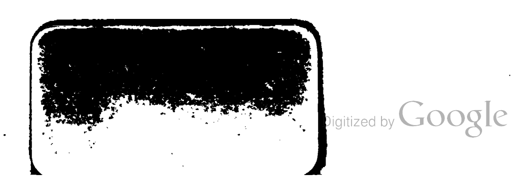


ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE

OU

RECUEIL DE PREUVES,

MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des anciennes maisons et familles nobles du royaume,

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE ;

PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.

TOME ONZIÈME.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE TARANNE, 8.

MDCCCL.

Paris.—Imp. de E. Bautruche, rue de la Harpe, 90.

AVERTISSEMENT.

L'impression du XIe volume des *Archives de la Noblesse* était très avancée au moment où éclata la révolution de février. Cet événement, qui menaçait d'être fécond en troubles, détermina plusieurs familles qui avaient entre les mains des travaux manuscrits destinés à ce volume, à en remettre la publication à des temps plus tranquilles. Cependant la fièvre révolutionnaire qu'avait allumée le coup de main de février, fut de courte durée. La société, livrée par l'abus de la centralisation à la discrétion d'une faction anarchique, rentra en possession d'elle-même par la victoire de juin. Les élections des conseils généraux et de l'Assemblée législative prouvèrent qu'elle comprenait l'étendue du péril dont l'avait sauvée le courage et la discipline de l'armée. Rendue sage par le malheur, elle usa du suffrage universel pour écarter du pouvoir ceux qui lui avaient fait ce présent dangereux dans l'intérêt de leur ambition, elle y appela des hommes dont la sagesse aurait craint de lui confier une arme qui pouvait la blesser. Elle cessa de disputer à la religion son empire salutaire sur les consciences, elle l'appela même à concourir par ses préceptes et ses exemples à l'apaisement des esprits. Enfin elle sentit la nécessité de consolider le principe de l'hérédité, cette base commune de la famille et de la propriété, que sapent à l'envi les différentes sectes du communisme, et elle jugea que les défenseurs naturels de ce principe étaient surtout les citoyens appartenant à des familles où le souvenir des services rendus au pays et des distinctions acquises, se conserve et se transmet comme la portion la plus précieuse de l'héritage. Aussi la noblesse, bien que deux fois abolie par le gouvernement provisoire et par l'Assemblée constituante, fut-elle un titre à la confiance des électeurs, et l'on voit aujourd'hui siéger dans les conseils du pays un grand nombre de personnes notables que les scrupules honorables de leur conscience avaient tenues éloignées des affaires sous le dernier règne.

Dans cet état de l'opinion, rien ne s'opposait à ce que les travaux historiques reprissent leur cours suspendu pendant plusieurs mois avec la vie intellectuelle de la nation ; en conséquence l'auteur des *Archives de la Noblesse* s'apprêtait à continuer un ouvrage qui se borne à rappeler les monuments du passé sans attaquer les institutions du moment, lorsqu'une mort inopinée est venue l'enlever à ses études. Atteint par le choléra le 24 août 1849, il a succombé le surlendemain à l'âge de 59 ans. Nous lui devons, comme fils, un tribut d'éloges que notre qualité de successeur nous oblige de restreindre dans d'étroites limites.

Comme la plupart des hommes de lettres, sa vie est tout entière dans ses ouvrages. En donner l'énumération, c'est dire combien elle fut laborieuse. A partir de 1814, époque où il commença sa carrière héraldique,

après avoir été successivement militaire et comptable d'un établissement industriel, il rédigea en grande partie les ouvrages suivants : comme collaborateur de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire universel de France* en 18 volumes et le *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse* en 2 volumes; comme collaborateur, et depuis 1827 comme associé de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du roi, le *Dictionnaire des généraux français* en 9 volumes, le *Dictionnaire de la Noblesse* en 5 volumes, et l'*Histoire des pairs de France* et *des principales familles nobles du royaume* en 12 volumes in-4°. Il fit paraître sous son propre nom : le *Dictionnaire véridique des maisons nobles ou anoblies*, 1818, 2 vol. in-8°, et le présent ouvrage, qui, dans ses prévisions, devait comprendre 24 volumes. De 1831 à 1835, pendant le ralentissement que la révolution de juillet amena dans ses travaux, il coopéra à la rédaction du *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*. Les premiers volumes de ce recueil contiennent un assez grand nombre d'articles signés de lui et dont nous ne citons que les suivants qui se rapportent plus directement à ses études habituelles : Alsace, Angoumois, Anjou, Anoblissement, Aquitaine, Archer, Arles, Armoiries, Arnoul (Saint), Artois, Aubusson, Aumale, Aunis, Austrasie, Auvergne, Banneret, Barcelonne, Béarn, Beauvaisis, Bigorre, Blason, Bourbon (maisons de), Brie, Brienne, Bugey, Calatrava (ordre de), Dreux (comtes de), Duc, Echanson, Enfants de France. Il composa en 1830 un mémoire imprimé pour combattre la prétention de la maison de Marconnay au nom de Chastillon, éteint en la personne de la duchesse d'Uzès. Enfin il répondit dans quelques brochures à des libelles dirigés contre lui par la jalousie ou par la vanité blessée. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de la loyauté de son caractère. Dans le *Dictionnaire véridique* et dans les Nobiliaires de provinces qui accompagnent chaque volume des *Archives*, il fait connaître avec franchise son opinion sur l'origine des familles. Les noms historiques étaient à ses yeux un patrimoine national, dont la défense appartient à chacun. Aussi, les usurpations scandaleuses qui se sont produites en cette matière, furent-elles attaquées par lui sans ménagement. Les familles qui lui confièrent le soin de leur histoire trouvèrent en lui, non un avocat complaisant, mais un juge consciencieux, repoussant toutes les prétentions mal fondées, plus soucieux de sa réputation d'auteur que de ses intérêts, et toujours prêt à relever ses propres erreurs. Il avait recueilli, par ses patientes recherches dans les cartulaires d'abbayes conservés dans les dépôts publics, les traces d'un grand nombre de familles nobles, existant aux XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Il avait classé alphabétiquement ces renseignements précieux, ainsi que l'indication des sources à consulter sur chaque province, et en avait formé un *Trésor généalogique*, qui nous fournira des matériaux abondants pour la continuation du présent ouvrage. Dans le grand nombre d'actes qu'il avait analysés, il avait relevé une foule d'observations destinées à former les bases d'un traité qu'il se proposait de publier sur les institutions féodales.

Sa *Revue critique* du musée de Versailles, imprimée dans le IXe volume des *Archives* donne, en cette matière, la mesure de son érudition et de la sûreté de son jugement. Grâce à une connaissance approfondie de la géographie et des monuments du moyen-âge, il est parvenu à éclaircir un grand nombre de points obscurs que présente presque toujours l'histoire des familles dans ces temps reculés. Aussi sa mort est-elle une perte sensible pour la branche des études historiques à laquelle il avait consacré ses veilles.

Notre intention est de reprendre son œuvre interrompue, parce que nous en comprenons l'utilité non-seulement pour les familles nobles, mais aussi pour l'histoire des localités. Mais avant d'entreprendre cette tâche difficile, nous avons dû terminer le XIe volume des *Archives* avec les seuls manuscrits qui lui étaient destinés, et dont les événements politiques avaient retardé l'impression. Nous le faisons précéder de tables générales qui feront des onze premiers volumes, un corps d'ouvrage susceptible d'être détaché de la continuation.

Peut-être objectera-t-on que cette publication est intempestive, et que la noblesse étant abolie par la constitution, il n'y a plus à s'occuper d'elle. A cela nous répondons que, malgré la bonne volonté des législateurs de 1848, nous ne croyons pas la noblesse anéantie. Ne jouissant d'aucun privilège, pas même de celui de s'opposer à l'usurpation de ses titres, elle était et elle reste une institution sociale plutôt que politique, relevant de l'opinion et non de la loi.

La noblesse repose sur l'hérédité, c'est-à-dire sur une loi à la fois naturelle et sociale. Les parents transmettent à leurs enfants leur santé, leur tempérament, leur ressemblance. La loi sociale, à l'imitation de la loi naturelle, a voulu qu'ils leur transmissent aussi leurs biens et leur nom, du moins celui du père. A la possession des biens sont attachées des jouissances matérielles, à celle du nom la considération publique, si ce nom a été honorablement porté. Cette considération est fondée sur ce que les sentiments du père sont supposés passer à ses enfants comme ses biens et son nom. L'identité du nom est un signe sensible qui rappelle aux divers membres d'une famille leur communauté d'origine; elle établit aux yeux du monde une solidarité morale, motivée sur la discipline commune à laquelle ils ont été soumis dans le sein de la famille, et l'opinion du monde à cet égard devient à son tour une raison pour rendre plus étroits les liens de cette solidarité. Lorsqu'une famille a ainsi mérité l'estime publique pendant plusieurs générations, il y a lieu de présumer qu'elle persistera toujours dans la voie honorable qu'elle s'est tracée, et l'on conçoit que le souverain (peuple ou roi) lui accorde une distinction permanente qui soit à la fois une récompense de sa conduite passée et un encouragement pour d'autres familles qui chercheront à se rendre dignes du même honneur. Le titre qu'on lui confère alors ne fait que sanctionner l'œuvre du temps et de l'opinion. Ainsi s'est formée et se formera toujours la noblesse chez les peuples où la famille est constituée; les gé-

nérations se suivent rapidement dans la tombe, la famille subsiste à travers les siècles avec ses traditions qui font sa force et sa beauté morale. Ces biens immatériels ne peuvent lui être ravis par les gouvernements parce qu'elle ne les tient pas d'eux. Ils sont d'ailleurs la base la plus solide du véritable patriotisme et de la conservation des mœurs, qui exercent elles-mêmes tant d'influence sur l'amélioration ou la dégradation physique de la race humaine.

La noblesse a été honorée chez les peuples où le sentiment de la liberté a été le plus vif, mais où il s'alliait au respect des droits de la famille. A Rome, lorsque les charges publiques furent accessibles aux plébéiens, et que les priviléges des patriciens se réduisirent au droit de conserver dans leur demeure et de faire paraître à leurs funérailles les images de leurs ancêtres, le peuple porta toujours de préférence ses choix sur les familles dont les noms lui rappelaient les souvenirs glorieux de son histoire. En Angleterre, la noblesse est respectée par toutes les classes de la société, même par celles qui, se rapprochant le plus d'elle par leurs lumières et par leurs richesses, pourraient être le plus tentées de lui envier ses honneurs.

La noblesse existe chez tous les peuples qui ont une histoire. Cette institution n'est pas une création arbitraire du législateur, qu'il puisse faire disparaître par un simple acte de sa volonté. L'abolition des titres ne saurait détruire le prestige des noms ; tant qu'il y aura des noms héréditaires il y aura une noblesse qu'on ne pourra attaquer sans compromettre la famille elle-même, car les arguments qu'on invoque contre l'hérédité des noms et des titres honorifiques se retournent contre l'hérédité des biens. Le mot noblesse ne sera pas plus effacé de la langue française qu'il ne peut l'être de l'histoire : il continuera à désigner un petit nombre de familles d'élite où les sentiments religieux et le culte de l'honneur se perpétuent par la tradition. L'insouciance de ces familles pour leur propre histoire pourrait seule, après un certain laps de temps, faire disparaître leurs traces de la mémoire de leurs contemporains. Mais il n'est pas probable qu'elles s'associent à la pensée qui a fait décréter leur déchéance, et qu'elles abdiquent leur passé au profit des jalousies du présent.

C'est dans le but de concourir à la conservation de leurs souvenirs que nous continuerons la publication des *Archives*, sur le même plan et dans le même esprit qui ont présidé à la rédaction des onze premiers volumes.

J. LAINÉ, avocat à la cour d'appel.

Paris, le 22 février 1850.

TABLES GÉNÉRALES.

1° Table des noms et surnoms des familles dont les généalogies sont insérées dans les onze premiers volumes des *Archives de la Noblesse.*

2° Table des matières par provinces.

1° TABLE DES NOMS ET SURNOMS DES FAMILLES.

A

Acary, en Picardie, tome I et additions du même volume, page 1.
Achard, en Angoumois, Poitou et Périgord, t. V.
d'Agier, voy. de Delley d'Asnens.
d'Aiguines, voy. Gautier.
d'Aiguirande, en Berry, etc., I.
d'Airebaudouse, en Languedoc, II et add. du t. III, 105.
d'Albignac, en Rouergue, Languedoc, VII.
d'Aldebert, en Languedoc, II.
d'Almazan (ducs), voy. de Guignard de Saint-Priest.
d'Altier, voy. de Borne.
d'Ambelle, voy. de Pindray.
d'Amilly (comtes), voy. de la Briffe.
d'Anduse (barons, puis marquis), voy. d'Airebaudouse.
d'Angervilliers, voy. Bauyn.
Ango, en Normandie, voy. de la Motte-Ango.
d'Anlezy (marquis), voy. de Damas, V, 77.
d'Anstrude (barons), en Ecosse et au duché de Bourgogne, IX.
d'Anthenaise (comtes), au Maine, en Anjou, etc., VIII et add. des t. VIII, 57, et X, 99.
d'Antigny (marquis), voy. de Damas, V, 198.
d'Apchier (comtes), voy. de la Tour d'Auvergne.
d'Arbaud, marquis de Jouques, en Provence, VI, et add. du t. VII, 97.
d'Arbonne (seigneurs), voy. de Guignard de Saint-Priest.
d'Arbouse, voy. de Veyny d'Arbouse.
d'Archigny (barons), voy. de Becdelièvre.
d'Ardennes (origine de la maison), voy. de Briey, appendice, IX, 107.
d'Argence (marquis), voy. Achard.
d'Argiot de la Ferrière, en Poitou, en Languedoc, etc. t. IV. et add. du même vol. 9.
d'Argy, en Berry, en Touraine et au Maine, X.
d'Arifat (marquis), voy. de Villeneuve.
d'Arlet (comtes), voy. de Lespinasse.
Armynot du Châtelet, en Bourgogne et en Champagne, I.
d'Arnac (barons), voy. de Salignac-Fénelon.
d'Artaize, en Picardie et en Rethelois, I.
d'Aschères (barons), voy. de Delley d'Asnens.
d'Asnens, voy. de Delley d'Asnens.
d'Aspremont (maison) en Lorraine, voy. de Briey, 19, et appendice 120 à 124.
Aubé de Bracquemont, en Picardie, I.

d'Aubevoye (seigneurs), voy. du Pont d'Aubevoye.
d'Aubières, en Auvergne, art. de Damas, V, 23 à 29.
d'Aulps (seigneurs), voy. d'Arbaud.
d'Aultanne (marquis), voy. de Fornier.
d'Auvergny (seigneurs), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
d'Auxilhon, voy. Dauxilhon.
d'Avaize, voy. de Delley d'Asnens.
Aynard en Dauphiné, voy. de Monteynard.

B

de Bachivilliers (seigneurs), voy. de Gaudechart.
de Baigneux (seigneurs), voy. d'Argy.
de Bailleul (comtes), voy. de Bryas.
de Balazuc (barons), voy. de Borne.
de Balincourt (marquis), voy. Testu de Balincourt.
de Barbançon (marquis), voy. du Prat.
de Barde (comtes), voy. le Roy.
de la Barge (seigneurs), voy. Charrier.
de Bargemont (seigneurs), voy. d'Arbaud.
de Barie (barons), voy. du Hamel.
de Barisien, voy. Collin de Barisien.
de la Bastide de Gadernoux (barons), voy. de Lordat.
de Batz, en Condomois, I.
de Baumes (barons), voy. de Fortia.
Bauyn, marquis de Perreuse, en l'Ile de France, II.
de Baynast, en Picardie, II.
de Bazougers (anciens seigneurs), au Maine, voy. d'Anthenaise.
de Béarn (anciens vicomtes), voy. de Gavarret.
de Beaucaire (barons), voy. de Pechpeyrou.
de Beauchesne (seigneurs), voy. le Mintier.
de Beaucoroy, voy. Acary.
de Beaucouse (seigneurs), voy. de Laugier et de Roux de Laric.
de Beauharnais, en France et en Bavière, V.
de Beaujeu (sires), art de Damas. V. 13,
de Beauvais, voy. Mangin.
de Beauville, voy. de Brunet de Castelpers.
de Beauvoir (marquis et comtes), voy. Hébert.
de Beauxhostes en Languedoc, t. IV. add. des tom. IV, 9, et V, 4.
de Becdelièvre (marquis), en Bretagne, VI.
de Beffroy en Champagne, t. I, add. des t. III, 102, V, 1, VIII, 53.
de Béhague, aux Pays-Bas, en Calaisis, en Artois, I.
de Bellaing, voy. Moreau.
de Bellecourt (seigneurs), voy. de Laugier.
de Belle-Isle (seigneurs), voy. de la Tullaye.
de Beltrami, au royaume de Naples, art. de Gévaudan, II, 8.
de Benauges (anciens vicomtes), voy. de Gavarret.
de Bengy-Puyvallée, en Berry, t. I.
de Benoist de la Prunarède, en Languedoc, VII, add. du t. VIII, 55.
de Béranger de Caladon, en Languedoc, VIII.
Bérault des Billiers, en Berry, IV.
de la Berlière (seigneurs), voy. de Gourjault.
de Bermont, en Franche-Comté, t. II, add. des t. II, 3, III. 103.
de Bernard ou Bernardy, en Dauphiné, en Provence, etc. IV.
de Bernezay (seigneurs), voy. Odart.
de Bertrand (fragment sur la famille), art. de Gévaudan, II, 7.
de Bezaumes (anciens vicomtes), voy. de Gavarret.
de Blainville (marquis), voy. Colbert.
de Blancmesnil (comtes), voy. de Delley d'Asnens.
de Bloux (seigneurs), voy, de Dreuille.
du Bois d'Aisy, en Nivernais, I.
du Bois des Arpentis, en Dunois et en Touraine, voy. du Bois des Cours.
du Bois des Cours, au Perche, au Maine et en Nivernais, VII et add. des t. VIII, 58, IX, 54.
du Bois-Rouvray, au Perche et en Beauce, voy. du Bois des Cours.

du Boisbaudry, en Bretagne, III.
de Boisboissel, en basse Bretagne, I, add. des t. II, 1, III, 2.
du Boiscorbeau (seigneurs), voy. de Cornulier.
de Boisgirault (seigneurs), voy. de Terves.
de Boisguéroult (barons), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
de Boisle (barons), voy. de Salignac-Fénelon.
de Boisnouvel (seigneurs), voy. de Mallevoue.
de Boisseron (barons), voy. de Gévaudan.
de Boisson (seigneurs), voy. de Moreton de Chabrillan.
de Bonadona, au Comté Venaissin, III.
de Bonnet (barons), voy. de Villemur.
de Bonnevie, en Auvergne, VI, add. du t. VII, 97.
de Borne, en Vivarais et en Gévaudan, III.
Boucher, en Champagne et en Picardie, III, add. des t. III, 106, IV, 1, VIII, 53, X, 98.
du Bouchet (seigneurs châtelains), voy. du Pont d'Aubevoye.
de Bouère (seigneurs), au Maine, voy. d'Anthenaise.
du Bouexic (vicomtes), voy. de Becdelièvre.
de Bouillon (ducs), voy. de la Tour d'Auvergne.
de la Boulbène, voy. de Castet.
de Bouloire (barons), voy. Testu de Balincourt.
de Bourbonne (marquis), voy. Colbert.
de Bourseville (marquis), voy. du Hamel.
de Bouvet (barons), en Lorraine et en Champagne, XI et add. 61.
de Bouvignies (barons), voy. de Nedonchel.
de Boyer de Choisy, en Auvergne, en Provence, etc. I, add. du t. II, 1.
de Bracquemont, voy. Aubé.
de Bram (barons), voy. de Lordat.
de Brazais (barons), voy. du Hamel.
de Bressolles, voy. de Retz.
de Breteuil (vicomtes), voy. de Cherisy.
de Brettes, en Limosin, I.
de Breuil (vicomtes), voy. du Hamel.
de Brezé (marquis), voy. de Maillé.
de Briaerde, voy. Van Cappel.
de Briey (comtes), en Lorraine, IX, add. du t. XI, 10.
de la Briffe, en Armagnac, Normandie, etc. X.
de Brisay, en Touraine, VIII.
de Brisis (vicomtes) voy. d'Hérail.
de Broc (barons et marquis), en Anjou et au Maine, IV.
de Brossin de Méré, en Touraine, Poitou et Soissonnais, V, add. du t. X, 98.
du Bruay (comtes), voy. de Nedonchel.
de Brunet de Castelpers, en Rouergue, VII, add. du t. VIII, 55.
de Bryas (comtes), en Artois et aux Pays-Bas. IX, add. 61.
de Bucquoy (comtes), voy. de Rune.
de la Buissière (marquis), voy. de Maulde.
de Busancy (vicomtes), voy. de Cherisy.
de Busquet, en Languedoc, en Bourgogne, II.

C

de Cacqueray, en Normandie, IV, add. du même vol. 10.
de Caderousse (ducs), voy. de Gramont.
de Caladon, voy. de Béranger.
de Calbiac, en Agénais, II.
de Caligny (marquis), voy. Hue.
du Cannet (marquis), voy. Colbert.
Cantineau de Commacre, en Poitou, en Anjou et en Touraine, III.
de Cany (marquis), voy. de Becdelièvre.
de Capdenac (barons), voy. de Lentilhac.
Van Cappel, aux Pays-Bas et en Cambrésis, IV, add. du même vol. 10.
de la Caraterie (seigneurs), voy. de Cornulier.

de Carbery (princes), voy. Mac-Carthy, V, 71, 72.
de Carlat (premiers vicomtes héréditaires) en Auvergne, I.
de Carles, voy. de Fornier.
de Carmené (seigneurs châtelains), voy. le Mintier.
Carpentier, en Flandre, en Nivernais et en Angleterre, XI, et add. du même vol. 16.
des Carreaux, voy. Massif des Carreaux.
de Cassel (châtelains héréditaires), voy. de Nedonchel.
de Castelhill (barons), voy. Colbert.
de Castelnau (vicomtes), voy. d'Albignac.
— (barons), voy. de Richard.
de Castelpers (barons), voy. de Brunet.
de Casteras, en Comminges, Bigorre, etc., IV, add. du même vol. 3.
de Castet, dans les comtés de Conserans, de Foix et de Comminges I.
de Castets eu Dorthe (vicomtes), voy. du Hamel.
de la Celle (marquis et comtes), en Marche, Poitou, etc., III.
de Cély (marquis), voy. de Cornette.
de Cessac (barons), voy. de la Roche-Fontenilles.
de Cestayrols (barons), voy. de Penne.
de Chabanais (marquis), voy. Colbert.
de Chabrillan (marquis et comtes), voy. de Moreton.
du Chambge, en Flandre, VIII, add. du même vol. 57.
du Champ (comtes et marquis), voy. de Borne.
de Champ d'Oiseau (seigneurs), voy. Odart.
de Champléger (branche), voy. de Damas, V, 152.
de Champroux (barons), voy. de Sinety.
de Champvalier, voy. Muguet.
de Champvert (seigneurs), voy. de Fornier.
de Changy (comtes), voy. Carpentier.
de la Charce (seigneurs), voy. de Rivière.
de Charencey (seigneurs), voy. Gouhier.
Charrier, en Lyonnais et Beaujolais, XI, add. du même vol. 16.
de Chars (barons), voy. Testu de Balincourt.
de Chassy, en Nivernais, Berry et Champagne, V, add. et corr. du t. VI, 7.
de Châteauclos (vicomtes), voy. de la Celle.
de Châteaufremont (marquis), voy. de Cornulier.
de Châteauneuf (marquis), voy. Colbert.
de Châtelaillon (barons, comtes et marquis), voy. Green de Saint-Marsault.
du Châtelet, voy. Armynot.
de Chaulieu (barons), voy. des Rotours.
de Chaulnes (fragments sur la maison), originaire de Picardie, généalogie de Lort de Sérignan, I, 14
de Chaumontois (fragment sur les anciens comtes), voy. de Briey, appendice, IX, 105.
de la Chaussée, en Poitou et en Flandre, IV, et add. du t. V, 4.
de Chavaignes (seigneurs châtelains), voy. du Pont d'Aubevoye.
de Chefdubois, en Bretagne, II.
de Chemans (seigneurs), voy. Odart.
de Chemiré (barons), voy. de Broc.
de Cherisy, en Picardie, VIII.
de Chery (seigneurs), voy. de Dreuille.
de Chevrières (marquis), voy. de la Croix.
de Chevrigny, voy. du Temple.
de Cheylanne (vicomtes), en Auvergne, voy. de Murat.
de Choisy, voy. de Boyer.
de la Cisternette (seigneurs), voy. de Benoist de la Prunarède.
de Clancare, de Clan Carthy (comtes), voy. Mac-Carthy, V, 71, 72.
de la Clayette (barons), voy. de Lespinasse.
de Clérieux (marquis), voy. de la Croix de Chevrières.
de Clervaux, en Poitou et en Breta-

gne, III. add. des t. IV, 7. V, 2, VII, 95.
de Codolet (marquis), voy. de Gramont.
Colbert, en France et en Angleterre, III, add. du t. IV, 8.
de Colembercq (barons et marquis), voy. de Maulde.
Collin de Barisien, en Lorraine, III.
Collinet de la Salle, en Lorraine, voy. de la Salle.
de Comblisy (vicomtes), voy. d'Albignac.
de Combret (barons), voy. de Serre de Saint-Roman.
de Combronde (barons), voy. de Lespinasse.
de Commacre (comtes), voy. Cantineau.
le Compasseur, marquis de Courtivron, en Bourgogne, V. add. du t. VI, 7.
de la Condamine, voy. de la Roue-Harenc.
de Constantin, en Quercy et en Périgord, II, add. des t. II, 3, III, 104.
de Contamine (barons et vicomtes), en Savoie et en Hainaut, IV et add. des t. VI, 4, VII, 97, VIII, 34 et IX, 31.
de Corbière, au Maine et en Anjou, II, add. du t. VII, 95.
de Cormaillon (comtes), voy. de Damas, V, 241.
de Cornette, à la Martinique, XI.
de Cornulier, en Bretagne, XI.
de Correnseguet (barons), voy. de Montault.
Couffon de Kerdellech, en Bretagne, VI.
de Cougny, en Berry, IV, et add. du même vol. 10.
de Couppe, voy. de la Doubart.
de Courbons (marquis), voy. de Roux de Laric.
de Courcelles (seigneurs), voy. de Sarcus.
de Courpignac (barons), voy. Green de Saint-Marsault.
de Courtarvel (marquis et comtes), au Maine, en Anjou, en Dunois, au pays Chartrain, VIII, add. du t. IX, 33.
de Courtenay, (comtes), voy. de la Roche-Fontenilles.
de Cousan (sires), voy. de Damas, V, 16.
de Crécy (seigneurs), voy. Carpentier.
de Creuilly (comtes), voy. Colbert.
de Crèvecœur, (seigneurs), voy. Boucher.
— (barons), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
Croisades (Revue des Salles des), IX, add. du t. XI, 9.
de la Croisille, voy. de Villeneuve.
de Croissy (marquis), voy. Colbert.
de la Croix de Chevrières, en Dauphiné, VII.
du Cros (marquis), voy. de Brettes.
de Crux (comtes), voy. de Damas, V, 95.
de Cruyninghen (barons), voy. Hue de Caligny.
de Csernek (comtes), voy. Dessoffy.
de Cuissotte (comtes de Gizaucourt), en Champagne, I.
de Cursay (barons), voy. Odart.
de Cusack, en Irlande et en France, I.

D

de Damas en Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Vivarais et Bourgogne, V, add. du t. VI, 8.
de Dargies (seigneurs de), voy. de Gaudechart.
Dauxilhon, en Languedoc, II, add. du t. III, 104.
de Delley d'Asnens, originaire du pays de Vaud, VIII.
de Denonville (marquis et comtes), voy. de Brisay.
de Desmond (princes), voy. Mac-Carthy, V, 66.
Dessoffy de Csernek (comtes), en Hongrie et en France, II et add. du t. XI.
de Digoine (barons), voy. de Damas, V, 133.
de Dion (comtes et barons), en Artois, en Champagne III, add. des t. IV, 8, VI, 1, VII, 96.

de Domène (anciens seigneurs), en Dauphiné, voy. de Monteynard.
de Dommart (vicomtes), voy. de Rune.
de la Doubart, en Picardie et en Lorraine I. add. du t. III, 102.
de Douvrin (seigneurs), voy. de Nedonchel.
de Dreuille, en Bourbonnais et Nivernais, X.
de Durfort (barons), voy. de Villemur.

E

d'Ecouché (barons), voy. de la Motte-Ango, IV.
d'Elbhecq (barons), voy. du Chambge,
d'Epoisse (marquis), voy. de Pechpeyrou.
d'Eppes (vicomtes), voy. de Foucault.
d'Esparron (seigneurs), voy. de Laugier.
d'Espinay-Saint-Luc (marquis et comtes), en Normandie, IX, add. du même vol. 61.
d'Esseville (comtes), voy. de Gaudechart.
d'Estelan (marquis), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
d'Exéa en Languedoc, IV.
Eynard, en Dauphiné, voy. de Monteynard.

F

de Faure, dans le haut Languedoc et le comté de Foix, II, add. du même vol. 3.
de Faure (de Villespassans), en Languedoc et en Rouergue. VIII, add. du même vol. 57.
de Favières (seigneurs), voy. du Bois des Cours.
du Fayel (seigneurs), voy. de Gaudechart.
de Felzins (barons), voy. de Lentilhac.
de Fénelon (marquis et comtes), voy. de Salignac.
de Fennemare, voy Rigoult,
de Fenouillet (barons), voy. Collin de Barisien.
de Ferfay (seigneurs), voy. de Hinnisdal.
de Fernoel (marquis), voy. de Veyny d'Arbouse.
de Ferrier du Châtelet, en Alsace et en Franche-Comté, V, add. et corr. VI, 9.
de la Ferrière (marquis, comtes et vicomtes), voy. d'Argiot.
de Ferrières (marquis), voy. de la Briffe.
— (comtes), voy. de Guignard de Saint-Priest.
de Flers (comtes et marquis), voy. de la Motte-Ango.
de Fontaine, en Cambrésis, en Flandre et en Artois, II, add. des t. III, 104. XI, 1.
de la Fontaine Saint-Père (seigneurs), voy. le Mintier.
de Fontenilles (marquis), voy. de la Roche-Fontenilles.
de Fontoy (barons), voy. de Briey.
de Foresta, marquis de la Roquette et de Foresta en Provence, I, add. du t. IV, 1.
de Fornier de Carles et de Fournier d'Aultanne, au Comté Venaissin et en Blésois, X, add. du même vol. 101.
de Fortia (ducs et marquis), au Comté Venaissin et à Paris, II.
de Fossat (seigneurs), voy. de Lordat.
de Foucault (comtes et vicomtes), en Lorraine, en Laonnais et en Valois, III, add. du t. IV, 8.
de Foulletourte (vicomtes), voy. de Broc.
de Fouquessolles (barons), voy. de Rune.
de Fourilles (marquis), voy. le Lièvre de la Grange.
de Frejeville (comtes), voy. de Serre de Saint-Roman.
de Frénoy (seigneurs), voy. de Gaudechart.
de Fresnay-le-Samson (seigneurs), voy. Gouhier.
de Frevillers (seigneurs), voy. de Sarcus.
de Fricamps (seigneurs), voy. de Sarcus.

de Frouville (seigneurs), voy. Testu de Balincourt.
de Fumal (vicomtes et barons), voy. de Hinnisdal.
de la Fuye de Marigny (seigneurs), voy. Odart.

G

de Gabardan (anciens vicomtes), voy. de Gavarret.
de Gageac (barons), voy. du Reclus.
de Gagemon (comtes), voy. Prévost.
de Gaillon (marquis), voy. de Vion.
de Gaix (barons), voy. de Richard.
Galland, en Champagne, en l'Ile de France, et en Alsace II, add. du même vol. 5
de la Galvagne, voy. de Martel.
de Gannat (barons). voy. de Veyny d'Arbouse.
de Garbeck (seigneurs), voy. de Nedonchel.
de Gardanne (seigneurs), voy. d'Arbaud.
de la Garde (marquis et comtes), en Auvergne et en Périgord, VI, add. du t. VII, 102.
de Gaubert, voy. de Roux de Laric.
de Gaudechart (comtes), en Picardie et en Beauvaisis, XI.
de Gautier, barons de Senez, en Provence, II.
de Gavarret, en Gascogne, en Lauragais et en Haut-Languedoc, I, add. des t. II, 1, VIII, 55.
de Gemit de Luscan, en Armagnac, III.
de Gévaudan (anciens vicomtes), I.
de Gévaudan (marquis), en Languedoc, II.
de Gière (seigneurs), voy. de Monteynard.
Gilbert de Solerac, en Champagne, VIII.
de Gimel (barons), voy. de Lentilhac.
de Gizaucourt (comtes), voy. de Cuissotte.
de Glavenas (barons), voy. de Pollalion.
de Goethals, en Flandre, VI, add. du même vol. 10.
Gouhier, en Normandie, XI, add. du même vol. 16.
de Gourjault (marquis), en Poitou, XI.
de Gramont (barons), en Lomagne, voy. de Montault.
de Gramont, en Navarre, en Dauphiné et au Comté Venaissin, III, add. des t. III, 108, IV, 9.
des Granges (seigneurs), voy. le Mintier.
Green de Saint-Marsault, au pays d'Aunis, en Saintonge, en Poitou, en Angoumois, etc., II et add. des t. II, 4, III, 104, XI, 1.
de Groesbek (comtes), voy. de Bryas.
de Grosrouvre (seigneurs), voy. de Vion.
de la Guépie (barons), voy. de Penne.
de la Guère (comtes), voy. Pantin.
de Guerville (vicomtes), voy. de Saint-Ouen.
de Guignard de Saint-Priest, en Gâtinais, en Dauphiné et en Vivarais, IX.
Guigues de Moreton de Chabrillan, en Dauphiné, voy. de Moreton de Chabrillan.
Guiot de Saint-Remy, en Lorraine, III.
de Guitaut (comtes), voy. de Pechpeyrou.
Guy d'Airebaudouse, en Languedoc, voy. d'Airebaudouse.

H

du Hamel (comtes et vicomtes), en Picardie, en Champagne et en Guienne, IV, add. du même vol. 10.
du Hamel, en Normandie et en Champagne. VII, add. du même vol. 97.
de la Hamelinière (seigneurs), voy. Pantin.
d'Hannaches (seigneurs), voy. de Sarcus.
d'Hannescamps (seigneurs), voy. de Nedonchel.
d'Harambure, en basse Navarre, puis en Berry et en Touraine, I.
de Harenc (comtes et marquis), voy. de la Roue-Harenc.
de Hauterive (barons), voy. de Villeneuve.
du Hauvel en Normandie, I, add. du

t. IV, 1.
Hébert de Beauvoir, en Normandie, IV, et add. du même vol. II.
Hector de Tirpoil, en Anjou et en Poitou, VIII, et add. du t. IX, 58.
d'Héméviliers (seigneurs), voy. de Gaudechart.
d'Hérail, vicomtes de Brisis, en Languedoc, en Vivarais et en Agénais, I, add. des t. II, 1. V, 1
d'Hérail de Lugan, barons de Pierrefort et comtes de la Roue, en Rouergue et en Auvergne, I.
de la Hérie (barons), voy. de Beffroy.
d'Hernicourt (barons), voy. de Bryas.
de Herzogenberg (barons), voy. Picot.
de Heurne (seigneurs), voy. de Hinnisdal.
de Hinnisdal (comtes), aux Pays-Bas et en France, XI.
Hue de Caligny, en Normandie, VII.

I

d'Icher, en Rouergue et en Languedoc, II, add. des t. III, 105, VII, 95.
d'Isbergues (seigneurs), voy. de Dreuille.
d'Issards (seigneurs), voy. de Dreuille.
d'Ivory, en Champagne, I, add. du même vol. 1.

J

de Jacomel, en Picardie et en Languedoc, II, et add. du t. III, 105.
de Jaglu (seigneurs), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
de Jaligny (barons), voy. de Lespinasse.
de la Jaroussaye (seigneurs), voy. de la Tullaye.
de Jayet (barons), voy. de Veyny d'Arbouse.
de Jons (barons), voy. de Guignard de Saint-Priest.
de Jouques (marquis), voy. d'Arbaud.

K

de Keandale, en Écosse, voy. d'Anstrude.
de Kerckum (seigneurs), voy. de Hinnisdal.
de Kerdellech, voy. Couffon.
de Kergoet (seigneurs), voy. de la Moussaye.
de Kersabiec, voy. Siochan.

L

de Labat (seigneurs), voy. de Montaut.
de Lados (barons), voy. du Hamel, IV.
de Lamourous, en Guienne, II.
de la Lande (seigneurs), voy. de Cornulier et de Dreuille.
de la Lande-Patry (barons), voy. de la Motte-Ango.
du Landel (marquis), voy. de Cacqueray.
de Landemont (barons), voy. Pantin.
de Landres (barons), voy. de Briey.
de Lanrazous, voy. de Villeneuve.
de Larchamp (barons), voy. de la Motte-Ango.
de Largouet (comtes), voy. de Cornulier.
de Laric (comtes), voy. de Roux de Laric.
de Lary de la Tour, en Armagnac, XI.
de Lasse (seigneurs châtelains), voy. du Pont d'Aubevoye.
de Lauberdière (seigneurs puis comtes), voy. du Pont-d'Aubevoye.
de Laugier (barons et comtes), au Comté Venaissin, en Provence et en Lorraine, VIII, add. des t. VIII, 57. IX, 59, X, 100.
de Lausière, voy. de Bernard.
de Lautrec (vicomtes), voy. de Villemur.
de Laval de Sainte-Marie (barons), voy. de la Rivière.
de Lavandès, voy. de Sartiges.
de Lavedan (barons), voy. de la Roche-Fontenilles.
de Léhélec (seigneurs), voy. le Mintier.
de Lentilhac (comtes et marquis), en Quercy, VIII.
de Lespinasse, comtes de Langeac, d'Arlet, etc. en Bourgogne, Auvergne, Champagne, à Paris, I, add. des t. II, 1, III, 102.
de Leuchtenberg (ducs et princes), voy. de Beauharnais.
de Lezat (fragment sur la famille), généalogie de Castet, I, 15.

de Lezeau (marquis), voy. de la Motte. Ango.
de Liaucous (seigneurs), voy. de Mostuejouls.
de Lichtervelde (vicomtes), voy. de Maulde.
de Liessart (seigneurs), voy. du Chambge.
de Liesse (vicomtes), voy. de Foucault.
de Lievin (seigneurs), voy. de Nedonchel.
le Lièvre, marquis de la Grange, en l'Ile de France, en Bourbonnais, en Brie et à Paris, V.
Lignaud, marquis de Lussac, en Berry, Poitou, Angoumois et basse Marche etc, VII.
de Ligouyer, voy. de Saint-Pern.
de Linières (marquis), voy. Colbert.
de Lizardière, voy. de Broc.
de Lodève (anciens vicomtes), voy. de Carlat.
de Longueville (barons), voy. de Pichon.
de Looze (marquis), voy. de Chassy.
de Lordat, premiers barons du comté de Foix et barons des états de Languedoc, XI.
de Lorgeril (seigneurs), voy. de la Moussaye.
de Lorraine (origine des ducs de la haute et de la basse), voy. de Briey IX, appendice, p. 108, 117.
de Lort, marquis et comtes de Sérignan, en Languedoc, I, add. du t. II, 1.
de Loubert (barons), voy. de Salignac-Fénelon.
de Lucinière (seigneurs), voy. de Cornulier.
de Lurcy-Levis (marquis), voy. de Sinety.
de Luscan (comtes), voy. de Gemit.
de Lussaudière (seigneurs), voy. Pandin.
de Luxembourg (origine de la maison), voy. de Briey IX, appendice 114.

M

Mac-Carthy, en Irlande et en France, V.
Mac-Sheehy, en Irlande et en France, XI.
de Magnac (marquis), voy. de Salignac-Fénelon.
de Magnanne (marquis), voy. de la Tullaye.
de Maillé, en Touraine, Anjou et Maine, V, add. du t. VI, 9.
de Maisonfort (marquis), voy. du Bois des Cours.
de Maisonneuve, voy. du Rieu.
de Malartic, en Guienne, IV.
de Malfiance (marquis), voy. de Dion.
de Mallevielle (marquis), voy. de Retz de Bressolles.
de Mallevoue, en Normandie X, add. du même vol. 101.
de Malmazet, en Vivarais et au Comté Venaissin IV; et add. des t. V, 4 et VII, 9.
Maugin de Beauvais, en Berry, en Poitou, II, add. du t. III, 105.
de Manne (seigneurs), voy. d'Argy.
du Marais (barons), voy. de Chassy.
de Marcieu (seigneurs), voy. de Monteynard.
de Marcilly (branche), voy. de Damas, V, 45.
de Marguerittes, voy. de Gévaudan.
de Marquefave (co-barons), voy. de Faure.
— (anciens seigneurs), voy. de Villemur.
de Marsan (anciens vicomtes), voy. de Gavarret.
de Marsas (barons), voy. de Villemur.
de Martel de la Galvagne, en Agénais IV, et add. du même vol. 12.
Massif des Carreaux, en Normandie, VIII, add. des t. IX, 59, X, 100.
de Mattancourt (seigneurs), voy. de Gaudechart.
de Maulde (barons et comtes), en Hainaut, en Artois et en Picardie, III, add. des t. IV, 9, VII, 96.
de Mauléon (barons), voy. de Gemit de Luscan.
de Maulevrier (marquis et comtes), voy. Colbert.

de Maumigny, en Nivernais, VI, add. du t. VII, 102.
de Mauroy, en Champagne, VI.
de Mauvise, en Berry, Poitou et Marche, X.
de Maynadié, voy. du Rieu.
de Meerssenhoven, voy. Olislagers.
du Mein (seigneurs), voy. de Moreton de Chabrillan.
de Melle (vicomtes), voy. de Maulde.
de Menouville (seigneurs), voy. Testu de Balincourt.
de Méré (marquis et comtes), voy. de Brossin.
du Mesnil-Hubert (comtes), voy. du Rieu.
de Mesvres (seigneurs), voy. d'Argy.
de Meyruéis (barons), voy. de Serre de Saint-Roman.
de Mezières (barons), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
de Miglos (seigneurs), voy. de Montaut.
de Milhaud (anciens vicomtes), voy. de Carlat.
de Millas (marquis), voy. Dauxilhon.
de la Mintaye (comtes), voy. Picot.
le Mintier, en Bretagne, X.
de Mirepoix (barons), voy. de Batz.
de Mison (marquis), voy. d'Arbaud.
de Moismont (seigneurs), voy. de Sarcus.
de Moissac (barons), voy. de Foresta.
de Molinghem (marquis), voy. de Bryas.
de Momonie (rois), voy. de Mac-Carthy, V, 16 à 63.
de Mons (seigneurs), voy. Odart.
de Mons, en Touraine, VI.
de Monstreul (seigneurs), voy. de Hinnisdal.
de Montafilant, voy. du Temple.
de Montagu (seigneurs), voy. de Damas, V, 104.
de Montarby, en Lorraine et en Champagne, III, add. du t. IV, 9.
de Montault, premiers barons d'Armagnac, en Guienne, VIII. add. du t. XI, 8.
de Montaut ou de Montault, (barons et marquis), en Languedoc et au pays de Foix, XI.
de Monteil (vicomtes), voy. du Pouget de Nadaillac, IV.
de Monteynard, en Dauphiné et en Languedoc, VII. add. des t. VIII, 56, IX, 54.
de Montfrin (marquis), voy. de Monteynard.
de Montigny (barons), voy. de Beffroy.
de Montlaur (barons), voy. de Serre de Saint-Roman.
de Montpaon (barons), voy. de Faure de Villespassans.
de Montréal (marquis), voy. de Fortia.
de Montrelais (barons), voy. de Cornulier.
de Montvrin (barons), voy. de Sinety.
de Morande (branche), voy. de Damas, V, 241.
Moreau de Bellaing, en Cambrésis, en Hainaut et aux Pays-Bas, I.
de Moreton de Chabrillan, en Dauphiné et en Vivarais, VII, add. des t. VII, 105, VIII, 56.
de Moriamé (barons), voy. de Bryas et de Nedonchel.
de Morsenglière, voy. du Hauvel.
de Mostuejouls, en Rouergue, VII.
de la Mothe-Fénelon (comtes), voy. de Salignac.
de la Motte-Ango, en Normandie, IV, et add. du même vol. 12.
de la Motte-Basse (seigneurs), voy. le Mintier.
de la Moussaye (sires, marquis et comtes), en Bretagne, XI.
de Mouy (seigneurs), voy. de Sarcus.
de Mude (sires), voy. Goethals.
Muguet de Varange, en Bourgogne et en Lyonnais, IV.
de Murat (vicomtes), en Auvergne, I, add. du t. II, 1. Fragments sur toutes les familles qui ont porté ce nom. Voy. la généalogie de Murat.
de Muret, voy. de Cherisy.
de Muskery (chefs et vicomtes), voy. Mac-Carthy, V, 72.

N

de Nabringhem (barons), voy. de Maulde.
de Nadaillac (barons, comtes et marquis), voy. du Pouget.
de Nantouillet (marquis), voy. du Prat.
de Narbonne (anciens vicomtes), voy. de Villeneuve.
de Narcillac (comtes), voy. Pandin.
de Nedonchel (sires et barons), en Artois, en Flandre et aux Pays-Bas, X, add. du même vol, 101.
de Negron (seigneurs), voy. du Pont d'Aubevoye.
de Néron (seigneurs), voy. d'Argy.
de Nieuwlandt (sires), voy. Goethals.
de Nouan (barons), voy. de Fortia.
de Noyelles (barons), voy. du Chambge.

O

Odart, en Poitou, Anjou et Touraine, X.
d'Olbreuse (comtes), voy. Prévost de Gagemon,
Olislagers de Meerssenhoven, aux Pays-Bas, II.
d'Olizy (barons), voy. de Beffroy.
d'Ongles (barons), voy. d'Arbaud.
d'Orbigny, voy. de Mons.
d'Ordre (barons), voy. du Wicquet.
d'Ornacieux (marquis), voy. de la Croix de Chevrières.
d'Oro, en Gascogne, III.
d'Orouy (vicomtes), voy. de Foucault.
d'Oysonville (marquis et comtes), voy. du Pont d'Aubevoye.
d'Oze, voy. de Roux de Laric.

P

de Pailhès (barons), voy. de Villemur.
de Palaret (barons), voy. de la Garde.
de Palluau (seigneurs chatelains), voy. d'Argy.
de Panat (vicomtes), voy. de Brunet de Castelpers.
Pandin, en Poitou, Saintonge, Languedoc, etc., VII, add. des t. VIII, 57, X, 99.
Pantin, en Anjou et en Bretagne, VIII, add. du même vol. 57.
de Parcoul (barons), voy. Green de Saint-Marsault.
de Parempuyre (barons), voy. de Pichon.
de Parigny (seigneurs), voy. Odart.
de Paviers (seigneurs), voy. Odart.
de Peccaduc (vicomtes), voy. Picot.
de Pechpeyrou, en Quercy et en Bourgogne, VIII.
de Peguilhan (comtes), voy. de Villemur.
de Penne (barons), en Languedoc et Quercy, III, add. du même vol. 108.
de Penthièvre (comtes), voy. de la Moussaye.
de Perrusse (marquis), voy. Bauyn.
de Perthes, voy. Boucher.
de Petiteville (seigneurs), voy. Gouhier.
du Peux (seigneurs), voy. de Mauvise.
de Peyronny, en Agénais, et en Périgord, IV et add. du même vol. 12.
de Pezé (marquis), voy. de Courtarvel.
de Pichon, en Guienne, VI, add. du t. VIII, 55.
Picot, en Bretagne, VI, add. du t. XI, 7.
de Pierrebasse (seigneurs), voy. Testu de Balincourt.
de Pierrecourt, voy. de Saint-Ouen.
de Pierrefort (barons), voy. d'Hérail de Lugan.
de Pierrelatte (seigneurs), voy. de Moreton de Chabrillan.
de Piles (marquis), voy. de Fortia.
de Pindray, en Poitou, Saintonge, Périgord, III, add. du t. VIII, 54.
Pinot du Petit-Bois, en Bretagne, II.
de Pioger, en Normandie, en Bretagne, etc, VIII.
de Pisançon (marquis), voy. de la Croix de Chevrières.
de Pléhérel (vicomtes), voy. de la Moussaye.
du Plessis (seigneurs), voy. de Mallevoue,
de Plivôt (vicomtes), voy. de Cuissotte

de Gizaucourt.
de Plouer (comtes), voy. de la Moussaye.
de Pogniat (seigneurs), voy. de Bonnevie.
de Poisat (barons), voy. de Veyny d'Arbouse.
de Pollalion, en Velay et en l'Ile de France, III, add. des t. IV, 9, V, 2.
de Pons (seigneurs), voy. d'Argy.
de Ponsan (seigneurs), voy. de la Briffe.
du Pont d'Aubevoye, en Touraine, Anjou, Maine et Beauce, X, et add. du même vol. 102.
de Pontaubray (seigneurs), voy. Picot.
de Pontbriant, en Bretagne, en Beauce et en Périgord, I.
de Pontoux (marquis), voy. d'Oro.
de Porchères (seigneurs), voy. d'Arbaud.
de Porches (vicomtes), voy. de Bengy-Puyvallée.
de Portalban, voy. de Delley d'Asnens.
du Pouget de Nadaillac, en Quercy, en Périgord et dans la Haute-Marche, IV, et add. du t. V, 10.
de la Prade, voy. de Sartiges.
de Pradines (seigneurs et comtes), voy. de Fornier.
du Prat (comtes et marquis), en Auvergne, Ile-de-France et au Maine, VI, add. des t. VI, 10, VII, 105.
de Précipiano, en Franche-Comté, art. de Bermont, II, 6.
de Prèles (seigneurs), voy. de Vion.
de Prémont, voy. Van Cappel.
le Prevost, en Bretagne, voy. de Boisboissel.
Prévost de Gagemon, en Poitou et au pays d'Aunis, III.
de la Prunarède (marquis), voy. de Benoist.

Q

de Quenhouet (seigneurs), voy. le Mintier.
de Querenaing (marquis), voy. de Nedonchel.
de Querrieu (marquis), voy. de Gaudechart.
de Quevilly (marquis), voy. de Becdelièvre.
de Quinemont (marquis), en Touraine, II.
de Quintin, en Vannes, (barons), voy. de Cornulier.

R

de Rabat (barons), voy. de Lordat.
de Rambures (marquis), voy. de la Roche-Fontenilles, X.
de Ramousens (barons), voy. du Hamel, IV.
de Ravensberg (barons), voy. de Nedonchel.
des Réaux (marquis), en Champagne, V.
du Reclus, en Poitou et en Périgord, IV, add. du même vol. 12.
de Rennes (barons), voy. de Villemur.
de Retz de Bressolles, en Gévaudan et en Auvergne, III, add. du t. IV, 9.
Revue des Salles des Croisades, IX.
de Rezé (vicomtes), voy. de Cornulier.
de Richard, en Berry, en Languedoc, en Bretagne, II.
de Ricquebourg (barons), voy. de Dion.
du Rieu, en Rouergue, Languedoc, Agénais, Lorraine, etc., III, add. des t. III, 108, VIII, 54, IX, 51.
Rigoult de Fennemare, en Normandie, IX, add. du même vol. 61.
de Rilly (marquis), voy. Odart.
de Rion (barons), voy. d'Oro.
de Rivière, au Comté Venaissin et en Dauphiné, IX, add. du même vol. 61.
de la Rivière, voy. Acary et de Casteras.
de la Rivoire, en Vivarais, VI.
de la Roche, en Bourgogne et Beaujolais, V.
de la Roche-Fontenilles, en Guyenne et en Picardie, X.

de la Roche-Huon (seigneurs), voy. du Pont d'Aubevoye.
de la Roche-Jullié (seigneurs barons), voy. Charrier.
de la Roche en Nort (barons et comtes), voy. de Cornulier.
de Rochemaux (vicomtes), voy. Green de Saint-Marsault.
des Roches-Baritaud (comtes), voy. de Beauharnais, V.
de Rogermont (comtes) voy. de Guignard de Saint-Priest.
de Romesac (seigneurs), voy. de Fornier.
de Roquencourt (seigneurs), voy. de Gaudechart.
de la Roquette (marquis), voy. de Foresta.
de la Roquevieille (barons), voy. de Mostuejouls.
de Rosendael (comtes), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
de Rotalier, en Franche-Comté, art. de Bermont, II, 15.
des Rotours, en Normandie, II, add. du même vol. 41
de la Roue (comtes), voy. d'Hérail de Lugan.
de la Roue-Harenc, en Forès, en Auvergne, en Vivarais, et en Lyonnais, IV, add. des t. IV, 12, V, 10, VI, 5.
de Rougemont, voy. du Temple.
du Rousset (comtes), voy. de Damas, V, 188, 195.
de la Roussière (seigneurs), voy. du Pont d'Aubevoye.
de Roux de Laric (originaire du royaume de Naples), en Provence et en Dauphiné, IX.
le Roy, marquis de Valanglart et comtes de Barde, en Picardie, I, add. du t. III, 402.
de Royon (marquis), voy. de Bryas.
de Royville (seigneurs), voy. Gouhier.
Ruffo, voy. de Roux de Laric.
de Rune (marquis), en Picardie et en Artois, II, add. des t. II, 4, III, 405.
de Rys-Chauveron (barons), voy. Lignaud de Lussac.

S

de Sablé (marquis). voy. Colbert.
de Saignes (comtes), voy. de la Garde.
de Saillans (barons), voy. de Serre de Saint-Roman.
de Saint-Andéol (barons), voy. de Malmazet.
de Saint-André (seigneurs), voy. le Mintier.
de Saint-Angel (comtes), voy. de la Garde.
de Saint-Cosme (seigneurs), voy. du Bois des Cours.
de Saint-Cyr (seigneurs), voy. de Cornette.
de Saint-Germain d'Aunay (seigneurs), voy. de Mallevoue.
de Saint-Gervais (marquis), voy. d'Albignac.
de Saint-Hypolite (seigneurs), voy. Pandin.
de Saint-Ilpize (barons), voy. de Lespinasse.
de Saint-Jalle (marquis), voy. de Montault.
de Saint-Julien (marquis), voy. de Fortia.
de Saint-Julien (vicomtes), voy. de Salignac-Fénelon.
de Saint-Léon (barons), voy. de Gavarret.
de Saint-Luc (marquis), voy. d'Espinay-Saint-Luc.
de Saint-Marsault, voy. Green.
de Saint-Martin (vicomtes), voy. d'Oro.
de Saint-Maurice (marquis), voy. de Faure (de Villespassans).
de Saint-Ouen, en Normandie, III.
de Saint-Paul (barons), voy. de Villemur.
de Saint-Pern (marquis et comtes), en Bretagne, t. V, add. du t. XI, 1.
de Saint-Philbert (seigneurs), voy. d'Anthenaise.
de Saint-Pouange (marquis), voy. Colbert.
de Saint-Priest (comtes et vicomtes), voy. de Guignard de Saint-Priest.

de Saint-Quentin (vicomtes), voy. de Cacqueray.
de Saint-Remy (marquis), voy. de Courtarvel.
de Saint-Remy, voy. Guiot.
de Saint-Sernin, voy. de Borne.
de Saint-Vallier (comtes), voy. de la Croix de Chevrières,
de Salignac-Fénelon (marquis et comtes), en Périgord, Quercy, Limosin, Poitou, Angoumois et Marche, IX.
de la Salle, en Lorraine, II.
de Sandrans (barons), voy. Charrier.
de Sarcus (marquis et comtes), en Picardie, X, et add. du t. XI, 10.
de Saros (libres barons et comtes suprêmes), en Hongrie, voy. Dessoffy.
de Sartiges (marquis et comtes), en Auvergne, VI, add. du t. IX, 54.
de Sauveterre (barons), voy. Dauxilhon.
de Savignac (barons), voy. de Lort.
de Sayve (comtes), voy. de la Croix de Chevrières.
de Sedières (vicomtes), voy. de Lentilhac.
de Seignan, voy. de Casteras.
de Seignelay (marquis), voy. Colbert.
de Senez (barons), voy. de Gautier.
de Sept-Fontaines, voy. de Baynast.
de Sérignan (marquis et comtes), voy. de Lort.
de Serre de Saint-Roman, en Languedoc et à Paris, IV.
de Serres (comtes), voy. de Borne.
de Servières (marquis), voy. de Casteras.
de Serviès (comtes), voy. de Retz de Bressolles.
de Sesmaisons (marquis et comtes), en Bretagne et Normandie, V.
de Sevelingue (seigneurs), voy. de Nedonchel.
de Sezanne (comtes), voy. de Gramont.
de Sinety, en Provence, en Bourbonnais et en Berry, t. III, add. et corr. 108.
de Sinopoli (comtes), voy. de Roux de Laric.
Siochan de Kersabiec, en Bretagne, IX.
de Solerac, voy. Gilbert de Solerac.
de Souastre (barons), voy. de Foucault.
de Sournia (barons), voy. de Casteras.
de Sourniac (seigneurs), voy. de Sartiges.
de Spycker, voy. Van Cappel.

T

de Tarko (comtes), en Hongrie, voy. Dessoffy.
de Tartonne (seigneurs), voy. de Trimond.
Taupinart de Tilière, en Orléanais et en l'Ile de France, IV.
du Temple, au pays Chartrain, IV, add. des t. IV, 12, VI, 6, IX, 55.
de Teneuil (seigneurs), voy. d'Argy.
de Terves, en Poitou et en Anjou, VIII, add. du même vol. 58.
de Tessancourt (marquis), voy. de Vion.
Testu de Balincourt, au Vexin, au Maine, en Languedoc et en Anjou, XI.
de Thémines (barons), voy. de Penne.
de Theys (anciens seigneurs), voy. de Monteynard.
de Thianges (marquis), voy. de Damas, V, 69.
de Thoard (seigneurs), voy. de Laugier.
de Thor (barons), voy. de Gramont.
de Tichemont, voy. de Briey.
de Tilloux (ssigneurs), voy. de Mauvise.
de Tirpoil (seigneurs), voy. Hector.
de Tonnay-Boutonne (barons), voy. Pandin.
de Torcy (marquis), voy. Colbert.
de la Tour (comtes), voy. de Lary.
de la Tour d'Auvergne et de la Tour Saint-Paulet, VII, add. du t. VIII, 37.
de la Tour-Landry (marquis), voy. de Maillé.
de la Tourette (marquis et comtes), voy. de la Rivoire.

de Tournon (vicomtes), voy. de Malmazet.
de Tourpes (barons), voy. d'Anstrude.
de Tranchelion, en Limosin, voy. de la Garde.
de Tremar (comtes), voy. Picot.
de Trenquelléon (barons), voy. de Batz.
de Tretz (barons), voy. de Foresta.
du Triadou (marquis), voy. d'Albignac.
de Trimond, en Provence, XI.
de la Tullaye, en Bretagne et en Anjou, XI, add. du même vol. 16.
de Turenne (vicomtes), voy. de la Tour d'Auvergne.

U

d'Urban (marquis), voy. de Fortia.

V

de Vachères (vicomtes), voy. de Gramont.
de Vair (comtes), voy. de Cornulier.
de Valanglart (marquis), voy. le Roy.
de Valernes, (vicomtes), voy. de Bernardy.
de Valmenier, voy. de Cacqueray.
de Vannes (seigneurs), voy. Carpentier.
de Varange (barons), voy. Muguet.
de la Varenne (seigneurs), voy. Charrier.
de Vauguérin (seigneurs), voy. Odart.
de Vaulogé (vicomtes), voy. Picot.
de Venancourt (comtes), voy. de Cornette.
de Verbosc (barons), voy. Hébert de Beauvoir.
de Verdier (vicomtes puis marquis), voy. Green de Saint-Marsault.
de Verpré (branche), voy. de Damas, V, 173.
de Verrières (seigneurs), voy. Odart.
de Veyny d'Arbouse, en Auvergne, en Bourbonnais, en Limosin et en Charolais, IV.
de Villars (seigneurs), voy. de Laugier et de Mauvise.
de la Ville-Esion (seigneurs), voy. le Mintier.
de la Ville-au-Fourrier, voy. de Broc.
de Villegongis (seigneurs), voy. de Brisay.
de Villemartin, voy. de Casteras
de Villemont (marquis), voy. de Veyny d'Arbouse.
de Villemur, en Languedoc, en Gascogne et en Espagne, III, add. des t. III, 108, IV, 9.
de Villeneuve (barons, marquis, comtes et vicomtes), en Languedoc, IV.
— (barons et marquis), voy. de Brunet de Castelpers.
de Villespassans, en Languedoc, voy. de Faure.
de Villiers (branche), voy. de Damas, V, 214.
de Vion, en l'Ile de France, VI.

W

de Wandonne (barons), voy. de Dion.
du Wicquet, barons d'Ordre, en Hainaut, etc., I, add. du t. X, 98.

2e TABLE, PAR PROVINCES,

des matières contenues dans les onze premiers volumes des Archives de la Noblesse.

Agénais. Généalogies de Brunet de Castelpers, tome VII, de Calbiac II, d'Hérail de Brisis I, de Martel de la Galvagne IV, de Montault VIII, de Peyronny IV, du Rieu III.
Alsace. De Ferrier du Châtelet V.
Angleterre. D'Anstrude IX, Carpentier XI, Colbert III.
Angoumois. Nobiliaires de Limosin VIII et de la Rochelle XI. Généalogies d'Achard V, de Busquet II, Green de Saint-Marsault II, Lignaud de Lussac VII, Pandin VII, de Salignac-Fénelon IX.
Anjou. D'Anthenaise VIII, de Broc IV. Cantineau de Commacre III, de la Corbière II, de Courtarvel VIII, Hector de Tirpoil VIII, de Maillé V, Odart X, Pantin VIII, du Pont d'Aubevoye X, de Terves VIII, Testu de Balincourt XI, de la Tullaye XII.
Armagnac. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies de la Briffe X, de Casteras IV, de Gemit de Luscan III, de Lary de la Tour XI, de Montault VIII.
Armoiries (Observations critiques sur les). Revue des salles des croisades IX.
Artois (Nobiliaire d') IX et add. du t. X, 10. Liste de 121 gentilshommes qui ont assisté aux Etats d'Artois en 1414, IX. Généalogies de Bryas IX, de Dion III, de Fontaine II, de Hinnisdal XI, de Maulde III, de Nedonchel X, de Rune II. *Voir* Boulonnais et Calaisis.
Astarac. Nobiliaire de Montauban X.
Aunis. Nobiliaire de la Rochelle XI. Généalogies de Green de Saint-Marsault II, Pandin VII, Prévost de Gagemon III.
Auvergne (Nobiliaire d') VII. Catalogue des chanoines comtes du chapitre de Brioude IV. Généalogies de Bonnevie VI, de Boyer de Choisy I, de Carlat (vicomtes) I, de Casteras IV, de Damas V, de la Garde VI, d'Hérail de Lugan I, de Lespinasse I, de Monteynard (branche de Beaulieu) VII, de Murat (vicomtes) I, du Prat VI, de Retz de Bressolles III, de la Roue-Harenc IV, de Sartiges VI, de la Tour d'Auvergne VII, de Veyny d'Arbouse IV.
Beauce. De Brisay VIII, de Courtarvel VIII, du Pont d'Aubevoye X, de Pontbriant I, du Temple IV.
Beaujolais. Charrier XI, de Damas V, de la Roche V.
Beauvaisis. Nobiliaire de Soissonnais III. Généal. de Gaudechart XI.
Belgique. De Briey IX.
Berry. D'Aiguirande I, d'Argy X, de Bengy-Puyvallée I, Berault des Billiers IV, de Chassy V, de Cougny IV, d'Harambure I, Lignaud de

Lussac VII, Mangin de Beauvais II, de Mauvise X, de Richard II, de Sinety III.

Bigorre. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies de Casteras IV, de la Roche-Fontenilles X.

Blésois. D'Argy X, de Fornier de Carles et de Fournier d'Aultanne X.

Boulonnais. Nobiliaire de Picardie II. Généalogie du Wicquet I.

Bourbonnais. D'Aiguirande I, de Dreuille X, le Lièvre de la Grange V, de Sinety III, de Veyny IV.

Bourgogne. D'Anstrude VIII, Armynot I, de Busquet II, le Compasseur de Courtivron V, de Damas V, de Lespinasse I, Muguet de Varange IV, de Pechpeyrou-Guitaut VIII, de la Roche V. *Voir* Bresse, Bugey, Charolais, Maconnais.

Bresse. De Bernard de Lausière IV, de Delley d'Asnens VIII.

Bretagne. D'Anthenaise VIII, d'Argy X, de Becdelièvre VI, du Boisbaudry III, de Boisboissel I, de Chefdubois II, de Clervaux III, de Cornulier XI, Couffon de Kerdellech VI, le Mintier X, de la Moussaye XI, Picot de Peccaduc et de Vaulogé VI, Pantin de la Guère et de la Hamelinière VIII, Pinot du Petit-Bois II, de Pioger VIII, de Pontbriant I, le Prevost I, de Richard II, de Saint-Pern V, de Sesmaisons V, Siochan de Kersabiec IX, de la Tullaye XI.

Brie. Nobiliaire de Soissonnais III. Généalogie de le Lièvre de la Grange V.

Brioude (chapitre de); catalogue des chanoines comtes IV.

Bugey. De Bernard de Lausière IV.

Calaisis. Nobiliaire de Picardie II. Généalogie de Behague I.

Cambrésis. Van Cappel IV, Carpentier XI, de Fontaine II, Moreau de Bellaing I, du Wicquet I.

Champagne (Nobiliaire de) VI. Généalogies d'Ardennes (comtes) IX, de Beffroy I, Boucher III, de Bouvet IX, de la Briffe X, de Chassy V, Chaumontois (comtes de) IX, de Cuissotte de Gizaucourt I, de Dion III, Galland II, Gilbert de Solerac VIII, du Hamel du Breuil VII, du Hamel de Saint-Remy IV, d'Ivory I, de Lespinasse I, de Mauroy VI, de Montarby III, de Pioger VIII, des Réaux V. *Voir* Rethelois.

Charolais. De Veyny d'Arbouse IV.

Chartrain (pays). *Voir* Beauce.

Comminges. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies de Casteras IV, de Castet I.

Comtat Venaissin. De Bertrand II, de Bonadona III, de Fornier de Carles et de Fournier d'Aultanne X, de Fortia II, de Gramont III, de Laugier VIII, de Malmazet IV, de Rivière IX, de Trimond XI.

Condomois. De Batz I.

Croisades (Revue des salles des) IX et add. des t. X et XI.

Dauphiné. De Bernard de Lausière IV, de la Croix-Chevrières VII, de Delley d'Asnens VIII, Fornier X, de Gramont III, de Guignard de Saint-Priest IX, de Monteynard VII, de Moreton de Chabrillan VII, de Rivière IX, de Roux de Laric IX.

Diois. De Monteynard VII.

Dunois. Du Bois des Arpentis VII, de Courtarvel VIII.

Flandre. Carpentier de Vannes XI, du Chambge VIII, de la Chaussée IV, de Fontaine II, Goethals VI.

Foix. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies de Casteras IV, de Castet I, de Faure de Massabrac II, de Lezat I, de Lordat XI, de Montaut XI.

Forez. De Damas V, de la Roue-Hareuc IV.

Franche-Comté. De Bermont II, de Delley d'Asnens VIII, de Ferrier du Châtelet V, de Précipiano II, de Rotalier II.

Gascogne. De Gavarret I, d'Oro, de Pontonx III, de Villemur III. *Voir* Armagnac, Astarac, Bigorre, Lomagne.

Gâtinais. Guignard de Saint-Priest IX.

Gevaudan. D'Albignac VII, de Borne III, de Retz de Bressolles III.

Graisivaudan. De Monteynard VII.

Guienne. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies d'Albignac VII, du Hamel IV, de Lamourous II, de Malartic IV, de Pichon VI, de la Roche-Fontenilles X. *Voir* Agénais,

Condomois, Périgord, Quercy, Rouergue.

Hainaut. De Contamine IV, de Maulde III, Moreau de Bellaing I, du Wicquet I.

Hongrie. Dessoffy de Cserneck II.

Ile de France. Bauyn de Perreuse II, de Delley d'Asnens VIII, de Dion III, Galland II, le Lièvre de la Grange V, de Pollalion III, du Prat VI, Taupinart de Tilière IV, de Vion VI. *Voir* Beauvaisis, Gatinais, Laonnais, Noyonnais, Paris, Soissonnais, Valois, Vexin.

Irlande. De Cusack I, Mac-Carthy V, Mac-Sheehy XI.

Italie. Beltrami II, Ruffo IX.

Languedoc. D'Aire[illegible]douse II, d'Albignac VII, d'Al[illegible]t II, d'Argiot de la Ferrière IV, [illegible]auxhostes IV, de Benoist de la Prunarède VII, de Béranger de Caladon VIII, de Brunet de Castelpers de Panat VII, de Busquet II, de Casteras IV, Dauxilhon II, d'Exéa IV, de Faure de Massabrac II, de Faure (de Villespassans) VIII, de Gavarret I, Guy II, d'Hérail-Brisis I, d'Icher II, de Jacomel II, de Lordat XI, de Lort de Sérignan I, de Montaut XI, de Monteynard VII, Pandin de Narcillac VII, de Penne III, de Richard II, du Rieu III, de Serre de Saint-Roman IV, Testu de Balincourt XI, de Trimond XI, de Villemur III, de Villeneuve IV. *Voir* Gévaudan, Lauraguais, Velay, Vivarais.

Laonnais. Nobiliaire de Soissonnais III. Généalogie de Foucault III.

Lauraguais. De Gavarret I, de la Tour Saint-Paulet VII.

Limosin (Nobiliaire de) VIII. Généalogies de Brettes I, de la Garde VI, Green de Saint-Marsault II, de Salignac-Fénelon IX, de Veyny IV.

Lomagne. Nobiliaire de Montauban X. Généalogie de Montault VIII.

Lorraine. d'Aspremont IX, de Bouvet IX, de Briey IX, Collin de Barisien III, Collinet de la Salle II, de la Doubart I, de Foucault III, Guiot de Saint-Remy III, de Laugier VIII, de Lorraine (ducs) IX, de Montarby III.

Luxembourg (maison de) IX.

Lyonnais. Charrier XI, de Damas V, Muguet de Varange IV, de la Roue Harenc IV. *Voir* Beaujolais, Forez.

Maconnais. Charrier XI.

Maine. D'Anthenaise VIII, d'Argy X, de Bazougers VIII, du Bois des Cours VII, de Bouère VIII, de Broc IV, de la Corbière II, de Courtarvel VIII, de Maillé V, du Pont d'Aubevoye X, du Prat VI, Testu de Balincourt XI.

Marche. Nobiliaire de Limosin VIII. Généalogies d'Aiguirande I, de la Celle III, Lignaud de Lussac VII, de Mauvise X, du Pouget de Nadaillac IV, de Salignac-Fénelon IX.

Martinique. De Cacqueray IV, de Cornette de Venancourt XI.

Montauban (Nobiliaire de la généralité de) X.

Navarre. De Gramont III, d'Harambure I.

Nebouzan. Nobiliaire de Montauban X.

Nivernais. Du Bois d'Aisy I, du Bois des Cours VII, Carpentier de Changy XI, de Chassy V, de Dreuille X, de Maumigny VI.

Normandie. D'Anthenaise VIII, de la Briffe X, de Cacqueray IV, d'Espinay Saint-Luc IX, Gouhier de Charencey XI, du Hamel VII, du Hauvel I, Hébert de Beauvoir IV, Hue de Caligny VII, de Mallevoue X, Massif des Carreaux VIII, de la Motte-Ango IV, de Pioger VIII, Rigoult de Fennemare IX, des Rotours II, de Saint-Ouen III, de Semaisons V.

Noyonnais. Nobiliaire de Soissonnais III.

Orléanais. De Beauharnais V, Taupinart de Tilière IV. *Voir* Beauce, Blésois, Dunois, Vendomois.

Paris. De la Briffe X, Colbert III, de Fortia II, de Lespinasse I, le Lièvre de la Grange V, de Serre de Saint-Roman IV.

Pays-Bas. De Behague I, de Bryas IX, Van Cappel IV, de Hinnisdal XI, Moreau de Bellaing I, de Nedonchel X, Olislagers de Meerssenhoven II.

Perche. Du Bois des Cours VII.

Périgord. Achard V, de la Celle III, de Constantin II, de la Garde de Saignes VI, de Peyronny IV, de Pindray III, de Pontbriand I, du Pouget de Nadaillac IV, du Reclus IV, de Salignac-Fénelon IX.
Picardie (Nobiliaires de) II et de Soissonnais III. Généalogies d'Acary I, d'Artaize I, Aubé de Bracquemont I, de Baynast II, Boucher de Perthes et de Crèvecœur III, de Chaulnes I, de Chérisy VIII, de la Doubart I, de Gaudechart XI, du Hamel IV, de Jacomel II, de Maulde III, de la Roche-Fontenilles X, le Roy de Barde et de Valanglart I, de Rune II, de Sarcus X.
Poitou. Achard V, d'Argiot IV, de Brisay VIII, de Brossin de Méré V, Cantineau de Commacre III, de la Celle III, de la Chaussée IV, de Clervaux III, de Gourjault XI, Green de Saint-Marsault II, Hector de Tirpoil VIII, Lignaud de Lussac VII, Mangin de Beauvais II, de Mauvise X, Odart X, Pandin de Narcillac VII, Pantin de la Guère VIII, de Pindray III, Prevost de Gagemon III, du Reclus IV, de Terves VIII, de Salignac-Fénelon IX.
Provence. D'Arbaud de Jouques I, d'Argiot de la Ferrière IV, de Bernard de Lausière IV, de Boyer de Choisy I, de Foresta I, de Gautier de Senez II, de Laugier VIII, de Rivière IX, de Roux de Laric IX, de Sinety III, de Trimond XI.
Quatre-Vallées (Aure, Neste, Barousse, Magnoac). Nobiliaire de Montauban X.
Quercy. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies de Constantin IV, de la Garde de Saignes VI, de Lentilhac VIII, de Pechpeyrou-Guitaut VIII, de Penne III, du Pouget de Nadaillac IV, de Salignac-Fénelon IX.
Réthelois. Nobiliaire de Champagne VI. Généalogie d'Artaize I.
Rivière Verdun. Nobiliaire de Montauban X.
Rochelle (Nobiliaire de la généralité de la) XI.
Rouergue. Nobiliaire de Montauban X. Généalogies d'Albignac VII, de Brunet de Castelpers VII, de Faure (de Villespassans) VIII, d'Hérail de Lugan I, d'Icher II, de Mostuejouls VII, du Rieu II.
Saintonge. Nobiliaire de la Rochelle XI. Généalogies de la Celle III, Green de Saint-Marsault II, de Pindray III.
Savoie. De Contamine IV.
Soissonnais (Nobiliaire de) III.
Suisse. De Delley d'Asnens VIII.
Touraine. D'Argy X, du Bois des Arpentis VII, de Brisay VIII, de Brossin de Méré V, Cantineau de Commacre III, d'Harambure I, de Maillé V, de Mons VI, Odart de Parigny et de Rilly X, du Pont d'Aubevoye X, de Quinemont II.
Valois. Nobiliaire de Soissonnais III. Généalogie de Foucault III.
Velay. De Pollalion III.
Vendomois. D'Argy X.
Versailles (Revue critique du musée de) IX et add. des t. X et XI.
Vexin Français. Testu, de Balincourt XI.
Vivarais. De Borne III, de Guignard de Saint-Priest IX, d'Hérail de Brisis I, de Malmazet IV, de Moreton de Chabrillan VII, de la Rivoire VI, de la Roue-Harenc IV.

CARPENTIER,

Seigneurs d'Attiches, de Vannes, de Fléchinet, d'Aumont, de Waignon, d'Auxois, *en Cambrésis* et *en Flandre*; *seigneurs* de Berthier, de Crécy, de Marigny, de Ratilly, de Machy, de Laveau, du Quartier-Damas, de Courtois, de la Thuilerie, de Mont, des Pavillons, de Beaudéduit, de Vanzé, *comtes* de Changy, *en Nivernais; seigneurs* d'Arley, de Huntington, etc., *baronets d'Angleterre*.



Armes : *d'azur*, *à l'étoile d'or*, *accompagnée de 3 croissants d'argent* (1).

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

Devise : Dieu m'aide !...

---

(1) Ces armes sont ainsi portées depuis 1479; antérieurement l'écu était : *d'azur*, *au chevron d'or*, *accompagne de 3 croissants d'argent*. Nous indiquerons dans le texte d'autres brisures adoptées par les branches cadettes. (Voir *l'Amorial de la généralité de Moulins*, fol., 74, 81, et *l'Amorial de l'ancien duché de Nivernais*, par M. Georges de Soultrait.)

Il est fait mention de la famille CARPENTIER et des diverses branches qu'elle a formées en Cambrésis, en Flandre, en Nivernais et en Angleterre dans plusieurs historiens. Jean le Carpentier, étranger à cette maison, comme il le dit lui-même dans son *Histoire de Cambray*, IIIe partie, p. 369, cite la tradition qui la fait descendre d'un puîné des seigneurs de Gouy, et mentionne une charte du cartulaire de Vauchelles de l'an 1160 où Barthélemi et Renaud *Carpentier* sont rappelés comme bienfaiteurs de cette abbaye. Moréri, dans son *Dictionnaire historique*, et la Chenaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse* ont reproduit les mêmes faits avec plus de détails sur les filiations; et l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX. p. 470, contient un fragment sur la branche de Crécy. Nous donnons un travail plus complet sur cette famille et ses diverses branches, d'après ses titres et documents visés dans un arrêt du conseil d'état du 27 mai 1669.

De Renaud *Carpentier*, vivant en 1160, étaient issus par divers degrés Godefroi et Siger *Carpentier* qui firent une donation à l'abbaye de Vauchelles en 1280. Godefroi fut seigneur de Danièle et d'Avesnes-les-Aubert, au diocèse de Cambray. Siger, seigneur d'Attiches, est le premier depuis lequel la filiation se suit sans interruption.

DE TOURMIGNIES : d'azur, à 3 larmes d'argent.

I. Siger CARPENTIER, chevalier, seigneur d'Attiches et de Vannes-les-Lille, avoué de Cisoing, épousa, vers 1240, Berthe DE TOURMIGNIES, dame d'Erquinghem, dans la châtellenie de Lille. En 1265, il donna les dîmes d'Attiches à l'abbaye de Cisoing. (*Hist. de Cambray* p. 370). Par acte du vendredi (1er juillet) après l'octave de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul 1267, messire Siger Carpentier, qualifié chevalier, seigneur d'Attiches et de Vannes, avoue de Cisoing, fit un don en avancement d'hoirie à son fils Anseau, en faveur de son mariage avec Renette de Neufville. (*Orig. en parchemin, scellé du sceau de Siger Carpentier*, et

visé dans l'arrêt de 1669.) Les chroniques qui rappellent Siger Carpentier disent qu'il fut un des plus signalés chevaliers de son temps. Il eut pour fils :

II. Anseau CARPENTIER, Ier du nom, dit à la Belle Barbe, chevalier, seigneur d'Artiches et de Vannes, épousa, en 1267, Renette DE NEUFVILLE, comme on l'a vu à l'article de son père. Il servit dans toutes ses guerres Gui de Dampierre, comte de Flandre, et fut armé chevalier de sa main. Il fut du nombre des seigneurs flamands qui, ayant partagé la captivité de ce comte en France, ramenèrent son corps en 1305 et assistèrent à ses obsèques dans l'abbaye de Flines. Anseau eut pour fils :

DE NEUFVILLE : d'or, fretté de gueules.

III. Arthus CARPENTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vannes, épousa fort jeune Jeanne DE HANCOUART. Il obtint de Robert III, comte de Flandre, en considération de ses services et de ceux rendus par Anseau Carpentier, son père, la cession de tous les droits que le comte avait sur la terre de Vannes, par charte datée de la veille de la Purification de Notre-Dame, 1322. (*Original en parch, visé dans la maintenue de* 1669). Arthus eut deux fils :

DE HANCOUART : de sable, à l'aigle d'argent, au vol éployé, becquée et membrée d'or.

1° Gui Carpentier, seigneur de Vannes après Arthus. S'étant destiné à l'état ecclésiastique, il se démit de son fief en faveur de son frère André, visita le tombeau de Jésus-Christ à Jérusalem, et fut reçu frère dans la milice du Saint-Sépulcre. A son retour, Robert III, comte de Flandre, le nomma son aumônier, et lui donna la prévôté de Saint-Pierre, à Cassel, où il mourut en 1348 ;

2° André, qui a continué la postérité.

IV. André CARPENTIER, écuyer, seigneur de Vannes par la résignation de son frère Gui, épousa, vers 1308, Ide D'ERQUINGHEM, rappelée avec lui dans un acte de 1372. André fit partie du corps flamand que le comte Louis Ier, dit de Nevers, conduisit au roi Philippe de Valois, dans la guerre contre les An-

D'ERQUINGHEM : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; à la bande componée d'argent et de gueules, brochante sur le tout.

glais, et périt avec ce comte à la bataille de Crécy, en 1346.

DE COMMINES : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent ; à la bordure d'or.

V. Anseau CARPENTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vannes, fils unique d'André et d'Ide d'Erquinghem, né vers 1309, épousa, vers 1330, Agnès DE COMMINES, dame de Waignon. Ces époux firent bâtir sur le marché de Lille une très-belle maison qu'on appelait encore en 1669 la maison Carpentier, et ils constituèrent une rente à l'hôpital de Saint-Julien de cette ville. Agnès mourut en 1369 et Anseau en 1371. Leur tombeau se voyait dans l'église de Saint-Julien. Ils avaient eu trois fils :

1° Baudouin, dont on parlera ci-après ;

2° Jean Carpentier, religieux à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras ;

3° Etienne Carpentier, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, puis abbé de Bourgelles, où il fut inhumé sous une tombe de marbre de quatre pieds de hauteur. On y voyait son effigie en bronze avec les écussons d'armes de ses quartiers.

BOLACRE : de sinople, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules.

VI. Baudouin CARPENTIER, chevalier, seigneur de Vannes, de Waignon, etc., lieutenant du bailli de Lille, né vers 1331, épousa en premières noces en cette ville, vers 1350, Marie BOLACRE, héritière de la terre et seigneurie de Berthier ou Bertrier, en Nivernais, demoiselle d'honneur de Marguerite, comtesse de Flandre, veuve du comte Louis Ier, dit de Nevers. Elle était fille de Charles Bolacre, chevalier, seigneur de Corbigny, et de Marie de Chéry. En 1372, Baudouin Carpentier, qualifié chevalier, seigneur de Vannes et d'Attiches, et dame Marie Bolacre, sa femme, firent une donation à l'abbaye de Cantimpré, à la charge par les religieux de faire des prières pour le repos des âmes d'Anseau Carpentier et d'Agnès de Commines, père et mère du donateur, et de celles d'André Carpentier et d'Ide d'Erquinghem, ses aïeul et aïeule, de Gui Carpentier, son oncle, d'Arthus Carpentier seigneur de Vannes,

et de Jeanne de Hangouart, ses bisaïeul et bisaïeule. (*Orig. en parch., scellé de 4 sceaux en cire verte et visé dans l'arrêt de* 1669.) Baudouin épousa en secondes noces Jeanne du Pont, des seigneurs de Bouvignes, en la châtellenie de Lille. Il mourut en 1389, ayant eu cinq enfants : du Pont : bandé d'or et d'azur.

Du premier lit :

1° Sobier, dont l'article suit;

2° Elisabeth Carpentier, mariée avec Guillaume *Doresmieulx*, sieur de Goudecourt, lieutenant au bailliage de Lens;

3° Amelberge Carpentier, femme de Jean *de la Fosse*, chevalier, seigneur de Rombise et de Saint-Hilaire. On voit par les archives de l'église de Rombise qu'ils lui firent une donation de 12 muids à prendre annuellement sur la dîme de Saint-Hilaire. Ils eurent un fils dont postérité;

Du second lit :

4° Nicolas Carpentier, chanoine de Soignies. Député de son chapitre à Rome, pour obtenir quelques nouveaux priviléges, il s'acquit par son savoir et son éloquence beaucoup de crédit auprès du pape Jean XXIII, qui le créa son prélat domestique et assistant au trône pontifical, puis évêque *in partibus* de Castravalet, suffragant de l'archevêché d'Anavarze. Il mourut à Rome en 1413, et fut inhumé dans l'église dite *Ara cœli*, du couvent des frères mineurs;

5° Jean Carpentier, seigneur de Waignon. Pour se distinguer de ses frères, il s'appelait *le Carpentier* et chargeait la cîme du chevron de ses armes, *d'une canette de gueules* pour brisure. Il eut de son mariage avec Jeanne *Mercier*, dite *Happiot*, fille de Charles Mercier, dit Happiot, conseiller au conseil d'Artois, et de Marie de Thiembronne, un fils :

Jean le Carpentier, seigneur de Waignon, qui fit partie d'un corps de 3,000 hommes levé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1423. Une lettre des archives de Marchiennes fait mention de lui de ses deux femmes et le qualifie *noble et honoré seigneur*. Il avait épousé : 1° à 17 ans, Sophie *Van Vlucten*, dont il eut un fils, ci-après nommé; 2° Claire *Dragon*, morte sans enfants;

Jacques le Carpentier, seigneur de Waignon, mort à Gand le 23 mars 1441. Son épouse Jeanne *de Thieulaine*, fille de Gérard de Thieulaine, et de Sainte de Tenremonde, mourut le 18 août de la même année. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Bavon. Il eut un fils et trois filles :

I. Jean le Carpentier, seigneur de Waignon, capitaine et châtelain du château de Dinant. Emmanuel Suyro, dans ses *Annales de Flandre*, fol. 437, dit qu'il fut décapité dans une rebellion par les mutins de Dinant.

Il laissa de son mariage avec Charlotte *de Maubus*, un fils :

Walerand le Carpentier, seigneur de Waignon, époux de Marie *Dionnois*, fille de Simon Dionnois et de Jeanne d'Abbé;

II et III. Valentine et Madeleine le Carpentier, religieuses à l'abbaye de Marquette, sœurs jumelles ;

IV. Catherine le Carpentier, mariée avec Wauthier *de Pintaflour*, qui fut tué en l'armée du duc Charles le Téméraire à la bataille de Nancy en 1477. Il était fils de Pierre de Pintaflour, capitaine d'infanterie commandant à l'Ecluse en Flandre. Wauthier eût un fils, capitaine de cavalerie, dont était issu Pierre de Pintaflour, évêque de Tournay en 1575.

DE THIEULAINE; burelé d'argent et d'azur de 10 pièces; à la bande de gueules, chargée de 3 aiglettes d'or, brochante sur le tout.

VII. Sohier CARPENTIER, écuyer, seigneur de Vannes en Flandre et de Berthier en Nivernais, grand bailli de la ville de Menin, épousa, vers 1370, Eléonore DE THIEULAINE, dame d'Aumont, fille de Girard de Thieulaine, par acte du jour de la Circoncision (1er janvier) 1388, passé sous le sceau de la cour de Bruxelles, Sohier Carpentier, énoncé fils de messire Baudouin Carpentier, chevalier, seigneur de Vannes, et de dame Marie Bolacre, et qualifié grand-bailli de Menin, aux droits d'Eléonore de Thieulaine, sa femme, et de leur fils Arthus Carpentier, transigea avec Daniel de Thieulaine et Catherine de la Souche, sur le partage de la succession de Guillaume de Thieulaine. (*Orig. en parchemin visé dans l'arrêt du conseil d'état de* 1669). Sohier laissa trois fils et une fille :

1° Arthus, IIe du nom, qui suit;

2° Sohier Carpentier, } servant sous M. de Hallwyn, en
3° Sandrad Carpentier, } l'armée du duc de Bourgogne, tués à la bataille d'Azincourt, en 1415;

4° Jeanne Carpentier, religieuse au monastère de Flines, au diocèse d'Arras, morte en 1441.

DE BOUCHAVESNE; de gueules, à la croix engrelée d'or. *Alias* d'or, à la croix engrelée de gueules.

VIII. Arthus CARPENTIER, IIe du nom, seigneur de Vannes, d'Aumont et de Berthier, épousa à Amiens vers 1398 Louise DE BOUCHAVESNE (1), fille de N... de Villemontée et de Guillaume de Bou-

(1) Ce nom est quelquefois écrit *de Bouchavannes*.

chavesne. Arthus fut tué en chassant dans la forêt de Nieppe en 1421. Ses enfants furent :

1° Guillaume, mentionne ci-après;

2° François Carpentier, chevalier, seigneur d'Aumont en la châtellenie de Lill (1), né en 1418, marié à 18 ans, en la ville de Nevers, en 1435, avec Jeanne *de Serre*. Il fu tcapitaine des lanciers de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et grand bailli de Courtray. (*Arrêt du conseil de* 1669.) Il s'était trouvé sous ce prince, alors comte de Charolais, à la bataille de Montlhéry, en 1465. De plusieurs enfants issus de son mariage, un seul lui survécut :

Jacques Carpentier, chevalier, seigneur d'Aumont en Flandre et de Berthier en la châtellenie de Prémery, en Nivernais, né à Nevers en 1434, marié, en 1455, avec Françoise *de Fontenay*, proche parente de Pierr de Fontenay, évêque de Nevers. Jacques Carpentier mourut sans enfants à Arras vers 1485. Par son testament, daté du 16 octobre 1479, et dans lequel il rappelle François Carpentier, chevalier, seigneur d'Aumont, capitaine de la garde des lanciers du duc de Bourgogne, et bailli de Courtray, son père, et dame Jeanne de Serre, sa mère, il institua Colinet Carpentier, son cousin germain, fils de Guillaume Carpentier, chevalier, seigneur de Vannes, et de dame Renette de Wainonville, son légataire universel, à la charge par lui de porter ses armes, (*d'azur, à 3 croissants d'argent et une étoile d'or en cœur*), arm s portées depuis lors par tous les descendants de Colinet. (*Extrait de l'arrêt du conseil de* 1669);

3° Jean Carpentier, grand bailli de la châtellenie de Courtray. Le seigneur de Villers, dans une généalogie de la famille dressée par lui en 1668, rapporte que Jean ayant servi de second à son frère François dans un duel contre deux seigneurs de la cour du duc de Bourgogne, et ayant tué son adversaire, les deux frères furent obligés de s'exiler. François passa en France et Jean en Angleterre, où il épousa, en 1466, Catherine *Neville*. Son fils Arthus épousa l'héritière de Huntington, dame de Huntington et d'Arley. Les descendants de ceux-ci furent baronets d'Angleterre, et s'allièrent aux maisons *d'Haliburthon* (barons de Dirlton), *Spencer*, *Aylesbury*, *Salisbery*, *d'Oissel*, *de*

---

(1) Comme cadet il avait changé le *chevron* porté par ses ancêtres et ses aînés en une *étoile* ; et son écu était : *d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent.*

Lee, *Godwin et Brown* (vicomtes de Montégu). Le généalogiste anglais Paul Arline, fait connaître l'état de cette branche jusqu'en 1669. On la croit éteinte;

4° Louise Carpentier, mariée, par dispense du pape, avec son cousin issu de germain, Robert *de la Fosse*, dit Martel, seigneur de Rombise et Saint-Hilaire, fils d'autre Robert de la Fosse, seigneur de Rombise, et d'Anne de Mailly; ce dernier fils de Jean de la Fosse, chevalier, seigneur de Rombise et de Saint-Hilaire, et d'Amelberge Carpentier.

DE WAINONVILLE : d'hermine, à 6 losanges d'azur, accolées en bande.

VIII. Guillaume CARPENTIER, chevalier, seigneur de Vannes, de Fléchinet, etc., né vers 1400, fut gouverneur de Thérouenne. Il est qualifié damoiseau dans l'aveu qu'il rendit, le 25 novembre 1421, à la châtellenie de Lille, comme fils aîné de feu Arthus Carpentier et de Louise de Bouchavesne, pour la seigneurie de Vannes. (*Orig. en parchemin*, *scellé du sceau de la châtellenie de Lille, et visé dans l'arrêt de maintenue de* 1669). Guillaume Carpentier épousa, vers 1428, Renette DE WAINONVILLE, fille de Charlemagne, seigneur de Wainonville en Hainant, lieutenant grand prévôt de Valenciennes, et de Marie de Rampemont. Par un acte de rachat de l'année 1458, scellé du sceau de l'abbaye de Notre Dame de Cantimpré, on voit que feu messire Guillaume Carpentier, chevalier, gouverneur de la ville de Thérouenne, avait laissé de Renette de Wainonville trois fils. Il eut aussi deux filles. (*Maintenue de* 1669). Voici les noms de ces enfants :

1° Arthus, IIIe du nom, qui suit;

2° Baudouin Carpentier, seigneur d'Auxois, mort sans postérité;

3° Colinet, auteur de la BRANCHE DE CHANGY, rapportée ci-après;

4° Renette Carpentier, mariée à Godefroi *de Boulogne*, seigneur de Leenbosch, en la châtellenie de Tournay. Elle mourut sans enfants et fut inhumée dans l'église de Saint-Brice de Tournay;

5° Aldegonde Carpentier, mariée avec Théodore *de Preud'homme*, chevalier, vicomte de Bligny, dans la châtellenie d'Ath.

IX. Arthus CARPENTIER, IIIe du nom, écuyer, sei-

gneur de Vannes et de Fléchinet, mentionné dans l'acte de rachat de 1458 et dans une procuration que lui et Baudouin donnèrent à Colinet, leur frère, le 15 janvier 1462 (*arrêt de* 1669), épousa Sainte DE WASQUEHAL, fille de Jean, seigneur de Wasquehal en Pevèle, chevalier. Il eut de ce mariage deux garçons et une fille :

DE WASQUEHAL : d'or, au pélican de sable, sur une terrasse de sinople.

1° Claude Carpentier, écuyer, seigneur de Vannes et de Fléchinet, marié avec Eléonore *de Lannoy*, fille de Sidrac de Lannoy. Il mourut sans postérité le 28 mai 1498. Lui et sa femme furent inhumés dans l'église de Vannes, où Claude avait fondé une messe de *requiem*;

2° Robert qui suit ;

3° Françoise Carpentier, mariée avec Liévin *de Hauport*, seigneur de Carnoy. Ce seigneur ayant été tué près de Saint-Amand par Jean des Prez et ses complices, Françoise Carpentier se rendit religieuse au monastère de Flines.

X. Robert CARPENTIER, écuyer, seigneur de Vannes et de Fléchinet, surnommé le *Moine*, avait été novice en l'abbaye de Warneton ; mais n'ayant pas encore fait ses vœux à la mort de son frère, il en sortit pour recueillir ses biens. Il s'allia avec Honorine D'ASSIGNIES, fille de Pontus, seigneur d'Assignies, chevalier, et de Sainte Pinchon. Elle le rendit père de :

D'ASSIGNIES : fascé de vair et de gueules.

1° Gossuin, qui suit ;

2° Sainte Carpentier, mariée avec Wautier *de Wignacourt*, gouverneur de l'Ecluse. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Donat à Bruges;

3° Hélène Carpentier, religieuse au couvent de N.-D. de Sion à Audenarde ;

4° Louise Carpentier, femme de Gérard *de Gillon*, licencié ès-lois, greffier de la gouvernance d'Arras et depuis conseiller au conseil d'Artois. Ils furent inhumés dans l'église Saint-Nicaise d'Arras.

XI. Gossuin CARPENTIER, écuyer, seigneur de Vannes et de Fléchinet, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du comte d'Egmont, épousa Marguerite DE HAUDION, fille d'Eustache de Haudion, seigneur de Giberchies, de laquelle il eut cinq enfants :

DE HAUDION : d'argent, à 10 losanges d'azur, 3, 3, 3 et 1.

1° Gossuin Carpentier *dit* le Jeune, qui fut après son père lieutenant des gens d'armes du comte d'Egmont. Il fut tué à la bataille de Dreux en 1562 ;

2° Arthus Carpentier, seigneur de Fléchinet, marié avec Béatrix *de Ghistelles*, dont il n'eut pas d'enfans. Il avait vendu la terre de Vannes au seigneur de Saint-Aubin. Béatrix de Ghistelles, sa veuve, fit annuler cette vente, à cause de ses reprises dotales, par sentence rendue au parlement de Malines le 18 juillet 1579, et elle fit le relief de la terre de Vannes en la cour féodale de Lille par Ghislain du Mont, son fondé de pouvoir ;

3° Colin Carpentier, *dit* Tiercelet, écuyer, seigneur de Vannes et de Fléchinet après ses frères Gossuin et Arthus. Il céda tous ses biens à ses sœurs Jossine et Hildegonde et prit l'habit religieux en l'abbaye de Vicogne, où il mourut à l'âge de 67 ans;

4° Jossine Carpentier, dame de Fléchinet et de Vannes en partie, mariée, par contrat passé en la ville de Tournay en 1559, avec messire Arnoul *de Landas*, seigneur de Perwez (*arrêt de maintenue de* 1669). Après la mort de Jossine, Arnoul se remaria avec Anne d'Ennetières, fille de Jacques d'Ennetières, et de Catherine de Chastillon. Il avait eu de Jossine Carpentier un fils et une fille :

A. Arnoul de Landas, chevalier, seigneur de Fléchinet, marié avec Albertine *Bruant de Monceau*. Ils fondèrent le cloître des Brigittines de Perwez, et furent inhumés dans l'église de ce couvent, dans un caveau au pied du grand autel. Ils eurent pour fils unique :

Claude de Landas, seigneur de Fléchinet et de Monceau, député du corps de la noblesse de la châtellenie de Tournay, marié avec Jeanne *de Beaufort*, fille de messire Colard de Beaufort. Il mourut peu après son mariage, sans postérité. Sa succession fut disputée par les enfants de Jeanne de Landas, sa tante, et ceux de messire Mathurin de Bouzenton, seigneur de Lomprez, ses cousins;

B. Jeanne de Landas, dame de Séréghem, mariée à messire Mathieu *du Chastel*, chevalier, seigneur de Lommeny et de Gifontaine, grand-prévôt de Saint-Amand, et l'un des premiers jurisconsultes de son temps. Envoyé par Jean de Berghes, archevêque de Cambray, au pape Paul V, ce pontife lui donna la charge d'auditeur des causes des Pays-Bas. Il mourut à Rome, laissant un fils et une fille :

a. Don Antonio du Chastel, seigneur de Séréghem, de Lommeny et de Gifontaine, lieutenant-géné-

ral des galères du pape Grégoire XV, marié avec Diane *Caraccioli*, comtesse d'Astorga, dame de Lomelino en Sicile, fille de don Tiberio Caraccioli, comte d'Astorga, et de dona Laure Cicinella. Il eut de ce mariage deux fils et une fille ;

b. Charlotte du Chastel, mariée à Jean *Grenut*. conseiller du roi et maître de la chambre des comptes à Lille. Elle prétendit aux biens de Claude de Landas, son cousin, à l'exclusion des enfants de son frère, soutenant que la représentation avait lieu pour ses biens régis par la coutume de Lille ;

5° Hildegonde Carpentier, dame de Vannes, mariée à messire Florent *de Bouzenton*, chevalier, seigneur de Lomprez, qui en eut un fils :

Mathieu de Bouzenton, chevalier, seigneur de Lomprez et de Vannes, marié avec Constance *de Broyart*, issue des anciens comtes de Guedin, en Hongrie.

BRANCHE DE CHANGY,

En Nivernais. (Seule existante).

IX. Colinet Carpentier, écuyer, fils puîné de messire Guillaume Carpentier, chevalier, seigneur de Vannes et de Fléchinet, gouverneur de Thérouenne, et de dame Renette de Wainonville, naquit en 1431. Le 15 janvier 1462, suivant acte passé sous les sceaux des bourguemestres de Lille, il reçut procuration de ses frères Arthus et Baudouin, pour suivre sur ceux de la maison de Serre, en Nivernais, la restitution de leurs parts respectives en la terre et seigneurie de Berthier, qui leur appartenait du côté de Marie Bolacre, leur trisaïeule. (*Original en parchemin visé dans l'arrêt de* 1669). Colinet épousa au pays de Nevers, par contrat du 15 janvier 1463 (*v. st.*) Jeanne, *dite* Jeanneton de Savigny, fille de Guillaume de Savigny, et héritière de la terre et seigneurie de Crécy, qui depuis lors est demeurée dans la famille de Carpentier. Colinet devint aussi seigneur d'Aumont par le testament de son cousin germain, Jacques Carpen- De Savigny : bande d'or et de gueules de 8 pièces.

tier, chevalier, seigneur dudit lieu, du 16 octobre 1479. A partir de cette époque, comme légataire universel dudit Jacques, Colinet en adopta les armes en changeant le *chevron* des siennes contre *une étoile d'or en cœur*, ce qui fut exécuté par tous ses descendants. (*Original en parchemin*; *arrêt du conseil de* 1669). Colinet eut deux enfants:

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

2° Françoise Carpentier, née à Crécy en 1465, morte sans alliance.

DE MAGNIEN : de sinople, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules de 2 tires.

X. Jean CARPENTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crécy, né en 1464, épousa par contrat du 12 juin 1491, (dans lequel il est énoncé fils de Colinet Carpentier, écuyer, et de Jeanneton de Savigny), Marguerite DE MAGNIEN, avec laquelle, par acte du 4 août de la même année, il fit une vente au profit de messire Clerembauld de Magnien. (*Arrêt de maintenue de* 1669). Jean Carpentier mourut à Crécy en 1525, et fut inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Nevers, où sa femme fut aussi enterrée. De leur mariage sont provenus :

1° Charles, Ier du nom, qui suit ;

2° Jean Carpentier, prieur de Longuesalle en 1525, mort en 1536 ;

3° Antoine Carpentier, mort au service du roi en Italie en 1526;

4° Claude Carpentier, écuyer, lieutenant d'une compagnie d'infanterie, qui, par acte du 12 octobre 1527, vendit à Charles, son frère aîné, et à Catherine de Courmondrain, sa femme, ses droits dans la terre et seigneurie de Crécy. (*Arrêt de* 1669) ;

5° Jeanne Carpentier, } mortes jeunes.
6° Madeleine Carpentier, }

XI. Charles CARPENTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crécy, fit un partage avec ses frères Jean et Claude le 3 octobre 1527, et eut pour son droit d'aînesse les deux tiers de la terre et seigneurie de

Crécy. (*Orig. en parchemin*; *arrêt de* 1669). Il avait épousé Catherine DE COURMONDRAIN, inhumée ainsi que lui dans l'église de Saint-Etienne à Nevers. Il en avait eu deux fils et une fille :

DE COURMONDRAIN : de gueules, au lévrier courant d'argent, colleté d'or; au chef du même, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

2° Charles Carpentier, prieur de Longuesalle après son oncle Jean, en 1556;

3° Madeleine Carpentier, morte sans alliance.

XII. Jean CARPENTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de Crécy, épousa, par contrat du 25 janvier 1558, Jacqueline FOULÉ, fille de Jean Foulé et de Huguette de Bretagne. (*Original en parchemin*; *arrêt de* 1669). L'année suivante il assista à Tournay au mariage de Jossine Carpentier de Vannes avec messire Arnoul de Landas, seigneur de Perwez. (*Ibid.*) Jean Carpentier mourut le 16 juin 1576. Jacqueline Foulé lui survécut jusqu'au 23 août 1604 et fut inhumée auprès de lui en l'église de Saint-Victor de Nevers. Ils avaient eu cinq enfants :

FOULÉ : d'argent, à la fasce de gueules; à 3 pals d'azur, brochants sur le tout, et 6 mouchetures de sable, 4 en chef et 2 en pointe.

1° Charles, IIe du nom, qui suit;

2° Jean, IIIe du nom auteur de la BRANCHE DE CRÉCY ; *

3° Jacques Carpentier, mort célibataire avant 1604 ;

4° Marie Carpentier, } mortes sans alliance.
5° Jeanne Carpentier, }

---

* BRANCHE DE CRÉCY.

XIII. Jean CARPENTIER, IIIe du nom, écuyer seigneur de Crécy, par partage du 28 juillet 1604, fait par Jacqueline Foulé, sa mère, entre lui et Charles Carpentier, son frère aîné, avait épousé Jacquette DE VAULX. Il porta son écu : *écartelé*, *aux* 1 *et* 4 *de* CARPENTIER ; *aux* 2 *et* 3 DE SAVIGNY. Il eut de Jacquette de Vaulx, sept enfans :

DE VAULX : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or; au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules.

1° Jean IVe du nom, qui suit;

2° Jacques Carpentier, } morts sans postérité ;
3° Nicolas Carpentier, }

XIII. Charles CARPENTIER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Machy, de Laveau et du Quartier-Damas, né en 1560, intervint avec Jean Carpentier, son frère, au partage fait entre eux par Jacqueline Foulé, leur mère, le 28 juillet 1604. (*Orig. en parchemin*; *arrêt de* 1669). Charles avait épousé Jeanne LITHIER, née le 11 novembre 1560, morte le 5 octobre 1612, fille de Claude Lithier (d'une ancienne famille de Mantoue) et de Françoise Brisse. Il mourut le 2 mars 1634. Il était provenu de son mariage six enfants :

LITHIER : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.

CARPENTIER DE CRÉCY.

4° Charles Carpentier, capucin ;

5° François Carpentier, | morts célibataires ;
6° Eugène Carpentier , |

7° Marie Carpentier, morte sans alliance.

XIV. Jean CARPENTIER, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Crécy, épousa, par contrat du 28 février 1637, Radegonde ORY, fille de François Ory, docteur en l'université d'Orléans, qui fit une donation entre-vifs, le 31 août 1652, à Claude Carpentier, son petit-fils. (*Arrêt de* 1669). Jean Carpentier fit son testament le 27 juillet 1664. Il eut deux fils :

ORY : d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'or, et accompagnée en chef de 2 quintefeuilles de gueules, et en pointe d'une merlette de sable.

1° Jean-François I[er] du nom, qui suit ;

2° Claude, *alias* Claude-Etienne Carpentier, seigneur de la Thuilerie, qui intervint dans l'arrêt du conseil d'état du 27 mai 1669, rendu en faveur de sa famille. Il épousa Gabrielle *Millot*, de laquelle il eut un fils, dont on va parler ;

Jean-François Carpentier seigneur de la Thuilerie, marié, vers 1716, avec Marie-Marguerite *le Gentil*. Il mourut le 4 novembre 1757. Marguerite le Gentil lui survécut jusqu'au 4 mars 1780, et fut inhumée auprès de lui, dans l'église de Saint-Pierre de Nevers. Ils avaient eu deux fils et deux filles :

a. Charles-Gabriel Carpentier de la Thuilerie, écuyer, né à Nevers le 27 mai 1717 lieutenant au régiment de Beaujolais en 1756, mort sans postérité ;

1° Jean III° du nom qui suit ;

2° Jacques Carpentier, conseiller et procureur du roi au siège présidial de Saint-Pierre le Moutier et maître des requêtes du duc d'Orléans, marié avec Hélène *Joly* dont il eut :

A. Charles Carpentier, tué à l'âge de quinze ans au siécle de Crémone, servant comme volontaire au régiment d Uxelles ;

B. Anne Carpentier, mariée, le 13 juin 1660, avec Jean-François Carpentier, seigneur de Crécy, son cousin ;

C. Marie Carpentier, épouse de Nicolas *de Vigne*, seigneur de Chiffort;

CARPENTIER DE CRECY.

b. Louis-Claude-François Carpentier de la Thuilerie, chevalier, seigneur de Mont et autres lieux, marié avec Louise-Gilberte *de Champs*, morte sans enfants le 26 décembre 1775, âgée de 52 ans, et inhumée en la paroisse de Saint-Pierre de Nevers;

c. Eugène Carpentier de la Thuilerie, qui fut marraine de sa sœur en 1736. Elle mourut sans alliance ;

d. Marie-Gabrielle Carpentier de la Thuilerie, née à Nevers le 1er février 1736 mariée à N.... *Rapine*, seigneur de Sainte-Marie. Elle est décédée en 1815 ayant eu un fils, le comte de Sainte-Marie, député sous la Restauration, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et une fille, la marquise de Montrichard.

XV. Jean-François CARPENTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crécy, épousa, par contrat du 13 juin 1660, Anne CARPENTIER, sa cousine issue de germain, fille de Jacques Carpentier et d'Hélène Joly. Il intervint avec son frère Claude-Etienne dans l'arrêt de maintenue rendu au conseil d'état en 1669, en faveur de sa famille. Il eut pour fils Jean-François, II° du nom, qui suit.

CARPENTIER : d'azur, à une étoile d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent, à la bordure engrêlée d'or.

XVI Jean-François CARPENTIER, II° du nom, épousa par contrat du 18 février 1697, Marguerite DE LA SOUCHE, fille de Philippe de la Souche, chevalier, seigneur de Saint-Augustin, de Moncoquier et autres lieux, et de Marguerite de Bergier, et petite-fille de Claude de la Souche, chevalier, sei-

DE LA SOUCHE : d'argent, à 2 léopards de sable, lampassés, armés et couronnés de gueules.

3° Pierre Carpentier, écuyer, seigneur de Machy, capitaine dans le régiment de Saint-Aubin-Grossoves. Il consentit une obligation au profit de Jacques, son frère, le 28 juillet 1662, de la somme de 3000 livres, que ce dernier lui avait prêtée pour acheter armes et chevaux pour le service du roi. (*Arrêt de maintenue de* 1669). Pierre épousa Anne *de la Chasseigne*, fille de Christophe de la Chasseigne et d'Anne de Roffignac. Il eut deux fils :

A. Charles Carpentier, écuyer, seigneur de Machy et de Charbonnières. Il obtint des lettres de bénéfice d'âge le 7 mai 1647. Il était alors au service du roi en Italie comme cavalier dans la compagnie d'Esguilly, et le servait en France durant les troubles de la Fronde en 1652, suivant deux lettres du comte de Bussy, maréchal de camp, des 18 août et 12 novembre de cette année. (*Arrêt de* 1669). Il epousa Marie *le Bault*, fille de François le Bault, sieur de Langy, et de Jeanne de Drenville. Il en eut un fils:

---

gneur de Saint-Augustin, et de Gilberte, dame de Moncoquier. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 470). Jean-François eut deux fils.

1° Nicolas Carpentier de Crécy, mort en bas âge ;

2° Gilbert, qui suit.

XVII Gilbert Carpentier, chevalier, seigneur de Crécy et autres lieux, écartelait ses armes de celles *de la Souche*, *de Moncoquier* et de *Foulé*. Il épousa, le 23 février 1724, Louise Thoynard, fille de Barthélemi Thoynard, écuyer, seigneur d'Ambron, de Trouigny et autres lieux, et de Madeleine-Nicole Guymont. Elle le rendit père de trois fils et deux filles :

Thoynard : d'argent, au cœur de gueules, accosté de 2 ailes du même et accompagné en chef de 3 étoiles et en pointe d'un croissant d'azur.

1° Gilbert Carpentier de Crécy, chevalier, né le 18 mars 1726;

2° Claude Carpentier de Crécy, *dit* le chevalier de Crécy, né le 7 novembre 1727;

3° Charles-François Carpentier de Crécy, né le 22 janvier 1732, mort dans le mois suivant;

4° Marguerite Carpentier de Crécy; née le 3 janvier 1725;

5° Marie Carpentier de Crécy, née le 15 novembre 1729,

L'une de ces deux sœurs vivait en 1790 et habitait à Paris, où elle est décédée la dernière de cette branche.

Charles Carpentier, marié avec Eléonore *de Charry*, morte à l'âge de 46 ans, le 17 avril 1728, et inhumée dans l'église de Saint-Pierre à Nevers ;

B. Etienne Carpentier, écuyer, sieur de Machy et de Courtois, marié avec Marie *de Neuchèze*, fille d'Antoine de Neuchèze, chevalier, seigneur du Plessis, de la Mothe, de Buchepot, etc., et de Radegonde de Bongars, dame de Courtois. Etienne eut une fille :

Marie-Etiennette Carpentier de Machy, mariée à Nevers, le 27 avril 1716, avec Pierre *Richard de Soultrait*, écuyer, sieur de l'Isle, fils de Pierre Richard, écuyer, sieur de Soultrait, et de Charlotte du Gru du Bois, dont postérité ;

4° Charlotte Carpentier, morte religieuse à Nevers ;

5° Jeanne Carpentier, mariée à Nicolas *Mocquot*, sieur d'Aignon et de Chasselles, conseiller et maître des comptes du duc de Mantoue ;

6° Marie Carpentier, épouse de Michel *Bardin d'Origny*, conseiller et maître des comptes.

XIV. Jean Carpentier, III[e] du nom, écuyer, sieur de Marigny et de Ratilly, né en 1582, épousa Anne Roux, fille de Gilbert Roux, sieur de Marigny, et d'Antoinette Guillaume, famille originaire d'Angleterre. Anne Roux mourut le 23 mai 1623. Son mari décéda peu après un partage du 22 février 1647 et fut inhumé avec elle dans l'église de Saint-Victor à Nevers. Ils avaient eu six enfants :

Roux : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 cœurs du même : au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1° Jean Carpentier, mort au berceau et enterré en la paroisse de Saint-Jean à Nevers ;

2° Jacques Carpentier, écuyer, seigneur de Marigny, de Cessy, de Saint-Malocoche et autres lieux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, gentilhomme de Christine, reine de Suède, etc. Il cultiva les lettres, et voyagea en Italie, en Suède et en Angleterre. Son mérite personnel et la recommandation de la branche Carpentier d'Huntington lui firent obtenir du roi Charles II le titre de baronet d'Angleterre (1), visé dans l'arrêt du conseil d'état de 1669 dont nous parlerons plus bas. Depuis, Jacques Car-

(1) On conserve dans la famille le parchemin de ce diplôme, encore muni des sceaux du roi d'Angleterre. Mais le texte en est illisible pour avoir été mis sous terre pendant la terreur.

pentier embrassa l'état ecclésiastique. Cette vocation convenait peu à un esprit libre de toutes entraves et qui recherchait avidement les succès, les agitations et les plaisirs du monde. C'est du moins ce qu'on peut juger par les lettres en prose et en vers, poèmes et chansons satiriques qu'il écrivit. Dans les troubles de la Fronde il s'attacha au prince de Condé et au cardinal de Retz. Ce dernier faisait grand cas de son esprit, dont Menage, Gui Patin et l'abbé de Marolles parlent avec éloge. Cette guerre où le sarcasme et les bons mots causèrent plus de blessures que l'épée et le mousquet, ouvrit à sa vivacité une carrière nouvelle, celle du pamphlet politique, et malgré l'anonyme de ses *Mazarinades*, le ministre en connut l'auteur et ne les lui pardonna point. Ceux que ses épigrammes avaient rendus ses ennemis y répondaient par des traits qui devaient blesser vivement son orgueil. Ils le disaient de basse extraction et publiaient même qu'il était fils d'un marchand de fer de Nevers. Moréri a relevé cette erreur injurieuse imprimée dans le *Parnasse* du *Français* de Titon du Tillet. Cet auteur n'avait pas eu connaissance de l'arrêt du conseil d'état de 1669, rendu en faveur de Jacques Carpentier et de son frère François, et qui les maintint dans leur noblesse d'ancienne extraction. Gui Patin attribue à Jacques Carpentier un ouvrage odieux fait pour provoquer les rigueurs du gouvernement. Mais son caractère était plutôt d'un plaisant satirique que d'un méchant homme. Ses œuvres, peu considérables si l'on en distrait les *Mazarinades*, sont devenues fort rares. Il était contemporain et protecteur du poète menuisier Adam Billault, son compatriote. L'*Elégie*, qu'il lui adressa, fut l'une de ses meilleures pièces. Elle est jointe aux œuvres de l'auteur du *Vilbrequin*, qui fut chanté par tous les poètes et beaux esprits de son temps. Jacques Carpentier, dont les productions légères contrastaient avec la gravité de sa profession, sembla vouloir les racheter par des ouvrages plus sérieux, tels que l'*Histoire du Concile de Trente*, dont le manuscrit inachevé est demeuré dans sa famille, la *Religion du Médecin*, traduite de l'allemand et plusieurs écrits politiques, etc. Il mourut à Paris en 1670 (1);

3° Charles Carpentier, capucin ;

4° François, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

5° Charlotte Carpentier, mariée à Pierre *Brisson*, sieur de Plagny. Elle mourut le 22 mars 1653, laissant une fille :

Antoinette Brisson de Plagny, épouse de Claude *de Chalmoux*, sieur de Valence ;

---

(1) Jacques Carpentier avait substitué à l'étoile de ses armes *un léopard d'or*, et les écartelait aux 2 de 3 de *Foulé*. Il portait sur le tout un écu *d'argent*, *à la main de gueules*.

6° Hélène Carpentier, mariée à Guillaume *de l'Espinasse*, sieur de Rabolin, conseiller du roi, président au siége présidial de Saint-Pierre le Moûtier.

XV. François CARPENTIER, Ier du nom, écuyer, sieur de Ratilly et de Changy, lieutenant de la compagnie de Bonnefonds au régiment Dauphin, fit un partage avec son frère Jacques le 9 mars 1647, et s'allia avec Marie ROUSSEL. Ces deux frères ainsi que Charles Carpentier, écuyer, sieur de Machy, Étienne Carpentier, écuyer, sieur de Courtois, Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy et Claude Carpentier, écuyer, sieur de la Thuilerie, furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt du conseil d'état du 27 mai 1669. (*Original en parchemin*, signé *Phélypeaux*). Parmi les pièces visées dans cet arrêt, autres que celles dont nous avons fait mention dans cette généalogie, se trouve un certificat sur parchemin des rois d'armes des Pays-Bas, scellé des quatre sceaux de leur office et daté de leur collége à Bruxelles le 25 septembre 1662, constatant la filiation et jonction de la branche de Nivernais, établie en France depuis Colinet en 1463, à la branche de Flandre, alors éteinte depuis un siècle. François Carpentier, mort en 1676, avait eu deux fils :

ROUSSEL : d'azur, au sautoir alésé d'or, accompagné en chef d'une étoile du même, et en pointe d'une rose d'argent.

1° Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Ratilly, marié avec Guillemette-Françoise *Pinet de Mantelet*. Il mourut sans enfants à Nevers le 15 octobre 1719 ;

2° François, IIe du nom, qui suit, (rappelé à l'acte de décès de son père).

XVI. François CARPENTIER, IIe du nom, écuyer, sieur de Changy, épousa Monique BARDIN D'ORIGNY, descendue par mères du célèbre jurisconsulte et historien Guy Coquille, sieur de Romenay, de Beaudéduit, etc., procureur général du duché de Nivernais (1). A la mort,

BARDIN : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un trèfle d'or.

(1) La famille a conservé plusieurs manuscrits de Guy Coquille, avec diverses lettres du duc et de la duchesse de Nivernais qui lui furent adressées. L'une de ces lettres est une réponse à l'envoi d'un de ses ouvrages. Le comte de Changy conserve aussi un beau livre d'heures manuscrit et enluminé sur parchemin, qui

sans enfants, de Nicolas Pomereul, dernier descendant mâle de Guyonne Coquille, fille de Guy, Monique Bardin d'Origny, cousine germaine du défunt, recueillit sa succession dans laquelle se trouvaient partie de la seigneurie de Romenay et la seigneurie de Beaudéduit, dont dépendait celle de Vanzé, qui est encore dans la famille Carpentier en 1847. (Romenay appartient actuellement à Mme la marquise de la Rochefoucauld). François Carpentier mourut victime d'un acte d'humanité, en voulant sauver un homme qui périssait par asphyxie le 10 octobre 1682. Il fut inhumé le 13 dans l'église de Saint-Etienne à Nevers. Il laissa trois enfants

1° Jean-François, qui a continué la postérité (rappelé à l'acte de décès de son oncle 1719);

2° François-Ignace Carpentier de Changy, écuyer, sieur de Vanzé et de Beaudéduit, né le 11 septembre 1682. Entré au service à 18 ans, il fit pendant 52 ans toutes les campagnes d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et de Flandre, d'abord comme lieutenant puis capitaine au régiment de Normandie, ensuite comme brigadier des ingénieurs du roi. Il fortifia Neuf-Brisach sous les ordres du maréchal de Vauban, son compatriote. Il fut un des contrôleurs généraux des fortifications du royaume. Chevalier de l'ordre de Saint-Louis et pensionné du roi, il se retira, en 1752, dans son château de Vanzé qu'il avait fait bâtir en 1721, à peu de distance des ruines de l'ancien manoir de Beaudéduit. Il mourut le 2 octobre 1764, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de Champvert. Il n'eut point de postérité;

3° Marie-Monique Carpentier de Changy, religieuse au couvent de la Visitation à Nevers, où elle mourut en odeur de sainteté.

XVII. Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Changy et des Pavillons, né le 25 mars 1680, servit

---

a appartenu d'abord à *damoiselle Françoise Collesson, femme de M. Guillaume Bourgoing, seigneur d'Aignon, lieutenant-général au bailliage de Saint-Pierre le Moûtier, et ensuite à sa fille Jehanne Bourgoing, femme de Guy Coquille*. Les premières feuilles de ce livre d'heures portent les noms de ceux auxquels il a successivement appartenu depuis, et il est rempli de notes marginales sur les naissances, baptêmes, mariages et décès de la famille Pomereul.

quelque temps dans le corps du génie militaire et fut ingénieur du roi à Saint-Quentin. De son mariage contracté à Orléans, en 1712, avec Madeleine DE LA FOND, sont provenus un fils et deux filles :

DE LA FOND : fascé d'or et de gueules de 8 pièces; au lion fascé de l'un à l'autre.

1° François, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2° Monique Carpentier de Changy, née à Nevers le 25 avril 1713, mariée, le 3 octobre 1740, avec Germain-Gabriel *de Corvol*, écuyer, seigneur de Montas, gentilhomme de la chambre du roi, brigadier des gardes du corps, compagnie écossaise, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc. dont postérité ;

3° Madeleine-Monique Carpentier de Changy, née en 1718, morte en 1719.

XVIII. François CARPENTIER DE CHANGY, IIIe du nom, chevalier, marquis de Changy (ainsi qualifié dans l'acte du mariage de son fils, etc.), seigneur de Vanzé, de Beaudéduit, des Pavillons et autres lieux, né à Nevers le 16 octobre 1714, baptisé le 1er octobre 1723, entra au mois de décembre 1729 dans la première compagnie des mousquetaires du roi, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa Marie-Jeanne D'ASTIER, fille de Thomas d'Astier, capitaine d'infanterie et de demoiselle Renée le Marchand, née à Saint-Domingue, paroisse des Terriers-Rouges le 6 octobre 1732, morte à Nevers le 12 janvier 1821. Agé près de 80 ans lorsqu'en 1791 les princes, frères de Louis XVI, sortis de France, firent appel à la noblesse, François de Changy ne pouvant y répondre en personne, se fit représenter par son fils. Son âge ni ses infirmités ne purent le soustraire à la loi des suspects. Il fut jeté dans les prisons comme père d'un émigré, et il eût péri, si les habitants de sa terre des Pavillons, émus au souvenir de ses bienfaits, ne fussent venus à Nevers pour le réclamer. Le tribunal révolutionnaire se rendit à ce témoignage de la reconnaissance publique, et, à la faveur de son élargissement, qu'on voulut couvrir comme une mesure générale, plus de 30 compagnons de sa captivité échappèrent avec lui à l'échafaud. Il mourut à Nevers le 18 août 1797, laissant un fils et deux filles :

D'ASTIER : d'or, à la bande de sable; au chef d'azur, chargé d'une aigle d'or, empiétant un serpent d'argent en fasce.

1° François-Ignace, dont on va parler;

2° Marie-Renée Carpentier de Changy, née à Nevers le 2 février 1751, mariée, le 18 mars 1780, à messire Edme-Jean-Baptiste *de La Bussière*, écuyer, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, officier au régiment Commissaire-Général, cavalerie. Elle mourut sans enfants à Paris en 1824;

3° Monique Carpentier de Changy, née à Nevers le 10 avril 1757, mariée, le 27 juillet 1782, à messire Louis-Hilaire *du Verne de Marency*, écuyer, chef de bataillon au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont deux filles, Mme la marquise de Gain de Linars, qui possède la terre et le château des Pavillons, et la comtesse de Moncorps.

XIX. François-Ignace Carpentier de Changy, chevalier, comte de Changy (1), né à Nevers le 5 janvier 1753, épousa à Paris, en la paroisse de Saint-Côme, le 2 juin 1790 (contrat du 1er), Rose-Esther du Bois des Cours de la Maisonfort (2) fille de feu messire François-Alexandre-Philippe du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort, lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Gabrielle-Charlotte-Anne de Kergadiou. François-Ignace avait commencé à servir dans les chevau-légers de la garde ordinaire du roi. Au licenciement des compagnies nobles, il fut capitaine de dragons dans le régiment Mestre-de-camp-général. Lors de la révolution il s'était retiré après son mariage en Ni-

Du Bois des Cours : d'argent, à 5 coquilles de gueules en orle, 2, 2 et 1.

(1) Ainsi qualifié dans ses actes et contrats avant la révolution, et dans ses brevets et certificats de services, signés du comte d'Artois et du roi Louis XVIII.

(2) Sœur du marquis de la Maisonfort, capitaine au régiment des dragons de *Monsieur* en 1786; émigré en 1791, fait colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis à l'armée de Condé, conseiller d'état et commandeur de l'ordre de Saint-Wladimir en Russie (1806), député du département du Nord en 1815, conseiller d'état, maréchal de camp, intendant général du domaine de la couronne; envoyé extraordinaire en Toscane en 1820, chevalier de la Légion d'Honneur, commandeur de Saint-Louis, grand-croix de Saint-Joseph en Toscane, mort en 1827, laissant un fils, Maximilien, marquis de la Maisonfort, le dernier de sa maison et aujourd'hui (1847) lieutenant-général, commandeur de la Légion d'Honneur, grand-officier de l'ordre de Charles III d'Espagne, etc.

vernais. Il quitta ce pays au mois de septembre 1791, avec sa femme et son fils au berceau, pour aller rejoindre les princes français sur la terre d'exil. Il fut inscrit à Tournay le 20 octobre aux cadres de l'armée royale, et combattit comme simple mousquetaire dans les rangs de cette noblesse fidèle. Il fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis à Wolfenbuttel le 5 janvier 1797. Après le licenciement des corps d'émigrés, il séjourna quelque temps à Liége, puis alla en Hollande et en Angleterre. De retour sur le continent, il vint à Brunswick d'où il rentra furtivement en France en 1800. Lors de la promulgation de l'amnistie, il revint en Nivernais, où il se retira dans son château de Vanzé qui avait été pillé mais sauvé du séquestre. Le comte de Changy mourut à Nevers le 16 avril 1812. Il avait eu quatre enfants :

1° François-Charles, qui suit;

2° Marie-Antoinette-Esther Carpentier de Changy, née à Liège le 18 février 1794, morte en 1795;

3° Sophie-Césarine Carpentier de Changy, née à Brunswick le 15 avril 1798, morte à Paris le 30 août 1800;

4° Marie-Léontine Carpentier de Changy, née à Nevers le 15 décembre 1801, mariée, le 26 novembre 1824, à Paris, avec Charles-François-Frédéric *de Cavailhès*, chevalier, de la province de Languedoc, capitaine de cavalerie, chevau-léger de la maison de Louis XVIII en 1814, démissionnaire à la révolution de juillet 1830, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, habitant à Nevers. Il est né de ce mariage sept enfants, savoir :

A. François-Stanislas de Cavailhès;

B. François-Charles de Cavailhès;

C. François-Henri de Cavailhès;

D. François-Maximilien de Cavailhès;

E. François-Eugène de Cavailhès;

F. François-Léon de Cavailhès;

G. Françoise-Léonie de Cavailhès, morte en 1839.

XX. François-Charles Carpentier, comte de Changy (ainsi qualifié dans tous les actes relatifs à lui et à ses enfants) propriétaire de la terre et ancienne seigneurie de Vanzé et Beaudéduit, né au château de Vanzé, commune de Champvert, le 15 mars 1791, a épousé, le 26 novembre 1817, Jeanne-

DE CHAZAL : de gueules, au sautoir d'or.

Amélie DE CHAZAL, née à l'Ile de France, fille de Charles-Antoine de Chazal-Chamarelle mort en son château de la Sablonnière, commune de Bonny (Loiret) le 30 novembre 1829, et de feu dame Marie-Augustine-Sainte de Saint-Félix morte en 1815, fille d'Armand-Philippe-Germain de Saint-Félix, marquis de Mauremont, vice-amiral, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Anne du Guermeur, et sœur du marquis de Saint-Félix-Mauremont, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, successivement préfet du Lot et de la Vienne sous la restauration. Le comte de Changy mourut à Paris le 10 février 1837. Il avait eu quatre enfants :

1° François-Pierre-Charles-Eugène, qui suit;

2° Anne-Marie-Alexandrine-Esther Carpentier de Changy, née à Nevers en 1821, morte à Paris le 18 février 1825;

3° Françoise-Charlotte-Félicie Carpentier de Changy, née à Paris le 1er novembre 1824;

4° Aimée-Gabrielle-Alix Carpentier de Changy, née à Toulouse le 16 juin 1826, mariée à Port-Louis, île Maurice (ancienne Ile de France), le 22 avril 1847, avec Alfred, comte *de la Hogue*, fils du marquis de la Hogue, d'une famille française établie depuis longtemps à l'Ile-Bourbon.

XXI. François-Pierre-Charles-Eugène CARPENTIER, comte de Changy, propriétaire du château, de la terre et ancienne seigneurie de Vanzé et Beaudéduit, né à Vanzé le 2 août 1819, a épousé, par contrat passé devant Loumaye, notaire à Envoz, commune de Couthuin en Belgique, le 6 mai 1846, mariage béni en la chapelle d'Envoz le 12 du même mois, Marie-Anne-Félicie DE MÉLOTTE D'ENVOZ, fille de Denis-Marie, chevalier de Mélotte d'Envoz, ancien bourguemestre de la ville de Liège, 1814 — 1830, ancien député aux Etats généraux de la Haye et Bruxelles, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et de dame Marie-Catherine-Joséphine de Géradon. De ce mariage est issu :

DE MÉLOTTE : d'argent, au lion couronné de gueules.

Marie-Denis-François Carpentier de Changy, né à Liège (Belgique), le 6 avril 1847, baptisé le 7 du même mois dans l'église paroissiale de Saint-Jacques.

CHARRIER,

Seigneurs **DE LA VARENNE, DU BOIS-CHARRIER, DE CIORAC, DE MÉDAIGNE, DE FLÉCHAT** ***en Auvergne; barons*** **DE SANDRANS,** ***en Bresse*** et ***seigneurs*** **DE LA BARGE;** ***seigneurs*** **DE LA ROCHETTE** et **DE SOLEYMIEU;** ***seigneurs barons*** **DE LA ROCHE-JULLIÉ, DE JULIÉNAS, DE VAUX, DE LA CHARME, DE SAINT-JACQUES DES ARRÊTS, DE CHÉNAS, DE GRIGNY, DES TOURS,** ***en Lyonnais, en Beaujolais*** et ***en Maconnais.***



ARMES : *d'azur à la roue d'or à 8 rais* (1). L'écu timbré d'un casque de front, orné de ses lambrequins d'or et d'azur, et sommé d'une couronne de baron.

Tenants : deux anges.

Cimier : une roue.

Devise : SEMPER IN ORBITA.

---

(1) Voir l'*Armorial général de France, Généralité de Lyon,* fol. 33, 41, 48, 77, 83, 95, 122, 197; *Généralité de Riom,* fol. 76, et l'*Histoire abrégée de la ville de Lyon* par Brossette,

La famille CHARRIER offre l'exemple d'une noblesse civile des plus anciennes et des plus distinguées. Originaire d'Auvergne et répandue successivement dans la Bresse, le Lyonnais et le Beaujolais, elle a laissé partout, dans les différentes charges dont elle a été revêtue, des traces d'honneur et de mérite personnel qui ont attaché pendant plus de cinq cents ans une grande considération à son nom. Quoiqu'elle eût suivi plus particulièrement la carrière de la magistrature et celles du consulat et de la finance, elle a donné bon nombre d'officiers depuis le règne de Louis XIII. Dans le sacerdoce, elle a eu un évêque d'Orléans en 1437, et à la même époque un abbé de Saint-Pierre de la Tour, en Velay, un abbé d'Issoire en 1450, deux abbés de Notre-Dame du Chage de Meaux, l'un aumônier de Louis XIII, l'autre aumônier de Gaston, duc d'Orléans, un abbé de Quimperlé, en Bretagne, des dignitaires du chapitre noble d'Ainay et plusieurs autres prélats, dont en dernier lieu un évêque de Versailles en 1802.

On a des notions suivies sur cette famille depuis 1296. Ses diverses branches avaient leurs sépultures dans l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire, dans l'église collégiale de Montferrand et dans une chapelle de l'église collégiale de Saint-Paul à Lyon, autrefois la chapelle des Palmieri. On y voyait, en différents endroits, leurs armoiries, ainsi que dans les salles de l'hôtel de ville d'Issoire.

Il est fait mention de la famille Charrier dans plusieurs ouvrages. Ceux qui en ont parlé avec détail sont les *Recherches historiques pour servir à l'histoire de Lyon*, ou *les Lyonnais dignes de mémoire*, par l'abbé Pernetti, in-12, (Lyon, 1757); les *Etrennes de la Noblesse*, année 1778, pages 100 - 104, et le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chenaye des Bois et

---

années 1596, 1597, 1636, 1637, 1664, 1665, 1671, 1672. Des cadets ont adopté diverses brisures, et plus communément *un lambel d'argent*. Dans la branche de la Roche, plusieurs ont placé l'écu de Charrier sur un écartelé de *Bohier* et de *Minard*.

Badier, t. XV, ou III[e] du supplément, p. 107. Les *Mémoires historiques* de Gui Joly et ceux du cardinal de Retz citent quelques membres de cette famille comme intervenant dans les affaires du temps.

I. Durand CHARRIER, I[er] du nom, seigneur de la Varenne et du Bois-Charrier, est nommé dans un échange fait, en 1296, entre Philippe le Bel et Guillaume, abbé d'Issoire, de rentes et redevances dues au roi et à l'abbaye par divers censitaires. (*L'abbé Pernetti*, *t.* I, *p.* 201). Durand Charrier ne vivait plus en 1309. Il avait eu de son mariage avec Marguerite LE MOLVIER, trois fils : LE MOLVIER : de sable, à 3 tiges de mauve d'argent.

1° Michelet Charrier, qui n'eut qu'une fille naturelle ;

2° Durand Charrier, prêtre, vicaire de Saint-Avit d'Issoire ;

3° Jean, I[er] du nom, qui suit.

II. Jean CHARRIER, I[er] du nom, seigneur de la Varenne, vivait en 1341 et 1373. Au mois de juillet de cette dernière année, il intervint au parlement de Paris un arrêt entre lui et les religieux de l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire. Il avait épousé Antoinette DU PRAT, de laquelle il eut, entre autres enfants : DU PRAT : d'or, à la fasce de sable accompagnée de 3 trèfles de sinople.

1° Durand, II[e] du nom, qui suit;

2° Antoine Charrier, qui se fixa à Riom;

3° Pierre Charrier ;

4° Guillaume Charrier, qualifié receveur de toutes les finances, tant en Languedoil qu'en Languedoc dans divers titres de 1424, 1425, 1434 et 1438. (*Orig. en parch. à la Biblioth. royale*). Il était déjà pourvu de cette charge en 1419. (*L'abbé Pernetti*, t. I, p. 202). Il laissa cinq fils :

A. Archambaud Charrier, vivant en 1425;

B. Jacques Charrier, secrétaire du roi et changeur du trésor en 1448 ;

C. Guillaume Charrier, élu évêque d'Orléans en 1437, par le chapitre, à la recommandation du roi Charles VII. Il fut confirmé par le pape en 1438, contre son compétiteur Jean de Vailly. Transféré à Agde en

1459, il mourut dans cette ville l'année suivante et eut pour successeur Jean de Montmorin. (*Gallia Christiana*, t. VI, *col.* 666; t. VIII, *col.* 1410);

D. Pierre Charrier, abbé de Saint-Austremoine d'Issoire vers 1450;

E. Jean Charrier, prieur de Saint-Pierre.

III. Durand Charrier, II[e] du nom, seigneur de la Varenne et de Ciorac, vivant en 1373 et 1431, avait épousé Claude d'Issard, de laquelle il eut sept fils et une fille :

D'Issard : d'azur, à 3 flammes d'or.

1° Pierre, I[er] du nom, mentionné ci-après;

2° Jean Charrier, vivant en 1455. Sa sépulture se voyait dans l'église de Saint-Paul d'Issoire. Il laissa deux fils :

A. Austremoine Charrier, marié avec Astorge *de la Farge*, fille d'Antoine de la Farge, laquelle le rendit père de trois fils et quatre filles :

a. Jean Charrier, nommé lieutenant-général en Auvergne par Louis XII en 1515. Il remplit cette charge jusqu'en 1550. Il épousa 1° Agnès *Escudier*; 2° Anne *Coustave*. Il eut de ce second mariage:

Jacques Charrier, procureur du roi au pays d'Auvergne, qui de son mariage avec Dine *Roussel* eut cinq enfants :

I. Jean Charrier, que Marie *Broé*, son épouse rendit père de quatre fils et deux filles :

aa. François Charrier, ecclésiastique;

bb. Joseph Charrier, marié en 1651 avec Jeanne *Lescot*, décédé sans postérité en 1650, et inhumé en la chapelle de sa famille, dans l'église collégiale de Montferrand;

cc. Pierre Charrier, mort jeune;

dd. Marc Charrier, mort célibataire;

ee. Dine Charrier, mariée à Jean *Trinquart*;

ff. Amable Charrier, femme de Jean *le Jay de Gerzat*;

II. Léonard Charrier, mort jeune;

III. Françoise Charrier, mariée à François

Chauderon, mestre de camp d'un régiment de gens de pied sous le duc de Mayenne, tué à la prise de Beaumont-sur-Oise;

IV. Anne Charrier, mariée 1° avec François *Gastepère*; 2° avec François *Bacquelin*;

V. Anne Charrier, la jeune, mariée 1° avec François *Mauguin*; 2° avec Joseph *Crespat*, seigneur de Durtol et de Channat;

b Jacques Charrier, procureur au bailliage de Montferrand en 1549, marié avec Astorge *Bonyol*, mort sans enfants;

c. Antoine Charrier, ecclésiastique;

d. Antoinette Charrier, mariée avec Guillaume *Gayte*;

e. Anne Charrier, mariée avec Pierre *de Charensat*;

f. Catherine Charrier, femme de Jean *Antoine*;

g. Beraude Charrier, mariée avec Berard *Guyot*, de Vic-le-Comte;

B. Antoine Charrier. Il embrassa la vie ecclésiastique après la mort de son père;

3° Durand Charrier, mort sans postérité;

4° Guillaume Charrier, abbé de Saint-Pierre de la Tour, au diocèse du Puy, en 1457. (*Gallia Christiana*, t. II. col. 754);

5° Urbain Charrier, aumônier de l'abbaye d'Issoire, vivant en 1455;

6° Autre Jean Charrier, prieur de Saint-Pierre de Guyns le le 3 mars 1479;

7° Robert Charrier, mort jeune;

8° Alix Charrier, mariée, en 1459, avec Jean, seigneur *de Saumeron*, en Bourbonnais.

IV. Pierre CHARRIER, Ier du nom, seigneur de la Varenne, épousa Alix BOHIER, fille de Jean Bohier, seigneur de Saint-Ciergues, bisaïeul du cardinal Antoine Bohier, archevêque de Bourges, mort en 1519. Alix Bohier, veuve de Pierre Charrier, était remariée, en 1419 avec Jean Besolle, damoiseau, châtelain de Mont-

BOHIER: d'or, au lion d'azur; au chef de gueules.

gascon, avec lequel elle vivait encore en 1447. Elle avait eu de son premier mari :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Antoine Charrier, auteur d'un rameau dit des *Seigneurs* DU SAULX.

CHAUDON : de gueules, au dextrochère d'argent tenant une torche d'or.

V. Jean CHARRIER, IIe du nom, seigneur de la Varenne et de Ciorac, épousa Alix CHAUDON, fille de Jean Chaudon et nièce de Pierre Chaudon, official de Clermont, chanoine et comte de Brioude. Jean Charrier fit son testament à Issoire le 3 septembre 1473. Ses enfants furent :

1° Laurent, qui suit ;

2° Isabeau Charrier, morte sans alliance ;

3° Belette Charrier, mariée à Jacques *Couze*, seigneur de Saint-Agne ;

4° Michelle Charrier, femme de Robert *Ardier*.

MAURIN : d'azur, à une tête de léopard d'or ; à la bordure nébulée d'argent.

VI. Laurent CHARRIER, seigneur de la Varenne et de Ciorac, eut pour femme Isabeau MAURIN, fille de Raphael Maurin, et d'Agnès Portal, et cousine de Jacques Maurin, baron de Béage et de Villeneuve, sénéchal du Puy en Velay. Laurent fit son testament le 3 mai 1479 et mourut la même année. Il avait eu d'Isabeau Maurin cinq fils et trois filles :

1° Jean Charrier, seigneur de la Varenne et de Ciorac, châtelain d'Issoire, qui ne se maria point ;

2° Jacques, Ier du nom. Il a continué la postérité ;

3° Autre Jean Charrier, recteur de l'église de Champeils. Il fit son testament le 10 février 1529 ;

4° Alix Charrier, mariée 1° avec Antoine *de Florat* ; 2° avec Gui *de Riom* ;

5° Isabeau Charrier, femme de Guillaume *Pelacot* ;

6° Anne Charrier, épouse de Robert *de Florat* ;

7° Beraude Charrier, mariée, 1° avec Annet *du Prat*, et aïeule d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, chancelier de France, cardinal et archevêque de Sens ; 2° avec Mathieu *Parent* ;

8° Dauphine Charrier, mariée avec Jacques *du Mur*.

VII. Jacques Charrier, Ier du nom, seigneur de la Varenne et de Ciorac, consul de la ville d'Issoire en 1489 et 1497, épousa Gabrielle Chambon, fille de Jean Chambon, seigneur de Montpensier, de Saint-Ignac et de Mazerat. Elle fit son testament le 29 avril 1530. Jacques Charrier fit le sien le 3 novembre de la même année. Leurs enfants furent :

Chambon : écartelé d'or et de gueules; au lion écartelé de l'un à l'autre.

1° Jacques, IIe du nom, qui suit ;

2° Jean Charrier, avocat en parlement, marié avec Michelle *Augier*, mort sans enfants ;

3° Isabeau Charrier, alliée à Gabriel *Taillebos*, seigneur de Buffevent ;

4° Jeanne Charrier, mariée, 1° avec Robert *Poisson de Sainte-Royère* ; 2° avec Laurent *de la Lande*, écuyer du duc d'Albanie ;

5° Françoise Charrier, femme d'Antoine *Bosset* ;

6° Catherine Charrier, mariée, 1° avec Antoine *Vaisson*, 2° avec Simon *Guyogon*;

7° Jacquette Charrier, épouse de Maurice *Dalmas*, procureur général au bailliage de Vic-le-Comte en Auvergne ;

8° Martine Charrier, religieuse à Marsat ;

9° Gabrielle Charrier, femme de Pierre *du Mas*, lieutenant particulier au bailliage de Vic-le-Comte.

VIII. Jacques Charrier, IIe du nom, seigneur de la Varenne, lieutenant particulier au bailliage d'Issoire, épousa, le 16 juin 1532, Claire Minard, morte le 11 mai 1595, fille d'Antoine Minard, seigneur de Montgarnaud et de la Tour-Grolier, châtelain de Gannat, auditeur des comptes, et de Charlotte Coeffier, grand'tante du maréchal d'Effiat, grand-maître de l'artillerie de France (1), et sœur du célèbre Antoine Minard, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président au parlement de Paris, chancelier et curateur de la reine Marie-Stuart, le-

Minard : d'argent, au pont à 3 arches de gueules, accompagné de 6 moucbetures de sable 3 en chef et 3 entre les arches.

(1) Par cette alliance, la famille Charrier avait droit à l'une des douze places de gentilshommes fondées par le marquis d'Effiat, ambassadeur en Angleterre, dans le collège d'Effiat, dirigé par les pères de l'Oratoire.

quel fut assassiné à Paris, au sortir du Palais, le 12 décembre 1559, à cause de son ardeur à provoquer toutes les mesures prises contre les protestants. (Voir les *Présidents du parlement de Paris*, par Blanchard, p. 194, et la *Biographie universelle*). Jacques Charrier mourut le 21 décembre 1563, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel, fondée depuis plusieurs siècles par sa famille dans la ville d'Issoire. Ses enfants furent :

1° Jean Charrier, né à Gannat le 8 janvier 1535, protonotaire du Saint-Siège et avocat au parlement de Paris, où il mourut pendant le siège en 1590 ;

2° François Charrier, né en 1537, mort au berceau ;

3° Michel, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

4° Antoine Charrier, l'aîné, né le 22 juillet 1545. Il s'établit à Lyon où il fut échevin durant les troubles de la ligue en 1589, 1592 et 1597. Il épousa Louise *Compère*, dont il n'eut pas d'enfants; il mourut en 1614 ;

5° Antoine Charrier, le jeune, né le 9 septembre 1546, trésorier de la gendarmerie de France, mort à Brie-Comte-Robert en 1590, célibataire ;

6° Annet Charrier, né le 29 mars 1551, mort aussi sans alliance ;

7° Guillaume Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE LA ROCHETTE, rapportée à son rang ;

8° Jean Charrier, né le 15 mars 1559, mort célibataire ;

9° Anne Charrier, morte jeune ;

10° Marguerite Charrier, femme, en 1557, d'Antoine *Donye*;

11° Dauphine Charrier, mariée, en 1565, avec Bertrand *Mazuyer* ;

12° Françoise Charrier, qui épousa Yves *Bouschon*, en 1566 ;

13° Anne Charrier, mariée, en 1570, avec Bertrand *Valet*;

14° Gabrielle Charrier, mariée, en 1580, avec Antoine *Geuf*, seigneur de Chadieu, châtelain de Nonnette ;

15° Jeanne Charrier.

IX. Michel CHARRIER, Ier du nom, seigneur de la Varenne et de Medaigne, né le 20 mars 1541, receveur des tailles, puis procureur du roi en l'élection d'Issoire, et quatre fois consul de cette ville, s'acquit

la reconnaissance des habitants par les services qu'il leur rendit dans des conjonctures très-difficiles. La ville d'Issoire ayant été prise et saccagée en 1577, par le duc d'Alençon, pour avoir suivi le parti de la ligue, les états d'Auvergne députèrent plusieurs fois Michel Charrier à la cour, et il finit par obtenir que les franchises et immunités de la ville d'Issoire lui fussent rendues. Il avait épousé, le 12 juillet 1567, Catherine BARME, décédée le 12 avril 1607. Il mourut à Issoire le 6 septembre 1622, et fut inhumé auprès de sa femme, dans la chapelle de Saint-Michel, sépulture de sa famille. Il avait eu les enfants qui suivent :

BARME : d'azur, à la bande d'or chargée de 3 roses de gueules.

1° Antoine, dont on va parler ;

2° Pierre Charrier, né le 4 août 1581, chambrier et infirmier de la Chaise-Dieu, mort en 1641, vicaire général du cardinal de Richelieu, qui en était abbé ;

3° Guillaume Charrier, seigneur de Medaigne, né le 11 juin 1583, reçu avocat au parlement de Paris en 1604, mort célibataire ;

4° Annet Charrier, né le 31 octobre 1589, receveur du taillon à Issoire en 1607, mort sans alliance ;

5° Antoine, le jeune, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE LA BARGE, rapportée ci-après ;

6° Claire Charrier, morte jeune ;

7° Catherine Charrier, femme d'Annet *Baile*, seigneur de Saint-Mandé, receveur des tailles à Issoire ;

8° Marguerite Charrier, morte jeune ;

9° Jeanne Charrier, religieuse ;

10° Gabrielle Charrier, mariée, en 1602, avec Gabriel *Courtez*, sieur du Marais, conseiller au présidial de Lyon.

X. Antoine CHARRIER, seigneur de la Varenne et de Menestrol en partie, né le 22 février 1578, nommé conseiller en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne le 21 avril 1603, puis maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, épousa, par contrat du 28 octobre 1603, Anne CHAPPUS, morte à Riom le 24 avril 1645, fille de François Chappus et de Rose

CHAPPUS : d'azur, au léopard d'or.

Chardon. Antoine Charrier mourut le 10 septembre 1652. Son talent et la facilité de son esprit le faisaient surnommer en Auvergne l'homme aux expédients. Il eut aussi une nombreuse famille, et entre autres enfants :

1° Michel, IIe du nom, qui suit ;

2° Etienne, auteur du RAMEAU DE FLÉCHAT * ;

3° Guillaume Charrier, né en 1622, mort à 8 ans ;

4° Catherine Charrier, l'aînée ;

5° Rose Charrier, morte jeune ;

6° Gabrielle Charrier, mariée avec Jean *Gaignon*, seigneur de Regimbaud, conseiller au présidial d'Auvergne ;

7° Marguerite Charrier, femme de Jean *Guérin*, seigneur de Beauséjour, premier président en l'élection d'Issoire ;

---

* RAMEAU DE FLÉCHAT.

GAIGNON : d'argent, à la croix de gueules.

XI. Etienne CHARRIER, écuyer, seigneur de Fléchat entra dans les gardes du corps du roi en 1625, suivant ses lettres de vétérance de 1650. Il avait épousé Marie GAIGNON, fille de N..... Gaignon, seigneur de Regimbaud, président en la sénéchaussée de Riom. Il eut, entre autres enfants :

XII. François CHARRIER DE FLÉCHAT, qui servit aussi dans les gardes du corps. Il laissa trois fils:

1° N.... Charrier de Rigaumont, capitaine au régiment de Ganges, tué dans les guerres d'Espagne ;

2° Jean Charrier de Dancourt, capitaine au régiment de de Fimarcon, mort célibataire ;

3° Autre Jean, IIe du nom, qui suit.

XIII. Jean CHARRIER, le jeune, IIe du nom, écuyer sieur de Fléchat, garde du corps du roi, puis commissaire d'artillerie, fit enregistrer ses armes : *d'azur à la roue d'or, au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *dards d'or*, à l'Armorial général de France, généralité de Lyon (fol. 162) en 1698. Il mourut à Paris en 1709, laissant quatre fils :

1° Jean-Antoine Charrier de Fléchat, chevau-léger de la garde du roi en 1725. Il fit la guerre de Flandre, se trouva

8° Françoise Charrier, femme de Gilbert *Bompart*, seigneur de Saint-Victour, avocat au présidial de Clermont;

9° Catherine Charrier, la jeune, mariée avec Amable *Rolet*, seigneur du Bas-Rioux, conseiller au présidial d'Auvergne;

10° Marie Charrier;

11° Jeanne Charrier, religieuse à Sainte-Marie de Riom;

12° Anne Charrier, morte jeune.

XI. Michel Charrier, II° du nom, chevalier, seigneur de la Varenne, né le 14 avril 1607, avocat au parlement de Paris en 1628, puis trésorier de France en la généralité de Riom, rendit hommage au roi, en la châtellenie d'Issoire, en 1669, pour des dîmes, cens et rentes qu'il possédait dans les paroisses de Périer, de Sauvagnat et du Broc. (*Chambre des comp-*

Rameau de Fléchat.

à la bataille de Fontenoy, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut en 1765, maréchal des logis des chevau-légers;

2° Jean Charrier, mort en 1759, ayant eu un fils, tué à la bataille de Minden, le 1er août de cette année;

3° N... Charrier, prêtre du diocèse de Clermont;

4° Joseph-Etienne, qui suit.

XIV. Joseph-Etienne Charrier de Fléchat, chevalier, servit pendant quinze ans dans les gardes du corps. Il mourut en 1765. De quinze enfants qu'il avait eus, onze moururent jeunes ou en bas âge. Les autres furent:

1° Michel Charrier, chevalier de Fléchat, élevé à l'école militaire, officier dans le régiment Dauphin, cavalerie. Réformé à la paix, en 1763, il entra dans les gardes du corps, compagnie de Beauvau, et y mourut, en 1775, sans postérité;

2° Pierre Charrier de Fléchat, qui a rempli une des douze places de gentilshommes au collége d'Effiat. Depuis, il fut prêtre, chanoine de Montferrand et curé de Vimarcé au Maine;

3° Antoine-Marie, qui suit;

4° Jeanne Charrier.

tes de Paris, registre 499, pièce 611). Il mourut en 1679. Il avait épousé, au mois de septembre 1640, Gabrielle Begon, fille de Jean Begon, receveur des tailles à Clermont, et de Jacquette Durant. Elle le rendit père de :

Begon : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses d'or.

1° Guillaume, qui suit;

2° Annet Charrier, lieutenant de dragons, mort sans alliance ;

3° Jacquette Charrier, mariée au procureur du roi du présidial de Bourg ;

4° Gabrielle Charrier, morte sans alliance.

XII. Guillaume Charrier, écuyer, seigneur de la Varenne, né à Riom le 29 juin 1652, rendit hommage au roi, à cause de la châtellenie d'Issoire, en 1685, pour les dîmes, cens et rentes possédés par lui dans les paroisses de Périer, de Sauvagnat et du Broc. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 503, *pièce* 472). Il mourut en 1723. Gabrielle Benoit, sa veuve, eut pour ses reprises dotales la terre de la Varenne, qui ne passa pas à ses enfants. Il en avait eu cinq :

Benoit : d'azur, à la gerbe d'or.

Rameau de Fléchat.

XV. Antoine-Marie Charrier de Fléchat, chevalier, lieutenant au régiment de Hainaut, ensuite gendarme de la garde du roi, épousa en 1765, demoiselle de Luzy de Maliargues, fille de N... de Luzy de Maliargues, écuyer, visiteur-général des gabelles en Languedoc. Il eut de ce mariage :

de Luzy : d'azur, à 6 fusées d'or, surmontées de 3 étoiles rangées d'argent.

1° Antoine Charrier, chevalier de Fléchat, nommé par le roi, en 1776, pour remplir une des places du collége d'Effiat ;

2° Pierre-Thomas Charrier de Fléchat;

3° Marie-Agnès Charrier ;

4° Jeanne-Marie-Rose Charrier.

On peut consulter pour cette branche les *Etrennes de la Noblesse*, année 1778 p. 101, 102; et le *Dictionnaire de la Noblesse* par la Chenaye des Bois, t. XV, p. 101 à 107.

1° Antoine-Michel Charrier de la Varenne, colonel de dragons, mort à Paris, sans postérité. Il avait fait les guerres de Hongrie sous le prince Ragotzky;

2° Gilbert Charrier de la Varenne, lieutenant des galères, mort à Marseille, sans postérité;

3° Jean-Baptiste, qui suit;

4° Thérèse Charrier, mariée avec N.... *d'Aurières*, chevalier;

5° Marie-Mathée Charrier.

XIII. Jean-Baptiste Charrier de la Varenne, écuyer, servit pendant vingt-cinq ans en Espagne. Il épousa 1° demoiselle d'Aurières; 2° le 3 septembre 1741, Henriette du Verdier. Il eut pour enfants;

d'Aurières : d'azur, à une tour d'argent, ajourée de sable, sommée d'une aigle d'argent.

du Verdier :

Du premier lit :

1° Demoiselle Charrier de la Varenne;

Du second lit:

2° Jacques, III° du nom, qui suit.

XIV. Jacques Charrier de la Varenne, III° du nom, chevalier, élevé au collège d'Effiat comme parent du fondateur, épousa demoiselle de Saint-Priest, de laquelle il eut deux enfants :

de Saint-Priest :

1° N.... Charrier de la Varenne;

2° Gabrielle Charrier de la Varenne.

BRANCHE DE LA BARGE.

X. Antoine Charrier, le jeune, Ier du nom, seigneur de la Barge, né le 24 juin 1586, fils puîné de Michel Charrier, seigneur de la Varenne et de Medaigne, et de Catherine Barme, d'abord receveur des tailles en Auvergne, puis receveur-général des décimes et trésorier de France en la généralité de Lyon, épousa, le 10 janvier 1615, Jeanne du Gué, morte le 19 juillet 1651, fille de Jean du Gué, trésorier-général de la gendarmerie de France, et d'Antoinette

du Gué : d'azur, au chevron accompagné de 3 étoiles, le tout d'or, la dernière surmontée d'une couronne antique du même.

de Turgis, et sœur de Gaspard du Gué, baron de Bagnols, trésorier de France à Lyon. Antoine Charrier mourut en 1674. Ses enfants furent :

1° Gaspard Charrier, né en 1618, protonotaire du Saint-Siége, infirmier de l'abbaye de la Chaise-Dieu, mort au mois de mars 1650 ;

2° Jean, III[e] du nom, qui suit ;

3° François Charrier, né en 1620, capucin ;

4° Guillaume Charrier, né le 9 mars 1629, cadet au régiment de Lorraine, tué au siége de Lérida, en 1646 ;

5° Pierre Charrier, né le 6 août 1630, mort jeune ;

6° Alexandre Charrier de la Barge, né le 2 février 1632. Il fit enregistrer ses armes à *l'Armorial général de Lyon*, en 1697 (fol. 83). Il ajoutait pour brisure *un lambel d'or*. Il mourut doyen du chapitre de Trévoux en Dombes ;

7° Antoinette Charrier, née en 1615, mariée, au mois de décembre 1631, avec Alexandre *Mazuyer*, seigneur de la Tourette et d'Ajasolle, trésorier de France à Lyon. Elle mourut en 1655 ;

8° Sylvie Charrier,
9° Dorothée Charrier,
10° Eléonore Charrier,
} religieuses à Lyon ;

11° Gabrielle Charrier, morte jeune en 1628, pendant la peste ;

12° Geneviève Charrier, mariée, le 6 mars 1644, avec André *Bollioud*, seigneur de Fetans et de Fourquevaux, lieutenant-général au bailliage de Dombes, conseiller au conseil de Gaston, duc d'Orléans, et maître des requêtes de son hôtel. Elle vivait, veuve, en 1697. Mademoiselle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, parle de madame de Fetans comme d'une femme également remarquable par son esprit et sa beauté.

XI. Jean Charrier, III[e] du nom, chevalier, seigneur de la Barge, baron de Sandras en Bresse, terre considérable qu'il acquit de la maison de la Baume-Saint-Amour, était né en 1619. Il fut successivement volontaire, enseigne, lieutenant et capitaine dans le régiment de Lorraine. Obligé de quitter le service par suite d'une blessure grave reçue au siège de Lérida, où il se trouvait en 1646, sous le comte d'Har-

court, il prit la charge de conseiller du roi, trésorier général de France à Lyon en 1652, et il fut prévôt des marchands de cette ville en 1671. (*Hist. abrégée de la ville de Lyon*, par Brossette, in 4°, 1741). Jean Charrier se maria deux fois: 1° le 23 avril 1653, avec Marie Gayot de la Bussière, fille de noble Marcelin Gayot (famille originaire de Saint-Chaumont), et d'Antoinette Besset; 2° avec Gabrielle des Combes (famille de Clermont, en Auvergne). Lui et sa seconde femme firent inscrire leurs armes à l'*Armorial général de Lyon* en 1697 (fol. 48). Jean Charrier mourut le 8 octobre 1701. Ses enfants furent ;

Gayot : d'or, à la bande d'azur chargée de 3 étoiles d'or et accompagnée de 2 trèfles de sinople.

des Combes : de gueules, au vol d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

Du premier lit :

1° Antoine, qui suit;

2° Louis Charrier, né en 1658, religieux bénédictin à Ebreuille, mort à Paris en 1678 ;

3° Alexandre Charrier, né en 1660, garde de la marine au département de Toulon, mort en 1684;

4° Jacques Charrier, prieur de Romans et chanoine du chapitre noble de Saint-Martin d'Ainay de Lyon, vivant en 1745;

5° Geneviève Charrier, mariée avec Jean *de Brosses*, trésorier de France à Lyon. Elle mourut le 20 août 1717, après avoir recueilli la terre de la Barge, qui passa à son fils :

Jacques de Brosses. Il rendit hommage pour la terre seigneuriale de la Barge, située paroisse de Grezieux-la-Varenne, en 1719. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 497, *pièce* 6, 17);

6° Angélique Charrier, morte sans alliance ;

Du second lit :

7° Gaspard Charrier, né en 1670, mort à Riom en 1682;

8° Gabrielle Charrier, religieuse bénédictine.

XIII. Antoine Charrier, chevalier, seigneur de la Barge, baron de Sandrans, etc, né en 1656, capitaine de cavalerie, épousa Jeanne-Françoise le Viste, fille de N. . . . le Viste, seigneur de Briandas. Ils firent enregistrer leurs armes, en 1697, à l'*Armorial général de Lyon*, (fol 77). Antoine Charrier mourut sans postérité au mois de novembre 1708.

le Viste : d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 croissants d'argent.

BRANCHE DE LA ROCHETTE.

IX. Guillaume Charrier, Ier du nom, seigneur de la Rochette, né à Issoire le 12 mars 1556, fils puîné de Jacques Charrier, seigneur de la Varenne, et de Claire Minard, alla se fixer à Lyon auprès d'un de ses frères. (Il brisait d'un *lambel d'argent*). Il fut conseiller puis échevin de la ville de Lyon en 1596, à l'époque où Henri IV venait de donner au consulat l'organisation qu'il eut depuis. (*Hist. abrégée de la ville de Lyon*, par Brossette, IIIe partie). C'était, dit l'abbé Pernetti, un homme d'un rare mérite. Il fut député plusieurs fois à la cour vers le roi Henri IV, dont il était personnellement connu. Il fit son testament le 28 mai 1618 et mourut à Lyon le 3 juin suivant. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1587, passé devant Girard d'Azergues, notaire à Lyon, Gabrielle du Four, fille de Jean-Baptiste du Four, secrétaire de l'archevêché de Lyon, notaire apostolique et banquier en cour de Rome, et d'Isabeau Bohier. Gabrielle du Four mourut au mois de janvier 1667, âgée de 95 ans. Plus de cent de ses descendants assistèrent à ses obsèques. Guillaume Charrier en avait eu les enfants ci-après nommés :

Du Four : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 3 têtes de coq d'or, crêtées et barbées de gueules.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit ;

2° Michel Charrier, né le 27 juillet 1593, mort le 13 mai 1594 ;

3° Jean-Baptiste Charrier, né le 26 septembre 1596, aumônier du roi Louis XIII, nommé abbé de Notre-Dame du Chage de Meaux en 1624. Il mourut en 1625, peu de jours avant l'arrivée de ses bulles, datées du 15 novembre de cette année ;

4° Marc-Antoine Charrier, capucin ;

5° Balthazard Charrier, né le 18 janvier 1598, mort en 1605 ;

6° Aimé, auteur de la Branche de la Roche, mentionnée ci-après ;

7° Guillaume Charrier, né le 21 août 1605, successeur de son frère Jean-Baptiste en l'abbaye du Chage. Il fut en 1652 au-

mônier de Gaston, duc d'Orléans (frère de Louis XIII), qui l'envoya à Rome, en 1637, pour y négocier la promotion du coadjuteur au cardinalat. A cette époque Guillaume Charrier était obédiencier chef du chapitre de Saint-Just de Lyon. Député, en 1645, à l'assemblée générale du clergé, il y prit une part active aux délibérations. C'est de lui dont il est souvent parlé dans les Mémoires de Joly, et dans ceux du cardinal de Retz, dont il fut l'ami, le confident, le compagnon de ses disgrâces. Il mourut à Paris en 1667. (*Hist. de l'Église de Meaux*, par D. Toussaint du Plessis t. I, pp. 575, 574);

8° Gaspard Charrier, né le 11 septembre 1610, lieutenant particulier assesseur criminel en la sénéchaussée et au siège présidial de Lyon, prévôt des marchands en 1664, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé en 1665. Il employa toute son influence personnelle et celle qu'il tenait de sa magistrature pour étendre et faire fleurir le commerce de Lyon. La *Gazette de France* du 6 octobre 1664 mentionne les soins qu'il se donna pour assurer le succès d'un établissement aux Indes Orientales. C'était un homme d'un esprit élevé et qui jouissait d'une grande considération. Il mourut au mois de novembre 1691. Il avait épousé au mois de juin 1650, Antoinette *Liotaud*, qui fit enregistrer ses armes, en 1697, à *l'Armorial général de Lyon* (fol. 53). Il en avait eu deux fils et une fille :

A. Guillaume Charrier, prêtre, conclaviste du cardinal de Retz, abbé commendataire de Quimperlé, mort au château de la Roche le 11 septembre 1717. M[me] de Sévigné en parle dans plusieurs de ses lettres ;

B. Jean Charrier, mort officier dans les troupes de l'empereur ;

C. Gabrielle Charrier, religieuse au couvent de l'Antiquaille à Lyon ;

9° Isabeau Charrier, morte en bas-âge ;

10° Marie Charrier, née le 12 septembre 1592, mariée, en 1609, avec Gaspard *du Gué*, baron de Bagnols, trésorier général de France à Lyon. Elle mourut en 1626 ;

11° Eléonore Charrier, } mortes jeunes ;
12° Catherine Charrier, }

13° Marguerite Charrier, femme de Jean *Minet*, seigneur de la Gardette en Beaujolais, conseiller au présidial de Lyon, morte en 1679 ;

14° Jeanne Charrier, mariée à Charles *du May*, commissaire ordinaire des guerres, morte en 1685 ;

15° Françoise Charrier,
16° Claire Charrier,
17° Pauline Charrier,
} mortes jeunes;

18° Eléonore Charrier, née le 14 octobre 1611, mariée, en 1632, avec Charles-Henri *Grollier*, seigneur de Belair, conseiller au parlement de Dombes, fils d'Antoine Grollier, baron de Servières, maître d'hôtel du roi, ambassadeur de France auprès du duc de Savoie, en 1588, et de Marie Camus de Riverie;

19° Gabrielle Charrier, née le 21 octobre 1616, femme de Jean-Baptiste *de Bourg*, écuyer, seigneur de Tuzette et de la Rigaudière, mort en 1645. Elle vivait encore en 1697.

MASCRANNY : de gueules, à 3 fasces vivrées d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'argent, accostée d'une clef et d'un casque de profil du même; sur les fasces un écu d'azur chargé d'une fleur de lys d'or.

X. Jean CHARRIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Rochette et de Soleymieu, né le 25 août 1592, conseiller du roi, receveur général des finances à Lyon, trésorier général de France en 1621, prévôt des marchands en 1636, mourut le 4 août 1677. Il avait épousé, le 29 juin 1621, Dorothée MASCRANNY, fille de Paul Mascranny, écuyer, seigneur de la Verrière, de Thune, et de Françoise Pollalion, et sœur d'Alexandre Mascranny, seigneur de Thune, conseiller d'état. Jean III eut de ce mariage :

1° Paul Charrier, capucin, mort à Lyon en 1703;

2° Aimé Charrier,
3° Alexandre Charrier,
} morts jeunes;

4° Guillaume Charrier. Il se noya le 30 août 1651;

5° Barthelemy Charrier, chanoine régulier de Saint-Antoine, mort à Lyon le 19 mai 1698;

6° Jean, IVe du nom, qui suit;

7° François Charrier, né en 1639, prieur de Saint-Pastour et capiscol de Saint-Gilles en Languedoc;

8° Jean-Baptiste Charrier, prêtre, mort en 1674;

9° Pierre Charrier, enseigne de vaisseau, mort à Salon en Provence, au retour de l'expédition de Candie en 1669;

10° Charles Charrier, né le 24 juillet 1646, recteur de Pluvigner en Bretagne, diocèse de Vannes. Il finit ses jours dans la retraite, au monastère de Saint-Benoît à Lyon;

11° Françoise Charrier, mariée, en 1643, avec François *Be-*

raud, chevalier, seigneur de Resseins, conseiller du roi, trésorier général de France à Lyon, morte en 1672 ;

12° Dorothée Charrier, mariée, le 16 avril 1668, avec Jean-Paul *de Grignan*, chevalier, seigneur de Châteauneuf les Moustiers, en Provence, mort à Lyon en 1673 ;

13° Marie Charrier, 14° Virginie Charrier, } religieuses bénédictines à Lyon ;

15° Corneille Charrier, 16° Anne Charrier, } religieuses à Sainte-Elisabeth à Lyon ;

XI. Jean Charrier, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Rochette et de Soleymieu, né le 29 mai 1638, conseiller du roi, président au bureau des finances de la généralité de Lyon en 1688, épousa à Paris, le 2 juillet 1682, Gabrielle Gaboury, morte en couches à Lyon le 19 octobre 1684, fille de Louis Gaboury, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice en Flandre, et d'Anne de Bousset, remariée à M. de Launay, gouverneur de Corbeil. Jean Charrier mourut en 1713. Il eut pour fille unique :

Gaboury.

Anne-Geneviève Charrier, dame de la Rochette, née le 29 juillet 1685, mariée, le 19 juin 1703, avec Charles-César *Lescalopier*, conseiller au parlement de Paris, depuis maître des requêtes, intendant de Champagne, conseiller d'état et premier président du grand conseil, mort le 6 février 1753. Anne-Geneviève était décédée de la petite vérole en 1712.

BRANCHE DE LA ROCHE.

X. Aimé Charrier, seigneur de la Roche-Jullié, de Juliénas, de Vaux, de la Charme et autres terres en Beaujolais, né le 8 novembre 1602, sixième fils de Guillaume Charrier, seigneur de la Rochette, et de Gabrielle du Four, fut procureur du roi au bureau des finances à Lyon en 1629. Il épousa, par contrat du mois de juin 1633, passé devant Terrasson, notaire à Lyon, Isabeau Rouvière, fille de noble Eustache Rouvière, échevin de la ville de Lyon, et de Catherine Picou.

Rouvière : d'azur, à une colombe d'argent volant au-dessus d'une rivière du même ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.

Aimé Charrier recueillit tous les titres de sa famille jusqu'en 1657, et les fit viser dans des lettres de confirmation de noblesse. (*Bibliothèque historique de la France,* par le P. le Long, t. III, p. 764, où ce recueil est annoncé comme publié à Lyon, format in-4°). Ce fut Aimé Charrier qui commença à faire construire le château de la Roche, l'un des plus beaux du Beaujolais, construction achevée par son fils Jean-Baptiste, tuteur de ses petits-fils. Aimé Charrier et Isabeau Rouvière firent un testament mutuel au château de la Roche le 15 mai 1676. Il mourut le 20 janvier 1681. Il avait eu sept fils et six filles :

1° Eustache, qui suit;

2° Jean Charrier, religieux de l'ordre de Cîteaux;

3° Marc-Antoine Charrier, religieux du même ordre, prieur de la Garde-Dieu;

4° Guillaume Charrier, capitaine au régiment du Plessis-Bellière, puis lieutenant-colonel du régiment de Sourches,

5° Jean-Baptiste Charrier, prieur du Bois de la Salle, bénéfice fondé par sa famille. Il mourut en 1759;

6° Gaspard Charrier, religieux sacristain de Belleville;

7° Pierre Charrier;

8° Etiennette Charrier, } mortes sans alliance;
9° Dorothée Charrier, }

10° Gabrielle Charrier, mariée à Jean-Baptiste *Michon*, écuyer, seigneur de Pierreclau, procureur du roi au bureau des finances de Lyon;

11° Isabeau Charrier, bénédictine;

12° Antoinette Charrier, } mortes sans alliance.
13° Catherine Charrier, }

XI. Eustache Charrier, chevalier, seigneur baron de la Roche-Jullié, de Juliénas, de Vaux, de la Charme, de Saint-Jacques des Arrêts, etc., né en 1634, servit dans sa jeunesse; mais après quelques campagnes sa santé le força de se retirer. Il fut conseiller du roi, président à la cour des monnaies et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. Il épousa, par contrat du 5 janvier

1665, passé devant Valoux, notaire, Catherine DE BADOL DE ROCHETAILLÉ, fille de Louis de Badol, baron de Rochetaillé, écuyer du roi, et de Jeanne de Bardonnenche. De ce mariage sont provenus: DE BADOL:

1° Jacques Charrier, né le 10 juillet 1671, mort en 1675;

2° Georges-Antoine, qui suit;

3° Gaspard-Aimé Charrier, né le 5 avril 1681. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique. Son inclination le portant vers celui des armes, il fut capitaine de cavalerie au régiment de Tarreau. Il se trouva, en 1704, à la bataille d'Hochstædt, où, à la réserve de lui et d'un seul cavalier, toute sa compagnie fut détruite. Il n'eut point d'enfants de Catherine *Madier de Milly*, qu'il avait épousée en 1720;

4° Jean-Baptiste Charrier, né le 20 décembre 1684, chanoine du noble chapitre de Saint-Martin d'Ainay et prieur du Bois de la Salle;

5° Jeanne-Marie Charrier, née le 9 août 1668, mariée, le 25 juillet 1690, avec Jean-Amédée *de Rochefort d'Ally*, comte de Saint-Point et de Montferrand, baron de Sénaret et des états de Languedoc, lieutenant des maréchaux de France en Gévaudan, fils de feu Jean-Baptiste de Rochefort d'Ally, comte de Saint-Point et de Montferrand, et de Catherine Brulart de Sillery. Elle fut aïeule d'Anne-Claudine de Rochefort d'Ally, marquise de Saint-Point, mariée, en 1752, au marquis de Balincourt, neveu du maréchal de Balincourt;

6° Bénoîte Charrier, religieuse au prieuré de Saint-Benoît de Lyon en 1687;

7° Catherine-Thérèse Charrier, née en 1676, morte en 1681.

XII. Georges-Antoine CHARRIER, chevalier, seigneur baron de la Roche-Jullié, de Juliénas, de Vaux, de la Charme, de Saint-Jacques des Arrêts, etc., né le 23 juin 1675, voyagea dans sa jeunesse en Italie. Il fut conseiller du roi, président en la cour des monnaies et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. (*Hist. abrégée de Lyon*, p. 152). Il épousa le 18 janvier 1701 (contrat reçu par Guyet, notaire royal à Lyon), Marie-Marguerite RANVIER, fille de noble Annet Ranvier, ex-consul de

RANVIER: d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile du même.

Lyon, et de dame Catherine Rigioly. Il en eut deux fils et six filles :

1° Guillaume, IIe du nom, qui suit;

2° Jacques-Catherin Charrier, né le 25 novembre 1706, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, mort à Trakowitz en Bohême, le 7 avril 1742;

3° Elisabeth-Sabine Charrier, née le 30 décembre 1701, religieuse au couvent de Saint-Benoît à Lyon;

4° Jeanne-Françoise-Gervaise-Protaise Charrier, née le 17 juin 1704, mariée à Jean-François *du Rozier*, écuyer;

5° Jeanne-Antoinette-Silvestre Charrier, née le 20 novembre 1705, morte jeune;

6° Jeanne-Romaine Charrier, morte en bas-âge;

7° Antoinette-Zozime Charrier, née le 4 avril 1711, mariée, le 15 juillet 1733, avec Antoine *Michon de Pierreclau*, baron de Ceuve, trésorier de France à Lyon;

8° Catherine-Marie-Blanche Charrier, religieuse.

XIII. Guillaume CHARRIER, IIe du nom, chevalier, seigneur baron de la Roche-Jullié, de Chénas, de Grigny, de Saint-Jacques, etc., né le 11 mai 1703, fut nommé conseiller du roi président à la cour des monnaies de Lyon le 1er septembre 1728, puis lieutenant particulier en la sénéchaussée de cette ville. Il épousa, le 23 avril 1727 (contrat passé le 17 devant Vignière, notaire royal à Lyon), Françoise-Thérèse DURET, fille de messire Jean Duret, chevalier, seigneur de Grigny et autres lieux, premier président du bureau des finances de la généralité de Lyon, et de dame Elisabeth Richer. Guillaume Charrier mourut en 1785. De son mariage sont provenus :

DURET : d'azur, au rocher d'or.

1° Jean-Baptiste, mentionné ci-après;

2° Louis Charrier de la Roche, né à Lyon, le 17 mai 1738, chanoine du chapitre noble d'Ainay en 1749, docteur de Sorbonne, prieur du Bois de la Salle, seigneur des Tours, grand-vicaire et official métropolitain de Lyon, nommé, en 1771, prévôt-curé du chapitre d'Ainay (*La France chevaleresque et chapitrale*, année 1787, p. 150). Les devoirs de ces diverses fonctions, celles surtout de grand-vicaire,

le mirent à même d'exercer sa charité pour les pauvres et sa constante sollicitude pour les malheureux. Il les recherchait, visitait les prisonniers et souvent il accompagnait et fortifiait des derniers secours de la religion les condamnés au supplice. A la création des assemblées provinciales, l'abbé de la Roche fut appelé à la présidence de celle de Lyon. Nommé député aux états-généraux, en 1789, il s'y montra toujours le défenseur de l'ordre, de la religion, de l'état et du roi. Il s'éleva avec force contre la proposition de ne plus considérer le mariage que comme un acte civil, et vota pour l'institution du jury. En 1791, lorsque la constitution civile du clergé fut décrétée, ayant fait de vives et inutiles instances, auprès des ministres et du nonce du pape pour qu'ils réglassent sa conduite, il prêta serment. Il fut nommé évêque métropolitain de Rouen; mais la direction qu'on faisait suivre aux affaires ecclésiastiques lui fit donner sa démission. Retiré à Lyon, dans sa famille, il fut arrêté et incarcéré après le siége de cette ville, en 1793. Il allait être traduit devant le tribunal révolutionnaire, lorsque les pauvres, se rappelant les bienfaits de ce digne pasteur, réclamèrent et obtinrent sa liberté. A l'époque du concordat, il fut nommé évêque de Versailles, en 1802, et il donna des marques sincères de son retour à l'unité de l'église. L'empereur Napoléon le nomma son premier aumônier, lui conféra le titre de baron de l'empire et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Il fit son testament olographe en 1808. (*Biographie des contemporains*, t. IV, pages 339, 340). Il mourut à Versailles le 17 mars 1827. Le *Moniteur* du 21 rappelle les touchants et unanimes témoignages de douleur et de vénération donnés par les fidèles dans les prières qui furent faites à ses derniers moments;

3° Jacques-Catherin Charrier de la Roche, seigneur de Grigny, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié, le 13 février 1775, avec Susanne-Christophe *de la Frasse de Seynas*, fille de messire Claude de la Frasse de Seynas, chevalier, seigneur de Sury-le-Comtal, en Forez, de Seynas, de Saint-Romain, etc., et de Madeleine de Cavasse de Léry. Il mourut au mois de juillet 1815, laissant pour fille unique :

Guillemette-Hippolyte Charrier de Grigny, mariée avec Sébastien-Claude *de Senneville*, depuis maître des requêtes au conseil d'état, officier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général du département du Rhône;

4° Elisabeth-Agnès Charrier de la Roche;

5° Marie-Marguerite-Gertrude Charrier de la Roche, mariée avec Etienne-Lambert *de Ferrari*, comte de Romans,

seigneur du Bouchoux, de Saint-Georges, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant de roi des pays de Bresse, Valromey et Gex. Elle mourut le 19 février 1766, à l'âge de 53 ans;

6° Antoinette-Rosine Charrier de la Roche;

7° Françoise-Gabrielle Charrier de la Roche.

XIV. Jean-Baptiste CHARRIER, chevalier, baron de la Roche-Jullié, de Chénas, de la Charme et de Saint-Jacques des Arrêts, né en 1734, président de la cour des monnaies de Lyon et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de cette ville en 1755, puis président au conseil supérieur érigé à Lyon par le chancelier Maupeou, épousa le 1er mai 1764 (contrat reçu par Barraud, notaire royal à Lyon) Claudine-Octavie CHOLIER DE CIBEINS, fille de Louis-Hector Cholier, chevalier, comte de Cibeins, baron d'Albigny, seigneur de Bully et autres terres, conseiller du roi, président en la cour des monnaies et lieutenant particulier assesseur criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et de dame Antoinette Planelly de la Valette. Jean-Baptiste Charrier fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Lyon en 1793. De son mariage sont issus:

CHOLIER DE CIBEINS: d'or, à 3 bandes de sable; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

1° Laurent-François Charrier de la Roche, né le 11 août 1775, mort au berceau;

2° Guillemette-Antoinette Charrier de la Roche, née le 22 juin 1765, mariée, le 8 avril 1788 (contrat reçu le 12 mars par Dubost, notaire à Lyon) avec Pierre-Marie-Anne, marquis *de Harenc de la Condamine*, décédé à Lyon le 20 mars 1839 (Voir le tome IV. des *Archives de la Noblesse*, généalogie DE LA ROUX-HARENC, p. 22). La marquise de Harenc était décédée le 16 février 1827;

3° Alexandrine-Louise-Marie Charrier de la Roche, mariée, en 1802, avec Aimé-Louis-Henri-Tobie, comte, puis marquis *de Monspey*, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

DE CORNETTE,

Seigneurs DE SAINT-CYR, *marquis* DE CÉLY, *comtes* DE VENANCOURT, *à la Martinique.*



ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuilles du même, et en pointe d'un lézard de sinople.*

Couronne de marquis.

Tenants : deux sauvages, appuyés sur leurs massues.

Cimier : un lion issant.

Cette famille, établie depuis deux cents ans à la Martinique, est originaire de Champagne. Les preuves qu'elle a faites pour le service militaire au cabinet des ordres du roi le 5 décembre 1786 (1), preuves certifiées par M. Berthier le 10 janvier 1787, établissent sa filiation comme il suit :

I. Gérard DE CORNETTE, habitant à Saint-Gilles, près Fismes, au diocèse de Reims, épousa, vers 1630, Jeanne CLAUSON, de laquelle il eut, entre autres enfants, Antoine, dont on va parler.

(1) Elle sont conservées dans l'ancien fonds du Saint-Esprit, à la Bibliothèque Royale.

II. Antoine DE CORNETTE, écuyer, appelé le chevalier de Cornette, embrassa de bonne heure la carrière des armes et passa dans les colonies. Il était capitaine commandant du quartier du Cul-de-Sac Royal, île de la Martinique, lorsqu'en 1674 l'amiral Ruyter, commandant de la flotte hollandaise, voulut faire une descente et s'emparer de la ville du Fort-Royal. Le seul moyen de fermer le passage était d'y couler des bâtiments. Antoine de Cornette avait au mouillage, dans le port, un vaisseau richement chargé, qui lui appartenait. Le péril étant imminent, il n'hésita point à couler son propre vaisseau, et, avec le peu d'artillerie et d'hommes dont il put disposer, il fit une défense si vigoureuse, que l'amiral hollandais fut contraint de se retirer après une perte notable (1). Un rapport ayant été fait au roi Louis XIV sur la valeur et l'acte de dévouement de M. de Cornette, ce monarque reconnut l'importance de ce service signalé, par des lettres patentes datées du camp de Quiévrain, en Hainaut, le 27 juin 1676, lesquelles furent enregistrées le 1er février 1677, au conseil souverain de la Martinique. Antoine de Cornette avait épousé, par contrat du 7 janvier 1669, passé devant Jean Vetit, notaire garde-note, établi à la Martinique pour la compagnie des Indes Occidentales, Marie-Colombe MAUVIÈRE, fille d'Etienne Mauvière, et de Marie de Lœuvre. Indépendamment de son commandement militaire, Antoine de Cornette avait été pourvu de la charge de conseiller au conseil souverain de la Martinique. Il mourut avant le 13 novembre 1698, ayant eu de son mariage :

1° Nicolas, dont l'article suit;

2° Jean-Louis, auteur de la SECONDE BRANCHE DE SAINT-CYR, rapportée ci-après (page 7);

3° Françoise de Cornette, mariée avec Pierre *Pinet*, lieutenant de milice à la Martinique;

---

(1) Cette perte fut d'environ 1200 hommes, selon la *Biographie universelle*, t. 39, p. 387.

4° Marie-Louise de Cornette, épouse de Charles-François *Giraud*, écuyer, sieur d'Orzol.

III. Nicolas DE CORNETTE, écuyer, né à la Martinique, capitaine d'une compagnie de cavalerie de milice en cette colonie, chevalièr de l'ordre de Saint-Louis, épousa Louise RAGUIENNE, fille de Jacques Raguienne, conseiller au conseil supérieur de la Martinique, et de Madeleine Valence. De ce mariage sont isssus :

1° Louis-Antoine de Cornette, né en 1699, capitaine d'une compagnie de milice à la Guadeloupe, où il était allé s'établir. Il y avait épousé, en 174.., Marie-Louise *le Mercier de Maisoncelle*, dont il eut :

A. Louis-Antoine-Nicolas de Cornette, officier des troupes détachées de la marine, né en la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul des Abîmes (Guadeloupe) le 25 octobre 1741, marié le 6 mars 1769, en la paroisse de Saint-Jacques et Saint-Philippe du Mancenillier ou Petit-Canal, avec Anne-Louise *le Mercier de Maisoncelle de Richemont*, veuve de messire Pierre-François-Alexandre Dyel, chevalier, seigneur de Vaudroque (de qui elle avait eu une fille, Susanne-Constance, mariée à messire Hercule-Renaud Nadau de Blonval), et fille de Guillaume-Isaac le Mercier de Maisoncelle, écuyer, sieur de Richemont. Elle mourut au Petit-Canal le 29 août 1780, ayant eu de son second mari :

a. Louis-Guillaume de Cornette, né au Petit-Canal le 3 mai 1770, mort sans alliance;

b. Louise-Claire-Mathurine de Cornette, mariée au même lieu, le 27 décembre 1784, avec Jean-Nicolas *Chérot*, qui en a eu trois enfants;

B. Jean-Baptiste-Charles-Gaspard, chevalier de Cornette, né en la paroisse des Abîmes le 22 novembre 1743, marié au Petit-Canal, le 11 avril 1769, avec Catherine-Louise *Néron de Longpré*, veuve de Pierre-Nicolas Chérot. Le chevalier de Cornette et sa femme moururent au Petit Canal, lui en 1776, elle le 6 janvier 1781. Leurs enfants furent :

a. Jean-Charles-Guillaume de Cornette de Saint-Cyr, né au Petit-Canal le 11 juin 1776, marié, le 1er janvier 1800, au Moule, avec Sophie-Marie-Anne *Lemoine-Maudet*, dont :

Sophie-Charlotte-Claire-Olympe de Cornette,

mariée, en 1816, avec Charles-Joseph *Sergent-Alleaume*, qui en a eu cinq enfants ;

b. Marie-Louise-Jeanne de Cornette, née au Petit-Canal le 29 mars 1770, mariée au même lieu, le 21 novembre 1789, avec Jean *Cormerais Del'horme*, négociant à Boston, Nouvelle Angleterre ; 2° aussi au Petit-Canal, le 17 juillet 1793, avec Jean-Louis-Nicolas-Félix *Houé*, fils de feu Nicolas Houé, conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe et juge de la sénéchaussée de la Pointe-à-Pître, et de Marie-Louise le Mercier de Maisoncelle. De ce mariage est issue une fille mariée et ayant trois enfants;

c. Jeanne-Claire de Cornette, née au Petit-Canal le 20 mai 1771, mariée avec Maurice *Chérest*, morte au même lieu, sans enfants, le 12 mai 1807 ;

d. Charlotte-Sophie de Cornette, née le 31 juillet 1772, morte en bas âge ;

e. Jenny de Cornette, morte sans alliance ;

f. Marie-Jeanne-Louise de Cornette, née au Petit-Canal le 9 janvier 1779, mariée à Louis-Barthélemi *Pasquier*, ancien capitaine des milices, habitant le quartier du Morne à l'Eau, dont une fille, mariée et ayant des enfants ;

C. Guillaume-Augustin de Cornette de Palu, né en la paroisse des Abîmes le 24 février 1747, marié en la paroisse du Trou-au-Chat (Martinique), le 18 mars 1771, avec Madeleine-Adélaïde *de Jorna*, native du Lamentin, fille de Joseph de Jorna, ancien mousquetaire de la garde du roi, et d'Elisabeth de Cornette. Ils ont eu deux filles :

a. Elisabeth-Emilie de Cornette, née à la Martinique le 6 janvier 1780, mariée à Saint-Pierre, le 28 octobre 1807, avec William *Garnett*, né en Angleterre ;

b. N.... de Cornette ;

D. Charles-Guillaume-Isaac de Cornette, sieur de Saint-Cyr, né au Moule (Guadeloupe) le 3 mars 1751, mort au Petit-Canal (Guadeloupe) le 18 mars 1778. Il avait épousé audit lieu, le 15 mai 1770, Marie-Anne *Néron de Longpré*, fille de feu Jean Néron de Longpré, commandant les milices de ce quartier, et de Jeanne-Louise le Mercier de la Clertière, dont deux fils et deux filles :

a. Louis-Antoine-Nicolas de Cornette, né le 16 février 1771, mort sans postérité ;

b. Charles-Isaac de Cornette, né le 3 juillet 1775, mort en bas âge;

c. Anne-Louise de Cornette, née le 19 avril 1772, morte sans alliance;

d. Marie de Cornette, mariée au Petit-Canal, le 20 août 1787, avec messire Pierre-Philippe *Nadau du Treil*, écuyer, fils de messire Gabriel-Emmanuel-Julie Nadau du Treil, écuyer, ancien officier des troupes détachées de la marine, et de Charlotte-Constance le Mercier de Richemont. Ils ont eu plusieurs enfants;

E. Claire-Calixte de Cornette, née en la paroisse des Abîmes le 17 septembre 1745, morte au Petit-Canal le 4 février 1785, laissant, de son mariage avec Jacques *le Tellier de Laubray*, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux, une fille, qui fut mariée deux fois;

2° Antoine-Gaspard de Cornette, sieur de Palu, capitaine de milice, marié à Saint-Domingue. Il mourut sans enfants et fut inhumé en la paroisse Saint-Denis de la ville d'Angers;

3° Nicolas de Cornette, sieur de Monroux, marié à Saint-Domingue et décédé sans postérité;

4° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

5° Marie-Madeleine de Cornette, née le 30 novembre 1698, mariée, le 22 janvier 1715, au quartier du Cul-de-Sac à Vache (Martinique), avec Jacques *Dyel*, écuyer, seigneur de Montaval, décédé en la paroisse du Prêcheur, île de la Martinique, le 21 décembre 1749. Il est provenu de leur mariage onze garçons et six filles;

6° Elisabeth de Cornette, mariée, en 1718, avec Joseph *de Jorna*, écuyer, ancien mousquetaire du roi;

7° Catherine-Louise de Cornette, mariée à Guillaume *le Mercier de la Clertière*, écuyer, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort au Petit-Canal, le 7 mars 1781;

8° Colombe de Cornette, mariée avec Armand-Melchior *de Percin*, officier de la marine royale.

IV. Jean-Baptiste, chevalier DE CORNETTE, né au Fort-Royal (Martinique) en 1713, aide-major des troupes détachées de la marine, alla s'établir au quartier du Moule (Guadeloupe), où il mourut le 17 août 1775. Il avait épousé le 19 juillet 1746, Anne-Louise LE MERCIER DE BEAUSOLEIL, de laquelle il eut:

1° Gabriel-Jean-Baptiste de Cornette, surnommé Foufou, mort sans postérité dans l'intérieur de l'Amérique, où il s'était fait chef d'une tribu d'Indiens;

2° François-Guillaume, qui suit;

3° Antoine de Cornette de Venancourt, né au Moule le 9 octobre 1752, marié au Petit-Canal, le 15 février 1779, avec Anne-Susanne *Dyel de Vaudroque*, fille de messire Louis-Pierre-François-Alexandre Dyel, chevalier, seigneur de Vaudroque, et de dame Anne-Louise le Mercier de Richemont, dont un fils et trois filles:

A. Charles-Gabriel de Cornette, né le 15 septembre 1785, mort sans postérité;

B. Antoinette-Joséphine de Cornette, née au Moule le 1er janvier 1784, mariée au même lieu, le 6 juillet 1808, avec Hilarion *le Mercier de Maisoncelle de Richemont*, fils de Charles-Guillaume le Mercier de Richemont et d'Angélique-Sophie Nadau du Treil;

C. Augustine de Cornette, née le 1er septembre 1791, morte au Carbet (Martinique), le 15 octobre 1798;

D. Marie-Andrée de Cornette, née, pendant l'émigration, au Prêcheur (Martinique), le 11 juin 1794, morte sans alliance;

4° Nicolas de Cornette de Monroux, né au Moule le 19 novembre 1754, marié, le 2 octobre 1780, avec Catherine-Louise *Chérot*, fille de Pierre-Nicolas Chérot et de Catherine-Louise Néron de Longpré. Il eut une fille:

Jeanne-Sophie de Cornette, née au Petit-Canal le 14 mars 1782, mariée à Jean-Louis *Couppé de Kermadec*, dont deux enfants;

5° Anne-Françoise de Cornette, née au Moule le 11 novembre 1750, mariée, le 8 février 1768, à Jean-Baptiste *de Cassières*, né à Clermont en Auvergne, officier au régiment de Saintonge, fils d'Anne de Cassières, écuyer, conseiller du roi et son procureur en la ville de Clermont, et de dame Arlet. De ce mariage sont provenues trois filles mariées, l'aînée ayant eu des enfants d'un premier et d'un second mari.

V. François-Guillaume, chevalier de Cornette de Saint-Cyr, né au Moule le 7 juillet 1748, alla s'établir à Demerary, où il épousa Louise l'Amirault, morte à Paris le 30 mars 1834, de laquelle il eut trois enfants:

1° Philippe, qui suit;

2° François de Cornette de Saint-Cyr, mort sans postérité;

3° Louise de Cornette, mariée à Paris, avec Auguste, comte *de Sainte-Marie*, dont trois fils. Elle est décédée à Paris en 1856.

VI. Philippe, chevalier DE CORNETTE DE SAINT-CYR, né à la Guadeloupe en 1778, décédé le 26 décembre 1817, avait épousé dans cette colonie, le 24 février 1808, Julie-Alexandrine LE MERCIER DE MAISONCELLE-VERTILLE DE RICHEMONT, de laquelle sont issus :

1° Charles-Louis-Toussaint, dont l'article suit ;

2° Charlotte-Hyacinthe de Cornette de Saint-Cyr, née à Paris en 1809, morte à Versailles sans postérité;

3° Augustine-Elmire de Cornette de Saint-Cyr, née à la Guadeloupe le 2 novembre 1815, mariée à Bordeaux, le 22 juillet 1840, avec Léopold *le Mercier de Maisoncelle-Vertille de Richemont*;

4° Cécile-Marie de Cornette de Saint-Cyr, née à la Guadeloupe le 7 juin 1818, morte sans alliance le 7 juin 1844.

VII. Charles-Louis-Toussaint, chevalier DE CORNETTE DE SAINT-CYR, né à Daignac le 24 août 1811, a épousé à Bordeaux le 25 août 1841, Charlotte-Alexandrine-Céleste-Nathalie LE MERCIER DE MAISONCELLE-VERTILLE DE RICHEMONT, de laquelle il a :

1° Jules-Auguste-Edouard de Cornette de Saint-Cyr, né à Bordeaux le 25 février 1845;

2° Charlotte-Auguste-Alice de Cornette de Saint-Cyr, née à Bordeaux le 18 juin 1842.

SECONDE BRANCHE DE SAINT-CYR.

III. Jean-Louis DE CORNETTE, écuyer, sieur de Saint-Cyr, né en 167.., second fils d'Antoine et de Marie-Colombe Mauvière, fut capitaine d'infanterie et commandant du quartier Notre-Dame de Grâce du Trou-au-Chat. Il fit avec ses sœurs un traité de communauté des biens à eux échus par le décès de leur père. L'acte en fut passé devant Doians, notaire au quartier de la Rivière-Salée, île de la Martinique, le 13 novembre 1698. Jean-Louis de Cornette s'allia,

par contrat passé devant Louis Lemoine, notaire royal en cette île, le 24 novembre 1702, avec Marie-Philippe DE LA HANTE, fille de Paul de la Hante, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique, et directeur général des domaines de S. M., et de dame Catherine Niobet. Il mourut avant le 5 avril 1737. Ses enfants furent :

1° Marie-Louis-Paul, dont on va parler ;

2° Nicolas-Philippe de Cornette, chevalier, seigneur de Cély, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique, mort après 1760. Il avait épousé, le 22 février 1754, Marie-Rose *d'Aubas du Breuil*, née en 1715 et morte en la paroisse du Fort-Saint-Pierre le 24 août 1780, fille de messire Georges d'Aubas du Breuil, et de dame Marie-Anne le Breton. Il eut de ce mariage :

A. Louis-Nicolas-Dieudonné de Cornette, marquis de Cély (1), né à la Martinique le 22 juillet 1744. Il entra dans les mousquetaires de la garde du roi le 3 décembre 1761, fut fait capitaine à la suite dans Royal-Pologne, cavalerie, le 4 août 1770, et successivement capitaine en pied le 1er juillet 1771, capitaine-commandant et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa, à Londres, en émigration, madame veuve *du Haut*. Il mourut en cette même ville, et fut inhumé en la paroisse de Sainte-Marie le Bone, le 13 octobre 1800 ;

B. Marie-Rose-Louise de Cornette de Saint-Cyr, mariée, par contrat du 5 août 1752, passé devant Laideguive, notaire à Paris, avec Gaspard *le Compasseur de Créquy-Montfort*, marquis de Courtivron, mestre de camp de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle mourut en couches le 17 juillet 1755 ;

3° Jean-Baptiste-Marie de Cornette de Saint-Cyr, écuyer, sieur de Venancourt, capitaine de milice à la Martinique, vivant en 1737.

IV. Marie-Louis-Paul DE CORNETTE DE SAINT-CYR, écuyer, officier aux gardes françaises, capitaine de milice et commandant du quartier du Trou-au-Chat, à la Martinique, épousa, par contrat du 6 avril 1737, passé devant Leblanc et Assier, notaires royaux en

---

(1) *Etat militaire*, année 1777, p. 316; *Tableau de la noblesse militaire*, p. 67.

cette île, Marthe-Camille BANCHEREAU, née au Carbet le 20 novembre 1716, fille de feu Michel Banchereau, capitaine de milice, et de dame Marie-Anne-Françoise Pain. Marie-Louis-Paul fut inhumé en l'église paroissiale de Notre-Dame du Trou-au-Chat le 21 novembre 1747, et sa veuve à Saint-Pierre le 13 mars 1771. De leur mariage sont provenus :

1° Marie-Louis-Michel, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Nicolas-Philippe-Anne de Cornette de Saint-Cyr, écuyer, né à la Martinique le 5 janvier 1740, marié, par contrat du 19 décembre 1762, passé devant Saint-André, notaire royal à la Martinique, avec Marie-Victoire *de Gilbert de Lomel*, sœur d'Elisabeth, femme de son frère aîné. Il mourut le 22 mai 1779, et fut inhumé dans l'église paroissiale de l'Assomption de la Case-Pilote, où sa veuve fut aussi enterrée le 7 janvier 1781. Leurs enfants furent :

A. Marie-Louis-Nicolas de Cornette de Saint-Cyr, né à la Martinique le 4 mai 1765, officier d'artillerie, mort de ses blessures à Saint-Domingue ;

B. Philippe-Dieudonné, chevalier de Cornette de Saint-Cyr, né à la Case-Pilote le 1er juillet 1772, officier au régiment de la Martinique, mort à Saint-Pierre le 10 avril 1798 ;

C. Edme-Alexandre-Marie de Cornette de Saint-Cyr, chevalier de Lomel, né à la Case-Pilote le 11 août 1774. Il y est mort le 22 janvier 1792 ;

D. Louis-Césaire de Cornette de Saint-Cyr, né à la Case-Pilote le 28 avril 1777. Il y est décédé le 17 juin 1801 sans alliance ;

E. Victoire de Cornette de Saint-Cyr, née en 1767, morte à la Case-Pilote le 31 mai 1784 ;

F. Rose-Félicité de Cornette de Saint-Cyr, née à la Basse-Pointe (Martinique) le 11 mai 1770, baptisée à Saint-Pierre le 25 septembre 1775, mariée le 28 novembre 1797, à la Case-Pilote, avec Louis-Marie *L'Homme de Montigny*, de la Rivière-Salée, fils de Joseph-Nicolas-Marie L'Homme de Montigny et de Félicité-Charlotte Clarke. Rose-Félicité est morte sans postérité au Mouillage (Saint-Pierre de la Martinique) le 4 juillet 1831 ;

G. Marie-Marthe-Charlotte-Joséphine de Cornette de Saint-Cyr, née à la Case-Pilote le 17 juin 1779, morte sans alliance à Saint-Pierre le 24 décembre 1801 ;

3° Charles-Marie, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE DE VERNANCOURT, rapportée ci-après (page 11);

4° Anne-Jacques-Adélaïde de Cornette de Saint-Cyr, morte sans alliance à Saint-Pierre le 15 novembre 1776 ;

5° Marie-Marthe-Victoire de Cornette de Saint-Cyr, mariée : 1° avec Nicolas *Herbert du Jardin*, de la famille des comtes de Pembroke ; 2° avec Michel *Scott*, avocat et frère du major-général anglais Scott, gouverneur de la Grenade; 3° avec le marquis *Imbert de la Bazecque*. Elle a eu de son premier mari :

A. Jean-Nicolas Herbert ;

B. Charles Herbert ;

C. Jeanne-Victoire-Adélaïde Herbert, mariée, en 1798, avec André-Hercule *de Rosset de Rocozel*, duc de Fleury, pair de France en 1814, mort en 1815 sans postérité. Elle est morte à Rome en 1847 ;

D. Victoire Herbert, morte sans alliance.

V. Marie-Louis-Michel DE CORNETTE, Ier du nom, chevalier, comte de Saint-Cyr, né au Carbet (Martinique), le 8 octobre 1738, épousa au quartier du François de cette colonie, le 8 novembre 1762, contrat passé devant Saint-André, notaire royal, Marie-Elisabeth DE GILBERT DE LOMEL, fille de messire Edme-Alexandre de Gilbert, chevalier, seigneur de Lomel, commissaire extraordinaire de l'artillerie de France, commandant les cadets privilégiés de la Martinique, et de feu dame Elisabeth de la Vigne, sa première femme. Marie-Louis-Michel mourut à la Case-Pilote (Martinique), le 26 septembre 1798. De son mariage sont issus :

1° Marie-Louis-Polyeucte, dont l'article suit ;

2° Marie-Louis-Dieudonné de Cornette, chevalier de Saint-Cyr, né à la Case-Pilote (Martinique) le 19 octobre 1771, mort sans postérité au même lieu le 23 août 1817 ;

3° Edme-Alexandre, auteur de la TROISIÈME BRANCHE DE SAINT-CYR (page 12);

4° Marie-Louis-Michel, IIe du nom, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE DE SAINT-CYR (page 13);

5° Gabriel de Cornette de Saint-Cyr, né en 1780, mort sans postérité à la Case-Pilote le 20 mars 1805 ;

6° Marie-Marthe-Alexandrine de Cornette de Saint-Cyr, née

à la Case-Pilote le 28 novembre 1765, morte sans alliance, au même lieu, le 11 décembre 1815;

7° Marie-Marthe-Elisabeth, née à Saint-Pierre en 1770, morte à la Case-Pilote le 5 avril 1774;

8° Philippe-Marie-Rose de Cornette de Saint-Cyr, née le 29 mai 1777, à la Case-Pilote, mariée au même lieu, le 22 octobre 1799, avec Charles-Elie-Jean *le Brumand*, de la paroisse de Port-Louis (Guadeloupe), morte à Saint-Pierre le 17 décembre 1810:

9° Marie-Louise-Gabrielle de Cornette de Saint-Cyr, née à la Case-Pilote le 24 juillet 1779, morte sans alliance;

10° Marie-Caroline de Cornette de Saint-Cyr, née au Carbet le 6 avril 1782, morte sans alliance;

11° Rose-Caroline de Cornette de Saint-Cyr, *dite* Charlotte, née à la Case-Pilote le 2 janvier 1784, décédée à Saint-Pierre en 1845, ayant eu trois filles de son mariage avec M. *Linière de Charroppin.*

VI. Marie-Louis-Polyeucte DE CORNETTE DE SAINT-CYR, né à la Case-Pilote le 16 janvier 1768, épousa au Carbet, le 11 septembre 1798, sa cousine, Marie-Rose-Julienne-Camille-Bienvenue DE CORNETTE DE VENANCOURT. Ils sont décédés, savoir, le mari, à la Case-Pilote le 3 juillet 1826, et la femme au Carbet le 4 avril 1841. De leur mariage sont issus:

1° Marie-Alexandre-Constantin, qui suit;

2° Louis-François-Antoine de Cornette, chevalier de Saint-Cyr, né à Saint-Pierre le 21 février 1812, marié à la Case-Pilote, en 1846, avec Clétia *Clauzel*, sa cousine;

3° Marie-Rose-Louise-Nicolas de Cornette de Saint-Cyr, née au Carbet le 21 juillet 1799, morte au même lieu le 5 octobre suivant;

4° Marie-Julienne-Elisabeth, *dite* Elisa de Cornette de Saint-Cyr, née le 5 septembre 1800, au Carbet, morte au même lieu le 1er mars 1823, sans alliance;

5° Caroline de Cornette de Saint-Cyr, née et morte au Carbet, les 1er août 1804 et 13 décembre 1805;

6° Marie-Louise-Camille de Cornette de Saint-Cyr, née au Carbet le 11 février 1806, mariée à la Case-Pilote, le 21 février 1827, avec son cousin-germain Louis-Charles-Marie *de Cornette*, comte de Venancourt, décédée à la Rivière-Pilote (Martinique) le 12 juin 1846;

7° Marie-Charlotte-Victoire de Cornette de Saint-Cyr, née et morte à Saint-Pierre les 15 décembre 1805 et 15 août 1807.

VII. Marie-Alexandre-Constantin DE CORNETTE DE SAINT-CYR, né au Carbet le 1er mai 1802, épousa en 1827, à Sainte-Anne (Martinique) Charlotte-Zirphile LE VASSOR DE BEAUREGARD. Il est décédé à Sainte-Anne le 11 mars 1841, laissant un fils et trois filles, nés à la Case-Pilote, savoir :

1° Louis-Marie de Cornette de Saint-Cyr, le 19 février 1834 ;

2° Elisabeth-Constance de Cornette de Saint-Cyr, le 18 novembre 1828 ;

3° Marie-Louise de Cornette de Saint-Cyr, le 24 septembre 1832 ;

4° Marie-Rose de Cornette de Saint-Cyr, le 4 février 1836.

TROISIÈME BRANCHE DE SAINT-CYR.

VI. Edme-Alexandre DE CORNETTE, dit le *chevalier Gilbert de Saint-Cyr*, troisième fils de Marie-Louis-Michel, comte de Saint-Cyr et de Marie-Elisabeth de Gilbert de Lomel, naquit à la Case-Pilote le 14 décembre 1773 et mourut au Morne-Rouge en 1845, ayant eu de son mariage, contracté le 18 mai 1801, avec Jeanne-Elisabeth-Catherine RECULÉS :

1° Jean-Alexandre, qui suit ;

2° Marie-Elisabeth-Nelly de Cornette de Saint-Cyr, née à Saint-Pierre le 31 octobre 1803, mariée à la Case-Pilote, le 11 juin 1821, avec Jean-Baptiste-François *le Pelletier-Duclary* ;

3° Rose-Louise-Madeleine, *dite* Elina de Cornette de Saint-Cyr, née à Saint-Pierre le 23 mars 1806, mariée à la Case-Pilote, le 25 septembre 1822, avec Jean-Baptiste-Benoît *Clauzel*. Elle est morte au même lieu le 5 septembre 1833, laissant deux enfants.

VII. Jean-Alexandre DE CORNETTE DE SAINT-CYR, né à Saint-Pierre le 27 février 1802, épousa, le 4 septembre 1827, Marie-Antoinette-Rose-Lucia DU QUESNE DE LONGBRUN, née à la Case-Pilote le 5 avril 1807. Il est décédé au même lieu le 9 novembre 1844.

Sa veuve ne lui a survécu que sept mois. Ils ont laissé :

1° Apollinaire-Jean-Marie-Alexandre de Cornette de Saint-Cyr, né à la Case-Pilote le 17 juin 1828 ;

2° Marie-Edme-Enguerrand de Cornette de Saint-Cyr, né le 6 juillet 1830 ;

3° Jean-Marie-Théophile de Cornette de Saint-Cyr, né au Vauclin le 12 février 1833 ;

4° Marie-Raymond-Stephane-Amant de Cornette de Saint-Cyr, né au Vauclin le 16 juillet 1835 ;

5° Ernest-Pierre-Melchior de Cornette de Saint-Cyr, né à Sainte-Anne le 6 janvier 1840 ;

6° Marie-Françoise-Rose-Mathilde de Cornette de Saint-Cyr, née à Sainte-Anne le 21 septembre 1841 ;

7° Marie de Cornette de Saint-Cyr, née en 1843.

QUATRIÈME BRANCHE DE SAINT-CYR.

VI. Marie-Louis-Michel DE CORNETTE DE SAINT-CYR, II[e] du nom, comte de Monlaur, quatrième fils de Marie-Louis-Michel I[er] du nom, comte de Saint-Cyr, et de Marie-Elisabeth de Gilbert de Lomel, naquit à la Case-Pilote le 1[er] décembre 1780. Il épousa au même lieu, le 15 mai 1815, Marie-Elisabeth ACHARD, née à Saint-Eustache, et décédée à la Case-Pilote le 16 novembre 1822. Il est mort au même lieu le 27 septembre 1839. Ils ont laissé :

1° Jean-Baptiste-Michel, qui suit ;

2° Marie-Françoise-Victoire-Laure de Cornette de Saint-Cyr, née à la Case-Pilote le 4 octobre 1817, mariée à Saint-Pierre, le 31 janvier 1842, avec Louis *Ferray des Fontaines*.

VII. Jean-Baptiste-Michel DE CORNETTE, comte de Saint-Cyr-Monlaur, né à la Case-Pilote le 21 mars 1820, a épousé à Saint-Pierre, le 28 avril 1840, Marie-Augustine-Constance GRILHAUT DES FONTAINES, décédée au même lieu le 28 juillet 1846, laissant deux enfants :

1° Paul-Marie-Louis-Emmanuel de Cornette de Saint-Cyr, né à Sainte-Anne (Guadeloupe) le 8 avril 1846 ;

2° Marie-Herménégilde-Laurence de Cornette de Saint-Cyr, née à Saint-Pierre (Martinique) le 14 avril 1841.

PREMIÈRE BRANCHE DE VENANCOURT.

V. Charles-Marie DE CORNETTE DE VENANCOURT, chevalier, titré comte de Venancourt (1), né au Trou-au-Chat (Martinique) le 5 novembre 1741, troisième fils de Marie-Louis-Paul de Cornette de Saint-Cyr, et de Marthe-Camille Banchereau, épousa en la paroisse Notre-Dame du Mouillage, par contrat passé devant Laurent et Gueret, notaires royaux en cette colonie, le 1er juillet 1766, Marie-Rose MARTIN DES MARTINIÈRES, fille de Julien Martin des Martinières, ancien capitaine de milice, et de Marie-Rose Vergne. Charles-Marie, comte de Venancourt, obtint avec Marie-Louis Michel, comte de Saint-Cyr, son frère aîné, le 10 mars 1786, une attestation du conseil souverain de la Martinique, portant que leurs ancêtres dans cette colonie avaient toujours vécu noblement et porté la qualité d'écuyer, et qu'aucun n'avait jamais dérogé à la noblesse. Le comte de Venancourt est mort pendant la révolution à la Grenade, où il avait émigré. Il fut inhumé en la paroisse du Sauteur de cette île. Sa veuve est décédée au Mouillage de Saint-Pierre (Martinique) le 4 octobre 1808. De leur mariage sont issus :

1° Louis-Charles-Marie-Germain, qui suit;

2° Jacques-Marie-Julien, auteur de la SECONDE BRANCHE DE VENANCOURT (page 17);

3° François-Marie de Cornette, vicomte de Venancourt, né à la Martinique, commune du Carbet, le 9 août 1778. Il a servi avec distinction dans la marine royale. Capitaine de vaisseau et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il montait, en 1828, la frégate la *Magicienne*, attachée à la station

---

(1) Certificat de M. Edme-Joseph Berthier, commissaire nommé pour exercer par intérim la charge de généalogiste des ordres du roi, du 10 janvier 1787. (*Original aux archives de la famille*).

du Brésil, quand il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de celle du Rio de la Plata. Il lui était enjoint de ne pas remonter au-delà de Montevideo, à cause des dangers que présente la navigation du fleuve, et ses instructions portaient en outre qu'il devait se borner à produire un effet moral. Mais, informé par notre consul général à Buenos-Ayres des mauvais traitements auxquels était en butte la nombreuse population de Français qui refusait de prendre part à la guerre civile dont ce pays était alors le théâtre, et instruit en même temps que des insultes faites au consul général avaient obligé cet agent à abandonner sa résidence pour se réfugier à Montevideo, il crut devoir outrepasser ses instructions et remonta la Plata jusqu'à deux lieues et demie de Buenos-Ayres, s'approchant ainsi de cette ville autant que le permettait le tirant d'eau de sa frégate. Un officier reçut ordre de porter, de sa part, un *ultimatum* au président de la république Argentine. « Allez dire à votre commandant, répondit ce der« nier, que quand l'empereur du Brésil envoya contre nous « une escadre de 40 bâtiments, tant frégates que bricks« canonnières, nous sûmes bien lui résister; ce ne sera pas « une frégate française qui nous en imposera. » Sur cette réponse, le vicomte de Venancourt fit placer dans les embarcations de la *Magicienne* et dans celles des deux autres bâtiments sous ses ordres (la corvette l'*Isis*, de 20 canons et la goëlette l'*Iris*, de 6) cent marins déterminés qu'il conduisit lui-même sous le canon de la place, à l'endroit où était mouillée la flottille argentine. Il s'empara de cette flottille à l'abordage, fit 300 prisonniers et tourna contre la ville les canons des bâtiments capturés. Cependant, avant de poursuivre les hostilités, il envoya le même officier sommer de nouveau le chef de la république de satisfaire sur l'heure aux réclamations de la France. Cette fois sa demande reçut l'accueil le plus parfait; toutes ses conditions furent acceptées, et la flottille argentine demeura en sa possession jusqu'à ce qu'elles fussent ponctuellement remplies. Ce coup de main hardi, accompli avec autant de courage que d'habileté, évita à la France des dépenses considérables qu'aurait nécessairement entraînées un long blocus dont le succès eût été encore fort douteux. En outre des témoignages de satisfaction que reçut le vicomte de Venancourt du ministre de la marine et de l'amiral Roussin, le prince de Polignac, alors ministre des affaires étrangères, donna, par sa lettre du 5 juin 1830, une bien flatteuse adhésion à sa belle conduite, en disant que « par des actes « empreints à la fois d'un caractère de vigueur, de sagesse « et d'à-propos, il avait su soustraire les sujets français à « l'oppression et aux dangers qui pesaient sur eux et pré« venir ainsi d'embarrassantes complications. » Ce brillant fait d'armes a été rappelé avec éloge à la chambre des

pairs, à l'occasion du blocus de Buenos-Ayres par nos forces navales en 1840. (Voir le journal le *Capitole* du 19 juin 1840, et le *Moniteur* du 2 août de la même année, pages 1574, 1575. Voir aussi le discours de M. le vicomte du Bouchage et celui de l'amiral Rosamel, alors ministre de la marine). Le vicomte de Venancourt joint à la décoration de l'ordre de Saint-Louis, celles d'officier de la Légion-d'Honneur et de commandeur des ordres de Charles III et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il a épousé à Paris, en la paroisse Saint-Roch, le 19 juin 1845, dame Caroline-Félicité *Delorme*, veuve d'Honoré Buisson de Viany;

4° Charles-Joseph-Marie, auteur de la TROISIÈME BRANCHE DE VENANCOURT (page 20);

5° Jacques-Philippe-Marie-Cély de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 25 mars 1782, officier au régiment de la Martinique, marié à Saint-Pierre (Mouillage) le 8 novembre 1809, avec Marie-Zulma *Bogard*. Il est mort au même lieu sans postérité le 7 novembre 1811;

6° Marie-Rose-Julienne-Camille-Bienvenue de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 8 janvier 1770, mariée au même lieu avec son cousin Marie-Louis-Polyeucte *de Cornette de Saint-Cyr* le 11 septembre 1798, morte au Carbet le 4 avril 1841;

7° Marie-Rose-Philippine de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 5 avril 1775, mariée au même lieu, le 30 juin 1807, avec Etienne *l'Hôtelier*, morte sans enfants à la Rivière-Pilote le 15 décembre 1852;

8° Louise-Charlotte-Marie-Jean-Baptiste de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 29 août 1776, mariée au même lieu, le 29 mai 1804, avec Charles-Marie *Martin des Martinières*, son cousin. Ils ont eu deux enfants;

9° Marie-Victoire de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 4 février 1784, morte sans alliance à la Rivière-Pilote (Martinique) le 17 septembre 1852.

VI. Louis-Charles-Marie-Germain DE CORNETTE, comte de Venancourt, né à Saint-Pierre (Mouillage) de la Martinique le 31 juillet 1771, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant le quartier de la Rivière-Pilote, même colonie, y épousa, le 12 juillet 1796, Rose-Emilie MARTIN DES MARTINIÈRES, sa cousine germaine. Il est décédé au Mouillage (Saint-Pierre) le 10 février 1817. Ses enfants sont :

1° Louis-Marie-Julien-Auguste de Cornette de Venancourt, né et décédé les 26 août et 11 novembre 1797;

2° Louis-Charles-Marie, qui suit ;

3° Charles-Julien-Marie de Cornette de Venancourt, né à la Rivière-Pilote le 14 août 1803, mort à l'école de marine à Angoulême le 20 juillet 1818 ;

4° Autre Louis-Marie-Julien-Auguste de Cornette de Venancourt, né à la Rivière-Pilote le 14 juin 1806, marié au Carbet, le 25 avril 1833, avec Louise-Marie-Elisa *de Cornette de Venancourt*, sa cousine germaine. De leur mariage sont issus :

A. Jules-Marie-Auguste de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 15 février 1834 ;

B. Amedée-Marie-Edouard de Cornette de Venancourt, né à Saint-Pierre le 27 juillet 1838 ;

C. Marie-Rose-Emilie de Cornette de Venancourt, née à Saint-Pierre le 22 octobre 1836 ;

5° Anne-Emilie de Cornette de Venancourt, née à la Rivière-Pilote le 1er octobre 1798, morte au Carbet le 24 décembre 1799.

VII. Louis-Charles-Marie DE CORNETTE, comte de Venancourt, né à la Rivière-Pilote le 12 mai 1801, épousa à la Case-Pilote, le 21 février 1827, sa cousine germaine, Marie-Louise-Camille DE CORNETTE DE SAINT-CYR. Il est décédé au Carbet le 8 mars 1841, laissant deux garçons et une fille :

1° Ludovic de Cornette, comte de Venancourt, né à la Case-Pilote le 31 octobre 1828 ;

2° Louis-Rose-Julien-Marin-Gaston de Cornette de Venancourt, né au même lieu le 29 avril 1830 ;

3° Marie-Françoise-Elisabeth-Charlotte de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 22 octobre 1838.

SECONDE BRANCHE DE VENANCOURT.

VI. Jacques-Marie-Julien DE CORNETTE, chevalier, puis comte de Venancourt, né à Saint-Pierre (Mouillage) le 8 décembre 1774, baptisé le 7 janvier 1775, second fils de Charles-Marie, comte de Venancourt, et de Marie-Rose-Martin des Martinières, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, servit quelque temps dans la marine royale, où il était entré comme officier, d'après le certificat de ses preuves de noblesse déli-

vré par M. Berthier, généalogiste par intérim des ordres du roi du 10 janvier 1787. Il est décédé au Carbet le 1er octobre 1825. Il avait épousé au Fort-Royal, le 14 janvier 1800, Marie-Joséphine COOLS, née au Fort-Royal le 29 novembre 1781, fille d'Antoine Cools, négociant au Fort-Royal, et de Marie-Aimée Papin-Lépine. Elle est décédée à Bordeaux le 17 février 1842. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Marie-Julien, qui suit;

2° Etienne-Félix-Eugène de Cornette, comte de Venancourt, né au Carbet le 13 août 1805, capitaine de corvette, chelier de la Légion-d'Honneur;

3° Rose-Guillaume-Edouard de Cornette, baron de Venancourt, né au Carbet le 16 juin 1807, marié en l'île de Marie-Galante, le 7 mai 1833, avec Marie-Rose-Elmire *Nadau de Blonval*, dont il a eu :

A. Marie-Charles-Emmanuel-Eugène de Cornette de Venancourt, née à Bordeaux le 5 décembre 1834 ;

B. Marie-Félix-Alfred de Cornette de Venancourt ,né à Bordeaux le 14 mars 1841, mort en bas âge;

C. Marie-Joséphine-Mathilde de Cornette de Venancourt, né à Bordeaux le 4 janvier 1836;

D. Cécile-Marie de Cornette de Venancourt, née à Bordeaux le 16 novembre 1842;

4° Antoine-François-Marie-Camille-Alexandre de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 30 août 1811, lieutenant d'infanterie de marine, décédé à Cherbourg le 12 septembre 1844;

5° Joseph-Marie-Louis de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 9 août 1814, marié à la Dominique, le 18 juin 1839, avec Corinne *Germa*, dont il a deux filles :

A. Louise de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 18 mai 1840 ;

B. N..... de Cornette de Venancourt, née à Saint-Pierre;

6° Paul-François-Alcide de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 12 mars 1816, marié à Bordeaux, le 22 avril 1846, avec Marie-Julie-Eugénie-Aline *de Cornette de Venancourt*, sa nièce;

7° Léopold-Eugène-Marie-Emilie, *dit* Emile de Cornette de Venancourt, né au Carbet le 22 juin 1822, officier de la marine royale, fait chevalier de la Légion-d'Honneur en 1846, à la suite de l'affaire de Maluzzo, île de Basilan (Philippines) où il se distingua;

8° Louise-Marie-Joséphine-Irma de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 26 septembre 1802, morte sans alliance à Bordeaux le 28 novembre 1846 ;

9° Louise-Marie-Élisa de Cornette de Venancourt, née le 10 juillet 1808, mariée au Carbet, le 25 avril 1833, avec son cousin germain Louis-Marie-Julien-Auguste *de Cornette de Venancourt*;

10° Louise-Marie-Aimée-Julie de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 1er mai 1810, mariée au même lieu, le 29 octobre 1834, avec son cousin germain Louis-Auguste-Antoine *de Cornette*, chevalier de Venancourt;

11° Marie-Louise-Victoire-Aimée-Malvina de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 4 février 1813, mariée au même lieu, le 23 novembre 1830, avec Jean-Amédée *Anquetil de Beauregard*, natif de Sainte-Anne (Guadeloupe). Elle est décédée au Carbet le 28 mars 1846, laissant plusieurs enfants ;

12° Rose-Louise-Marie-Elisabeth-Elmire de Cornette de Venancourt, née le 18 septembre 1817, mariée à Bordeaux, le 19 août 1839, avec Amédée *de Prévost de Saint-Cyr*, fils de Joseph-François-Victor de Prévost de Saint-Cyr, et de Nanette de Guirengaud, dont plusieurs enfants ;

13° Adèle de Cornette de Venancourt, morte en bas âge ;

14° Julie-Aimée-Marie-Cécilia, *dite* Tullie de Cornette de Venancourt, née le 6 juillet 1820, mariée à Bordeaux, le 26 novembre 1845, avec Jules *du Chesne de Beaumanoir*.

VII. Louis-Marie-Julien, *dit* Jules DE CORNETTE, comte de Venancourt, né à la Case-Navire, commune du Fort-Royal, le 8 septembre 1801, a servi dans la marine royale et s'est marié à Saint-Pierre, le 7 mai 1822, avec Cécilia-Andrée GARDIÉ DE BEUZE. Il est décédé à Philadelphie le 25 janvier 1833, laissant trois filles :

1° Marie-Cécilia-Adélaïde, *dite* Adèle de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 18 août 1823, religieuse aux dames de la Présentation de Tours ;

2° Marie-Julie-Eugénie-Aline de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 7 juillet 1824, mariée à Bordeaux, le 22 avril 1846, avec son oncle Paul-François-Alcide *de Cornette de Venancourt* ;

3° Marie-Joséphine-Corinne-Cécile-Rose de Cornette de Venancourt, née au Carbet le 13 juin 1828.

TROISIÈME BRANCHE DE VENANCOURT.

VI. Charles-Joseph-Marie DE CORNETTE DE VENANCOURT, né le 2 avril 1780, commandant de la paroisse de Sainte-Anne à la Guadeloupe, quatrième fils de Charles-Marie, comte de Venancourt, et de Marie-Rose Martin des Martinières, épousa, le 20 juillet 1802, Anne-Robertine-Constance GRUET. Il est décédé le 1er novembre 1817. De son mariage sont issus à Saint-Anne :

1° Charles-Delphin de Cornette de Venancourt, né le 29 avril 1803, mort le 7 juillet 1830, célibataire ;

2° Louis-Auguste-Antoine, qui suit ;

3° Victoire-Delphine de Cornette de Venancourt, née le 12 février 1804, mariée à Saint-Anne, le 20 octobre 1824, avec Elie-Charles-Balthazar *le Terrier d'Equainville*, écuyer ;

4° Aimée-Joséphine de Cornette de Venancourt, née le 21 juillet 1806, mariée à Sainte-Anne, le 20 octobre 1824, avec Charles-Auguste, chevalier *d'Aigneau d'Ouville*, morte le 15 juillet 1827, laissant un fils ;

5° Marie-Anne-Lise de Cornette de Venancourt, née le 15 décembre 1808, mariée, le 6 janvier 1828, avec Alphonse *Le Terrier de Manneville*, écuyer, morte le 8 juillet 1831, laissant une fille ;

6° Louise-Caroline-Gabrielle de Cornette de Venancourt, née et décédée les 16 octobre 1810 et 3 octobre 1815 ;

7° Charlotte-Constance de Cornette de Venancourt, née et décédée les 28 février et 4 mai 1813 ;

8° Rose-Marie-Anne de Cornette de Venancourt, née le 14 avril 1817, mariée, le 15 janvier 1835, avec Louis-Auguste *Claret*, qui en a plusieurs enfants.

VII. Louis-Auguste-Antoine DE CORNETTE, chevalier de Venancourt, né à Sainte-Anne le 25 mars 1815, a épousé au Carbet, le 29 octobre 1834, sa cousine germaine Louise-Marie Aimée-Julie DE CORNETTE DE VENANCOURT, dont il a eu :

1° Théobald-Jules-Antoine de Cornette de Venancourt, né à Sainte-Anne le 23 novembre 1835 ;

2° Léonce-Louis-Auguste de Cornette de Venancourt, jumeau de son frère.



DE CORNULIER,

Seigneurs DE LA TOUCHE, DE LUCINIÈRE, DE LA HAYE, DES CROIX, DES GRAVELLES, DU BOISMAQUEAU, DU MÉIX, DU VERNAY, DE LA CARATERIE, DE LA PÉROCHÈRE, DE LA SIONNIÈRE, DE LA RIVAUDIÈRE, DE LORIÈRE, DU PESLE, DE MONTREUIL, etc., *marquis* DE CHATEAUFREMONT, *comtes* DE LARGOUET et DE VAIR, *vicomtes* DE REZÉ, *barons* DE MONTRELAIS et DE QUINTIN EN VANNES, *barons* et *comtes* DE LA ROCHE EN NORT, *en Bretagne.*



ARMES : *d'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté entre son bois d'une moucheture d'hermine d'argent* (1).

Timbre : un casque taré de front et grillé, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de marquis.

Supports : deux levriers (2).

---

(1) César de Grandpré, dans son livre *le César Armorial* (in 12, 1645, p. 158), après cette première description des armes de Cornulier, conforme aux armoriaux de Bretagne et aux arrêts de maintenue, en donne une seconde pp. 158, 159, celle de l'écu de Pierre Cornulier, évêque de Rennes, qu'il blasonne, d'*argent*,

La maison DE CORNULIER tient un rang distingué parmi la noblesse de Bretagne par son ancienneté, les places éminentes qu'elle a remplies, ses alliances et les terres et seigneuries considérables qu'elle a possédées.

Du Haillan, historiographe de France et généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit, rapporte ainsi comment cette famille, qui s'appelait originairement *de Cornillé*, a changé son nom et ses armes primitives : « Grégoire *de Cornillé*, fils de Grégoire *de Cornillé* « et d'Alisette de Cochiny, fut un très-grand et habile « chasseur, talent qui lui fit acquérir l'estime et l'in« clination particulière du duc de Bretagne Jean IV ; « lequel voulut, sur ce qu'il avait amassé une grande « quantité de bois de cerf, qu'il prît pour armes : *d'a« zur, à la rencontre de cerf d'or*; et pour lui témoigner « son estime, lui permit d'ajouter *une de ses hermines « entre les bois*; ce qui fut vers l'an 1381. Avant ce « changement, Grégoire *de Cornillé* portait des ar« mes parlantes, savoir : *d'argent, à 7 corneilles de « sable*; et pour que ses armes nouvelles fussent par« lantes encore, il changea son nom *de Cornillé* ou « *Corniller* en celui *de Cornulier*, que retinrent ses « descendants, à commencer par Guillaume *de Cor« nulier*, son fils, qui fut maître d'hôtel du comte de « Laval et qui mourut en 1435. » (*Cabinet de Che-*

à une tête de cerf d'azur, et entre le bois une hermine. Cette erreur a été reproduite par Palliot, qui a ainsi gravé l'écu de Cornulier dans sa *Vraye et parfaite science des armoiries*, p. 468, n° VII. Dubuisson a gravé exactement les armes de Cornulier dans son *Armorial des principales familles de France*, t. II, planche et page 145.

(2) Guillaume et François Vatar, père et fils, imprimeurs du roi et du parlement à Rennes, dans un *Armorial de Bretagne*, qu'ils avaient dressé, et dont l'impression fut suspendue par la révolution, donnent pour cimier : une tête et cou de cerf, et pour supports : deux cerfs au naturel. M. Guérin de la Grasserie, dans l'*Armorial de Bretagne* qu'il publie maintenant, a reproduit ce cimier et ces supports. Comme on en ignore et l'ancienneté et l'origine, nous avons cru devoir nous en tenir à ceux qui sont peints sur l'arbre généalogique produit à la réformation de 1668.

villard, historiographe de France et généalogiste du roi, successeur de du Haillan).

Ce témoignage de du Haillan, celui des registres des anciennes réformations de la noblesse de Bretagne, où dans celle de 1427 (paroisse de Mécé, évêché de Rennes), le même Guillaume est appelé Guillaume *de Cornillé*, puis dans celle de 1429 Guillaume *de Cornullier*, ont donné lieu, de la part de la famille, à des recherches qui, par leur étendue, sortant du cadre de notre ouvrage ont été l'objet d'un mémoire particulier, imprimé sous le titre de *Preuves*. Nous y renvoyons pour tous les faits antérieurs à la filiation authentiquement prouvée, et pour les actes et preuves à l'appui de celle-ci.

I. Noble Pierre DE CORNULIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Haudelinière, était en 1487 capitaine des arquebusiers à cheval de François de Laval, seigneur de Châteaubriand. (*Dict. historique et géographique de la province de Bretagne*, par Ogée, article NORT). Pierre de Cornulier épousa vers 1490 Marie DE CONCORET, dont il eut un fils unique qui suit.

DE CONCORET : de gueules à la fasce d'argent.

II. Pierre DE CORNULIER, IIe du nom, seigneur de la Haudelinière, capitaine des arquebusiers à cheval de Jean de Laval, suivit ce seigneur dans les guerres d'Italie et fut récompensé des services qu'il lui avait rendus par le don qu'il lui fit de droits de deshérence à lui échus sous sa baronnie de Châteaubriand (1).

(1) « Jehan sire de Châteaubriant, de Montafilant, de Candé, « Derval et Malestroit, comte de Plochan, gouverneur et lieute- « nant-général pour le roi en Bretague, à tous ceux qui ces pré- « sentes lettres verront, salut; savoir faisons que en faveur, re- « connaissance et rémunération des bons et agréables services que « noble écuyer Pierre *Cornulier* nous a ci-devant faits en la « charge de capitaine de nos arquebusiers à cheval, y continue de « de jour en autre, et espérons fera de bien en mieux à l'avenir, à « icelui pour ces causes et autres bonnes et justes considérations « à ce nous mouvant, même pour ce que très-bien nous plaît,

DES VAUX : coupé de sable et d'argent; au lion de l'un à l'autre.

LE ROYER : d'azur, au pal d'or.

Il épousa 1° Louise DES VAUX, d'une branche bretonne de la maison de Lévaré, au Maine; 2° par contrat du 5 février 1525, signé Loiseau, notaire, Jeanne LE ROYER, fille aînée de noble homme Hervé le Royer et de Louise de Brye de la Juyère. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Jeanne de Cornulier, morte sans postérité;

Du second lit :

2° Pierre, III° du nom, qui suit;

3° Michelle de Cornulier, mariée à Jean *Baril*, écuyer, dont elle n'eut qu'une fille. Pierre de Cornulier, son frère, lui donna partage le 10 juillet 1555.

III. Pierre DE CORNULIER, III° du nom, seigneur de la Touche près de Nozay, de la Haye en Sainte-Luce près Nantes, de la Pénicière près Clisson, de Lucinière en Nort, de la Bourdinière en Puceul, etc.,

---

« avons donné et octroyé et par ces présentes donnons et octroyons « tout le droit et devoir de deshérence à nous appartenant, échu « et advenu sous nos fiefs, juridiction et seigneurie de Château-« briant par le décès du feu sieur François de Carné, en son vi-« vant capitaine dudit lieu, à quelque valeur et estimation qu'il se « puisse monter, tant meubles, maisons, héritages que autres « chôses, pour en jouir et user par ledit Cornulier, ses hoirs, suc-« cesseurs et ayant de lui cause à jamais et perpétuellement par « héritage, en payant les rentes et devoirs sur ce dûs et accoutu-« més; et mandons à nos officiers dudit Châteaubriant et à châcun « d'eux en son regard et si comme à lui appartiendra mettre et « induire de par nous ledit sieur Cornulier en possession réelle et « actuelle desdites chôses, tant meubles que héritages, faire lever « et ôter les sceaux mis et apposés sur lesdits meubles toutes et « quantes fois que ledit Cornulier les en requerra et du tout d'i-« celle deshérence le faire et laisser jouir pleinement, paisiblement « et entièrement, sans lui faire ni souffrir être fait aucun trouble « ni empêchement; au contraire, lequel si fut mis ou donné était, « justement et sans délai l'ôter et mettre en pleine et entière déli-« vrance, car tel est notre plaisir. Donné à Châteaubriant le « 10 août 1533. » Signé Jehan DE LAVAL. Par monseigneur et de son commandement, signé *Cronfil* et *Savage*. (*Original sur parchemin et scellé*).

vicomte de Rezé, près Nantes ; secrétaire du roi et de la reine, du duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, et du vicomte de Martigues, son successeur, entra à 17 ans au service du premier de ces lieutenants-généraux et y resta jusqu'à la mort du second, fit sous leurs ordres les guerres de Picardie et autres, fut gratifié, pour ses services, d'une pension de 200 livres sur les États ; pourvu, en 1557 et 1558, de l'office de receveur des fouages et revenus de la gendarmerie des évêchés de Cornouailles et de Saint-Brieuc ; le 30 septembre 1568, de celui de maître des comptes et, le 10 octobre 1570, de l'office de trésorier de France et général des finances en Bretagne. En 1565, en considération de ses services, le roi Charles IX lui fit remise de tous les droits à lui dus pour raison de son acquisition de la vicomté de Rezé, et, en 1577, Henri III regrettait que l'urgente nécessité de ses affaires ne lui permît pas, comme il l'eut bien désiré, de récompenser suivant leur mérite les longs et recommandables services que son amé et féal le seigneur de la Touche-Cornulier avait faits à ses prédécesseurs rois, père et frère, et à lui, tant en son état de trésorier de France qu'en plusieurs autres importantes charges et commissions ès quelles il avait été employé. Il fut élu maire de Nantes le 23 décembre 1569, en fit le serment le 28 suivant, et le fut deux ans, fut pourvu d'une commission pour faire travailler aux fortifications de Nantes de 1572 à 1578 et assista en qualité de commissaire du roi aux états assemblés à Vannes en 1582 et à ceux qui furent assemblés à Nantes en 1585. (*Hist. de Bretagne*, par D. Taillandier). Pierre III mourut au commencement de 1588 et fut enterré dans l'église de Sainte-Radegonde de Nantes, où il avait fondé, par son testament, une chapelle avec enfeu pour lui et pour sa famille. Il avait épousé, par contrat du 6 juin 1563, passé devant Melain et Delaunay, notaires royaux à Nantes, Claude DE COMAILLE, fille aînée de noble Toussaint de Comaille, contrôleur-général de la marine du Ponant, et de

DE COMAILLE : d'azur, à 3 mailles (monnaie) d'or, *alias* d'argent.

2

Perrine Vivien, seigneur et dame de la Touche et du Boisraguenet. (*Chevaliers de l'ordre de Malte*, *prieuré d'Aquitaine*, fol. 712, à la biblioth. de l'Arsenal). Par acte du 30 mai 1593, Claude de Comaille acquit de Jean du Fresche la terre, seigneurie et juridiction de Toulan, et le 5 mars 1599, par acte signé Bezier et Chauveau, notaires à Nantes, elle investit Claude de Cornulier, son fils aîné, de la succession noble et avantageuse de son père, avec prière de partager ses puînés de son vivant. Pierre de Cornulier en avait eu trois fils et quatre filles :

1° Claude, Ier du nom, qui suit;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DES SEIGNEURS DE LUCINIÈRE, sur laquelle nous reviendrons (page 30);

3° Pierre de Cornulier, religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut reçu conseiller clerc au parlement de Bretagne le 17 septembre 1597; il était abbé commendataire de Sainte-Croix de Guingamp en 1592, de Saint-Méen-de-Gaël en 1604, et de Blanche-Couronne en 1612; conseiller du roi en ses conseils d'état et privé en 1617. Il fut nommé évêque de Tréguier en 1617, et assista la même année à l'assemblée des notables tenue à Rouen. Il fut transféré de l'évêché de Tréguier à celui de Rennes en 1619. Il fonda, en 1624, le monastère et l'église de Saint-Louis des pères minimes, sur la Lice, près la porte Morlaise, avec tombe et enfeu pour sa famille dans leur église; puis, en 1637, une chapelle prohibitive, en la cathédrale de Saint-Pierre de Rennes, avec enfeu, tombe et banc pour lui et ses successeurs aînés de sa famille. Il présida les états assemblés à Rennes en 1621, et ceux qui furent assemblés à Nantes en 1636. (*Hist. de Bret.*, par D. Taillandier). Ce fut ce prélat qui rédigea, en 1621, les énergiques et éloquentes remontrances du clergé de France au roi sur les menées coupables des calvinistes. (Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, t. 1er, liv. 2, n° 5930). Pierre de Cornulier contribua généreusement à l'édifice de sa cathédrale, et assista en digne pasteur son peuple affligé de la contagion durant dix ans. Il visitait assidûment les malades, et administrait lui-même la sainte communion aux pestiférés. Il donna libéralement pour le vœu que le corps de ville fit à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et officiait pontificalement, le vendredi 8 septembre 1634, à la procession faite pour le vœu, à la suite de laquelle la contagion cessa. Il fut député des états de Bretagne auprès de Louis XIII, pour le clergé, en 1637. (*Gazette de France du 14 février*). Prélat véritablement homme de bien, d'une

vie pénitente et austère, d'une grande pureté de mœurs, surtout d'un détachement digne d'être proposé pour modèle, il mourut en odeur de sainteté le 22 juillet 1639; et lorsque, dans le XVIIIe siècle, on fit l'exhumation des évêques pour jeter les fondements de la nouvelle cathédrale, son corps fut trouvé entier dans le magnifique tombeau qui lui avait été érigé dans son église. Son portrait a été gravé par Lasne, et est cité parmi ceux des français célèbres dans la *Bibliothèque historique* de M. de Fontette;

4° Charlotte de Cornulier, mariée le 26 mai 1594 à messire René *Champion*, seigneur baron de Cicé, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Georges Champion, seigneur des Croix, et de Bertranne de la Chapelle de la Roche-Giffart; dont un fils qui a laissé postérité;

5° Marie de Cornulier, mariée le 6 novembre 1597 à messire Jacques *de Launay*, seigneur dudit lieu et de Saint-Germain, président à mortier au parlement de Bretagne, conseiller d'état; morte sans postérité le 24 avril 1600;

6° Anne de Cornulier, mariée, le 22 janvier 1604, à Guillaume *de la Noue*, conseiller au parlement de Bretagne, fils de Charles de la Noue, écuyer, seigneur de Grigné-le-Brisay, de Vaubreton, etc., conseiller audit parlement, maître des requêtes de l'hôtel, et chancelier de monseigneur le duc d'Anjou, frère de Henri III, et de Marie de la Barre, de la Beausseraye en Touraine; dont cinq enfants qui ont laissé postérité. (*Chevaliers de l'ordre de Malte, prieuré d'Aquitaine*, fol. 712, à la bibliothèque de l'Arsenal);

7° Philippe de Cornulier, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, prieure du prieuré de Saint-Malo-de-Teillay dans la paroisse d'Ercé-en-la-Mée.

IV. Claude DE CORNULIER, Ier du nom, seigneur des Croix, des Gravelles, paroisse de Saint-Onen, de la Haye, de la Touche, etc., né en 1568, fut nommé trésorier de France et général des finances de Bretagne le 20 mars 1588. Il assista en qualité de commissaire du roi aux états assemblés à Rennes, en 1590 et 1593 (*Hist. de Bret.*, par D. Taillandier), donna partage à ses puînés par acte du 20 février 1601, passé devant Boucaud et Guéville, notaires royaux à Nantes, fit un autre partage comme héritier principal et noble de messire Pierre de Cornulier, évêque de Rennes, son frère, à Charles Champion, baron de Cicé, son neveu, conseiller au parlement de Bretagne, par acte du 5 octobre 1639, signé Doublart et Gauchet, notaires royaux à Rennes. Il avait été reçu maire

de Nantes, suivant la volonté du roi, le 13 juillet 1605, et y était demeuré jusqu'en 1607. En 1620, il bâtit le chœur de l'église de Sainte-Luce, près Nantes. Il fut pensionné du roi, le 17 février 1630, après 46 ans de service, et reçu conseiller honoraire en la chambre des comptes de Bretagne, le 30 mai 1634. Claude de Cornulier ne fut pas un homme moins éminent que son père et que ses frères; nommé général des finances de Bretagne à l'âge de 20 ans, la chambre des comptes refusa de vérifier sa nomination à cause de sa jeunesse; mais François Myron, son co-général, qui avait été aussi le collégue de son pére, et par suite à même de juger son mérite, n'hésita pas à déclarer à la chambre qu'il prenait sous sa responsabilité personnelle la gestion de son jeune associé. Les lettres de dispense d'âge pour cette charge, à lui accordées en considération des longs et recommandables services de son père, furent en conséquence enregistrées à la chambre des comptes, le 27 mai 1588. A 22 ans, le roi lui donna la mission de son commissaire aux états de Bretagne, mission toujours difficile et singulièrement délicate dans les troubles où l'on était alors. Pendant sa longue carrière, il ne démentit jamais la bonne opinion qu'il avait fait concevoir de lui à son début. Imposé comme premier magistrat à la ville de Nantes, qui avait le droit d'élire son maire, il sut, malgré l'agitation des esprits, se concilier l'assentiment général. Les considérants de ses lettres de conseiller d'honneur rendent le témoignage le plus flatteur de ses services. Zélé catholique, mais opposé à la ligue, il fut enfermé pendant 10 mois au château de Nantes, par ordre du duc de Mercœur, en 1589, sans que cette détention pût le faire dévier de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Claude de Cornulier épousa par contrat du 6 décembre 1601, Judith Fleuriot, dame de Kerstang et du Rodrou, fille aînée de feu Pierre Fleuriot, seigneur du Rodrou, doyen des conseillers du parlement de Bretagne et de Jeanne Loysel. Sa femme et lui firent partage à leurs enfants de leur

Fleuriot : d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles tigées d'azur.

vivant, le 30 juillet 1644. Par ce partage, signé Charrier et Coudret, notaires royaux à Nantes, la marquise de Goulaine, leur fille aînée, eut 100,000 livres; et chacun des autres puînés, non en religion, 60,000 livres : on voit par un autre partage, du 22 décembre 1645, que tous deux étaient décédés à cette époque. Ils avaient eu au moins quatorze enfants, savoir :

1° Pierre, IVe du nom, qui suit :

2° Claude de Cornulier, né le 6 juillet 1615;

3° Hercule de Cornulier, baptisé le 12 février 1617. Il eut pour parrain Hercule de Rohan, duc de Montbazon;

4° Charles, auteur de la Branche des seigneurs de la Carateric, mentionnée plus loin (page 22);

5° Louise de Cornulier, née le 6 juillet 1605;

6° Claude de Cornulier, née le 11 novembre 1606, mariée le 14 août 1620 à Gabriel, marquis *de Goulaine*, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Gabriel, seigneur de Goulaine, commandant pour la ligue en Anjou, Poitou et partie de la Bretagne, et de Françoise de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour et d'Ingrande, premier baron de Bretagne, conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, etc. (*Hist. de la maison de France*, par le P. Anselme, t. I, p. 470; t. VIII, p. 564). Claude de Cornulier mourut à Nantes, le 21 juin 1674, laissant cinq enfants;

7° Autre Louise de Cornulier, née le 8 décembre 1611. Elle fut mariée deux fois : 1° le 14 août 1627, avec Damiens *du Bois*, chevalier seigneur de la Ferronnière, de Beauchesne, etc.; 2° le 25 juin 1655, à Nicolas *Foucaud*, conseiller au grand conseil, dont deux enfants;

8° Marguerite de Cornulier, née le 5 janvier 1613;

9° Charlotte de Cornulier, née le 3 septembre 1618, mariée le 27 novembre 1655 avec Pierre-René *Charette*, seigneur de la Bretonnière, de Montebert, etc., conseiller du roi, sénéchal de Nantes, fils de René Charette, aussi sénéchal de Nantes, et d'Anne Martin. Elle survécut à son mari et mourut à Nantes le 12 novembre 1669, ayant eu deux enfants;

10° Judith de Cornulier, née le 29 septembre 1619;

11° Gabrielle de Cornulier, née le 25 mars 1621, religieuse au premier monastère de la Visitation à Rennes;

12° Marie de Cornulier, religieuse ursuline à Rennes;

13° Anne-Thérèse de Cornulier, religieuse au premiere monastère de la Visitation à Rennes;

14° Marie-Thérèse de Cornulier, religieuse professe au premier couvent de la Visitation à Rennes, femme d'une haute vertu et d'un rare mérite, sujet accompli disent les mémoires de l'ordre; elle fut élue, en 1651, supérieure de la maison de Vannes qu'elle fit réédifier; élue supérieure du second monastère de Rennes en 1657, et réélue en 1666, elle fut enlevée à cette maison dite du Colombier, en 1667, pour gouverner la maison mère à laquelle elle appartenait. Elle gouverna de nouveau le monastère de Vannes depuis 1670 jusqu'en 1676. C'est elle qui a écrit l'*Abrégé de la Vie de la mère du Houx*, surnommée l'Epouse de la croix, femme admirable, qu'elle a peinte, dit un auteur, de si vives couleurs qu'on ne peut lire ce petit ouvrage sans admiration.

De tous ces enfants, il ne restait plus, en 1644, que Pierre et Charles avec les filles mariées et celles qui étaient entrées en religion; les autres étaient morts en bas âge.

V. Pierre DE CORNULIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Touche, de la Haye, du Rodrou, de la Ville-Basse, près Tréguier, baron de Châteaufremont, paroisse de la Rouxière, seigneur des châtellenies de Bourmont et Clermont en Mouzeil, du Boismaqueau en Teillé, etc., né le 8 juillet 1607, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 15 mai 1630; nommé président à mortier au même parlement le 11 juillet 1639, et reçu et installé dans ledit office le 2 janvier 1640, gratifié le 26 août de la même année d'une pension de 1,200 livres : il fut nommé conseiller du roi en ses conseils d'état et privé le 22 juillet 1647. Il avait recueilli, en 1646, la succession de messire Jean Fleuriot, seigneur du Rodrou, son oncle, ce qui fut l'objet de transactions avec ses puînés et d'un partage avantageux avec Charles de Cornulier, seigneur des Gravelles, son frère, le 22 janvier 1650. Il mourut dans l'exercice de sa charge, le 13 décembre 1656. Guy Autret de Missirien (*Généalogie de Goulaine*), en parlant de Pierre IV de Cornulier et de son père, les qualifie de magistrats au-dessus de tout éloge; et les lettres de provision de Claude II, pour la charge de président à

mortier, rendent un bel hommage aux services de Pierre IV. Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1632, passé devant Pinot et Caud, notaires royaux à Rennes, Marie DES HOUMEAUX, fille unique de messire Claude des Houmeaux, chevalier, seigneur de la Pérochère, du Boismaqueau, de la Renouardière, de Châteaufremont, de Bourmont, Clermont, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de dame Françoise Raoul, de la maison de la Guibourgère. Marie des Houmeaux mourut à Nantes le 11 septembre 1680. Le 19 février de cette année, elle avait fondé deux messes basses par semaine dans la chapelle du château de la Touche. Elle eut six enfants :

DES HOUMEAUX : d'argent, fretté de sable.

1° Claude, IIe du nom, qui suit :

2° Jean-Baptiste, auteur de la BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOISMAQUEAU, rapportée ci-après (page 15) ;

3° Jacques de Cornulier, religieux de l'ordre de Saint-Benoît à Rennes ;

4° Pierre de Cornulier, seigneur de la Pérochère, conseiller du roi, prieur des prieurés de la Madeleine-en-Bois, paroisse de Carquefou, et du Loroux; pourvu, le 22 mai 1661, de l'office de maître de l'oratoire de *Monsieur*, frère unique du roi. Sa part comme juveigneur dans les successions paternelle et maternelle fut fixée à 90,000 livres par son frère aîné, suivant acte passé devant Mahé et Bretin, notaires royaux à Rennes, le 8 août 1664. Il mourut à Nantes le 5 mai 1673 ;

5° Louise de Cornulier, religieuse aux hospitalières de Rennes ;

6° Marie-Henriette-Constance de Cornulier, née en 1636, entrée en religion, en 1652, chez les visitandines du Colombier à Rennes, morte le 7 février 1705. C'est à cette sœur de Cornulier que sont adressées plusieurs lettres insérées dans les œuvres du fameux père Surin jésuite : la *Vie* de cette religieuse se trouve dans le recueil de l'ordre de la Visitation, manuscrit dont chaque maison possède un exemplaire.

VI. Claude DE CORNULIER, IIe du nom (qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent les aînés de ses descendants), chevalier, seigneur de la Tou-

che, de la Haye, du Rodrou, de Maumusson, comte de Vair, marquis de Châteaufremont, né le 12 juin 1633, fut nommé conseiller au grand conseil le 12 décembre 1655, reçu et installé le 11 février suivant; puis président à mortier au parlement de Bretagne le 10 septembre 1657, et conseiller du roi en ses conseil d'état et privé le 1er mai 1662. En 1687, il fonda, de concert avec sa seconde femme, la chapelle du château de Vair, et mourut en 1700. C'est en reconnaissance de ses services que fut érigé, en 1683, le *marquisat de Châteaufremont*, ainsi motivé : « Mettant en considération la longue suite de ser« vices qui nous ont été rendus et à l'état, tant par « notre amé et féal Claude de Cornulier, chevalier, « seigneur de Châteaufremont, Vair et autres lieux, « président à mortier en notre parlement de Bre« tagne, et pour ceux que nous espérons qu'il nous « rendra, que ceux rendus par ses prédécesseurs, « notamment par Pierre de Cornulier, seigneur de « Châteaufremont et de la Haye, son père, en la même « charge de président à mortier, qu'il a possédée très« longtemps, où il nous a servi à l'imitation de ses « ancêtres qui ont rempli depuis plusieurs siècles « des charges considérables, tant dans la robe que « dans l'épée, et se sont rendus recommandables « dans les siècles passés, ayant été honorés par nos « prédécesseurs de charges et emplois importants; « voulant donner audit sieur de Cornulier des mar« ques de l'estime que nous faisons de sa personne, « et le maintenir dans l'état où sa famille est depuis « longtemps par un nouveau titre d'honneur qui « passe à sa postérité, etc. » Lesdites lettres-patentes du mois de septembre 1683 furent enregistrées au parlement de Bretagne le 17 septembre 1694. (*Tablettes historiques*, par Chazot de Nantigny, t. III, p. 170). Claude de Cornulier épousa : 1° le 10 novembre 1658, contrat signé Mouffle et Rouxel, notaires au Châtelet de Paris, Marie-Madeleine Guyet, morte au mois d'avril 1661, fille de feu messire Germain Guyet, chevalier, seigneur de la Sourdière,

Guyet : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 5 merlettes de sable, et accompagnée en chef d'un croissant d'or, et en pointe d'une étoile du même.

conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, et de dame Françoise le Tanneur; 2° le 30 avril 1663, contrat signé Bretin et Gohier, notaires royaux à Rennes, Renée HAY, fille de messire Paul Hay, chevalier, seigneur des Nétumières, conseiller au parlement de Bretagne, et de Renée le Corvaisier. Ses enfants furent;

HAY DES NÉTUMIÈRES: de sable, au lion morné d'argent.

Du premier lit :

1° Toussaint, qui suit;

2° Marie-Madeleine de Cornulier, morte en bas âge;

Du second lit :

3° Pierre-Paul-Marie de Cornulier, né en 1664, mort le 7 août 1670;

4° Yolande de Cornulier, née le 4 novembre 1669, morte le 25 du même mois.

VII. Toussaint DE CORNULIER, chevalier, marquis de Châteaufremont, comte de Largouet et de Vair, baron de Montrelais, etc., né le 1er novembre 1660, fut nommé et reçu conseiller au parlement de Bretagne les 8 avril et 10 juillet 1682, pourvu le 19 novembre 1688 de l'office de président à mortier au même parlement en survivance de son père, reçu et installé le 7 juin 1695, et mourut en 1727. Le roi, en reconnaissance de ses services, établit, en 1690, des foires et marchés au bourg d'Elven, chef-lieu de son comté de Largouet, une des plus belles seigneuries de la Bretagne, et incorpora, en 1701, les terres et fiefs de la Motte-Maumusson au marquisat de Châteaufremont. Toussaint de Cornulier fut marié trois fois 1° en 1681, avec Françoise DENIAU, fille de messire François Deniau, comte de Châteaubourg, président au parlement de Bretagne; 2° par contrat passé devant Bretin et Chotard, notaires royaux à Rennes, le 7 septembre 1689, avec Anne-Louise DE TREMEREUC, morte en 1702, fille aînée et héritière principale et noble de feu messire Louis de Tréme-reuc, chevalier, seigneur, comte de Largouet, Elven, la Chesnaie, la Herviais, Beaulieu, Launay-

DENIAU : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une tête de lion arrachée d'or.

DE TREMEREUC : échiqueté d'argent et de gueules.

Gouyon, etc., conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Guyonne Goret; 3° en 1719, avec Jeanne-Marie-Rose-Françoise DE BOISLÈVE, fille de N*** de Boislève, conseiller au parlement de Bretagne, et veuve de François de la Bourdonnaye, seigneur de Liré, Drain, Saint-Laurent-des-Autels, etc., président à mortier au même parlement. Toussaint de Cornulier n'eut pas d'enfants de ce dernier mariage. Il laissa;

DE BOISLÈVE : d'argent, à trois roses de gueules; au chef d'azur, chargé de trois flanchis d'or.

Du premier lit :

1° Elisabeth de Cornulier, mariée à Jean-Paul *Hay*, chevalier, seigneur des Nétumières, conseiller au parlement de Bretagne. Elle eut en dot la terre de la Touche ;

Du second lit:

2° Charles-René, qui suit ;

3° Marie-Constance de Cornulier, née en 1690, entrée en religion chez les visitandines du Colombier à Rennes, en 1708, morte le 8 janvier 1750. Sa *Vie* est écrite dans le recueil manuscrit de l'ordre de la Visitation ;

4° Anne-Renée-Rose de Cornulier, mariée à Louis *le Gal de Cienfiou*, comte de Ménoray, conseiller au parlement de Bretagne ;

5° Emilie-Félicité de Cornulier, mariée le 29 juin 1718 à François *de Montmorency*, seigneur de la Rivière d'Abarets, de la Touche, de la Vrillière, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom, puis du régiment de Bresse, brigadier des armées du roi, (de la branche des Montmorency d'Aumont) dont une fille unique. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 601.)

VIII. Charles-René DE CORNULIER, seigneur de la Tronchaye, Launay, la Touche et dépendances, sises aux paroisses de Prénessaye, Trevé, Plemet, la Chèze et Cadelac; de Glévilly en Campénéac, etc., marquis de Châteaufremont, comte de Largouet et de Vair, baron de Montrelais ; né le 16 août 1692, fut émancipé par sentence du présidial de Rennes du 4 décembre 1710, nommé conseiller au parlement de Bretagne le 6 février 1715 et reçu par arrêt du 29 mars de la même année ; nommé et reçu président à mortier les 26 novembre et 4 décembre 1727 et

mourut le 19 avril 1738. Il avait épousé, le 2 janvier 1717, Marie-Anne DE LA TRONCHAYE, née le 3 mai 1701, morte le 15 avril 1767, fille unique de messire Pierre-Joseph de la Tronchaye, chevalier, seigneur de Lezonnet, de la Tronchaye, etc., et de Péronnelle-Angélique de la Villéon. Le marquis de Châteaufremont n'eut de ce mariage que trois filles :

DE LA TRONCHAYE : d'azur, à trois fleurs de lys d'argent.

1° Angélique-Marie-Sainte de Cornulier, mariée le 19 juillet 1735 à son cousin Toussaint *de Cornulier*, seigneur du Boismaqueau. Héritière, d'après la coutume de Bretagne, des deux tiers des biens de sa branche, elle apporta à son mari une succession estimée par son fils, le commandeur de Malte, dans son mémoire de 1785, à plus de 50,000 écus de rente. Au commencement de la révolution, elle émigra en Suisse, mais elle rentra en France bientôt après, et mourut à Versailles le 31 décembre 1793, âgée de 78 ans ;

2° Elisabeth-Françoise de Cornulier, mariée par contrat passé au château de Lezonnet, paroisse de Loyat, diocèse de Saint-Malo, le 7 août 1740, à Joseph-Michel-René, comte *du Dresnay*, seigneur de Kerlaudy, de Lohennec, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des villes de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff, fils de Joseph-Marie du Dresnay et de Marie-Gabrielle-Thérèse le Jar. Elisabeth-Françoise mourut le 18 décembre 1741, laissant un fils unique ;

3° Jeanne-Charlotte-Hyeronyme de Cornulier, dame de la Tronchaye, mariée à Pierre-Placide-Celestin *de Saint-Pern*, chevalier seigneur du Latay.

SEIGNEURS DU BOISMAQUEAU.

MARQUIS DE CORNULIER (*Branche aînée actuelle*).

VI. Jean-Baptiste DE CORNULIER, chevalier, seigneur de la Haye, de la Pérochère, du Boismaqueau, etc., second fils de Pierre IV de Cornulier, chevalier, baron de Châteaufremont, et de Marie des Houmeaux, naquit le 29 juin 1638. Il était enseigne aux gardes du roi en 1661 et fut reçu sous-lieutenant au même régiment le 11 janvier 1662 ; puis, quittant l'épée pour la robe il fut nommé et reçu

conseiller au parlement de Bretagne les 10 août et 24 octobre 1664. Du parlement, il passa à la chambre des comptes, où il fut pourvu d'un office de président par lettres du 14 février 1675 et reçu et installé le 30 mars de la même année. Le 26 mars 1678, il fut nommé commissaire pour la réformation des domaines du roi en Bretagne, et mourut, à Varades, où il s'était retiré, le 20 septembre 1713. Quoiqu'il eut résigné sa charge de président à son fils aîné, en 1691, il continua d'après l'ordre du roi à en remplir les fonctions pendant sept ans. Il avait épousé, par contrat passé devant le Breton et Charrier, notaires royaux à Nantes, le 30 janvier 1664, Jeanne de Rogues, née à Varades le 19 novembre 1647, morte à Nantes le 18 mai 1709, fille de feu Damiens de Rogues, écuyer, seigneur de la Poëze, et de dame Guillemette Cosnier. De ce mariage sont issus à Nantes les enfants qui suivent :

de Rogues : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre aiglons de sable éployés.

1° Claude, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Autre Claude de Cornulier, dit l'abbé du Boismaqueau, prieur de la Madeleine après son oncle Pierre de Cornulier ;

3° Autre Claude de Cornulier, né le 4 mai 1678, mort le 7 septembre suivant ;

4° Anne-Marie de Cornulier, née en 1672 ;

5° Pélagie de Cornulier, née le 31 décembre 1676 ;

6° Julie de Cornulier, née le 14 septembre 1679, mariée à Paul *le Feuvre*, seigneur de la Brulaire, morte le 17 août 1755 ;

7° Thérèse de Cornulier, née le 1er mars 1681, morte le 20 du même mois ;

8° Prudence-Renée de Cornulier, née le 27 mai 1682, morte le 25 décembre 1697 ;

9° Eulalie de Cornulier, née le 26 janvier 1690, morte le 16 novembre 1715, non mariée.

VII. Claude de Cornulier, IIe du nom, seigneur du Boismaqueau, de la Poëze, etc., né le 1er janvier 1665, fut nommé à l'office de président en la chambre des comptes de Bretagne, en survivance de son

père, le 11 août 1691 et fut reçu et installé dans ledit office par arrêt du 14 septembre suivant. Il entra à la chambre avec des dispenses de quatorze ans d'âge et de dix ans de service ainsi motivées « estimant qu'il « est très-juste de mettre en particulière recomman« dation les anciennes familles qui ont produit suc« cessivement depuis des siècles entiers des person« nes qui se sont rendues recommandables et hors « du commun des hommes tant par leurs vertus que « par leurs services et actions importantes; bien « informé que tous les prédécesseurs du sieur « Claude de Cornulier se sont toujours fait distin« guer par leur fidélité et affection à notre ser« vice, etc. » Et quand, en 1726, il fit la résignation de son office en faveur de son fils, le roi ne l'accepta qu'à la condition qu'il en retiendrait le service. « La « connaissance particulière que s'est acquise le sieur « de Cornulier, père, des droits de notre cou« ronne et de nos domaines et finances dans l'exer« cice de sa charge, nous ayant fait souhaiter qu'il « la continuât, nous n'avons donné notre agrément « à son fils qu'à la condition de retenue de service; « en sorte que, sans nous priver et le public des lu« mières, de l'expérience et de la capacité qu'il s'est « acquises, nous lui marquerons la satisfaction que « méritent ses longs services et ceux de ses ancêtres, « et nous marquerons de même à son fils notre con« fiance et le désir que nous avons, en le voyant suc« céder à la charge de son père, de le voir aussi suc« céder aux vertus et à la probité qui le distinguent. » Claude de Cornulier mourut à Nantes le 3 avril 1740. Il avait épousé par contrat du 31 mai 1697, passé devant Verger et Alexandre, notaires royaux à Nantes (mariage béni le 2 juin suivant), Anne-Marie Douard, née à Haute-Goulaine le 30 juillet 1675, morte à Nantes le 28 février 1747, fille de Jean-Baptiste Douard, seigneur de Villeport, maréchal de bataille des camps et armées du roi, gouverneur de Malestroit et de Belle-Isle-en-mer, et de dame Marie

Douard : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de deux léopards de sable.

Gouyon, dame du Gué. Claude II de Cornulier eut de son mariage :

1° Toussaint, qui suit;

2° Jean-Baptiste-Toussaint, auteur du RAMEAU DE LA SIONNIÈRE* ;

3° Jeanne de Cornulier, née en 1698, mariée avec messire Jean-Pierre *Charbonneau*, seigneur de l'Etang, de Mouzeil, etc. ; morte à Nantes le 4 avril 1772, laissant plusieurs enfants ;

4° Anne de Cornulier, morte le 14 février 1704, âgée de deux jours.

VIII. Toussaint DE CORNULIER, qualifié (ainsi que ses descendants) *noble et puissant seigneur*, chevalier, seigneur du Boismaqueau, de la Guillebaudière en Haute-Goulaine, de Lescouet en Elven, baron de Quintin en Vannes, etc., né le 2 juillet 1705, fut nommé président en la chambre des comptes de

---

* RAMEAU DE LA SIONNIÈRE.

COSNIER : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une colombe d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier du même, et accompagnée de trois étoiles de gueules.

VIII. Jean-Baptiste-Toussaint DE CORNULIER, seigneur de la Sionnière, paroisse de Teillé, et de l'Esnaudière, paroisse de Rezé, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, assista aux états assemblés à Nantes le 1er octobre 1764 et mourut le 19 janvier 1793. Il avait épousé, le 7 août 1747, Anne-Marie COSNIER LA BOTHINIÈRE, morte à Nantes le 1er avril 1764, fille de Gilles Cosnier, écuyer, seigneur de la Bothinière en Saffré, et de Marie-Marguerite Cosnier, et veuve de René Cochon de Maurepas, secrétaire du roi, maison et couronne de France. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Pierre de Cornulier, chevalier, né à Nantes le 31 janvier 1750, capitaine au régiment de Royal-Pologne, cavalerie, émigré à Naples, puis à Palerme pendant la révolution, rentré en France en 1802, chevalier de Saint-Louis, mort à Paris le 7 décembre 1825, non marié;

2° Marie-Anne-Sainte de Cornulier, née à Nantes le 29 mai 1748, mariée, le 7 mai 1776, à Louis-Anne *du Tressay*, chevalier seigneur de la Sicaudais, de la Jarie, de la Bunière, etc., fils de Pierre-Louis-Anne du Tressay et de dame Hippolyte-Hyacinthe de Tinguy. Elle est morte sans postérité au château de la Jarie le 30 octobre 1780.

Bretagne le 29 août 1726 (reçu le 4 septembre suivant); pourvu, le 8 février 1736, de l'office de président en la chambre des enquêtes du parlement de Bretagne, et reçu le 5 mars de la même année; enfin nommé président à mortier au même parlement le 12 septembre 1738, et installé le 18 novembre suivant. Il mourut à Paris le 10 avril 1778. Il avait épousé par contrat reçu par Mougin et Fourmy, notaires royaux, le 22 juin 1735, mariage béni le 19 juillet dans la chapelle du château de Vair, et en conséquence des dispenses du pape Clément XII, de parenté et consanguinité du 3ᵉ au 4ᵉ degré, Angélique-Marie-Sainte DE CORNULIER, sa cousine, héritière de la branche aînée tombée en quenouille. Elle le rendit père de neuf enfants, savoir :

DE CORNULIER : d'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté, entre son bois d'une moucheture d'hermine d'argent.

1° Toussaint-Charles-François, qui suit ;

2° Jean-Toussaint de Cornulier, né le 29 février 1744 ; reçu, en 1765, chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il prononça ses vœux en 1769 avec la promesse du généralat des galères, mais ne put avoir, en raison de son âge, que la galère magistrale qu'il tint en 1772 et 1775, époque à laquelle il navigua et se lia avec le fameux bailli de Suffren. Il fut pourvu de la commanderie de la Roche-Ville-Dieu, en Poitou, et mourut à Poitiers le 14 février 1794 ;

3° N*** vicomte de Cornulier, seigneur de la Touche, de Nozay, capitaine au régiment de dragons de Montecler, marié avec damoiselle *de Kervenozaël*, (veuve de M. Baillon, intendant de Lyon, et remariée en troisièmes noces, en 1777, au vicomte du Dresnay); mort sans postérité;

4° Marie-Angélique-Renée de Cornulier, née le 22 août 1737, mariée le 26 février 1756, (contrat du 21) à Charles-Marie-François-Jean-Célestin *du Merdy*, marquis de Catuélan, premier président au parlement de Bretagne, fils de messire Charles-Pierre-Félicien du Merdy, chevalier, seigneur marquis de Catuélan, président aux enquêtes du même parlement, et de dame Marie-Jeanne-Jacquette Senant. Elle est décédée à Moncontour le 5 juin 1824, laissant deux enfants ;

5° Pauline-Pélagie de Cornulier, née le 12 août 1741; entrée en religion le 7 mai 1758 au couvent de la Visitation du Colombier, à Rennes, morte au château de Vair le 10 octobre 1816 ;

6° Rose-Anne de Cornulier, née le 11 novembre 1746, mariée le 20 novembre 1765 avec Jacques-Célestin-Jean-François-Marie *du Merdy*, comte de Catuélan, seigneur de la Cour-de-Bouée, frère du premier président; morte à Paris, sans postérité, le 17 janvier 1798;

7° Marie-Anne-Charlotte de Cornulier, née le 2 novembre 1747, mariée le 10 février 1775, avec Anne-Joseph *de Lanloup*, fils de Gabriel-Vincent de Lanloup et d'Anne-Josèphe de la Boëssière; morte le 2 mai 1775, ne laissant qu'un fils unique;

8° Pauline-Jeanne de Cornulier, née en 1749, mariée, le 20 février 1771 (contrat du 6), à Daniel-Henri-Louis-Philippe-Auguste *le Mallier*, chevalier, comte de Chassonville, officier au régiment de Royal-Pologne, cavalerie, fils de Jean-Charles-Louis le Mallier, comte de Chassonville, et de Thérèse-Eugénie-Françoise-Geneviève du Moulin, dame du Brossay; morte le 1er avril 1840, dont cinq enfants;

9° Marie-Émilie de Cornulier, née le 2 juillet 1753, mariée, le 4 juin 1776 (contrat du 4 mars), à Charles-Jean-Bapatisté *Morel*, chevalier, marquis de la Motte, conseiller a-parlement de Bretagne, fils de Charles-Auguste-Françoisn Annibal Morel de la Motte, et de Anne-Esther Martin d-la Baluère, dont une fille.

IX. Toussaint-Charles-François, marquis de Cornulier, seigneur de la Rivaudière, paroisse de Chevaigné, de la Vrillère, paroisse de la Chapelle-Basse-Mer, de la Ville-Basse, près Tréguier, etc., né à Rennes, le 2 février 1740, capitaine au régiment de dragons de Chabrillan, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 11 mai 1762, et président à mortier au même parlement le 2 août 1775, et mourut au château de Vair le 10 décembre 1779. Il avait épousé, mariage béni à Rennes, par contrat du 12 juin 1766, Marie-Félix-Pauline Hay des Nétumières, fille de Charles-Marie-Félix Hay des Nétumières, et de Jeanne-Marguerite Hay des Nétumières. Elle mourut au château de la Rivaudière le 3 mai 1781, laissant trois enfants, savoir :

Hay des Nétumières: de sable, au lion morné d'argent.

1° Toussaint-François-Joseph, qui suit;

2° Marie-Pauline-Sainte de Cornulier, née à Rennes le 25 février 1769, mariée, le 18 juin 1787, à Mathurin-Louis-Anne-Bertrand *de Saint-Pern*, président à mortier au

parlement de Bretagne, fils de Jean-François-Bertrand de Saint-Pern, seigneur de la Tour, et de Marie-Eulalie Salomon de Derval. Elle mourut à Saint-Pern le 18 septembre 1788 ;

3° Marie-Félicité-Camille de Cornulier, née le 9 novembre 1777, morte dans l'île de Jersey, où elle était émigrée, le 30 juillet 1792, non mariée.

X. Toussaint-François-Joseph DE CORNULIER, marquis de Châteaufremont, né à Rennes, le 6 juin 1771, épousa par contrat passé devant Trubert, notaire à Paris, le 17 avril 1788 (mariage béni le 28), Amélie-Laurence-Marie-Céleste DE SAINT-PERN-LIGOUYER, née à Rennes, paroisse Saint-Aubin, le 8 février 1773 et y baptisée, paroisse St-Sauveur, le 28 avril 1777, fille de Bertrand-Auguste, marquis de Saint-Pern, seigneur de la Bryère, et de Françoise-Marie-Jeanne Magon de la Balue. Toussaint-François-Joseph était fort jeune lorsqu'il perdit ses père et mère. Il fut placé au collége de Rennes, où il fit ses études. Il n'avait que 17 ans lorsqu'il se maria, sa femme n'en avait que 15. Au commencement de la révolution, il entra dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, mais il y resta peu de temps ayant émigré bientôt après. Il servait dans l'armée des princes, lorsque tourmenté du désir de revoir sa jeune famille qui ne l'avait pas suivi, il rentra en France au plus fort de la révolution. Cette imprudence lui coûta la vie : il tomba sous la hache révolutionnaire le 19 juillet 1794, âgé de 23 ans. Il laissa trois enfants, savoir :

DE SAINT-PERN : d'azur, à dix billettes évidées d'argent.

1° Toussaint-Jean-Hippolyte, qui suit ;

2° Marie-Camille-Albertine de Cornulier, née le 19 juillet 1791, mariée, le 2 février 1813, à Jean-Louis-Marie-Bertrand, comte *de Saint-Pern*, son cousin-germain, fils de Mathurin-Louis-Anne-Bertrand de Saint-Pern de la Tour et de Marie-Pauline-Sainte de Cornulier, dont trois fils et trois filles ;

3° Marie-Pauline-Fortunée de Cornulier, née le 25 juillet 1792, mariée, le 17 mai 1817, à Louis, marquis *de Monti*, officier aux gardes du corps du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils de Louis-Claude-René, marquis de Monti, et de Flore-Victoire le Roux.

XI. Toussaint-Jean-Hippolyte, marquis DE CORNULIER, né à Paris le 25 août 1789, chevau-léger de la garde du roi en 1814, chef d'escadron au 7e régiment de dragons en 1825, lieutenant-colonel au 16e régiment de chasseurs à cheval en 1827, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, démissionnaire en 1830, a épousé à Paris, le 22 juin 1824, Marie-Charlotte-Hermine DE SESMAISONS, fille de Claude-Louis-Gabriel-Donatien, comte de Sesmaisons, maréchal-de-camp, commandeur de la Légion-d'Honneur, pair de France, et d'Anne-Charlotte-Françoise Dambray, fille du chancelier de France et petite-fille du chancelier de Barentin. De ce mariage sont issus :

DE SESMAISONS : de gueules, à trois tours de maison d'or.

1° Charles-Joseph-Gontran, qui suit ;

2° Isabelle de Cornulier, née le 3 janvier 1827, morte au château de Vair au mois d'octobre 1833 ;

3° Donatienne-Marguerite-Marie de Cornulier, née le 27 février 1828, mariée, à Mont-de-Marsan, le 7 juin 1844, avec Augustin-Raoul, marquis *de Mauléon*, fils d'Amable-Lambert-Charles-Joseph-François-Julien, marquis de Mauléon, et d'Aglaé-Françoise-Rosalie Barrin de la Gallissonnière ;

4° Marie-Camille-Hermine de Cornulier, née à Mont-de-Marsan le 8 juillet 1838.

XII. Charles-Joseph-Gontran, comte DE CORNULIER, né à Paris, au petit Luxembourg, le 18 octobre 1825, a épousé, au château de Fontaine-Henri (Calvados), le 1er juin 1847, Ernestine-Elisabeth LE DOULCET DE MÉRÉ, fille de Louis-Charles-Marie-Edmond le Doulcet, vicomte de Méré, ancien lieutenant au 3e régiment des chasseurs de la garde, et de Henriette-Hedwige Gillet de la Renommière.

LE DOULCET : d'argent, à la croix fleurdelysée de sable.

BRANCHE DE LA CARATERIE.

V. Charles DE CORNULIER, seigneur des Croix et des Gravelles, fils de Claude de Cornulier et de Judith Fleuriot, né à Nantes le 19 août 1623, reçut de son

frère aîné, Pierre de Cornulier, par partage du 22 janvier 1650, passé devant Charrier et Coudret, notaires royaux à Nantes, une somme de 60,000 livres pour tous ses droits dans les successions de leurs père et mère. Pour le remplir de cette somme, Pierre de Cornulier lui délaissa la terre et seigneurie des Gravelles, paroisses de Saint-Onen et Saint-Méen, évêché de Saint-Malo, évaluée 36,000 livres, et une maison située à Nantes pour le reste. Charles en reçut encore pour sa part dans la succession du seigneur du Rodrou, 16,000 livres en biens fonds et métairies, dans les paroisses de Plouasne et de Saint-Pern. Charles de Cornulier fut confirmé, le 3 septembre 1666, dans la charge où il avait été élu de capitaine des gentilshommes du pays de Retz au comté Nantais. Il mourut à Nantes le 10 mai 1678. Il avait épousé, le 30 avril 1651, Louise DE LA JOUE, dame de la Caraterie, de laquelle sont issus à Nantes les enfants ci-après nommés : DE LA JOUE :

1° Pierre de Cornulier, seigneur de la Caraterie, né le 14 août 1652, capitaine au régiment de Rhuis, mort le 8 août 1715, non marié;

2° Charles-Yoland, qui suit;

3° Autre Charles-Yoland de Cornulier, né le 10 février 1665;

4° Claude de Cornulier, né le 11 juillet 1669, baptisé le 7 mars 1679;

5° Jean-Baptiste de Cornulier, né le 17 avril 1675, mort le 25 septembre 1685;

6° Louise-Charlotte de Cornulier, née le 22 juin 1654;

7° Françoise-Josèphe de Cornulier, née le 5 octobre 1656;

8° Marie de Cornulier, née le 22 février 1660, religieuse ursuline à Nantes en 1690;

9° Judith de Cornulier, née le 6 janvier 1665;

10° Jeanne-Louise de Cornulier, née le 22 octobre 1666, baptisée le 25 avril 1677;

11° Isabelle de Cornulier, née le 24 août 1672;

12° Anonyme de Cornulier, née le 24 novembre 1678.

VI. Charles-Yoland DE CORNULIER, seigneur des

Gravelles et de la Caraterie, né en 1655, capitaine d'une compagnie de noblesse au comté Nantais, fut inhumé dans l'église de Paulx le 25 septembre 1705. Il avait épousé, le 1er février 1661, Julienne HALLOUIN DE LA PÉNICIÈRE, dont il eut :

HALLOUIN : d'or, au cœur allé de gueules, surmonté d'une ancre de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

1° Charles-Yoland de Cornulier, né le 3 septembre 1683. Il épousa Françoise *Nou*, et mourut sans enfants ;

2° Jean-Baptiste de Cornulier, abbé de la Caraterie, né le 10 octobre 1688, curé de la paroisse de Nort en 1722, puis de celle de Saint-Etienne-de-Montluc en 1724. Il y est mort le 3 février 1725 ;

3° Charlemagne de Cornulier, né le 6 février 1692, mort le 26 du même mois ;

4° Autre Charlemagne, qui suit ;

5° Claude, auteur du RAMEAU DE LA PAJOTTERIE* ;

6° Louise de Cornulier, née le 29 novembre 1681, religieuse ursuline à Nantes, morte le 13 décembre 1751 ;

7° Bonne-Yolande de Cornulier, née le 9 mai 1685, mariée à Simon *de Rhuis*, colonel du régiment de son nom, seigneur de la Brosse, morte à Paulx le 29 décembre 1765.

VII. Charlemagne DE CORNULIER, Ier du nom, che-

---

* RAMEAU DE LA PAJOTTERIE

VII. Claude DE CORNULIER, chevalier de la Caraterie, né le 19 janvier 1698, capitaine des milices de la paroisse de Bois-de-Céné, mort le 12 janvier 1733, avait eu de son mariage avec Anne LE MEIGNEN, qui mourut le 4 janvier 1777, deux enfants, savoir :

LE MEIGNEN : de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles de sable.

1° Claude-Michel de Cornulier, né le 22 avril 1729, clerc-tonsuré en 1749, sous-diacre en 1753, vicaire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte en 1755, chanoine de l'église cathédrale de Rennes en 1758, mort le 19 novembre 1769 ;

2° François de Cornulier, seigneur de la Pajotterie, né le 18 novembre 1730, mort le 22 novembre 1781. Il ne laissa qu'un fils naturel, nommé Jean-François, qu'il avait eu en 1752 de demoiselle Jeanne Allain. Ce fils porta le nom de Cornulier jusqu'à son mariage, en 1778, époque à laquelle un arrêt du parlement lui fit défense de le prendre, et il s'appela depuis *des Verronnières*, ainsi que sa postérité aujourd'hui éteinte.

valier, seigneur de la Caraterie, capitaine de la noblesse au comté Nantais, mort le 18 mars 1763, et inhumé dans l'église de Paulx, fut marié trois fois : 1° avec Marie-Thérèse GIRAUD ; 2° le 7 mars 1729, avec Françoise LE TOURNEULX, fille de feu Christophe le Tourneulx, écuyer, seigneur du Sens, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne, et de Charlotte de la Bourdonnais, morte le 19 mars 1730 ; 3° le 21 avril 1732, avec Marie-Rosalie MÉNARDEAU, fille de feu Jean Ménardeau, chevalier, seigneur de Maubreuil, et de Jacquette le Haste, morte le 21 juin 1775. Charlemagne de Cornulier eut pour enfants :

GIRAUD : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 croissants de sable.

LE TOURNEULX : d'or, à 3 hures de sanglier de sable, défendues d'argent et allumées de gueules.

MÉNARDEAU : d'azur, à 3 têtes et cous de licorne d'or.

Du premier lit :

1° Charles-Toussaint de Cornulier, né le 9 mai 1722, mort jeune ;

Du second lit :

2° Anonyme, qui ne vécut pas ;

Du troisième lit :

3° Charlemagne, IIe du nom, qui suit ;

4° Alexandre-Gaston, chevalier de Cornulier, né le 28 octobre 1738, capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, pensionné du roi pour les blessures qu'il reçut dans les guerres de Corse. Il assista aux Etats assemblés à Nantes le 1er octobre 1764, et mourut célibataire ;

5° Marie-Rosalie de Cornulier, née le 25 mars 1733, mariée, le 26 juin 1755, à messire René *de Biré*, chevalier, seigneur de la Sénaigerie, de Jasson, de Malnoë, de l'Epine, etc., fils de René de Biré et de Marie Baudouin. Il n'a pas laissé de postérité ;

6° Bonne-Jacquette de Cornulier, née le 1er décembre 1734, morte sans alliance ;

7° Louise-Marie-Charlotte de Cornulier, née le 16 janvier 1736, non mariée.

VIII. Charlemagne de Cornulier, IIe du nom, seigneur de la Caraterie et de Boistancy, né le 8 juillet 1737, assista aux états assemblés à Nantes le 1er octobre 1764. Il eut pour femme Rose-Charlotte DE GOYON, fille de N.... de Goyon, seigneur des Hurlières, près Vitré, et de demoiselle de Luynes, dont il eut :

DE GOYON : d'argent, au lion de gueules, armé d'or.

1° Charlemagne-Alexandre-René-Augustin, qui suit;

2° Armand-Désiré-René-Victor, auteur de la Branche du Boiscorbeau, rapportée ci-après (page 27);

3° Louis-Auguste, auteur de la Branche de la Lande, mentionnée après celle du Boiscorbeau (page 28);

4° Charles-Benjamin de Cornulier, né le 15 août 1782, mort le 18 novembre suivant;

5° Marie-Rose-Rosalie-Augustine de Cornulier, née le 10 avril 1772, morte le 28 juillet 1781.

IX. Charlemagne-Alexandre-René-Augustin de Cornulier de la Caraterie, né le 2 mars 1773, officier au régiment Royal-Comtois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, émigra au commencement de la révolution, servit dans l'armée des princes français, et fit partie de la seconde expédition préparée en Angleterre pour une descente à l'île d'Yeu, mais qui n'opéra point son débarquement. Il rentra en France en 1802, et mourut au château de la Caraterie le 30 octobre 1843. Il s'était marié deux fois : 1° avec Marie de Biré de Saint-Thomas, dont il n'eut que deux enfants morts en naissant; 2° le 18 avril 1809, avec Pauline le Mallier de Chassonville, fille de Daniel-Henri-Louis-Philippe-Auguste le Mallier, comte de Chassonville, et de Pauline-Jeanne de Cornulier. De ce second mariage, il est provenu deux filles :

De Biré : d'azur, à une branche de grenadier d'or en fasce, fruitée de 3 grenades du même, ouvertes de gueules, bien ordonnées.

Le Maillier : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 roses de même.

1° Pauline-Mathilde-Rosalie de Cornulier, née le 28 juillet 1810, mariée, le 7 septembre 1835, avec Charles, comte *de Montsorbier*, fils d'Honoré-Benjamin-Charles de Montsorbier, et de Rose-Élisabeth-Bénigne Voyneau du Plessis. Elle mourut sans postérité le 23 mars 1839;

2° Henriette-Rose de Cornulier, née le 17 janvier 1814, mariée, le 28 octobre 1839, avec Victor, comte *d'Escrots d'Estrée*, fils de Claude-Antoine, comte d'Escrots d'Estrée, ancien officier au régiment du Roi, infanterie; chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Rosalie Juchault de la Moricière, dont plusieurs enfants.

BRANCHE DU BOISCORBEAU.

IX. Arnaud-Désiré-René-Victor DE CORNULIER DU BOISCORBEAU, né le 15 juin 1774, second fils de Charlemagne de Cornulier, seigneur de la Caraterie, et de Rose-Charlotte de Goyon, émigra au commencement de la révolution à Jersey, d'où il rejoignit l'armée des princes. Il fit partie de l'expédition de Quibéron, en qualité de sergent-major dans le régiment du Dresnay. Blessé au genou par une balle et fait prisonnier, il fut conduit dans les prisons d'Auray. La commission militaire le condamna à mort. Mais la nuit qui devait précéder son exécution, il parvint à s'échapper avec deux de ses compagnons dont l'un, qui était le domestique de M. de Sombreuil, eut le courage de le porter sur ses épaules jusqu'à ce qu'il l'eut mis en sûreté dans une ferme, sa blessure l'empêchant tout à fait de marcher. De là, il alla rejoindre dans la Vendée sa mère et son jeune frère, qui y étaient restés. Il mourut le 21 avril 1830. Il avait épousé, le 9 janvier 1799, Marie-Françoise-Gabrielle DES FRICHES-DORIA, fille de Marie-Marguerite-François-Firmin des Friches, comte Doria, marquis de Payens, en Champagne, et de Cayeu, en Picardie, seigneur de Bethencourt, d'Ollé, de Saint-Ouen, de Cernoy, etc., ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Catherine-Julie de Rougé. De ce mariage est issu un fils unique, qui suit.

DES FRICHES-DORIA : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 défenses de sanglier de sable, et accompagnée de 2 roues à 4 rais d'argent, qui est *des Friches*; aux 2 et 3 coupés d'or et d'argent, à l'aigle couronnée de sable, becquée et languée de gueules, brochante, qui est *Doria*.

X. Arnaud-René-Victor, vicomte DE CORNULIER, né le 20 octobre 1799, membre du conseil général de la Loire-Inférieure, a épousé, le 24 juin 1823, Marie-Emilie DE BLOCQUEL DE WISMES, née le 18 mars 1804, commune de Mesnil-Martinsart (Somme), fille de Stanislas-Catherine-Alexis de Blocquel, baron de Wismes, en Artois, alors préfet de Maine-et-Loire, et d'Emilie-Joséphine-Jeanne Ramires de la Ramière. Ils ont eu trois fils et une fille :

DE BLOCQUEL : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable.

1° Gaston de Cornulier, né le 4 avril 1824, mort le 21 février 1850 ;

2° Stanislas-Victor de Cornulier, né le 5 octobre 1828 ;

3° Jean-Louis-Arthur de Cornulier, né le 28 mai 1830 ;

4° Marie-Léonie de Cornulier, née à Nantes le 20 mars 1825, mariée à Nantes, le 27 janvier 1845, avec Félix, vicomte *de Villebois-Mareuil*, fils de Félix, comte de Villebois-Mareuil, et de dame Sophie Foucault de Vauguyon.

BRANCHE DE LA LANDE.

IX. Louis-Auguste DE CORNULIER DE LA LANDE, fils puîné de Charlemagne de Cornulier, seigneur de la Caraterie, et de Rose-Charlotte de Goyon des Hurlières, naquit à Nantes le 19 septembre 1778. Elevé avec beaucoup de soin par sa famille, il fut de bonne heure imbu des sentiments religieux et monarchiques, auxquels il dévoua sa vie. Confié aux soins de M. de Couétus, qui commandait en second l'armée de Charette, il débuta à 15 ans dans les armes; et, en moins de 8 mois, il se trouva à un grand nombre d'affaires. Blessé dans quatre engagements différents, d'une balle dans la poitrine et de plusieurs coups de sabre, il accompagna jusqu'au bout son général; et, le jour où il fut pris, il échappa seul avec M. Ménager. En 1799, la Vendée s'insurgea de nouveau. La division de Machecoul avait eu à sa tête, dans la prise d'armes précédente, M. Dubois, alors absent et proscrit. Pressés de se donner un chef, les paysans proclamèrent Louis-Auguste de Cornulier, qui avait combattu dans leurs rangs; mais, par un sentiment d'abnégation bien rare, celui-ci fit reconnaître pour commandant M. Donné, fils d'un serrurier de Machecoul, qui avait eu le second rang sous M. Dubois. Comme à la plupart des gentilshommes qui avaient pris parti dans les mouvements de l'ouest, et s'y étaient fait remarquer, le pouvoir impérial fit offrir à Louis-Auguste de Cornulier une place dans ses armées ; il la refusa. En 1815, pendant les *Cent-Jours*, il commanda la division de Machecoul, prit part au

combat de Roche-Servière, et fut un de ceux qui protégèrent la retraite de M. de Suzannet. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé colonel des gardes nationales du pays de Retz, et chargé de leur organisation. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Lorsque la duchesse de Berry parut en Bretagne, M. de Cornulier prit de nouveau les armes avec deux de ses fils. A la tête d'un détachement de la division de Machecoul, il eut un léger engagement avec un bataillon du 56e de ligne : quelques hommes furent tués de part et d'autre. Cette affaire qu'il considérait comme un début dans la résistance devait être la fin des événements; mais d'autres épreuves lui étaient réservées. Atteint par une sentence de mort, il dut chercher son salut dans l'exil. Au bout de 4 ans, il comparut devant la cour d'assises, et interpelé sur les motifs qui l'avaient, au déclin de sa vie, jeté dans de nouveaux troubles, il répondit que madame la duchesse de Berry étant venue réclamer son concours, chevalier de Saint-Louis et gentilhomme, il s'était vu doublement engagé à la servir. Les animosités politiques s'éteignaient : le verdict du jury le rendit à sa famille. Louis-Auguste mourut à Nantes le 27 février 1843. Il avait épousé, le 20 février 1810, à la Garnache, Adélaïde-Bonne-Marie DE L'ESPINAY, veuve de Louis-Jacob de l'Espinay de la Roche-Boulogne, et fille de Charles-Alexis de l'Espinay des Clouzeaux et de Gabrielle Félicité de Buor; il en eut :

DE L'ESPINAY : d'argent, à 3 épines de sinople.

1° Auguste-Louis-Marie, qui suit :

2° Henri-Victor-Marie de Cornulier, né le 3 septembre 1813;

3° Arnaud-Victor-Marie de Cornulier, né le 7 septembre 1818, mort le 8 août 1823;

4° Adèle-Gabrielle-Rosalie-Marie de Cornulier, née le 7 novembre 1814, mariée à Nantes, le 7 janvier 1835, à Henri-Victor, vicomte *de l'Espinay des Moulinets*, son cousin-germain, fils d'Alexis-Gabriel de l'Espinay et d'Amanthe-Victoire-Cécile-Joséphine le Bœuf; elle mourut sans postérité le 9 novembre de la même année;

5° Marie-Anne de Cornulier, née le 1er avril 1822, mariée

à Nantes, le 11 octobre 1845, à René-Félix, comte *de Romain*, fils de Félix, comte de Romain, colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Anne-Amélie-Dominique du Chillau.

Grimouard : d'argent, fretté de gueules de 6 pièces, et un franc quartier d'azur.

X. Auguste-Louis-Marie de Cornulier, né à Nantes le 23 septembre 1812, page du roi Charles X, a épousé, le 11 août 1846, Caroline-Pauline Grimouard de Saint-Laurent, fille de Henri-Jacques Grimouard, comte de Saint-Laurent, et de dame Coricie du Bois de la Verronnière, dont il a :

Marie-Caroline de Cornulier, née au château de la Lande, près Montaigu, le 25 juin 1847.

BRANCHE DE LUCINIÈRE.

IV. Jean de Cornulier, chevalier, seigneur de Lucinière, de Montreuil, de la Gazoire et de Longlée, dans la paroisse de Nort, fils de Pierre de Cornulier, IIIe du nom, et de Claude de Comaille, baptisé le 15 avril 1574, conseiller du roi et capitaine de 50 hommes d'armes, fut tout à la fois un administrateur habile et un militaire distingué. Nommé le 8-30 juin 1601 grand prévôt de Bretagne; pourvu, en 1602, de l'office de grand maitre enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Bretagne et de celui de grand veneur audit pays, il assista, en 1604, aux états de cette province en qualité de commissaire du roi; servit activement, sous les ordres du maréchal de Brissac, à la tête d'une compagnie de chevau-légers et d'un corps de carabiniers qu'il avait mis sur pied pour le service des rois Henri IV et Louis XIII; assista ledit maréchal dans la revue des gens de guerre de la Bretagne faite en 1616, et fut capitaine et gouverneur des villes et châteaux de Comper, de Nantes, du Croisic et de Guérande, sous les ordres des ducs de Vendôme et de Montbazon. Le 6 mars 1618, il fut gratifié d'une pension de 1,200 livres en récompense de ses bons et fidèles

services. Il partagea de son vivant sa fille Isabelle, le 15 octobre 1644, et mourut à Nantes le 28 décembre 1650. Il avait épousé, le 24 septembre 1603, Marguerite LE LOUP, morte le 4 mai 1642, fille de Michel le Loup, seigneur du Breil et de la Haye, et de Bonne de Troyes de Boisregnard. De ce mariage sont provenus, à Nantes, les enfants qui suivent :

LE LOUP : de gueules, à 2 fasces d'argent, chargées de 5 étoiles de sable, 3 et 2.

1° Claude de Cornulier, seigneur de Lucinière, de la Gazoire, du Meix, du Vernay et de la Herpinière-aux-Touches, né le 2 novembre 1604, conseiller du roi, abbé commendataire de l'abbaye de Blanche-Couronne après son oncle, l'évêque de Rennes, qui s'en démit en sa faveur le 27 juin 1635. Il assista en cette qualité aux états assemblés à Nantes en 1658, et introduisit la réforme dans son abbaye suivant le contrat qui en fut passé avec les religieux le 28 juin 1652. (*Hist. de Bretagne*, par D. Taillandier). En 1666, il était prieur de Betton, du Tertre et du Hézo, et on le désignait généralement par ce dernier nom. Il mourut à Nantes le 4 juillet 1681, et fut inhumé dans le couvent des chartreux ;

2° Victor de Cornulier, seigneur de Montreuil, de Longlée, etc., né le 18 février 1606. Il épousa Jacqueline *de la Rivière* et mourut peu de temps après ; sa veuve se remaria à Roland Morin, avocat-général à la chambre des comptes. Victor de Cornulier en avait eu une fille ;

Marie de Cornulier, née à Nantes le 5 octobre 1635, morte en bas âge ;

3° Yves de Cornulier, né le 5 juillet 1607 ;

4° Pierre IV° du nom, qui suit ;

5° Bernardin de Cornulier, né le 25 septembre 1613 ;

6° Autre Yves de Cornulier, né aussi le 25 septembre 1613 ;

7° Philippe-Emmanuel, auteur de la BRANCHE DE MONTREUIL (*) ;

---

* BRANCHE DE MONTREUIL.

V. Philippe-Emmanuel DE CORNULIER, seigneur de Montreuil et de Longlée, après la mort de son frère Victor, né le 22 octobre 1614 ; était, en 1657, lieutenant de la noblesse au comté Nantais et pensionnaire des états. Il mourut à Nantes le

8° Judith de Cornulier, née le 17 décembre 1610, mariée, le 21 décembre 1628 à Pierre *de Kermeno*, seigneur de Quéralio, fils de Pierre de Kermeno, seigneur de Lauvergnac, des Houmeaux, etc., gouverneur de Guérande, et de Jeanne Charette. Elle mourut sans postérité ;

9° Isabelle de Cornulier, née le 1er mai 1612 ; mariée avec René *des Vaux*, de la maison de Lévaré, écuyer, seigneur de Beauchesne, de Marigny, etc., dont cinq enfants ;

10° Françoise de Cornulier, née le 25 mai 1616 ;

11° Prudence de Cornulier, née aussi le 25 mai 1616 ;

12° Autre Isabelle de Cornulier, religieuse ursuline à Nantes;

GARNIER : d'argent, à deux bandes de gueules accompagnées de 6 coquilles du même en orle.

13 janvier 1678. Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1645, (mariage béni le 4 juillet), Jeanne GARNIER, décédée à Nantes le 5 novembre 1679, et dont il avait eu deux fils et huit filles :

1° Claude, 1er du nom, qui suit ;

2° Autre Claude de Cornulier, né le 11 avril 1659 ;

3° Françoise-Josèphe de Cornulier, née le 1er juillet 1646 ;

4° Marie-Prudence de Cornulier née le 25 mai 1647, morte le 10 mars 1669, non mariée;

5° Charlotte de Cornulier, née le 27 août 1649, morte en odeur de sainteté le 28 février 1686, et inhumée solennellement dans le cimetière de Saint-Léonard de Nantes ;

6° Jeanne de Cornulier, née le 8 octobre 1652; elle vivait en 1706, non mariée;

7° Hélène de Cornulier, née le 20 décembre 1653 ;

8° Charlotte-Jeanne de Cornulier, née le 23 avril 1655 ;

9° Marie-Pétronille de Cornulier, née le 9 juin 1656, morte le 17 septembre 1679, non mariée ;

10° Autre Marie-Prudence de Cornulier, vivante en 1692.

LE MENEUST : d'or, à la fasce de gueules, chargée d'un léopard d'argent, et accompagnée de 3 roses de gueules.

VI. Claude DE CORNULIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montreuil, de la Gazoire, de Longlée, de Saint-Thomas, etc., capitaine d'une compagnie de noblesse au comté Nantais, lieutenant des maréchaux de France audit comté, né le 18 septembre 1651, mort à Nantes le 16 février 1707; avait épousé, le 5 décembre 1684, Marie-Marguerite LE MENEUST, fille de Julien le Meneust, écuyer, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Bretagne, et de Julienne Bureau. Leurs enfants furent :

13° Marie de Cornulier, née le 22 mai 1619, entrée en religion en 1636, au couvent des bénédictines de Vitré, où elle était encore en 1665.

V. Pierre DE CORNULIER, IVe du nom (qualifié *noble et puissant seigneur*, comme ses descendants), chevalier, seigneur de Lorière, du Pesle, du Branday, de la Grande-Haye et de la Moricière, dans la paroisse de Brains, né le 5 octobre 1609, conseiller du roi, capitaine d'une compagnie d'infanterie levée

---

1° Claude, IIe du nom, qui suit;

2° Anonyme, mort le 24 janvier 1688;

3° Marie-Euphrasie-Scholastique de Cornulier, née le 15 mars 1690, mariée le 11 juillet 1707 avec messire René *Boux*, chevalier, seigneur de Saint-Mars-de-Coutais, Casson, etc., conseiller au parlement de Bretagne. Elle est morte le 4 octobre 1726, laissant postérité;

4° Marguerite de Cornulier, née le 1er août 1691.

VII. Claude DE CORNULIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montreuil, de Longlée, de Fayau, etc. lieutenant des maréchaux de France au comté Nantais, né à Nantes le 12 février 1689, inhumé le 27 juin 1722, avait épousé, le 26 avril 1718, Charlotte LE TOURNEULX, fille de Christophe le Tourneulx, écuyer, seigneur du Sens, et de Charlotte de la Bourdonnais, et sœur de la dame de la Caraterie. Claude II eut de ce mariage :

LE TOURNEULX : d'or, à 3 hures de sanglier de sable, défendues d'argent, et allumées de gueules.

1° Claude de Cornulier, né le 11 février 1721, mort le 24 mars 1733. En sa personne s'éteignit la branche des seigneurs de Montreuil;

2° Renée-Charlotte de Cornulier, née le 6 avril 1720, dame de Montreuil après la mort de son frère, mariée le 21 décembre (contrat du 14) 1735, avec messire Jean-Baptiste-Antoine *de Becdelièvre*, chevalier, vicomte du Bouexic, conseiller au parlement de Bretagne, fils de Pierre de Becdelièvre, vicomte du Bouexic, et de Jeanne-Louise Gabard, dame de Teilhac. Il n'y eut pas d'enfants de ce mariage, et tous les biens de cette branche passèrent dans la famille Boux, aux héritiers de Marie-Euphrasie-Scholastique de Cornulier.

par lui par commission du 6 novembre 1635, fut nommé le 3 janvier 1642, et installé le 15 du même mois dans la charge de grand maître des eaux et forêts et grand veneur de Bretagne, qu'il occupa jusqu'en 1656, et fut commissaire du roi aux états de Bretagne des années 1657, 1659, 1661 et 1665. Il mourut le 19 décembre 1668, et fut inhumé dans l'enfeu de sa famille, en l'église de Sainte-Radégonde de Nantes. Il avait épousé à Nantes, le 22 janvier 1645, Françoise-Josèphe du Plessier, née au château d'Ancenis en 1625, fille de René-Louis du Plessier, chevalier, seigneur de Genonville, premier gentilhomme de la chambre du duc de Vendôme, capitaine et gouverneur des ville et château d'Ancenis, et de dame Marie Blanchard. Françoise-Josèphe du Plessier mourut le 22 avril 1680, et fut enterrée dans l'église paroissiale de Brains, qu'elle avait rebâtie. Son mari et elle avaient fondé, en 1656, la chapelle de Lorière; ils eurent huit enfants, savoir :

Du Plessier : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à une fasce de gueules, chargée d'un filet vivré d'argent : aux 2 et 3 d'or, à 5 pates d'oie ou chausse-trapes de sable.

1° Jean-Baptiste de Cornulier, abbé de Lorière, clerc tonsuré en 1657, vivant en 1676;

2° Autre Jean-Baptiste, qui suit;

3° Autre Jean-Baptiste, auteur du Rameau du Pesle*.

4° Charles de Cornulier, né le 19 avril 1656, vivant en 1669;

5° Jeanne-Marie de Cornulier, née le 24 avril 1648, sœur jumelle de Jean-Baptiste qui suit; vivante en 1656;

6° Louise-Charlotte de Cornulier, née le 5 juillet 1649;

---

* RAMEAU DU PESLE.

VI. Jean-Baptiste de Cornulier, chevalier, seigneur du Pesle, du Branday, de la Grande-Haye, de la Moricière et des châtellenies de Jasson et de Malnoë en Brains; né le 13 janvier 1655. Il fut pourvu, le 13 novembre 1692, de l'office de président en la chambre des comptes de Bretagne et mourut à la fin de 1708. Il s'était marié deux fois, 1° le 16 mai 1683, avec Louise Raguideau, morte le 26 novembre 1689, fille de François Raguideau, écuyer, seigneur du Rocher, président à

Raguideau : d'azur, au chevron d'or; au pal surmonté d'une étoile de en pointe.

7° Françoise-Elisabeth de Cornulier, dame de Lorière, née le 30 novembre 1650, morte, non mariée, le 2 octobre 1727, et enterrée dans l'église paroissiale de Brains, avec sa mère, du côté de l'évangile et tout près du chœur, sous l'ancien banc seigneurial de la famille de Cornulier ;

8° Françoise de Cornulier, née le 22 juillet 1652.

Lors des partages qui furent faits en 1682, il ne restait plus que trois de ces enfants : Jean-Baptiste qui suit, le président du Pesle et Françoise-Elisabeth.

VI. Jean-Baptiste DE CORNULIER, chevalier, baron de la Roche en Nort, seigneur de Lucinière, du Meix, du Vernay, du Pesle, de Lorière, etc., né le 24 avril 1648, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 19 octobre 1676, et mourut à Rennes le 12 décembre 1720. Il fut marié deux fois : 1° par contrat passé à Vannes le 18 février 1679, avec Françoise DONDEL, morte le 30 mai 1704, fille de Thomas Dondel, seigneur de Brangolo, et de Marie Touzé; 2° par contrat passé devant Lecourbe et Pinard, notaires royaux à Nantes, le 18 février 1705 (mariage célébré le 19), avec Jeanne LIBAULT, dame de la Templerie et de Belabord, fille unique de Gratien Libault, écuyer, seigneur du Perray, et de Jeanne Moreau, et veuve de Denis Marion, écuyer, seigneur des Noyers, morte le 8 janvier 1722. Il n'y eut pas d'enfants de ce second mariage ; du premier vinrent :

DONDEL : d'azur, au porc-épic d'or.

LIBAULT : d'argent, à 6 fleurs de lys de gueules ; au chef du même, chargé de 3 fers de pique d'argent.

1° Claude-Jean-Baptiste, qui suit ;

---

la chambre des comptes de Bretagne, et de Philiberte Morel ; 2° le 19 août 1692, avec Louise TROTTEREAU, veuve de Jean Morin, chevalier, seigneur de la Treste. Cette seconde femme ne donna pas d'enfants à Jean-Baptiste de Cornulier. Il avait eu de la première :

1° Françoise de Cornulier, née le 15 mars 1684, morte jeune ;

2° Angélique-Thérèse de Cornulier, demoiselle de Jasson et du Pesle, née le 18 mai 1685, morte le 16 mars 1708, non mariée.

2° Pierre-Eustache, auteur du Rameau du Vernay *.

3° Françoise-Josèphe de Cornulier, née le 25 novembre 1679, morte le 16 septembre 1681 ;

4° Marie-Prudence de Cornulier, née le 16 mars 1683, mariée le 1er juin 1701 à Claude-François *Louail*, chevalier, seigneur de la Saudrais, de Senegraud, etc., dont trois enfants ;

5° Renée-Elisabeth de Cornulier, née le 22 juin 1684, entrée en religion en 1703 chez les ursulines de Vannes ;

6° Jeanne de Cornulier, entrée en religion, en 1706, chez les hospitalières de Quimper ;

---

* RAMEAU DU VERNAY.

Brossard : de sable, à 3 fusées d'argent, posées en fasce, surmontées d'une étoile du même.

VII. Pierre-Eustache de Cornulier, seigneur du Vernay, docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il était connu sous le nom d'abbé de Lorière, et pourvu déjà depuis longtemps d'un bénéfice lorsqu'il quitta cette vocation et épousa, le 26 juin 1724, Marguerite-Jacquette Brossard, morte le 13 janvier 1778, fille unique de Jacques Brossard, seigneur du Plessis en Pont-saint-Martin, et de Marie-Anne Gouin. Il eut de ce mariage trois enfants :

1° Pierre-Jean-Baptiste-Henri de Cornulier, seigneur du Vernay, né en 1726. Il assista aux états assemblés à Nantes le 1er octobre 1764 ; épousa, en 1763, Marie-Louise *Collas de l'Epronnière*, dont il n'eut pas d'enfants, et mourut le 14 décembre 1794 ;

2° Pélage-Etienne-Claude, chevalier de Cornulier du Vernay, né en 1729. Il assista aux états assemblés à Nantes le 1er octobre 1764, et mourut le 15 avril 1796, non marié ;

3° Françoise-Elisabeth de Cornulier, morte au mois d'août 1794, non mariée.

Ce rameau a fini misérablement pendant les persécutions révolutionnaires ; l'aîné est mort à l'hôpital révolutionnaire de Nantes, le chevalier et sa sœur à Blois où ils avaient été déportés.

Le chevalier de Cornulier du Vernay était rempli d'esprit et plein de connaissances ; il faisait des vers charmants. Quoiqu'il fût presque aveugle depuis son enfance, il fut reçu à l'Académie d'Angers an 1758. (Fréron, *Année littéraire*, 1758, t. IV ; et 1761, t. IV ; *Lettres sur quelques écrits*, *année* 1751, t. V, p. 143).

7° Marie-Anne-Marcuise de Cornulier, née en 1689, mariée, en 1704, à Louis-Bernard *Chotard*, seigneur de la Loyenne et de la Loirie, morte le 25 janvier 1729, dont un fils;

8° Pélagie de Cornulier, mariée, 1° le 4 novembre 1706, à François-Bernard *des Vaux*, chevalier, seigneur de la Loizellière, son cousin issu de germain, fils de Jean-Baptiste des Vaux et de Françoise le Meneust, dont un fils; 2° le 6 mai 1726, à Emmanuel *Cassard*, seigneur de la Joue, conseiller du roi, juge criminel au siége présidial de Nantes, veuf de Françoise le Merle. Il n'y eut pas d'enfants de ce second mariage;

9° Françoise de Cornulier, née le 10 février 1692.

VII. Claude-Jean-Baptiste DE CORNULIER, chevalier, comte de la Roche en Nort, seigneur de Lucinière, du Meix, de Lorière, du Pesle, etc., né le 21 janvier 1686, émancipé par lettres du mois de juin 1708; fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 15 octobre 1721, et mourut à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois en 1750. Il avait épousé à Rennes, le 7 mai 1720, Anne-Marie DE GENNES, morte le 31 août 1773, fille de Benjamin de Gennes, seigneur de Vaudué, et d'Anne-Marie Pommeret. De ce mariage sont provenus, outre quatre enfants morts en bas-âge :

DE GENNES : d'azur, à 3 renards rampants d'or.

1° Claude-Toussaint-Henri, comte de Cornulier, né le 20 mai 1729, capitaine de cavalerie, tué en duel à Angers en 1759, non marié;

2° Jean-Baptiste-Benjamin, qui suit;

3° Anne-Marie-Elisabeth de Cornulier, *dite* mademoiselle de Lorière, née en 1723, morte le 15 janvier 1783, non mariée;

4° Marcuise-Edmée, *dite* mademoiselle de Cornulier, née le 19 août 1725, morte en 1769, non mariée;

5° Félicité-Louise-Marie de Cornulier, *dite* mademoiselle du Pesle, née le 23 janvier 1727, morte le 8 janvier 1778, non mariée;

6° Rose-Charlotte de Cornulier, *dite* mademoiselle de Lucinière, née le 5 mars 1728, non mariée:

7° Jeanne-Eulalie de Cornulier, née le 24 août 1731, morte jeune.

4

VIII. Jean-Baptiste-Benjamin DE CORNULIER, seigneur de Lucinière, du Meix, de la Herpinière, de Lorière, du Pesle, de Brains, au comté Nantais; du Cosquer en Pommerit-Jeudi et de Kergaro en Quemper-Guézennec, près Pontrieux, etc., né à Lucinière le 18 février 1740, fut pourvu de l'office de conseiller au parlement de Bretagne le 20 avril 1763, puis de celui de président des enquêtes au même parlement le 10 juin 1784, et mourut à Lucinière le 4 juin 1818. Jean-Baptiste-Benjamin de Cornulier avait au parlement la réputation d'un des plus grands jurisconsultes de France. M. Miorcec de Kerdanet, auteur d'une *Biographie bretonne*, dit : « M. de « Lucinière était le meilleur conseiller-rapporteur « du parlement, l'homme le plus juste, le magis- « trat le plus savant comme le plus vénéré. » A l'époque où il entra dans la magistrature, on était dans toute la chaleur de l'affaire des parlements; il y prit une part très-active et fut successivement exilé à Lucinière, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, puis à Civray en Poitou, et enfin enfermé à la Bastille pendant quelque temps. Après le massacre de MM. de Boishue et de Saint-Riveul, à Rennes, en 1789, les événements prenaient un aspect de plus en plus menaçant. Le parlement cessa ses fonctions, et chacun de ses membres chercha son salut dans la retraite. M. de Lucinière resta à Rennes, l'un des derniers. Aimé et considéré de toute la ville, les gens du tiers-état essayèrent par des démarches de l'engager dans leur parti; mais ayant repoussé ces ouvertures, il fut obligé de sortir de la ville avec sa famille. Plus tard, ne voulant point déférer aux injonctions patriotiques de la municipalité de Nantes, il prit avec sa famille la route de Saint-Malo, où il s'embarqua pour Jersey le 23 mai 1791. Son séjour dans cette île s'étant prolongé bien au-delà de ses prévisions, il se trouva réduit pour vivre à se faire pêcheur et ses filles couturières; tous ses biens étaient séquestrés, et d'ailleurs la peine de mort était prononcée contre ceux

qui faisaient passer le moindre secours aux émigrés. Dans cette extrémité, Fouché devenu ministre se souvint de lui; son père, boulanger au Pellerin, fournissait la maison de Lorière, et lui-même y était venu souvent étant petit garçon; il fit proposer à M. de Lucinière un sauf-conduit, s'il voulait mettre pour un instant le pied sur le territoire français, et là faire dresser un certificat de présence, au moyen duquel lui, Fouché, se faisait fort d'arrêter la vente de ses biens, et de le mettre en jouissance de ses revenus. M. de Lucinière fit remercier le ministre de ses bonnes intentions à son égard, mais il refusa de sauver sa fortune au moyen d'un faux. Peu de temps après, il passa à Londres où, comme ancien magistrat, il obtint une pension. Rentré en France en 1814 seulement, on lui envoya un brevet de conseiller à la cour royale de Rennes, mais il le refusa, disant que la place de premier président pouvait seule être acceptée par le plus ancien des conseillers au parlement. On la lui promit, et le 20 mars dérangea seul cette nomination; mais sa santé devint si mauvaise, pendant les *Cent-Jours*, qu'on ne songea point à renouer cette affaire depuis. Jean-Baptiste-Benjamin de Cornulier avait épousé en l'église de Saint-Hilaire-du-Harcouët, diocèse d'Avranches, le 3 août 1767, Jeanne-Marcuise-Pétronille DU BOURBLANC (morte à Lucinière le 6 juin 1818, le surlendemain de la mort de son mari), fille de messire Charles-Adolphe du Bourblanc chevalier, seigneur marquis d'Apreville et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, près Mortain, ancien commandant du régiment de Briqueville, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Geneviève Poulain de Boisgourd. De ce mariage sont issus :

DU BOURBLANC : de gueules, au château de 3 créneaux d'or.

1° Benjamin-Auguste-Martin de Cornulier, mort le 8 avril 1772, âgé de 8 mois ;

2° Jean-Baptiste-Benjamin-Théodore, qui suit ;

3° Louis-Henri de Cornulier-Lucinière, né en 1777. Il émigra avec sa famille à Jersey. Au commencement de 1793 il

demanda à entrer dans le régiment de Loyal-Emigrant, que le comte, depuis duc de la Châtre organisait à Londres, et il y fut incorporé, en qualité de volontaire, dans la compagnie de Bretagne, commandée par le marquis de la Moussaye. Débarqué avec l'armée du duc d'York, il se trouva à l'affaire d'Hondschoote, dans les premiers jours de septembre 1793. « M. de Lucinière quoiqu'en-« fant, très-petit et extrêmement délicat, dit M. de Tré-« gomain, ancien député d'Ille-et-Vilaine, qui servait « dans la même compagnie, acquit dès lors une réputation « de bravoure qu'il a toujours soutenue. Dans une sortie « de Menin, écarté en tirailleur, il se trouva seul dans une « prairie où il fut rapidement chargé par un grenadier à « cheval ; il l'attendit de pied ferme, le tira à bout portant « et le tua raide, au vu de ses camarades qui accouraient « à son secours. Le pauvre Lucinière, qui était rempli « d'esprit, périt dans le premier bateau qui essaya la sor-« tie du canal de Newport (Belgique) le 6 juillet 1794 : « il reçut un boulet dans le ventre. Il fut une de ces vic-« times de l'honneur dont le dévouement désintéressé, « comme celui de toute l'émigration, a été si peu appré-« cié. » (Voir, pour ce qui concerne le corps de Loyal-Emigrant, l'*Hist. de l'armée de Condé*, par Th. Muret);

4° Anne-Charlotte-Marie de Cornulier, *dite* mademoiselle de Lucinière, née au château de Saint-Hilaire-du-Harcouët le 31 mars 1769. Elle entra, dès sa formation à Londres, dans l'institut royal de Marie-Thérèse, autrement dit des Nobles Orphelines, fondé par l'abbé Carron, et y est restée jusqu'à la mort de ce vénérable ecclésiastique, arrivée au mois de mars 1821. Elle est morte à Paris le 26 janvier 1844, non mariée ;

5° Félicité-Marie-Marcuise de Cornulier, née le 29 septembre 1775, mariée à Jersey, le 17 septembre 1795, à Marie-Auguste *du Bahuno*, chevalier, vicomte du Liscouët, chevau-léger de la garde du roi, né le 21 février 1764, fils de Jacques du Bahuno, marquis du Liscouët, et de feu dame Françoise-Marie-Reine de Coëtlogon. Elle est morte à Londres le 21 avril 1808, sans postérité.

IX. Jean-Baptiste-Benjamin-Théodore, comte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, né à Nantes le 3 mars 1773, émigra au commencement de 1791, se rendit à Worms, près du prince de Condé, et fut immédiatement incorporé dans l'escadron de la Reine, cavalerie. Il fut à Ettenheim et Oberkeim durant l'hiver de 1792, fit la campagne de 1792 et celle de 1793 dans la deuxième compagnie noble d'ordonnance,

brigade de Lasteyrie, sous les ordres du comte du Hallay; rejoignit sa famille à Jersey, après le licenciement de l'armée des princes, puis entra dans le régiment d'infanterie du Dresnay et y fut nommé sous-lieutenant à la fin de 1794; c'est en cette qualité qu'il se trouvait au débarquement de Quiberon, en 1795. Grièvement blessé, le 16 juillet, à l'attaque des lignes républicaines par le comte d'Hervilly, et se traînant à peine, il fut recueilli, non sans opposition, par les embarcations anglaises, et fut ramené à Southampton. Le régiment du Dresnay ayant été licencié au retour de l'expédition de Quiberon, le comte de Cornulier fut, après son rétablissement, nommé capitaine dans le corps noir de Nestre; mais, au moment de partir pour l'Amérique, il entra dans le corps de Rotalier, artillerie française à la solde de l'Angleterre, alors en cantonnement à Lymington. Il partit avec ce corps, qui portait aussi le nom de Royal-artillerie, pour le Portugal, où il fit la campagne d'Abrantès, et y servit jusqu'au licenciement du régiment qui eut lieu à Portsmouth à la fin du mois d'août 1802. Peu après cette époque il rentra en France, et fut amnistié le 15 février 1803. Il refusa le grade de chef de bataillon qu'on lui offrit dans les armées impériales, et ne voulut accepter d'autres fonctions publiques que celles de maire de la commune de Nort. Rentré dans la vie privée, il s'appliqua tout entier à rassembler les débris de sa fortune, ou plutôt à s'en faire une nouvelle, car tout ce que possédait son père avait disparu dans la tourmente révolutionnaire. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 27 novembre 1814, et reçu par le chevalier de Cornulier le 8 janvier 1815; reconnu, par brevet du 27 janvier 1815, comme capitaine de cavalerie à prendre rang du 1er octobre 1802; nommé commandant de la garde nationale de Nort en 1816; lieutenant-colonel des gardes nationales de l'arrondissement d'Ancenis le 28 avril 1818; membre du conseil d'arrondissement de Châteaubriant, correspondant de la Société royale académique de la Loire-

Inférieure ; il refusa la préfecture de la Corse, qui lui était offerte ; il est décédé à Nantes le 25 avril 1824. Il avait épousé à Londres, le 2 juin 1802, Anne-Henriette D'OILLIAMSON, née le 10 octobre 1786, fille de Marie-Gabriel-Éléonore, comte d'Oilliamson, marquis de Courcy près Falaise, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, et de dame Marie-Françoise d'Oilliamson, marquise de Saint-Germain-Langot ; la comtesse de Cornulier est décédée à Pornic le 3 août 1847 et a été inhumée à Nantes. De leur mariage sont issus :

D'OILLIAMSON ; d'azur, à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, posée sur un baril aussi d'or, cerclé d'argent.

1° Ernest-François-Paulin-Théodore de Cornulier-Lucinière, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Nantes le 4 janvier 1804. Il entra comme élève de la marine de 2e classe à l'école navale d'Angoulême le 1er janvier 1818 ; fut nommé élève de 2e classe le 1er septembre 1819, et élève de 1re classe le 1er décembre 1821 ; enseigne de vaisseau le 4 août 1824, et lieutenant de vaisseau le 26 avril 1831. Il a été admis à la retraite, sur sa demande, le 5 mai 1844. Il est auteur de plusieurs mémoires sur l'astronomie nautique et sur l'artillerie navale. Il a épousé, à Orléans, le 16 juillet 1835, Charlotte-Germaine-Néalie *de la Barre* (1), fille de Jean-Baptiste de la Barre, chevalier, et de dame Modeste-Eugénie-Edmée-Elise du Faur de Pibrac ; dont il a :

Alicie-Charlotte-Eugénie-Marie de Cornulier-Lucinière, née à Lorient le 19 février 1848 ;

2° Albert-Hippolyte-Henri de Cornulier-Lucinière, né à Lucinière le 17 juillet 1809 ; élève au collége royal de la marine en 1825, puis sur le vaisseau école l'*Orion*, en rade de Brest ; nommé élève de 2e classe le 15 novembre 1827, et garde du corps du roi Charles X, au mois de juillet 1830. Il quitta le service à cette époque. Il est membre du conseil d'arrondissement de Nantes. Il a épousé, à Nantes, le 12 mai 1838, Céleste-Claire *de Couëtus* (2), fille de Jean-Baptiste de Couëtus, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien officier au régiment de la Reine, cavalerie, et de

(1) *De la Barre* : d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de 3 étoiles d'argent.

(2) *De Couëtus* : d'argent, au rencontre de cerf de gueules.

dame Anne-Marie-Jacqueline de Galard de Béarn de Brassac, dont il a :

A. Marie-Rogatienne-Anne-Philomène de Cornulier-Lucinière, née à Nantes le 29 mai 1836 ;

B. Alix-Marie de Cornulier-Lucinière, née à Nantes le 25 octobre 1841;

3° Alphonse-Jean-Claude-René-Théodore de Cornulier-Lucinière, né à Lucinière le 16 avril 1811 ; entré au service comme élève de la marine de 2ᵉ classe sur le vaisseau école l'*Orion*, en rade de Brest, le 15 novembre 1827 ; nommé élève de 1ʳᵉ classe le 1830 ; décoré de la Légion-d'Honneur pour la prise de la Casbah de Bône, le 1832 (voir la *Béarnaise*, épisode des guerres d'Afrique, par Eugène de la Gournerie) ; nommé enseigne de vaisseau le 1ᵉʳ janvier 1833, lieutenant de vaisseau le 24 décembre 1840, officier de l'ordre portugais de la Tour et de l'Épée. Il a épousé à Nantes, le 1 janvier 1838, Louise-Elisabeth-Charlotte *de la Tour-du-Pin-Chambly* (1) *de la Charce*, fille de Victor-Louis-Henri, vicomte de la Tour-du-Pin-Chambly de la Charce, ancien capitaine d'état-major, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de dame Elisabeth-Marie-Modeste de Sesmaisons; dont il a :

A. Henri-Raoul-René de Cornulier-Lucinière, né à Nantes le 31 octobre 1838 ;

B. Paul-Louis-Ernest de Cornulier-Lucinière, né à Nantes le 18 février 1841 ;

C. Camille-Louis-Marie de Cornulier-Lucinière, né à Nantes le 23 mai 1844 ;

D. Anne-Augustine-Marie-Victorine de Cornulier-Lucinière, née à Nantes le 4 août 1847 ;

4° Théodore-Gabriel-Benjamin-Charles de Cornulier-Luci-

---

(1) *De la Tour-du-Pin-Chambly :* écartelé au 1ᵉʳ et 4 de la Tour-du-Pin, au 2 et 3 de Chambly.

De la Tour-du-Pin porte : écartelé au 1ᵉʳ et 4 de la Tour; au 2 et 3 de Dauphiné.

Chambly est : d'argent à la croix dentelée d'azur, chargée cinq fleurs de lys d'or; au 1ᵉʳ canton chargé d'un écu de gueules à 3 coquilles d'or, 2 et 1, qui est l'ancien écu de Chambly.

De la Tour est: d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules, chargé de 3 casques d'or, tarés de profil.

Dauphiné est : d'or, à trois dauphins d'azur, crêtés et oreillés de gueules.

nière, né à Lucinière le 11 juin 1817, marié à Orléans, le 27 avril 1840, avec Caroline-Germaine-Marie *de Sailly* (1), fille unique d'Armand-Joseph, vicomte de Sailly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem de minorité, et de dame Anne-Marie-Louise-Alexandrine du Faur de Pibrac; dont il a :

Caroline-Henriette-Marie de Cornulier-Lucinière, née à Orléans le 18 février 1841 ;

5° Marie-Alfred-Ernest de Cornulier-Lucinière, né à Lucinière le 15 janvier 1822 ; élève à l'école militaire de Saint-Cyr le 20 novembre 1840, sous-lieutenant au 5e bataillon de chasseurs d'Orléans le 1er octobre 1842, lieutenant au 6e bataillon de chasseurs d'Orléans le 25 janvier 1846, officier d'ordonnance du lieutenant-général de la Moricière en Algérie, au mois d'août 1845; a épousé à Nantes, le 5 août 1846, Marguerite-Amélie *Law de Lauriston* (2), fille de Louis-Georges Law de Lauriston, ancien receveur-général des finances à Nantes, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de dame Agnès de Vernetty ; dont il a :

Pierre-Marie-Alfred de Cornulier-Lucinière, né à Nantes, le 27 mai 1847;

6° Antoinette-Mathilde-Anne-Camille-Marie-Clotilde-Bathilde de Cornulier-Lucinière, née à Lucinière le 20 janvier 1807; comtesse chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich ; mariée à Falaise, le 25 juillet 1829, à Louis-Henri *Robert de Grandville*, fils de François-Julien Robert de Grandville, et de dame Anne-Françoise-Madeleine de Sartoris ;

7° Hélène-Anne-Marie de Cornulier-Lucinière, née à Lucinière le 19 mars 1820.

---

(1) *De Sailly* : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois croisettes de sable, et accompagnée de trois têtes de butor, aussi d'or, 2 et 1.

(2) *Law de Lauriston* : d'hermine, à la bande accompagnée de deux coqs ; à la bordure engrêlée, le tout de gueules.

DE GAUDECHART,

Seigneurs DE GAUDECHART, DE DARGIES *en partie*, DE BACHIVILLIERS, DE VIEUVILLERS, DU FAYEL, DE VILLOTRAN, DE MESANGUY, DE SAINT-RIMAULT, D'ESSEVILLE, DE COURCELLES, DE MATTANCOURT, DE L'EPINE, D'EVRY, D'HÉMÉVILLERS; *marquis* DE QUERRIEU, *seigneurs* DE ROQUENCOURT, DE CAUVILLE, DE VAZOUY, etc., *en Beauvaisis et en Picardie.*



ARMES : *D'argent, à 9 merlettes de gueules en orle, 4, 2, 2 et 1.*
Couronne de marquis.
Tenants : deux anges.
Devise : VIVIT POST FUNERA VIRTUS.

La maison DE GAUDECHART (1) est originaire

(1) Ce nom présente beaucoup de variations dans les anciens titres. On le trouve écrit *de Goutessart* en 1241, 1245, 1308; *de Gouteschart* en 1265; *de Gotechart* en 1309; *de Godessart* en 1264 1445, 1459; *de Guousdechart* en 1278; *de Guodechart* en 1365; *de Goudechart* en 1401; *de Godeschart* en 1249, et *de Godechart* en 1264, 1390 et 1452, et dans beaucoup d'autres actes jusqu'en 1600, époque depuis laquelle il s'est écrit uniformément *de Gaudechart.*

du Beauvaisis. Une ancienneté de près de sept siècles, d'honorables services, de belles alliances ont toujours maintenu cette famille dans l'opinion des historiens parmi les plus distinguées de la Picardie.

Elle a eu pour berceau la terre seigneuriale de Gaudechart, située à une demi-lieue au nord de Fontaines-Lavagan, cinq quarts de lieue au sud-est de Grandvilliers et deux petites lieues au sud-ouest de Dargies. L'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais possédait des biens à Gaudechart en 1157. (Biblioth. Nationale, *fonds de D. Grenier*, historiographe de Picardie, 24e paquet, *verbo* GAUDECHART.) Cette terre relevait alors de Gautier Vuagan, seigneur de Fontaines, qui, d'après l'*Annuaire statistique du département de l'Oise*, p. 41, aurait cédé son droit à l'abbaye de Briostel ou de Lannoy en 1169. Quoi qu'il en soit, le bourg de Gaudechart avait acquis assez d'importance à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe pour être érigé en commune. Une charte de Jean de la Sangle, chevalier, de l'année 1225, fait mention d'un Geoffroi, maire ou maïeur de Gaudechart. (*D. Grenier*, 17e paquet, *Mémoires historiques sur la Picardie*, BEAUVAISIS, t. III, par M. de l'Esperon, fol. 55.)

La maison de Gaudechart paraît être une branche de celle DE DARGIES (1), famille illustre, divisée avant

---

Simon, dans ses *Additions à l'Histoire du Beauvaisis*, p. 26, fait mention d'un *Gotfredus Godechal*, que du Chesne cite comme présent à la bataille de Bouvines en 1214. Ce sujet est étranger à la maison de Gaudechart. Il est appelé Geoffroi *Godeschal* et qualifié chevalier dans une donation faite à l'abbaye de Turpenay en 1214, par Olivier de Langeais. (*Cartul. de Turpenay*, fol. 30.) Il descendait de Geoffroi *Godeschal*, mentionné dans une charte de l'abbaye du prieuré de Rillé, près Langeais, en 1135.

(1) La maison DE DARGIES tenait rang parmi les plus considérables du Beauvaisis. La branche aînée, outre la terre de Dargies, possédait en partie les châtellenies de Bulles, de Breteuil et de Roye. L'héritière de cette branche, Jeanne, dame *de Dargies*, épousa : 1° Hugues *de Nesle*, comte *de Soissons*, mort en 1306; 2° Jean *de Clermont*, baron de Charolais, petit-fils du roi saint Louis; 3° Hugues *de Chastillon-Saint-Paul*, seigneur de Leuse, de Condé, de Carency, etc. Il en eut : Jeanne *de Chastillon*-

1200 en de nombreux rameaux, soit sous le nom *de Dargies*, soit sous ceux de divers apanages, tels que *Sarnoy*, *Offoy*, *etc*.

Si à une époque aussi reculée l'extrême rareté des titres fait perdre la trace de beaucoup de familles, on retrouve parfois des indices certains de leur origine dans la possession des mêmes fiefs et dans l'identité des armoiries, surtout lorsque celles-ci ont un caractère ou une disposition qui les rend propres à une même famille. La maison de Dargies portait : *d'or, à 9 merlettes de sable en orle*, 4, 2, 2 *et* 1.

Saint-Paul, qui porta ces terres et celle de Dargies en mariage, en 1355, à Jacques Ier *de Bourbon*, comte de la Marche, connétable de France, dont descend la maison de Bourbon. La terre de Dargies échut à leur troisième fils, Jacques II de Bourbon, seigneur de Preaux, mort en 1417. Une branche puînée de Dargies, celle des seigneurs de Lagny, dont on n'a pu retrouver la souche, non plus que celle des autres branches anciennes, a donné un maître fauconnier du roi Charles VI. Elle s'est éteinte à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. Le dernier rameau du nom de Dargies, celui des vicomtes de Villers-Helon, a fini en 1562.

Les terres de *Sarnoy* et d'*Offoy* ou d'*Offay*, la première à une lieue et demie au sud-ouest de Dargies, la seconde à trois quarts de lieue à l'est, ont été des apanages de la maison de Dargies. Pierre *de Dargies*, dit *de Sarnoy*, et sa femme *Alasie*, approuvèrent, en 1196, le don que Jean *de Dargies*, clerc, frère dudit Pierre de Sarnoy, fit à l'abbaye de Beaupré de la part qu'il avait dans la dîme de Rambervilliers. Autre Jean *de Dargies*, mari d'*Agnès*, est dit fils de Pierre *de Sarnoy*, dans un accord qu'il fit avec la même abbaye au mois d'août 1227, touchant la dîme de Rambervilliers, dîme dont une partie appartenait à la branche aînée de Dargies. (Biblioth. Nationale, *Dépôt des titres et généalogies*.) Celle de Sarnoy paraît s'être éteinte dans le XIIe siècle. Jean *d'Offoy*, d'après le *Registre des hommages du comté de Clermont* (fol. 205), portait : *d'or, à 8 merlettes de gueules en orle, et une bande d'azur brochante sur le tout*, brisure assez semblable à celle de Simon *de Dargies*, mentionnée dans le dénombrement de la châtellenie de Conty, fourni, en 1378, par Maillart, sire de Hamel et de Conty, comme tenant de ce seigneur un fief à Belleuse mouvant de Conty, et portant, suivant le même registre (fol. 341) : *d'or, à une bande engrêlée d'azur, accompagnée de 6 merlettes de gueules en orle*. La bande engrêlée de Jean d'Offoy n'était, comme nous l'avons dit, qu'une brisure. Au lieu de cette bande Philippe d'Offoy portait *un lambel antique à 5 pendants*, et Drieu d'Offoy *une bordure* également *d'azur* (fol. 441, 531).

(Sceaux de 1246, 1261, 1269 (1), 1277, 1282, 1383, 1386 et 1415; *Cartulaire de l'abbaye de Froidmont*, cop., fol. 84, 106, 120, 121, 234; Biblioth. Nationale, *Titres scellés*, vol. 6, fol. 242.) Jeanne, dame de Dargies, comtesse de Soissons, ne portait en son sceau (1320) que 8 *merlettes en orle*, 3, 2, 2 *et* 1. (*D. Grenier*, 27e paquet, n° 3, XIVe siècle.) C'est d'après ce sceau que les armes de Dargies ont été gravées dans l'*Histoire de la maison de Chastillon*, par André du Chesne, p. 310, et dans le *P. Anselme*, t. I, p. 296. Cet *orle de merlettes* se voit en tête du recueil des chansons de Gautier de Dargies, poète et guerrier, qui fit la croisade de Syrie, en 1191, à l'armée du roi Philippe-Auguste. (Biblioth. Nationale, *Suppléments français*, n° 7222, fol. 8.)

La maison de Gaudechart portait aussi dans ses sceaux (1350, 1439, 1551) 8 *ou* 9 *merlettes en orle* (2).

---

(1) Sur ce sceau de 1269, les *merlettes* sont *retournées*. C'était la brisure de Gobert de Dargies du vivant de Renaud Ier, seigneur de Dargies, son père. En 1277 et 1282, Gobert était seigneur de Dargies et en portait les merlettes non retournées. Simon et Hugues de Dargies, fils de Baudouin, seigneur de Dargies, avaient adopté du vivant de leur père des sceaux particuliers. Celui de Simon (1233, 1237, 1242) représente 3 *gerbes*. (*Cartulaire de Froidmont*, cop., fol. 74, 104, 106.) Le sceau de Simon (1233, 1239) porte *deux bars adossés*. (*Ibid.*, fol. 103, 104.)

(2) Il existe un sceau de 1264 de Raoul de Gaudechart, où l'on distingue *un croissant surmonté d'une étoile à 8 rais*. La forme de l'écu indique un sceau provisoire, adopté par Raoul de Gaudechart du vivant de son père. En effet, la partie intérieure de ce sceau qui constitue l'écusson, au lieu de figurer le bouclier antique coupé horizontalement en chef, les angles de la partie inférieure arrondis et se terminant en une sorte de pointe, est complétement ronde, comme un anneau. C'est la forme invariable du contre-scel. L'usage de ces écus en rondelle pour les fils ou frères qui ne participaient point encore au fief et aux insignes de la juridiction, c'est-à-dire aux armes féodales, était général. Nous en citerons un exemple qui fera voir qu'aux XIIe et XIIIe siècles les armoiries indiquaient plutôt la possession du fief que l'agnation des personnes. Marie, dame *de Warty*, héritière d'une ancienne maison du Beauvaisis, qui portait *de gueules, à la bande losangée d'or* (Palliot, p. 676), épousa en secondes noces (veuve de Jean de Levis), Adrien *de Milly*, chevalier, seigneur de Milly, en Beauvaisis, chef d'une illustre famille qui avait fondé l'abbaye de Beaupré en 1135, et qui portait pour armes *de sable, au chef d'argent*. Ma-

Le *César armorial* (édit. in-18, 1645, p. 234) les décrit : *d'argent*, *à l'orle de* 8 *merlettes de gueules*. Palliot, dans sa *Vraye et parfaite science des armoiries*, p. 675, dit : *d'argent*, *à* 9 *merlettes de sable en orle*, 4, 3 et 2. Le *Nobiliaire de Picardie*, p. 237, l'*Armorial général de France*, celui de Dubuisson, t. I, p. 163, des preuves pour l'ordre de Malte de 1619 et 1661 (*l'abbé de Vertot*, t. VII, p. 244, 276), une ordonnance rendue le 14 février 1698 par les commissaires généraux du conseil sur le fait des armoiries et des preuves de cour faites en 1767 par la branche de Querrieu (*Biblioth. et Archives nationales*), portent unanimement : *d'argent*, *à* 9 *merlettes de gueules en orle*, 4, 2, 2 *et* 1 (1).

---

rie de Warty survécut à ce second mari. En 1286, elle concéda aux religieuses de Froidmont quelques biens pour son obit et en fit sceller la charte de son sceau et des sceaux de Jean et Guillaume de Milly, ses fils. Le sceau de cette dame présente un écu avec *un chef*. Autour est la légende *S. Marie* DE MILLI. Le second sceau est une rondelle chargée d'*une fleur de lys*. Légende : *S. Jehan* DE MILLI, *escuier*. Le troisième sceau, une rondelle chargée d'*une molette d'éperon*. Légende : *S. Williaume* DE MILLI, *escuier*. (*Cartul. de Froidmont*, cop., fol. 60.) Marie de Warty, usufruitière de la châtellenie de Milly, en avait pris le nom et en portait exclusivement les armes, parce que seule elle possédait le fief et la juridiction. Si elle eut eu le pouvoir d'aliéner cette terre, ses fils, quoique nés de Milly et chefs de leur famille, n'en eussent jamais porté les armoiries.

(1) On lit dans les *Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine*, par Louvet, p. 697 : « La famille de Gaudechart porte « au dénombrement de Clermont : *de gueules*, *à la fasce d'ar*-« *gent*, *chargée d'une molette de sable*. » Cet auteur a voulu parler d'un registre des hommages rendus de 1356 à 1410 à Louis II, duc de Bourbon, comte de Clermont. Une copie de ce registre faite au XVIIe siècle sur l'original conservé à la chambre des comptes se trouve à la Bibliothèque Nationale. Le roi d'armes du duc de Bourbon avait ajouté à la marge, d'après son provincial, les armoiries coloriées des vassaux, et peint au frontispice des dénombrements des grands vassaux leur prestation d'hommage avec la représentation de leurs châteaux. La seule mention que ce registre contienne sur la maison de Gaudechart est celle-ci (p. 215, 271) : « La damoiselle *de Guodechart* tient de Philippe de Fare-« court, en arrière-fief de Milly, un fief à Marseille contenant « 18 mines de terre arable, avec justice et seigneurie. » A la marge est peint un écu *de gueules*, *à la fasce d'argent*, *chargée à dextre d'une étoile d'azur*. Ces armes, si elles sont exactes, étaient

La parfaite conformité des sceaux des maisons de Dargies et de Gaudechart, cet orle de merlettes si rare dans le blason et la proximité de leurs fiefs ne sont pas les seuls indices de leur communauté d'origine. Un terrier dressé en 1541 par Philippe Pilloys, greffier de la justice de Bachivilliers, terrier à la fin duquel Pilloys a peint les armes de Gaudechart *d'argent, à 9 merlettes de gueules* 4, 2, 2 *et* 1 (1), rappelle les seigneurs de Gaudechart comme possesseurs en partie de la terre de Dargies (2). Les *Mémoires sur le Beauvaisis*, par M. de l'Esperon, p. 51, *verso*, et le P. Anselme, t.VI, p 109, ont considéré comme ayant une origine commune les maisons *de Ronquerolles*, *de Fouilleuse* et *d'Arquinvilliers*, en Beauvaisis, sur ce fondement qu'elles portaient un écu *papelonné*, écu

---

probablement celles du mari de cette damoiselle de Gaudechart, car il n'en a jamais existé de traces dans la famille. Les sceaux antérieurs à cet hommage prouvent au contraire qu'elle portait originairement un orle de merlettes, et les monuments postérieurs prouvent qu'elle l'a toujours invariablement porté.

(1) Ce terrier sur papier coton, dont l'écriture est ornée de lettres initiales travaillées et coloriées, existe dans les archives de M. Borel de Bretizel.

(2) La même identité d'armes se remarque dans toutes les branches d'une même famille qui, quoiqu'apanagées sous des noms différents, avaient conservé quelques droits dans le fief primitif. Ainsi, les comtes de *Bar-sur-Seine* et les seigneurs *de Rochefort*, vicomtes de Chartres, issus de la maison du Puiset, en portaient les armes, *un lion*, à raison de la co-possession de la terre du Puiset. (Sceaux de 1195, 1282, 1519. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cheron*, cop., fol. 145, 150; *Cartul. de Saint-Jean-en-Vallée*, cop., fol. 118.) De même en Picardie, les familles *de Donnainval* et *de Martimont* portaient un écu *vairé de 6 tires* (Sceaux de 1256, 1257; *Cartul. d'Orcamp*, cop., fol. 268, 269, 271); et les maisons *de la Tournelle*, *de Warsies* et *de Boulogne* près Montdidier, portaient 5 *bretêches ou sommets de tourelle*, 2, 2 *et* 1. (Sceaux de 1258, 1269, 1556; *même cartul.*, fol. 90, 185; *Recueil de l'ancienne noblesse de France*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, fol. 8, 88.) A l'époque où les branches cadettes de ces maisons se sont formées et jusqu'au XIV[e] siècle que les armoiries passèrent à toutes les branches d'une même famille, indépendamment des fiefs, elles auraient adopté des sceaux différents si elles n'eussent pas conservé des droits seigneuriaux sur les mêmes terres; exemples qui confirment ceux que nous avons déjà cités.

caractéristique, comme celui de Dargies et de Gaudechart. La même présomption pour l'identité de ces deux familles étant fondée sur des rapports plus complets et des monuments plus anciens, on peut avec plus de raison les regarder comme deux branches sorties d'une même souche. Leur séparation doit remonter au commencement du XIIe siècle. A cette époque, l'usage des noms commençait à s'introduire en Picardie, quoiqu'il fût pratiqué cent ans auparavant dans des pays voisins, la Normandie et la Flandre. Les seigneurs de Gaudechart, puînés de Dargies, auront pris le nom de leur apanage et conservé l'écu de Dargies, dont la possession était alors une marque de leur participation à la justice et à la seigneurie. Le changement qu'ils durent faire aux émaux est un témoignage de l'époque présumée de la formation de cette branche, car cette brisure, les additions ou retranchements de pièces ou leur changement de disposition, avaient précédé les brisures en usage aux XIIIe et XIVe siècles, comme le lambel, la cotice, la bordure, etc.

Nous terminerons par une dernière observation. La maison de Dargies a subsisté jusqu'en 1562. On ne saurait s'expliquer comment, dans le voisinage et sous les yeux de cette famille puissante, les seigneurs de Gaudechart auraient pu sans trouble et de toute ancienneté en porter les armoiries, s'ils n'eussent tenu ce droit et de leur commune origine et de leur co-possession du fief, que ce signe, dans ces temps reculés, suffisait pour rendre notoires.

La maison de Gaudechart a formé quatre branches principales (1). L'aînée, celle des seigneurs de Gaudechart et de Bachivilliers, s'est éteinte en 1730, après avoir donné deux lieutenants-généraux, dont l'un fut grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Les

(1) L'*Annuaire statistique du département de l'Oise* fait mention, p. 49, d'une branche des seigneurs de Marseille existante au XVIIe siècle et représentée par Gabriel *de Gaudechart*, qui fit ajouter une chapelle latérale au chœur de l'église de ce lieu en 1628. On n'a pas d'autres notions sur ce rameau.



branches du Fayel-Mattancourt, d'Hémévillers et de Querrieu se sont continuées jusqu'à nos jours. Ces diverses branches se sont alliées aux maisons *d'Acheu*, *d'Arquinvilliers*, *de Boubers d'Abbeville*, *de Boufflers*, *de Chantemerle*, *de Chaumont-Quitry*, *de la Chaussée d'Eu*, *de Conty*, *d'Espinay-Saint-Luc*, *de Fontaines*, *de Fouilleuse-Flavacourt*, *de Garges*, *de Hangest*, *de Lieurray*, *de Lignières*, *de Mornay-Montchevreuil*, *du Plessis-Liancourt*, *de Rohan*, *de Sailly*, *de Saveuse*, *de Vielchastel*, etc.

Nanteuil DE GAUDECHART, conjointement avec Simon de Bertelincourt, donna en 1138 à l'abbaye de Lannoy, nouvellement fondée, la moitié de Saint-Maur, appelée alors Haute-Chaussée, avec Thieuloy qui en dépendait. (*Extrait du cartulaire de l'abbaye de Lannoy, cité par M. Grave, statistique du canton de Grandvillers*, p. 57.)

Guillaume DE GAUDECHART, né vers le milieu du XIIe siècle, est inscrit avec ses armes dans les salles des croisades du musée de Versailles, parmi ceux des nobles qui accompagnèrent le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte en 1191. Deux titres ont été produits pour son admission. Le premier est une reconnaissance donnée par lui au camp près d'Acre, au mois de juin de cette année, à un marchand Génois, de la somme de 30 marcs d'argent pour sa part de 300 marcs que lui et neuf de ses compagnons avaient empruntés solidairement sous la garantie de Gaucher de Chastillon. Cette reconnaissance fut donnée en présence de A. de la Fontaine, de H. de Reilly, de Damian de la Chapelle et de Thadée Vegus (1). L'autre est une

(1) En voici le texte d'après l'original conservé par la famille :
In presentia testium subscriptorum, nobilis Guillelmus *Gaudachardi* confessus est mutuo recepisse a me F. de Ponzibo Januensi mercatore, trigenta marcas argenti, pro parte sua trecentarum marcarum argenti, cum novem sociis suis in solidum receptarum, et ex nunc in annum in capite mensis junii reddendarum ; quarum triginta marcarum de quindecim contentus est, et reliquas recipiet quando litteras suas patentes in solidum redactas, et pernobilis domini G. de Castelilone garantiam, mihi pro parte sua tradiderit. In cujus rei testimonium signo suo se suscripsit. Testes

charte, par laquelle Raoul, comte de Soissons, se substitue envers plusieurs marchands gênois comme débiteur de ce que pouvaient leur devoir Jean de Chambly, Robert de Longueval, Renaud de Tramecourt, Nicolas Cossard, Hugues d'Auxy, Jean de Raineval, Guillaume *de Gaudechart* (*Gaudachardi*), Asselin de Louvencourt, Pons d'Anvin, Simon de Wignacourt, Humbert de la Grange, Hugon de Sart, Humphroi de Biencourt et Robert d'Abancourt, «attendu, dit le comte de Soissons, l'indemnité que » je dois auxdits seigneurs pour des joyaux d'or et » d'argent, armes, livres et plusieurs autres choses » que lesdits seigneurs ont acquises à Acre et qu'ils » m'ont cédées et livrées. » Cette charte appartient à M. le marquis de Biencourt.

Pierre de Gaudechart, écuyer, est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais, de l'an 1209. (*Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine*, p. 696.)

Philippe de Gaudechart, écuyer, confirma par lettres du mois de décembre 1241, une donation faite par Michel d'Inville, l'un de ses vassaux, au monastère de Beaupré, et, au mois de juin 1243, il ratifia un don, à titre d'aumône, fait à ce couvent par le même Michel d'Inville, d'une pièce de terre située dans sa mouvance. (*Cartul. de Beaupré*, expédition délivrée en 1767; *Preuves de cour.*) Les bois de Fontaines-Lavagan avaient été jusqu'alors indivis entre les seigneurs de ce lieu et l'abbaye de Saint-Lucien. Au mois de mai 1249, Philippe de Gaudechart fut choisi comme arbitre pour en faire le partage entre Jean de Fontaines, chevalier, et l'abbaye de Saint-Lucien. (*Arch. de cette abbaye*, layette Bois; *Trésor de D. Villevieille*; *Mémoires sur le Beauvaisis*, par M. de l'Esperon, fol. 49.)

Raoul de Gaudechart, écuyer, co-seigneur de Mar-

---

sunt : A. de Fonte, H. de Reiliaco, Damianus Capella, Thadeus Vegus. Actum in castris juxta Accon anno Domini M° C° XCI°, mense junii.



seille, est connu par plusieurs chartes des abbayes de Froidmont, de Beaupré et de Saint-Lucien. Ade de Chevremont, veuve d'Arnoul du Quesnel, chevalier, possédait à Cempuis, de la succession de Pierre de Chevremont, son frère, 40 arpents de bois mouvants du fief de Raoul de Gaudechart (1). Cette dame les vendit à l'abbaye de Froidmont avec le consentement dudit Raoul de Gaudechart et d'*Helvide*, par acte du mercredi(17 décembre)avant la fête de saint Thomas, apôtre, 1264. (*Cartul. de Froidmont*, cop. fol. 96.) Cet acte est scellé d'un sceau en rondelle de Raoul, dont nous avons parlé plus haut. La légende qui l'entoure porte : *S. Raoul* DE GODECHART. Dans le texte il se nomme : *Ego Radulfus* DE GODESSART, *armiger*. Par charte du mois de mars 1265, Raoul de Gaudechart fit donation pour lui et ses héritiers, à l'abbaye de Beaupré, d'un cours d'eau sur toute l'étendue de son domaine de Marseille. (*Grand cartul. de l'abbaye de Beaupré*, fol. 24 *recto*, expédition délivrée en 1767 ; *Preuves de cour.*) Cette charte a été transcrite par D. Grenier, dans ses pièces pour l'histoire de Picardie, 24ᵉ paquet, *verbo* GAUDECHART. Le même Raoul de Gaudechart, Robert de Breteuil, Dreux de Feuquières et Pierre de Savignies, hommes de fief de l'abbaye de Saint-Lucien, prononcèrent une sentence, le vendredi (30 septembre) 1278, entre cette abbaye et les habitants de Grandvilliers, au sujet de la garde que ces derniers étaient tenus de faire. (*Cartul. de Saint-Lucien*, fol. 21, *verso*; *Trésor de D. Villevieille.*)

Jeanne *de Gaudechart* fut religieuse de Fontevrauld et sœur secrète. Sa mort est indiquée aux nones de juillet. (*Cartulaire de Fontevrauld*, cop., t. II, fol. 100.)

Pétronille *de Gaudechart*, paraît avoir vécu comme la précédente, dans le XIIIᵉ siècle. Elle fonda dans l'abbaye de Breteuil un obit qui s'y célébrait aux nones de mai. (*D. Grenier.*)

---

(1) Cempuis est situé entre Dargies et Gaudechart, à une lieue au nord de ce dernier, et égale distance au sud de Dargies.

I. Pierre DE GAUDECHART, Ier du nom, écuyer, seigneur de Gaudechart, vendit à l'abbaye de Beaupré, par lettres scellées de son sceau, du mardi (27 févr.) après la fête de saint Mathias, apôtre, 1308 (*v. st.*), une rente de deux mines de blé qu'elle lui devait, du consentement de ses enfants, plus bas nommés. (*Cartul. de Beaupré*, copie délivrée en 1767; *Preuves de cour*.) Pierre de Gaudechart eut un litige avec l'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais au sujet d'un droit de vente qu'il prétendait sur des terres où s'étendait sa basse justice. L'abbaye le lui contestait en se prévalant du droit de champart sur ces mêmes terres. Cette contestation fut portée devant le bailli de Beauvais, et Pierre de Gaudechart ayant prouvé par témoins que la terre en litige était tenue de lui par Robert de Conteville, écuyer, et que lui-même la tenait en fief de Gerberoy, il fut maintenu dans la possession de ce droit par sentence du jeudi (29 mai) après la Trinité 1309. (*Cartul. de Saint-Lucien*, fol. 59, *verso*; copie collationnée sur l'original en 1767; *Preuves de cour*; *Mémoires sur le Beauvaisis*, par M. de l'Esperon, fol. 55.) Enfants de Pierre Ier de Gaudechart :

1° Wistasse (Eustache), Ier du nom, qui suit;

2° Jean de Gaudechart, mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Lucien de l'an 1309. (*Louvet*, p. 696.) Il servait en 1339 et 1340 sur les frontières de Flandre et de Hainaut, sous le commandement de Mgr Godemar du Fay, chevalier, gouverneur de Tournaisis et capitaine général ès-dites frontières. (Bibliothèque Nationale, *Suppléments français*, vol. 2341, fol. 76, *verso*; *Preuves de cour*);

3° Raoul de Gaudechart;

4° Pierre de Gaudechart. Lui et Jean, son frère aîné, comparurent montés à cheval à l'armée rassemblée à Oisemont le 9 septembre 1337, par ordre du roi Philippe de Valois, pour la défense du royaume menacé par les Anglais. (*Rouleau en parchemin de la chambre des comptes*, *aux Archives du royaume*; *Mss de l'abbé de Camps*, *vol.* 83, *année* 1337);

5° Agnès de Gaudechart;

6° Péronelle de Gaudechart.

II. Eustache DE GAUDECHART, Ier du nom, fut pré-

sent, avec ses frères et sœurs, à la vente faite par Pierre, leur père, à l'abbaye de Beaupré le 27 février 1308 (*v. st.*). Il paraît avoir succédé peu d'années après à Pierre Ier, et avoir eu pour fils et héritier Pierre, IIe du nom, depuis lequel la filiation est littéralement prouvée.

III. Pierre DE GAUDECHART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gaudechart, appelé Perrinet dans sa jeunesse, servait sous ce dernier nom dans la guerre de Flandre, en 1348, en la compagnie de Guillaume de Coudun, chevalier, puis, en 1350, dans la guerre contre les Anglais, sous le gouvernement de messire Gui de Nesle, sire de Mello, maréchal de France, ès parties de Poitou, Saintonge, Limosin, Angoumois et Périgord, ayant cinq écuyers en sa compagnie, suivant deux quittances de gages qu'il donna sous son sceau (cire rouge, 8 *merlettes en orle*, 3, 2, 2 et 1), l'une de la somme de 22 livres tournois, datée de Tours, le 1er décembre 1350; l'autre de 12 livres tournois, datée du 22 janvier suivant que l'on comptait encore 1350. (Biblioth. Nationale, *Cabinet des Titres et généalogies*, 1re série des cartons verts, et vol. 53 des *Titres scellés*, fol. 4055.) Pierre de Gaudechart, écuyer, du diocèse de Beauvais, fut témoin, en 1363, à la donation de l'église et du patronage de Vinemerville, près Cany, diocèse de Rouen, à l'abbaye de Notre-Dame-de-l'Isle, ordre de Prémontré, par Guillaume, châtelain de Beauvais. (*Trésor des chartes, chambre des comptes, registre coté XCV, an* 1364; *Mémoires sur le Beauvaisis*, par M. de l'Esperon, fol. 55.) Dans un aveu fourni à l'évêché de Beauvais, le 17 décembre 1384, par Gilles de Clary, écuyer, seigneur de Houdainville, pour ce qu'il tenait en fief à Rotengy à cause du vidamé de Gerberoy, il est dit que le fief tenu par Pierre de Gaudechart à Marseille était mouvant de celui déclaré par Gilles de Clary. La même déclaration fut renouvelée les 27 décembre 1390 et 1er novembre 1393 dans deux autres aveux dudit Gilles de Clary, écuyer, sire de Guyencourt et de Houdainville. (*Arch. de l'évêché*

de Beauwais, *vidamé*, boîte 29, *Rotengy; Trésor de D. Villevieille.*)

IV. Eustache *alias* Jean DE GAUDECHART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gaudechart et de Bachivilliers en partie, fils de Pierre II, épousa damoiselle Jeanne DE FONTAINES, fille de Jean de Fontaines, chevalier, seigneur de Lavagan et d'Auchy, conseiller et chambellan du roi. On conserve dans les archives du château de l'Espine l'original du testament d'Eustache de Gaudechart du 25 mars 1384. Il y fait des libéralités à l'église de Gaudechart et légua à Mathieu, son fils, la cinquième partie de sa terre. Pierre de Gaudechart, son père, et plusieurs autres seigneurs furent chargés de l'exécution de ses dernières volontés. (*Copie visée dans la preuve de cour.*) Eustache vivait encore le 4 novembre 1400, date d'une vente de biens fonds que lui fit noble Louis le Tirant, écuyer. (*Archives du château de l'Espine.*)

DE FONTAINES : 6 tours crénelées, 3, 2 et 1. (Sceaux de 1205 et 1248,

V. Mathieu, *dit* Lionnel DE GAUDECHART, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Vieuvillers, de Bachivilliers et du Fayel, et en partie de Dargies (*Terrier de Bachivilliers, dressé en* 1541), est mentionné dans un acte du 13 août 1404, délivré par Guillaume le Hondoyer, garde de la justice de noble homme Lionnet de Godechart, seigneur de Bachivilliers, en son fief situé à Faël (Fayel) et nommé le fief Huet. (*Orig. en parch. au château de l'Espine.*) Il servit dans les guerres de son temps contre les Anglais, en la compagnie de Raoul, seigneur de Gaucourt, chevalier banneret, suivant la revue qui en fut faite à Lourmaye le 14 août 1415. (Vol. 52 des *Titres scellés*, fol. 3910.) Le 13 janvier 1439 (*v. st.*), Lionnel de Gaudechart, comme fondé de pouvoir de Rigaud de Fontaines, seigneur de Fontaines-Lavagan, chevalier, alors employé au service du roi, releva le fief de la Place de l'abbaye de Saint-Lucien (*Archiv. du chapitre de Saint-Lucien*, layette *Houdivilliers*; *Mémoires sur le Beauvaisis*, fol. 55.) Le sceau de Lionnel, appendu à cette charte, représente 9 *merlettes en orle.* Il avait épousé damoiselle Isabelle DE

DE CHANTEMERLE : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles de gueules.

CHANTEMERLE (1), dame en partie du Fayel, fille de Guillaume de Chantemerle, bailli de Meaux, et de Jeanne, dame du Fayel, celle-ci fille de Jean, seigneur du Fayel, et de Jeanne de Bachivilliers. Isabelle de Chantemerle fit son testament sous le scel de Saint-Samson de Clermont, reçu par Noel le Bel, curé d'Agnetz, le 26 juillet 1401. Elle fit des legs pieux, entre autres à l'église de Notre-Dame de Gaudechart, légua une partie de ses biens à son mari et institua ce dernier, ainsi que Bonnet de Chantemerle, écuyer, ses exécuteurs testamentaires. (*Orig. en parch. au chât. de l'Espine*). Mathieu de Gaudechart, *dit* Lionnel, fit son testament devant Philippe d'Omecourt, prêtre, curé de Sainte-Marguerite de Beauvais, juré de la cour du doyen de Beauvais, le 13 avril avant Pâques 1442. (*Orig. en parch. au chât. de l'Espine*; *Preuves de cour.*) Il en remit l'exécution à ses deux fils, savoir :

1° Jean de Gaudechart, *dit* Brunet, écuyer, seigneur de Gaudechart. Le 30 avril 1450, il rendit hommage à l'évêque de Beauvais pour deux fiefs qui avaient appartenu à son père et situés l'un à Gaudechart et l'autre à Marseille. (*Registre d'hommages de l'évêché de Beauvais*, fol. 178, *verso*.) En 1482, Brunet de Gaudechart paya une mine de blé, mesure de Gerberoy, qu'il devait annuellement à l'abbaye de Saint-Lucien pour son fief de Fontaines-Lavagan, suivant le compte de ladite année. (*Arch. de Saint-Lucien de Beauvais, Compte*; *Trésor de D. Villevieille.*) Il avait épousé damoiselle Isabeau *de la Motte*, qui, par son testament du 16 août 1506, lui donna tous ses biens et le nomma son exécuteur testamentaire; elle voulut être inhumée en l'église d'Havrechy. (*Archives du château de l'Espine.*);

2° Gilles, qui a continué la postérité.

VI. Gilles DE GAUDECHART, écuyer, seigneur du Fayel, de Villotran, de Mesanguy, de Bachivilliers, de Dargies en partie, paya, le 22 septembre 1444, à Rigaud de Fontaines, chevalier, seigneur de Lavagan, le relief qu'il lui devait pour son fief du Fayel-les-

---

(1) Maison dont était Pierre de Chantemerle, maître échanson du roi Charles le Bel en 1328. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 520.)

Monchy, du chef de damoiselle Etiennette DE GARGES, sa femme, à laquelle ce fief appartenait, ainsi qu'à damoiselle Isabelle de Garges, sa sœur; ladite Etiennette était fille de Jean, seigneur de Garges, écuyer, et d'Isabeau de la Neuville. Gilles de Gaudechart est compris dans le dénombrement du comté de Beauvais, en 1448. Il est nommé avec Jean, *dit* Brunet, son frère. et feu Lionnel de Gaudechart, leur père, dans l'acte d'amortissement fait, le 9 septembre 1452, par l'abbé de Notre-Dame de Breteuil, d'un fief que Gilles de Gaudechart avait vendu à Guillaume de Hellande, évêque et comte de Beauvais, pair de France, relevant à foi et hommage de l'abbaye de Breteuil. Le 21 février 1461 (*v. st.*), Gilles et son frère partagèrent les fiefs et seigneuries qui leur étaient échus de la succession de Vincent de Bezu, écuyer, leur cousin-germain, et par acte du même jour, Jean céda à son frère tous ses droits dans cette succession. (*Arch. du chât. de l'Espine.*) En 1470, Gilles de Gaudechart servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du maréchal de la Viefville, suivant le rôle d'une revue passée au camp de Dallons, le dernier août de cette année. Il est porté sur le rôle de paiement de cette compagnie le 28 février 1471 (*v. st.*). Il vivait encore le 22 juin 1481 et mourut avant le 20 mai 1490, laissant de son mariage avec Etiennette de Garges un fils et deux filles:

DE GARGES; d'or, au lion de gueules.

1° Nicolas, Ier du nom, *dit* Michaut, dont l'article suit;

2° Jeanne de Gaudechart, mariée, 1° par traité du 18 février 1456 (*v. st.*), avec Jean, *du Tartre* dit *le Lorrain*, écuyer, fourier du roi, demeurant à Gisors. Elle eut en dot les droits de ses père et mère dans les terres et seigneuries de Genicourt, du Mesnil-Terribus, de Mortefontaine, de Sainte-Geneviève, etc.; 2° avec Rolin *du Croc*, seigneur d'Estables. Elle fit son testament le 12 avril après Pâques 1485, et en confia l'exécution à son mari et à son beau-fils, qu'elle ne nomme pas, ainsi qu'à Nicolas de Gaudechart, seigneur de Bachivilliers, son frère;

3° Jacqueline de Gaudechart, mariée, 1° avant 1481, avec Alardin *de Fontaines*, chevalier, co-seigneur du Fayel, vivant le 20 mai 1490, fils puîné de Guillaume de Fontaines et de Guillemette de l'Isle-Adam, et frère de Marguerite de Fontaines, épouse de Nicolas qui suit. (*Arch. de Saint-*

Rimault); 2° avec Guillaume de *Garges* (*d'Hozier, généalogie de la maison de Gaudechart, dressée en* 1709). Elle vivait encore sans enfants, en son hôtel seigneurial du Fayel, le 22 mai 1514, date d'une sentence de saisine qu'elle délivra en sa qualité de dame du Fayel-les-Monchy-le-Châtel à Jean de Presles à raison de biens acquis par lui dans ladite seigneurie. (*Orig. en parch. signé de Jacqueline de Gaudechart, au château de l'Espine*).

4° AElis de Gaudechart.

DE FONTAINES: VII. Nicolas DE GAUDECHART, Ier du nom, *dit* Michaut, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers et de Dargies en partie, épousa, par contrat du 27 janvier 1470 (*v. st.*), passé devant Dumont, notaire à Chaumont, damoiselle Marguerite DE FONTAINES, fille de Guillaume de Fontaines, seigneur de Boury, et de Guillemette de l'Isle-Adam. En contemplation de ce mariage, Nicolas reçut de son père la terre et seigneurie de Hadencourt et la moitié de ce qu'il avait dans la ville de Bachivilliers. (*Origin. en parch. au chât. de Querrieu*). Le douaire de Marguerite de Fontaines fut hypothéqué par son mari sur la terre de Bachivilliers par acte du 23 janvier 1471 (*v. st.*). Nicolas de Gaudechart, conjointement avec Gilles, son père, fit donation, par acte du 22 juin 1481, reçu par le Fourbeur, notaire à Chaumont, à sa sœur Jacqueline, de deux fiefs, dont celui de Monchy-le-Châtel, outre la terre du Fayel, qui lui avait été promise par son traité de mariage. (*Orig. aux archiv. de Saint-Rimault.*) Nicolas de Gaudechart comparut en équipage militaire à l'arrière-ban de la noblesse de Picardie en 1487. Le 15 décembre 1488, Nicolas, *dit* Collinet de Gaudechart passa un accord avec Antoine de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, au sujet des droits seigneuriaux de Bachivilliers; et, le 8 octobre 1489, il accensa à Jean Fournier, écuyer, demeurant à Bléquincourt, une maison avec jardin et 30 arpents de terre situés audit lieu. (*Preuves de cour.*) Le 20 juillet 1494, Nicolas, *dit* Michaut de Gaudechart, écuyer, seigneur de Villotran et de Bachivilliers, avoua tenir à foi et hommage de messire Jean de la Vaquerie, chevalier, seigneur de Werquigneul et de Dieudonné, le fief des Aunais, situé à Bachivilliers, et mouvant de la terre de Dieudonné.

(*Arch. du château de Monchy*, boîte 74e; *Trésor de D. Villevieille.*) Nicolas avait eu deux fils :

1° Philippe, Ier du nom, qui suit;

2° Charles de Gaudechart, qui était sous la tutelle de son frère le 14 août 1500.

VIII. Philippe DE GAUDECHART, Ier du nom, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers, de Mesanguy, de Villotran et de Dargies en partie, paya, le 20 juin 1503, le relief et rachat d'un fief situé au Fayel, à lui échu par le décès de ses père et mère, et permit, le 17 décembre 1511, aux habitants de Mésanguy, de bâtir une maison, à la charge de lui payer un cens. (*Preuves de cour.*) Il avait épousé, au mois d'avril 1494, par contrat passé devant Noël le Bel, notaire en la châtellenie de Creil, Antoinette DE CHAUMONT-QUITRY, fille de Julien de Chaumont, chevalier, seigneur de Quitry, de Boissy, de Bertichères, conseiller et chambellan du roi, et d'Hélène du Fay, et arrière-petite fille de Guillaume de Chaumont, chevalier, chambellan du roi, grand-maître des eaux et forêts de France en 1418. (*Hist. des grands Offic. de la Couronne*, t. VIII, p. 888.) Antoinette de Chaumont, veuve de Philippe de Gaudechart, au nom et comme gardienne noble de ses enfants mineurs, paya, le 14 juin 1512 (acte signé de Heroteau, notaire à l'Isle Adam), à noble et puissant seigneur Charles de Villiers, licencié en décret, seigneur châtelain de l'Isle-Adam, de Valmondois et de Nogent-sur-Oise, 20 livres parisis pour les rachat et finance d'un fief sis à Bachivilliers, devant la porte de l'église, tenu de la seigneurie de l'Isle-Adam, et pour une tombe en relief pour Philippe de Gaudechart, son mari. (*Arch. de Saint-Rimault; Preuves de cour.*) Le 18 juin 1537, Antoinette de Chaumont, au nom de ses enfants, donna une quittance de droits payés par elle à la seigneurie de l'Isle-Adam. Elle se remaria avec Denis Boucher avant le 15 mars 1526 et mourut avant le 21 juillet 1553. Elle

DE CHAUMONT-QUITRY : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

avait eu du seigneur de Bachivilliers, son premier mari :

1° Antoine, dont on va parler ;

2° Antoinette de Gaudechart, dame de Boutancourt, de Bachivilliers en partie, de Senot, de la Londe, de Blèquencourt et de Vieuvillers en partie, mariée : 1° avec Louis *de Cantiers*, seigneur de Rueil et de Fercourt, fils de Robert de Cantiers, seigneur de Rueil et de Boutancourt; elle en eut une fille, Isabeau, mariée à Jean de Wariquarville, seigneur de la Villetartre ; 2° avant 1521, avec Richard *de Pillavoine*, écuyer, seigneur du Coudray, de Sandricourt et de Merès. Elle fit un partage avec Antoine de Gaudechart, son frère, le 15 mars 1526, acte reçu par Escouvette et Colombel, notaires à Chaumont. Elle eut de son second mariage, entre autres enfants, Quentin, Barthélemi et Gui de Pillavoine ; le 14 juin 1586, Barthelemi de Pillavoine vendit à Robert de Gaudechart, écuyer, seigneur du Fayel tout ce qu'il avait hérité d'Antoinette de Gaudechart sa mère, dans les terres de Bachivilliers, Villotran et Tourly, et le 6 février 1587 il donna quittance du prix de ladite vente. (*Orig. en parchemin aux archives de l'Espine*).

IX. Antoine DE GAUDECHART, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers, de Villotran, de Mesanguy, de Dargies en partie, etc., se maria deux fois : 1° par traité du 7 février 1518 (*v. st.*) reconnu le 12 devant Jean de Ham et André Bonnet, notaires à Chaumont, avec damoiselle Andrée DE MONNAY, fille de Jacques de Monnay, écuyer, seigneur de Gauville et de Grandcourt, et de damoiselle Françoise de Poissy, alors remariée à Jean, seigneur de Guiry et du Perchey. (*Orig. aux archiv. de Saint-Rimault.*) Antoine de Gaudechart, au droit d'Andrée de Monnay, reçut le 16 novembre 1525, une déclaration de biens tenus des fiefs de Gauville, en la baronnie de Châteauneuf en Thimerais ; 2° avant 1538, avec damoiselle Marguerite LE BRUN, fille de Jean le Brun, seigneur de Guitrancourt et de Chaumont, et de Marguerite de Buffevent. Antoine rendit hommage pour sa terre de Gaudechart en 1533. (*Preuves de cour.*) Marguerite le Brun, veuve d'Antoine de Gaudechart, est nommée dans le procès-verbal des coutumes de Senlis du 16 août 1539, à cause des terres de Villo-

DE MONNAY : d'azur, au lion d'or.

LE BRUN : coupé de gueules et d'or ; au lion de l'un à l'autre.

tran et de Mesanguy. (*Nouveau coutumier général*, par Bourdot de Richebourg, in-folio, 1724, t. II, p. 738.) Antoine de Gaudechart avait eu de sa première femme un fils unique, qui suit :

X. Philippe DE GAUDECHART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers, du Fayel, de Villotran, de Mesanguy et de Dargies en partie, fut émancipé à l'âge de 13 ans par son père le 17 juillet 1533. Il épousa, par contrat du 18 février 1538 (*v. st.*), reçu par Bonnet et Deschamps, notaires, damoiselle Claude DE FOUILLEUSE, fille de nobles personnes Jacques de Fouilleuse, écuyer, seigneur de Flavacourt, de Montaigny, de Bayencourt, etc., et de damoiselle Françoise du Bec de Boury, tante de Philippe du Bec de Vardes, archevêque-duc de Reims, pair de France, commandeur du Saint-Esprit. Philippe de Gaudechart rendit aveu pour la terre de Bachivilliers à M. de Montmorency, seigneur de l'Isle-Adam, le 30 août 1550. Le 18 novembre de l'année suivante, Philippe de Gaudechart, qualifié seigneur du Fayel, de Bachivilliers, de Mesanguy et en partie de Dargies, fournit au chapitre de Beauvais un dénombrement scellé de son sceau, représentant un écu chargé de 9 *merlettes*. (*Manuscrit de Nully, chanoine de Beauvais*.) Le 23 août 1553, il obtint au siége présidial de Senlis une sentence pour faire assigner les héritiers apparents d'Antoinette de Chaumont, son aïeule, remariée à Denis Boucher, à l'effet de faire visiter et réparer les édifices de l'hôtel seigneurial du Fayel, dont cette dame avait été usufruitière. (*Archives de Saint-Rimault*.) Philippe de Gaudechart est nommé, le 13 juin 1557, dans un acte passé devant son bailli de Villotran. En la même année, il comparut à l'arrière-ban d'Amiens pour ses fiefs de Gaudechart et de Dargies. (*Nobiliaire de Picardie*, p. 236.) Il paraît avec la qualité de seigneur de Dargies en partie dans un acte du 4 mars 1562. Il mourut à Cauvigny peu avant le 1er octobre 1571. Ses enfants furent :

DE FOUILLEUSE : d'argent, papelonné de gueules, moucheté de trèfles versés du même.



1° Nicolas, IIe du nom, qui suit;
2° Guillaume, dit Lionnet;
3° Robert, auteur de la BRANCHE DU FAYEL, rapportée ci-après, (page 27);
4° Antoinette de Gaudechart, mariée à Louis *d'Acheu*, seigneur de Foucaucourt;
5° Anne de Gaudechart, mariée, 1° avec Adrien du Buc, seigneur de Tournedos; 2° le 15 mars 1566, avec noble Ambroise *d'Espinay-Saint-Luc*, seigneur de Mezières et d'Hincourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de Louviers, oncle du brave Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France et père du maréchal de Saint-Luc; 3° avec Robert *le Comte* seigneur de Saint-Aubin; 4° avec N... seigneur *de Bosendrai;*
6° Charlotte de Gaudechart, religieuse à St-Paul-les-Beauvais;
7° Marguerite de Gaudechart, religieuse à Poissi;
8° Marie de Gaudechart, qui fit un partage avec son frère Robert le 5 janvier 1574, mariée: 1° avec N... *de Boufflers-Lavagan*; 2° avec Gilles *de Lieurray*, écuyer, seigneur de Marcilly, de Malicorne, etc., fils de Gilles de Lieurray, écuyer, seigneur d'Omonville, de Bailleul, de Malicorne, etc., et d'Isabeau du Bosc de Radepont. Elle était veuve le 4 octobre 1614, vivait encore le 8 mars 1622, et mourut avant le mois de mai 1629.

XI. Nicolas DE GAUDECHART, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bachivilliers, de Villotran, de Mesanguy, etc. assista avec son frère Robert, le 20 octobre 1571, à l'inventaire des meubles de la succession de leur père. (*Arch. de Saint-Rimault.*) Les deux frères firent le partage de cette succession le 27 août 1573. Nicolas paya à la seigneurie de l'Isle-Adam, le 23 juin 1577, le droit de mutation pour la terre de Bachivilliers que son père lui avait donnée par son contrat de mariage. Il rendit deux aveux à la seigneurie de l'Isle-Adam, les 18 août 1577 et 23 juillet 1618 et reçut, les 24 juin 1583 et 1er juin 1620 de Louis et de Jean des Courtils, écuyers, seigneurs de Merlemont, foi et hommage du fief de Framicourt mouvant de la seigneurie de Villotran. Nicolas de Gaudechart se maria deux fois: 1° par contrat du 28 octobre 1563, passé devant Allou, notaire à Clermont, avec damoiselle Yolande DU PLESSIS-LIANCOURT, née à Liancourt le 19 janvier 1529 (tante de Roger, duc de la Roche-

DU PLESSIS-LIANCOURT: d'argent, à la croix engrêlée de gueules, chargée de 5 coquilles d'or: au lambel d'azur.

Guyon, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, et sœur de Charles, comte de Beaumont-sur-Oise, chevalier d'honneur de la reine-mère et chevalier des ordres du Roi), fille de Guillaume du Plessis, chevalier, seigneur de Liancourt, de Sarcelles, etc., maître d'hôtel du roi, ambassadeur en Suisse, et de Françoise de Tarnay, fille d'honneur de Louise de Savoie, mère du roi François Ier. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 755; *Preuves de Saint-Cyr*). Par acte du 12 nov. 1602, Nicolas de Gaudechart et Yolande du Plessis se firent donation mutuelle de tous les acquets et conquets qu'ils avaient pu faire pendant les 39 années de leur mariage; 2° par contrat du 2 (ou 12) juillet 1604, avec damoiselle Claude D'ARQUINVILLIERS, dame de Saint-Rimault et d'Esseville, fille de Louis d'Arquinvilliers (ou plutôt d'Erquinvilliers), chevalier, seigneur d'Arquinvilliers, de Saint-Rimault, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de dame Suzanne de Cenasme, dame de Luzarches. (*Orig. aux archives de Saint-Rimault.*) Nicolas de Gaudechart n'eut point d'enfants de sa première femme. La seconde, qui lui survivait en 1621 et 1627, le rendit père de :

D'ARQUINVILLIERS : d'hermine, papelonné de gueules.

1° Philippe de Gaudechart, né le 29 avril 1608, mort jeune ;
2° Jean, dont l'article suit ;
3° Susanne de Gaudechart, née le 5 novembre 1605, mariée en 1630 à Charles *le Moictier*, seigneur de Tumberel et de Nouilly, fils d'Oudart-Henri le Moictier, écuyer, seigneur de Nouilly, et de Jossine de la Roche, dame de Tumberel ;
4° Françoise de Gaudechart, née le 11 février 1610, morte jeune.

XII. Jean DE GAUDECHART, chevalier, seigneur de Bachivilliers, de Saint-Rimault près Beauvais, d'Esseville, etc., naquit le 12 mars 1611 et fut baptisé le 6 avril suivant. Il fit hommage pour Bachivilliers au prince de Condé, seigneur de l'Isle-Adam, le 6 septembre 1633. D'après une quittance du 21 septembre 1636, il était capitaine dans l'un des deux régiments

levés par la ville de Beauvais, et commandé par Charles de Mornay, son beau-père. Jean de Gaudechart s'allia, par contrat du 4 juin 1636, avec damoiselle Marie DE MORNAY DE MONTCHEVREUIL, fille de Charles de Mornay, chevalier, seigneur de Montchevreuil, de Fresnaux, de Vaudampierre, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie des Essarts de Linière, sa première femme. (*Hist. des Grands Offic. de la Cour.*, t. VI, p. 285.) Jean de Gaudechart fut maintenu dans sa noblesse avec René de Gaudechart, seigneur du Fayel, son cousin-germain, par arrêt du conseil d'état du 12 janvier 1668, arrêt où furent visés les titres de leur filiation jusqu'en 1448. (*Original aux archives de Querrieu.*) Par acte du 17 février 1672, passé devant Houppin, notaire à Beauvais, Jean de Gaudechart fit donation de la terre de Bachivilliers à Henri, son fils aîné. Il avait eu de Marie de Mornay vingt-deux enfants, entre autres :

DE MORNAY : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces ; au lion morné de sable, couronné d'or, brochant.

1° Henri de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachivilliers, colonel du régiment de Fontès en 1689. Par contrat du 3 novembre 1677, passé devant Hanin, notaire à Beauvais, il céda à MM. Pasquier et Foy de Saint-Maurice la terre de Bachivilliers, qui revint à son cousin Louis par retrait lignager. Henri fit les guerres de Catalogne, de Sicile et d'Italie, et mourut au service du roi sans alliance;

2° Aloph (appelé aussi Adolphe) de Gaudechart, *dit* le marquis de Bachivilliers, seigneur de Saint-Rimault, d'Esseville, de Villotran et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi. Il entra au service en 1667, comme cornette de la compagnie mestre-de-camp du régiment de Choiseul. La France était alors en guerre avec l'Espagne. M. de Bachivilliers fit partie d'une armée de trente-cinq mille hommes conduite par Louis XIV dans les Pays-Bas. Après avoir assisté aux siéges et à la prise de Tournay, de Douay et de Lille, il obtint, le 26 août 1667, une commission pour lever et commander une compagnie dans le même régiment. Il fut réformé à la suite de la compagnie mestre-de-camp du même corps par ordre du 26 mai 1668. Le 6 juillet 1671, il reçut une commission pour lever une nouvelle compagnie, laquelle fut incorporée le 9 août dans le régiment du Saussay. L'année suivante il se trouva à la prise d'Orsoy, de Doesbourg et d'Utrecht. Passé au mois

d'août à l'armée commandée par Turenne, dans l'électorat de Cologne, il contribua, au mois de février 1673, à la prise de plusieurs places enlevées à l'électeur de Brandebourg. Un ordre du 1er mars 1674 fit passer M. de Bachivilliers avec sa compagnie dans le régiment du chevalier Duc (depuis Bourbon-Busset). Il servit en Roussillon sous le comte de Schomberg et prit part, en 1675, à la prise de Figuières, à celle des retranchements de Gironne et d'Empurias, à la reprise de Bellegarde, ainsi qu'à la réduction du château de la Chapelle. Il était alors premier capitaine de son régiment; il en fut fait major le 26 novembre 1675. Passé en Flandre en 1678, il s'y trouva à la bataille de Saint-Denis près Mons. Il servait au camp de la Haute-Alsace en 1681, puis en Catalogne en 1684 et au camp de l'Adour en 1685, 1686 et 1687. Il avait été nommé lieutenant-colonel le 20 février 1686. Il fit partie, en 1688, du camp de la Meuse. Le brevet de brigadier lui fut donné le 24 août de cette année, et il leva un régiment de cavalerie de son nom (Bachivilliers) par commission du 27 septembre 1689. Employé sous le duc de Noailles à l'armée de Roussillon, par lettres du 7 avril 1690, il eut commission le même jour pour y commander la cavalerie. Il contribua à la reprise de Saint-Jean de Lasbaldèses et de Ripouilles, ainsi qu'au blocus de Gironne. Au mois de juin il passa en Dauphiné, pour y commander, en l'absence du marquis de Larrey. L'année suivante, il rejoignit l'armée de Roussillon, prit part au siége d'Urgel et contribua à faire lever aux Espagnols le siége de Prats de Mollo. Promu au grade de maréchal de camp le 2 mai 1692, il se démit au mois de juin de son régiment en faveur de son frère Alexandre. Il fut employé à l'armée d'Italie et reprit son commandement en Dauphiné pendant l'hiver. En 1693, le duc de Savoie ayant fait des dégats aux environs de Pignerol, le marquis de Bachivilliers, chargé d'exercer des représailles, alla, le 1er octobre, brûler les maisons de plaisance des environs de Turin. La Bulgliera et la Vénerie furent pillées ce même jour, le château de Rivoli fut emporté le lendemain; toutes les cassines des environs de Turin furent détruites. A la bataille de la Marsaille (4 octobre), le marquis de Bachivilliers commandait la cavalerie de l'aile droite. Il contribua par plusieurs charges à l'éclatante victoire remportée par Catinat sur le duc de Savoie; dans l'une de ces charges il fut blessé d'un coup de sabre à l'épaule. « On ne peut assez louer la manière dont le sieur « de Bachivilliers a mené la cavalerie, » dit la *Gazette de France* du 17 octobre 1693. Il commanda en Savoie à la fin de la campagne et pendant les années 1694 et 1695. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis au mois de février 1694. Il fut élevé au grade de lieutenant-

général des armées du roi par pouvoir du 3 février 1696. Passé en Italie, il servit au siége de Valence qui fut levé après la trêve conclue avec l'empereur. Le gouvernement du fort Barraux, en Dauphiné, sur la frontière de la Savoie, lui fut donné par provisions du 21 janvier 1697. En la même année, il servit à l'armée de Catinat dans les Pays-Bas, et contribua, le 5 juin, à la prise d'Ath. (*Gazette de France* des 28 mai et 2 juin.) A la fin de décembre 1700, il passa à l'armée d'Italie, combattit à Carpi et à Chiari en 1701, puis à Luzzarra, en 1702, sous le duc de Vendôme. Le marquis de Bachivilliers était gouverneur de Gironne en 1714. (*Maintenue de noblesse de MM. Cacheleu de Thoras du* 6 *décemb.* 1717.) Au mois d'octobre 1718, il se démit du gouvernement du fort Barraux en faveur de son frère, et mourut en juillet 1719 sans enfants. (*Chronologie historique militaire, par Pinard*, t. IV, p. 419, 421; *Depôt de la guerre*; *Annales du temps*.) Il avait épousé, le 6 mai 1703, Marie-Françoise-Paule *de Gaudechart de Querrieu*, sa parente (*Contrat aux archiv. de Querrieu.*);

3° Jean-Charles de Gaudechart, chevalier de l'ordre de Malte, baptisé le 6 juillet 1745, enseigne au régiment de Picardie en 1667. Il fit partie de l'expédition de Candie, en 1669, dans la brigade des volontaires de Saint-Paul, et mourut d'une blessure qu'il reçut au siége de Candie, (*Gazette de France du* 22 *mars* 1669);

4° Nicolas de Gaudechart, baptisé le 6 septembre 1646, chevalier de l'ordre de Malte (1). Ses preuves furent faites

---

(1) Nous transcrivons ses quartiers des registres de la langue de France, copie de la Bibliothèque de l'Arsenal, t. III, fol. 341, 345.

Nicolas *de Gaudechart-Bachivilliers*, du diocèse de Beauvais, reçu le 8 mars 1661, était fils de Jean de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachivilliers, et de Marie *de Mornay-Chenu*. Jean était fils de Nicolas II *de Gaudechart*, chevalier, seigneur de Bachivilliers, et de Claude *d'Arquinvilliers*, fille de Louis *d'Arquinvilliers*, chevalier, seigneur de Saint-Rimault et de Handivillers, et de Susanne *de Cenasme*, dame de Luzarches, fille de François *de Cenasme*, chevalier, seigneur de Cenasme, de Mandre, etc, et de Susanne *de Mainemares*. Nicolas était fils de Philippe II *de Gaudechart*, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers, du Fayel, etc., et de Claude *de Fouilleuse de Flavacourt*.

Marie *de Mornay-Chenu*, mère, était fille de Charles *de Mornay-Chenu*, chevalier, seigneur de Montchevreuil, et de Marie *des Essarts*, fille d'Adrien *des Essarts*, chevalier, seigneur de Lignières, et de Jacqueline *de Reffuge d'Ivergny*. Charles était fils de René *de Mornay-Chenu*, chevalier, seigneur de

les 10 mai et jours suivants 1660 et il fut reçu le 8 mars 1661. Il fut successivement commandeur de Castres en Flandre, de Maupas et de Soissons, et receveur-général de l'ordre au grand-prieuré de France. Il mourut en 1720;

5° François de Gaudechart de Bachivilliers, né le 15 juin 1652, tué jeune en Allemagne;

6° Alexandre de Gaudechart, *dit* le comte d'Esseville, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc. Lorsqu'en 1667, son frère Aloph eut levé une compagnie dans le régiment de Choiseul, Alexandre y entra en qualité de cornette le 24 décembre. Réformé le 26 mai 1668, il fut replacé cornette dans une nouvelle compagnie levée par son frère au régiment du Saussay le 6 juillet 1671. Il fit la guerre des Pays-Bas à l'armée du roi, puis celle contre l'électeur de Brandebourg à l'armée de Turenne en 1672 et 1673. Il fut nommé lieutenant de la compagnie de son frère le 27 février 1674, et la suivit dans son incorporation au régiment du chevalier Duc. Il prit part, à l'armée de Roussillon, à toutes les affaires où combattit son frère, comme la prise de Figuières, des retranchements de Gironne, d'Empurias, de Bellegarde, du château de la Chapelle, etc., en 1675. Le 22 décembre 1677 il obtint une compagnie au même régiment et la commanda à la bataille de Saint-Denis près Mons, en 1678. Cette compagnie ayant été réformée le 8 août 1679, M. d'Esseville fut replacé capitaine au régiment de Lumbres, cavalerie, le 28 décembre 1683. Il fit la campagne suivante à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg. Sa compagnie ayant été réformée le 26 septembre 1684, il fut entretenu capitaine réformé à la suite du régiment des cuirassiers le 1er octobre. Il devint major du régiment de Villepion le 20 décembre 1688. L'année suivante il combattit à Velcourt sous le maréchal d'Humières. Il fit les campagnes de 1690, 1691 et 1692 à l'armée d'Allemagne et à celle de la Moselle. Le 26 juin de cette dernière année il fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, sur la démission du marquis de Bachivilliers, son frère. Il rejoignit ce corps à l'armée de Roussillon et prit part, en 1693, au siége de Roses. Passé la même année à l'armée de Piémont, il y combattit à la Mar-

---

Montchevreuil, et de Françoise *du Croc du Mesnil-Theribus*, fille de Charles *du Croc*, seigneur du Mesnil-Theribus, et de Charlotte *de Montmorency*. René était fils de Pierre et petit-fils de Guillaume *de Mornay*, ce dernier écuyer, seigneur de la Chapelle, marié avec Perrine *Chenu*, dame de Montchevreuil, d'où est venue dans la maison de Mornay la terre de Montchevreuil, à la condition de joindre au nom *de Mornay* celui de *Chenu*.

saille. Le 13 novembre il entra dans les gardes du corps, compagnie de Noailles, comme troisième enseigne, et se démit de son régiment. Il fit la guerre de Flandre jusqu'à la paix. Il devint successivement deuxième enseigne, puis deuxième lieutenant des gardes du corps les 18 octobre 1696 et 20 janvier 1702, brigadier de cavalerie le 26 de ce dernier mois et maréchal de camp le 26 octobre 1704. Il s'était trouvé à la bataille d'Eckeren en 1703. Le 1er novembre 1707, il fut pourvu de la lieutenance générale au gouvernement de Champagne (département de Troyes) vacante depuis la mort du marquis de Praslin. Il combattit à la sanglante journée d'Oudenarde le 11 juillet 1708, fut élevé au grade de lieutenant-général des armées du roi le 29 mars 1710 et devint premier lieutenant de sa compagnie le 6 mai suivant. Toujours employé à l'armée de Flandre, le comte d'Esseville prit part en 1712, à la victoire de Denain, ainsi qu'aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, puis, en 1713, à ceux de Landau et de Fribourg. Il se démit de la lieutenance-générale de Champagne au mois de septembre 1716. Par lettres du 22 juin 1718, il fut admis à l'expectative d'une place de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, sans passer par le grade de commandeur. Le 4 octobre suivant, il fut pourvu du gouvernement du fort Barraux sur la démission de son frère. Il devint grand-croix titulaire de l'ordre de Saint-Louis par provisions du 18 avril 1721. (*Hist. de la maison militaire du roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. I, p. 68; *Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 663, 664, 665; *Dépôt de la guerre; Annales du temps.*) Le comte d'Esseville est mort sans enfants, le dernier rejeton mâle de sa branche le 1er janvier 1730, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé Adrienne *de Tournon*, morte en 1700, âgée de 58 ans;

7° Adrien-Florimond de Gaudechart, chevalier, capitaine au régiment du Roi, né en 1662, tué à Nerwinde;

8° Madeleine de Gaudechart, baptisée le 17 mai 1637, épousa en décembre 1667 François *de Fallart*, fils de Nicolas de Mailly-Fallart et de Marie-Françoise de Boucherat;

9° Marie de Gaudechart, baptisée le 12 juillet 1649, ursuline à Gisors;

10° Françoise de Gaudechart, baptisée le 7 octobre 1653, religieuse à Wariville;

12° Susanne de Gaudechart, baptisée le 8 février 1658, religieuse;

13° Marie-Anne de Gaudechart, baptisée le 1er mars 1664, religieuse à Wariville.

BRANCHE DU FAYEL,

SEIGNEURS DE MATTANCOURT.

XI. Robert DE GAUDECHART, chevalier, seigneur du Fayel, de l'Espine, de Frénoy et de Bachivilliers en partie, second fils de Philippe II de Gaudechart, seigneur de Gaudechart et de Bachivilliers, et de Claude de Fouilleuse de Flavacourt, fut mis avec sa sœur Marie, sous la curatelle d'Ambroise d'Espinay, chevalier, seigneur de Mézières, chevalier de l'ordre du roi, leur beau-frère, le 27 novembre 1571. Il était alors âgé de 18 ans et archer des ordonnances du roi. Robert partagea avec Nicolas de Gaudechart, son frère aîné, la succession de leur père, le 5 janvier 1573. On voit par une enquête faite au mois de novembre 1619, après la mort de Robert, lors de la réception de son fils Gaspard dans l'ordre de Malte, qu'il avait servi en qualité de lieutenant dans la compagnie des gens d'armes du seigneur de Bonnivet. Robert de Gaudechart suivit d'abord le parti de la ligue : dès le 22 août 1591, il portait les armes pour le service de Henri IV, sous M. d'Humières, ainsi qu'il résulte d'une sauvegarde que lui donna ce prince au camp de Noyon. (*Orig. aux arch. de l'Espine.*) Le 27 mai 1599, il fonda la chapelle de l'Espine. Il s'était marié deux fois : 1° par contrat du 9 mars 1581, passé devant Jacques Adrieu, notaire au bailliage de Beauvais, avec damoiselle Françoise LE SELLIER, dame de l'Espine, d'Eury, de Frénoy, etc., morte peu avant le 3 juillet 1595, veuve en premières noces de Claude de Lescot, seigneur de la Fuie, et fille de Claude le Sellier, seigneur de Saint-Amant, d'Estouy, d'Evancourt, etc., et de Françoise de Vignacourt, dame de l'Espine, d'Eury et de Frénoy, sœur d'Aloph de Vignacourt, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; 2° par contrat du 14 janvier 1596, avec Gabrielle DE SAVEUSE, dame de Querrieu, veuve de Gédéon d'Acheu, seigneur de Foucaucourt (celui-ci fils de Louis

LE SELLIER : d'or à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

DE SAVEUSE : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même bien ordonnées.

d'Acheu et d'Antoinette de Gaudechart), et fille de Louis de Saveuse, seigneur de Querrieu, et de Madeleine de Bery. Par acte en forme testamentaire du 1er octobre 1618 (conservé aux archiv. de Querrieu), Robert de Gaudechart régla le partage de ses biens entre ses enfants, savoir :

Du premier lit :

1° Nicolas de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachivilliers, du Fayel, de Courcelles, de l'Espine, d'Eury, de la Vieuville, etc., né en 1587. Il rendit hommage pour les terres d'Eury, de l'Espine et de Frénoy le 14 décembre 1609, à messire René Potier, évêque de Beauvais, à cause de son vidamé de Gerberoy. Le 18 décembre 1621, il acquit de Louis-Henri de Mailly le fief de Mattancourt. Le seigneur de Bachivilliers servit dans les guerres d'Italie et se trouva le 31 octobre 1635 à la défaite de six à sept mille impériaux dans la Valteline (*Gaz. de France du 17 novembre* 1635). L'année suivante, la ville de Beauvais ayant levé deux régiments pour arrêter les incursions des Espagnols, en confia un à Charles de Mornay-Montchevreuil et l'autre à M. de Bachivilliers. A la suite de pertes éprouvées par ces deux régiments, le premier fut fondu dans celui de Bachivilliers. Ainsi renforcé, ce régiment marcha au secours de Corbie ; mais, réduit à 253 soldats à la fin du siége, il fut lui-même licencié le 11 novembre 1636 par le roi, qui écrivit à M. de Bachivilliers pour le remercier de ses bons services. Par une nouvelle lettre, datée de Fontainebleau, le 19 juin 1639, le roi ordonna à M. de Bachivilliers de remettre sur pied son régiment. Nicolas de Gaudechart se maria : 1° le 29 avril 1618, avec Anne *des Landes*, fille de Claude des Landes, écuyer, seigneur de Beaurepaire et de Boutancourt, et de Jeanne du Bosc de Radepont ; 2° le 6 août 1648, avec Marie *de Monceaux-d'Auxy*, fille de François et de Marthe-Jeanne de Boufflers. Marie de Monceaux épousa en secondes noces Louis le Parmentier. Nicolas de Gaudechart mourut sans enfants, en 1651, et fut enterré à Warluis;

2° René, Ier du nom, dont l'article suit;

3° Marie de Gaudechart, religieuse professe au Paraclet, connue sous le nom de madame du Fayel ;

Du second lit :

4° Charles de Gaudechart, au nom duquel Gabrielle de Saveuse, sa mère, intervint dans une transaction en forme de partage qu'elle passa pardevant Cudefer, notaire royal à Corbie, le 20 septembre 1619, avec René de Gaudechart,

frère aîné et germain dudit Charles de Gaudechart, au sujet de la gestion de la succession de Françoise le Sellier, mère de René ;

5° Gaspard de Gaudechart du Fayel, chevalier de l'ordre de Malte (1). Le procès-verbal de ses preuves, du 20 novembre 1619, est conservé dans les archives de Querrieu. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 241). Il mourut avant le 8 décembre 1649 ;

6° François, I[er] du nom, auteur de la branche des MARQUIS DE QUERRIEU, rapportée à son rang (page 59) ;

7° Georges de Gaudechart fut mis avec ses frères mineurs sous la tutelle d'Antoine d'Acheu, son frère utérin, après la mort de sa mère, par acte du 18 juillet 1622. Dans un acte du 30 octobre 1629, il se dit seigneur de Gaudechart, demeurant à Querrieu. Il mourut peu de jours avant le 28 août 1640, près Cassel, lieutenant-colonel du régiment de Melun qu'il commandait. (*Invent. et décharge orig. donnés par M. de Veymar, commandant le régiment de Melun le* 29 *sept.* 1640 *conservés au chât. de l'Espine*). Il y eut transaction sur le partage de sa succession et de celle de Gaspard, son frère, devant Jacques de Nully, notaire à Clermont, le 25 mai 1651, entre René de Gaudechart, chevalier, seigneur du Fayel, leur

(1) Voici ses quartiers transcrits de la langue de France, copie conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, t. II, p. 517.

Gaspard DE GAUDECHART DU FAYEL DE BACHIVILLIERS, du diocèse de Beauvais, était fils de Robert *de Gaudechart*, chevalier, seigneur du Fayel, de Bachivilliers en partie, de Frénoy et de Courcelles, et de Gabrielle *de Saveuse*. Robert était fils puîné de Philippe II *de Gaudechart*, seigneur de Gaudechart et de Bachivilliers, et de Claude *de Fouilleuse de Flavacourt*, fille de Jacques *de Fouilleuse*, seigneur de Flavacourt, et de Françoise *du Bec de Boury*. Philippe avait pour père et mère Antoine *de Gaudechart*, écuyer, seigneur de Gaudechart, de Bachivilliers et de Mesanguy, et Andrée *de Monnay*, fille de Jacques *de Monnay*, écuyer, seigneur de Gauville, et de Françoise *de Poissy*. Antoine était fils de Philippe I *de Gaudechart*, seigneur de Gaudechart et de Bachivilliers, et d'Antoinette *de Chaumont-Quitry*.

Gabrielle *de Saveuse*, mère, était fille de Louis *de Saveuse*, écuyer, seigneur de Querrieu, de Bouquinville et de Beauvoir, et de Madeleine *de Bery*, fille de Méri *de Bery*, écuyer, seigneur d'Esserteaux et de Himerville, et de Marie *de Bussu de Buires*. Louis était fils d'Imbert *de Saveuse*, chevalier, seigneur de Lozinghen, chambellan du roi, bailli d'Amiens, et de Marie *de Saint-Fuscien*; ledit Imbert, fils de Robert *de Saveuse*, seigneur de Lozinghen, écuyer de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et gouverneur de Nancy, et de Béatrix *de la Fosse*.

frère aîné consanguin, et François de Gaudechart, chevalier, seigneur de Querrieu, leur frère germain, et leur héritier ;
8° Claude de Gaudechart, religieuse au Paraclet.

XII. René de Gaudechart, Ier du nom, chevalier, seigneur du Fayel par le partage de 1618, et de Mattancourt, recueillit de la succession de son frère Nicolas les terres de Courcelles, de Bachivilliers en partie, d'Eury, de Frénoy et de l'Espine. Il s'appelait dans sa jeunesse, M. de Frenoy. Il fit un voyage à Malte, mais il en revint sur les bruits de guerre qui couraient en France. Un certificat du duc d'Angoulême, Charles de Valois, délivré au camp de Wachy, le 12 novembre 1635, constate que René de Gaudechart, écuyer, seigneur du Fayel, faisant partie de l'arrière ban du bailliage de Beauvais, a servi depuis le 1er octobre 1635 avec armes, chevaux et équipages de guerre (*Orig. au chât. de l'Espine*). Il commanda au siège de Corbie la 4e compagnie du régiment de son frère, laquelle fut réduite à 27 hommes. Il mourut le 8 février 1674. Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1631, passé devant Dalquois, notaire au bailliage de Clermont en Beauvaisis, damoiselle Isabeau *alias* Elisabeth de Hangest, morte à 86 ans le 9 octobre 1696, fille de Jérôme de Hangest, seigneur de Louvencourt, de Bailleval et d'Argenlieu, et de Marie de Martines, de laquelle il laissa deux fils et quatre filles :

De Hangest : échiqueté d'argent et d'azur; à la croix de gueules, brochante.

2° René, IIe du nom, qui suit ;

1° Louis de Gaudechart, seigneur du Fayel, né le 4 juin 1659, capitaine au régiment de Schulenberg, infanterie. En 1667, il était cornette de la compagnie Mestre de camp du régiment de Nogent. Il s'appelait, avant son mariage, M. de Frenoy. Ses père et mère lui assurèrent la terre du Fayel, par leur testament mutuel en date du 1er avril 1660. Par traité fait avec MM. Pasquier et Foy de Saint-Maurice, du 26 janvier 1678, il retira la terre de Bachivilliers, par retrait lignager à lui adjugé par sentence du Châtelet de Paris du 6 février de la même année. Louis se maria deux fois : 1° le 17 octobre 1668, avec Catherine *Foy*, née le 30 juin 1637, décédée le 5 octobre 1678, à Bachivilliers où elle fut enterrée, fille de Toussaint Foy et de Marie Borel ; 2° le 10 février 1686, à l'âge d'environ 47 ans, dans l'église de de Saint-Christophe à Paris, avec Françoise *Pasté*, fille

d'Antoine Pasté, seigneur de Bailleu. En 1720, étant dans un âge avancé et ayant perdu ses fils et son petit-fils, il vendit la terre du Fayel à M. le Rebours, conseiller d'Etat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Louis de Gaudechart, né le 15 juillet 1671, mort jeune;

B. René de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachivilliers, capitaine au régiment de Boufflers, puis lieutenant-colonel du régiment de Conflans, infanterie. Par acte du 17 janvier 1696, son père lui fit donation de ses terres de Bachivilliers et du Fayel. Il épousa, par contrat passé devant Ticquet, notaire à Beauvais, le 7 avril 1708 (mariage célébré le 11 en la paroisse de Saint-Pierre) Marie-Anne *Macaire*, fille d'Anselme Macaire, seigneur de Loconville et de Gaigny, commissaire des guerres, auquel Louis de Gaudechart, père de René, après la mort de celui-ci, vendit la terre de Bachivilliers par contrat passé devant Caignart, notaire à Beauvais, le 19 avril 1714. Marie-Anne Macaire, héritière de Bachivilliers par la succession de son père, n'ayant eu de René de Gaudechart qu'un enfant : Louis-René de Gaudechart, né le 17 septembre 1708, mort le 22 novembre suivant, épousa en secondes noces Claude de la Vacquerie, écuyer, seigneur de Sénéfontaine, de Flambermont, etc., lieutenant au gouvernement de Beauvais, et, en troisièmes noces, en mai 1724, Charles-Guillaume de la Croix, chevalier, seigneur de Poincy, brigadier des gardes du corps et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle mourut le 3 août 1741. MM. de la Vacquerie ont possédé Bachivilliers jusqu'en 1806. Depuis lors, cette terre appartient à MM. Borel de Bretizel;

C. Marie-Louise de Gaudechart, mademoiselle de Bachivilliers, née le 11 et baptisée le 14 août 1669. Elle fit bâtir en 1718 l'église de la Neuville Saint-Pierre, qu'elle dota et où elle fut inhumée le 9 juin 1728. Elle avait fait à l'hôpital général des pauvres de Beauvais diverses libéralités dont le montant s'éleva à plus de 60,000 livres;

D. Catherine de Gaudechart, née le 15 juillet 1670. Son frère René la fonda de procuration pour recueillir la succession de leur mère le 26 juillet 1700;

Du second lit :

E. Françoise de Gaudechart, née le 11 novembre

1687, mariée à M. *de la Rue*, demeurant à Morvilliers-Saint-Sernin, près d'Aumale;

F. Louise-Elisabeth de Gaudechart, née le 22 avril 1689, mariée à Louis *le Febvre de Wagicourt*. Ils rachetèrent la terre du Fayel de M. le Rebours. Louise-Elisabeth passa un accord le 5 octobre 1755, avec Augustin-Claude de la Vacquerie. Elle mourut le 5 janvier 1784, et fut inhumée dans l'église de Cauvigny;

3° Anne de Gaudechart, née le 19 septembre 1633, religieuse à Notre-Dame de Vernon;

4° Louise de Gaudechart, née le 23 mars 1635, mariée, par contrat du 11 octobre 1655, reçu par Nully, notaire à Beauvais, et insinué à Amiens le 12 janvier 1656, avec René *de Boufflers*, chevalier, seigneur de Remiencourt, de Laval, de Goulancourt, etc., fils de Charles de Boufflers, chevalier, seigneur de Remiencourt, et d'Antoinette de Monthomer. Elle était veuve le 22 janvier 1666 et vivait encore le 25 juin 1716;

5° Marie de Gaudechart, née le 12 septembre 1636, religieuse en la maison de Saint-François de Beauvais;

6° Madeleine de Gaudechart, née le 8 octobre 1640, religieuse à Wariville où elle fit profession le 19 mars 1659.

XIII. René DE GAUDECHART, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mattancourt, de Courcelles, d'Eury, de l'Espine, de Frénoy, de la Vieuville, de Roye, de Pierrepont, etc., né le 18 novembre 1638, servit, en 1667, en qualité de cornette de la compagnie Mestre de camp du régiment du maréchal de Schulenberg. En son nom et au nom de ses père et mère, il fit foi et hommage au roi au bureau des finances de Soissons, le 15 mars 1673, pour la terre et seigneurie de Mattancourt, dont il porta le nom toute sa vie. Il épousa, par contrat passé devant Vallin de Serignan et Ferret, notaires à Paris, le 21 avril 1675, damoiselle Marie DE VION D'HÉROUVAL, fille du savant Antoine de Vion d'Hérouval, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Quentin. Le 30 octobre 1677, René de Gaudechart assista à Amiens avec François de Gaudechart, marquis de Querrieu, au contrat de mariage de son neveu, Charles de Boufflers, seigneur de Romiencourt et de Dommartin,

DE VION: de gueules, à 3 aiglettes d'argent; au vol abaissé, becquées et armées d'or.

avec Marie du Bos de Drancourt. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, généalogie du maréchal de Boufflers, t. V, p. 89.) René de Gaudechart et Marie de Vion firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial de la généralité de Paris* le 14 février 1698. René mourut le 5 janvier 1718; sa veuve fit son testament le 17 et mourut le 23 octobre 1720. Leurs enfants furent :

1° René-Antoine, qui a continué la branche aînée;
2° François de Gaudechart, né le 7 septembre 1682, mort à Paris le 4 août 1692;
3° Louis de Gaudechart, *dit* l'abbé de Mattancourt, né à Paris le 8 juin 1686, mort avant le 2 mars 1761, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, archidiacre de Dreux en l'église de Chartres. En 1749, il était délégué par le diocèse de Beauvais comme conseiller commissaire à la chambre souveraine du clergé à Paris. (*Etat de la France*, p. 270.) Il testa le 14 mars 1759;
4° Antoine-Louis, qui a formé la BRANCHE D'HÉMÉVILLERS, rapportée ci-après, page 56;
5° Alexandre de Gaudechart, né le 2 mars 1689, décédé le 10 avril 1695;
6° Robert-Jean-Baptiste de Gaudechart, né le 11 mai 1695, mort le 7 novembre 1705;
7° Marie-Louise de Gaudechart, née à Paris le 21 décembre 1678, mariée, le 20 juillet 1707, à Gédéon-René *de Sailly de Pommereuil*. Elle mourut le 20 juillet 1744, ayant survécu à ses cinq enfants;
8° Claude de Gaudechart, née à Paris le 15 décembre 1679, qui fit profession au couvent de Wariville le 1er octobre 1697;
9° Elisabeth de Gaudechart, née à Paris le 25 avril 1684, reçue à Saint-Cyr le 1er août 1695. Elle mourut le 19 février 1762;
10° Thècle de Gaudechart, née à Paris le 22 juin 1685, morte le 28 août 1686;
11° Angélique-Henriette de Gaudechart, née à l'Epine le 28 février 1691, fit profession de religieuse le 25 septembre 1708 à l'abbaye de Saint-Paul près Beauvais, où elle mourut le 7 octobre 1766.

XIV. René-Antoine DE GAUDECHART, chevalier, seigneur d'Abbecourt et de Mattancourt en partie, né à Paris le 1er janvier 1677, cornette dans le régiment de Vendeuil en 1695, fit foi et hommage au roi

pour le fief de Corval, relevant de Lihons, le 4 août 1703 et pour le fief de Mattancourt, relevant de la châtellenie de Burles le 27 octobre 1723. Il mourut le 6 décembre 1738. Il avait épousé, le 27 février 1702, par contrat passé devant Pierre Danjou, notaire à Tillart, damoiselle Madeleine DE LIGNIÈRES, dame de Corval, née en 1678, décédée le 23 avril 1757, et inhumée dans l'église de Warluis à côté de son mari, fille de Pierre de Lignières, chevalier, seigneur de Boutencourt, et de Catherine de Catheu. Leurs enfants furent :

DE LIGNIÈRES : de gueules au lion d'or ; au chef d'hermine.

1° Louis-René, mentionné ci-après ;
2° Jean de Gaudechart, chevalier, seigneur de Boismont et de Boutencourt en partie, né à Beauvais le 17 octobre 1709, mort de la suette le 20 juin 1750 et inhumé dans l'église des Cordeliers de Beauvais. Il s'était marié, au mois de novembre 1744, avec Marie-Jeanne *d'Ivery*, née le 19 août 1718, morte à Etain le 27 avril 1793, alors remariée à François-Léonard *de Clouet*, brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, fille de Jean-Louis d'Ivery et de Marie-Jeanne Gallopin, dont un fils et quatre filles :
 A. Jean-François-Nicolas de Gaudechart, né le 5 février 1749, mort le 5 mai 1757, inhumé en l'église des Cordeliers de Beauvais ;
 B. Marie-Madeleine-Jeanne de Gaudechart, née au mois de novembre 1745, mariée, le 31 mars 1767, contrat reçu par Séverin, notaire à Beauvais, avec Philibert-Antoine *de Combaud d'Auteuil*, dont postérité ;
 C. Thérèse-Elisabeth de Gaudechart, née le 26 octobre 1746, décédée le 10 mai 1780. Elle avait épousé, le 14 mars 1769, Christophe *Cossart*, vicomte d'Espiès, capitaine au régiment Royal-Pologne, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Omecourt le 20 juillet 1779, dont un fils, mort à dix ans et quatre filles. Le maréchal de Broglie était tuteur honoraire de ces enfants en 1782 ;
 D. Thérèse-Athalie de Gaudechart, née le 4 octobre 1747, morte le 11 décembre 1750 ;
 E. Julie-Renée de Gaudechart, née le 13 août 1750, morte le 4 mars 1755, inhumée à côté de son père ;
3° Pierre-Bernard de Gaudechart, né à Beauvais le 1er juillet 1713, vivant en 1720 ;
4° Pierre-Antoine de Gaudechart, né au mois de févr. 1719 ;

5° Marie-Madeleine de Gaudechart, née le 5 avril 1704, décédée le 31 octobre 1727;

6° Thérèse de Gaudechart, née le 18 octobre 1705, mariée, le 17 juillet 1755, avec François-Michel *du Mesnil*, seigneur de Bailleul, morte sans enfants le 16 janvier 1778.

XV. Louis-René de Gaudechart, chevalier, seigneur de Mattancourt, de l'Espine, d'Eury, de Corval, de Gueullencourt, etc., né à Beauvais le 19 septembre 1708, servit pendant quelque temps dans la compagnie des mousquetaires gris, partagea le 29 novembre 1740 la succession de son père et fit foi et hommage pour les terres d'Eury et de l'Espine le 25 décembre 1783. Il est décédé à l'Espine le 23 janvier 1789 et a été inhumé à Warluis. Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 23 août 1743, devant Desmeurs, notaire au Châtelet, damoiselle Elisabeth-Françoise-Geneviève-Renée de Vion de Tessancourt, dame de la baronnie du Coudray, fille de René de Vion, chevalier, seigneur de Tessancourt, du Coudray, de Maisoncelles, etc., et de Marie-Marguerite de la Salle-Carrière. Elisabeth de Vion fut incarcérée pendant la Terreur, avec son fils, ses deux filles et Charles des Courtils, son gendre. Elle mourut à Beauvais le 25 nivôse an VI, ayant eu de son mariage :

de Vion : comme à la page 31.

1° René-François, dont on va parler;

2° Alexandre-Louis de Gaudechart, né à l'Espine le 22 octobre 1737, reçu chevalier de Malte de minorité le 4 mai 1750, mort d'une fracture de la jambe le 28 octobre 1759 et inhumé à Paris dans la grande cave de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs;

3° Marie-Marguerite de Gaudechart, née le 1er juillet 1744, morte le 10 juin 1822. Elle avait épousé en la chapelle de Warluis, le 26 octobre 1779, François-Etienne *du Fay d'Athies*, chevalier, seigneur de Soizé, brigadier des gardes du corps, né le 15 février 1729, dont deux filles;

4° Adolphe-Renée-Françoise de Gaudechart, née le 25 avril 1751, morte le 5 janvier 1855. Elle s'était mariée, au mois d'août 1774, avec Charles-Louis *des Courtils de Merlemont*, ancien capitaine au régiment de Lorraine, décédé le 25 mars 1810, dont un fils unique, Charles-René des Courtils de Merlemont.

XVI. René-François DE GAUDECHART, chevalier, seigneur de Mattancourt, né au château de l'Espine le 18 juillet 1746, entra dans les mousquetaires de la garde du roi le 7 mars 1763. Il passa capitaine à la suite dans Royal-Pologne le 6 mars 1774 et y fut fait capitaine en second le 7 août 1778, puis capitaine en premier en 1785. (*Tableau historique de la noblesse*, in-8°, 1784, p. 153.) Au mois de septembre 1789 il était chef d'escadron dans ce régiment, et fut reçu chevalier de Saint-Louis le 20 avril 1790. Par brevet du 9 messidor an IX, il eut une pension de retraite après 29 ans 4 mois de service. Il est décédé le 6 septembre 1802. Il avait épousé Anne-Louise-Marie DE TRIE DE PILLAVOINE, fille de Michel-Nicolas de Trie et d'Elisabeth de Fremont; veuve, elle s'est remariée à Claude-Marie de Ruffo. Elle a eu de son premier mari :

DE TRIE ; DE PILLAVOINE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur qui est *de Trie*: au 2 et 3 d'argent, au lion de gueules.

1° René-Ferdinand né en 1787, élève de l'école militaire de Fontainebleau le 26 messidor an XII, fit toutes les guerres de l'Empire de 1805 à 1815 en Italie et en Espagne, reçut plusieurs blessures, notamment au siége de Gaëte et à la bataille de Wagram. Il fut fait prisonnier en Catalogne le 7 mai 1815 et ne rentra en France que le 21 juin 1814. Il resta jusqu'en 1821 dans le 1er régiment d'infanterie de la garde, en sortit avec le grade de chef de bataillon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. Il épousa le 5 juillet 1820, Ambroisine-Louise-Georgette *de Laistre*, morte en 1828 ;

2° René-Auguste de Gaudechart, né à Bailleul en 1761, mort le 11 octobre 1806 ;

3° Jules de Gaudechart, mousquetaire gris de la maison du roi, marié à demoiselle *de Burgevin de Saint-Maurice*. Il est décédé sans enfants le 29 octobre 1817 ;

4° Anne-Aspasie de Gaudechart, née le 19 septembre 1792, mariée, le 11 octobre 1809, avec Antoine-Louis-Joseph-Silvestre *de Valon de Saint-Hippolyte*, dont deux fils, Léon et Alexis de Valon.

BRANCHE D'HÉMÉVILLERS.

XIV. Antoine-Louis DE GAUDECHART, chevalier, seigneur d'Hémévillers, quatrième fils de René II de

Gaudechart, chevalier, seigneur de Mattancourt, et de Marie de Vion d'Hérouval, né à Paris le 1er janvier 1688, page du duc de Maine en 1702, fut successivement capitaine au régiment Royal-Artillerie par commission du 4 février 1706, commandant de bataillon, commissaire ordinaire de l'artillerie le 1er août 1722, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 14 juillet 1723, lieutenant-colonel du régiment Royal-Artillerie et brigadier des armées du roi le 20 mars 1747. Le 1er mai de cette année il reçut des lettres du roi pour servir avec ce dernier grade à l'armée des Pays-Bas, sous le comte de Saxe. Il mourut à Strasbourg et fut inhumé en l'église de Saint-Laurent le 28 décembre 1751. Il avait fait foi et hommage pour la terre et seigneurie d'Hémévillers, le 17 décembre 1721, à messire Jean-Etienne de Varennes, marquis de Gournay-sur-Aronde. Il épousa, par contrat du 23 septembre 1721, passé devant Dutilloy, notaire à Arsy, en Champagne, bailliage et comté de Clermont en Beauvaisis, damoiselle Marie-Françoise-Madeleine DE VIELCHASTEL, dame d'Hémévillers, née le 1er avril 1686, fille de défunts messire Jean-Baptiste de Vielchastel, chevalier, seigneur d'Hémévillers, ancien capitaine au régiment Mestre-de-camp-général, dragons, et de dame Marie de Ronvroy. De ce mariage sont issus :

DE VIELCHASTEL : d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules.

1° Alexandre de Gaudechart, né le 7 octobre 1722, tué à l'armée;
2° Adolphe, qui a continué la postérité;
3° Albert de Gaudechart, baptisé le 17 juillet 1726, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1759, capitaine de dragons, tué à l'armée.

XV. Adolphe DE GAUDECHART, chevalier, seigneur d'Hémévillers et de Montmartin, officier au régiment du Roi, baptisé le 16 novembre 1723, avait fait ses preuves pour l'ordre de Malte en 1740. Le procès-verbal, en date du 30 mai, et la quittance du droit de passage, du 9 avril même année, existent dans les archives de la famille. Il épousa, par contrat du 31

DE GAUDECHART comme à la p. 1.

avril 1751, Anne-Françoise DE GAUDECHART DE QUERRIEU, sa cousine, fille de Pierre-François de Gaudechart, chevalier, marquis de Querrieu, et d'Anne-Françoise Perrin deFlancourt. Elle le rendit père de trois fils et de trois filles :

1° Louis-Anne de Gaudechart, garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité; il avait émigré et fait la guerre dans l'armée de Condé;
2° Adolphe-Raphaël de Gaudechart, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fit ses preuves pour l'ordre de Malte, émigra et servit dans l'armée de Condé. Il épousa Marie-Anne *d'Herville*, dont un fils, Fréderic, et deux filles décédées;
3° Jean-Baptiste qui suit ;
4° Madeleine-Renée de Gaudechart, demoiselle d'Hémévillers, morte sans alliance ;
5° Adélaïde-Victoire de Gaudechart, demoiselle de Frénoy, morte le 4 février 1849, âgée de 87 ans, non mariée ;
6° Marie-Floride de Gaudechart, morte jeune.

DE BOUBERS : d'or, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent.

XVI. Jean-Baptiste DE GAUDECHART, chevalier, seigneur d'Hémévillers, reçu élève au collège royal de la Flèche le 13 août 1775, puis officier au régiment de Blésois, émigra en 1791 et mourut au mois d'avril 1845, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il avait épousé au mois de mai 1803, Marie-Jeanne-Baptiste-Françoise-Alix DE BOUBERS D'ABBEVILLE, fille de Charles-François de Boubers d'Abbeville, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Thune, capitaine de cavalerie, et de Marie-Charlotte de Clément. De ce mariage sont issus outre une fille, Adèle, morte jeune, Albéric et Eugène, qui suivent :

PICOT DE VAULOGÉ : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 fallots de gueules allumés; au chef du même.

XVII. Jean-Baptiste-Maximilien-Charles-Albéric DE GAUDECHART, né le 8 février 1805, a épousé, le 14 mai 1838, Victoire-Marie PICOT DE VAULOGÉ, fille de Henri-Jean-Baptiste-Elisabeth-Charles Picot, vicomte de Vaulogé, et de dame Madeleine-Victoire le Clerc de la Provoterie. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre-Charles-Ferdinand-Robert de Gaudechart, né le 8 mai 1842, mort le 7 juin 1843 ;
2° Marie-Victoire-Georgette de Gaudechart, née le 29 mai 1839 ;

3° Marie-Jeanne-Victoire-Gabrielle de Gaudechart, née le 1er décembre 1840;
4° Marie-Anne-Ambroisine-Madeleine de Gaudechart, née le 14 mars 1847.

XVII. Paul-François-Eugène DE GAUDECHART, né le 15 mai 1807, sorti sous-lieutenant de l'École militaire de Saint-Cyr en 1827, fut mis en demi-solde en 1830, Rappelé au service en 1840, il a fait deux campagnes en Afrique et a épousé, le 23 juin 1847, Stéphanie-Marie DAVID DE SAINT-HILAIRE, fille de Etienne-Marie David de Saint-Hilaire, et de Marie-Claire-Athénaïs de la Chesnaye.

DAVID DE SAINT-HILAIRE: d'or, à 3 coquilles de sinople.

MARQUIS DE QUERRIEU.

XII. François DE GAUDECHART, Ier du nom, chevalier, marquis de Querrieu, seigneur de Roquencourt et autres places, maréchal de camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils puîné de Robert de Gaudechart, chevalier, seigneur du Fayel, et de Gabrielle de Saveuse, dame de Querrieu, sa seconde femme, fut baptisé à Warluis, diocèse de Beauvais, le 3 décembre 1608. Entré jeune au service, il se trouva au siége de la Rochelle en 1628. S'étant attaché à la fortune de la reine-mère Marie de Médicis, il la suivit hors du royaume et était encore absent en 1633. Il fit ensuite la guerre en Languedoc contre les religionnaires, puis celles de Flandre et d'Italie. Il avait levé une compagnie de cavalerie de 100 maîtres par commission du 27 avril 1628. Il est qualifié capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de Gesvres dans le contrat de son mariage passé, le 30 avril 1641, devant Barthélemy et Boudequin, notaires royaux à Amiens, avec damoiselle Françoise DE CONTY, dame de Roquencourt, fille de messire Antoine de Conty, chevalier, seigneur de Roquencourt, et de feu dame Anne de Lameth. François de Gaudechart fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre, par lettres patentes du 2 mars 1644 et prêta serment pour cette charge entre les mains de Roger

DE CONTY: d'or, au lion de gueules, chargé de 3 bandes de vair.

du Plessis le 15. Il fut nommé mestre de camp d'un régiment de cavalerie de quatre compagnies par commission du 26 août 1646, et par brevet du même jour il fut nommé sergent (maréchal) de bataille. Il fit les fonctions de ce grade à l'armée de Catalogne, commandée par le comte d'Harcourt, et y combattit à la tête de son régiment au siége et à la retraite de Lérida. Il servit en Italie en 1647 et 1648. Par ordre du 27 mars de cette année, son régiment, qui avait été beaucoup réduit dans ces campagnes, fut composé en une seule compagnie sous le commandement en chef du cardinal de Sainte-Cécile (Jean-Dominique Spinola). M. de Gaudechart en resta capitaine-lieutenant jusqu'à la mort de ce cardinal (1649). Il se trouva sous le maréchal du Plessis-Praslin à la bataille sous Crémone et au siége de cette place au mois de juin 1648. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 26 février 1649. Pour récompenser cet officier de ses longs et dévoués services, Louis XIV érigea en sa faveur la terre de *Querrieu* en *marquisat* par lettres patentes du mois d'avril 1652, enregistrées au parlement de Paris le 5 septembre 1653; ces mêmes lettres portant institution à Querrieu d'une foire annuelle le jour de la fête de Saint-Gervais, et d'un marché le jeudi de chaque semaine. (L'original de ces lettres patentes existe aux archives de Querrieu; on en trouve une copie dans le carton S. F 1203 de *du Cange*. Voir aussi la *Chronologie historique militaire*, t. VI, p. 248, 249; les *Tablettes chronologiques et historiques*, par Chazot de Nantigny, t. IV, p. 112, et le *Tableau de la noblesse*, par Waroquier de Combles, t. IV, p. 319.) François de Gaudechart produisit ses titres de noblesse au greffe de l'intendance de la généralité d'Amiens le 10 mars 1667, tant pour lui que pour messire Jean de Gaudechart, chevalier, seigneur de Bachivilliers et de Saint-Rimault, son cousin-germain, et pour messire René de Gaudechart, chevalier, seigneur du Fayel, frére-germain dudit marquis de

Querrieu; ces titres justifiant de leur filiation depuis 1448. Ils furent visés dans un arrêt de maintenue rendu par le conseil d'état au mois de décembre de la même année. Par acte du 3 janvier 1679, le marquis de Querrieu et sa femme substituèrent la terre de Roquencourt à leur fils François-Paul, jusqu'à son petit-fils. (*Orig. aux arch. de Querrieu.*) Ces époux firent leur testament à Amiens le 5 juillet 1680. Ils y confirmèrent la donation qu'ils avaient faite, le 9 décembre 1678, de la terre de Roquencourt à leur petit-fils René-François. De leur mariage étaient provenus :

1° Jean-Louis de Gaudechart, enseigne aux gardes françaises. Il servit en l'armée portugaise comme volontaire, avec permission du roi, et fut tué à la bataille de Villaviciosa, gagnée par cette armée, en 1665, sur les Espagnols ;
2° François-Paul, qui suit.

XIII. François-Paul de Gaudechart, chevalier, marquis de Querrieu, seigneur de Roquencourt, etc., capitaine au régiment de Broglie, cavalerie, par commission du 1er mars 1674, avait épousé en l'église de Marville, au diocèse de Chartres, le 28 mars 1672, (contrat passé le 21 devant Coutellier notaire à Paris), Françoise-Renée de Pommereuil, aux droits de laquelle il intervint, le 12 décembre 1679, au contrat de vente de la terre de Marville, par messire Henri de Pommereuil, chevalier, seigneur de Moulin-Chapel, héritier de feu dame Françoise de Pommereuil, sa sœur, dame de Marville, veuve de Jacques d'Angennes, chevalier, seigneur dudit Marville, de laquelle Françoise-Renée de Pommereuil était nièce et légataire; ladite vente faite à messire Charles le Besgue, écuyer, seigneur de Majainville, secrétaire du roi, contrat reçu par Mouffle, notaire royal à Paris. (*Original en papier.*) Le marquis de Querrieu ne vivait plus en 1697. Il laissa de Françoise-Renée de Pommereuil :

De Pommereuil : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1° Pierre-François, Ier du nom, qui suit ;

2° Marie-Françoise-Paule de Gaudechart, mariée, par contrat du 6 mai 1703, avec Adolphe *de Gaudechart*, marquis de Bachivilliers, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du fort Barraux, ancien commandant pour le roi en Savoie.

XIV. Pierre-François DE GAUDECHART, Ier du nom, chevalier, marquis de Querrieu, seigneur de Roquencourt, de Pommereuil, de Miscray et autres lieux, épousa, âgé de 14 ans et demi, par contrat du 22 janvier 1688, passé devant le Page et Borel, notaires à Rouen, damoiselle Marie-Geneviève DU PERRON, fille de feu messire Louis du Perron, chevalier, seigneur de Benneville et de Cauville. (*Arch. de Querrieu.*) Le marquis de Querrieu donna à bail la terre de Roquencourt par acte du 18 décembre 1697. Lui et son épouse sont rappelés comme défunts le 9 mars 1728. Leurs enfants furent :

DU PERRON : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 tours d'or.

1° Pierre-François, IIe du nom, dont on va parler ;
2° Louis-François de Gaudechart, vivant en 1728 ;
3° Marie-Madeleine de Gaudechart. Elle vivait non mariée le 16 février 1756 ;
4° Marie-Françoise-Paule de Gaudechart, mariée à Jean-Baptiste *de la Fontaine*, seigneur de Guitrancourt, qui en eut quatre filles.

XV. Pierre-François DE GAUDECHART, IIe du nom, chevalier, marquis de Querrieu, seigneur de Roquencourt, de Cauville et autres lieux, capitaine au régiment de la Trémoïlle, cavalerie, fit un remboursement au nom de ses père et mère le 3 juin 1720 et s'allia, par contrat du 9 mars 1728, passé devant Caron, notaire royal à Amiens, avec damoiselle Anne-Françoise PERRIN DE FLANCOURT, fille de messire François Perrin, chevalier, seigneur de Flancourt, conseiller du roi, commissaire provincial des guerres au département de Picardie. (*Orig. aux archives de Querrieu.*) Pierre-François mourut à Querrieu dans les derniers jours de juillet 1735, laissant deux fils et une fille :

PERRIN DE FLANCOURT : de gueules, à la bande d'or, chargée de lionceaux de sable.

1° Raphaël-Jean-Baptiste, qui suit ;

2° Paul-Maximilien de Gaudechart, comte de Querrieu, mousquetaire de la garde ordinaire du roi, première compagnie, en 1756;
3° Anne-Françoise de Gaudechart, *dite* mademoiselle de Querrieu, mariée, en 1751, à son cousin Adolphe *de Gaudechart*, chevalier, seigneur d'Héménvillers.

XVI. Raphaël-Jean-Baptiste DE GAUDECHART, chevalier, marquis de Querrieu, seigneur de Roquencourt, de Cauville, de Vazouy, de Benneville, etc., né à Amiens le 7 octobre 1730, mousquetaire de la garde du roi, première compagnie, en 1750, épousa au château de Henencourt, par contrat passé devant Jean Turbert, notaire royal à Amiens, le 16 février 1756, haute et puissante damoiselle Alexandrine-Marie-Louise LE FOURNIER DE WARGEMONT, fille mineure de feu haut et puissant seigneur Joseph-François le Fournier, chevalier, marquis de Wargemont, baron de Domart, châtelain de Bernaville, seigneur de Ribeaucourt, de Beaumetz, de Dreuil, de Wanel, de Sorel, de Berneuil, etc., capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, brigadier des armées, tué à la bataille de Dettingen, et de haute et puissante dame Bonne-Gabrielle de Saint-Chamans, alors remariée à haut et puissant seigneur messire Jean-Raimond, marquis de Calonne d'Avesnes, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie. (*Orig. aux arch. de Querrieu.*) Il fit en 1767, devant M. de Beaujon, ses preuves de cour qui sont conservées aux Archives et à la Bibliothèque nationale. De ce mariage sont issus :

LE FOURNIER DE WARGEMONT : d'argent, à 3 roses de gueules.

1° François-Louis, qui suit;
2° Albert-Marie-Louis-Aimar de Gaudechart de Querrieu, né le 2 décembre 1760, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré de France le 16 juin 1765, page de *Monsieur*, comte de Provence, en 1771.

XVII. François-Louis DE GAUDECHART, II[e] du nom, marquis de Querrieu, né le 12 juin 1758 et décédé le 30 septembre 1832, avait épousé Clémentine, princesse DE ROHAN-ROCHEFORT, née le 26 octobre

DE ROHAN : de gueules, à 9 macles d'or.

1786, fille de Charles Jules-Armand, prince de Rohan-Rochefort, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée d'Orléans-Rothelin. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Antoine-Gustave, marquis de Querrieu, né le 16 septembre 1814, mort le 21 décembre 1835;
2° Raoul de Gaudechart, marquis de Querrieu.

GOUHIER,

Seigneurs du Mesnil-Baclay, d'Ectot, de Saint-Clément, de Royville, de Fresnay-le Samson, des Champeaux, de Fontenay, de la Bornerie, de Saint-Georges, des Authieux, du Mesnil-Renard, de Lignières, de Sainte-Eugénie, du Chesnay, de la Chapelle, de Saint-Cenery, de Charencey, de Petitteville, *en Normandie.*



Armes : *de gueules, à 3 roses d'argent* (1).
Couronne de comte.
Supports : deux lions d'or (2).

La famille GOUHIER est très-ancienne. On trouve des traces historiques de son nom dès le commencement du XIe siècle. Guillaume de Jumièges, dans son *Histoire de Normandie*, livre VI, et l'*Ancienne chronique de Normandie* (depuis Richard Ier jusqu'en

---

(1) Quelques branches ont brisé par inversion d'émaux. Il en sera fait mention à leur article.

(2) Des branches portent pour tenants deux sauvages.

1217) font mention d'un chevalier de Bellême, appelé *Gouhier*, très-aimé du duc de Normandie, que Warin ou Guérin, seigneur de Domfront, fils de Guillaume Ier de Bellême, comte d'Alençon, tua en trahison vers l'an 1026. Voici ce que porte l'*Ancienne chronique de Normandie*, après avoir parlé des quatre fils de Guillaume de Bellême : « Ung jour l'aisné, « qui avoit nom Guérin, sans cause et sans deffier, « tua ung chevallier nommé *Gouhier*, qui moult étoit « amé du duc. Si advint que incontinent qu'il l'ot fait « le dyable le print par la gorge et l'estrangla devant « tout le peuple. (1) » (*Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 323).

Thomas Madox, dans son *Histoire de l'Echiquier d'Angleterre* depuis Guillaume le Conquérant (in-fol., Londres, 1711), rapporte, chapitre 3, pages 71,72, qu'en la 28e année du règne de Henri II (1181), Alain *Gouhier* (Alan Guhier) paya au roi une somme de 44 sous comme ayant succédé, du côté de sa sœur, dans trois parties d'un fief de chevalier. Il est présumable que l'auteur de cette branche avait fait partie de l'expédition de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, lorsqu'il conquit l'Angleterre en 1066.

Dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, la famille Gouhier subsistait en Normandie, divisée en plusieurs branches, ayant des fiefs dans les diocèses de Bayeux, de Lisieux et de Séez, et les bailliages de Caen et d'Alençon.

Pierre *Gohier* (2), de la paroisse de Bazanville,

---

(1) Guillaume de Jumièges dit que le démon étrangla Warin en présence de ses complices. (*Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 191). Il faut croire qu'un ami de Gouhier vengea sur le champ la mort de ce chevalier par celle de son assassin. Dans les préjugés du temps, on aura cru que le démon seul avait pu exercer une vengeance aussi hardie et aussi prompte.

(2) Le nom s'est écrit quelquefois *Gohier*, *Gouier*, *Goyer*, *Gouyer*, etc.

vivait en 1220. En cette année il fit don à l'abbaye de Sainte-Marie de Longues, pour le repos de l'âme d'Emme d'Hérouville, sa mère, et de Nicolas de Tollevast, frère de sa femme, de quelques héritages situés à Bazanville (*Archives du Calvados*, par M. Léchaudé d'Anisy, t. II, p. 43).

Robert *Gohier*, de la paroisse d'Authie, près d'Hérouville, peut-être frère de Pierre, qui précède, donna quelques portions de terre situées à Authie à l'abbaye d'Ardennes en 1238. (*Ibid.*, t. I, p. 18).

Osmond *Gohier*, de la paroisse de Franqueville, fit don à la même abbaye d'une pièce de terre sise près du moulin à vent du monastère en 1267. (*Ibid.*, p. 26).

Denis *Gouhier*, prêtre de l'église de Bayeux, est mentionné dans un acte de l'année 1290, par lequel on voit qu'il acheta, au nom du chapitre de Bayeux, 4 acres de terre dans la paroisse de Loucelles pour 100 livres tournois. (*Ibid.*, p. 205).

Guillebert *Gouhier*, de la paroisse de Saint-Martin de Sallen, est rappelé dans un acte de 1317, par lequel Colin Hébert et Jeanne, sa femme, paroissiens de Thury, cédèrent au prieuré du Plessis-Grimould 20 sous de rente à prendre sur leur succession. (*Ibid.*, t. II, p. 83).

Un article du traité signé le 24 octobre 1360 entre le roi de Navarre et le roi de France stipule le rétablissement dans leurs biens de 300 gentilshommes qui, soit comme vassaux du roi de Navarre, soit volontairement, avaient suivi le parti de ce prince. Plusieurs de ces gentilshommes appartenaient aux comtés du Perche et d'Alençon, tels que Henri de Trousseauville, Philippe *Gouhier*, Thomas Paynel, seigneur de Hambise, Henri de Saint-Denis, etc. (*Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs*, par Odolant des Nos, t. I, p. 400).

L.... *Gouier* fut l'un des 121 gentilshommes qui,

sous le commandement de Louis d'Estouteville, défendirent valeureusement l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1427, et conservèrent cette place alors que les Anglais étaient maîtres de toute la Normandie. Les noms de ces gentilshommes ont été placés par eux-mêmes sur huit lignes devant l'autel Saint-Sauveur de cette abbaye. Celui de L.... *Gouhier* (1) se voyait à la 7e lgne. (*Monuments des abbayes des diocèses de Bayeux et d'Avranches*, *Suppléments Français*, *vol.* 1029, *abbaye du Mont-Saint-Michel*.).

Jouan ou Jean *Gohier*, de la paroisse de Lingèvres, prit en fief de l'abbaye de Cordillon le tènement de Colin de l'Ecluse, nommé le Châtelet, situé à Jonaye, sous la charge de 30 sous de cens, par acte de l'année 1453. (*Arch. du Calvados*, t. I, p. 243).

Thomas *Gohier*, écuyer, seigneur de Saint-Clément, vivait en 1463. A cette époque, il produisit ses titres de noblesse devant Raimond de Montfaut, commissaire départi par le roi pour la recherche des faux nobles en Normandie, et fut inscrit au nombre des gentilshommes de la sergenterie des Veys, élection de Bayeux. (*Tableau de la Noblesse*, par Waroquier, t. IV, p. 27).

Il s'est formé successivement onze branches de cette

---

(1) Gabriel du Moulin, qui a donné une liste de ces gentilshommes à la suite de son *Histoire de Normandie*, p. 52, le nomme T. *du Gouhier*. Une autre liste des défenseurs du Mont-Saint-Michel, imprimée t. II des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, col. 1144, cite un J. *Gouhier*. Il est certain qu'un Jean *Gouhier* servait dans le même temps au Mont-Saint-Michel, ce qui porte à croire que la citation de T. du Gouhier de du Moulin concernerait un autre membre de la même famille, servant à la défense de la même abbaye, et mentionné sur un autre rôle. Dans une restauration faite par les religieux le 10 mars 1650, les noms et armes de 101 gentilshommes ont pu être rétablis. On en a omis 20 devenus indéchiffrables. On cite au nombre des 101, L. *Gouhier* (ainsi écrit). Cette nomenclature, extraite des archives mêmes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, fait partie d'une histoire de cette célèbre abbaye conservée dans les manuscrits de celle de Saint-Germain-des-Prés, n° 1425, p. 105, à la Bibliothèque royale.

famille, toutes maintenues dans leur noblesse d'ancienne extraction, par M. de Marle, intendant d'Alençon en 1667. Les titres qu'elles ont produits établissent leur filiation depuis Jean Ier qui suit. Dans un jugement des commissaires aux francs fiefs, de l'année 1641, jugement rappelé par M. d'Hozier dans des preuves de Saint-Cyr, faites en 1714, pour la branche de Royville, il fut produit et visé entre autres pièces une généalogie de 1484, par laquelle il était justifié que la famille Gouhier était noble avant 1200.

I. Jean Gouhier, Ier du nom, vivait au commencement du XVe siècle. Il fit montre au Mont-Saint-Michel, le 7 juin 1424, parmi les écuyers de la compagnie de Jean du Saussay, écuyer, lequel fut reçu en cette place avec 2 chevaliers bacheliers, 18 écuyers et 18 archers à cheval. (*Fonds de Gaignières*, vol. 787, fol. 218.) L'*Histoire de Bretagne* de D. Morice (*Preuves*, tome II, colonne 1144) cite Jean Gouhier parmi les défenseurs du Mont-Saint-Michel en 1427. Il épousa Jeanne de la Chapelle, de laquelle il eut deux enfants :

De la Chapelle : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon du même et en pointe d'un croissant d'argent.

1° Philippe, Ier du nom, qui suit ;
2° Jeannette Gouhier, mariée, en 1452, avec Jean *de la Motte*, écuyer, sieur de Lonlay-le-Tesson. Elle eut en partage la terre de Tellonay, près Nonant.

II. Philippe Gouhier, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Ectot, au diocèse de Bayeux, et du Mesnil-Baclay, au diocèse de Lisieux, épousa, en 1457, Jeanne de Courtjarret, laquelle se remaria avec Christophe de Guillon. Un jugement des commissaires royaux des francs fiefs, dont on a déjà parlé, rendu à Rouen le 4 mars 1641, cite parmi les titres produits par la famille un acte passé au bailliage de Caen en 1463, dans lequel Philippe Gouhier est qualifié écuyer. En 1470, Jeanne de Courtjarret avait la tutelle des enfants mineurs d'elle et de son premier mari. Celui-ci en avait eu quatre fils et deux filles :

De Courtjarret.

1° Christophe, qui suit ;

2° Guillaume Gouhier, écuyer, mort sans postérité ;
3° Philippe, II° du nom, auteur de la Branche de Fontenay, rapportée à son rang (page 22);
4° Jean Gouhier, écuyer, sieur du Mesnil-Baclay, prêtre ;
5° Marguerite Gouhier ;
6° Renée Gouhier, mariée avec Richard *de Marescot*, écuyer, seigneur de Champosou.

Rouxel de Médavy ; d'argent à 3 coqs de gueules, becqués, membrés et crêtés d'or.

III. Christophe Gouhier, écuyer, sieur d'Ectot et du Mesnil-Baclay, épousa, par contrat du 12 mai 1482, Isabelle Rouxel de Médavy, fille de Georges Rouxel, seigneur de Médavy, capitaine des francs archers du duché d'Alençon et des comtés du Perche et de Mortain, et de Catherine d'Escalles, fille de Richard d'Escalles, seigneur d'Argentelles, chambellan du roi. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, généalogie de Jacques Rouxel, comte de Grancey, et de Jacques-Léonard Rouxel, comte de Médavy, maréchaux de France, t. VII, p. 570.) Christophe Gouhier acquit la terre de Royville, près Vimoutier, de Pierre Rouxel, seigneur de Bretel et de Royville, cousin-germain de sa femme. (*Ibid.*) En 1489, il fit, avec ses frères Guillaume et Philippe, le partage de la succession de leur père. Le 8 janvier 1492 (*v. st.*), suivant acte passé devant les tabellions d'Orbec, il fit une acquisition d'héritages, puis il transigea avec Christophe de Guillon, second mari de sa mère, suivant acte du 22 décembre 1493, passé devant les tabellions d'Exmes ; enfin il vendit une rente à Yves Toustain, le 25 mai 1504, devant les tabellions de Lisieux. Christophe Gouhier fut inhumé le 4 septembre de la même année, dans l'église de Saint-Saturnin de Royville. De son mariage avec Isabelle Rouxel de Médavy sont provenus :

1° Guillaume, auteur de la Branche de Royville, dont on va parler ;
2° Achille, auteur de la Branche des Champeaux, mentionnée plus loin (page 14) ;
3° Bonaventure Gouhier, écuyer, mort sans postérité ;
4° Marie Gouhier, femme d'Alain *Rouxel*, seigneur de Ferry, vivant en 1531.

BRANCHE DE ROYVILLE.

IV. Guillaume Gouhier, écuyer, seigneur de Royville, fournit aveu et dénombrement de cette terre au comte de Montgommery le 17 mai 1505. Anne du Mesnil fut sa première femme. Il obtint une sentence de défaut au siége de Trun le 19 juin 1513, contre Thomas Droullin, écuyer, puis une autre sentence du bailliage d'Exmes le 10 septembre 1528, contre Alain Rouxel, seigneur de Ferry. Il transigea avec ce dernier conjointement avec Achille et Bonaventure Gouhier, ses frères, en 1532. Guillaume vivait encore le 31 octobre 1556. Nicole des Buats, sa seconde femme, en était veuve en 1558. Il avait laissé deux fils, savoir ;

du Mesnil : de sable, au lion parti d'or et d'argent, lampassé et armé de gueules.

des Buats : de sable, à une moucheture d'argent, surmontée d'un croissant d'or; au chef du même, chargé d'une quintefeuille entre deux mouchetures, le tout de sable.

Du premier lit :

1° Antoine, Ier du nom, qui suit;

Du second lit :

2° Charles, auteur de la Branche de Fresnay-le-Samson, rapportée plus loin (page 12).

V. Antoine Gouhier, Ier du nom, écuyer, seigneur de Royville, acquit, par acte du 12 décembre 1549, passé devant Boutessé et Basson, tabellions, de Guillaume le Breton, fils de feu Vincent le Breton, toute la part qu'il pouvait avoir dans la terre de Royville, tant de la succession de feu Antoine le Breton, son frère, que du chef de Guillaume le Breton, son aïeul. Antoine Gouhier avait épousé, par contrat sous seings-privés du 20 mai 1546, Jeanne le Verrier, fille de noble seigneur Guillaume le Verrier, baron de Vassy, et de dame Philippe de Cronen. Antoine Gouhier reçut l'aveu du fief du seigneur d'Orval le 4 avril 1558. Le 15 mai suivant, par acte passé devant Gougier et le Boucher, tabellions de la vicomté d'Argentan, acte où il fut représenté par Gilles le Normand, sieur de Louvagny, il céda à Charles Gouhier, son frère, 100

le Verrier : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent

livres de rente, qu'il s'était obligé de lui assigner par acte du 14 avril 1556, pour ce qu'il pouvait prétendre sur la seigneurie de Royville et sur les autres biens acquis par Guillaume Gouhier, leur père, et aussi pour se libérer de 60 livres de rente qu'il devait à dame Nicole des Buats, mère dudit Charles Gouhier. En 1558, il reçut quittance de la dot de sa sœur (non nommée dans l'inventaire). Philippe de Cronen, baronne de Vassy, belle-mère d'Antoine Gouhier, lui donna, et à Jeanne le Verrier, sa femme, des héritages situés dans la paroisse de Notre-Dame de Guibray par acte du 19 février 1564, passé devant Harson et Voutier, tabellions de la vicomté de Falaise pour les siége et sergenterie de Vassy. Une sentence fut rendue au bailliage de Touy, le 1er décembre 1575, entre Antoine Gouhier et noble homme Jacques Guerpel, sieur des Loges. Antoine rendit aveu pour sa terre de Royville au comte de Montgommery le 23 mai 1580. Il fit son testament le 2 avril 1586, devant Tabur et Crespin, tabellions à Vimoutier. Il avait eu quatre garçons et deux filles, entre autres :

1° Tannegui, mentionné ci-après;

2° Guillaume Gouhier, écuyer, sieur des Baudonnières;

3° David Gouhier, écuyer, sieur de la Morelière. Lui et Guillaume Gouhier obtinrent, le 22 mai 1598, une sentence au bailliage d'Alençon pour réglement de partage avec leur frère aîné.

VI. Tannegui Gouhier, écuyer, seigneur de Launay et de Royville, émancipé par son père au siége de Falaise en 1556, reçut l'aveu du seigneur du fief d'Orval le 6 juin 1595 et fournit le sien au comte de Montgommery pour sa terre de Royville le 24 novembre 1603. Il avait épousé, par contrat passé à Sainte-Croix du Ménil-Gonfroy, devant Baudren et de Baudemont, tabellions d'Aubry-le-Pantou, le 16 décembre 1576, Marie d'Escorches, fille de noble homme Jacques d'Escorches, seigneur de Sainte-Croix, et de Marie de la Vove. Tannegui Gouhier

D'Escorches : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 besants d'or.

ayant été fait prisonnier de guerre par les ligueurs et conduit par eux à Rouen, sa femme, pour payer partie de sa rançon, vendit pour 333 écus d'héritages à Royville par acte du 19 mai 1591, passé devant Aumont et d'Avernes, tabellions à Argentan. Il mourut avant le 19 avril 1610, laissant de son mariage :

1° Antoine, IIe du nom, qui suit;

2° Robert, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DES BOIS DE ROYVILLE, mentionnée ci-après (page 10);

3° Jeanne Gouhier, mineure en 1610.

VII. Antoine GOUHIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de Royville, fut émancipé en la justice d'Argentan et d'Exmes le 19 avril 1610, et le même jour la tutelle de son frère et de sa sœur fut déférée à Marie d'Escorches, leur mère, de l'avis et consentement de nobles Jacques Gouhier, sieur de la Huberdière, Olivier Gouhier, sieur de Bonnebosc, Antoine Gouhier, sieur de Royville, François Gouhier, sieur de la Bretonnière, et autres parents paternels et maternels. Antoine Gouhier épousa le 23 août 1615, par contrat passé devant les tabellions du Sap, Catherine D'ESPINAY. Il rendit aveu au comte de Montgommery le 23 mai 1624, et fut déchargé du droit de francs fiefs par ordonnance des commissaires du roi sur ce départis du 4 mars 1641. Il eut entre autres enfants deux fils :

D'ESPINAY : d'azur, à 3 croissants d'or.

1° Robert Gouhier, écuyer, seigneur et patron de Royville, marié, par contrat du 8 mai 1656, passé devant les tabellions de Trun, avec Madeleine *Bertin*, fille de Pierre Bertin, écuyer, seigneur de Vaudeloges. Il reçut l'aveu du seigneur du fief d'Orval le 10 juin 1661, et rendit le sien au comte de Montgommery le 8 juillet 1669. Le 13 août 1666, M. de Marle, intendant d'Alençon, avait donné acte de la production au greffe de son intendance des titres de noblesse de Robert et Marc Gouhier, frères, de Pierre Gouhier, sieur des Champeaux, Philippe Gouhier, sieur de la Bouverie, Louis Gouhier, sieur du Chesnay, Jacques Gouhier, sieur de la Huberdière, et Charles Gouhier, Alain Gouhier, sieur de Fontenay, Gilles Gouhier, sieur de

Saint-Georges et Louis Gouhier, son frère, Charles Gouhier, curé de Boisrenoult, Louis et Gilles Gouhier, Philippe Gouhier, sieur de la Bornerie, Gabriel Gouhier, sieur du Chesnay, François et Louis Gouhier, enfants mineurs de François Gouhier, et François Gouhier, écuyer, seigneur de l'Arreste. (*Preuves de Saint-Cyr, de 1714*). Robert Gouhier, seigneur de Royville, mourut sans postérité;

2° Marc, dont l'article suit.

LE SIEUR : VIII. Marc GOUHIER, écuyer, seigneur des Bois, puis de Royville, épousa, par contrat du 4 juin 1663, passé devant les tabellions de Lisieux, Benoîte-Marie LE SIEUR, qui se remaria avec N.... du Breuil. Marc Gouhier fut maintenu dans sa noblesse avec son frère aîné, par jugement de M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, du 2 mars 1667, jugement qui leur fut commun avec les seigneurs de la Bouverie, des Champeaux, du Chesnay et de la Huberdière. Il mourut en 1681, laissant un fils qui suit :

IX. Jacques GOUHIER, écuyer, seigneur de Royville, fit enregistrer ses armes : *de gueules, à 3 roses d'argent*, au fol. 3 de l'Armorial de la généralité d'Alençon en 1698. (*Bibliothèque royale*). Il fut l'aïeul de M. de Royville, ancien mousquetaire, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant à Argentan.

BRANCHE DES BOIS DE ROYVILLE.

VII. Robert GOUHIER, Ier du nom, écuyer, sieur des Bois de Royville et de Surville, second fils de Tanneguï Gouhier, seigneur de Royville, et de Marie d'Escorches, acquit des héritages de Gilles et Cléofas de Bellevue, par acte du 25 septembre 1624, passé devant Adam et Montiers, tabellions des vicomtés d'Argentan et d'Exmes. Robert Gouhier servit au ban et arrière-ban en 1625, 1626, 1635 et 1636. Il avait épousé, par contrat reconnu le 12 mars 1631 devant

LE FRANC : d'argent, à 3 cœurs de gueules.

les tabellions d'Argentan et d'Exmes, Diane LE FRANC, dame de Surville. Ce fief ayant été saisi, il en obtint main-levée par jugement rendu à Rouen le 4 mars

1641, par les commissaires royaux députés sur le fait des francs fiefs, qui le reconnurent issu de noble race, d'après les titres par lui produits depuis l'an 1452. Le 4 juillet 1652, lui et sa femme fournirent aveu d'héritages mouvants de la terre de Cambremont, et situés en la paroisse de Sainte-Cécile d'Aquigny, à messire Pomponne le Roux, chevalier, seigneur de Cambremont, maréchal de camp, gouverneur des ville et château de Collioure, en Roussillon, héritages qu'ils avaient acquis de noble homme Jacques Poussin, sieur des Rives, par contrat passé au tabellionnage de Louviers le 5 décembre 1650. Ces époux fournirent un autre aveu, le 17 septembre 1660, à Claude le Roux, seigneur de Cambremont et baron d'Aquigny. Leurs enfants furent :

1° Michel Gouhier, écuyer, seigneur des Bois de Royville et des Rives, baptisé le 9 janvier 1657, marié, 1° par contrat passé devant les tabellions de la vicomté d'Aquigny le 19 juin 1665 avec Madeleine *Souplis*; 2° avec Charlotte *le Sergent*, qui en resta veuve avec des enfants mineurs avant 1686;

2° Philippe, IIe du nom, qui suit;

3° Raphaël Gouhier, écuyer, seigneur des Marets, marié, par contrat du 20 novembre 1668, passé devant le Fèvre et Crocq, tabellions aux Baux-Sainte-Croix et à Bucheval, avec Louise *Tabourier*, contrat reconnu devant Jacques le Maire, notaire à Evreux, le 26 juin 1686, par Charlotte le Sergent, veuve de Michel Gouhier, et par Marie de Hesbert, sa belle-sœur, veuve de Philippe Gouhier.

VIII. Philippe Gouhier, IIe du nom, écuyer, sieur des Bois de Royville, servit dans les gardes du corps du roi. Il épousa, par contrat sous seings privés du 1er mai 1672, Marie de Hesbert, fille de noble homme Claude de Hesbert, écuyer, sieur des Angles, et de feu Marie de Beauchamp-Villette. Le 19 mars 1669, il avait obtenu de M. Barrin de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen, conjointement avec ses frères, acte de la production de leurs titres de noblesse depuis l'an 1508. Philippe Gouhier eut pour fils Robert IIe du nom, qui suit.

de Hesbert : d'azur, au chevron d'or, chargé à la cime d'une coquille de gueules, et accompagné en chef de 2 molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une fleur de lys du même.

IX. Robert GOUHIER, II[e] du nom, écuyer, sieur des Bois de Royville, baptisé en l'église des Baux-Sainte-Croix le 6 mars 1674, servit comme cadet dans le régiment de Picardie. Il s'allia par contrat sous seings privés du 1[er] mai 1694, reconnu devant notaire le 14 mai suivant, avec Marie QUITTRÉE, fille de Maur Quittrée, conseiller au bailliage et siége présidial d'Evreux, et de dame Marguerite Morel. Leurs enfants furent :

QUITTRÉE :

1° François-Alexandre Gouhier, écuyer, né en 1697 ;

2° Jean-Baptiste-Armand Gouhier, âgé de 8 ans en 1714;

3° Jacques Gouhier, âgé de 6 ans en 1714 ;

4° Marie-Madeleine Gouhier, âgée de 19 ans à la même époque ;

5° Marie Françoise Gouhier, âgée de 18 ans en 1714 ;

6° Marie-Angélique Gouhier de Royville, baptisée le 15 avril 1703, en la paroisse des Baux-Sainte-Croix, au diocèse d'Evreux. Elle fit ses preuves de noblesse, au mois de juin 1714, pour son admission dans la maison royale de Saint-Cyr. (*Biblioth. du Roi, fonds de d'Hozier*). Elle épousa, le 24 juillet 1725, Louis-Jean-Baptiste *de Quincarnon*, écuyer, sieur de Boissy, fils de Claude de Quincarnon, écuyer, sieur de Boissy, et de Jeanne de Glapion. (*Armorial de France*, t. II, p. 445) ;

7° Marie-Anne Gouhier, âgée de 9 ans en 1714.

BRANCHE DE FRESNAY-LE-SAMSON.

V. Charles GOUHIER, écuyer, sieur de la Bretonnière, fils puîné de Guillaume Gouhier, écuyer, seigneur de Royville, qui lui céda une rente devant les tabellions d'Argentan, le 19 avril 1556, et de Nicole des Buats, sa seconde femme, transigea sur partage avec Antoine Gouhier, son frère aîné, devant les tabellions d'Argentan, le 1[er] mars 1558. Il épousa, par pactes du 6 juin reconnus le 9 juillet 1571, devant Jacques le Normand et Thomas Crespin, tabellions à Vimoutier, Jacqueline DE NOLLET, fille de Guillaume de Nollet, écuyer, seigneur de Mallevoue et patron de Saint-Christophe, et de Françoise Gillain. Charles

DE NOLLET : d'argent, à 3 merlettes de sable.

Gouhier passa un acte avec son frère Antoine devant les tabellions d'Argentan, le 17 avril 1580 et transigea devant les tabellions d'Exmes avec Tannegui Gouhier, son neveu, le 2 février 1589. Il vivait encore le 12 décembre 1595 et mourut avant le 9 novembre 1598. Jacqueline de Nollet transigea avec François Gouhier, son fils unique, qui suit, pour son douaire, les 25 novembre 1606 et 29 septembre 1618, devant les tabellions de Saint-Pierre de la Rivière en la vicomté d'Exmes.

VI. François Gouhier, écuyer, seigneur châtelain et patron de Fresnay-le-Samson, épousa, par contrat du 3 avril 1624, passé devant les tabellions de Courmesnil, vicomté d'Exmes, Florence de Bernart, fille de Guillaume de Bernart, écuyer, seigneur de Courmesnil, et de Susanne de Myée de Guesprée. Le 7 décembre 1647, par acte passé devant les tabellions de Saint-Pierre de la Rivière, François Gouhier transigea sur le testament de sa mère avec la confrérie de la Charité de Royville. Florence de Bernart survivait en 1649 à François Gouhier : elle se remaria avec Alexandre de Paisant, seigneur de Boutemont, qui plaidait au bailliage d'Orbec contre Jacques Gouhier le 12 septembre 1663. Elle avait eu de son premier mari :

De Bernart : d'argent, au chevron de sable accompagné de 3 trèfles de sinople.

1° Jacques, qui suit ;

2° Françoise Gouhier, mariée avec Jean *Droullin*, chevalier, seigneur de Saint-Christophe et de Vrigny, qu'elle rendit père de :

Joseph Droullin de Saint-Christophe, né le 5 juin 1658, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de France le 12 décembre 1680. (Voir ses quartiers et ceux de Françoise Gouhier, sa mère, dans le t. III, fol. 575 des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, dudit prieuré, à la Bibliothèque de l'Arsenal).

VII. Jacques Gouhier, écuyer, seigneur patron et châtelain de Fresnay-le-Samson, épousa, par contrat du 16 septembre 1649, passé devant les tabellions de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Geneviève du Perrier,

Du Perrier : d'azur au chevron d'argent, chargé de 5 roses de gueules et accompagné de 3 croissants d'or.

fille de Nicolas du Perrier, chevalier, seigneur et patron de l'Isle-Franqueville. Il transigea devant les tabellions de Trun, le 14 mai 1660, avec le seigneur de Royville, son parent, puis avec le seigneur de Boutemont, son beau-père, en 1665, et avec sa mère le 26 mai 1669, par acte passé devant les tabellions de Rouen. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec ses enfants, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, du 2 mars 1667. Il avait eu de Geneviève du Perrier :

1° Adrien, qui suit ;

2° Trois filles.

D'Escorches : comme à la p. 8

VIII. Adrien Gouhier, écuyer, seigneur et patron de Fresnay-le-Samson, du Mesnil en Royville, etc., né en 1665, fit enregistrer ses armes : *de gueules, à 3 roses d'argent*, au fol. 27 de l'Armorial de la généralité d'Alençon, en 1698. Il épousa Marie-Madeleine d'Escorches, de laquelle il eut :

Marie-Madeleine Gouhier, mariée, le 10 août 1725, avec Charles *du Merle*, seigneur de Blancbuisson, de la Salle, etc., fils de François-Annibal du Merle, seigneur de Blancbuisson, et de Michelle d'Abancourt. La maison du Merle a donné un maréchal de France en 1302, en la personne de Foulques du Merle. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 641; *Armorial de France*, de M. d'Hozier, registre II, 2ᵉ partie, généalogie *du Merle*, p. 10).

BRANCHE DES CHAMPEAUX.

Seigneurs de Charencey.

IV. Achille Gouhier, écuyer, sieur d'Ectot, second fils de Christophe Gouhier, écuyer, seigneur de Royville, et d'Isabelle Rouxel de Médavy, étant, à cause de son jeune âge, sous la garde de Guillaume Gouhier, son frère aîné, intervint avec lui dans un acte qu'ils passèrent avec Guillaume le Sueur devant les tabellions de Trun, le 2 avril 1514. Il intervint aussi avec ses frères Guillaume et Bonaventure dans une

transaction passée, en 1532, avec Alain Rouxel. Il épousa Adrienne HUDEBERT, au droit de laquelle, comme héritière de Guillaume Hudebert, il obtint un jugement du présidial de Caen le 12 avril 1554. Achille Goubier et ses frères Guillaume et Bonaventure transigèrent, le 24 août 1564, devant les tabellions de Caen, avec Frédéric Rouxel, sieur d'Ambrey. Achille vivait encore le 11 juillet 1567, date d'un aveu qu'il rendit au seigneur d'Ambrey, et mourut avant 1573. Il eut pour fils François dont on va parler.

HUDEBERT : de sable, à l'anille d'argent.

V. François GOUHIER, écuyer, sieur d'Ectot, épousa, par contrat reconnu par sentence du bailliage de Trun, le 27 avril 1548, Roberte LE TENNEUR. Il transigea sur plusieurs procès avec Jacques Gouhier, écuyer, le 13 novembre 1573, devant les tabellions d'Aubry-le-Pantou, et fit une vente d'héritages le 17 mai 1598, devant les tabellions d'Argentan et d'Exmes. Il eut pour fils :

LE TENNEUR : de gueules, à un rocher d'argent, sommé de 3 tourelles du même, celle du milieu supérieure ; un lion léopardé d'or issant d'une ouverture de sable pratiquée dans le rocher.

1° Pierre Gouhier, écuyer, sieur d'Ectot, qui fut père de : François Gouhier, écuyer, sieur d'Ectot ;

2° Jacques, Ier du nom, qui suit.

VI. Jacques GOUHIER, Ier du nom, écuyer, sieur de la Huberdière, s'allia, par contrat du 13 juin 1593, reconnu le 7 septembre 1624 devant les tabellions d'Argentan et d'Exmes, avec Jacqueline GOUHIER, fille de Robert Gouhier, écuyer, seigneur des Champeaux, et d'Anne de Guery. Martin Gouhier, sieur des Champeaux, lieutenant au gouvernement d'Alençon (1593) fit un don aux époux. (*Copie collationnée le* 14 *août* 1786). Jacques Gouhier acquit des héritages par contrat du 31 mars 1617, passé devant les tabellions de Saint-Pierre de la Rivière, et transigea sur procès devant les tabellions d'Argentan le 16 juillet 1622, avec Robert de Calmesnil, écuyer. Ses enfants furent :

GOUHIER : comme à la p. 1

1° Pierre Gouhier, écuyer, seigneur des Champeaux, marié, par contrat du 28 mai 1624, passé devant les tabellions de Montpinçon, avec Françoise *Philippes*. Il donna partage à ses frères le 25 avril 1655, devant les tabellions d'Aubry-le-Pantou, et vivait le 2 mars 1667 ;

2° Philippe Gouhier, écuyer, sieur de la Bouverie, marié, par contrat reconnu le 22 avril 1658, devant les tabellions de Champosou, avec Anne *de Barquet*. Il vivait en 1667, demeurant en la paroisse de Guerquesalle;

3° Antoine Gouhier, écuyer, sieur du Parc. Jacqueline *Viard*, sa veuve, passa un acte devant les tabellions de Champosou le 26 octobre 1656. Il en avait eu deux fils :

A. Jacques Gouhier, écuyer, seigneur de la Huberdière, marié, par contrat reconnu le 28 mars 1656, devant les tabellions de Champosou, avec Renée *de Glatigny*. Le 20 novembre suivant, par acte passé devant les mêmes tabellions, il fit le retrait de biens engagés par sa mère. Il demeurait en la paroisse des Champeaux, élection d'Argentan, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère et ses oncles, par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, du 2 mars 1667. Il eut pour fils :

Daniel Gouhier, écuyer, sieur de Verneville;

B. Charles Gouhier, écuyer, baptisé en la paroisse des Champeaux le 15 mars 1650;

4° Louis, dont l'article suit;

5° Salomon Gouhier, écuyer. Il servait à l'armée du roi en 1655 et ne vivait plus en 1657.

VII. Louis Gouhier, écuyer, sieur du Chesnay, épousa par contrat du 3 mai 1634, passé devant les tabellions d'Argentan, Anne du Chemin. Il partagea avec ses frères, le 29 avril 1637, devant les tabellions de Saint-Pierre de la Rivière, et fut maintenu dans sa noblesse avec eux et ses neveux ainsi que les seigneurs de Royville, leurs parents de mêmes nom et armes, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, du 2 mars 1667. Louis Gouhier eut pour fils :

du Chemin :

1° Jacques, IIe du nom, qui suit;

2° Guillaume Gouhier, prêtre, curé de Guerquesalle, vivant en 1700. (*Armorial de la généralité d'Alençon*).

VIII. Jacques Gouhier, IIe du nom, écuyer, sieur de Bonneval, épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 7 juillet 1670, passé devant les tabellions de Vimoutier, en présence de Pierre et Philippe Gouhier, écuyers, seigneurs des Champeaux,

Madeleine LE LASSEUR, fille de feu Jacques le Lasseur, écuyer, sieur de la Cocardière, et de Marie de Calmesnil. (*Copie collationnée le* 5 *août* 1786.) De ce mariage sont issus :

LE LASSEUR : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 coqs d'or.

1° Charles qui suit;

2° Guillaume Gouhier, écuyer, sieur de Bonneval. Au mois de janvier 1688 il entra dans la compagnie des cadets gentilshommes de Charlemont, commandée par M. de Reffuge, maréchal de camp, et passa ensuite dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi commandée par le duc de Luynes. (*Certificats de M. de Reffuge, du dernier février* 1690, *et du duc de Luynes du* 25 *février* 1694). Guillaume Gouhier vivait en 1697. Il avait épousé Françoise *Marguerie*, dont il eut trois filles.

IX. Charles GOUHIER, écuyer, sieur du Chesnay, épousa, par contrat du 22 décembre 1697, reconnu le 4 janvier 1698, devant les notaires d'Aubry-le-Pantou, vicomté d'Exmes, Ambroise LE LASSEUR, fille de feu François le Lasseur, écuyer, sieur de la Baudière, et de feu Elisabeth de Billard. (*Original en papier.*) Charles Gouhier fut inhumé en l'église de Saint-Pierre des Champeaux, le 4 juillet 1708. Il avait eu, entre autres enfants :

LE LASSEUR : comme ci-dessus.

1° Guillaume-Charles, qui suit;

2° Charles-Auguste Gouhier, écuyer, seigneur du Chesnay, nommé garde-du-corps du roi en la compagnie de Villeroy, par brevet du 15 janvier 1740. (*Orig. en parch.*) Il fut tué à la bataille de Fontenoy en 1745. (*Preuves pour l'école militaire en* 1786).

X. Guillaume-Charles GOUHIER, écuyer, seigneur et patron de Petiteville et des Champeaux, baptisé en l'église paroissiale des Champeaux, le 14 décembre 1700, épousa, avec dispense de Rome, en l'église de Petiteville, diocèse d'Evreux, le 1er décembre 1732, Françoise-Elisabeth D'ESCORCHES, née le 2 juin 1713, fille de Pierre-Alexandre d'Escorches, écuyer, sieur de Boutigny, et de dame Catherine-Elisabeth de Belleau. (*Copie collationnée sur l'original par M. Pépin, curé de Petiteville, le* 7 *août* 1783.) Guillaume-

D'ESCORCHES : comme à la p. 8.

Charles Gouhier avait été chevau-léger de la garde du roi. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale des Champeaux, le 9 juin 1774. Sa veuve vivait le 7 juin 1779. Leurs enfants furent :

1° Charles-Guillaume, Ier du nom, qui suit ;
2° Charles-Auguste, auteur de la BRANCHE DE PETITEVILLE, rapportée ci-après (p. 21) ;
3° Ambroise-Elisabeth Gouhier, mariée, le 31 janvier 1758, avec messire Pierre-Jean-Jacques *de Foulques*, écuyer, seigneur de Mesnil de Mannetot ;
4° Charlotte-Elisabeth Gouhier, mariée, le 16 janvier 1776, avec messire Etienne-Philippe-Auguste *Berthelot*, écuyer, seigneur des Thuileries, ancien officier des gardes-du-corps du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte sans enfants à Vimoutier en 1797.

XI. Charles-Guillaume GOUHIER DES CHAMPEAUX, Ier du nom, chevalier, seigneur de Petiteville, baptisé en l'église de ce lieu, le 10 décembre 1737, fut reçu mousquetaire du roi en la seconde compagnie, le 29 janvier 1754, et y eut rang de capitaine de cavalerie le 17 juin 1773. Il a servi dans cette compagnie, commandée par le comte de Montboissier, jusqu'à son licenciement le 23 décembre 1775 et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1779. (*Originaux*). Ce fut M. Berthelot des Thuileries, ancien brigadier des gardes du corps, son beau-frère, qui fut désigné par le roi, le 12 février 1779, pour le recevoir chevalier de Saint-Louis. Charles-Guillaume Ier mourut à Verneuil le 18 septembre 1793. Il avait épousé : 1° par contrat le 20 novembre 1772, passé devant Louis le Mesle, notaire en la châtellenie de la Motte d'Ivernay, Catherine-Henriette DE CARPENTIN, fille de Jean-Baptiste de Carpentin, chevalier, seigneur du Parc, de Charencey, des Hayes et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. et de dame Marie-Catherine-Susanne de Johannes. (*Original en parchemin*) ; 2° le 26 août 1786, Marie-Louise-Catherine BERTHELOT DE MEZERAY, née en 1763, décédée à Rugles en 1821, fille de Charles-François-Henri Berthelot de Mezeray, et nièce de M. Berthelot des Thuileries,

DE CARPENTIN : d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.

BERTHELOT : d'azur, à 2 cuirasses d'argent, et un casque du même posé de front bien ordonnés.

dont on a parlé plus haut. Charles-Guillaume I[er] eut pour enfants;

Du premier lit :

1° Charles-Guillaume, II[e] du nom, mentionné ci-après;

Du second lit :

2° Gustave-Achille Gouhier, mort sans postérité;

3° Eugénie-Charlotte Gouhier, née à Charencey en 1788, mariée à Pierre-Claude-Marie *Louvet d'Herponcey*.

XII. Charles-Guillaume Gouhier des Champeaux de Petiteville, II[e] du nom, comte de Charencey, né le 5 septembre 1773, baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Charençey, fut admis dans la compagnie des cadets gentilshommes de l'école militaire de Paris, avec rang de sous-lieutenant, le 26 octobre 1786. Il en sortit en 1790, émigra en 1791 et entra dans la 2[e] compagnie noble d'ordonnance (mousquetaires noirs) la même année. L'année suivante il entra dans les gardes de la porte et fit la campagne à l'armée des princes jusqu'au licenciement. Lors du retour des Bourbons, le comte de Charencey fut admis, le 16 juillet 1814, sous-lieutenant surnuméraire avec brevet de chef de bataillon dans les gardes de la porte. Il suivit ce corps à Bethune, puis en Belgique en 1815. Il continua à servir comme sous-lieutenant titulaire dans cette compagnie jusqu'au 1[er] janvier 1816, époque où elle fut licenciée. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 17 septembre 1814, chevalier de la Légion d'Honneur le 24 décembre suivant, et officier du même ordre le 15 juillet 1815. Le 2 décembre de cette année il avait été nommé capitaine au 5[e] régiment de la garde royale, dans lequel il servit jusqu'au 28 février 1821. Depuis il fut conseiller d'état le 12 novembre 1828 et député de l'Orne de 1822 à 1830. Il est décédé à Nogent-le-Rotrou le 29 octobre 1838. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 1803, passé devant Pierre Borville, notaire à Verneuil, Marie-Antoinette-Victoire de Ma-

DE MALART : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'un fer de mulet de sable cloué de 6 clous d'argent entre 2 losanges de gueules.

LART, fille de défunts Jean-Christophe de Malart, seigneur de Malaise et de Lespinay, officier en la seconde compagnie des mousquetaires, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine-Angélique-Victoire Sancy de Hault; cette dernière, veuve en premières noces de Raphael-Tobie de Hallebout, maréchal de camp. Charles-Guillaume, comte de Charencey, a laissé deux fils :

1° Charles-Léonce, qui suit ;

2° Charles-Donatien, mentionné ci-après.

XIII. Charles-Léonce GOUHIER, comte de Charencey, né à Charencey le 29 décembre 1804, membre du conseil général du département de l'Orne en 1845, a épousé en l'église de Saint-Louis d'Antin, le 18 février 1830, Reine-Louise-Noémy PATRY, fille de M. le baron Patry, conseiller d'état, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne et de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse, officier de la Légion d'Honneur, etc., et de Sophie-Félicité de Beaurepaire de Louvagny. De ce mariage est issu :

PATRY : de gueules, à 3 quintefeuilles d'argent.

Charles-Félix-Hyacinthe Gouhier de Charencey, né à Paris le 8 novembre 1832.

XIII. Charles-Donatien GOUHIER, vicomte de Charencey, né à Charencey le 25 mai 1806, sous-lieutenant élève de l'école royale de cavalerie le 1er octobre 1826, puis lieutenant au 7e régiment de dragons, a épousé à Mamers (Sarthe), le 27 août 1838, Aurélie-Julienne PELISSON DE GENNES, fille de Julien Pelisson de Gennes et de Luce de Roquemont. De ce mariage sont issus :

PELISSON DE GENNES : de sinople, au sanglier d'or, accompagné de 3 gerbes de blé du même.

1° Charles-Georges-Marie Gouhier de Charencey, né à Mamers le 29 décembre 1843 ;

2° Marie-Isabelle Gouhier de Charencey, née à Mamers le 3 mars 1841.

BRANCHE DE PETITEVILLE.

XI. Charles-Auguste Gouhier de Petiteville, chevalier, seigneur et patron de Petiteville, baptisé en l'église paroissiale de ce lieu, le 10 juin 1746, second fils de Guillaume-Charles Gouhier, seigneur et patron de Petiteville et des Champeaux, et de Françoise-Elisabeth d'Escorches, fut capitaine au régiment provincial de Normandie. Il mourut à Verneuil le 12 juin 1807. Il avait épousé en l'église paroissiale de Mardilly, au mois de juin 1776, Marie-Madeleine de Hudebert de Blancbuisson, décédée à Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin, le 11 juillet 1820, fille de messire Jacques-Joseph de Hudebert de Blancbuisson, écuyer, seigneur des Bois, garde du corps du roi, et de noble dame Marie-Madeleine Allaire. De ce mariage sont issus, outre un fils et une fille morts en bas âge : Hudebert : de sable, l'an d'argent.

1° Louis-Auguste, dont l'article suit ;

2° Rosalie-Ambroise Gouhier de Petiteville, née à Petiteville le 30 octobre 1782, mariée au même lieu, le 30 janvier 1811, avec Anne-Alexandre *de Nollent*, morte sans enfants en la commune de Rohaire, au mois de mai 1836.

XII. Louis-Auguste Gouhier, vicomte de Petiteville, né le 5 et baptisé le 7 juin 1779, en la paroisse de Petiteville, officier dans les armées royales de l'intérieur jusqu'à la pacification de 1800, fut reçu, en 1814, garde du corps du roi, compagnie de Gramont, breveté lieutenant de cavalerie le 15 juin 1815, et capitaine le 24 août 1816 et créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 23 mai 1825. Il fut membre du conseil général du département de l'Eure en 1843. Il a épousé en l'église paroissiale de Dreux, le 12 avril 1812 (contrat passé les 27 et 30 mars précédent devant Me Clouet Desperruches, notaire à Nonancourt) Alexandrine Millard, fille du président Jean-Lambert-François Millard et de dame Julie-Josèphe Estienne. De ce mariage sont issus : Millard

1° Charles-Raimond, qui suit;
2° Louise-Gabrielle Gouhier de Petiteville, née à Petiteville le 30 janvier 1816, mariée, le 28 avril 1835 (contrat passé le 27 devant Mᵉ Populus, notaire à Verneuil), avec Louis-Edmond *de Salvaing de Boissieu*, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'Honneur, qui en a eu deux fils et une fille.

XIII. Charles-Raimond Gouhier, vicomte de Petiteville, né à Verneuil (Eure), le 26 janvier 1814, entra à l'école royale militaire de Saint-Cyr le 19 novembre 1831, fut nommé sous-lieutenant élève à l'école royale de cavalerie de Saumur le 27 décembre 1833 et en 1835, il entra avec son grade dans le 6ᵉ régiment de chasseurs à cheval. Il a épousé le 8 septembre 1840 (contrat passé le 7 devant Mᵉ Lebourgeois, notaire à Rouen) Henriette-Berthilde Hue de Carpiquet de Grosmesnil, née au château de Grosmesnil (Seine-Inférieure), le 6 novembre 1820, fille de Frédéric-Georges Hue de Carpiquet, comte de Grosmesnil et de dame Angèle Morin d'Auvers. De ce mariage :

Hue de Carpiquet : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 étoiles rangées d'or et en pointe de 3 croissants du même bien ordonnés.

Jeanne Gouhier de Petiteville, née au château de Petiteville le 11 juillet 1842.

BRANCHE DE FONTENAY.

III. Philippe Gouhier, IIᵉ du nom, écuyer, sieur de la Bornerie, troisième fils de Philippe Gouhier, Iᵉʳ du nom, écuyer, seigneur d'Ectot, et de Jeanne de Courtjarret, vendit avec Christophe Gouhier, son frère aîné, 30 écus de rente foncière à Guillaume de Bernières, seigneur de Vaux, le 3 janvier 1491 (*v. st.*), par acte passé devant les tabellions de Saint-Pierre-sur-Dive, et passa avec le même Christophe Gouhier un bail d'héritages le 20 novembre 1494, devant les tabellions de Trun. Philippe II s'allia, par contrat du 10 novembre, reconnu le 2 décembre 1501, devant les tabellions de Varaville, avec Marguerite Gouhier, fille de Thomas Gouhier, sieur de Saint-Clément, et de Catherine de Bieville. Ses frères lui donnèrent pour sa dot le fief de Rouvron, situé à Fontenay-le-

Gouhier comme à la p. 1.

Marmion, par acte du 29 mars 1505, passé devant les tabellions de Caen. Philippe Gouhier vivait encore le 30 juin 1525. Ses enfants furent :

1° Maurice, qui suit ;

2° Etienne, auteur de la BRANCHE DE SAINT-GEORGES et DES AUTHIEUX, rapportée plus loin (p. 28) ;

3° Richard, qui a formé la BRANCHE DU CHESNAY et DE LA CHAPELLE, dont on parlera à son rang (p. 32) ;

4° Guillaume Gouhier, sieur de Prétay.

IV. Maurice GOUHIER, écuyer, sieur de Fontenay et de la Bornerie, épousa, par contrat du 21 avril 1533, Françoise LE VIEL, laquelle donna quittance de sa dot à Gilles le Viel, son frère, le 21 septembre 1530, devant les tabellions d'Argentan, et transigea pour le même sujet le 19 août 1538, devant lesdits tabellions. Etienne, frère de Maurice, lui céda ses droits successifs le 7 août 1542, par acte passé devant les mêmes tabellions. Françoise Leviel était remariée, en 1550, avec noble homme René Rouxel de Médavy, qui fut blessé à la bataille de Saint-Quentin et mourut de ses blessures à Montreuil au mois de janvier 1557 (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 570). René Rouxel avait donné l'usufruit de ses biens aux enfants du premier lit de sa femme. Elle avait eu de Maurice Gouhier :

LE VIEL : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé d'argent.

1° Robert Gouhier, écuyer, sieur des Champeaux, vivant en 1587. Il a laissé un fils et une fille de son mariage avec Anne *de Guiry* :

A. Martin Gouhier, sieur des Champeaux, lieutenant au gouvernement d'Alençon ;

B. Jacqueline Gouhier, mariée, le 10 juin 1593, avec Jacques *Gouhier*, écuyer, sieur de la Huberdière ;

2° Olivier, qui suit ;

3° Philippe, III. du nom, auteur de la BRANCHE DE LA BORNERIE, rapportée ci-après (p. 26) ;

4° Catherine Gouhier, mariée, le 5 septembre 1565, avec N..

V. Olivier GOUHIER, écuyer, sieur de Fontenay,

épousa, par contrat du 13 décembre 1565, passé devant les tabellions de Caen, Françoise DE VILLY. Il acquit de son frère Philippe sa part dans la succession de Jean le Vieil par acte du 26 août 1575, devant les tabellions d'Argentan. Il ne vivait plus en 1586. Françoise de Villy transigea pour son douaire devant les tabellions d'Ecouché le 1er décembre 1588, avec ses deux fils aînés. Elle en avait eu trois, outre plusieurs filles :

DE VILLY de gueules, à une épée dégarnie d'argent en pal la pointe en bas, accostée de 6 merlettes du même.

1° Daniel, qui suit;

2° Olivier Gouhier, écuyer, prêtre. Il reçut son partage le 19 mars 1605;

3° Guillaume Gouhier, ecclésiastique.

VI. Daniel GOUHIER, écuyer, sieur de Fontenay et de la vallée de Bezion, fut chargé de la tutelle de ses frères et sœurs par sentences des bailliages de Caen et d'Argentan des 12 novembre et 19 décembre 1586. Il s'allia, par contrat sous seings-privés du 1er septembre 1592, avec Barbe DE ROSNYVINEN, sœur d'Alain de Rosnyvinen, écuyer, seigneur de Chamboy, lequel transigea avec elle suivant un arrêt du parlement de Rouen du 28 mars 1623. Daniel ne vivait plus en 1638. De son mariage est provenu :

DE ROSNYVINEN : d'or, à une hure de sanglier de sable, défendue d'argent.

VII. Alain GOUHIER, écuyer, seigneur de Fontenay-sur-Orne et de Bezion, auquel Alain de Rosnyvinen, son oncle, fit une donation le 14 novembre 1620, par acte passé devant les tabellions de Saint-Silvain. Il épousa, par contrat passé devant les tabellions d'Orbec et reconnu le 10 août 1625 au bailliage d'Argentan, Jeanne DES MAZIS, laquelle fit casser, par sentence du présidial de Chartres du 14 juillet 1640, une donation faite à Jean des Mazis, son frère. Alain Gouhier et Jeanne des Mazis ont eu deux fils :

DES MAZIS : de gueules, à la fasce d'or, chargée de 3 molettes d'éperon de sable.

1° Louis Gouhier, écuyer, sieur de Bezion, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son père par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, du 2 février 1667;

2° Odet, qui suit.

VIII. Odet GOUHIER, chevalier, baron de Fontenay (1), épousa, par contrat du 16 décembre 1675, Marie-Madeleine DU FOUR, fille de François du Four, baron de Cuy, et de Madeleine de Montgommery. Il en eut un fils, qui suit.

DU FOUR : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules.

IX. François-Odet GOUHIER, chevalier, baron de Fontenay, se maria, par contrat du 25 février 1715, passé devant les tabellions d'Argentan, avec Marie-Hélène-Elisabeth DE LA PALLU DE COULANDON. De ce mariage est né François-Odet-Henri, qui suit.

DE LA PALLU : fascé denché d'azur et d'argent, à 3 fasces de sable brochantes sur le tout.

X. François-Odet-Henri GOUHIER, chevalier, baron de Fontenay, épousa, par contrat du 7 février 1750, Charlotte MOINET DE LISLE, qui le rendit père d'un fils et de deux filles :

MOINET : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces d'azur.

2° François-Dominique-Odet, qui suit;

2° Louise-Françoise-Charlotte Gouhier de Fontenay, née le 17 novembre 1755, à Fontenay, morte sans alliance à Coulandon le 7 avril 1857;

3° Monique Gouhier de Fontenay, épouse de Jean-François *de la Pallu de Coulandon*, morte à Coulandon le 26 novembre 1820.

XI. François-Dominique-Odet GOUHIER, baron de Fontenay, né à Fontenay le 1er janvier 1758, fut reçu page du roi en la grande écurie en 1773. Il entra lieutenant au régiment Mestre-de-Camp-Général, dragons, en 1776, puis il fut capitaine dans le régiment Colonel-Général, même arme, dans lequel il servit jusqu'à la révolution. Il épousa, par contrat du 9 février 1802, Julie-Elisabeth-Luce DE BRAS-DE-FER D'OMMOY, fille de Paul-François de Bras-de-Fer d'Ommoy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Dorothée-Agathe de Montagu d'O. François-Dominique-Odet mourut à Argentan le 23 février 1806, laissant deux fils :

DE BRAS-DE-FER : de gueules, à 3 mains sénestres d'argent.

(1) Voir la *Chenaye des Bois*, t. VI, p. 509.

1° Amédée-François-Odet, qui suit;

2° Odet-François-Emile, mentionné ci-après.

XII. Amédée-François-Odet Gouhier, baron de Fontenay, né à Argentan le 27 octobre 1803, nommé conseiller auditeur à la cour royale de Caen en 1828, épousa, par contrat du 28 décembre 1835, passé devant Masson, notaire à Alençon, Marie-Victor-Adrienne Poullain de Martené de Saint-Pater, fille de Thomas-Jean-Baptiste Poullain de Martené de Saint-Pater, et de Célestine des Feugerets. Le baron de Fontenay mourut en son château d'Urou, près d'Argentan, le 17 décembre 1845, laissant un fils :

Poullain : de sable, à 2 lions léopardés d'or.

François-Odet-Anne-Marie-Thomas Gouhier de Fontenay, né à Urou le 21 août 1845.

XII. Odet-François-Emile Gouhier, né à Argentan le 25 juillet 1805, a épousé, par contrat du 9 novembre 1826, passé devant Boutet, notaire à Condom (Gers), Marie-Sophie-Alzire de Mellet de Bonas, décédée à Argentan le 14 janvier 1833, fille de Marc-Antoine-Philogène de Mellet, marquis de Bonas, et d'Anne-Josèphe-Françoise-Pauline du Bernard de Lécussan. De ce mariage sont issus :

de Mellet : d'azur, à 3 ruches à miel d'argent.

1° François-Odet-Antoine-Arthur Gouhier de Fontenay, né à Argentan le 25 novembre 1827, décédé à Ommoy le 10 janvier 1828;

2° François-Odet-Edgard Gouhier de Fontenay, né à Argentan le 6 avril 1830;

3° François-Odet-Henri Gouhier de Fontenay, né à Argentan le 31 décembre 1832.

BRANCHE DE LA BORNERIE.

V. Philippe Gouhier, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Bornerie, troisième fils de Maurice Gouhier, écuyer, sieur de Fontenay, et de Françoise le Viel, fut émancipé à l'âge de 19 ans par sentence du bailliage d'Argentan du 1er septembre 1557. Il s'allia avec Jeanne de Lescallé, suivant l'acte de consentement

de Lescallé : coupé, au 1er d'or, à l'aigle de sable; au 2 de gueules, à la herse d'argent.

des parents de ladite demoiselle donné aux assises d'Exmes le 12 juin 1561. Il rendit au roi deux aveux d'héritages situés en la baronnie de Granville les 6 août 1566 et 29 mars 1593, et vendit à son frère Olivier sa part dans les successions de Robert Gouhier, leur père et de Jean le Vieil, par actes des 26 août et 1er septembre 1575, passés devant les tabellions d'Argentan. Philippe Gouhier mourut avant 1601, laissant de Jeanne de Lescallé, qui lui survécut, un fils unique, qui suit.

VI. Pierre Gouhier, écuyer, seigneur de la Bornerie, épousa, par contrat du 3 décembre 1601, passé devant les tabellions de Livarot, Jeanne de Neufville, fille de Gabriel de Neufville, seigneur du Mesnil-Baclay. Il fit une vente d'héritages à Philippe du Houx par acte du 21 fevrier 1612, passé devant les tabellions de Saint-Pierre de la Rivière. Il vivait encore le 19 octobre 1634. Ses enfants furent :

De Neufville : de sable, à 3 besants d'or ; au chef d'argent chargé de 9 mouchetures d'hermine de sable, 5 et 4.

1° Philippe, IVe du nom, qui suit ;

2° Jeanne Gouhier, mariée avec Pierre *de la Marre*.

VII. Philippe Gouhier, IVe du nom, écuyer, seigneur du Bois et de la Bornerie, fit une acquisition d'héritages par acte du 29 janvier 1628, passé devant les tabellions de Champosou, et épousa, par contrat du 18 juin 1633, reconnu devant les mêmes tabellions, Catherine de Calmesnil, fille de Robert de Calmesnil, écuyer. Il rendit aveu à la baronnie de Granville le 15 avril 1665 et fut maintenu dans sa noblesse avec sa sœur par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 2 février 1667. Il avait eu un fils et une fille :

De Calmesnil : d'azur, à 3 coquilles d'argent, surmontées d'une fasce ondée d'or.

1° Jérôme Gouhier, écuyer, seigneur de la Bornerie, mort sans postérité ;

2° Philippe Gouhier, dame de la Bornerie, mariée avec Robert *de Marescot*, écuyer. Leur fils :

Marie-Michel de Marescot, écuyer, seigneur de la Bornerie, officier de Mme la duchesse de Bourgogne,

épousa, par contrat passé à Vimoutier le 27 juin 1705, Marie-Bonne *de Waumèle*, fille de Charles-Yves de Waumèle, écuyer, seigneur d'Enneval et de Lisores, et de Marie des Hayes de Chiffretot. (*Tableau de la noblesse*, par Waroquier, t. III, p. 338).

BRANCHE DE SAINT-GEORGES ET DES AUTHIEUX.

IV. Etienne Gouhier, Ier du nom, écuyer, seigneur des Authieux, second fils de Philippe Gouhier, IIe du nom, écuyer, sieur de la Bornerie, et de Marguerite Gouhier, épousa François Henard. Il vendit à son frère Maurice sa part de la succession de leur père le 7 août 1542, et mourut avant le 8 novembre 1555, date de lettres royaux données à Villers-Cotterets par lesquelles son frère Richard fut nommé tuteur de ses enfants, savoir :

Hénard.

1° Louis, Ier du nom, qui suit ;
2° Jessé, auteur de la Branche de Lignières, mentionnée plus loin (p. 31) ;
3° Charlotte Gouhier. Elle fut mariée le 13 juin 1564, par contrat passé devant les tabellions d'Argentan, avec N....

V. Louis Gouhier, Ier du nom, écuyer, sieur des Authieux, transigea avec Richard Gouhier, son oncle et son tuteur, le 13 février 1562, devant les tabellions de Trun et amortit une rente de 120 livres par acte du 15 août 1574, passé devant les tabellions de Falaise. Il mourut avant le 18 décembre 1578, date d'une sentence de la juridiction d'Exmes, laquelle nomma Jeanne Toustain, sa veuve, garde de leurs enfants mineurs. Il en avait eu plusieurs fils (1) et une fille :

Toustain.

1° Guillaume, mentionné ci-après ;

(1) Il paraît avoir eu un fils posthume, Pierre Gouhier, sieur de Sentenelles, élection de Falaise, énoncé fils de Louis Gouhier, et maintenu dans sa noblesse en 1599 par M. de Roissy, maître des requêtes, commissaire départi en la généralité de Caen pour les francs fiefs et le régalement des tailles. (*Recherches de M. de Roissy, in-folio, seconde partie, p.* 9).

2° Jacques, auteur de la BRANCHE DU MESNIL-RENARD, rapportée ci-après (p. 30);
3° Charles Gouhier, sieur du Mont de Lisle;
4° Opportune Gouhier, femme de Guillaume *Givart*, écuyer.

VI. Guillaume GOUHIER, écuyer, sieur de Saint-Georges et des Authieux, épousa, par contrat du 18 octobre 1593, passé devant les tabellions de Verneuil, Anne LE CORNU, fille de noble homme Maurice le Cornu. Il fit un partage avec son frère Jacques le 19 janvier 1595 devant les tabellions d'Exmes, donna quelques héritages à sa mère par acte devant les tabellions de Vimoutier le 20 septembre 1602, en céda d'autres à sœur Opportune le 30 avril 1613, devant les tabellions de Trun, donna le fief de Saint-Georges des Authieux à son fils Georges le 22 juillet 1614, par acte passé devant les tabellions du Sap et vivait encore le 3 décembre 1624.

LE CORNU : d'azur, à 3 cors de chasse d'argent, liés enguichés et virolés d'or.

VII. Georges GOUHIER, écuyer, sieur de Saint-Georges et des Authieux, épousa, par contrat du 15 février 1621, passé devant les tabellions de Saint-Pierre-sur-Dive, Madeleine LE CHANTEUR, laquelle étant veuve fit un transport d'argent à Morin Morel le 15 janvier 1649 devant les tabellions de Montpinçon. Elle mourut après 1662. Georges Gouhier en avait eu deux fils :

LE CHANTEUR : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 larmes d'argent.

1° Gilles, qui suit;
2° Louis Gouhier, écuyer, sieur des Authieux, baptisé le 12 mars 1631, vivant en 1667.

VIII. Gilles GOUHIER, écuyer, sieur de Saint-Georges, baptisé en la paroisse des Authieux le 26 octobre 1629, passa un acte le 14 janvier 1665, avec Jacques le Moine devant les tabellions de Saint-Pierre-sur-Dive, et fut maintenu dans sa noblesse, le 2 février 1667, par M. de Marle, intendant d'Alençon. Il fit enregistrer ses armes, *de gueules, à 3 roses d'argent*, au fol. 103 de l'Armorial de la généralité d'Alençon en 1698. Il a laissé entre autres enfants :

IX. Charles GOUHIER, écuyer, sieur de Saint-Georges.

BRANCHE DU MESNIL-RENARD.

DU CLOS : d'or, au chevron de gueules, surmonté d'une molette d'éperon du même et accompagné de 3 coquilles d'azur.

VI. Jacques GOUHIER, écuyer, sieur de Saint-Georges, second fils de Louis Gouhier, Ier du nom, écuyer, sieur des Authieux, et de Jeanne Toustain, épousa, par contrat reconnu le 16 août 1606 au bailliage de Montreuil, Marie DU CLOS, fille de noble homme Nicolas du Clos, sieur du Mesnil-Renard. Jacques Gouhier transigea sur partage avec son frère Guillaume, le 18 avril 1610, devant les tabellions d'Argentan. Il obtint au siége de Montreuil, le 20 mars 1623, une sentence contre Jacques du Houlley, sieur du Mesnil-Renard, et fit un transport de rente, le 14 juin 1626, devant les tabellions d'Avernes. Marie du Clos lui survécut et mourut après 1662. Leurs enfants furent :

1° Louis, IIe du nom, qui suit;

2° Charles Gouhier, écuyer, prêtre, curé de Boisrenoult, baptisé en la paroisse de Saint-Germain d'Aunay le 12 décembre 1619. Il était tuteur de ses neveux en 1664, et fut maintenu avec eux et leurs cousins dans leur noblesse, par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 2 février 1667.

RIOULT : d'argent, à l'aigle ployée au vol abaissé de sable; à la bordure dentelée du même.

VII. Louis GOUHIER, IIe du nom, écuyer, sieur du Mesnil-Renard, baptisé en la paroisse de Saint-Germain d'Aunay le 12 janvier 1617, épousa, par contrat du 6 juin 1644, passé devant les tabellions d'Argentan, Marguerite RIOULT, fille de Nicolas Rioult, écuyer, sieur de Champosou. Louis Gouhier acquit des héritages de Pierre Rioult, écuyer, sieur de Champosou, par acte du 26 mars 1652, passé devant les tabellions de Champosou. Il mourut peu avant le 3 mars 1664, date d'une sentence d'élection de tutelle de ses enfants, rendue au bailliage de Montreuil. Il laissa 4 fils et 2 filles.

1° François Gouhier, écuyer; maintenu dans sa noblesse avec

ses frères par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 2 février 1667;

2° Charles Gouhier, écuyer, sieur du Mesnil-Renard. Lui et son frère Gilles, comme héritiers en partie de feu Louis-Charles de Brossard, donnèrent quittance de 8,000 livres devant les notaires de Montreuil le 27 septembre 1720, à Jacques du Mesnil, écuyer, seigneur et patron de Saint-Denis-sur-Santon. (*Orig. à la Bibliothèque royale*);

3° Louis Gouhier, écuyer;

4° Gilles Gouhier, écuyer, seigneur de la Huroliére;

5° Marie Gouhier, vivante le 22 juin 1720;

6° Autre Marie Gouhier, épouse de Robert *le Noury*, écuyer, seigneur de la Grignardière. Ils vivaient le 22 juin 1720.

BRANCHE DE LIGNIÈRES.

V. Jessé Gouhier, écuyer, sieur de Sainte-Eugénie, second fils d'Etienne Gouhier, Ier du nom, écuyer, sieur des Authieux, et de Françoise Henard, ratifia, le 13 mai 1571, devant les tabellions de Montpinçon, un bail à ferme consenti par Louis Gouhier, sieur des Authieux, son frère aîné. Jessé s'allia, par contrat du 16 décembre 1578, passé devant les tabellions de Trun, avec Emée Toustain. Il rendit un aveu à l'abbaye de Notre-Dame de Villy le 30 juin 1581. Leurs enfants furent :

Toustain : comme à la page 28.

1° Etienne, IIe du nom, qui suit;

2° Jacqueline Gouhier. Elle et son frère reconnurent, le 21 octobre 1622, une sentence arbitrale qui avait été rendue entre eux sur partage.

VI. Etienne Gouhier, IIe du nom, écuyer, sieur de Lignières, fit un partage avec Guillaume Gouhier, écuyer, sieur des Authieux, le 16 mai 1571, reconnu le 21 novembre 1623 devant les tabellions de Trun, et transigea avec lui le 5 mai 1597, acte reconnu le 14 juillet suivant devant les tabellions de Vimoutier. Il épousa, par contrat du 10 janvier 1602, passé devant les tabellions de Chamboy, Emée de Guiry. Il accepta au nom de Robert Gouhier, son fils qui suit, un banc dans l'église de Saint-Georges des Authieux,

de Guiry : d'argent, à 3 quintefeuilles de sable.

le 6 août 1639, devant les tabellions de Montpinçon, et eut acte avec lui de la représentation de leurs titres de noblesse de M. Blanchouin, conseiller du roi, commissaire aux francs-fiefs dans la généralité d'Alençon, le 5 mai 1641.

VII. Robert Gouhier, écuyer, sieur de Lignières, épousa, par contrat du 14 mai 1642, reconnu le 2 février 1651 devant les tabellions de Montpinçon, Anne le Velain. Il mourut avant le 20 novembre 1655, date de la mise en tutelle de ses enfants mineurs par sentence du bailliage d'Harcourt, son fils :

Le Velain : d'argent, au chevron de sable accompagné de 3 trèfles du même.

VIII. Jacques Gouhier, écuyer, sieur de Lignières et du Hommé, se maria, par contrat du 15 mai 1665, reconnu le 6 mai 1666 devant les tabellions de Bernay, avec Belotte le Cornu. Il était âgé de 32 ans lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 6 février 1668. Il avait alors pour fille unique :

Le Cornu : comme à la p. 29.

Marie Gouhier, née en 1667.

BRANCHE DU CHESNAY ET DE LA CHAPELLE.

IV. Richard Gouhier, écuyer, seigneur du Chesnay, troisième fils de Philippe Gouhier, IIe du nom, écuyer, sieur de la Bornerie, et de Marguerite Gouhier de Saint-Clément, eut de son frère Maurice, la terre et seigneurie de Fontenay, en retour de la cession qu'il lui fit de ses droits dans la succession de leur mère, par acte du 5 décembre 1539, passé devant les tabellions d'Argentan. Richard Gouhier vendit la terre de Rouvron à Jean Aubert, par acte du 28 décembre 1539 passé devant les mêmes tabellions, lesquels reçurent une transaction passée entre lui et son frère Maurice, le 22 décembre 1543. Il fut chargé de la garde noble des enfants mineurs de son frère Etienne par lettres-royaux datées de Villers-Coterets le 8 novembre 1555. Il avait épousé Char-

lotte Brosset, dame du Chesnay, fille de Jean Brosset et de Jeanne Langlois, dame du Chesnay, cette dernière, femme en secondes noces d'Alain Rouxel de Médavy, seigneur du Croc, qui n'en avait pas eu d'enfants. Richard Gouhier rendit aveu pour la terre du Chesnay à la seigneurie d'Essey le 1er mars 1563. Il vivait le 13 juillet 1571 et avait eu de Charlotte Brosset un fils unique, qui suit.

Brosset : de gueules, à 3 chevrons d'argent, accompagnés de 3 merlettes d'or.

V. Claude Gouhier, écuyer, seigneur du Chesnay, émancipé par son père le 9 septembre 1550, épousa en premières noces, par contrat du 12 juin 1571, Renée de Bellenger, dame de la Chapelle, fille de Julien de Bellenger, écuyer, et de Jeanne de Silly, dame de la Chapelle, près Séez. Il rendit aveu pour son fief du Chesnay à la châtellenie d'Essey, les 1er juin 1573 et 30 juin 1578. Il eut pour seconde femme Marquise de Barville. Il laissa trois fils mineurs dont le baron de Médavy fut pourvu de la garde noble par lettres royaux du 31 janvier 1599. Il avait eu;

de Bellenger : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 glands versés d'or.

de Barville : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 lionceaux de sable.

Du premier lit :

1° François, Ier du nom, qui suit;

2° Antoine Gouhier, écuyer, sieur de l'Isle, mentionné dans des actes de 1615, 1620, 1626;

3° Françoise Gouhier, femme de Jean *Echerpes*. Elle vivait le 2 janvier 1619;

Du second lit :

4° Autre François Gouhier, écuyer, sieur de l'Arreste. Le 15 décembre 1615, il fit homologuer au parlement de Normandie une transaction sur partage, passée entre lui et ses frères le 25 octobre précédent devant les tabellions de Courtomer. Il y eut une dernière transaction sur procès, à raison de ce partage, entre lui et ses frères, devant les tabellions de Séez le 21 septembre 1621. Il épousa par contrat du 5 mai 1650, passé devant les tabellions de Moulins et Bonsmoulins, Nicole *de Malart*, fille de François de Malart, écuyer, sieur de Boisrayer. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son fils, ses neveux et ses cousins, par M. de

Marle, intendant d'Alençon, le 2 février 1667. Il laissa :

François Gouhier, écuyer, sieur du Buisson, baptisé en la paroisse de Neaufle le 10 février 1639, marié, par contrat du 18 février 1666, passé devant les tabellions de Séez, avec Marie *Maheut*. Elle était veuve en 1698, époque à laquelle elle fit enregistrer les armes de son mari au fol. 159 de l'*Armorial de la généralité d'Alençon*.

VI. François Gouhier, l'aîné, Ier du nom, écuyer, seigneur du Chesnay et de la Chapelle, se maria, par contrat du 9 juillet 1601, passé devant les tabellions du Sac, vicomté de Falaise, du consentement de Pierre Rouxel, baron de Médavy, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, son curateur, avec Françoise le Paulmier, fille de Nicolas le Paulmier, sieur de la Livardrie, et de Marie Lhermite. François Gouhier, seigneur du Chesnay, comme principal héritier de son père, amortit sur Hardouin de Boullemer une rente de 240 livres par acte du 9 novembre 1612, passé devant les tabellions de Séez. Il fut déchargé comme noble de la taxe des francs-fiefs par ordonnance des commissaires du roi du 16 mai 1625, et rendit aveu pour son fief du Chesnay à la châtellenie d'Essey le 29 avril 1631. François Gouhier ne vivait plus en 1634, et avait laissé deux fils :

Le Paulmier : d'azur, à 3 palmes d'argent.

1° Gabriel Gouhier, écuyer, seigneur de Saint-Cenery et du Chesnay, baptisé en l'église de Saint-Cenery près Séez le 7 octobre 1605. Il épousa en premières noces, par contrat du 5 novembre 1634, passé devant les tabellions d'Essey, Anne *de Bernières*, fille de Claude de Bernières, écuyer. Il rendit hommage au roi à cause de sa châtellenie d'Essey pour le fief du Chesnay, les 10 et 11 novembre 1645. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 2 février 1667. Il se remaria avec Madeleine *le Verrier*, et mourut sans enfants ;

2° François, IIe du nom, qui suit.

VII. François Gouhier, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chapelle, de Cerisay, etc., reçut un aveu le 8 mai 1637 ; fit déclaration de son aveu au roi par sentence du bailliage d'Essey, du 26 janvier 1639,

et reçut partage de son frère aîné le 6 juin 1646, devant les tabellions de Séez. Il avait épousé, par contrat sous seings-privés du 2 janvier 1643, reconnu le 5 mars suivant devant les mêmes tabellions, Jeanne DE PIERREFITTE, fille de feu Guillaume de Pierrefitte, écuyer, seigneur de la Motte, et de Marie Iver. Il obtint main-levée de la saisie de son fief de la Chapelle, par arrêt de la chambre des comptes de Rouen du 28 novembre 1643. Jeanne de Pierrefitte, sa veuve, fut nommée, par sentence du bailliage d'Essey du 29 avril 1664, tutrice de leurs enfants mineurs. Ils avaient eu trois fils :

DE PIERREFITTE : d'argent, à 4 cotices d'azur, à la bordure de gueules.

1° François, IIIe du nom, qui suit;

2° Louis Gouhier, écuyer, baptisé en l'église de la Chapelle le 5 décembre 1656. Il fit enregistrer ses armes, *d'argent, à 3 roses de gueules*, au fol. 151 de l'Armorial de la généralité d'Alençon, en 1698. Il avait épousé Madeleine *Alléaume*, de laquelle il eut un fils :

Louis Gouhier, écuyer, sieur de la Chapelle. Celui-ci laissa de son mariage avec Marie *le Tellier* deux fils et une fille :

a. N.... Gouhier, écuyer, sieur de la Chapelle, mort célibataire;

b. Louis-Thomas Gouhier, chanoine de l'église cathédrale de Séez;

c. Marie Gouhier, épouse de N.... *de Chazot*, écuyer, sieur de Vary;

3° Thomas Gouhier, prieur de Saint-Sever, ordre de Cluny.

VIII. François GOUHIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Chesnay et de la Chapelle, de Cerisay, de Cordé, etc., baptisé le 13 novembre 1653, en la paroisse de la Chapelle, fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Louis et Jeanne de Pierrefitte, leur mère, par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, du 2 février 1667. Il s'allia, par contrat passé devant les tabellions de la Ferté-Macé, au mois de janvier 1674, avec Marie POULLAIN, fille de Thomas Poullain, sieur de Vallée et d'Anne Bidon, alors femme de Jacques de Saint-Clair, marquis de Cossé, seigneur de la Motte-Fouquet. François Gouhier fit

POULLAIN : d'argent, à 2 lions léopardés de gueules.

enregistrer ses armes : *de gueules à 3 roses d'argent,* au fol. 181 de l'Armorial de la généralité d'Alençon en 1698. Il eut pour fils :

1° Louis-Thomas, qui suit;

2° François Gouhier, seigneur et patron de Saint-Cenery, mort en 1718. Il avait épousé N.... *Pichard*, dont il n'eut qu'une fille, morte à l'âge de 7 ans.

IX. Louis-Thomas Gouhier, écuyer, seigneur de la Chapelle, de Cerisay et du Chesnay, épousa, par contrat du 4 juin 1711, Marie-Françoise-Catherine des Essarts, fille unique de François des Essarts, écuyer, seigneur du Pommier, et de Marguerite Choul. De ce mariage sont provenus :

Des Essarts : de gueules, à 3 croissants d'or.

1° François, IVe du nom, qui suit;

2° Joseph-Urbain Gouhier, écuyer, baptisé le 25 mai 1737, capitaine au régiment provincial d'Alençon, nommé aide-major à Berg le 31 mars 1776, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 26 décembre 1784;

3° Olivier-Louis Gouhier, marié, par contrat du 6 septembre 1763, avec Jeanne *Léger*, de Dreux. Il mourut à Séez le 24 septembre 1787, laissant :

N.... Gouhier, femme de N.... *Guyon*, sieur de Vauloger;

4° François-Louis-René Gouhier;

5° Marie-Françoise-Catherine Gouhier, mariée avec Nicolas-Alexandre *de Belhomme*, écuyer, seigneur de Grandlay, morte à Séez le 22 janvier 1782.

X. François Gouhier, IVe du nom, écuyer, seigneur et patron de Saint-Cenery, du Chesnay, etc., mort à Falaise au mois d'octobre 1768, avait épousé Renée-Félicité le Coeffrel, fille de Claude le Coeffrel, écuyer, seigneur de Tremont, et de Catherine-Renée du Four. Il n'a laissé qu'une fille :

Coeffrel :

Louise-Françoise-Elisabeth Gouhier du Chesnay, mariée, en 1781, à Jacques-Alexandre-Reine *de Beaurepaire*, comte de Louvagny, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc.

GOURJAULT,

Seigneurs DE MAUPRIÉ, DE LA BERLIÈRE, DE LA GONTERIE, DE LA MILLIÈRE, DE LA GROYE-PARTHENAY, DE LA BESSIÈRE, DE PASSAC, DE FAYE, DE VENOURS, DE CHATEAUNEUF, DE VILLEFAY, DE CONZAY, DE CERNÉ, DE MOYNARD, DE MAUPERTUIS, etc., *marquis* DE GOURJAULT, *en Poitou.*



ARMES : *de gueules, au croissant d'argent.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.

« La noblesse de cette maison est ancienne et « pure. Elle a des services militaires et de bonnes « alliances. » (*Preuves pour les honneurs de la cour, dressées par M. Chérin fils, généalogiste des ordres du roi, le* 12 *janvier* 1788).

Cette famille tenait un rang distingué dans le Poitou dès le milieu du XIIe siècle, ainsi qu'on le voit par la charte suivante de l'église de Poitiers. Une contestation s'était élevée entre le chapitre de la cathédrale et Hugues de Vivônne, au sujet de la possession de la terre de Chambrichon, que ce seigneur

prétendait être dépendante de son fief. Les chanoines justifiaient leur droit à cette possession par plusieurs chartes, d'abord, par le don qu'en avait fait à leur chapitre Hugues le-Grand, comte de Poitiers, puis par le désistement qu'Albert de Rochemeaux avait fait entre leurs mains de ses prétentions sur cette terre, enfin par une charte de Hugues de Vivonne et de Sanche, son épouse, qui, conjointement avec leur fils, réclamant actuel, avaient imité Albert de Rochemeaux et reconnu un droit aussi ancien et si légitime. Cette cause fut évoquée par Chalon, évêque de Poitiers. Au jour assigné aux parties, deux chanoines s'étant offerts de jurer sur les saints évangiles que les chartes produites avaient été extraites du chartrier de leur église, Hugues II de Vivônne, sans attendre le jugement du prélat et de son conseil, se désista de toutes prétentions sur la terre en litige, et l'évêque, à la prière du chapitre, munit de son sceau la charte de ce désistement, de l'année 1155, en présence du doyen de Poitiers, des archidiacres de Poitiers, de Briou et de Thouars, et de plusieurs autres témoins laïques, entre autres Isambert d'Availles, Pierre Morand, Guillaume Hector, Giraud de Couhé, Pierre de la Vergne, Bornand de la Celle, Hugues *Gourjault*, Armand Maumarchet, etc. (*Rec. de Gaignières*, *Titres de Poitou*, *vol.* 671, *fol.* 310, 311, 312).

Lors de la première croisade de saint Louis, Hugues *Gourjault*, valet (écuyer), fut du nombre des gentilshommes qui firent partie du secours qu'Alfonse, comte de Poitiers, conduisit à ce monarque à Damiette, en 1249. C'est ce qu'on apprend par l'acte ci-dessous, portant quittance de Hugues Gourjault d'une somme de 25 livres tournois par lui empruntée pour les frais de la guerre, et dont le comte de Poitiers avait garanti le payement avec celui d'autres sommes empruntées par 42 chevaliers et écuyers.

Memoriale sit quod ego Odino Pentia nomine societatis meæ de mutuo tradidi et complevi *domino*

Hugoni *Gourjault*, valeto, quantitatem viginti quinque librarum Turonensium. Pro quibus dictus dominus garantisator est in quibusdam litteris garandiæ pro quadraginta duobus militibus et valetis, per illustrem dominum Alfonsum comitem Pictaviensem communiter datis. De quibus viginti quinque libris turonensibus præfatus Hugo contentus est et pro sua parte me quittat. In cujus rei testimonium signo suo se suscripsit. Actum apud Damyetam, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense novembris, in presentia *dominorum* Petri de Agia, Theobaldi de Lentigne valetorum, Lazari Agolla, Raphaeli Decema. (*Original en parchemin d'après lequel l'écu de Hugues Gourjault a été placé dans les salles des Croisades à Versailles*).

I. Hugues Gourjault, valet (*Hugonem Gorjaudi, valetum*), puis chevalier, probablement fils de Hugues Gourjault, qui précède, fit un accord le mercredi après la fête de saint Barnabé, apôtre (14 junn) 1290, avec Pierre de Noaillé et Hugues, son fils, clercs, par acte passé à Saint-Maixent sous le scel de la sénéchaussée de Poitiers. Feu Hugues Gourjault, chevalier (*Hugonis Gorjaudi, militis defuncti*), est rappelé dans un accord fait entre ses héritiers au sujet de sa succession, le vendredi après la Pentecôte (12 juin) 1299. Il est encore rappelé dans un hommage lige fait à la seigneurie de Lusignan le 9 février 1409 (*v. st.*), pour des biens que tenait alors Jean Gourjault, écuyer, dont il est dit l'un des prédécesseurs. (*Cabinet du Saint-Esprit*, vol. 8 des *Mélanges*, fol. 33). Il eut, entre autres enfants, Jean Ier, qui suit.

II. Jean Gourjault, Ier du nom, valet (écuyer) (*Johannis Goriaudi, valeti*), est nommé dans un accensement fait le samedi (7 octobre) après la saint Cyprien 1312, d'héritages dont partie située sous le cimetière de Sanxay dépendait de son fief, cet acte passé sous le scel de Jean, archiprêtre de Sanxay. Jean Ier eut, entre autres enfants :

1° Simon, dont on parlera ci-après;

2° Jean Gourjault, écuyer, qui servait en la compagnie du sire de Thors suivant une revue faite le 1er juillet 1364. (*Cab. du S. Esprit*, vol. 8 des *Mélanges*, fol. 554).

III. Simon Gourjault, écuyer, seigneur de Maupré, fit aveu, le 13 octobre 1363, au prince de Galles, de biens situés dans son fief de Miorray, mouvant de la châtellenie de Saint-Maixent, et tenus par lui du prince à hommage lige et sous la redevance de 50 sous de plaid et de 60 sous pour cheval de service. (*Preuves de cour*). On juge par l'ordre des temps que Simon Gourjault eut pour enfants :

1° Guyon Gourjault, écuyer, sire de Mauprié et de la Gonterie, qui fit aveu au duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, le 25 août 1379 de ses hébergements de Mauprié et de la Gouterie, mouvants du château de Lusignan. Guyon vivait encore en 1401. Dans un acte du 22 avril de cette année, Jean, duc de Berry, déclare que la famille Gourjault jouissait et usait paisiblement de la terre de Mauprié « par tel et si long temps qu'il n'estoit « mémoire du contraire »;

2° Jean, IIe du nom, qui suit;

3° Autre Jean Gourjault, valet, mentionné dans l'hommage lige fait le 9 février 1409 à la seigneurie de Lusignan, dont on a parlé plus haut. Il est qualifié seigneur de la Mothe de Fayole dans un aveu par lui rendu pour ce lieu à Marie d'Argenton, dame de la Gascagnole, le 2 juin 1452;

4° Alix Gourjault, mariée avec Aimeri *Aimar*, seigneur de la Roche, lequel fit hommage du fief du Fouilloux au seigneur de Rochechouart le 28 octobre 1422.

IV. Jean Gourjault, IIe du nom (1), écuyer, seigneur de la Berlière, de la Gonterie, de Miorray et de Mauprié (2), comparut comme écuyer à quatre montres ou revues des mois de juin 1385, 6 avril

(1) La filiation est littéralement exprimée dans les actes à partir de Jean II. Elle se présume de l'identité des possessions pour les générations antérieures.

(2) On lit Maupérier dans quelques actes.

1386, 1er avril 1387 (*v. st.*), servant alors contre les Anglais en la compagnie de Renaud de Vivônne, sire de Thors. Par acte du mois d'avril 1401, Jean et Guyon Gourjault, écuyers, vendirent à Jean, fils du roi de France, duc de Berry et comte de Poitou, des rentes et possessions situées à Lusignan. Jean Gourjault servait en la compagnie de Jean de Torsay, chevalier, suivant une revue faite devant Châlus le 22 juillet 1405. Il épousa, par contrat passé devant J. Caterelli, notaire à Poitiers, le 15 janvier 1406 (*v. st.*), Jeanne DE FEYDEAU, fille de messire Louis de Feydeau, chevalier, seigneur de la Millière, et de dame Marguerite d'Archiac, et sœur de Catherine de Feydeau, mariée à Louis de Nuchèze, chevalier. Jeanne de Feydeau eut en dot la terre de la Berlière avec toutes ses appartenances et dépendances. Son mari reçut plusieurs aveux de biens mouvants de cette terre les 4 avril et 6 mai 1407, 25 novembre 1409 et 2 juillet 1411, à cause de Jehanne de Feydeau, *damoiselle, madame sa femme* (1), et le 19 août 1418 il fit hommage lige au dauphin pour les fiefs de Maupríé et de la Gonterie, mouvants de la châtellenie de Lusignan, et pour les fiefs de Miorray et de la Berlière, mouvants de la châtellenie de Saint-Maixent. Il rendit aveu, le 5 août 1427, à André de Beaumont, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Heraye, et fit son testament à Lusignan le 6 octobre 1442. Il avait épousé en secondes noces Jeanne DE SAINT-GELAIS, à laquelle il légua le tiers de tous ses héritages sa vie durant, pour lui tenir lieu de douaire. Il eut pour enfants ;

DE FEYDEAU :

DE SAINT-GELAIS : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'argent ; aux 2 et 3 burelés d'argent et d'azur de 10 pièces ; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or brochant.

Du premier lit :

1° Jean, IIIe du nom, qui suit ;

(1) Les tenanciers de la Berlière l'appellent *madame*, parce qu'elle était dame de cette terre, et *damoiselle*, comme épouse d'un écuyer.

Du second lit :

2° François Gourjault, écuyer, seigneur de la Gonterie. Il testa le 1er juin 1444, et mourut au service du roi en Allemagne avant le 1er juin 1448;

3° Lionnet Gourjault, écuyer, puis chevalier, seigneur de Miorray, homme d'armes des ordonnances du roi, suivant des lettres de sauvegarde qu'il obtint le 2 mars 1464 (*v. st.*).

Fille naturelle de Jean II :

Catherine Gourjault, *qui était mariée lors du testament de son père avec Jean* Favreau.

V. Jean Gourjault, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Millière, de la Berlière, de la Gonterie et de Mauprié, était sous la tutelle de son père en 1427. Par acte passé sous le sceau aux contrats de Lusignan, le 4 juin 1429, il partagea avec Marguerite et Comtour de Feydeau, ses tantes, autorisées de Guillaume de la Roche, chevalier, et de Nicolas de Montlouy, écuyer, seigneur d'Oradour, leurs maris, les successions de défunts Louis de Feydeau, chevalier, et de dame Marguerite d'Archiac. Il s'allia, par contrat passé à Niort le 20 juin 1430, avec Jeanne de Nuchèze, fille de feu noble homme messire Guillaume de Nuchèze, chevalier, seigneur de Nuchèze, et de dame Mathe Chasteigner. (*Hist. de la maison de Chasteigner*, par André du Chesne, p. 131, 132). Jean III fit hommage pour la terre de Mauprié le 8 mai 1443. Il fit un partage avec ses frères le 27 novembre suivant, et transigea, le 1er juin 1448, avec Lionnet Gourjault et Jeanne de Saint-Gelais, au sujet de la succession de François Gourjault. Jean Gourjault rendit aveu au roi le 14 décembre 1483, et fit hommage le même jour à S. M. pour son hôtel de Mauprié. Il eut pour fils Jean IV, qui suit.

de Nuchèze : de gueules, à 9 molettes d'éperon à 5 rais d'argent.

VI. Jean Gourjault, IVe du nom, écuyer, seigneur de Mauprié, de la Millière, de la Berlière, etc., épousa Jeanne Parthenay, fille de noble homme Jean Parthenay, l'aîné, écuyer, seigneur d'Availles,

Parthenay : d'argent, au sautoir de sable.

suivant une obligation que lui fit son beau-père le 9 novembre 1450. Il fit trois hommages au roi, le premier pour la seigneurie de Maupré, le 19 anvier 1461 (*v. st.*), le second, comme fondé de pouvoir de son père, pour l'hôtel de Maupré, le 14 novembre 1483, et le troisième pour son hôtel de la Berlière le 22 février 1486 (*v. st.*). Jean IV ne vivait plus le 5 mars 1493 (*v. st.*). Il eut, entre autres enfants :

1° Jean Gourjault, écuyer, seigneur de la Millière, de la Berlière et de Maupré, qui testa, le 17 octobre 1517, en faveur des enfants de ses frères. Il mourut sans postérité;

2° Philippe, dont l'article suit;

3° Guyon Gourjault, écuyer, co-seigneur de Maupré, marié avec Marie *de Luzarches*, fille de noble Jean de Luzarches, seigneur de Fraignac, de laquelle il eut entre autres enfants :

A. Meri Gourjault, seigneur de Maupré, marié 1° avec Renée *Parthenay*; 2° vers 1570 avec Catherine *Chabot*, fille d'Artus Chabot, seigneur de Passey. Elle lui survécut et se remaria avec Gabriel d'Arembert, seigneur de Teillé. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 442; André du Chesne, *Histoire de la maison de Chasteigner*, p. 159, 160). Meri eut pour enfants :

a. Isaac Gourjault, écuyer, seigneur de Maupré, qui assista, en 1618, au contrat de mariage de Jean Gourjault, seigneur de la Berlière, son cousin. Il eut de son mariage avec Louise *Boynet*, un fils :

Charles Gourjault, chevalier, seigneur de la Groye, ainsi qualifié, en 1646, au contrat de mariage de Charles Gourjault de la Berlière, son cousin, avec Catherine de la Barre. Il fut marié par Louise Boynet, sa mère, le 14 août 1650, avec Susanne *Adam*. Il fut maintenu dans sa noblesse le 10 décembre 1667. Il eut pour fils.

Charles Gourjault, chevalier, seigneur de la Groye-Parthenay, qui fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général* (*Poitiers*, fol. 124) en 1698. Il est qualifié chevalier, seigneur de la Groye,

dans un hommage par lui rendu, en 1702, pour des droits honorifiques et des prééminences qu'il avait acquis dans la paroisse de Thorigné. (*Chambre des comptes de Paris, registre 437, pièce 10*);

b. Madeleine Gourjault;

B. Jean Gourjault, qui prouva sa noblesse pour être chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 18 mai 1522, pardevant les commissaires nommés par Pierre Gourjault, chevalier du même ordre, commandeur des Epaulx, au chapitre tenu par lui à Angers, en l'absence du prieur d'Aquitaine, le premier lundi du même mois de mai. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* par l'abbé de Vertot, édit. in-12, t. VII, p. 526, 528);

4° Pierre Gourjault, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Epaulx.

Regnier : d'azur, à 3 coquilles d'argent.

VII. Philippe Gourjault, écuyer, seigneur de la Berlière, épousa, par contrat passé à Bourgneuf, paroisse de la Chapelle-Banon, en la cour et sous le scel de la châtellenie de Saint-Maixent, le 30 mai 1502, Catherine Regnier, fille de feu Pierre Regnier, écuyer, seigneur de Bourgneuf-en-Gastines, et de dame Catherine de Montalembert. Philippe Gourjault mourut avant le 17 octobre 1517. Il est rappelé dans plusieurs actes passés par sa veuve les 12 décembre 1521, 21 janvier 1524 (*v. st.*), 22 décembre et 16 mars 1525 (*v. st.*). Elle était décédée avant le 12 avril 1539. Leurs enfants furent :

1° Jean Ve du nom, mentionné ci-après;

2° Antoinette Gourjault, mariée avec Pierre *Foucault*, écuyer, seigneur de la Salle, fils d'autre Pierre Foucault, seigneur de la Salle, et de Marguerite de Rochechouart. Ils ont laissé :

Marguerite Foucault, dame de la Salle, première femme de Gabriel *de Beauvau*, seigneur du Rivau, dont sont descendus les marquis de Beauvau-du Rivau;

3° Perrette Gourjault, mariée avec François *de Vivônne*, seigneur de Bougouin et de la Joraye, fils de Laurent de Vivônne, seigneur de Bougouin, et de Louise de Pontville.

(*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 771).

VIII. Jean GOURJAULT, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Millière, de la Berlière, de la Couarde, etc., qualifié *noble et puissant seigneur*, comme le furent ses descendants, fit un partage, le 22 décembre 1525, représenté par sa mère et tutrice, et reçut un aveu le 8 janvier 1536 (*v. st.*). Il épousa, par contrat passé à Verrières devant Pillon et Frugier, notaires sous le sceau de la cour de Mortemer, le 12 janvier 1538 (*v. st.*). Françoise TAVEAU, fille de feu noble et puissant René Taveau, écuyer, seigneur et baron de Mortemer, de Dienne, des Vergnes, de Verrières, etc., et de Marguerite de Beauvilliers. Jean Gourjault rendit deux hommages au roi le 2 avril avant Pâques 1539, et le 25 août 1561, puis un au seigneur de la Mothe-Saint-Heraye le 14 novembre 1578. Il eut, entre autres enfants, Pierre, qui suit.

TAVEAU : coupé au 1. de gueules, à 2 pals de vair ; au 2 d'or.

IX. Pierre GOURJAULT, écuyer, seigneur de Passac, de la Millière, de Panieuvre, de la Groye-Parthenay, de la Mothe-Fayole, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, par contrat passé à la Groye-Parthenay, paroisse de Thorigné, devant Nicolas Pyneau, notaire juré sous le scel de Saint-Maixent, le 3 septembre 1571, Marie GEOFFROY, fille de feu noble et puissant Charles Geoffroy, écuyer, seigneur de Dompierre en Aunis, et de feu Damienne de Parthenay. Pierre Gourjault, au nom de son père, rendit hommage pour le village de la Couarde le 4 novembre 1578. Il en fit un second le 15 janvier 1594, à la châtellenie de Saint-Maixent pour ses château et seigneurie de la Berlière. Il passa un contrat d'acquisition le 26 août 1599, fit deux échanges les 16 juillet 1601 et 3 juin 1603, et ne vivait plus au mois d'avril 1606. Ses enfants furent :

GEOFFROY : d'azur, au croissant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles

1° Jean, VIe du nom, l'aîné, qui suit ;

2° Charles Gourjault, écuyer, seigneur de Panieuvre, vivant en 1620. Il eut de son mariage avec Perside *Régnier* :

A. Claude Gourjault, chevalier, seigneur de la Bessière, de Châteauneuf et de la Touche de Bessé, en 1646. Il fit foi et hommage lige au roi pour ces deux dernières seigneuries, mouvantes du château de Melle, le 1er juillet 1669. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 435, *pièces* 137, 138). Il eut de son mariage avec Françoise *Rolland*, un fils :

Claude Gourjault, écuyer, seigneur de la Bessière, qui fit hommage lige au roi pour sa maison, terre et seigneurie de Châteauneuf, paroisse de Vitré, le 2 avril 1677. (*Même registre*, *pièce* 1). Après sa mort cette terre fut acquise par Olivier Gourjault, son cousin ;

B. Charles Gourjault, seigneur de Bessé en 1667 ;

3° Claude Gourjault, écuyer, seigneur de Fayole et de Venours, vivant en 1621. Il eut de son mariage avec Jeanne *Gourjault*, entre autres enfants :

A. Charles Gourjault, écuyer, seigneur de Venours en 1667. Il eut un fils :

Alphée Gourjault, chevalier, seigneur de Venours, qui fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général* (*Poitiers*, fol. 408) en 1698 ;

B. Pierre Gourjault, seigneur du Mey. Son rameau est représenté par Mme de la Liborlière (Voir p. 14);

C. Elisabeth Gourjault de Venours, mariée, par contrat du 14 mai 1647, avec Pierre *de Castello*, écuyer, seigneur des Fontaines, de Tesson, des Tasnières, etc., veuf de Marie de Bechillon, et fils de René de Castello, écuyer seigneur des Fontaines, de Gibourne, etc., et de Catherine des Francs, dame de Tesson ;

D. Claude Gourjault, } Elles vivaient en 1658;
E. Anne Gourjault. }

4° Jean le jeune, VIe du nom, auteur de la Branche de la Berlière, rapportée ci-après ;

5° Paul Gourjault, écuyer, mort sans postérité avant le 25 avril 1606 ;

6° Marie Gourjault, mariée, par contrat du 31 août 1600, avec Bertrand *de Pons*, chevalier, seigneur châtelain de Saint-Maurice, de Clermont, etc : fils de Gui de Pons, seigneur des mêmes terres, et d'Antoinette d'Abzac. Marie Gourjault survécut à son mari et fit son testament en 1645.

X. Jean Gourjault, l'aîné, VIe du nom, chevalier,

seigneur de la Millière, de Cujallais, de Mauprié, de Passac et de la Groye-Parthenay, partagea avec ses frères les 25, 28 et 29 avril 1606, et ne vivait plus en 1640. Il s'était allié, le 28 janvier 1604, avec Anne de Saint-Georges de Vérac, fille de messire Joachim de Saint-Georges de Vérac, baron de Couhé, de Verneuil et de Boisse, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise du Fou du Vigean. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

De Saint-Georges : d'argent, à la croix de gueules.

1° Olivier, Ier du nom, qui suit ;

2° Gabriel Gourjault, écuyer, seigneur de Mauprié.

3° Marie Gourjault, mariée, par contrat du 10 mai 1621, assistée de Charles Gourjault, chevalier, seigneur de Panieuvre, son oncle, d'Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de Passac et Gabriel Gourjault, écuyer, seigneur de Mauprié, ses frères, avec Louis *de Marconnay*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Marconnay et de Villiers. Son père lui constitua en dot 27,000 livres. Louis de Marconnay donna quittance à son beau père de 10,000 livres à compte sur cette dot le 14 août 1622 ;

4° Louise Gourjault, mariée, par contrat passé devant Perochon, notaire à la Millière, le 17 octobre 1628, avec haut et puissant seigneur Philippe *de Saint-Georges*, seigneur de Suaux, fils aîné de haut et puissant seigneur Isaac de Saint-Georges, seigneur de Bois-Aubin, de Loubigny, etc., et de dame Madeleine Joubert, sa veuve, dame de Suaux. Elle fut assistée de haut et puissant seigneur Olivier Gourjault, chevalier, seigneur de Passac, son frère, de haut et puissant seigneur Olivier de Saint-Georges, seigneur de Vérac, baron de Couhé, et de haute et puissante dame Marie Gourjault, dame de Marconnay. Par acte du 29 août 1634, haut et puissant seigneur Jean Gourjault, seigneur châtelain de la Millière et Anne de Saint-Georges, sa femme, firent don à ces époux d'une somme de 1000 livres provenant de celle de 6000 livres, d'un legs fait audit Jean Gourjault par dame Madeleine Geoffroy, sa tante. Philippe de Saint-Georges donna quittance du reste de la dot de sa femme à son beau-père par acte du 15 novembre 1641, passé devant Perochon, notaire.

XI. Olivier Gourjault, 1er du nom, chevalier, seigneur châtelain de la Millière et de Cujallais, seigneur de Mauprié et de Passac, épousa, par contrat

GILLIER : d'or, au chevron d'azur, accompagné de macles de gueules.

du 20 avril 1633, Elisabeth GILLIER, sœur de messire Pierre Gillier, chevalier, et fille de messire Claude Gillier, chevalier, seigneur de la Villedieu. Le 17 septembre 1653, Hélie d'Alouhe, seigneur du Breuil, passa obligation d'une somme de 1800 livres à Olivier Gourjault. Celui-ci, demeurant au château de la Millière, paroisse de Romagne, et Elisabeth Gillier, son épouse, reçurent quittance du reste de la dot qu'ils avaient constituée à leur fille, de leur gendre, Philippe de Saint-Georges, le 4 février 1659. Ils avaient eu quatre fils et deux filles :

1° Claude Gourjault écuyer, seigneur de la Millière et de Mauprié, marié, par contrat du 23 septembre 1651, avec Gabrielle *le Geay*, dame de la Raslière, fille d'André le Geay, seigneur de la Raslière et de Gabrielle Mauclerc. Il laissa :

A. Adrien Gourjault, seigneur de Mauprié et de la Raslière, marié avec Anne *Docoy de Saint-Bris*, et décédé sans postérité;

B. Marie-Elisabeth Gourjault, mariée, par contrat du 8 février 1679, avec Louis *de Marconnay*, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Marconnay, fils de Gabriel de Marconnay, chevalier, seigneur de Marconnay et de Villiers, et de dame Marie Rogier d'Irey;

2° Louis Gourjault, chevalier, seigneur de Passac, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667. Le 1er décembre 1683 il rendit hommage au roi pour le fief de la dîme de Passac, mouvant du château de Civray. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 435, *pièce* 129). Il avait épousé, avant l'année 1658, Marie *du Fay*, de laquelle il eut :

A. Anne Gourjault, dame de Passac, mariée avec Thomas *de Treuille*, seigneur du Breuil, qui fit hommage en son nom pour la dîme inféodée de Passac en 1704. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 437, *pièce* 86);

B. Marguerite-Olive Gourjault de Passac. Elle fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général* (*Poitiers*, p. 309) en 1698;

3° Olivier, IIe du nom, qui suit;

4° Pierre Gourjault, chevalier, seigneur de Cujallais, vivant en 1658;

5° Anne Gourjault, mariée avec Charles *du Vergier*, seigneur de Monroy;

6° Marie Gourjault, mariée, par contrat du 16 mars 1658, passé devant Dalhoue et Faure, notaires à la Millière, avec haut et et puissant seigneur messire Philippe *de Saint-Georges,* chevalier, seigneur de Suaux, son cousin-germain, fils de haut et puissant seigneur Philippe de Saint-Georges, seigneur de Suaux, et de Louise Gourjault. (*Preuves de Saint-Cyr d'Anne de Saint-Georges de Suaux en* 1719).

XII. Olivier Gourjault, II[e] du nom, seigneur de la Millière, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Barentin, intendant de Poitiers, le 10 décembre 1667. Il est qualifié chevalier, seigneur de Bois-de-Vert dans un hommage lige qu'il fit au roi le 21 janvier 1677, pour les fief, terre et seigneurie de Mauprié, mouvants du château de Lusignan. (*Chambre des comptes de Paris*, *registre* 433, *pièce* 2). Il avait épousé, le 2 octobre 1668, Hélène Green de Saint-Marsault, qui, veuve avant 1681, fit enregistrer les armes de son mari à l'*Armorial général (Poitiers*, fol. 313) en 1698. Elle était fille d'Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon, et de Madeleine de Polignac d'Escoyeux. Ils eurent huit enfants, entre autres :

Green de Saint-Marsault : parti, au 1 de gueules, à 3 demi-vols d'or, qui est *Green*; au 2 de gueules, à 3 M d'or couronnées à l'antique, qui est de *Saint-Marsault.*

1° N... Gourjault, seigneur de la Millière, qui sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes ;

2° Olivier, III[e] du nom, qui suit;

3° Une fille, mariée avec N.... *Geoffroy*, seigneur de Dompierre.

XIII Olivier Gourjault, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Bois-de-Vert et des terre et château de Mauprié, paroisse de Pranzay-Lusignan, fit hommage lige au roi pour cette dernière seigneurie les 17 novembre 1700 et 13 mars 1716. Ayant acquis la terre de Châteauneuf, située dans la paroisse de Vitré et mouvante du château de Melle, il en fit hommage lige au roi le 19 janvier 1720. (*Chambre des comptes de Paris*, registre 436, pièce 372; reg. 458, p. 46,421). Il avait épousé, le 21 juin 1710, Elisabeth-Esther

LAUVERGNAT : LAUVERGNAT, fille de Louis Lauvergnat, de la province de Touraine, et de Françoise Guérin. De ce mariage sont issus un fils et trois filles.

1° Olivier-Hubert-Angélique Gourjault, seigneur de Maupríé, mort célibataire en 1752;

2° Henriette-Madeleine-Elisabeth Gourjault, dame de Maupríé, mariée, 1° par contrat du 17 avril 1739, avec messire Olivier *de la Barre*, chevalier, seigneur de la Guessonnière; 2° avec N..., *de Moysen*, Elle eut de son premier mari un fils et deux filles;

A. Louis-Olivier de la Barre de la Guessonnière, qui hérita du domaine de Maupríé à la mort de sa mère en 1769. Il mourut célibataire après 1785;

B. Catherine-Henriette de la Barre, mariée, le 30 septembre 1771, avec Léon-Charles *Bellin*, écuyer, seigneur de la Liborlière. Elle succéda à son frère dans le domaine de Maupríé. De son mariage sont issus trois fils et une fille. L'aîné des fils :

Léon-François-Marie Bellin de la Liborlière, possesseur actuel du domaine de Maupríé, s'est marié, le 5 février 1805, avec Anne-Elisabeth-Joséphine *Gourjault du Mey*;

C. Françoise-Angélique de la Barre, mariée avec messire Jean-Marie *Chevallier des Essarts de la Coindardière*;

3° Françoise-Hélène-Elisabeth Gourjault, mariée avec François *Chevallier d'Availles*. Ils n'ont pas eu d'enfants;

4° Olive-Elisabeth Gourjault, mariée avec Alexandre *Gourjault d'Angle*.

BRANCHE DE LA BERLIÈRE.

X. Jean GOURJAULT, le jeune, VIe du nom, chevalier seigneur, de la Berlière, de Villefay, de Moynard, etc., quatrième fils de Pierre Gourjault, écuyer, seigneur de Passac, de la Millière et de la Groye-Parthenay, et de Marie Geoffroy, était sous la tutelle et garde noble de sa mère, lors des partages qu'il fit avec ses frères, les 25, 28 et 29 avril 1606. Il épousa, par contrat passé au château de Bougouin,

devant Requesse et Texier, notaires jurés sous le sceau de la cour de Saint-Maixent, le 18 octobre 1618, Catherine DE VIVÔNNE, fille de feus haut et puissant messire Jean de Vivônne, chevalier, seigneur de Bougouin et de Melleran, et dame Louise de la Chambre. Jean Gourjault mourut avant le 21 mars 1639. Il laissa un fils et deux filles :

DE VIVÔNNE : d'hermine, au chef de gueules.

1° Charles, Ier du nom, qui suit;

2° Marie Gourjault, mariée avec messire Jacques *de Ravenel*, chevalier, seigneur du Ry de Jassenat;

3° Elisabeth Gourjault, épouse de messire Louis *de Ravenel*, chevalier, seigneur de la Bertellière.

XI. Charles GOURJAULT, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Berlière, de Villefay, de Moynard et de Conzay, fit une acquisition de biens, par acte du 21 mars 1639, passé sous l'autorité de son curateur René Lauvergne, chevalier, seigneur de Miorray et du Puy. Il était âgé de 21 ans, lorsqu'il obtint des lettres de bénéfice d'âge le 19 septembre 1640. Il partagea avec ses sœurs et leurs maris, la succession de son père, le 9 décembre 1644, et s'allia, par contrat du 6 août 1646, passé devant Phelis et Daviau, notaires jurés de la baronnie de Couhé, avec Catherine DE LA BARRE, fille de feu Pierre de la Barre, écuyer, seigneur de la Barre, de Vaution, de Cerné, du Bois de Luché, etc., et de Judith de Pellard. Il fut maintenu dans sa noblesse conjointement avec Olivier Gourjault, écuyer, seigneur de la Millière ; Claude Gourjault, écuyer, seigneur de la Bessière, Charles Gourjault, écuyer, seigneur de Bessé, Charles Gourjault, écuyer, seigneur de Venours, autre Charles Gourjault, écuyer, seigneur de la Groye-Parthenay, et Louis Gourjault, écuyer, seigneur de Passac, ses parents, par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitou, du 10 décembre 1667, après production de titres prouvant leur filiation depuis 1406. Charles Gourjault, seigneur de la Berlière et Catherine de la Barre ne vivaient plus en 1673. Ils eurent pour fils aîné :

DE LA BARRE : d'argent, à la barre d'azur, chargée de 3 coquilles d'or et accompagnée de 2 merlettes de sable.

XII. Charles GOURJAULT, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Berlière, de Conzay, de la Couarde, de Villefay, de Maupertuis, de Crouzon, de Moynard et autres places, né le 28 juin 1647, nommé lieutenant de la compagnie de chevau-légers de M. de la Paillerie, par brevet du premier avril 1668. Il épousa, par contrat passé devant Sorin et Bernard, notaires jurés de la cour et châtellenie du Boisroux, le 23 octobre 1673, Charlotte HÉLIES, fille majeure de haut et puissant messire Henri Hélies, chevalier, seigneur du Boisroux, et de haute et puissante dame Marie Salbert. Il donna une reconnaissance à François du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon, le 7 mars 1687, passa une transaction le 16 avril 1698, et fit une acquisition le 19 juin 1710. Il avait épousé en secondes noces Claude-Perside GOURJAULT, et vivait encore en 1715. Ses enfants furent;

HÉLIES : burelé d'argent et de gueules, à 5 fusées de sable en fasces, brochantes.

GOURJAULT : de gueules, au croissant d'argent.

Du premier lit :

1° Charles, IIIe du nom, qui suit;

Du second lit :

2° Claude-Charles Gourjault;

3° Jean-Alexandre Gourjault;

4° Pierre-Philippe Gourjault.

XIII. Charles GOURJAULT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Cerné, de la Berlière, de Villefay, de Moynard, de Conzay, de la Couarde et autres lieux, né le 24 mai 1678, épousa, par contrat passé en sa maison noble de Conzay, paroisse de Thorigné, devant Baudier et Berthommé, notaires royaux à Saint-Maixent, le 7 décembre 1705, Gabrielle SUYROT, fille aînée de messire Pierre Suyrot, chevalier, seigneur d'Angle, et de feu dame Gabrielle Louveau, en présence, entre autres parents, de Pierre-Honoré Gourjault, chevalier, seigneur du Mey, beau frère du futur, contrat signé de Charles Gourjault, Perside Gourjault, Charlotte Gourjault, Marie-Angélique

SUYROT : gironné d'argent et de gueules de 8 pièces.

Gourjault et Angélique-Eléonore Gourjault, Charles Gourjault, IIIe du nom, rendit un aveu au seigneur de la Mothe-Saint-Hérаye le 20 avril 1714, et eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, conjointement avec ses frères consanguins, par ordonnance de M. de Richebourg, intendant de Poitiers, du 18 mars 1715. En son nom et au nom de ses co-héritiers, Charles Gourjault fit foi et hommage plein au roi le 23 août 1719, pour le fief seigneurial de l'Hébergement, situé au village de Breuilhac et mouvant du château de Civray, (*Ch. des comptes de Paris, registre* 438, pièce 417). Il rendit hommage au marquis de la Mothe-Saint-Heraye le 27 juillet 1730, et lui fournit aveu et dénombrement le 17 septembre 1738. Gabrielle Suyrot lui survivait en 1742. Leurs enfants furent :

1° Pierre-Charles, qui suit;

2° Gabriel Gourjault, chevalier, marié, le 28 novembre 1745, avec Marie-Louise-Victoire *de Malleray*, fille unique de Benjamin de Malleray, chevalier, seigneur d'Aubanie et de Mersignac, et de Marie-Françoise Testu de Balincourt, sœur du marquis de Balincourt, maréchal de France. De ce mariage est née une fille unique :

Marie-Louise de Gourjault, mariée, le 30 octobre 1778, avec messire Marc *de Jarno*, chevalier, seigneur du Pont, des Groseilliers. etc : dont postérité;

3° Alexandre Gourjault, chevalier, seigneur d'Angle, marié avec Olive-Elisabeth *Gourjault de Mauprié*, sa cousine, dont un fils et une fille :

A. N.... de Gourjault, marié avec demoiselle *Lauvergnat de la Lande*, fille de Pierre-Philippe-Louis Lauvergnat de la Lande, chevalier, seigneur de la Lande, et de dame Marie-Louise de Brouilhac;

B. Françoise-Gabrielle de Gourjault, mariée, 1° avec N.... *de Boynet*, chevalier, seigneur de Bernay; 2° avec Philippe-Charles *Janvre*, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Bernay, de la Touche-Poupart. etc, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont postérité;

4° Marie-Gabrielle Gourjault, mariée avec messire Jacques-Élie *Manseault*, chevalier, seigneur de Boissoudant et de la Renaudière, dont postérité;

5° Charlotte-Perside Gourjault, mariée avec messire Charles

Dauzy, chevalier, seigneur de la Voute et de Montaillon, dont deux garçons et deux filles ;

6° Jeanne Gourjault, mariée, le 20 octobre 1744, avec Jean-Gabriel *de Mallevaud*, chevalier, seigneur de la Varenne, dont un fils;

7° Charlotte Gourjault, morte sans alliance.

XIV. Pierre-Charles GOURJAULT, chevalier, seigneur de la Berlière, de Conzay, de Moynard, de Villefay, de Tauché, de Maupertuis, et autres lieux, né le 20 septembre 1718, et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Cyr de Thorigné, eut pour parrain Pierre Gourjault, seigneur de Maupertuis. Il épousa, par contrat du 15 juillet 1742, passé devant Briffard et F. Sumé, notaires royaux à Saint-Maixent, Marie-Elisabeth DAUZY, fille de messire Louis-Gédéon Dauzy, chevalier, seigneur de la Voute, de Suiré et autres lieux, et de dame Marie-Elisabeth David. Pierre-Charles fit foi et hommage de son fief de la Berlière le 21 juillet 1746 et de son fief de Conzay le 29 avril 1750. Il vivait en 1765. Il a laissé Louis-Charles, qui suit.

DAUZY : d'azur, à 3 fusées d'or.

XV. Louis-Charles, marquis DE GOURJAULT, chevalier, seigneur de la Berlière, de Maupertuis, de Villefay, de Conzay, de Tauché et autres lieux, né à Thorigné le 7 avril 1743, servit, du 20 décembre 1756 au 1er mars 1763, dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, et fut nommé le même jour, 1er mars 1763, capitaine d'une compagnie de dragons au régiment de Choiseul. Il a fait les campagnes de 1761 et 1762 en Allemagne. Il était capitaine réformé au régiment de Custine, dragons (depuis Lescure), lorsqu'il épousa, par contrat du 9 septembre 1765, passé devant Maupetit et Nau, notaires au châtelet de Paris, Henriette-Charlotte DE RAMSAY, morte en 1774, fille de messire Henri de Ramsay, chevalier, seigneur de Clavault-Saint-Valerin, de Saint-Paul en Pareds, etc., et de feu dame Susanne-Esther Dauzy. Le marquis de Gourjault fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 2 janvier

DE RAMSAY : d'argent, à l'aigle éployée et couronnée de sable.

1785. Il a eu pour fils, Charles-Henri-Marie, qui suit.

XVI. Charles-Henri-Marie, comte, DE GOURJAULT, seigneur de Clavault-Saint-Valerin, de la châtellenie de Saint-Paul en Pareds, de la Bouvellière, du Bois-Rousseau, de Semagne et autres lieux, baptisé le 28 juin 1766, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, membre du conseil général du département de la Vienne, entra dans la compagnie des cadets gentilshommes à l'école militaire le 28 juin 1780. Il fut fait sous-lieutenant surnuméraire dans le régiment du Roi, infanterie, le 4 mai 1783, puis capitaine de dragons au régiment de Laval-Montmorency. Il est monté dans les carrosses du roi le 25 février 1788. (Voir ses preuves à la *Bibliothèque royale*, *ancien fonds du Saint-Esprit*). Il épousa, par contrat du 26 février 1786, passé devant Fradin et Ribault, notaires à Poitiers, Angélique-Emmanuelle CHEVALLIER DE LA COINDARDIÈRE, fille de haut et puissant seigneur messire Charles Chevallier, marquis de la Coindardière, ancien page du roi en la grande écurie, seigneur de la Frapinière, de Pilloué, de la Férandière, de Château-Fromage et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Susanne-Josèphe de Brilhac. Le comte de Gourjault est décédé à Paris le 13 avril 1840. De son mariage sont issus, outre quatre enfants morts en bas âge :

CHEVALLIER DE LA COINDARDIÈRE : de gueules, à 3 clefs d'or ; à la bordure d'azur.

1° Charles-Louis-Ernest, qui suit ;

2° Charles-Anastase-Gabriel, qui forme la SECONDE BRANCHE ACTUELLE, ci-après;

3° Marie-Augustine-Clémentine de Gourjault, née à Munster, pendant l'émigration de ses parents, le 25 août 1795, mariée le 25 novembre 1813, avec Charles-Xavier, vicomte *de la Rochebrochard*, dont trois garçons et une fille;

4° Anne-Marie-Alexandrine de Gourjault, née à Lubeck, mariée avec Charles-René-Robert-Hilaire-Marie-Barbe-Radegonde, comte *de Moussy-la-Comtour*. Ils sont décédés laissant un garçon et deux filles.

XVII. Charles-Louis-Ernest, marquis DE GOURJAULT, né le 10 novembre 1800, à Altona en Danemarck, nommé auditeur au conseil d'état en 1825,

auditeur de première classe en 1829, démissionnaire en 1830, a épousé, par contrat signé par le roi et la famille royale et passé devant Fourchy jeune et Dulong, notaires royaux à Paris, le 19 mai 1829, Anne-Rose-Charlotte BUTEL DE SAINTE-VILLE, fille de feu Charles-Joachim-Mathurin Butel de Sainte-Ville, et de dame Anne-Perrine Budan. De ce mariage sont issus :

BUTEL DE SAINTE VILLE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant que surmonte une étoile du même.

1° Raoul-Charles-Henri de Gourjault, né le 5 septembre 1830;

2° Albert-Charles-Henri de Gourjault, né le 27 septembre 1834, mort jeune;

3° Charles-Emmanuel-Maurice de Gourjault, né le 24 octobre 1845;

4° Louise-Marie-Alix de Gourjault, née le 17 avril 1832.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XVII. Charles-Anastase-Gabriel, comte DE GOURJAULT, né à Poitiers le 24 février 1803, entra à l'école militaire de Saint-Cyr en 1819. Il fut nommé sous-lieutenant au 8e régiment de chasseurs à cheval en 1821, passa avec son grade, en 1822, au 12e régiment de la même arme qui prit le n° 7e n 1830, et y fut nommé lieutenant en 1827 et capitaine en 1832. Il a fait les campagnes de 1823—1824 en Espagne, et a quitté le service en 1833. Il a épousé le 4 octobre 1832, par contrat passé devant Dulong, notaire à Paris, Louise-Henriette-Mathilde BODSON DE NOIREFONTAINE, née le 19 septembre 1815, fille de Camille-Louis-Gabriel Bodson de Noirefontaine, officier général du génie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, décédé à Lille en Flandre le 26 mars 1817, et de noble dame Charlotte-Josèphe de Vitalis. De ce mariage sont issus :

BODSON DE NOIREFONTAINE : de gueules à 2 jumelles d'argent et une rose d'or en abîme.

1° Henri-Charles de Gourjault, né le 4 août 1833, mort jeune;

2° Ernest-Olivier de Gourjault, né le 29 avril 1836;

3° Marie-Henri de Gourjault, né le 8 mars 1844;

4° Camille-Hugues de Gourjault, né le 24 mars 1845.

DE HINNISDAL,

Comtes DE HINNISDAL et DU SAINT-EMPIRE ROMAIN, *vicomtes et barons* DE FUMAL; *seigneurs*, avant la révolution française de 1789, *aux Pays-Bas*, DE HEURNE, DE KERCKUM, DE DANICKEN, DE GRATZEN, DE HERCKEN, DE STRALEN, DE ZILLEBEKE, DE SCHABROUCK, D'OTRENGE, DE WECHMAEL, DE RICKEL, DE SOUMAGNE, DE MONSTREUL, DE MELIN, DE BETHO, D'OLEYE, DU GRAND ASSCH, DE CRAINHEIM, DE SAINT-PIERRE-WOLUWE, DE TONGLAER, etc., etc., et *en France* DE FERFAY, DE CAUCHY-A-LA-TOUR, D'AMES, DE MONCHY-CAYEUX, DE MORTAGNE, DE MONCHEAUX, etc.



ARMES : *De sable, au chef d'argent, chargé de trois merles de sable* (1).
Couronne de comte.
Supports : deux levriers.
Devise : MODERATA DURANT.

---

(1) Aux XV[e] et XVI[e] siècles, par suite de l'alliance de Herman III de Hinnisdal avec Jeanne de Sepper, plusieurs générations ont placé l'écu *de Hinnisdal* au centre de celui *de Sepper* (voir p. 8) sans substitution ni obligation connue. Quelques auteurs ont gravé ou décrit cette simple adjonction comme si elle faisait partie des armes de Hinnisdal; c'est une erreur que nous avons cru devoir signaler.

La maison DE HINNISDAL* a eu son berceau dans le comté de Loos, au pays de Liége. Ses auteurs, principaux feudataires et défenseurs de l'abbaye impériale de Saint-Tron, figuraient parmi la noblesse de chevalerie dès la fin du XII[e] siècle. Les distinctions que leurs descendants se sont acquises, leurs possessions, leurs alliances, avaient rendu leur nom recommandable dans ces contrées long-temps avant l'époque où il se fit connaître en France par d'honorables services; aussi, les plus anciens témoignages, recueillis dans le pays de Liége lors des recherches faites pour satisfaire aux statuts des preuves de cour, ne les rappellent-ils qu'en les désignant toujours par la dénomination de *la très-noble et très-ancienne famille de Hinnisdal.*

Beaucoup d'auteurs français et brabançons ont parlé de cette famille, mais tous d'une manière sinon inexacte, du moins fort incomplète. Le travail que nous allons donner n'ajoutera point à l'opinion avantageuse que ces auteurs avaient de son ancienneté, mais il remplira les nombreuses lacunes que présentent leurs ouvrages.

Gautier DE HINNISDAL, né vers le commencement du XII[e] siècle, est connu par une charte d'environ 1170, par laquelle Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirma une donation, faite à l'église de Liége par ledit Gautier *de Hinesdal* et *Marie*, son épouse, de 20 muids de froment à prendre sur la terre du Vivier, donation approuvée par Robert, fils de Gautier de Hinnisdal, et par *Marguerite*, sa femme. (*Original en parchemin existant dans le cabinet de feu M. d'Hozier et scellé du sceau du comte de Flandre en cire jaune pendant sur double queue*).

---

* Le nom de cette famille est écrit de différentes manières dans les chartes et chroniques, savoir, *Hinisdal*, *Hinisdael*, *Henisdael*, *Henisdal*, *Hinesdal*, *Henesdale*, *Hinisdale*, *Hinnisdale*, quelquefois *Hynsdael*, *Hinsdael*, mais plus communément *Hinnisdal*. C'est cette dernière orthographe qu'on a suivie pour toutes les branches dans ce travail.



Robert DE HINNISDAL, chevalier, *Rotbertus de Henisdal, miles*, peut-être frère de Gautier, autorisa avec Gilles, son fils aîné, par charte du mois de mai 1174, une donation faite à l'église de Liége par *Aales* (Alix), épouse dudit Robert, d'une rente de 30 livres à prendre après sa mort sur les cens de Roseem, pour le repos de son âme et de celle de bonne mémoire Robert *de Fayel*, son père. L'original en parchemin de cet acte, conservé dans le même cabinet, était scellé des sceaux de Robert et d'Aales. Il ne reste plus qu'un fragment de celui de Robert.

I. Gilles DE HINNISDAL, chevalier du château de Fumal, Ier du nom, né vers le milieu du XIIe siècle, est le chef de la filiation de cette famille, d'après les titres et les historiens. L'écu de ses armes a été placé dans les salles des croisades du Musée de Versailles comme ayant fait partie, sous le comte de Flandre, de l'expédition du roi Philippe-Auguste en Syrie en 1190. Le titre qui constate ce fait, et dont nous avons parlé dans la *Revue des salles des Croisades*, ce sont des lettres-patentes par lesquelles ce monarque, comme suzerain et exécuteur testamentaire de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (mort de la peste au siége d'Acre le 1er juin 1191), substitua sa garantie à celle donnée par ce comte pour un emprunt de 700 marcs d'argent fait à des marchands gênois par plusieurs de ses chevaliers, savoir, Guillaume de Linden, Arnoul d'Estrées, Gautier de Ligne, Richer de Wasquehal, Hugues de Lezennes, Gilles *de Hinesdal*, Baudouin de Hennin, Roger de Landas et Gérard de Mude. L'original en parchemin de ces lettres-patentes, datées du camp d'Acre en 1191 et scellées du sceau en cire verte de Philippe-Auguste, existe dans les archives du prince de Ligne. En voici la teneur : « In nomine sancte et individue Trinitatis, « amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint « universi presentes pariter et futuri quod ex feodali « officio et tamquam executores extreme voluntatis

« karissimi condam nostri Philippi, Flandrie comitis, « de certis pecunie summis a Conrado Ususmaris et « Quilico de Goarco, Januensibus civibus, et eorum-« dem societate, causa mutui, receptis per quosdam « dicti defuncti comitis milites, nobis de cetero di-« lectos, scilicet per Willelmum de Linden, Arnulfum « de Streia, Walterium de Lingnea, Richerum de « Walskehal, Hugonem de Lezennes, Gilonem de « Hinesdal, Balduinum de Henin, Rogerium de Lan-« dast et Gerardum de Mudis; nos de dictis summis, « vidilicet de totali septingentarum marcharum ar-« genti quantitate, ad peticionem predictorum mili-« tum constituimus redditores erga societatem ante-« dictam, si eosdem in solutione dicte pecunie, « terminis per ipsos notatis, contigerit defecisse. « Quod, ut inviolabile robur obtineat, presentem « paginam sigilli nostri auctoritate ac regii nominis « karactere inferius annotato fecimus confirmari. « Actum in castris juxta Accon, anno incarnati verbi « millesimo centisemo nonagesimo primo, regni nostri « anno duodecimo; astantibus in palatio nostro quo-« rum nomina supposita sunt et signa, dapifero nullo. « S. Guidonis buticularii, S. Matthei camerarii, S. Ro-« dulphi constabularii. Data vacante cancellaria. » Gilles de Hinnisdal est rappelé, en 1234, comme père d'Herman, qui suit. (Butkens, *Supplément aux trophées de Brabant*, t. I. livre 8. p. 443).

DE HEURNE : d'argent, à un écusson de sable, surmonté de 3 merlettes du même.

II. Herman DE HINNISDAL, Ier du nom, chevalier, vivant en 1234, épousa Catherine DE HEURNE, dame de Heurne-Saint-Pierre dans la châtellenie d'Audenarde. (*Ibid.*) Il laissa deux fils :

1° Daniel, Ier du nom, qui suit;

2° Guillaume de Hinnisdal, mort en 1296. (*Ibid.*)

DE SASSEMBROUCK : d'or, au chef de sable.

III. Daniel DE HINNISDAL, Ier du nom, chevalier banneret, seigneur de Heurne, épousa Mechtilde DE SASSEMBROUCK (1). Il mourut le jour de la fête de

(1) Hemricourt, auteur du livre intitulé *Miroir des nobles de*

sainte Elisabeth (19 novembre) 1298 et fut inhumé dans l'église de Heurne-Saint-Pierre, près de Wechmael, où l'on voyait encore sa tombe en 1708 (A). Il y était représenté armé de toutes pièces et revêtu d'une cotte de mailles. Aux deux côtés de sa tête deux bannières; sur sa cuisse gauche un grand écu ou bouclier, représentant *un chef d'argent, chargé de trois merles de sable* (A et B). Il eut pour fils :

IV. Wathieu DE HINNISDAL, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Heurne en 1300, mourut au mois de juin 1353, ainsi que l'énonce un relief fait par son fils aîné à l'abbaye de Saint-Tron. Le registre des fiefs de cette abbaye porte que le seigneur Walther de Hinnisdael, chevalier, possédait en plein fief une maison avec d'autres biens sous Kerckum, à raison duquel fief il avait quatre vassaux. Wathieu est encore rappelé comme fils de Daniel de Hinnisdael, chevalier, et de dame Mechtilde de Sassembrouck, dans une sentence du dimanche *Reminiscere* 1354 (A). Il avait épousé Marguerite DE STEENHUYS (1), de laquelle il eut trois fils (*Suppl. aux trophées de Brabant*,

DE STEENHUYS : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un annelet du même.

Hasbaye, qu'il écrivit de 1353 à 1400, dit, p. 247, que la maison de Sassembrouck était anciennement si puissante qu'elle faisait la guerre au comte de Loos, et osait même lui envoyer faire appel.

(A) Les titres désignés par cette lettre ont été vérifiés par les conseillers au bailliage de Namur et visés dans les lettres de M. de Cratiembagh, mestre-de-camp, lieutenant de S. E. le comte de Meghen, gouverneur et souverain bailli des ville, pays et comté de Namur, du 17 mars 1667, délivrées à Philippe-Herman de Hinnisdal.

(B) Les titres désignés par cette lettre ont été visés dans deux certificats des rois d'armes de l'empereur et hérauts provinciaux sur le district du Bas-Rhin, des 17 octobre 1716 et 8 janvier 1726.

(1) Maison d'ancienne chevalerie qui a pris son nom d'un château situé dans le comté d'Alost, et alliée aux maisons de Bethune, de Blondel-Pamèle, de Snoy, de Croix, de Gottignies. La terre de Steenhuys avait le titre de principauté (*Busching*). Marguerite, princesse de Steenhuys, héritière de la branche aînée de cette maison, épousa, vers 1435, Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 767.)

pp. 443, 444, où se trouve le tableau généalogique de la maison de Hinnisdal) :

1° Gilles de Hinnisdal, chevalier. On voit, par deux registres des fiefs de l'abbaye de Saint-Tron, cotés E. A. fol. 84, et S. fol. 303, qu'après la mort de son père, il reprit de fief de ladite abbaye, le 10 juin 1353, le fief de Kerckum, en présence d'Arnoul de Dyck, chevalier, de Wauthier de Gorsème, de Lambert Schouteete, de Daniel de Zerckingen, etc., vassaux de l'abbaye de Saint-Tron; et que, du consentement de l'abbé, et en présence des mêmes vassaux, il transporta la moitié dudit fief à Herman de Hinnisdal, son frère. (*Expédition délivrée sous le sceau de l'abbaye de Saint-Tron, le 9 novembre* 1785.) Le 23 mai 1356, Gilles de Hinnisdal transporta l'autre moitié du fief de Kerckum à sa nièce Emilie, fille de feu Wathieu de Hinnisdal; laquelle en reçut l'investiture assistée de Gerard van den Broeck, mambour ordonné à ladite Emilie par ledit Gilles de Hinnisdal. (*Expédition délivrée sous le sceau de l'abbaye de Saint-Tron, par le tribunal de la cour féodale, le* 11 *novembre* 1785.) Gilles mourut sans postérité;

2° Wathieu de Hinnisdal, chevalier, qui fit relief en l'abbaye de Saint-Tron en 1353 (A), et mourut avant le 23 mai 1356. Il avait épousé Emilie *de Guighoven* (1), laquelle se remaria avec Gerard van den Broeck (C). Elle avait eu de son premier mari :

A. Herman de Hinnisdal, mort jeune avant l'année 1356;

B. Emilie de Hinnisdal. Elle transporta à son oncle Herman, le 23 mai 1356, la moitié du fief de Kerckum, dont Gilles de Hinnisdal, son autre oncle, lui avait fait donation le même jour (C);

3° Herman II, qui a continué la postérité.

V. Herman DE HINNISDAL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Kerckum, recueillit les deux moitiés de ce fief, en 1353 et 1356, par donations de son frère Gilles et de sa nièce Emilie. Le 23 mai 1356, Herman

---

(1) Suivant le *Supplément aux trophées de Brabant*, p. 445.

(C) Les titres désignés par cette lettre sont rappelés par extraits dans un procès-verbal du 14 juin 1773, des titres et pièces contenus dans les archives de l'abbaye de Saint-Tron touchant la famille de Hinnisdal.



reçut l'investiture de ces deux parties de Kerckum de l'abbaye de Saint-Tron, et déclara, assisté de Gheymard de Specule, son mambour, qu'il devait à ce monastère deux droits de fiefs, à raison de ces deux moitiés de fief qui jadis n'en avaient fait qu'un. (*Expédition délivrée le* 11 *novembre* 1785). Herman fut chargé par Louis II de Marle, comte de Flandre, d'une mission auprès du duc de Normandie (depuis Charles V). Ce dernier prince, par lettres datées de Hesdin le 27 septembre 1363, ordonna aux gens de ses comptes d'allouer ès-comptes de son trésorier Aymar Bourgoise, la somme de 200 francs d'or « payés à notre très-cher et bien amé messire Her-« manz *de Henesdale*, chevalier, auquel nous en « avons fait don pour cause du voiaige qu'il a par-« devers nous fait du mandement de notre très-cher « et amé cousin le comte de Flandre. » (*Original en parchemin du cabinet de feu M. d'Hozier.*) Herman II vivait encore le 9 avril 1373. A cette époque, Gheymard de Specule étant décédé, messire Herman de Hinnisdal lui substitua Eustache de Nisem pour mambour (administrateur) de ses fiefs. (*Registre EA. des fiefs de Saint-Tron*, *fol.* 350. *C.*) Il épousa une dame de la noble maison DE GUIGHOVEN (1), suivant les lettres des conseillers du bailliage de Namur, du 17 mars 1667. On juge par l'ordre des temps qu'elle était sœur d'Emilie, femme de Wathieu de Hinnisdal. Herman a laissé deux fils :

De Guighoven : d'argent, à la fasce d'azur.

1° Herman III, dont l'article suit;

2° Henri de Hinnisdal, auquel son père légua l'un des deux fiefs de Kerckum, suivant la traduction des titres de l'abbaye de Saint-Tron. On juge par l'ordre des temps que Henri de Hinnisdal eut pour fils :

Herman de Hinnisdal. Il s'attacha à Louis, duc d'Orléans, fils du roi Charles V, duquel il se rendit homme lige pour une pension de 100 livres tournois,

(1) Voyez, sur cette ancienne famille de chevalerie, le *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 20, 25, 29, 59, 82, 214.

suivant un mandement de ce prince daté de Paris le 6 septembre 1404, à Jean le Flament, son trésorier, de bailler et délivrer à son très-cher et bien amé messire Hermant *de Hinisdale*, chevalier du pays de Flandre, ladite somme de 100 livres tournois, pour laquelle il lui avait fait hommage lige. (*Original en parchemin du cabinet de feu M. d'Hozier*).

DE SEPPER : d'argent, à la croix de sable, accompagnée aux deux cantons supérieurs de deux maillets de gueules.

VI. Herman DE HINNISDAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur des deux fiefs de Kerckum, épousa Jeanne DE SEPPER, qui mourut en 1396, et fut inhumée dans l'église de Kerckum (A. B, *Supplément aux trophées de Brabant*). L'écusson de ses armes et celui de Jeanne de Sepper, sa femme, se voyaient, en 1708, dans l'église de Wechmael sur la tombe d'Herman, leur fils, dont on va parler.

DE GUTSCHOVEN : d'argent, 3 chevrons de sable.

VII. Herman DE HINNISDAL, IVe du nom, écuyer, seigneur de Kerckum, maître et protecteur de la ville de Tongres, épousa Catherine DE GUTSCHOVEN (A). Tous deux furent inhumés dans le chœur de l'église paroissiale de Wechmael, au comté de Loos. Leurs tombes, ornées de leurs armoiries et de celles de leurs pères et mères, existaient encore en 1708 (B). Celle de Herman de Hinnisdal porte qu'il mourut le 8 mars 1418, et celle de Catherine de Gutschoven qu'elle décéda le 19 février 1421. Ils avaient eu deux fils et une fille :

1° Herman V, qui suit ;

2° Gilles II, auteur de la branche des *seigneurs* D'OTRANGE, DE HEURNE, etc., rapportée à son rang (page 32) ;

3° Marguerite de Hinnisdal, chanoinesse au noble chapitre de Munster-Bilsen. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, p. 443.)

VIII. Herman DE HINNISDAL, V^e du nom, chevalier, seigneur de Kerckum, fonda de procuration, le 22 juin 1419, Michel Schroots, pour faire en son nom relief de la moitié de Kerckum en la cour féodale de l'abbaye de Saint-Tron. Il était marié, en 1431, avec

Isabelle DE RICKEL (1). Il est qualifié échevin de la ville de Saint-Tron (2) dans l'acte du relief qu'il fit en la cour féodale de l'abbaye de Saint-Tron, le 1er février 1436 (*v. st.*) pour les deux fiefs que feu Herman, son père, avait possédés, et qui anciennement avaient appartenu à Wauthier de Hinnisdal, chevalier, ledit relief fait entre les mains du seigneur Jean de Beesde, abbé, représenté par Lambert de Werfengeys, son lieutenant, en présence de Laurent Hillen, de Théodore de Heusden et de plusieurs autres hommes de fiefs. (*Expédition délivrée sous le sceau de la cour de ladite abbaye, le* 17 *novembre* 1785). Herman V vivait encore en 1454 et mourut avant le 30 mai 1472 (4). Les 20 et 21 novembre 1609, les officiers de la justice de Saint-Tron et Raes, seigneur de Rickel, attestèrent qu'Herman de Hinnisdal et Isabelle de Rickel étaient représentés sur une vitre de l'église de Stewordt en chevalier et en dame. Ils avaient eu deux fils :

DE RICKEL : d'or, au lion de sable, lampassé et armé d'argent.

1° Herman VI, dont l'article suit;
2° Robert de Hinnisdal, vivant en 1472, mort avant l'année 1488.

IX. Herman DE HINNISDAL, VIe du nom, seigneur de Kerckum, conseiller et chambellan de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, fut reçu à hommage avec son frère Robert pour les deux fiefs de Kerckum, par Arnold de Beringhen, abbé de Saint-Tron, le 30 mai 1472, en présence d'Herman de Mettecoven,

---

(1) Bolle, seigneur de Rickel, vassal de l'abbaye de Saint-Tron, épousa, vers 1380, une fille de Raes de Haccourt, chevalier, seigneur de Haversen et d'Osogne, échevin de Liége. (*Miroir des nobles de Hasbaye*, pp. 218, 266.)

(2) Cette magistrature était fort honorée dans les Pays-Bas, et n'était remplie anciennement que par les plus nobles familles. Les échevins, les bourgmestres, chefs des troupes de la cité pendant la guerre, étaient toujours élus parmi les nobles qui suivaient la profession des armes, et ordinairement ceux qui remplissaient ces charges étaient revêtus de la chevalerie. (Voyez le *Recueil héraldique des échevins et bourgmestres de la noble cité de Liége*.)

de Guillaume de Waelhoven, de Guillaume de Gutschoven et de plusieurs autres vassaux de cette abbaye. (*Expédition délivrée le* 21 *novembre* 1785, *sous le sceau de la cour féodale de ladite abbaye*). Herman de Hinnisdal servit le duc de Bourgogne dans la guerre qu'il fit à René II, duc de Lorraine, ligué contre lui avec le roi Louis XI et l'empereur Frédéric III. C'est ce qu'on voit par des lettres du duc Charles, données durant le siége de Nuis, le 14 avril 1475, où il s'exprime ainsi : « Considérant que les « François, nos ennemis, ont puis nagaires tournez « les terres et seigneuries que notre amé et féal « conseiller et chambellan Herman *de Henisdael* « tient et possède de héritaige maternel en notredit « pays de Haynau et en ycelles fait plusieurs explois « de guerre, et que encores ils y vueillent persévérer, « savoir faisons que pour ces causes nous avons oc- « troyé, consenty et accordé audit Herman de Henis- « dael qu'il piust lever et faire mectre sus tous ceulx « qui tiennent aucune chose en fief de luy, et de les « contraindre de servir souz lui ou son commis du- « rant les divisions et guerres que nous pourrons avoir « contre le Roy ou tant qu'il nous plaira. » (*Original en parchemin du cabinet de feu M. d'Hozier*). Herman VI avait épousé Marguerite SCHROOTS, avec laquelle il fonda un anniversaire dans l'église de Kerckum. Cette dame se remaria avec Guillaume Pollaer. Son premier mari en avait eu :

SCHROOTS :

1° Herman VII, dont nous allons parler;

2° Robert de Hinnisdal, vivant en 1488.

X. Herman DE HINNISDAL, VIIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Kerckum, chambellan de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, (depuis Charles-Quint), et gouverneur de Malines, succéda jeune à son père. Guillaume Pollaer, son beau-père, comme mari et bail de Marguerite Schroots, avait fait relief de l'un des deux fiefs de Kerckum le 4 avril 1480. Le 15 mars 1488, le même

Guillaume Pollaer, toujours au nom de sa femme, adhérita des deux fiefs de Kerckum Herman et Robert de Hinnisdal, ses beaux-fils. (*Expédition en latin signée et scellée.*) Le 22 juin 1490, Herman de Hinnisdal, damoiseau, fonda de procuration Michel Schroots pour faire relief des deux fiefs de Kerckum (C). Par lettres datées de Malines le 27 avril 1509, l'empereur Maximilien et Charles, archiduc d'Autriche et prince d'Espagne, « en considération « des grans, notables et loyaux services que notre « chier et féal messire Herman *de Hinnisdael*, che- « valier, seigneur de Querckem, nous a faiz tant en « l'estat de chambellan de nous, Charles, en quoy il « s'est grandement, vertueulsement et loyaulment « acquitté que aultrement en plusieurs et diverses « manières......, lui avons promis et promettons par « ces présentes le pourveoir de l'estat et office de « gouverneur de notre ville de Malines si tost qu'il « escherra vacant, et dès maintenant luy avons donné, « octroyé et accordé ledit estat et office. » (*Original signé par Marguerite, fille de l'empereur Maximilien, et scellé du sceau de l'empire en cire rouge pendant sur double queue du parchemin, cabinet de feu M. d'Hozier*). Il épousa Elisabeth DE LANGHEN, ainsi qu'il appert, par lettres du 8 septembre 1512, des échevins de la ville de Leeuw (A). Il intervint dans un acte de 1519 (*Supplément aux trophées de Brabant, p.* 443). D'autres lettres de l'empereur Charles-Quint, données à Bruxelles le 1er février 1521, portent : « Coume notre chier et féal chevalier Hermann « *de Hinnisdael*, seigneur de Kerckem, pour nous sub- « venir aux affaires que nous avons à soustenir et sup- « porter au moyen de la présente guerre (celle contre « le roi François Ier), mesmement pour faire paie- « ment aux gens d'armes de sa compaignie se soit « obligé en son propre et privé nom pour la somme « de mil livres, monnoie de Flandres....., savoir fai- « sons que nous, ces choses considérées, mesmement « le plaisir et service que ledit Hinnisdael nous a fait, « lui avons octroyé et promis, octroyons, accordons

DE LANGHEN :



« et promettons de bonne foy et en parolle d'empe-
« reur par ces présentes que de ladite somme de
« mil livres nous le ferons rembourser et contenter
« par notre receveur de Brabant au quartier de Lou-
« vain. » (*Original du cabinet de feu M. d'Hozier.*) Après la mort de Michel Schroots, Herman de Hinnisdal lui substitua pour mambour de la moitié de ses fiefs de Kerckum Jean Zélis, fils de Henri, qui prêta serment de fidélité le 20 janvier 1522 (C). Il eut pour fils Herman VIII, qui suit.

DE CORSWAREM : d'hermine, à 2 fasces de gueules.

XI. Herman DE HINNISDAL, VIIIe du nom, chevalier, seigneur de Kerckum, épousa Marie DE CORSWAREM (1), laquelle était veuve de lui lorsque, par acte du 3 octobre 1548, elle passa le fief de Kerckum à Herman de Hinnisdal, son fils. (*Registre E. D. des fiefs de l'abbaye de Saint-Tron, fol.* 216, 224 *versos.*) Ils sont rappelés dans plusieurs actes postérieurs comme ayant eu de leur mariage :

1° Robert, dont l'article suit;

2° Herman IX, auteur de la branche des *seigneurs* DE SCHABROUCK, rapportée ci-après (page 31);

3° Marie de Hinnisdal, qui épousa 1° Guillaume *de Rickel*; 2° Gérard *de Cortembach* (2);

4° Anne de Hinnisdal.

XII. Robert DE HINNISDAL, damoiseau, seigneur de Kerckum, fit le relief de ce fief en la cour féodale de

---

(1) Illustre maison des Pays-Bas que les historiens disent issue des comtes souverains de Loos, puînés des comtes de Hainaut. Elle a été élevée successivement aux rangs de comtes de Loos-Corswarem et du Saint-Empire, et de ducs et princes de Loos par l'empereur Charles VI en 1734 et par l'impératrice Marie-Thérèse en 1778. En 1803, sa principauté, sous la dénomination de *Rheina-Wolbeck*, lui donnait suffrage à la diète de l'empire. L'acte de la confédération du Rhin la soumit au grand-duché de Berg. Aujourd'hui ses possessions sont, partie sous la souveraineté de la Prusse, partie sous celle du Hanovre. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, in-18, Louvain, 1760, t. II, p. 735; *Annuaire généalogique et historique,* 1821, p. 137.)

(2) DE CORTEMBACH : *d'or, à trois bandes de gueules.*

l'abbaye de Saint-Tron, le 11 janvier 1566. (*Expédition, signée et scellée, délivrée le 24 novembre 1785.*) Il eut pour femme Barbe DE ROOST (*Alias* DE ROSUT), dame de Danicken au pays de Fauquemont (A. C.). Lui et sa femme moururent, en 1567, de la peste qui désola le pays de Liége à cette époque, et ils furent enterrés à Saint-Tron dans le cloître des Frères de Saint-Alexis. Ils avaient eu quatre fils :

DE ROOST : d'argent, au lion de sable.

1° Herman de Hinnisdal, mort sans postérité;

2° Nicolas Ier, qui a continué la branche aînée;

3° Daniel de Hinnisdal, damoiseau, seigneur de Kerckum, dont il fit relief en son nom après la mort de son frère Nicolas. (*Rég. des fiefs de l'abbaye de Saint-Tron, F. E., fol.* 291.) Le 11 février 1589, il vendit une partie de ce fief à Martin Robeyns. (*Ibid., rég. E. F., fol.* 173 : *rég. F. G., fol.* 205.) Le 10 novembre 1612, Daniel de Hinnisdal fit aveu pour les deux fiefs de Kerckum (C). Il avait épousé Judith *de Baelge*, morte le 22 mai 1609. Il se démit de ses biens en faveur de Louis, son fils, le 16 mars 1619 (*Original en flamand*), et mourut de la peste à Thiennes, en Brabant, le 20 septembre 1626. Il avait eu quatre fils et une fille :

A. Robert de Hinnisdal, né en 1582, décédé à vingt-six ans le 31 mars 1608. Il ne fut pas marié;

B. Louis de Hinnisdal de Kerckum, damoiseau, né en 1584. Il fit relief en l'abbaye de Saint-Tron, le 20 juin 1619, des biens que lui avait cédés son père (C). Il obtint un octroi, le 15 octobre 1637, de l'abbé de Saint-Tron, qui lui accorde la liberté de disposer des biens de Kerckum par testament ou donation entre-vifs. (*Rég. des fiefs de Saint-Tron, E. L. fol.* 178, *verso.*) Ce fut en vertu de cet octroi que, par son testament du 5 février 1650, le très-noble seigneur Louis de Hinnisdal de Kerckum ordonna que si son frère Jean mourait sans enfants légitimes, les biens de Kerckum et ses biens patrimoniaux passeraient au fils aîné de son neveu de Hinnisdal, seigneur de Fumal. L'abbesse de Herckenrode, sa sœur, fut donataire d'une partie de ses meubles. (*Expédition délivrée, le* 19 *janvier* 1786, *sous le sceau de la cour de Saint-Tron.*) Il mourut sans postérité le 23 mai 1651, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église de Stewordt, devant le grand autel;

C. Jean de Hinnisdal l'aîné, né en 1592, seigneur de Cannart, mort sans postérité avant l'année 1653;

D. Jean de Hinnisdal le jeune, damoiseau, seigneur de Cannart, puis de Kerckum après son frère Louis. Il est qualifié dans plusieurs actes du chapitre de Munster-Bilsen, des années 1639 et 1645 (*fol.* 33 *et* 34 *du registre*), capitaine et gouverneur des forts de Spinola et de Kildrecht sous Anvers. Le 1er juillet 1651, Jean van den Creest, fondé de pouvoir du noble seigneur le capitaine Jean de Hinnisdal de Kerckum, ci-devant gouverneur des forts de Spinola, Kildrecht, et autres en dépendants, fit relief et prêta serment pour le fief de Kerckum, tenu de l'abbaye de Saint-Tron. (*Reg. F. K., fol.* 64, *et extrait, sous le sceau de cette abbaye, par C. Rubens, notaire public et secrétaire du révérendissime abbé et seigneur de Saint-Tron.*) Jean de Hinnisdal, damoiseau, obtint de l'abbé de Saint-Tron, le 9 septembre 1653, la permission de disposer de quelques biens fonds à Kerckum (C). Il y eut un transport de biens à son profit le 27 juillet 1657. (*Original en flamand.*) Son testament, du 2 octobre 1658 (insinué au greffe de Saint-Tron le 23 juillet 1764), porte que, conformément au testament de son frère Louis, du 5 février 1650, il lègue au fils aîné de Philippe-Herman de Hinnisdal, damoiseau, son neveu, seigneur de Fumal, des biens à Kerckum, reversibles, en cas de mort sans enfants, aux plus proches parents du donataire. Les autres dispositions principales sont celles-ci. Il laissa une cour censale à Kerckum, qu'il avait acquise de son cousin Henri d'Alsteren, seigneur de Hamel, damoiseau, au fils dudit Henri. Il légua à Françoise-Appoline de Hinnisdal de Fumal une maison que Jean van der Bosch, damoiseau, lui avait vendue avec reversion, en cas de mort sans enfants, aux sœurs ou représentants de ladite Françoise-Appoline. Enfin il légua une rente à Alexandre de Hinnisdal, damoiseau, demeurant au pays de Clèves, fils de feu Raes de Hinnisdal. (*Expédition en papier signée H. F. Gerardi, sous-greffier.*) Jean de Hinnisdal mourut sans postérité (1).

(1) Jean de Hinnisdal fit, en 1653, un mémoire où il marque le temps de la mort de Robert de Hinnisdal et de Barbe de Roost, ses aïeuls, de Robert, son oncle, de Daniel, son père, de Judith de Baelge, sa mère, de Barbe de Hinnisdal, abbesse de Herckenrode, de Louis, son frère, lequel avait fait un legs à l'église de Stevordt pour l'entretien d'un chapelain; de Jean, son autre frère, seigneur de Cannart, de Marie de Baelge, sa tante, prieure d'Herckenrode, morte à soixante-huit ans, et de Jean de Bruni-neck, seigneur de Brusthem, son neveu, mort le 26 juillet 1653.

E. Barbe de Hinnisdal, née en 1581. Elle fit profession religieuse en l'abbaye de Herckenrode sous l'abbesse Anne de Blocquerie, le 5 septembre 1598, et fut élue abbesse de ce monastère. Elle mourut en 1655;

4° Robert de Hinnisdal, marié avec N... *de Blocquerie* (1). Il eut de ce mariage:

Marie de Hinnisdal, femme de Guillaume *de Huesch.*

VICOMTES ET BARONS DE FUMAL.

XIII. Nicolas DE HINNISDAL DE KERCKUM, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Danicken, épousa Christine DE DONCHIERFF, dite DE DONCEEL. (*Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, in-4°, Cologne, 1776, t. I, p. 191; *Suppl. aux trophées de Brabant*, t. I, p. 444.) Le 1er décembre 1578, Nicolas van Hinnisdael, damoiseau, fit relief pour lui et ses héritiers du fief de Kerckum. (*Expédition délivrée sous le sceau de la cour féodale de l'abbaye de Saint-Tron le* 26 *novembre* 1785.) Messire Nicolas de Hinnisdal et Christine de Donchierff sont nommés dans un acte de mambournie du 12 mars 1580 (A. B.) On voit, par les actes nombreux où ils sont rappelés, qu'ils n'ont laissé qu'un fils nommé comme son père, et dont nous allons parler.

DE DONCHIERFF: de gueules, à la bande d'or.

XIV. Nicolas DE HINNISDAL, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Fumal, de Danicken, de Gratzen, de Hercken, de Stralen, de Cannart, etc., servit avec distinction dans les armées de la maison d'Autriche (A). Il épousa, par contrat du 18 juin 1607, passé devant Malton, notaire apostolique et impérial,

(1) DE BLOCQUERIE: *coupé, au 1 d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable; au 2 de gueules, à trois losanges accolées d'argent.* De cette famille était Gilles de Blocquerie, archidiacre de Hainaut, prévôt de Sainte-Croix, chancelier de l'évêque de Liége et président du conseil en 1527. (*Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*, in-fol°., 1720, p. 251.)



DE FUMAL : d'argent, à 3 capuchons de gueules ; en cœur un écusson d'or, chargé de 3 fasces de gueules.

Antoinette DE FUMAL, dite DE WARNANT, fille de Jean de Fumal, dit de Warnant et de Gertrude d'Anvin. (*Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, p. 191.) Nicolas fut assisté au contrat de Herman de Mettecoven et de Fastré de la Ruelle, damoiseaux, et Antoinette de Fumal, de sa mère, de Jean de Hemricourt et de Jacques de Woelmont, écuyers. (*Original sur papier.*) Il fit preuve de la noblesse devant le comte d'Egmont, gouverneur-général des Pays-Bas, le 7 janvier 1610 (A); fit un accord, le 14 janvier 1613, avec Barbe Brechts, veuve de Jean de Vos, laquelle lui transporta la maison et forteresse de Molen-Bisoul, dont il fit relief en la cour féodale de Brabant le 18 du même mois. Par son testament, du 25 septembre 1641, il voulut être inhumé en la chapelle qu'il avait fait bâtir dans l'église de Fumal auprès de sa femme, fit un legs à D. Philippe de Fumal, son beau-frère, prieur de Grandpré, et un autre à dame Catherine de Donceel (Donchierff), sa cousine, religieuse à Marche. (*Rég. de la cure de Fumal*, fol. 6, 7 et 8.) Ses enfants furent :

1° Philippe-Herman, qui suit ;

2° Engelbert de Hinnisdal, mort sans postérité en 1637 ;

3° Jean de Hinnisdal, qui mourut après sa mère et avant son père, suivant le testament de ce dernier ;

4° Marguerite-Christine de Hinnisdal, religieuse à Marche-les-Dames. Ses père et mère lui constituèrent une rente lorsqu'elle fit profession le 21 novembre 1627.

XV. Philippe-Herman baron DE HINNISDAL, chevalier, sire et vicomte de Fumal, seigneur de Gratzen, de Cannart, de Stralen, de Danicken, de Hercken, etc., baptisé le 1er mai 1613 en l'église paroissiale de Fumal, comté de Namur, fut successivement alpher (officier) dans un régiment d'infanterie wallonne, le 15 juin 1635 ; capitaine d'une compagnie franche le 12 février 1640, et colonel d'un régiment de cinq compagnies de cuirassiers le 26 mai 1651 ; enfin, lieutenant-général au gouvernement et souverain

bailliage des ville et comté de Namur, et premier échevin de ladite ville. (A. B. C. *Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, p. 191.) Il épousa, assisté de messire Gilles de Fiennes, chevalier, seigneur de Ranoville, Hestrus, etc., par contrat passé devant Rogier et Fernagus, notaires royaux à la résidence d'Aire, le 16 mai 1637, demoiselle Barbe DE LIÈRES, fille de messire Antoine de Lières, chevalier, seigneur de Ferfay, de Cauchy-à-la-Tour, de Wesemal, de Judroncq, la Sessoie, Saint-Cornil, Montergon, Herenthals, etc., et de noble dame Jacqueline de Tackœn, dite *de Zillebeke*, dame de Zillebeke, de Montergon, et autres lieux, la future assistée de haut et puissant seigneur messire Gilles, vicomte de Lières, chevalier, baron du Val et de Berneville, seigneur de Saint-Venant, de Nedon, d'Auchel, de Westrehem, Fouquenthun, la Haye, Malfiance, Fauquenhem, Haulpreys, Noinville, Saint-Crast, la Riotte, Wissocq, etc., mestre-de-camp, gouverneur et grand bailli d'épée des ville, château et bailliage de Saint-Omer, son oncle. Barbe de Lières eut en dot 16 mille florins. (*Copie en forme authentique, sous le sceau du grand bailli de Lillers, du* 20 *décembre* 1725.) Philippe-Herman de Hinnisdal recueillit les fiefs de Kerckum après la mort, sans enfants, de ses cousins Louis et Jean de Hinnisdal, et il en fit relief en l'abbaye de Saint-Tron le 12 mai 1660 (C). Le 2 novembre 1662, noble et illustre seigneur Philippe-Herman de Hinnisdal, baron de Fumal, et Adrien de Lières, seigneur de Ferfay, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, son beau-frère, firent un accord au sujet de l'acquittement de la dot de Barbe de Lières, qu'Adrien de Lières compléta par la cession de la cense de Polinchove, en la châtellenie de Furnes, conformément au testament mutuel d'Antoine de Lières et Jacqueline de Zillebeke, père et mère de Barbe, baronne de Fumal, du 22 décembre 1638. (*Copie collationnée sur la minute originale par Desmarets et Cauliers,*

DE LIÈRES : d'argent, à 2 bandes d'azur; un croissant de gueules entre les bandes en chef.

notaires.) Philippe-Herman et Barbe de Lières vivaient encore en 1680. Leurs enfants furent :

1° Philippe-Herman-Dominique, dont l'article suit;

2° Florence de Hinnisdal, baptisée en l'église paroissiale de Fumal le 11 avril 1644 ;

3° Yolande de Hinnisdal, née le 5 avril 1645;

4° Anne-Charlotte de Hinnisdal, mariée à Gaspard, comte *de Chavagnac* (1), lieutenant-général des armées de l'empereur, dont elle fut la troisième femme, fils de Josué, seigneur de Chavagnac, d'Andredieu et du Bousquet, gouverneur du château de Montauban en 1628, puis conseiller et premier chambellan de Gaston, duc d'Orléans, et de Gillette de Calvisson de Saint-Alban. Gaspard est ce fameux comte de Chavagnac que sa bravoure et ses négociations ont rendu célèbre. Il fut ambassadeur à Varsovie pour faire élire roi de Pologne le duc de Lorraine, et plénipotentiaire, en 1678, pour le traité relatif à la restitution de la Lorraine. Veuf d'Anne-Charlotte de Hinnisdal, il se remaria en France en quatrièmes noces, en 1679, avec Marie-Thérèse d'Etampes de Valençay, et mourut en son château du Bousquet le 11 février 1695. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1699;

5° Françoise-Appoline de Hinnisdal, religieuse.

XVI. Philippe-Herman-Dominique, baron DE HINNISDAL, chevalier, sire et vicomte de Fumal, seigneur de Gratzen, de Kerckum, de Cannart, etc., capitaine dans le régiment des hauts-allemands du baron de Berlo au service d'Espagne par lettre du 17 mars 1659 (A), épousa, par contrat passé devant Sdrogen, notaire et tabellion public à Bruxelles, le 24 juin 1673, contrat

---

(1) DE CHAVAGNAC : *de sable, à 3 fasces d'argent, accompagnées en chef de 3 roses d'or.* Cette ancienne famille d'Auvergne est connue depuis Guillaume de Chavagnac, damoiseau, qui vivait en 1259, et a prouvé par filiation depuis Pierre de Chavagnac, seigneur de Chavagnac en 1418. Elle a pris ses principales alliances dans les maisons d'Auzon, de Bonneroche, du Chariol, d'Espinchal, d'Estaing, de Froulay-Tessé, de Montboissier-Canillac, des Nos, de Saillans, etc. Henri-Louis de Chavagnac, capitaine de vaisseau, neveu du comte Gaspard, obtint l'érection de ses terres en titre de marquisat de Chavagnac au mois de février 1720. (Voyez l'*Armorial général de France*, II[e] registre.)

où il fut assisté de messire Philippe-Herman, baron de Hinnisdal, sire et vicomte de Fumal, ci-devant colonel d'un régiment de cavalerie, lieutenant-général au gouvernement et souverain bailliage des ville et province de Namur, son père, et de messire Jean-Charles-Chrétien de Landas, son parent, seigneur de Louvignies, mestre de camp de cavalerie et général de bataille au service d'Espagne, Catherine-Caroline, comtesse DE WALLENRODE, fille de messire Jean-Ernest, baron, puis comte de Wallenrode et du Saint-Empire (1), seigneur de Vrechem, de Bell, etc., du

DE WALLENRODE : de gueules, à une agraffe ou fermail antique en forme de losange d'argent, dont l'ardillon est rompu au milieu.

---

(1) Ce fut par diplôme daté de Vienne, le 14 février 1676, que l'empereur Léopold Ier accorda à Jean-Ernest, baron de Wallenrode, conseiller privé, major-général et chambellan de l'électeur de Saxe, puis conseiller privé et grand-maître de l'électeur de Brandebourg, pour lui et ses héritiers masculins et féminins, à perpétuité, le titre de comtes et comtesses du Saint-Empire romain, avec rétroaction de ce titre sur trois générations (son père, son aïeul et son bisaïeul), et qualifications héréditaires d'*excellence* et de *grandeur* dans toute ligne mâle et femelle.

Parmi les considérants de cette concession, fondés sur la haute ancienneté et les illustrations de la maison de Wallenrode, le diplôme rappelle qu'en 865, suivant Tritelme et Bucelin dans leurs chroniques, Gunther *de Wallenrode* était archevêque de Cologne; que ceux de cette maison prirent part au tournoi d'Ithal, en Saxe, ordonné par l'empereur Henri III en 1042; qu'en 1391, Conrad *de Wallenrode* fut élu grand-maître de l'ordre Teutonique (*Art de vérifier les dates*, édit. in-8, t. XVI, p. 485); qu'en 1416, Jean *de Wallenrode* (son frère) fut évêque de Liége * (après avoir été archevêque de Riga en 1394, et l'un des pères du concile général de Constance); prélat illustre par son savoir et par les hautes vertus qu'il déploya dans l'épiscopat. (*Ibid.*, t. XIV, p. 221; t. XVII, p. 8.) Enfin, que l'alliance des seigneurs de Wallenrode, à cause de leurs actions héroïques, avait été recherchée dans tous les temps par les plus illustres familles, et entre autres par celles des comtes de Pappenheim, de Wittgenstein, de Leiningen (Linange), de Wiedt, de Waldbourg, de Kœnigsegg, de Wetzenhausen, etc. Léopold Ier fait aussi mention d'un privilége singulier, et anciennement très-honorable, accordé, en 1488, par l'empe-

* Le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége* (in-fol., 1720) rapporte (p. 123) l'élection ou permutation de Jean de Wallenrode au 4 mai 1418, qui est la date certaine (voir aussi l'*Art de vérifier les dates*). Le même recueil donne la gravure du sceau de cêt évêque, et désigne ainsi ses quartiers : *Wallenrode*, *Leuchtenberg*, *Bade* et *OEttingen*.

conseil privé de l'électeur de Saxe et son général de bataille, premier ministre et grand-maréchal du duc de Saxe-Lawembourg, et d'illustre dame Catherine-Charlotte, comtesse de Wonsheim, fille de messire Jean-Berthold, comte de Wonsheim, la future assistée de messire François-Gaspard, comte de Schellardt-Obendorff, baron de Muggenhausen, gentilhomme de la chambre de S. M. I., son général de bataille, membre du conseil de guerre et colonel d'un régiment de hauts-allemands pour le service d'Espagne, son parent. (*Original en papier.*) Par ce contrat, Philippe-Herman, baron de Hinnisdal, cède à son fils le château de Cannart, tenu de l'évêque de Liége, comte de Loos, le fief impérial de Kerckum et les seigneuries de Hercken et Borghershoff. Illustre dame Ermengarde de Guillenghien, comtesse de Wonsheim, dota la future épouse, sa petite-fille, et la comtesse de la Marck, sœur de Catherine-Caroline de Wallenrode, signa son contrat de mariage. Entre autres clauses, il fut stipulé que la future épouse habiterait sa vie durant l'hôtel de Fumal à Huy, qu'il y aurait pour 4,000 florins de meubles et un carosse à six chevaux. Le baron de Hinnisdal mourut avant le 23 mai 1716. Il est rappelé dans un grand nombre d'actes et désigné dans le testament de la comtesse de Furstenberg, sa belle-sœur, du 10 juin 1717 (déposé à Tours le 6 avril 1726), laquelle, après avoir disposé de son hérédité en faveur des comtes Louis-Pierre et Auguste de la Marck, ses fils, donne à son neveu, le comte de Fumal, tout ce qu'elle peut donner de ses effets meubles et immeubles à partager avec François-Marie, chevalier de la Marck. (*Grosse en papier.*) Philippe-Herman-Dominique et Catherine-Caroline,

---

reur Frédéric III, à Veidt *de Wallenrode*, pour lui et sa postérité, en considération de ses exploits de guerre, du droit de sceller ses lettres avec de la cire rouge. (*Copie en allemand collationnée sur l'original muni de la bulle d'or par Antoine-Corneille Frolich, notaire impérial, munie du cachet de ses armes.*)

comtesse de Wallenrode, avaient eu deux fils et deux filles, entre autres :

1° Jean-Herman, dont l'article suit ;

2° Marie-Charlotte de Hinnisdal de Fumal, religieuse aux Annonciades de Venloo en 1697. La comtesse douairière de Furstenberg, sa tante, née comtesse de Wallenrode, par acte du 30 décembre 1700, daté du château de la Bourdaisière, près Tours, déclara que le don de 200 écus d'Espagne qu'elle avait fait à Marie-Charlotte (de Hinnisdal), née vicomtesse de Fumal, resterait audit monastère en cas de décès de sa nièce avant cinq années, terme du paiement. (*Copie en papier.*)

XVII. Jean-Herman DE HINNISDAL, chevalier, vicomte et baron de Fumal, seigneur de Kerckum, de Gratzen, de Zillebeke, de Cannart, de Ferfay, de Cauchy-à-la-Tour, etc., colonel-lieutenant commandant du régiment de la Marck, infanterie allemande, et brigadier des armées du roi, né en 1674, reçut le supplément du baptême au château de Fumal le 28 avril 1680. Destiné dès sa plus tendre jeunesse à la carrière des armes, il entra comme lieutenant, au mois de juin 1695, dans le régiment du comte de la Marck, son cousin-germain (infanterie allemande), au service de France. Il y passa par les grades successifs de lieutenant en second en novembre 1696 ; premier lieutenant au mois d'août 1699 ; capitaine réformé en avril 1701 ; capitaine en pied au mois de janvier 1703, avec rang de lieutenant-colonel le 26 juillet 1710 ; sergent-major le 1er août 1711 (*brevet original*), avec rang de colonel le 5 août 1712, et lieutenant-colonel en pied le 29 décembre 1714 (*brevet original*). Il servit à l'armée de Flandre en 1696 et 1697, et se trouva, le 10 juin 1702, au combat de Nimègue sous le duc de Bourgogne, puis à celui d'Eckeren, sous le maréchal de Villars, le 10 mai 1703. Le baron de Fumal combattit à Ramillies le 23 mai 1706, sous l'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroy ; à la bataille d'Audenarde, le 11 juillet 1708, sous le duc de Vendôme, puis à celle de Malplaquet sous le ma-

réchal de Villars le 11 septembre 1709. Le 12 juillet 1711, il prit part à la brillante affaire d'Arleux, où le comte de Gassion défit un corps considérable des alliés, et, l'année suivante, il servit aux siéges et prises de Douay, du Quesnoy et de Bouchain sous le maréchal de Villars. Passé à l'armée d'Allemagne après le traité d'Utrecht, il s'y trouva. sous le maréchal de Besons, au siége de Landau, qui se rendit, le 20 août 1713, après vingt-cinq jours de tranchée, puis à celui de Fribourg, rendu à discrétion au maréchal de Villars le 1er novembre suivant. La paix avec l'empereur fut signée à Rastadt le 6 mars 1714. Le baron de Fumal continua de commander le régiment de la Marck. Il fut créé brigadier d'infanterie par brevet du 3 avril 1721, reçut des lettres du roi, le 8 août 1727, pour aller servir à l'armée de la Meuse sous le comte de Belle-Isle, et obtint, le 1er janvier 1728, une pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis, dont il avait reçu la croix. (*Originaux.*) Le baron de Fumal est mort le 16 octobre de la même année (1). (*Chronologie historique militaire*, par Pinard. t. VIII, p. 309; *Etat de la France*, année 1722, t. III, p. 473.) Jean-Herman avait fait en la cour féodale de l'abbaye de Saint-Tron le relief du fief de Kerckum le 23 mai 1716, et s'était allié, avec dispense de Rome pour consanguinité au quatrième degré, et par contrat du 22 octobre 1714 passé devant Rogez et Neauport, notaires royaux à Arras, avec noble et illustre demoiselle Marie-Claire-Eugénie DE CARNIN LILLERS (2),

DE CARNIN : de gueules, à 3 têtes de léopard d'or.

(1) Par le testament qu'il avait fait trois jours auparavant au château de Lillers, il avait ordonné qu'on l'inhumât dans la chapelle de Ferfay, près de la feue baronne de Fumal, sa femme. Il était âgé de 54 ans.

(2) Cette ancienne famille a pris son nom d'un château situé dans la Flandre française, à trois lieues de Lille. Elle est connue depuis Jacques de Carnin, chevalier, qui vivait en 1205. Outre la branche de Lillers, en faveur de laquelle Nedonchel fut érigé en marquisat en 1694, il y avait la branche des comtes de Stades. Cette famille, a été longtemps attachée à la maison de Bourgogne. L'un des frères de la baronne de Fumal fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne et commandant d'un bataillon des gardes wal-

chanoinesse du très-illustre chapitre de Maubeuge; fille aînée de feu haut et puissant seigneur Maximilien-François de Carnin, chevalier, marquis de Lillers et de Nedonchel, comte de Quernes député ordinaire de la noblesse des états d'Artois, et de haute et puissante dame Marie-Alexandrine-Charlotte de Bethune. Furent présents au contrat, du côté du vicomte de Fumal, Marie-Catherine-Charlotte, née comtesse de Wallenrode, comtesse douairière de Furstenberg, sa tante; Pierre-Louis, comte de la Marck et de Schleiden, maréchal de camp, colonel du régiment d'infanterie allemande de son nom, son cousin germain, fils de S. E. madame la comtesse de Furstenberg; et, du côté de la future épouse, son aïeule, Anne de Noyelles, veuve de Charles-Jacques-François de Bethune, marquis d'Hesdigneul; Marie-Gilles-Claude de Carnin, comtesse douairière de Thiennes, sa tante; Jacques-Bonaventure de Carnin, marquis de Lillers, Charles-Guislain-François de Carnin, marquis de Nedonchel, et Albert-François de Carnin, abbé de Lillers, ses frères germains; Eugène-François de Bethune, marquis d'Hesdigneul, député ordinaire de la noblesse d'Artois, et dame Camille de Pietra-Santa, son épouse, oncle et tante de la future, et Adrien-Joseph de Carnin, chanoine de la cathédrale de Tournay, son cousin issu de germain. (*Copie collationnée par Duminil et Moinard, notaires royaux à Arras, le* 11 *mars* 1726.) De ce mariage sont issus :

1° Louis-Joseph-Herman de Hinnisdal, baron de Fumal, né au château de Ferfay le 2 juillet 1715, officier au régiment de la Marck, avec lequel il servit aux siéges de Kehl et de

---

lonnes. Jean le Carpentier, dans son *Histoire du Cambrésis* (IIIe partie, p. 372), a confondu la maison de Carnin avec celle *de Carvin*, également ancienne et voisine de la première. Les principales alliances *des Carnin* sont avec les familles d'Avion, de Bauffremez, de Berghes, de Châteauvillain, de Marckais, de la Tour-Saint-Quentin, de Wendin, etc. (*Dict. de la noblesse*, in-4°, t. III, p. 514.)



Philisbourg en 1733 et 1734, mort à Castelnau de Reggenis, en Italie, le 22 avril 1735 (1), non encore marié (*Certificat du comte de Donell*, *archiprêtre de Castelnau*);

2° Adrien-Eugène-Herman, qui a continué la postérité;

3° François-Maximilien-Herman-Druon de Hinnisdal, *dit* l'abbé de Fumal, né le 2 avril 1721, chanoine de l'église collégiale de Lillers en 1740, depuis prévôt de l'église métropolitaine de Cambray et abbé commendataire des abbayes de Beauport, en Bretagne, et d'Auberive, vivant en 1780;

4° Philippe-Joseph-Herman de Hinnisdal, *dit* le chevalier de Fumal, né le 26 septembre 1725, officier au régiment du Roi, infanterie, puis successivement capitaine au corps des grenadiers de France, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel du régiment d'Horion et brigadier des armées du roi (2). Il ne vivait plus en 1780;

5° Louise-Charlotte-Gillette de Hinnisdal, née le 30 juillet 1716;

6° Marie-Philippine-Aldegonde de Hinnisdal, née le 16 août 1717;

7° Dorothée-Claire-Françoise de Hinnisdal, née le 11 août 1722, chanoinesse du noble chapitre de la Reine à Bourbourg en 1740, morte en 1786. (*La France chevaleresque et chapitrale*, année 1786, p. 150.)

XVIII. Adrien-Eugène-Herman, comte DE HINNISDAL, baron de Fumal, seigneur de Ferfay, d'Ames, de Wez, de Cauchy-à-la-Tour, de Zillebeke, de Kerckum, de Cannart, d'Alest, de Brustem, etc., naquit le 30 août 1718. Marie-Alexandrine-Charlotte de Bethune, marquise douairière de Lillers, son aïeule et tutrice, fit foi et hommage au roi au bureau des finances à Lille, en son nom et au nom de ses frères,

(1) Il servait alors à l'armée d'Italie sous le marquis de Maillebois, commandant le corps de réserve avec le comte Louis-Engelbert de la Marck, cousin issu de germain du baron de Fumal. (*Chronologie historique militaire*, t. V, p. 551.)

(2) Le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 698, a interverti les emplois militaires de Philippe-Joseph-Herman, avec les dignités ecclésiastiques de François-Maximilien-Herman-Druon, son frère; et un partage du 21 novembre 1780 les nomme improprement le premier *Louis*-Maximilien-Herman-Druon, et le second *François-Eugène*-Herman.



pour la terre et seigneurie d'Ames, mouvante de Sa Majesté à cause de son château d'Aire (1). Adrien-Eugène-Herman fit avec ses frères un partage provisionnel des biens délaissés par leurs père et mère, suivant acte passé par Collin, notaire royal à Aire, le 18 juillet 1771. Par ce partage, la terre de Ferfay et le dixième des seigneuries de Nedonchel et Quernes étaient échus à Louis-Joseph-Herman, baron de Fumal, frère aîné. (*Original en papier.*) Le 17 décembre 1733, la marquise douairière de Lillers et Pierre Caran, curé du village de Lières, subrogé tuteur de Louis-Joseph Herman de Hinnisdal, officier au régiment de la Marck, firent foi et hommage au roi pour le fief de Wez, situé à Marles, au nom des enfants mineurs de Jean-Herman de Hinnisdal. (*Original en parchemin scellé.*) Adrien-Eugène-Herman de Hinnisdal, baron de Fumal, capitaine au régiment de la Marck, infanterie, François-Maximilien-Herman-Druon de Hinnisdal, chanoine de l'église collégiale de Lillers et Philippe-Joseph-Herman de Hinnisdal, officier au régiment du Roi, infanterie, firent un nouveau partage devant Meuriche et son collègue, notaires à Aire, le 13 octobre 1740. (*Original en papier signé des parties.*) Adrien-Eugène-Herman épousa, par contrat passé devant Gotschalck, tabellion et garde-note héréditaire de la ville et châtellenie d'Ypres, le 9 décembre 1747, haute et puissante demoiselle Marie-Philippine DE BOURNEL, dame de Monchy-Cayeux, de Souich, de Mortagne, de Houvin, de Houvigneul, de Moncheaux et autres lieux, fille de feu haut et puissant seigneur Jean-Charles de Bournel, marquis de Monchy, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de

DE BOURNEL : d'argent, à un écusson de gueules, accompagné de 8 perroquets de sinople en orle

(1) Le baron de Fumal, son père, avait fait foi et hommage au roi pour la seigneurie d'Ames le 16 février 1714. Elle avait appartenu à Jacques de Lières, seigneur de Ferfay, doyen de l'église cathédrale de Saint-Omer, et à Marc-Pierre de la Haye, seigneur de Werp, suivant un autre hommage du 25 février 1700. (*Orig. en parchemin scellés.*)

haute et puissante dame Marie-Catherine de Forcadel, alors remariée à Claude, marquis de Ceberet, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur d'Ypres. (*Grosse signée du notaire.*) Adrien-Eugène-Herman fut reçu membre des états d'Artois le 29 octobre 1750, et convoqué aux états qui devaient se tenir le 8 novembre 1751, par lettre du roi Louis XV du 16 octobre de la même année. (*Original.*) Marie-Philippine de Bournel était veuve du comte de Hinnisdal lorsqu'elle fit son testament au château de Ferfay, le 9 avril 1759, par-devant Teffart et de Larsé, notaires royaux à Lillers. Elle légua tous ses biens à son fils aîné, Marie-Eugène-François-Herman, comte de Hinnisdal. (*Copie collationnée par les mêmes notaires.*) Elle partagea, le 6 juin 1766, acte reçu par Chartier, notaire au châtelet de Paris, avec Louise de Bournel, marquise de Moustier, sa sœur, la succession de feu messire Marc-Charles de Bournel, leur neveu, décédé à Paris le 12 janvier 1762. (*Original en parchemin.*) Elle fit un dernier testament au château de Monchy-Cayeux devant Detappe, notaire royal à Saint-Pol, le 26 novembre 1786, et mourut le surlendemain (1). Elle avait eu du comte de Hinnisdal :

---

(1) La comtesse de Hinnisdal fut le dernier rejeton d'une race ancienne et illustre. Ses auteurs tenaient rang parmi la principale noblesse d'Artois dès l'année 1096. Hugues Bournel, chevalier, seigneur d'Equerchin, vivait en 1136. Hugues II, son fils, né de son mariage avec Alix de Crèvecœur, vivait en 1172, et eut pour fils Hugues III, gouverneur de Cambray en 1215. (*Hist. du Cambrésis*, IIIe partie, p. 297.) Les héritières de deux grandes familles (Thiembronne et Monchy) avaient porté leurs terres dans celle de Bournel. Celle-ci n'a pas cessé de remplir de grandes charges à la cour et dans les armées. Pierre Bournel était bailli d'épée du comté de Clermont en 1345; Hue Bournel, chambellan du roi Charles VI en 1417; Jean II, gouverneur de Sainte-Menehould sous Louis XI; Antoine, chevalier de Rhodes, l'un des défenseurs de l'île sous le grand-maître d'Aubusson et commandeur d'Auxonne en 1482; Guillaume Bournel, grand-maître de l'artillerie de France en 1475; Hugues, seigneur de Lambercourt, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Lille, Douay, Orchies et Bapaume en 1578, l'un des grands

1° Marie-Eugène-François-Herman, dont l'article suit;

2° Louis-Maximilien-François-Herman, baron de Hinnisdal de Fumal, né le 2 mai 1751, capitaine au régiment de la Marck en 1776. En 1785, il était colonel d'infanterie allemande au service de France, et gouverneur de la ville de Lillers, en Artois. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 15 décembre 1791, et nommé plus tard gouverneur de Saint-Domingue. Il est mort en 182.. sans postérité;

3° Eléonore-Philippe-Austreberte de Hinnisdal, née le 11 février 1753, morte jeune;

4° Marie-Josèphe-Omer de Hinnisdal, née le 6 décembre 1756, morte en 1771.

XIX. Marie-Eugène-François-Herman, comte DE HINNISDAL, baron de Fumal et de Monchy, seigneur de Ferfay, d'Ames, de Cauchy-la-Tour, de Cannart, de Kerckum, d'Alest, de Brustem, de Mortagne, de Moncheaux, etc., né le 5 novembre 1748. Il entra à quinze ans dans les mousquetaires gris et passa avec le grade de capitaine dans les dragons de Conty en 1771. Cette année il fut nommé conseiller d'ambassade à Lisbonne, où, pendant une longue absence du marquis de Clermont d'Amboise, ambassadeur de France, et depuis la suppression des conseillers d'ambassade (1773), il resta seul chargé des affaires (même celles de la marine) et de la correspondance avec les ministres. En 1776, il accompagna à Naples le marquis de Clermont d'Amboise qui passait à cette ambassade. Déjà depuis trois ans il avait reçu le grade de capitaine au régiment de la Marck (1). Il en était colo-

capitaines de son temps, petit-fils de Guichard Bournel de Namps, souverain bailli du comté de Guines, qui avait rendu son nom redoutable aux Anglais, avec son frère, Louis Bournel de Thiembronne. Les alliances ne démentaient point ces illustrations. On remarquait celles des maisons de Craon, de Créquy, de Croy, de Dixmude, d'Estrées, de Longueval, de Melun, de Saveuse, de Roucy, de Soissons-Moreuil, de Villiers-l'Isle-Adam, de Wissocq, etc. (Voyez l'*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, pp. 151-157.)

(1) Il donna une procuration à sa mère le 8 février 1773 pour vendre la terre de Zillebeke. Elle est datée de Lyon, où il passait pour voyager en Italie. (*Pachot*, *notaire*.)



nel en second lorsque, par acte du 21 novembre 1780, passé devant Merchier, notaire à Arras, il partagea avec son frère le baron de Hinnisdal, aussi colonel d'infanterie allemande au service de France, les biens de la famille. Les parties disposèrent des droits que pouvait avoir dans la succession de leur père leur oncle, prévôt de la métropole de Cambray, qui avait réuni ceux de M. de Hinnisdal, colonel du régiment d'Horion et brigadier des armées du roi, son frère. (*Expédit. sur l'original, signée Husson et Merchier.*) Le comte de Hinnisdal avait montré pour les affaires une aptitude qui décelait un grand talent. Mais sa santé ne put résister à l'activité de son zèle; il mourut à Paris le 19 mai 1786 : il était alors colonel commandant du régiment d'Alsace et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Le roi accorda une pension de 2,000 livres à sa veuve et une de 1,000 livres à chacun de ses fils. (*Lettre du maréchal de Ségur du 1er juillet 1786.*) Il avait épousé, par contrat des 10 et 11 mars 1776, en présence et de l'agrément du roi, de la reine, des princes et princesses de la famille royale et de tous les princes du sang de France, contrat passé devant Blacque et Boulard, notaires royaux au Châtelet de Paris, très-haute et très-puissante demoiselle Catherine-Louise-Silvine DE SEIGLIÈRES DE BELLEFORIÈRE DE SOYECOURT (1), fille aînée de très-

DE SEIGLIÈRES DE BELLEFORIÈRE DE SOYECOURT : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, fretté de gueules, qui est *de Soyecourt*; aux 2 et 3 de sable, semé de fleurs de lys d'or, qui est *de Belleforière*; sur le tout d'azur, à 3 épis de seigle d'or, qui est *de Seiglières*.

(1) Cette famille, originaire de la Marche, a porté les surnoms *de Belleforière* et *de Soyecourt*, par héritage et substitution de deux anciennes maisons. Celle DE SOYECOURT (*de Sectori Corte*) existait dans le pays de Santerre, où se trouve la terre de son nom, au milieu du XIIe siècle. Gilles Ier, seigneur de Soyecourt, fils de Jean, qui vivait en 1162, donna, en 1191, à l'abbaye de Honnecourt, des biens qu'il possédait à Villiers. (*Hist. du Cambrésis*, IIIe partie, p. 1029.) En 1289, Huet, seigneur de Soyecourt, fut l'un des seigneurs qui accompagnaient le connétable de Nesle (Raoul de Clermont), lorsqu'il conduisit le comte de Juliers à la cour de Philippe-le-Bel. Gilles II, seigneur de Soyecourt, son fils, grand-échanson de France en 1328, fut tué à la bataille de Crécy le 26 août 1346. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 521.) L'héritière de cette noble famille, Françoise de Soyecourt épousa, en 1586, Ponthus *de Belleforière*, gouverneur de

haut et très-puissant seigneur Joachim-Charles de Seiglières de Belleforière, comte de Soyecourt, marquis de Guerbigny, baron d'Itres, seigneur de Regnière-Ecluse, d'Eaucourt et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Silvine de Berenger du Gua. (*Original en parchemin.*) La comtesse de Hinnisdal a été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 21 juillet 1794, et a péri deux jours avant la chute de Robespierre. Elle avait eu deux fils :

1° Joachim-Louis-Ernest, dont l'article suit ;
2° Jean-Silvain-Herman, chevalier de Hinnisdal, né le 24 juin 1781, reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte par bulle du pape Pie VI du 25 novembre suivant. Il mourut jeune peu avant sa mère.

XX. Joachim-Louis-Ernest, comte DE HINNISDAL, baron de Fumal, baptisé le 29 décembre 1779, fut placé sous la tutelle de sa mère et sous celle du comte de Lannoy (François-Ferdinand), maréchal de camp, le 27 mai 1786. Il a épousé, en 1800 Joséphine-

---

Corbie, où il fut tué dans une surprise par le seigneur d'Humières. Leur petit-fils, Charles-Maximilien-Antoine de Belleforière (chef d'un nom connu avec distinction depuis 1250), fut marquis de Soyecourt et de Guerbigny, comte de Tilloloy, etc., chevalier des ordres du Roi en 1661 et grand-veneur de France en 1669. Il épousa Marie-Renée de Longueil, fille du marquis de Maisons, surintendant des finances. Marie-Renée de Belleforière, née de ce mariage, ayant survécu au marquis et au chevalier de Soyecourt, ses frères, tués à Fleurus en 1690, prit le titre de marquise de Belleforière. Elle était mariée depuis cinq ans à Thimoléon-Gilbert *de Seiglières*, seigneur de Boisfranc, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi et chancelier du duc d'Orléans, auquel elle transmit tous les biens de la maison de Soyecourt. Joachim-Adolphe de Seiglières de Belleforière, marquis de Soyecourt, comte de Tilloloy, issu de leur mariage, colonel du régiment de Bourgogne et brigadier des armées du roi, a laissé, de son mariage avec Pauline-Corysandre de Pas de Feuquières, trois fils, le marquis de Soyecourt, le marquis de Feuquières et le comte de Soyecourt, père de la comtesse de Hinnisdal. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 757; *Dict. de la noblesse*, par la Chenaye-des-Bois, édit. in-12, t. II, p. 295.)

DE VILLENEUVE-TOURRETTES : de gueules, fretté de 6 lances d'or, et semé d'écussons d'argent dans les claires voies : en cœur, un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

Mélanie DE VILLENEUVE-TOURRETTES (1), fille du comte de Villeneuve-Tourrettes et de mademoiselle de Villeneuve-Vence. Il est décédé au mois de mars 1814, laissant de ce mariage :

1° Raymond-Joachim-Ambroise-Herman, qui suit;

2° Marie-Chantal-Oursine-Camille de Hinnisdal, mariée au comte *de Schulenburg;*

3° Marie-Armande-Rozoline de Hinnisdal.

DE BRYAS : d'or, à la fasce de sable, surmontée de 3 cormorans du même, becqués et membrés de gueules.

XXI. Raymond-Joachim-Ambroise-Herman, comte DE HINNISDAL, né le 20 avril 1808, s'est marié, au mois de juillet 1839, avec Marie-Françoise-Gabrielle, comtesse DE BRYAS, décédée le 28 mars 1846, fille d'Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, comte de Bryas, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie Thérèse Louise de Hunolstein. De ce mariage sont issus :

1° Marie-Joseph-Henri de Hinnisdal, né au mois d'avril 1841;

2° Marie-Thérèse de Hinnisdal, née au mois de juillet 1843.

---

(1) La maison de Villeneuve a joué un si grand rôle dans l'histoire de la Provence qu'il suffit de citer son nom pour rappeler toutes les époques de cette contrée. La richesse des possessions, la grandeur des alliances, l'éclat des distinctions politiques et privées, cette famille a eu tout en partage et a su se maintenir pendant six siècles au premier rang dans un pays si fécond en races illustres. Elle a formé de nombreuses branches pour lesquelles on peut consulter les historiens provençaux et tous les ouvrages qui ont été publiés sur la noblesse. La branche de Vence avait été appelée à la pairie en 1815. La branche de Tourrettes offre cette particularité remarquable que, par la continuité de ses grandes alliances, elle s'est presque toujours trouvée en parenté avec des têtes couronnées et des maisons princières. (Voir *l'abbé Robert*, *Artefeuille*, etc.)

RAMEAU DE SCHABROUCK.

XII. Herman DE HINNISDAL, IX[e] du nom, second fils d'Herman VIII de Hinnisdal, chevalier, et de Marie de Corswarem, fut établi par sa mère, après la mort d'Herman VIII, mambour des fiefs et biens de Schabrouck, Kerckum, Mervele et Streden, et il prêta serment en cette qualité, suivant acte du 3 octobre 1548, passé sous le portique de l'abbaye de Saint-Tron, en présence de Pré du Pré, lieutenant des fiefs, Arnold van den Rouchout, Nicolas de Herckenrode, Arnold van Elder, Gerard de Hanthem, etc., vassaux de l'abbaye. (*Expédition délivrée, le* 23 *novembre* 1785, *sous le sceau de la cour féodale de l'abbaye de Saint-Tron.*) Herman IX avait épousé Marguerite DE CORTESHEM, *dite* DE PRINTAGHEN (1), mentionnée dans un relief de 1566. (*Suppl. aux trophées de Brabant.* t. I, p. 443.) Ils ont eu pour fils :

DE CORTESHEM : écartelé d'or et de gueules.

XIII. Raes de HINNISDAL, I[er] du nom, damoiseau, seigneur de Schabrouck, vivant en 1566, qui épousa Elisabeth DE DONCHIERFF, *dite* DE DONCEEL. (*Ibid.*, t. I, p. 444.) Il releva le fief de Schabrouck entre les mains du lieutenant des fiefs de l'abbaye de Saint-Tron le 31 décembre 1581. Il est dit dans l'acte que ce fief avait appartenu autrefois à Olivier de Schabrouck. (*Expédition délivrée le* 28 *novembre* 1785 *et scellée.*) Elisabeth van Donceel, sa veuve, fit la reprise de ce fief et établit pour mambour Herman van Mettecoven, échevin de Saint-Tron, le 4 février 1604. (*Expédition délivrée le* 30 *novembre* 1785 *et scellée.*) Raes I[er] en avait eu un fils et une fille :

DE DONCHIERFF : de gueules, à la bande d'or.

1° Raes II, dont l'article suit ;

2° Anne-Marie de Hinnisdal, mariée à Hercule *d'Erkenteel*, qui releva le fief de Schabrouck en 1619. Elle mourut en 1669.

---

(1) Voyez, sur cette ancienne famille *de Corteshem-Printaghen*, le *Miroir des nobles de Hasbaye*, pp. 50, 142.

XIV. Raes DE HINNISDAL, IIe du nom, gouverneur de Wezel et seigneur de Schabrouck, dont il fit relief en 1619 avec Hercule d'Erkenteel, épousa Elisabeth

de Gotterswyc : DE GOTTERSWYC, veuve du baron d'Efferen. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, t. I, p. 444; *cabinet de M. de Roovere.*) Il est rappelé comme défunt dans le testament, du 2 octobre 1658, de noble seigneur Jean de Hinnisdal, seigneur de Cannart, qui légua une rente à son fils Alexandre, domicilié au pays de Clèves. Il en avait eu deux, outre une fille :

1° Alexandre de Hinnisdal, seigneur d'Akenenden, mort sans postérité ;

2° Ambroise de Hinnisdal, mort aussi sans postérité. La branche de Fumal plaidait, en 1716, contre le monastère de Duysbourg, au pays de Clèves, au sujet d'une rente que Jean de Hinnisdal, seigneur de Cannart, avait assurée à Ambroise par son testament du 2 octobre 1658, et c'est à cette occasion que le roi d'armes de l'empereur donna un certificat généalogique le 17 octobre 1716;

3° Claire-Judith de Hinnisdal, abbesse du Val-Sainte-Elisabeth à Duysbourg. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, p. 444).

SEIGNEURS D'OTRENGE, DE HEURNE, etc.

VIII. Gilles DE HINNISDAL, IIe du nom, écuyer, second fils de Herman IV de Hinnisdal, seigneur de Kerckum, maître et protecteur de la ville de Tongres, et de Catherine de Gutschoven, est mentionné dans des chartes de 1430 et 1431. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, t. I, p. 443.) Il a laissé de son mariage

Lyfsoens : avec Marie LYFSOENS un fils, qui suit.

Averweys : d'or, à 4 pals de gueules.

IX. Arnoul DE HINNISDAL, écuyer, vivant en 1470. (*Ibid.*, p. 443.) Il avait épousé Marie AVERWEYS, qui le rendit père de deux fils :

1° Henri, dont l'article suit;

2° Wathieu II, auteur de la branche des *seigneurs* DE SOUMAGNE et DE MONSTREUL, *comtes* DE HINNISDAL, rapportée plus loin (page 55).

De Hinnisdal : comme à la p. 1.

X. Henri DE HINNISDAL, vivant en 1480, épousa Jeanne DE HINNISDAL, sa parente, de laquelle il eut Guillaume, dont on va parler.

XI. Guillaume DE HINNISDAL, écuyer, mourut en 1551, ayant eu de son mariage avec Sophie DE PRUNEN, décédée en 1539 :

DE PRUNEN : d'argent, à 2 fasces vivrées de sable.

1° Denis, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Sophie de Hinnisdal, mariée, en 1540, avec Henri *Jaymaert* (1) de Geneffe.

XII. Denis DE HINNISDAL Ier, du nom, seigneur d'Otrenge, voué de Gutschoven, épousa 1° Catherine GOTANS, morte en 1558; 2° Anne DE HULSBERG, *dite* DE SCHALOEN. (*Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, pp. 343, 344, 492.) Ses enfants furent ;

GOTANS : de sable, au chef d'or.
DE HULSBERG : d'argent, à 3 tourteaux de gueules en

Du premier lit :

1° Guillaume de Hinnisdal, mort sans postérité;

2° Denis II. Il a continué la descendance;

3° Jean Ier de Hinnisdal. Mechtilde *de Mettecoven*, son épouse, fille de Henri de Mettecoven et d'Emerentiane de Rickel, le rendit père de deux fils et de deux filles :

A. Herman V de Hinnisdal, époux de Marguerite *van Arnhem* (2), sa cousine, fille de Hugues van Arnhem et d'Anne de Withem. D'eux est issu :

Laurent de Hinnisdal, seigneur de Nieuwerkerque, qui n'a laissé de son mariage avec Christine *de Heers* (3) qu'une fille :

Ermelinde-Mechtilde de Hinnisdal, femme de Jean-Maximilien *de Troostemberg* (4);

B. Henri II de Hinnisdal, qui épousa Jeanne *van den Abeel* (5) et laissa un fils :

Jean II de Hinnisdal, seigneur d'Op-Linter. Celui-ci

---

(1) JAYMAERT : *d'argent, à quatre lionceaux de gueules; au franc canton d'or, chargé de 3 forces de sable.* Renard Jaymaert, seigneur de Freloux, colonel au service de France, fut bourgmestre de Liége en 1646. (*Recueil héraldique des bourgmestres*, p. 414.)

(2) VAN ARNHEM : *une aigle.*

(3) DE HEERS : *de gueules, au lion d'or.*

(4) DE TROOSTEMBERG : *coupé, au 1 de gueules, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en bas; au 2 d'azur, au cerf d'argent, issant de la pointe.*

(5) VAN DEN ABEEL : *d'argent, à 4 burelles de gueules; à la bordure du même.*

se maria avec Christine-Marie *de Weeren*, dame de Schabrouck, dont sont nés :

I. Jean-Henri-Gilbert de Hinnisdal, mort sans postérité;

II. Lucie-Thérèse de Hinnisdal, épouse de Jacques-André *de Wezeren*;

C. Emerentiane de Hinnisdal, femme de Jean *de Velpen* (1), d'une famille d'ancienne chevalerie du pays de Liége. (*Recueil héraldique des bourgmestres*, p. 134.)

D. Catherine de Hinnisdal, religieuse à Vrouwe-Percq;

4° Cécile de Hinnisdal, mariée, en 1566, avec Wathieu *de Mombeeck* (2).

5° Jeanne de Hinnisdal. Elle épousa 1° Conrad *van der Warden*, seigneur et voué de Liers; 2° Lambert *van den Bosch de Mélin*;

6° Catherine de Hinnisdal, religieuse à Milen;

7° Anne de Hinnisdal, épouse d'Amiel *de Velroux* (3);

Du second lit :

8° Sophie de Hinnisdal, dame d'Otrenge, mariée 1° à Dirck *Wechter*, qualifié du chef de sa femme seigneur d'Otrenge; 2° avec Bernard *de Tollet* (4), seigneur d'Otrenge de Gutschoven et de Beaufroipont, bourgmestre de la cité de Liége en 1598. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Nicolas au Trez, où l'on voyait leurs quartiers. (*Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, pp. 343, 344.)

XIII. Denis DE HINNISDAL, IIe du nom, eut pour

---

(1) DE VELPEN : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 merlettes de sable.*

(2) DE MOMBEECK : *de sable, semé de fleurs de lys d'argent.* Cette famille comptait parmi les plus anciennes du pays de Liége. Vers la fin du XIIe siècle, Gerard de Mombeeck, seigneur de Villary, épousa Alix de Loos, fille d'Otton II, comte de Loos et de Montagu, voué de Saint-Tron, et de Berthe de Bouchain. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, t. II, p. 194.)

(3) DE VELROUX : *d'azur, au chef d'argent; au lion de gueules, brochant.* On peut consulter, sur cette noble et très ancienne famille, le *Miroir des nobles de Hasbaye*, pp. 130, 131, 204, 222, 227, 230, 234, 248, 271, 284, 287, 293, 321.

(4) DE TOLLET : *d'argent, à cinq jumelles de gueules; au franc canton d'azur, chargé de 3 torches d'or à manches arrondis posés en bandes.*

femme Marguerite VAN DEN BOSCH DE MÉLIN. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, p. 444.) Il eut de ce mariage Denis III, qui suit.

VAN DEN BOSCH : d'argent, à 9 losanges d'azur en sautoir.

XIV. Denis DE HINNISDAL, IIIe du nom, seigneur de Heurne et de Wechmael, épousa Françoise DE RICKEL. Il mourut le 23 août 1633. Sa veuve lui survécut jusqu'au 27 mai 1637. Ils furent inhumés dans le chœur de l'église de Rickel, sous une tombe où l'on voyait leurs armoiries. De leur mariage sont issus :

DE RICKEL : d'or, au lion de sable lampassé, et armé d'argent.

1° Otton de Hinnisdal, décédé le 18 août 1676, et inhumé dans l'église de Rickel, où l'écusson de ses armes était représenté. Il n'eut point d'enfants ;

2° Jean II, qui suit ;

3° Arnoul de Hinnisdal, chanoine de Saint-Jean de Liége ;

4° Françoise de Hinnisdal, religieuse à Herckenrode ;

5° Elisabeth de Hinnisdal, religieuse à Vrouwe-Percq.

XV. Jean DE HINNISDAL, IIe du nom, seigneur de Heurne, de Rickel et autres lieux, eut pour femme Jeanne-Agnès-Eléonore DE RHÈEDE. Elle lui survécut et se remaria avec M. de Bintinck d'Obitch. Elle avait eu du seigneur de Heurne, son premier mari ;

DE RHÈEDE : d'argent, à deux fasces vivrées de sable.

1° Adrien-François de Hinnisdal, seigneur de Heurne et de Rickel, mort sans postérité ;

2° Constance-Marguerite de Hinnisdal, religieuse à Herckenrode, morte en 1693.

SEIGNEURS DE SOUMAGNE, DE MONSTREUL, etc. COMTES DE HINNISDAL.

X. Wathieu DE HINNISDAL, IIe du nom, vivant en 1477, second fils d'Arnoul de Hinnisdal et de Marie Averweys, épousa Marguerite DE KEERSBEECK (1). Ils ont eu pour fils :

DE KEERSBEECK : d'argent, au lambel à 5 pendants de gueules.

XI. Melchior I DE HINNISDAL, qui vivait en 1541. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, p. 443.) Il avait

(1) Voir, sur cette famille, le *Miroir des nobles de Hasbaye*, pp. 22, 23.

VAN DEN CRUYCE: d'azur, à la croix ancrée d'or.

épousé Marie VAN DEN CRUYCE (1), qui l'avait rendu père de deux fils :

1° Jean de Hinnisdal, mort sans postérité;

2° Léon, qui suit.

VAN DER HULST:

XII. Léon DE HINNISDAL s'allia avec Marie VAN DER HULST, *dite* DE TAXIS, morte en 1600. Il lui survécut douze ans. (*Suppl. aux trophées de Brabant*, p. 444.) Ils ont laissé :

1° Melchior II, dont l'article suit ;

2° Marie de Hinnisdal, épouse de Martin *Emerix*.

DE MEERS: parti, au 1 d'azur, à la croix engrêlée d'argent ; au 2 d'argent à l'aigle éployée de sable.

XIII. Melchior DE HINNISDAL, IIe du nom, commissaire déciseur à Maestricht, mort en 1623, avait épousé Jeanne DE MEERS (2), décédée en 1634. De leur mariage sont provenus :

1° Bernard de Hinnisdal, chanoine de la métropole de Cambray et de la cathédrale de Liége, archidiacre de Valenciennes, mort en 1665;

2° François, Ier du nom, qui a continué la postérité;

3° Léon de Hinnisdal, mort au service de l'empereur;

4° Jeanne de Hinnisdal, } religieuses à Robertmont.
5° Adrienne de Hinnisdal, }

DE BEECKMAN: de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 roses feuillées de sinople, boutonnées et couronnées d'or.

XIV. François DE HINNISDAL, Ier du nom, seigneur de Monstreul, mourut en 1675. Catherine-Dorothée DE BEECKMAN (3), son épouse, lui survécut onze ans. Elle l'avait rendu père de trois fils et cinq filles :

(1) Famille alliée à celles de Boote, de Camarena, de Deckère, de Heetveekde, des Mares de Walle, de Meyere, de Snellinck, etc. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, pp. 220, 305; t. II, p. 394; *Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, p. 251.)

(2) On juge par l'ordre des temps qu'elle était fille de François de Meers, bourgmestre de la cité de Liége en 1588, et de Marie de Brabant. On peut voir, sur cette ancienne famille, le *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 302.

(3) Famille très distinguée par ses emplois et ses alliances, qu'on trouve avec détail dans le *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*, pp. 358, 359, 360, 385, 429, 430, 431.

1° Melchior de Hinnisdal, mort sans postérité;

2° Guillaume de Hinnisdal, seigneur de Soumagne et de Melin, chanoine, grand-chantre, co-administrateur et vicaire général de l'évêché de Liége, prévôt de Sainte-Croix, mort en 1709. (*Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 205;)

3° Wathieu-Lambert, qui a continué la branche;

4° Marie de Hinnisdal, religieuse au Val-Benoît;

5° Jeanne de Hinnisdal, } religieuses à Vivegnies
6° Dorothée de Hinnisdal, }

7° Marguerite de Hinnisdal, abbesse de Robertmont,

8° Théodore de Hinisdal, religieuse ursuline à Liége.

XV. Wathieu-Lambert DE HINNISDAL, chevalier, seigneur de Monstreul, fut élu échevin de la noble cité de Liége en 1685 et mourut en 1693. (*Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 205.) Il avait eu de son mariage avec Jeanne-Marie DE SIMONY, morte en 1672 :

DE SIMONY : écartelé, au 1 d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent: une croix de sinople sur l'écartelé.

1° François, II° du nom, dont on va parler;

2° Dorothée de Hinnisdal, dame de Gutschoven, mariée, en 1691, à Charles, baron *de Mean* (1), échevin de la cité de Liége, mort le 12 octobre 1693.

XVI. François, comte DE HINNISDAL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Soumagne, de Betho, d'Oleye, du Grand-Assch, de Melin, etc., épousa, par traité du 14 novembre 1694, noble et illustre demoiselle Marie Anne-Florence-Thérèse DE BERCHEM (2), dame de Ton-

DE BERCHEM : d'argent, à 3 pals de gueules.

(1) DE MEAN : *d'argent, à l'arbre terrassé de sinople, sur lequel broche une aigle de sable, couronnée d'or, empiétant un bâton du même.* (Voyez sur cette famille le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, pp. 405, 407, et le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 590, et t. III, p. 197.)

(2) La maison de Berchem est une branche de l'illustre maison de Berthout, sires et princes de Grimberghe et de Malines, placée par son vasselage et ses alliances au rang des plus puissantes des Pays-Bas. Les familles de Duffle, de Ranst et de Grimberghe, sont autant de rameaux sortis de la même souche. La généalogie DE BERCHEM est imprimée dans le X° volume de l'*Histoire des pairs de France*. On y trouve des faits curieux que n'avaient pas connus les anciens auteurs.



glaer, de Saint-Pierre-Wolluwe, etc., morte le 31 décembre 1697 et inhumée dans l'église de Saint-Jacques à Tongres. Elle était fille de noble et illustre seigneur messire Henri-Antoine de Berchem, chevalier, seigneur de Tonglaer, de Crainheim, de Saint-Pierre-Woluwe, de Stockeel, etc., et d'Agathe-Clémence Kieffel, dame de Crainheim. François II, après avoir perdu sa femme, prit le parti de l'église, et fut chanoine de la cathédrale de Liége et prévôt de Tongres. Il a ces qualités dans un diplôme du 10 février 1733, par lequel l'empereur Charles VI l'éleva au titre de comte, transmissible à toute sa postérité mâle et femelle (1). Il fit son testament le 17 mars 1723, et, en

(1) Nous transcrivons, du *Supplément aux trophées de Brabant*, la teneur du diplôme :

« Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, tou-
« jours auguste, etc. Pour le bon rapport qui nous a été fait de
« notre cher et bien amé messire François *de Hinnisdael*, seigneur
« de Betho, Oley, Grantaxhe, Soumagne, Melen au pays de Liége;
« de Crainheim, Saint-Pierre et Saint-Etienne-sur-Woluwe en
« notre pays et duché de Brabant, à présent chanoine de l'église
« cathédrale de Liége et prévôt de Tongres, que comme il pa-
« raîtroit du certificat de notre hérault d'armes, qu'il nous a fait
« exhiber, il seroit issu légitimement *de l'ancienne et noble fa-*
« *mille de Hinnisdael*, au comté de Loos, pays de Liége, dont les
« descendants auroient été employez dans différentes charges et
« emplois de leurs évêques et princes de Liége, et notamment de
« ceux de la sérénissime maison de Bavière, ayant aussy toujours
« été trez-zelez pour notre auguste maison. Que ledit messire
« François *de Hinnisdael* auroit eu pour épouse feue Marie-Anne-
« Florence-Thérèse *de Berchem*, fille unique, et héritière de plu-
« sieurs terres dans nos Pays-Bas, issue légitimement de la noble
« famille *de Berthout de Malines*, l'une des plus anciennes de
« notre duché de Brabant, dont les prédécesseurs et alliez auroient
« toujours été attachez d'un grand zèle au service de leurs princes,
« tant des maisons ducales de Brabant et de Bourgogne, que de
« ceux de notre auguste maison; et comme ledit messire François
« *de Hinnisdael* souhaiteroit que ses services et ceux de ses prédé-
« cesseurs et alliez pussent avoir des imitateurs, et que chacun
« puisse consacrer son zèle et fidélité dans ses enfants et postérité
« envers nous et notre auguste maison; pour ce est-il que nous,
« ce que dessus considéré, et ayant particulier égard *à l'ancienne*
« *et noble extraction*, comme aussy aux services et mérites sus-
« dits, avons, de notre certaine science, pleine puissance et authorité
« souveraine, fait et créé, comme nous faisons et créons ledit mes-
« sire François de Hinnisdael, *comte* par ces présentes, ensemble

vertu de l'octroi qu'il avait obtenu le 28 mai 1712, pour pouvoir disposer de ses biens, il légua au comte de Hinnisdal et de Crainheim, son fils, le château de Micheroux avec les seigneuries de Soumagne et de Melin, et ce qui lui appartenait en celles d'Oleye et de Grand-Assch, pour les posséder en forme de majorat et fidéi-commis perpétuel masculin et inaliénable. Parmi les prescriptions qu'il impose à ceux de ses descendants qui seront successivement appelés à ce majorat, il veut que le titulaire à venir soit allié ou s'allie avec une demoiselle d'ancienne extraction et noblesse militaire, faute de quoi il sera inhabile à posséder le majorat, qui, dans ce cas, passera au plus proche à y succéder qui aurait contracté une telle alliance. La baronne de Romerwale, sa fille, eut pour legs le château de Betho. (*Copie.*) Le comte François II mourut d'apoplexie à Malines le 6 juillet 1728. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 696.) Il n'avait eu que deux enfants :

1° Joseph-Guillaume-Wathieu, dont l'article suit;

2° Dorothée-Françoise de Hinnisdal, dame de Tonglaer, mariée, en 1715, avec Adrien-Joseph *van der Gracht* (1),

---

« ses descendants et héritiers mâles et femelles de mariage légitime « à toujours, luy permettant en même temps de pouvoir appliquer « ledit titre de *comte de Hinnisdael* en telle province de nos Pays-« Bas et sur telles terres, biens, revenus ou seigneuries que ledit « messire François de Hinnisdael a déjà acquises, ou que luy ou sa « postérité pourront cy-après acquérir et posséder, etc. Donné en « notre ville et résidence impériale de Vienne le 10 février 1725. « Signé : CHARLES; et plus bas, par l'empereur et roi, A. F. *de* « *Kurz.* »

(1) VAN DER GRACHT : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable; aux 2 et 3 de gueules, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.* Cette illustre famille figure depuis 600 ans parmi les principales maisons du Brabant. Elle a formé beaucoup de branches. Une s'est établie en Allemagne; toutes se sont grandement alliées, entre autres avec les maisons d'Argenteau, de Berghes, de Berlo, de Croix, de Ghistelles, de Hallwin, de Lichtervelde, de Ligne-Barbançon, de Metternich, d'Oyembrugge-Duras, de Stavèle, de Thiennes, de la Woestine, etc. (Voyez le *Dict. de la Noblesse*, in-4°, t. VII, pp. 384, 387, et tous les ouvrages historiques et généalogiques sur les Pays-Bas.)

baron de Romerwale et de Vremde, seigneur de Loddick, d'Yrsse, de Battenbrouck, etc., membre de l'état noble du duché de Brabant, mort sans postérité à Malines le 25 février 1745. (*Dict. de la noblesse*, in-4°, 1774, t. VII, p. 387.) Elle mourut à Liége le 25 janvier 1747.

XVII. Joseph-Guillaume-Wathieu, comte DE HINNISDAL et de Crainheim, épousa, en 1723, Isabelle-Charlotte, née comtesse DE HOENSBROECK DE GEULL, fille du comte de Hoensbroeck de Geull, au pays de Gueldres. Il n'a eu qu'un fils :

DE HOENSBROECK : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces ; au lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or, brochant.

XVIII. Henri-Antoine-Bernard, comte DE HINNISDAL et de Crainheim, né le 23 mai 1725, marié, le 28 août 1753, avec Thérèse-Marguerite-Philiberte DE METTECOVEN, fille de Walther-Everard-André-François de Mettecoven et de Marie-Madeleine de Geloes. De ce mariage sont issus :

DE METTECOVEN : d'azur, à la croix vairée d'argent et de gueules.

1° François-Bernard-Henri, comte de Hinnisdal et de Crainheim, seigneur de Betho, de Tonglaer, d'Oleye, de Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Etienne et Woluwe-Saint-Lambert, né le 20 juillet 1759. Il rendit hommage pour ses seigneuries, par son fondé de pouvoir, le 12 août 1765. Il est mort sans postérité en 182...;

2° Marie-Isabelle-Charlotte-Ernestine-Antoinette, comtesse de Hinnisdal et de Crainheim, baptisée le 5 juin 1755, reçue chanoinesse d'Andenne le 12 mai 1771, puis dame de la Croix Étoilée de Marie-Thérèse, mariée au comte *de Coppis* ;

3° Thérèse-Ferdinande-Isabelle de Hinnisdal, baptisée le 5 avril 1758, mariée, le 20 novembre 1781, avec Charles-Ignace-Philippe, comte *de Thiennes* (1), fils de Pierre-François-Joseph, comte de Thiennes, seigneur de Lombise, membre de la noblesse des états de Hainaut, et de Marie-Josèphe-Charlotte Gathovius de Holsbecke.

---

(1) DE THIENNES : *d'or, à la bordure d'azur; à l'écusson d'argent, bordé d'azur et chargé d'un lion de gueules.* Très-noble famille d'ancienne chevalerie qui a pris son nom de la terre de Thiennes, à une lieue d'Aire.

DE LARY DE LA TOUR,

Seigneurs DE LA TOUR, DE MANSEMPUY, D'AURENQUE, DE LA LANNE, DE GAVARRET, DE MIRAMONT, DE PENVIEL, DE LA MOTHE-ANDO, D'AUGNAX, DE CLARAC etc., *comtes* DE LA TOUR, *en Armagnac*.



ARMES : *d'azur, à 6 cotices d'or en barres; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable* (1).

Couronne de comte.

Supports : deux lions.

Devise : DURUM PATIENTIA FRANGO.

---

(1) Il existe plusieurs descriptions erronées des armes de cette famille. Jean-Louis de Lary, seigneur d'Augnax, fit enregistrer à l'*Armorial de la généralité de Montpellier*, fol. 1122, état du 28 janvier 1701 ordonnancé par les commissaires royaux le 11 mars suivant, ces armoiries : *d'argent, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules*, armes que nous avons transcrites de l'Armorial de Montpellier dans le *Nobiliaire de Montauban*, t. X des *Archives de la Noblesse*, p. 51. Ces armes ne sont qu'un cachet mal blasonné de Catherine de Bassabat, bisaïeule de Jean-Louis de Lary. Dans un tableau des 8 quartiers d'Antoine de Lary, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

1

La maison DE LARY DE LA TOUR est originaire de Gascogne. Alliée depuis cinq cents ans aux premières familles de cette contrée, elle a joint aux avantages d'une position distinguée des services qui lui ont valu d'honorables récompenses.

Cette famille a fait des preuves pour l'ordre de Malte en 1612; devant les intendants de Bordeaux et de Montauban en 1666 et 1700, et en dernier lieu devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour le service militaire, en 1784. Dans une production faite en 1666, devant l'intendant de Montauban, par François-Abraham de Mauléon, seigneur de Saint-Sauvy, fils de Madeleine de Lary de Latour, il fit viser les titres de la filiation de sa mère depuis Arnaud de Lary, son huitième aïeul. C'est de ces diverses preuves que nous avons extrait la présente généalogie.

I. Arnaud LARY, seigneur de la Tour en 1370, mentionné au contrat de mariage de son fils Pierre, qui suit, fit son testament devant Bertrandi, notaire à Fleurance, le 17 septembre 1402. (*Fonds de d'Hozier*).

DE PREISSAC : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

II. Pierre DE LARY, Ier du nom, seigneur de la Tour, épousa, par contrat passé devant Juliari, notaire à Fleurance, le 25 février 1400 (*v. st.*), damoiselle Marguerite DE PREISSAC, laquelle donna une reconnaissance le 23 janvier 1408 (*v. st.*), par acte devant Vital de Saint-Étienne, notaire de Puységur. (*Fonds de d'Hozier*). Il eut pour fils Bernard Ier, qui suit.

---

en 1612, tableau faisant partie d'un registre in-folio du fonds de d'Hozier, intitulé *Chevaliers de Malte*, Prieuré de Toulouse, p. 445, les armes de Lary de la Tour sont décrites : *d'azur, à un pal d'or, accosté de quatre autres de sinople*; *au chef d'or, chargé de 3 corbeaux de sable*. Cette version également inexacte se trouve dans la copie de ce même registre, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal et formant le t. Ier (p. 444) du Catalogue de la langue de Provence, et elle a été reproduite par l'abbé de Vertot, dans son *Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, édition de 1753, t. VII, p. 53.

III. Bernard DE LARY, I[er] du nom, seigneur de la Tour, épousa, par contrat du 4 mai 1422, damoiselle Charlotte DE MONTÉGUT. Il rendit hommage au comte d'Armagnac pour la terre de la Tour le 12 avril 1462. (*Jugement de maintenue de* 1666). Il eut pour fils Antoine qui suit.

DE MONTÉGUT :

IV. Antoine DE LARY, I[er] du nom, seigneur de la Tour, eut pour femme damoiselle Marguerite DE MONTESQUIOU, fille de Roger de Montesquiou, seigneur de Marsac. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

DE MONTESQUIOU-MARSAC : parti, au 1[er] d'or, à un tourteau de gueules : au 2 de gueules plein.

1° Pierre, II[e] du nom, qui suit;
2° Bernard de Lary, qui fit son testament au camp du roi Louis XII assemblé en la ville de Blois le 14 août 1504. (*Fonds de d'Hozier*).

V. Pierre DE LARY, II[e] du nom, seigneur de la Tour, fonda de procuration Jean, son fils, le 13 mai 1502, pour rendre hommage au duc d'Alençon, comte d'Armagnac pour les terres de la Tour et de Mansempuy. (*Fonds de d'Hozier*).

VI. Jean DE LARY, I[er] du nom, seigneur de la Tour, de Mansempuy, etc., après son père, épousa, par contrat du 2 mars 1501, damoiselle Jeanne DU BOUZET, fille de Jean du Bouzet, seigneur de Cots, et de Catherine des Bordes, dame de Roquépine. (*Fonds de d'Hozier, chevaliers de Malte, prieuré de Toulouse, fol.* 445). Jean de Lary eut entre autres enfants :

DU BOUZET : d'argent, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.

1° Bernard, II[e] du nom, qui suit;
2° Louise de Lary de la Tour, mariée, le 22 avril 1520, avec François *de Montault*, seigneur de Castelnau d'Arbieu, fils de Geraud de Montault, seigneur de Castelnau d'Arbieu, de Saint-Cric, de Quinsac, etc., et de Catherine Yzalguier de Clermont.

VII. Bernard DE LARY, II[e] du nom, chevalier, seigneur de la Tour et de Mansempuy, est qualifié capitaine au service du roi au contrat de mariage de Jeanne de Neville avec Pierre de Colomé, auquel il

DE BEZOLLES : d'argent, à 2 vaches de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or. *Alias* : coupé au 1 d'azur, à 3 étoiles d'or ; au 2 d'argent, à 2 vaches de gueules.

assista le 5 août 1553. Il avait épousé damoiselle Françoise DE BEZOLLES, fille de Jean de Bezolles, seigneur de Croutes, près Plaisance, et d'Antoinette de Biran, fille de Bernard de Biran, seigneur de Roquefort et de Jeanne de Revignan. (*Fonds de d'Hozier, Chevaliers de Malte*, *prieuré de Toulouse*, p. 445). Bernard fonda de procuration Françoise de Bezolles, sa femme, ainsi que noble Jean de Bezolles, le 27 décembre 1556. Françoise de Bezolles survécut à Bernard de Lary, et se remaria avec Jean de Montlezun. Elle avait eu de son premier mari :

1° Bertrand de Lary, seigneur de la Tour. Il transigea avec Françoise de Bezolles, sa mère, au sujet de la restitution des cas dotaux de cette dame par acte reçu par Margouet, notaire à Fleurance, le 28 juin 1571. Il mourut sans postérité ;

2° Jean, dont l'article suit;

3° Jeanne de Lary, mariée 1° avec Bertrand *de Miossens*, seigneur de Samsons ; 2° le 21 juin 1576, avec Jean II *de Montlezun de Lupiac*, seigneur de Moncassin, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, nommé en 1585 lieutenant général au gouvernement de Metz et du pays Messin, fils de Jean Ier de Montlezun, seigneur de la Salle de Cardenau, et d'Anne de Massas.

DE BASSABAT : d'or, à 3 corneilles de sable.

DE NOAILLAN : de gueules, à la croix évidée et tréflée d'argent.

VIII. Jean DE LARY, IIe du nom, seigneur de la Tour, de Mansempuy, d'Aurenque, etc., fut mestre de camp d'infanterie, gouverneur de la ville et du château de Quiers et envoyé par le duc de Guise, en ambassade vers le cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este, mort en 1572). (*Fonds de d'Hozier*). Il épousa, 1° par contrat du 9 mai 1583, damoiselle Catherine DE BASSABAT, fille de Bertrand de Bassabat, seigneur de Castets (celui-ci fils d'Antoine de Bassabat, seigneur de Castets, et de Philis de Bergnavon) et de Bernarde de Saint-Julien, fille de François de Saint-Julien, seigneur de Boubées, et de Florette de Montesquiou. (*Chevaliers de Malte*, *prieuré de Toulouse*, fol. 445) ; 2° damoiselle Charlotte DE NOAILLAN. Le 3 mars 1597, Jean de Lary transigea avec Jean de

Montlezun, mari de dame Françoise de Bezolles, sa mère. Il assista, le 30 août 1598, avec Jean-Jacques de Montlezun, seigneur de Benque, Jean de Lupé, seigneur de Maravat, Jean d'Aux, seigneur de Lescout, Jacques de Mauléon, seigneur de Savaillans, etc., au contrat de mariage de Michel de Pouy de la Teulère avec Marthe de Lautrec. Jean de Lary fit son testament devant Lapèse, notaire royal à Toulouse, le 23 octobre 1618, puis un codicille le 20 février 1622, dans lequel Charlotte de Noaillan, sa seconde femme, est mentionnée. Par ces deux actes il établit une substitution de ses biens au profit des enfants qu'il avait eus de sa première femme, Catherine de Bassabat, savoir :

1° Charles de Lary, chevalier seigneur de la Lanne (troisième substitué) mort sans postérité ;

2° Antoine, II° du nom, dont on va parler ;

3° Bernard de Lary, appelé le chevalier d'Aurenque. Institué héritier par son père, il lui succéda en 1623, et fut seigneur de la Tour, de Mansempuy, de Gavarret, de Miramont et de Penviel. Il porta les armes avec distinction sous le règne de Louis XIII et dans les premières années de la minorité de Louis XIV, et mourut en 1650. Il avait épousé, en 1625, Henriette *de Bassabat de Pordéac*. Cette dame survécut à son mari et à son fils. En considération de leurs services, Louis XIV érigea les terres de la maison de Lary, savoir, la Tour, Mansempuy, Aurenque, la Lanne, Gavarret, Miramont et Penviel, en titre de *Comté de la Tour*, par lettres patentes du mois de mai 1664, enregistrées au parlement de Toulouse le 19 juillet de la même année. (Voir le texte de ces lettres patentes p. 11). Après la mort de Henriette de Bassabat-Pordéac, son héritier, le marquis de Narbonne-Fimarcon, et son parent, le duc de Roquelaure, se disputèrent sa succession et prirent le titre de comtes de la Tour. Mais ce titre fit retour, avec les biens substitués, à la branche aînée de Lary ;

Charles-Louis de Lary, chevalier, seigneur de la Tour, fils unique de Bernard de Lary et de Henriette de Bassabat-Pordéac, comtesse de la Tour, servit avec la plus grande distinction dans les guerres de Louis XIV, et parvint jeune aux premiers grades militaires. Il fut mestre de camp d'un régiment d'infanterie et maréchal des camps et armées du roi. Ayant eu le malheur de tuer en duel le marquis de Percin, en 1650,

un arrêt du parlement de Paris, du 27 février 1651, le condamna à mort. Mais Louis XIV, prenant en considération ses brillants services, lui octroya des lettres d'abolition. Il servit sous M. de Turenne, opposé au prince de Condé, chef des troupes de la Fronde, et fut grièvement blessé le 2 juillet 1652, à l'attaque de Charenton. Employé dans son grade de maréchal de camp à l'armée du maréchal d'Hocquincourt il fut grièvement blessé et fait prisonnier devant Dunkerque, en voulant empêcher les secours d'y pénétrer. Il fut conduit à Gand, puis à Bruxelles où il mourut de ses blessures. Il fit en cette dernière ville, le 10 juin 1662, un testament par lequel il légua à sa mère la jouissance, et au duc de Roquelaure, gouverneur de Guienne, son allié (1), la propriété de ses biens, ce qui causa dans la suite un procès, ce testament étant contraire à la substitution. Charles-Louis ne s'était pas marié;

4° Louis de Lary, ecclésiastique;

5° Henri de Lary, chevalier de Taule, le premier appelé par son père à la substitution. Il mourut sans alliance avant 1652;

6° Autre Antoine de Lary de la Tour, présenté comme chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Toulouse en 1612. Ses preuves y furent reçues le 20 janvier 1613;

7° Jeanne de Lary, mariée à N... *de Preissac*;

8° Charlotte de Lary, religieuse;

9° Paule de Lary, femme de N... *du Bouzet*.

IX. Antoine DE LARY DE LA TOUR, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Mothe-Ando, près Fleurance, second appelé à la substitution par le testament de son père en 1618, et légataire de dix mille écus, passa une transaction devant Lacrous, notaire à Fleurance, le 15 octobre 1623, au sujet d'un supplément de légitime sur la terre de la Tour. (*Fonds de d'Hozier*). Antoine de Lary mourut avant l'année 1652. Il avait épousé : 1° damoiselle Charlotte DE CHASTANET;

DE CHASTANET : d'azur, au chevron, accompagné en pointe d'un lion, le tout d'or; au chef du même.

(1) Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, pair de France, était fils d'Antoine, seigneur de Roquelaure, et de Susanne de Bassabat-Pordéac. Son frère Jean-Louis, comte de Roquelaure, avait épousé Catherine de Bassabat-Pordéac, sœur de la comtesse de la Tour.

2° par pactes du 2 mars 1622, passés devant Massars, notaire royal à Montfort, damoiselle Eléonore d'Elis, qui lui survécut et donna procuration le 30 juillet 1662, devant Caussade, notaire à Fleurance, pour consentir à l'insinuation du contrat de mariage de Jean-Bertrand, son fils. Antoine II eut pour enfants ; d'Elis :

Du premier lit :

1° Bernard de Lary de la Tour, seigneur d'Augnax, garde du corps du roi, marié par contrat du 28 décembre 1650, avec damoiselle Marie-Anne *de Murviel*, demoiselle de Saint-Maurice. Il fit son testament le 8 février 1678, et vivait encore le 5 décembre 1697, date d'un accord qu'il passa avec Bernard, son neveu. Il eut pour fils :

Jean-Louis de Lary de la Tour, seigneur d'Augnax, vivant en 1701 ;

Du second lit :

2° Jean-Bertrand, qui suit ;

3° N... de Lary du Taut, vivant en 1697 ;

4° Madeleine de Lary, mariée par contrat passé devant Caussade, notaire à Fleurance, le 9 septembre 1646, avec noble François-Abraham *de Mauléon*, seigneur de Saint-Sauvy ;

5° Demoiselle de Lary, mariée à M. *de Préallé*, vivants en 1697 ;

6° Demoiselle de Lary, épouse de M. *de Laurenzan*, vivants en 1697.

X. Jean-Bertrand de Lary de la Tour, chevalier, siegneur de la Mothe-Ando, ayant recueilli dans la succession de son père le droit éventuel aux biens substitués par son aïeul en 1618, forma devant le sénéchal d'Auch une demande en délivrance de ces biens contre Henriette de Bassabat, comtesse de la Tour. Le duc de Roquelaure, qui lors du procès de Charles-Louis de Lary, avait obtenu du roi le don de la confiscation de ses biens par brevet du 11 mai 1650, intervint et fit évoquer la cause aux requêtes du palais. Sans espoir de succès contre ces adversaires puissants, Jean-Bertrand consentit, par transaction du 7 avril 1664, à renoncer à la substitution,

moyennant la cession qui lui fut faite de la maison seigneuriale de Massoc. Il avait épousé, par pactes passés au château de Montbrun le 30 juillet 1662, retenus par Bernard Gaston, notaire royal du lieu de Tous, damoiselle Marguerite DE PINS-MONTBRUN, fille de Gabriel de Pins de Saint-Jean, seigneur de Montbrun, conseiller au parlement de Toulouse, et de feu dame Gabrielle de Nos. Jean-Bertrand de Lary fut maintenu dans sa noblesse avec Bernard, son frère aîné, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 20 novembre 1666, jugement où furent visés leurs titres depuis Bernard de Lary, leur 6e aïeul, vivant en 1462. (*Cabinet du Saint-Esprit*, *Guienne*, *volume* X, *fol.* 929). Jean-Bertrand fit son testament au château de la Mothe-Ando, devant Dupuy, notaire royal de la ville de Fleurance, le 8 juin 1691 (il mourut le 12) et voulut être inhumé en l'église de la Mothe, au tombeau de ses ancêtres. Il laissa le soin de ses honneurs funèbres à Marguerite de Pins, sa femme, dont il avait eu trois fils :

DE PINS : de gueules, à 3 pommes de pin d'or.

1° Bernard de Lary, comte de la Tour, seigneur de la Mothe-Ando, né en 1666, mousquetaire de la garde du roi. Il fut maintenu dans sa noblesse avec Jean-Louis de Lary de la Tour, son cousin germain, par ordonnance de M. le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, du 18 décembre 1700. Après la mort de son père, il revendiqua contre le marquis de Narbonne Fimarcon et le duc de Roquelaure les biens portés en la substitution de Jean de Lary, seigneur de la Tour, son bisaïeul, en 1618. Un arrêt du grand conseil du 11 février 1704 reconnut son droit et ordonna qu'il fût mis en possession de la moitié des terres de la Tour, d'Aurenque, de Miramont, de la Lanne, de Mansempuy et de Gavarret. Il mourut le 17 juin 1752. Il avait épousé : 1° N... *Monier* morte sans enfants; 2° par contrat du 2 mars 1707, passé devant Forest, notaire royal de la ville de Toulouse, damoiselle Marie *de Bourrassol*, fille de noble Pierre de Bourrassol, et de damoiselle Marguerite de Sers de Saignes, de laquelle sont issus trois fils et deux filles :

A. François de Lary, comte de la Tour, né en 1709, marié par contrat du 26 décembre 1754, avec Françoise *de Montesquiou-Fezensac* morte en 1780, fille de Pierre de Montesquiou-Fezensac, seigneur de Marsan, de la Serre, etc., et de Jacquette de Bossost de

Campeils. François de Lary mourut le 10 janvier 1785, laissant pour fille unique :

Jacquette de Lary de la Tour, dame de la Tour, née en 1755, mariée, le 2 mars 1772, au comte *de la Barthe-Giscaro*, morte sans enfants le 30 juin 1805. Par un testament mystique du 17 avril de cette année, elle avait institué son légataire universel Bernard-Marie-Joseph de Lary, son cousin ;

B. Étienne de Lary de la Tour, né le 7 décembre 1711,
C. Jean-Paul de Lary de la Tour, né le 4 juillet 1723,
} reçus, le 7 août 1744 chevaliers de l'ordre de Malte, où ils sont morts dans un âge assez avancé ;

D. Françoise de Lary de la Tour, mariée, le 5 juin 1727, avec N... *Yzalguier*, comte de Dieupentale ;

E. Marguerite de Lary de la Tour, mariée au chevalier *d'Agnan*, d'Auch ;

2° François Charles de Lary, chevalier de la Tour, présent au contrat de mariage de son frère Louis-Marie en 1719 ;

3° Louis-Marie, qui suit.

XI. Louis-Marie DE LARY DE LA TOUR, chevalier, seigneur de Clarac et de la Mothe-Ando, né le 28 juillet 1683, légataire de son père le 8 juin 1691, officier et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, par contrat passé au château du Cardeneau, juridiction de Fleurance, devant Bellais, notaire royal, le 26 avril 1719, damoiselle Susanne D'ESPARBÈS DE LUSSAN, dame de Clarac, fille de noble Moïse d'Esparbès de Lussan, seigneur de Clarac, et de feu dame Henriette d'Astugue. Le 11 juillet 1740, Louis-Marie fit son testament olographe par lequel il voulut être inhumé dans l'église de Fleurance. Susanne d'Esparbès lui survécut. Il en avait eu trois fils et une fille :

D'ESPARBÈS : d'argent, à la fasce de gueules, sommée de 3 éperviers de sable. *Alias* : accompagnée de 3 merlet-

1° Bernard, III° du nom, qui suit ;

2° François de Lary de Clarac, né au château du Cardeneau le 5 septembre 1725. Il fut nommé, en 1769, tuteur des enfants de son frère aîné. Il mourut au château de Troncens le 6 janvier 1811, après avoir institué pour son légataire universel François-Hubert de Lary de la Tour, son neveu ;

3° Joseph-Samuel de Lary, né au château du Cardeneau le 20 mai 1729, légataire de son père en 1740, mort sans postérité ;

4° Marie de Lary, de la Tour, née au château du Cardeneau le 5 août 1721, légataire en 1740.

DE MELLET : d'azur, à 3 ruches à miel d'or.

XII. Bernard DE LARY DE LA TOUR, III° du nom, chevalier, seigneur de Clarac, du Cardeneau, etc., né au château du Cardeneau le 22 janvier 1720, fut institué héritier universel de son père le 11 juillet 1740. Il épousa, par contrat du 16 août 1757, passé au château de Réjaumont, au comté de Gaure, damoiselle Ambroise DE MELLET DE FONDELIN DE RÉJAUMONT, fille de messire Claude-Charles de Mellet de Fondelin, seigneur direct de Réjaumont, et de dame Marie de Fiéret de Baudribos. Bernard de Lary de la Tour passa un bail à rente perpétuelle le 19 avril 1760 et fit un échange le 17 mars 1763. Lui et sa femme moururent en 1769. Ils avaient eu sept enfants :

1° François-Hubert, mentionné ci-après ;

2° Robert-Marie de Lary de la Tour, prêtre, né le 6 décembre 1761, mort en 1820 ;

3° Bernard-Marie-Joseph de Lary de la Tour, né le 6 juillet 1765, baptisé le 10 dans l'église paroissiale de Saint-Laurent-de-Fleurance. Il entra lieutenant dans le régiment de Lyonnais d'après ses preuves faites le 10 mai 1784, devant M. Chérin, père. (*Voir ses preuves à la Bibliothèque royale, ancien fonds du Saint-Esprit.*). Institué légataire universel de Jacquette de Lary, comtesse de la Barthe-Giscaro, en 1805, il a pris le titre de comte de la Tour depuis la restauration. Il a épousé Henriette *de Batz de Mirepoix*, fille de Gaspard-François-Barthelemi-Maurice-Alexandre de Batz, baron de Mirepoix, et de demoiselle de Montégut ;

4° Jean-Marie de Lary de la Tour, né le 25 février 1767, mort jeune ;

5° Claude-Susanne de Lary de la Tour, née le 6 janvier 1759, morte en bas âge ;

6° Ambroise de Lary de la Tour, religieuse, née le 31 mars 1763, morte au château de Troncens le 11 septembre 1814;

7° Marie-Andrée de Lary de la Tour, née le 27 avril 1768, mariée à M. *Faget*, dont plusieurs enfants. Elle est morte en 1817 à Brugnens près Fleurance.

XIII. François-Hubert, comte DE LARY DE LA TOUR, né le 3 novembre 1760, échangea par acte du mois de juin 1806, avec le sieur Cassagne aîné, négeciant à Fleurance, le domaine du Cardeneau pour le château et domaine de Troncens. Il est mort le 7 mars 1829. Il avait épousé, en 1795, Bertrande-Ursule DOAT, décédée au mois de décembre 1846. De ce mariage sont issus sept fils et deux filles : DOAT :

1° François-Victor, comte de Lary de la Tour, né au château du Cardeneau, commune de Fleurance, 11 mars 1796, marié, en 1823, avec Marie-Ursule-Clara *de Casteras de Seignan*, née en 1802, fille de Jean-Baptiste de Casteras de Seignan, chevalier, et de Jeanne-Gabrielle de Peyronencq de Saint-Chamarand, sans enfants;

2° Jean-Jacques-Alexandre de Lary de la Tour, né le 19 juillet 1798, capitaine au 55e régiment de ligne, marié, le 6 avril 1840, avec Antoinette-Quitterie-Lydie *de Bordes de Lassale*, fille de M. de Bordes de Lassale, chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de dame Rosette Bourdens, dont deux fils :

A. Louis-Marie de Lary de la Tour, né le 14 mars 1841;

B. Jean-Marie-Gustave de Lary de la Tour, né le 26 août 1842;

3° Marie-André-Louis de Lary de la Tour, né le 27 avril 1800, marié, au mois de juillet 1855 avec Quitterie-Ursule *de Laroque*, sans enfants;

4° Jean-Joseph de Lary de la Tour, né le 6 janvier 1804, mort au château de Troncens le 16 septembre 1816;

5° François-Claude-Augustin de Lary de la Tour, né au château de Troncens le 29 septembre 1806, mort au service à Bone en Afrique, le 20 décembre 1832, à l'âge de 26 ans;

6° Jean-Charles de Lary,
7° Baptiste-Claude de Lary, } nés au château de Troncens le 29 août 1813, morts le premier le 3 avril 1814, le second le 3 avril 1817;

8° Marie-Clotilde de Lary de la Tour, née au château du Cardeneau le 12 juillet 1797, morte à 23 ans, au château de Troncens le 27 septembre 1820, non mariée;

9° Josèphe-Sophie de Lary, née le 18 novembre 1801, morte au château de Troncens le 12 août 1807.

COMTÉ DE LA TOUR.

(*Lettres patentes du mois de mai* 1664.)

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Comme il est juste que ceux qui contribuent à la gloire et à l'accroissement des états par des actions de valeur et de courage, reçoivent de leur prince des marques d'honneur qui servent de récompense à la vertu et donnent de l'émulation à tous ceux qui, pour se distinguer du reste des hommes par des titres éclatants, s'efforcent dans les occasions importantes de s'élever au-dessus des autres par des mérites; aussi les rois, nos prédécesseurs, ont toujours été très soigneux de reconnaître publiquement et par des honneurs singuliers, ceux qui s'en sont rendus dignes par leurs services et par leur fidélité; et d'autant qu'à leur exemple nous voulons que toutes les belles actions soient récompensées, savoir faisons qu'ayant pris en considération les grands et recommandables services qui ont été rendus à cet état par les seigneurs de la Tour, et ceux que notre cher et bien amé Bernard *de Lary*, vivant seigneur de la Tour, de Mansempuy, d'Aurenque, de la Lanne, de Gavarret, de Miramont et de Lucvielle, nous a rendus et au roi Louis XIII d'heureuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, et considérant aussi ceux qui nous ont été rendus et à notre état par feu notre cher et bien amé Charles *de Lary*, son fils unique, vivant seigneur desdits lieux, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et maréchal de nos camps et armées, lequel, en plusieurs occasions, a donné des preuves considérables de son courage et de sa fidélité, même dans des temps difficiles et pendant que plusieurs de nos sujets s'étaient écartés de leur devoir, s'étant particulièrement signalé dans l'attaque de Charenton, où il fut si périlleusement blessé, qu'on douta longtemps de sa vie; et depuis, continuant toujours à s'exposer pour notre service, avec un zèle ardent et digne de son courage, il se mêla si avant parmi ceux qui voulaient empêcher les secours de Dunkerque, qu'il fut blessé au cou et conduit prisonnier à Gand, depuis à Bruxelles, où il mourut de cette dernière blessure. Et parce que toutes les actions signalées ne doivent pas demeurer sans récompense, et qu'il est juste que Henriette *de Bassabat de Pordéac* trouve après la mort d'un mari et d'un fils unique de si grand mérite quelque consolation dans l'éclat des titres dont nous voulons honorer leurs terres, pour rendre leur mémoire recommandable, après nous être fait informer de l'étendue desdites terres et places de la Tour et autres susnommées, qui sont maintenant tenues par ladite dame de Bassabat de Pordéac en toute justice, lesquelles jointes ensemble seront un revenu

suffisant et capable de porter et recevoir le titre de comté : A ces causes et autres considérations, à ce nous mouvant, nous, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, sur la supplication très humble qui nous a été faite par ladite dame de Bassabat, avons, par ces présentes signées de notre main, uni, joint, incorporé, unissons, joignons et incorporons lesdites terres, places et seigneuries de la Tour, de Mansempuy, d'Aurenque, de la Lanne, de Gavarret, de Miramont et de Penviel, avec les fiefs et arrière fiefs qui en dépendent, circonstances et dépendances; et icelles, ainsi jointes et unies, avons, de notre puissance et autorité que dessus, créé et érigé, créons et érigeons par les présentes, en titre, dignité, honneurs, prérogatives et prééminence de *comté*, sous le nom et appellation de *la Tour*, que nous voulons et entendons qu'il porte dorénavant, pour en jouir et user par ladite dame de Bassabat, et ses successeurs audit nom, aux libertés, exemptions, rang et prérogatives généralement quelconques à comté appartenants, et dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres comtés de notre royaume, pleinement, paisiblement et *perpétuellement*, en telle sorte que ladite dame de Bassabat se puisse dire, nommer et appeler, tant en jugement que hors jugement, comtesse de la Tour, lui donnant pouvoir et faculté de prendre et porter sur ses armoiries et blasons, les insignes, marques et titres qui y appartiennent; voulons et entendons que tous les vassaux et autres nobles et roturiers de ses terres, seigneuries ainsi unies, fassent à l'avenir leur hommage, baillent leurs aveux et dénombrements et déclaration de leurs terres et redevances, à ladite dame de Bassabat, sous le nom et qualité de comtesse de la Tour; nous avons pour l'effet que dessus, par les présentes, donné plein pouvoir, faculté de faire créer et établir un viguier et autres officiers nécessaires et accoutumés en semblable cas, pour être la justice exercée aux lieux ordinaires auxquels les vassaux, censitaires et justiciables dudit comté seront tenus de répondre et procéder en première instance, tant en matière civile que criminelle, en demandant et défendant, à la charge que ledit comté sera tenu de nous à une seule foi et hommage, que les appellations des jugements donnés par lesdits officiers ressortiront où elles avaient accoutumé de ressortir auparavant ladite union et érection, et, sans que pour ce, nous entendions rien innover aux droits de justice, foi et hommage, s'il n'appartient à d'autre qu'à nous, ni contrevenir aux cas royaux, ni à ceux dont la juridiction est attribuée à nos siéges présidiaux, lesquels demeurent en leur entier; déclarons au surplus, que nous n'avons entendu et n'entendons par ces présentes, que par le décès de ladite dame comtesse ou de ses dits héritiers, à faute d'hoirs mâles procréés en loyal mariage, lesdits comté et appartenances soient sujets à réunion à nous ou à notre couronne suivant nos ordonnances, desquelles et de celles qui pourraient être ci-après faites sur ce sujet, avons excepté et réservé, exceptons et réservons, dans nos susdites grâce, puissance et autorité que dessus, ledit comté de la Tour, ses appartenances et dépendances, d'autant que, sans cette exception et réservation, ladite

dame de Bassabat n'eût voulu accepter ledit titre de comtesse : si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Toulouse, chambre des comptes de Navarre, présidial d'Auch et de Lectoure, et à tous nos autres officiers, ainsi qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent registrer, et du contenu en icelles, jouir et user chacun en droit soi, pleinement, paisiblement et perpétuellement ladite dame comtesse de la Tour et ses héritiers, cessant, faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire. Car tel est notre plaisir, nonobstant tous édits, ordonnances, règlements, défenses et lettres à ce contraires, auxquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, auxquelles afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de mai, l'an de grâce mil six cent soixante-quatre, et de notre règne le vingt-deuxième. Signé Louis, et sur le repli, par le roi, signé *le Tellier*. Scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Lesdites lettres patentes ont été registrées ès registres de la cour du parlement de Toulouse suivant l'arrêt par elle rendu le 19 juillet 1664. (*Archives de l'ancien parlement de Toulouse*, *registre* 20, *fol.* 268).

DE LORDAT,

Barons DE LORDAT et DU LORDADAIS, DE RABAT, *premiers barons du comté de Foix; seigneurs* DU FOSSAT, DE CASTAGNAC, DE PRADES, DE SAINT-VICTOR, D'URS, DE PRUNET, *barons* DE LA BASTIDE DE GADERNOUX ET DE CAZENAVE, *seigneurs* DE CARLARET, DE TRÉMOULET, DE FRANCARVILLE, *barons* DE BRAM *et des états de Languedoc, seigneurs* DE VILLARZENS, DE VILLESISCLE, DE BUZARENS, DES CAMPMAZES, DE CARLIPA, DU PUY-SAINT-PIERRE, *marquis, comtes* et *vicomtes* DE LORDAT, *au pays de Foix* et *en Languedoc*.



ARMES : *d'or, à la croix de gueules.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.
Devise : PRO FIDE.

La maison DE LORDAT est une des premières du comté de Foix, soit par l'ancienneté, soit par le nombre des terres qu'elle possédait. La terre de Lordat (*Lordad*, *Lordatum* (1) dans les actes et les auteurs

(1) C'est-à-dire *donnant de l'or*, la vallée de Lordat étant située le long de l'Ariége (*Aurigera*) dont les rives rejettent des paillettes d'or.

latins) est une riche vallée qui s'étendait du château de Lordat, situé à une demi-lieue de la rive droite de l'Ariége, jusqu'aux Pyrénées. Quinze bourgs ou villages composaient cette baronnie, dont la ville de Lordat était le chef-lieu. Le château qui la défendait était réputé, par sa position et ses défenses, une place imprenable. On en voit encore des restes. (*Carte du comté de Foix*, par Jaillot, 1695; *carte de Cassini*). Le Lordadais avait ses coutumes et ses priviléges particuliers. Chaque année il élisait un député aux états de Foix sous le titre de syndic de la vallée de Lordat. Anciennement ce député entrait dans l'assemblée avec une cape grise, un bonnet bleu sur la tête et une dague au côté. (*Preuves de cour de* 1755).

D. Vaissète, dans son *Histoire générale de Languedoc*, t. II, p. 100, et *Preuves*, col. 122, fait mention du *ministerium* (fief) de Lordat en 970. Il relevait directement du comté de Foix et en arrière-fief du comté de Toulouse. Cette possession, qui fermait le pays de Foix sur la frontière d'Espagne, était trop importante à la sécurité de ce pays pour que les comtes n'y fissent point sentir l'action continuelle de leur pouvoir et de leur politique. Si, en 1075, ils aliènent leur droit dominant sur le château de Lordat en faveur de l'abbaye de Cluny, ils le reprennent presque aussitôt, comme le prouvent les chartes contemporaines. En 1202, on les voit disposer de ce même droit sur le Lordadais pour en former le douaire d'Ermessinde, vicomtesse de Castelbon, épouse du jeune Roger-Bernard. (*D. Vaissète, t. II, p.* 233; *t. III, p.* 116). Mais lorsque le droit romain qui régissait ce fief l'eut morcelé entre une multitude de branches, les comtes de Foix s'attachèrent, par des traités, à en recueillir toutes les parties que divers membres de la maison de Lordat voulurent leur céder, et ne les séparèrent plus de leur domaine. Ces envahissements eurent lieu principalement au milieu du treizième siècle. Une seule branche sut y résister et conserver jusqu'à la révolution sa part d'une possession qui remontait à 800 ans dans cette illustre famille.

Elle en avait plusieurs autres aussi fort anciennes et considérables. Ruffi, dans son *Histoire de Marseille*, t. II, p. 157, rapporte que les seigneurs de Lordat possédaient en partie, avec les comtes de Foix, la baronnie de Mirepoix, plus de 200 ans avant que Simon de Montfort la donnât par droit de conquête à Gui de Levis en 1209. Ils sont encore cités parmi les co-possesseurs de cette baronnie en 1222. Le Fossat, que leur apporta une riche héritière au commencement du douzième siècle, la baronnie de Rabat, la possession de la ville et du territoire de Prades, de Saverdun en partie, du château et du pays de Balaguier, et un grand nombre de fiefs sur les deux rives de l'Ariége, jusques dans le haut Languedoc, composaient leur patrimoine.

Cette richesse féodale a donné pendant longtemps un grand relief à cette famille. Plus de 200 chartes du recueil de Doat, citées en partie par D. Vaissète, M. de Marca, MM. de Sainte-Marthe, Zurita et d'autres historiens rappellent les seigneurs de Lordat comme médiateurs ou intervenants dans toutes les affaires importantes des comtes de Foix; beaucoup de ces chartes concernent de pieuses libéralités de ces seigneurs envers les établissements religieux du pays, et notamment les abbayes de Lezat et de Bolbonne, où ils avaient leur sépulture.

Parmi ces derniers titres, monuments précieux pour une famille qui a montré dans tous les temps un grand zèle pour la foi, nous en citerons un qui joint à cet intérêt général des détails curieux sur la position d'une branche cadette de Lordat au commencement du XIII[e] siècle, et sur la manière dont se réglait le partage des fiefs dans cette maison.

Aux nones (5) d'août 1237 Raimond de Lordat fait son testament. Il veut être enterré dans l'abbaye de Bolbonne, devant l'autel de la Vierge, et lègue à ce monastère son cheval fauve, 200 sous toulousains et une rente perpétuelle de 10 sous. Il lègue à l'abbé de Grandselve 200 livres, à l'église de Foix et à l'hôpital

212 livres. Il fait des legs aux églises d'Elne, de Combelongue, de Calers, de Sainte-Croix, de la Grâce-Dieu, de Mongauch, de Sainte-Marie de Villeneuve; il lègue 1000 sous pour acheter 200 tuniques pour les pauvres. Plusieurs gentilshommes ont part à ses libéralités. Ses legs ou remises de sommes qui lui sont dues, à Roger de Comminges, Raimond de Bordes, Pierre de Calmels, Guillaume-Arnaud de Roquefort, Raimond de la Verniole, Raimond et Pons de Brassac, Raimond de Cante, Bernard de Durfort, Loup, Raimond et Guillaume-Bernard d'Asnave, Bertrand de Lers, Arnaud de Marquefave, Sénébran de Ganac et autres montent à 3592 livres. Il lègue au comte de Foix diverses sommes que lui doivent d'autres seigneurs, lui fait remise de celles que lui devait le feu comte Raymond-Roger, son père, et de celles qu'il avait avancées pour la comtesse et le comte lui-même, soit pour les besoins de ses états, soit pour le voyage que le comte avait fait en France, le tout montant d'une part à 250 livres, et de l'autre, en diverses quotités, à 5308 sous toulousains (1). Il consacre deux de ses fils à l'état ecclésiastique, l'un, Pierre-Aton, comme chanoine de l'église de Foix, l'autre, Forton, comme religieux à Bolbonne. Si ce dernier vient à mourir il veut que Bernard, son autre fils, prenne sa

(1) En 1224, d'après D. Vaissète (t. III, *Preuves*, col. 295) le marc d'argent fin valait 25 sous toulousains; la livre en valait 50. De nos jours le marc d'argent fin vaut 53 francs; le sou toulousain valait donc un peu plus de 2 francs de notre monnaie actuelle. Les seuls legs du comte de Foix représenteraient environ 35,000 francs. Ceux aux monastères et aux gentilshommes sont d'une munificence dont on aurait à peine l'idée de nos temps de la part d'un chef de famille princière. Elle ne paraît cependant pas avoir affecté la fortune de Raimond de Lordat, si l'on en juge par les dispositions qu'il prend pour la transmettre à ses enfants. L'original de ce testament existait dans les archives de l'abbaye de Bolbonne. La famille en possède une copie sur parchemin, levée le 17 février 1720, par Carmé, notaire à Foix, copie signée de lui et de frère J.-B. Cerou, syndic de Bolbonne, contrôlée à Pamiers (signé Benech) et légalisée le même jour par Jean de Malenfant de Gentian, chevalier, seigneur de Buisseson, président et juge-mage de Pamiers, et scellée du cachet en cire rouge de ses armes.

place. Il laisse à Fine, sa femme, le gouvernement de ses enfants et l'administration de tous ses biens. Il en prescrit la division par égales parts entre ses trois fils, Guillaume, Raimond et Bernard. Si ce dernier entre en religion à Bolbonne, il veut que ses biens soient partagés également entre ses deux frères. Il prie le comte de Foix que, par un sentiment de piété et comme marque de sa probité, il fasse exécuter son testament, lui donnant à cet effet toute autorité sur ses exécuteurs testamentaires, savoir Pierre-Aton de Lordat, son frère, auquel il remet 500 livres sur 2000 livres qu'il lui devait, Pierre de Suc, et Raimond et Bernard Seguier, frères. Ce testament fut fait devant Arnaud, notaire public à Foix, en présence d'Amiel de Soueil, chapelain de Foix, de Raimond de Lordat, le jeune, de Bernard de Suc, de Guillaume-Pierre de Lordat, de Bernard de Soueil et de Raimond d'Aiguesvives.

Le partage égal dans la maison de Lordat en a disséminé les grands biens et multiplié les branches. On en comptait une vingtaine en 1300. La plupart n'ont eu que peu de durée; elles ont fini dans les XIVe et XVe siècles, quelques-unes en transmettant leurs fiefs et leurs droits à des familles étrangères. De trois branches qui s'étaient continuées jusqu'en 1789, il ne reste aujourd'hui que celle des barons de Bram : les branches de Castagnac et de la Bastide sont éteintes.

Avant d'entrer dans le détail des faits qui ont une liaison suivie, nous en citerons quelques uns dont on n'a pu préciser l'application dans des branches si nombreuses.

Arnaud *de Lordat*, sixième abbé de l'abbaye de Bonnefont, au diocèse de Comminges, gouverna ce monastère de 1172 à 1178. (*Arch. de l'abbaye de Bonnefont : expédition délivrée le* 6 *juin* 1736).

Arnaud-Guillaume *de Lordat* fut témoin, le 3 des calendes de septembre (30 août) 1174, de l'hommage rendu par Isarn-Jourdain et Bertrand de Saissac à raison de tout ce qu'ils possédaient en fief dans le

bois de Bolbonne. (*Arch. du château ou tour ronde de Foix, caisse* 6e; *Rec. de Doat, t. IV, fol.* 74).

En 1179 Raimond-Aton d'Auterive engagea au comte de Foix tous les biens qu'il possédait depuis Etampes jusqu'au Pic Maurent, avec faculté pour le comte de faire bâtir un château à Ax. Raimond-Guillaume *de Lordat* fut l'un des témoins de cet engagement. (*Chât. de Foix*, *caisse* 14; *Rec. de Doat, t. IV, p.* 176).

Vers le commencement du XIIe siècle, il s'était formé une branche considérable de Lordat en Espagne (1).

En 1190, Guillaume *de Lordat* fut témoin d'un accord passé le 6 des nones (2) d'octobre entre le comte d'Urgel et Arnaud, vicomte de Castelbon, acte par lequel le comte s'obligea à reconstruire le château de Ciutad. (*Chât. de Foix*, *caisse* 26; *Rec. de Doat, t. IV, fol.* 315).

Arnaud *de Lordat*, conseiller et vice-chancelier de Jacques, roi de Majorque et comte de Roussillon, fut envoyé par ce prince, en 1308, pour demander au comte de Foix l'hommage qui lui était dû par ce dernier. (*Chât. de Foix*, *caisse* 18, *n°* 22). Le 7 juillet 1337, Arnaud de Lordat conclut à Toulouse un traité au nom du roi de Majorque avec Gaston, comte de Foix, et Roger-Bernard, vicomte de Castelbon, son frère, qui, par ce traité, s'obligèrent de rendre hom-

---

(1) De Rozoi dit que des relations ont longtemps existé entre cette branche espagnole et les branches de Castagnac, de la Bastide et de Bram. Il cite comme en étant descendu Guillaume *de Lordano*, auquel Pierre, roi d'Aragon, comte de Barcelonne, fit donation du château et franc-alleu de la Guardia, par lettres du 4 des calendes de février (29 janvier) 1197, château que le même Guillaume *de Lordano* vendit au comte de Foix le 15 des calendes de juin (18 mai) 1227. (*Rec. de Doat*, t. V, fol. 71, 275). Nous ferons observer que si ce personnage concerne la maison de Lordat, cet acte est le seul exemple même en Espagne, où son nom ait été écrit *de Lordano*; il l'est constamment *de Lordad*, *de Lordato* dans les titres en latin.

mage au roi de Majorque pour les terres et châteaux de Son, de Quérigut et de Douzan, et de le servir avec leurs vassaux dans ses guerres envers et contre tous, excepté contre le roi de France, le pape et le roi de Navarre. (*D. Vaissète*, t. IV, p. 221). Zurita fait mention du vice-chancelier Arnaud de Lordat dans son livre *Indices rerum ab Aragoniæ regibus gestarum*, lib. I, p. 264, année 1339. Voir aussi l'*Hispania illustrata*, par Pistor, t. III, lib. III, p. 188. On voit à la Bibliothèque royale, vol. 212 des *Sceaux*, fol. 9419, une procuration donnée par Jacques, roi de Majorque, à Arnaud de Lordat, son vice-chancelier, pour ratifier le mariage d'Isabelle, fille de ce prince, avec Gaston, comte de Foix.

Le même Zurita, *lib.* III, p. 325, fait aussi mention de Sicard *de Lordat* comme étant l'un des chefs qui vinrent au secours de D. Pèdre, roi d'Aragon, contre Pierre le Cruel, roi de Castille, et qui continrent les troupes de ce dernier et remportèrent sur elles divers avantages en 1363. (*Hispania illustrata*, l. III, p. 228).

Jean *de Lordat*, chevalier, seigneur de Peyregoux en Albigeois, et Guillaume-Arnaud de Châteauverdun, chevalier, seigneur de Cadars, comme fondés de pouvoir du comte de Foix, reçurent en 1377, en présence de Jean, patriarche d'Alexandrie, régent du comté de Rodez, le serment fait par les consuls de Rodez d'observer la paix conclue entre le comte d'Armagnac et de Rodez et Jeanne, comtesse de Comminges d'une part, et Gaston, comte de Foix, de l'autre. (*Rec. de Doat*, vol, 132, fol. 49).

Guillaume *de Lordat*, chanoine de Comminges, nonce du saint siége, fut évêque de Lucques et prince du Saint-Empire. Il fut nommé à cet évêché à la suite d'une légation par lui remplie en Sicile, pour la recherche du chef et du corps de saint Thomas d'Aquin, qu'il rapporta à Montefiascone au pape Urbain V. (Voir les *Acta sanctorum* des Bollandistes, t. I du mois de mars, p. 725). Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 57, rapporte que ce fut Guillaume de Lordat

que le pape chargea de remettre aux Dominicains de Toulouse le corps de saint Thomas. Ughelli, dans son *Italia sacra*, dit que Guillaume de Lordat prit possession de l'évêché de Lucques par son vicaire-général le 3 août 1368, et y fit son entrée solennelle le 27 septembre suivant. Dans le diplôme par lequel l'empereur Charles IV confirma en sa faveur les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'évêché de Lucques, Guillaume de Lordat est qualifié prince du Saint-Empire, dignité, selon la remarque d'Ughelli, qui lui fut personnelle. Nommé par le pape légat en Lombardie, à l'armée des alliés au service de l'Eglise contre les seigneurs de Milan et les princes de Lombardie, Guillaume de Lordat se noya au passage de l'Oglio, au mois de juin 1373. Son corps fut rapporté à Lucques et inhumé dans sa cathédrale. (*Expédition tirée des archives de Lucques le* 11 *janvier* 1743.)

Pierre-Aimeri *de Lordat*, archevêque de Bourges en 1392, administrateur de l'évêché de Carcassonne le 25 juillet 1409, était le 1er octobre suivant patriarche d'Alexandrie. Il mourut le 10 des calendes de mars (20 février) 1413, revêtu de ces deux dernières qualités. (*Gallia christiana,* t. II, p, 85; t. VI, p. 904).

Le P. J.-J. Percin, dans ses *Monumenta conventus Tolosani ordinis fratrum prœdicatorum* (in-fol., 1693) rappelle plusieurs des faits que nous venons de citer, et beaucoup d'autres sur la maison de Lordat, mais avec quelque confusion dans les dates. Il rapporte qu'en 1395, à la mort de Jean, roi d'Aragon, le comte de Foix, qui avait épousé la fille aînée de ce prince, se porta pour son successeur à la couronne d'Aragon, contre Martin, frère du roi Jean. Le comte de Foix ajoute-t-il, appela à son aide, dans cette guerre, dont l'issue fut sans succès, le captal de Buch, le seigneur de Lordat et le sénéchal des Landes. D'après Zurita et les autres historiens, ce fut le seigneur de Lordat qui s'y acquit le principal renom, en ayant soutenu le

poids plus que les autres et commandé en chef dans plusieurs combats.

La maison de Lordat a eu beaucoup de chevaliers et plusieurs dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem depuis Pons de Lordat, vivant en 1162, et qui fut grand-prieur de Toulouse.

La notice généalogique que nous allons donner est extraite, partie des titres originaux ou en expéditions authentiques qui nous ont été communiqués, partie des preuves de cour faites au mois de juin 1755 et des historiens.

I. Guillaume DE LORDAT, Ier du nom, seigneur en partie du chateau de Lordat et du Lordadais, au milieu du XIe siècle, mourut avant l'an 1095, laissant veuve *Adalaïs*, sa femme, avec un fils unique, qui suit.

II. Arnaud-Guillaume DE LORDAT (*Arnaldus Guillelmi*), Ier du nom, chevalier, seigneur en partie du château de Lordat et du Lordadais, succéda à son père dans le temps que les deux branches des comtes de Razès et de Foix, de la maison de Carcassonne, se disputaient la succession de cette maison. Roger II, comte de Foix, qui n'avait pas eu d'enfants de Sicarde, sa première femme, et qui n'en eut plus tard que d'une seconde union avec Etiennette, ayant pris la croix pour la Terre Sainte, fit des dispositions qu'on peut regarder comme un engagement de partie de ses domaines et hommages à ses héritiers éventuels. Par un traité du 22 avril 1095, il reconnut pour ses successeurs, au cas qu'il mourût sans enfants légitimes, dans les châteaux de Foix, Fredelas (Pamiers), Lordat, Castelpenent, Dun et Mirepoix, Ermengarde de Carcassonne, sa cousine-germaine, veuve de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nismes, et son fils le vicomte Bernard-Aton IV. Immédiatement après ce traité, les feudataires compris dans la cession conditionnelle du comte Roger II firent hommage à la vicomtesse Ermengarde et à son fils Bernard-Aton. Arnaud-Guillaume de Lordat,



énoncé fils d'Adalaïs, et Raimond-Gaubert, chef d'une autre branche de Lordat (1), firent foi et hommage à Ermengarde et à son fils, pour le château de Lordat, ses forteresses actuelles et celles qu'on pourrait ultérieurement y construire, promettant de les servir contre tous ceux qui entreprendraient sur leur autorité, et de rester inviolablement en la foi de la dite Ermengarde et de Bernard-Aton son fils, après la mort du comte Roger, au cas qu'il mourût sans enfants légitimes. (*Original en parchemin aux archives de la tour ronde du château de Foix; expédition délivrée le* 30 *décembre* 1669, *en vertu d'une ordonnance du lieutenant en la sénéchaussée de Pamiers du* 6 *novembre de la même année*). Arnaud-Guillaume de Lordat eut pour fils :

1° Guillaume, IIe du nom, qui suit;

2° Pons de Lordat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Puissoubran (Pechsiora), puis grand-prieur de Toulouse. Il fit accensement, au profit de Pons Pra de Villeneuve, d'un casal dépendant de la maison de Puissoubran, par acte du 14 des calendes de mai (18 avril) 1162. Il est qualifié prieur de l'hôpital de Saint-Remi dans l'acte d'une cession que lui firent, au mois de février que l'on comptait encore 1162, Foset, Raimond-Aton et Guillaume de Toulouse, frères. (*Expéditions signées Estival et Reynes, archivistes de l'ordre de Malte au grand prieuré de Toulouse*). Pons de Lordat intervint dans deux autres actes de la même année 1162, et vivait encore au mois de septembre 1188. Il est inscrit le sixième sur le catalogue des grands prieurs à l'hôtel de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse, sur la muraille de la grande salle, vis-à-vis la cheminée;

3° Raimond de Lordat, nommé avec *Aldearde*, sa femme, dans une charte de l'abbaye de Lezat de l'an 1154, dont on parlera ci-après. Le testament de Guillaume de Lordat, (1165) fait mention de Raimond de Lordat, de sa femme Aldearde et de leurs enfants, non nommés, mais que

(1) Raimond-Gaubert peut avoir eu pour fils, Pons et Raimond *de Lordat*, témoins, au mois de décembre 1162, au traité de mariage d'une fille de Roger-Bernard, comte de Foix, avec Arnaud-Guillaume, seigneur de Marquefave. (*Arch. du chât. de Foix*). C'est de cette branche qu'on croit descendue celle de Lordat, établie dès la fin du XIIe siècle en Espagne.

d'après le rapport des temps et des possessions on juge avoir été :

A. Arnaud de Lordat qui, conjointement avec ses frères, vendit à Arnaud-Guillaume de Lordat et à Bernard de Lordat, son frère, ainsi qu'à Sicard de Lordat, tous les droits qu'ils avaient à Lassur et à Garanou, moyennant 1200 sous melgoriens, par acte de la 5e férie d'octobre 1195, passé en présence de Jourdain de Marliac, Vital de Boussenac, Bertrand de Roumengoux et de plusieurs autres. (*Orig. en parchemin, aux archives de la famille*). Arnaud de Lordat fut témoin d'un hommage rendu au comte de Foix par Bernard-Amiel de Pailhès, pour le château de Baulon, au mois d'avril, férie 2e, 1194. (*Rec. de Doat; titres de Foix, vol.* V. *fol.* 35);

B. Guillaume de Mirepoix. On ne connaît pas sa destinée ultérieurement à 1193. Il peut avoir eu pour fils :

Arnaud de Lordat, co-seigneur de Mirepoix. Il est nommé avec les autres co-seigneurs de cette terre, entre autres Loup de Foix, Raimond-Sanche de Rabat, Bernard de Durban, Aton-Arnaud de Châteauverdun, etc., dans l'acte d'hommage rendu par eux à Roger-Bernard, comte de Foix, pour le château de Mirepoix et ses forteresses en 1222. (*Biblioth. royale, invent. des titres de Foix, tiré du château de Pau, chapitre des hommages, cote* XXXI);

C. Guiraud de Lordat;

D. Gualard de Lordat;

E. Primargus de Lordat, qui intervint avec ses frères au contrat de vente de Lassur et de Garanou en 1193. Il paraît avoir eu pour fils ;

Primargus de Mirepoix, qui fut présent au serment prêté par Isarn de Castillon d'observer les clauses contenues en l'hommage rendu au comte de Foix, en 1222, par les seigneurs de Mirepoix (*ut supra*);

4° N... de Lordat, qui eut pour fils :

Sicard de Lordat. Il intervient comme acquéreur pour moitié des terres de Lassur et de Garanou dans la charte de 1195.

III. Guillaume DE LORDAT, IIe du nom, chevalier, seigneur du château de Lordat et du Lordadais, fut témoin avec Raimond d'Amances et Roger de Ver-

najoul à un hommage rendu au comte de Foix, la seconde férie d'octobre 1137, par Bernard de Beaumont et ses frères, pour le château de Montault. (*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, *Preuves*, col. 450). Il est nommé Guillaume de Lordat, fils de Guillaume de Lordat, chevalier, dans l'acte d'hommage qu'il rendit, en 1150, pour le château de Lordat et le Lordadais. (*Archives du château de Pau*, registre intitulé : *Droits domaniaux du comté de Foix*, dressé en 1445, fol. 277). Guillaume avait épousé, vers 1130, Béatrix, dame DU FOSSAT, fille de Blanche, dame du Fossat, et héritière de la branche aînée de cette maison. Par charte du dimanche de la Passion (13 mars) 1154, Blanche du Fossat (1), reconnaissant posséder injustement l'albergue de Saint-Médard et l'église de Valgenoz, en fit remise à Aton, abbé de Lezat, avec le concours et la garantie de ses héritiers, savoir : Béatrix, sa fille, Guillaume de Lordat, chevalier, son mari, leurs fils Raimond et Guillaume, et Raimond de Lordat, frère du mari de Béatrix et époux d'Aldearde, en présence de Raimond de Saint-Simon, Roger de Saint-Médard et son fils Roger-Arnaud et Guillaume de Saint-Médard, Raimond de la Fayolle et plusieurs autres. (*Expédition collationnée par Fournier, notaire royal de Lezat le* 16 *septembre* 1733, *sur un régistre en parchemin aux archives de l'abbaye de Lezat, fol.* 142 *verso, d'après une ancienne expédition faite en* 1247 *en présence de Raimond Jourdain, notaire public de Lezat, de Raimond de Montault, notaire public de Sauveterre et de Pierre de Carrière, notaire public de Lezat, qui avait*

DU FOSSAT : bandé d'argent et de gueules.

(1) A l'époque où vivait Blanche du Fossat, les femmes ne portaient de surnoms féodaux que dans deux cas, ou lorsqu'elles étaient héritières du fief, ou, lorsque veuves du possesseur du fief, elles en avaient l'usufruit. Il résulte de la charte de 1154 que Béatrix, héritière ou usufruitière du Fossat, dut le transmettre à sa fille. Celle-ci était son unique enfant, puisqu'elle appelle les fils de sa fille ses héritiers et même Raimond de Lordat, frère de son gendre, qu'elle prévoit pouvoir lui survivre et à ses petits-fils ; c'est par ce motif qu'elle l'appelle à garantir sa charte en faveur de l'abbaye de Lezat.

écrit cette expédition). Il existe aux archives de Toulouse, cartulaire du chapitre de Saint-Sernin, cote 15, livre Ier, fol. 33 *verso*, un fragment du testament de Guillaume de Lordat, du mois d'avril 1163 (1), relatif au legs fait par ce seigneur à ce chapitre, en y faisant recevoir son fils Arnaud, de l'église de Bajou, avec ses dîmes et cimetières, deux casals avec leurs vassaux, etc., legs fait par le conseil et avec la ratification de Béatrix, femme du seigneur de Lordat, de Raimond et Guillaume, leurs fils, de Raimond, frère du testateur, d'Aldearde, sa femme et de leurs fils. (*Expédition tirée du cartulaire de Saint-Sernin le* 29 *août* 1734, *signée de Lavaur, chanoine et cellérier, et Vincens, notaire royal*). Du mariage de Guillaume II de Lordat et de Béatrix du Fossat sont issus trois fils :

1° Raimond, Ier du nom qui suit ;

BRANCHE DU FOSSAT :

2° Guillaume de Lordat, qui, comme second fils de Guillaume II, seigneur de Lordat, et de Béatrix, dame du Fossat, recueillit les biens de sa mère. Il peut n'être point différent de W. *du Fossat*, qui fut témoin avec Pons et Raimond de Lordat, frères, au traité de mariage conclu au mois de décembre 1162, entre Arnaud-Guillaume, seigneur de Marquefave, et une fille de Roger-Bernard, comte de Foix. (*Hist. de Languedoc*, t II, p. 499, et *Preuves*, col. 590). Guillaume laissa une nombreuse postérité, dont les actes de libéralité envers les abbayes de Lezat et de Bolbonne témoignent de la haute existence dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Dès l'an 1253, le Fossat était possédé par quatre branches principales formées par ses petits-fils (2). Elles

(1) Il y omet sa qualité de chevalier, qu'il avait prise dans la charte de 1154.

(2) Parmi les petits-fils de Guillaume, seigneur du Fossat, il faut encore citer Guillaume, Raimond et Pierre-Aton, tous vivants vers 1220 - 1250, et qui ont fait des rameaux particuliers. Guillaume *de Lordat*, l'aîné, chevalier, épousa une dame nommée *Fabrice*, dont il eut quatre fils : Raimond, Bernard-Guillaume, religieux, Pons et Guillaume *de Lordat*. Ces derniers et leur frère Raimond, par acte du 12 de l'entrée d'avril 1246, se reconnurent



avaient pour chefs, à la génération suivante, Bernard, Raimond, Guillaume et Arnaud-Guillaume *de Lordat*, chevaliers, qui accordèrent aux habitants du Fossat une charte de coutumes, datée du 16 des calendes de février (17 janvier) 1275, et passée par Pons Peyrat, notaire public du Fossat (2). Arnaud-Guillaume étant absent fut représenté dans cet acte par son fils Bernard *de Lordat*, damoiseau, suivant la ratification desdites coutumes par Arnaud-Guillaume, le 6 des nones (2) de mars 1275. (*Copie collationnée, signée Bertrand, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France*). Bernard de Lordat, énoncé fils d'Arnaud-Guillaume, se rendit fidéjusseur pour Raimond et Guillaume de Lordat, chevaliers, co-seigneurs du Fossat, d'un compromis passé par ces derniers avec Pierre de Villelongue, syndic de l'abbaye de Bolbonne, et ratifié par *Veziade*, femme dudit Raimond de Lordat. Ce traité fut fait devant Pierre Fabri, notaire public du Carla le 3 des ides (11) d'août 1276, en présence de Raimond de Villèle, de Raimond Faure et de Guillaume de Virnos. (*Arch. de l'abb. de Bolbonne, expédit. délivrée le 24 février* 1733, *signée Marrast, cellérier, garde des archives*). Bernard de Lordat a continué la branche du Fossat, dont les biens sont en partie passés vers 1480 dans celle de Castagnac, formée de celle du Fossat, vers 1400, par Odet de Lordat, fils puîné de Jean-Odet de Lordat, damoiseau, seigneur de Castagnac et d'Unzent, co-seigneur du Fossat. La branche de Castagnac, seigneurs de Castagnac et de Ledergues, barons de Saussenac, de Bax et de Castelpers, existait en 1789. Elle s'est éteinte pendant ou peu après la révolution. Elle avait pendant plus de 200 ans rempli des

---

hommes et chevaliers de l'abbaye de Lezat, et lui firent hommage lige pour les biens qu'ils tenaient d'elle dans les paroisses de Saint-Medard, de Sainte-Marie de Valgenoz et de Saint-Michel de Bajou. (*Arch. de l'abbaye de Lezat, copie collat. sur l'original le* 16 *septembre* 1733). Raimond et Bernard-Aton *de Lordat*, frères de Guillaume, conjointement avec Rouge de Palairac, reçurent en engagement de Roger-Bernard, comte de Foix, tuteur du jeune Trencavel, vicomte d'Albi, son neveu, le château et le pays de Balaguier (appelé pays de Chercorb) moyennant une somme de 12 mille sous melgoriens par acte du mois d'octobre 1224. (*Hist. de Languedoc*, t. III; *Preuves*, col. 298). Les cartulaires des abbayes de Bolbonne et de Lezat contiennent nombre de chartes sur les diverses branches de la maison de Lordat, et sur celle du Fossat et les rameaux qu'elle a projetés.

(2) Dans cette charte de coutumes, Raimond, Bernard et Guillaume de Lordat sont qualifiés *domicelli milites*, dans l'acception de *nobles chevaliers*.

charges à la cour et suivi la carrière militaire. Jacques II de Lordat, seigneur de Castagnac, gentilhomme ordinaire de Louis XIII, fils de Jacques I de Lordat, seigneur de Castagnac et d'Unzent, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, frère de Charles IX, fut député de la noblesse du pays de Foix aux états généraux du royaume tenus à Paris en 1614. (*Hist. de Languedoc*, t. V, p. 510). Il fut fait lieutenant au gouvernement de Pamiers le 26 juillet 1628. Jean-Jacques de Lordat, son frère, seigneur de Bax, puis de Castagnac, était, en 1626, aide-maréchal des camps et armées du roi. Depuis il fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII, et intendant des fortifications et places de Bourgogne. Cette branche et celle du Fossat avaient pris leurs alliances dans les maisons *d'Aure*, *de Bonfontan*, *de Châteauverdun*, *de Dangereux*, *d'Espagne*, *de Foix-Fabas*, *de la Marque-Gensac*, *de Miglos*, *de Montault*, *de Péchauriol*, *de la Perelle*, *de Roquemaurel*, *de Santon*, *de Sers d'Aulix*. La Chenaye des Bois, t. IX, p. 125 à 127 de son *Dictionnaire de la noblesse*, a donné succinctement la filiation des seigneurs de Castagnac jusqu'en 1760;

3° Arnaud de Lordat, religieux au monastère de Lezat en 1163.

IV. Raimond DE LORDAT, Ier du nom, seigneur de Lordat et du Lordadais, fut présent, le 19 des calendes de février (14 janvier) 1159, à l'hommage qu'Arnaud de Cher rendit à Roger-Bernard, comte de Foix, pour les châteaux d'Egenad et de Cher. (*Hist. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 577; *Recueil de Doat.*, t. III, pp. 206 et 207). Raimond de Lordat consentit au legs fait par son père à l'église de Saint-Sernin de Toulouse en 1163. Le nom de sa femme est ignoré. Il eut entre autres enfants :

1° Arnaud-Guillaume, IIe du nom, mentionné ci-après;

2° Bernard de Lordat, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais en 1195, marié avec Mabilie *de Foix*, fille de Pierre de Foix, seigneur de Blanquefort. Cette dame étant veuve, conjointement avec Bernard de Lordat, son fils, vendit à Roger-Bernard, comte de Foix, la terre de Blanquefort 2200 sous toulousains, pour en jouir, par le comte, comme en avaient joui Pierre de Foix et Guillaume de Dun, père et oncle de Mabilie. Sans de Lordat et Pierre-Aton de Lordat furent témoins de cet acte passé le 14 des calendes de mars (16 février) 1238. (*Chât. de*

Foix, caisse 19, *n°* 55 *; expédition délivrée le* 12 *novembre* 1777). Bernard laissa, entre autres enfants :

A. Bernard de Lordat, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais qui, par contrat entre vifs, passé devant Pierre, notaire public à Foix, le 17 des calendes de janvier (15 décembre) 1249, en présence de Raimond de Durfort, de Bernard de Soler, châtelain de Foix, de Raimond d'Axiat, de Raimond de Lordat, etc., céda à Roger, comte de Foix, tous ses droits soit dans le château de Lordat, soit dans le pays environnant, et spécialement les droits qu'il avait au lieu appelé *Carolo Gaschone* jusques au col Martinal et jusques aux ports du pic de Maurent (limite de la frontière d'Espagne), à la charge par le comte de payer ses dettes et celles de feu Bernard de Lordat, son père. En échange, le comte lui fit donation entre vifs du lieu d'Arabaux, près Foix, dont Bernard de Lordat lui fit hommage lige. (*Arch. de Foix, caisse* 21, *n°* 1 ; *copies collat. des* 28 *juin* 1754 *et* 9 *octobre* 1777). Bernard eut pour fils :

Bernard de Lordat, chevalier, seigneur d'Arabaux, décédé en 1283, laissant une fille :

N... de Lordat, mariée avec Roger *de la Tour*, damoiseau, qui fit hommage au comte de Foix, le 19 des calendes de février (14 janvier) 1283, pour ce que feu Bernard de Lordat, son beau-père, tenait en fief honoré à Arabaux. (*Château de Foix; expedit. délivrée le* 10 *juillet* 1785);

B. Arnaud-Guillaume de Lordat, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais. Il a le seul nom de Guillaume dans un acte de 1255, par lequel lui et ses fils Pierre-Amiel et Guillaume de Lordat, acquirent de Raimond de Rouvenac ce qu'il possédait en hommages et censives dans le lieu et territoire de Prades, pour 1,000 sous melgoriens. (*Chât. de Foix, caisse* 16, *n°* 1 ; *cop. collationnée le* 2 *juillet* 1785). Arnaud-Guillaume de Lordat fut témoin d'une sentence arbitrale rendue par le comte de Foix, le 9 des calendes de mai (23 avril) 1239, entre Guillaume-Bernard d'Asnave, Loup de Foix, Auger de Caumont et Raimond de la Perelle, d'une part, et Pons-Adémar de Rodelle, de l'autre, touchant leurs droits sur le château de Durfort. (*Chât. de Foix, caisse* 7ᵉ ; *Rec. de Doat. t. VI, fol.* 93). Arnaud-Guillaume, énoncé fils de feu Bernard de Lordat, fut témoin d'un acte de pariage fait entre l'abbaye de Lezat et le comte de Foix, au mois de septembre 1241. (*Arch. de l'abb. de Lezat, copie collat. le* 16 *septembre* 1703 ; *Cheva-*

liers du Saint-Esprit, vol. XXXVIII *fol.* 5579). Il mourut avant 1253. Il fut père de :

Pierre-Amiel de Lordat, énoncé fils de feu Arnaud de Lordat dans l'acte de vente qu'il fit au comte de Foix, le 7 des calendes de juillet (25 juin) 1253, de tous ses droits sur le château de Lordat et le Lordadais pour 400 sous toulousains. (*Chât. de Foix, caisse* 21, *n°* 8 ; *expédit. collationnée le* 11 *octobre* 1777). Pierre-Amiel obtint du comte Roger-Bernard la remise et concession du lieu de Prades, avec ses vassaux, terres, possessions, bois et appartenances, pour les tenir de lui de la même manière que feu Arnaud-Guillaume de Lordat, son père, les avait tenus et possédés, depuis le col Martinal et Lenhers. Pierre-Amiel en fit hommage-lige au comte de Foix le lendemain de l'Ascension 1267, en présence de Gaston, vicomte de Béarn, de Loup de Foix, de Pierre-Roger de Mirepoix, etc. (*Château de Foix, caisse* 16, *n°* 4 ; *copie collat. le* 10 *juillet* 1785). Pierre-Amiel de Lordat, qualifié chevalier dans un acte de ses fils, qui suivent, en 1284, ne vivait plus alors ;

I. Guillaume de Lordat. Par acte du 14 des calendes de juin (19 mai) 1284, lui et son frère Pons donnèrent à acapte, à Raimond-Pons et Bernard-Raimond, frères, du lieu de Comas, les terres et possessions qui leur étaient échues par droit de commise au bac de Comas, dans le domaine de Prades et dans leur directe et celle du comte de Foix. (*Chât. de Foix, caisse* 19, *n°* 28) ;

II. Pons de Lordat, vivant en 1284 ;

III. Arnaud de Lordat pouvait être frère des précédents. Il est mentionné, en 1304, parmi les nobles de la sénéchaussée de Carcassonne. (*Hist. de Languedoc, t. IV*, p. 125) ;

3° Guillaume de Lordat, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais, signataire de la charte d'une cession faite par Arnale de Castelbon à Arnaud de Castelbon, son mari, au mois de novembre 1199. (*Miscellanea,* par D. Martène, t. I, p. 1025). Il paraît avoir eu, entre autres enfants .

A. Pons de Lordat, chevalier. Il n'eut qu'une fille :

Sébélie de Lordat. Elle et son père, par charte du 6 des calendes de juillet (26 juin) 1253, vendirent au comte de Foix, pour 400 sous toulousains, tous leurs droits dans le château et la terre de Lor-

dat, en présence de Raimond-Sans de Rabat, Pierre-Raimond de Rabat, Raimond-Sanche, son frère, Raimond de Lordat, etc. (*Arch. du chât. de Foix, caisse* 21, *n*° 5 ; *expédit. collationnée le* 10 *juillet* 1785) ;

B. Guillaume de Lordat, chevalier, mort avant l'année 1256. Il laissa deux fils :

a. Raimond-Guillaume de Lordat, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais, seigneur d'Argein (1). Lui et son frère Arnaud-Guillaume, par charte du 4 des ides (10) d'août 1256, firent donation au comte de Foix de tous les droits qu'ils avaient sur le château et la seigneurie de Lordat, hors l'église de Sainte-Marie de Lordat, vers les montagnes, et depuis les montagnes jusques au château. (*Arch. de Foix, caisse* 21, *n*° 4 ; *expédition collationnée le* 10 *juillet* 1785) ;

b. Guillaume de Lordat. Il était encore mineur en 1256 ;

4° N. . . de Lordat mariée avec N. . . *de Salles,* dont sont issus :

A. Raimond de Salles, co-seigneur de Lordat dont la fille :

Guillemette de Salles, fit donation au comte de Foix, le 2 février 1253 (*v. st.*), de tous ses droits sur la seigneurie de Lordat ;

B. Guillaume de Salles, qui fit son testament le 1er des ides de juillet 1242 ;

5° N. . . de Lordat, mariée avec N. . . *Hugues*, et mère de : Geraud Hugues, qui céda ses droits sur la seigneurie de Lordat au comte de Foix ; et les reprit de lui en fief, et lui en fit hommage le 11 des calendes de juin (22 mai) 1267. (*Chât. de Foix, caisse* 21, *n*° 7).

V. Arnaud-Guillaume DE LORDAT, IIe du nom, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais, est nommé parmi les barons de Raimond-Roger, comte de Foix, dans une charte de ce prince du mois de mars, férie 6e, 1188, par laquelle il fit don à l'église de Saint-Volusien de la moitié de la leude du pont

(1) Bataille de Penne, acquéreur de la terre d'Argein sur Raimond-Guillaume de Lordat, en rendit hommage au comte de Foix, le 27 mai 1303.

de Foix, du four, des moulins, etc. (*Arch. du chapitre de Saint-Volusien de Foix*). Arnaud-Guillaume de Lordat et son frère Bernard, unis à Sicard de Lordat, acquirent, en 1193, des cinq frères Arnaud de Lordat, Guillaume de Mirepoix, Gairaud, Gualard et Primargus de Lordat, les terres de Lassur et de Garanou (1), que les descendants d'Arnaud-Guillaume possédaient encore en 1755. (*Original en parchemin, aux archives de la famille*). Celui-ci paraît avoir eu, entre autres enfants :

1° Raimond, II° du nom, qui suit ;

2° Pons de Lordat, qui fut présent, le second jour de l'entrée de juillet 1233, avec Arnaud de Marquefave, Guillaume-Aton de Villemur, Raimond de Durfort, Raimond de Bordes, etc., à l'acte de partage des château de Durban, ville de Sauriac, et autres possessions entre Guillaume-Bernard d'Asnave et Loup de Foix, qui s'en jurèrent la garantie mutuelle. (*Chât. de Foix*, 11e *caisse*, *liasse* 16 ; *Rec. de Doat, t. VI, p.* 43 ; *expédit. délivrée le* 24 *octobre* 1755).

VI. Raimond DE LORDAT, II° du nom, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais, fut témoin, avec Arnaud de Serres, à une charte de Roger, comte de Comminges, du mois de novembre 1220, par laquelle ce comte prit sous sa sauvegarde la grange de Genat (près Tarascon) appartenant au monastère de Bolbonne, ainsi que les biens possédés par les religieux dans les limites du château de Juier. (*Rec. de Doat. t. VI, fol.* 378). Raimond de Lordat fut témoin d'un hommage rendu au comte de Foix, au mois de décembre 1231, par Pierre et Arnaud de Villemur, frères. (*Chât. de Foix, caisse* 3°; *Rec. de Doat, titres de Foix*, t. VI, fol. 26). Guillaume de Salles de Lordat, par son testament du 1er des ides de juillet 1242, lègua à Raimond de Lordat et à ses enfants un casal à

(1) Partie de ce fief appartenait au comte de Foix. Il l'engagea pour 250 livres, avec le fief de Caissat, à Raimond de Lordat, de la branche du Fossat, suivant le testament de ce dernier de 1237, qui fit remise au comte de la totalité de cette somme, ainsi qu'on l'a dit plus haut.



Unac. (*Titres de Foix*, *caisse* 11°). Raimond eut entre autres, deux fils :

1° Raimond de Lordat, le jeune, qui fut témoin avec Guillaume-Pierre de Lordat et Raimond d'Aiguesvives, du testament de Raimond de Lordat, en 1237. Il le fut aussi d'une donation faite par le comte de Foix, à Pierre et Arnaud de Villemur, frères, des lieux de Pradelles et de Valmagne, au mois de juin 1245. (*Rec. de Doat*, *titres de Foix*, *t. VI*, *fol.* 296). Raimond de Lordat, conjointement avec Raimond de Baulens, transigea avec l'abbaye de Bolbonne au sujet du territoire de Merens (près Tarascon) et des deux condamines de Bolh et de Bragalhe, le 5 des calendes de septembre (28 août) 1254. (*Rec. de Doat*; *titres de Foix*, t. V, p. 354). Sa destinée ultérieure est ignorée;

2° Arnaud-Guillaume, II° du nom, qui suit.

VII. Arnaud-Guillaume DE LORDAT, II° du nom, chevalier, co-seigneur du château de Lordat et du Lordadais, fut témoin avec Isalguier de Maornac, aussi chevalier, à l'hommage rendu à Roger-Bernard comte de Foix, le 19 des calendes de février (14 janvier 1283), par Roger de la Tour, damoiseau, pour la terre d'Aravaux, qu'il tenait du comte en fief honoré, du chef de Bernard de Lordat, son beau-père. (*Chât. de Foix*, *caisse* 19, *n°* 6 ; *expédition collationnée le* 10 *juillet* 1785). On juge par l'ordre des temps qu'il eut quatre fils, dont les noms suivent :

1° Sicard, mentionné ci-après ;

2° Raimond-Guillaume de Lordat, damoiseau, cité parmi les nobles de la cour de Roger-Bernard, comte de Foix, en 1295, (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 109). Ce comte (décédé le 5 des nones (3) de mars 1301), par son codicille à la suite de son testament du 10 des calendes de décembre (22 novembre) 1299, légua à Raimond-Guillaume de Lordat 100 livres tournois, à Raimond de Lordat, damoiseau, 10 livres tournois de rente, et à Bernard de Lordat, chevalier, 100 livres tournois. (*Chât. de Foix*, *caisse* 2°, *n°* 75 ; *expédit. collat. le* 11 *octobre* 1777). Il est fait mention des héritiers de Raimond-Guillaume de Lordat, possesseurs d'un bois dans les appartenances du lieu de Saint-Victor, dans un contrat de vente du 2 de l'entrée de janvier 1315. (*Copie collationnée*) ;

3° Arnaud-Guillaume de Lordat, religieux au couvent des

frères prêcheurs de Pamiers. En 1310 il intervint dans un acte comme l'un des exécuteurs du testament d'Agnès, comtesse de Bigorre. (*Arch. de l'abbaye de Bolbonne, expédit. délivrée le 8 février 1734*. Il vivait encore au mois de novembre 1314 ;

4° Arnaud de Lordat, qui eut pour fils :

Ponset de Lordat. Il rendit hommage à Orthès au comte de Foix le 8 mars 1349. (*Invent. des titres de Béarn, au château de Pau*).

VIII. Sicard DE LORDAT, damoiseau, puis chevalier, seigneur en partie du château de Lordat et du Lordadais, de Garanou, de Rabat, d'Urs, de Lassur, d'Unac, etc., paraît avoir succédé dans les biens de sa branche vers 1290. Il se trouvait à l'armée du comte de Foix, servant pour le roi, au camp de Saint-Sever, lorsque ce comte ratifia le traité de limites du comté de Foix et de la terre de Mirepoix la veille des calendes de juin (31 mai) 1295. (*Rec. de Doat*. t. XII, p. 141 ; *expédit. délivrée le* 24 *octobre* 1733 ; *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 84, et *Preuves*, col. 106). Le 2 des nones (4) de janvier 1303, suivant acte reçu par Arnaud Textoris, notaire du comté de Foix, Sicard de Lordat, damoiseau, vendit à Guillaume Cicredi le moulin d'Unac, ainsi qu'un casal et un pré dans le terroir du même lieu, pour 100 sous toulousains et sous la réserve de son droit dominant et la redevance annuelle d'une émine d'avoine à la mesure rase de Lordat. (*Original en parchemin*). En 1307, Sicard de Lordat, damoiseau, fut l'un des exécuteurs du testament de Bernard de Durban, seigneur de Montégut. (*Extr. de l'abbé Vergès*). Gaston Ier, comte de Foix, à son retour de la guerre de Flandre, étant tombé malade à l'abbaye de Maubuisson, où il avait accompagné le roi Louis Hutin, et y étant décédé, les principaux gentilshommes de son comté s'assemblèrent dans l'abbaye de Bolbonne le jeudi (19 août) après l'Assomption 1316, à l'effet de députer vers la cour de France, pour savoir si le feu comte avait élu des tuteurs à ses enfants. Sicard de Lordat, chevalier, est le premier sur la liste de ces seigneurs

dont Raimond de Lordat, damoiseau, faisait aussi partie. (*Chât. de Foix, caisse* 2e, *n°* 82; *expédition collationnée le* 10 *juillet* 1785). Le 2 des nones (4) d'août de la même année 1316, Sicard de Lordat avait reconnu tenir en fief honoré du jeune comte Gaston II, ainsi que ses prédécesseurs les avaient tenus des prédécesseurs dudit comte, savoir : partie de la ville et du château de Lordat, les lieu et forteresse d'Urs, les lieu et ville de Lassur, les lieu, château et ville de Rabat; il lui en fit hommage-lige à genoux, les mains jointes, le baiser de fidélité intervenant. Par un acte séparé, daté du même jour, Sicard fit hommage au comte de Foix, au lieu de Rabat, pour les lieux, montagnes, vallées et forêts de Genson, de *Fabo* et de Cazenave. (*Cop. collat. le* 8 *juillet* 1671; *Preuves de* 1745). Sicard de Lordat fut l'un des seigneurs qui, le 9 des calendes de novembre (24 octobre) 1330, se rendirent cautions de la dot que Gaston II, comte de Foix, constitua à Jeanne, sa sœur, en la mariant avec Pierre, infant d'Aragon. Il reçut de ce comte promesse d'être relevé de cet engagement le 16 mai 1331. (*Chât. de Foix, caisse* 3e, *n°* 251; *Rec. de Doat.* t. II, p. 150; *expédit. collat. le* 11 *oct.* 1777). Sicard de Lordat avait épousé Guillemette DE DURBAN, à laquelle Adalaïs de Cante, femme de Bernard de Durban, fit un legs par son testament en 1318, ainsi qu'à Gentille, demoiselle d'honneur de la dite Guillemette, testament dont furent témoins Pierre-Roger de Lordat, moine de la Grâce, Arnaud-Guillaume de Lordat, Bertrand de Farès et Arnaud-Guillaume *de Sulmo*, damoiseau, *de familia dicti Arnaldi Guillelmi de Lordato* (*Extr. de l'abbé Vergès*). Sicard eut pour fils :

DE DURBAN : d'azur, à 3 fasces d'or.

1° Arnaud-Guillaume de Lordat, damoiseau, seigneur d'Urs et de Saint-Victor, l'un des 200 hommes d'armes du comte de Foix reçus à Mont-de-Marsan en 1339. (*Hist. de Languedoc, t. IV, Preuves*, 183). Il est qualifié chevalier, seigneur de Saint-Victor, dans un acte de vente de terres voisines de la sienne, passé à Saint-Victor le 9 mai 1343, devant Rivalli, notaire à Pamiers. (*Titres de Foix*, 4e *caisse, liasse* 1re, *n°* 1; *copie collationnée*). Il eut pour fils :

Arnaud-Guillaume de Lordat, damoiseau, co-seigneur du château de Lordat, de Lassur, de Saint-Victor, etc. Il est énoncé fils de feu Arnaud-Guillaume dans un hommage que lui rendirent, le 28 mai 1363 (1), plusieurs censitaires de Lassur (*Orig. en parchemin*). Le 18 septembre 1378, il rendit hommage au comte de Foix pour ce qu'il possédait dans le château de Lordat et la seigneurie de Saint-Victor. (*Château de Pau, cop. collat. par Feschin, garde des chartes du roi audit château*);

2° Raimond de Lordat, chevalier, seigneur de Garanou en 1346. Il a formé un rameau que représentait, en 1450, Hugues de Lordat, co-seigneur de Garanou, dont le fils et héritier universel, Raimond de Lordat, co-seigneur de Garanou, marié le 14 avril 1479, avec Antoinette *de Montbrun*, fut père d'autre Raimond de Lordat, qui vendit le fief de Garanou le 18 avril 1529;

3° Pons, dont l'article suit;

4° Guillaume de Lordat, qui fit montre à Mont-de-Marsan, sous le comte de Foix, en 1339, monté sur un cheval roux estimé 101 livres. (*Hist. de Languedoc*, t. *IV*; *Preuves*, *col.* 183).

IX. Pons de Lordat, chevalier, seigneur de Cazenave, fut présent au serment de fidélité prêté à Lembey, près Pau, le 1er janvier 1343, par Arnaud-Guilhem, seigneur de Barbazan, à Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn, pour les fiefs qu'il tenait de la mère de ce prince, Eléonore de Comminges, vicomtesse de Béarn et de Marsan. Il fut encore présent à un mandement de cette princesse, du samedi après l'Epiphanie 1343, aux habitants de la vallée d'Ossau pour venir prêter serment de fidélité à son fils. (*Chambre des comptes de Navarre, titres de Béarn; Rec. de Doat*, t. XXIV, fol. 115, 116; *expédit. délivrée par M. de Taigny, garde de la Bibliothèque royale, le 24 octobre* 1738). Pons de Lordat fut encore présent à l'hommage rendu à la comtesse de

(1) Il est qualifié dans cet acte *dominus* Arnaldus Guillelmi de Lordato, *domicellus*, d'où il résulte que la qualité de *dominus* lui est donnée par ses vassaux dans le sens de *seigneur*, et non dans le sens de *chevalier*, suivant l'usage usuel, toutes les fois que *dominus* précédait le nom de baptême.



Foix et à son fils par les nobles et les consuls de Foix le 3 janvier 1344. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 196). Pons de Lordat et son frère Raimond de Lordat, chevalier, seigneur de Garanou, assistèrent, le 22 janvier 1346, à un accord passé entre Thomas de Bruyères, seigneur de Chalabre, chevalier, et Adam et Philippe de Bruyères, frères, par lequel Thomas promit de rapporter à la masse des biens de la succession de leur père, la somme de 2000 livres tournois en fonds de terre, qui lui avait été avancée par son contrat de mariage avec Béatrix de Varènes. (*Orig. en parch. aux arch. de la maison de Bruyères-Chalabre*). Pons de Lordat eut, entre autres enfants, Hugues Ier du nom qui suit.

X. Hugues de Lordat, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cazenave, d'Urs, etc., paraît avoir succédé à son père vers 1360. Dans la guerre qui s'éleva entre les comtes de Foix et d'Armagnac, ce dernier, battu à la bataille de Launac le 5 décembre 1362, avait laissé d'illustres prisonniers entre les mains de son adversaire; Bérard d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, Géraud d'Albret, son frère, et Bérard d'Albret, seigneur de Gironde, leur cousin, étaient du nombre. Ceux-ci ayant promis au comte de Foix de garder prison dans la ville de Mazères pendant un mois, sous peine de 200 mille florins, chargèrent messires Aimeri de Roquefort, Bernard de Lordat et Pierre-Arnaud de Châteauverdun, de conclure ce traité en leur nom. Le 24 janvier 1362 (*v. st.*) le comte de Foix leur accorda une prorogation de séjour à Mazères pour le payement de leurs rançons, et Hugues de Lordat, chevalier, fut témoin de cet acte. (*Rec. de Doat*, t. XXXI, fol. 34 *à* 41; *Hist. de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 280). Le 11 avril, que l'on comptait encore 1362, Hugues de Lordat, comme héritier universel de feu Pons de Lordat, son père, donna quittance de 11 écus d'or en l'acquit de la succession de Roger-Bernard, comte de Foix, pour le prix d'un cheval (roussin) que Pons de Lordat avait vendu au comte. (*Chât. de Foix*, *caisse*

36, n° 75; *expédit. délivrée le* 11 *octobre* 1777; *Extr. de l'abbé Vergès.*) Hugues Ier mourut avant 1390, laissant un fils de son nom, qui suit.

XI. Hugues de Lordat, IIe du nom, seigneur en partie du château de Lordat, de Cazenave, d'Urs, de Lassur, de Garanou, etc., chambellan du roi Charles VI, obtint de ce prince, en reconnaissance de ses bons et fidèles services, des lettres patentes datées de Paris le 18 juillet 1390, par lesquelles ce monarque ennoblit tous ses biens, terres et seigneuries situées en la province de Languedoc et le pariage de Mirepoix, en tout droit de haubert et de haute, moyenne et basse justice, pour les tenir de ce monarque et de ses successeurs à foi et hommage à rendre chaque année entre les mains du sénéchal de Toulouse, avec pouvoir de chasser à toutes sortes de chasses, et de siéger et délibérer à toutes assemblées d'états convoqués par le roi dans la province de Languedoc. (*Orig. en parchemin scellé en cire verte sur double queue, et copie collationnée le* 30 *novembre* 1643, *sur un registre terrier de l'an* 1480, *dressé par Hélie de Marsac, notaire de Foix*). Le 7 novembre 1404, Hugues de Lordat fit dresser par Jean Delbort, notaire public de tout le comté de Foix, député par commission dudit jour de Pierre Rabonnite, juge du comté, le recueil des hommages, reconnaissances, cens et autres droits à lui dus par les habitants des lieux d'Urs, Caichat (Caissat), Appi, Axiat, Lordat, Caussou, Savenac, Bestiac, Unac, Luzenac, Garanou et Vernaux, recueil où sont rappelées les limites du Lordadais. (*Cop. notariée sur l'original le* 5 *avril* 1755, *et légalisée le* 7 *par le lieutenant de Pamiers*). Hugues de Lordat, seigneur de Cazenave et de la Bastide de Gadernoux (1), acquit d'Olivier de Roquefort, chevalier, seigneur d'Asnac, tout ce qu'il possédait à Lordat, Unac, Vèbres et dans tout

(1) Terre et baronnie située à 2 lieues de Pamiers, acquise par Hugues de Lordat de Hugues de Belpech pour la somme de 1500 francs d'or, par contrat du 15 mai 1416.



le bailliage de Lordat pour 200 francs d'or, suivant acte passé devant Pierre de Fraxin, notaire de Pamiers, le 17 avril 1419. (*Orig. en parchemin*). Hugues de Lordat passa un accord avec les consuls et les habitants de la Bastide de Gadernoux le 9 décembre 1423, et le 3 février de la même année (*v. st.*) il reçut les reconnaissances foncières desdits habitants. (*Originaux en parchemin.*) Hugues de Lordat est porté dans le compte rendu par Ripaut, trésorier de la sénéchaussée de Carcassonne, en l'année 1425, comme ayant reçu 50 livres tournois pour dépenses par lui faites en se transportant par ordre du comte de Foix dans la sénéchaussée de Carcassonne, afin d'y porter dans plusieurs villes les ordres du roi. (*Preuves de* 1745). Sur la requête présentée à Hugues de Lordat par nobles Raimond de Caussou et Bernard de Caussou, damoiseaux, Pierre de Caussou, Raimond Tournier, Bernard Sabathier, prêtre et recteur de ce lieu et les autres habitants de Caussou, il leur accorda un terrain franc de toutes servitudes et redevances pour construire une église, par charte du 20 novembre 1430. (*Orig. en parchemin.*) Il vivait encore le 29 mars 1432. Il avait eu de son mariage
DE PRUNET : avec Marguerite DE PRUNET, fille de noble François de Prunet, un fils, qui suit.

XII. Hugues DE LORDAT, IIIe de nom, damoiseau, qualifié *noble et puissant seigneur*, comme le furent ses descendants, seigneur de Cazenave, d'Urs, de Prunet, co-seigneur de la Bastide de Gadernoux, transigea, le 26 mai 1445, assisté de Jean de Roaix, son tuteur, recteur de la Bastide de Gadernoux, avec Sclarmonde de Gavarret, veuve de Hugues de Prunet, fils de François de Prunet, et alors femme d'Arnaud de Plagnole, agissant comme héritière de son premier mari et de feu Brune de Prunet, leur fille. Par cet acte Sclarmonde et ses deux frères, Jean et Jean-Bernard de Gavarret, cédèrent à Hugues de Lordat tous les droits de cette dame sur les lieux de Prunet, de Saussens et de Francarville. (*Orig. en parch.*). Hugues de Lordat épousa, par contrat du 5 mai 1448,

passé devant de la Marque, notaire à Saint-Gaudens, Marguerite DE SERRES, fille de noble et puissant seigneur Fortanier de Serres, co seigneur de Canbac, et seigneur de Maure, en Béarn, sénéchal de Nébouzan, auquel Hugues de Lordat donna quittance dotale de 600 écus d'or, pardevant Durand Reynaud, notaire de Caraman, le 24 janvier 1452. (*Orig. en parch.*). Comme co-seigneur du Carla, dans la sénéchaussée de Carcassonne, Hugues de Lordat donna son dénombrement au roi le 7 septembre 1457. Par son testament fait au château de la Bastide de Gadernoux et retenu par Jean Rathon, notaire, le 29 mai 1482, il voulut être enterré dans l'église des frères-prêcheurs de Pamiers, en la chapelle de Saint-Pierre et et Saint-Paul, fit des legs à cette église et à celle de Prunet, aux frères mineurs, aux augustins et aux carmes de Pamiers, aux hôpitaux du Saint-Esprit de Rome, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Notre-Dame du Roncevaux, à l'église de Saussens, etc. (*Preuves de* 1745). Marguerite de Serres lui survivait en 1494. Elle mourut à Pamiers et fut inhumée en la sépulture de son mari le 7 septembre 1505. Leurs enfants furent :

DE SERRES : d'azur, à 2 serres d'aigle d'or

1° Hugues, IVe du nom, qui suit;

2° Jean de Lordat, *dit* de Casetave, seigneur de Prunet et de Cambiac, puis de Saint-Victor, par transaction avec Corbeiran, son neveu. Dans la guerre du vicomte de Narbonne contre la reine de Navarre, Jean de Lordat s'étant emparé du château de Montault, y fut assiégé par le ban et arrière-ban levé par ordre du roi Charles VIII en 1491. Il obtint de ce prince des lettres de rémission pour cette prise d'armes, et suivit Louis XII en Italie en 1499 et 1500. Il avait épousé Yolande *de Lautrec*, fille d'Antoine, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, et de Séguine de Bar. Il eut deux fils :

A. Jean de Lordat;

B. François de Lordat;

3° Bernard de Lordat, abbé de Luc, en Béarn, envoyé en ambassade en Espagne, en 1485, avec Audouin sénéchal de Béarn, pour aller réclamer du roi Ferdinand, au nom de Henri d'Albret, roi de Navarre, la restitution du royaume de Navarre. (*Rec. de Dom; Arch. de Pau*). Bernard de

Lordat fut ensuite abbé de Saint-Volusien et évêque de Pamiers en 1517. Il y fit son entrée solennelle le 14 septembre 1524. Il ne paraît pas avoir gouverné ce diocèse au-delà de l'an 1536. Il mourut le 14 novembre 1547 ;

4° Marguerite de Lordat, mariée avec Jean *de Saint-Jean*, seigneur d'Honoux et de la Courtète ;

5° Catherine de Lordat, mariée à Jean-Roger, seigneur *de Lissac*. Elle donna quittance de ses droits paternels et materuels, autorisée de son mari, le 29 janvier 1475. (*Orig en parch.*) ;

6° Brunette de Lordat, mariée le 22 mai 1479, avec Bernard *de Sariac*, chevalier, seigneur de Sariac, de Cizos, de Vieuzan, etc., mort en 1525 ;

7° Jeanne de Lordat, épouse de Hugues *de Guilhot*, seigneur du Faget ;

8° Jeanne de Lordat la jeune, morte en bas âge ;

9° Mengarde de Lordat, mariée à Pierre *de Voisins*, baron d'Arques et de Puyvert.

YSALGUIER : de gueules, à la fleur d'isalgue d'argent.

XIII. Hugues DE LORDAT, IVe du nom, baron de la Bastide de Gadernoux, de Cazenave et autres lieux, institué héritier de son père le 29 mai 1482, épousa, par contrat du 16 juin de la même année, passé à la Bastide de Sérou, Marguerite YSALGUIER, demoiselle de madame Madeleine, princesse de Viane, (fille de Charles VII et sœur de Louis XI, et mère et tutrice de Gaston-Phœbus, roi de Navarre), fille de haut et puissant chevalier Barthelemi Ysalguier, seigneur de Grissac et de Sparsa. Ce fut la princesse de Viane qui fit ce mariage. Elle donna à Marguerite Ysalguier mille écus et ses habits et joyaux de noces. (*Expédit. collationnée sur parchemin du* 20 *août* 1535). Hugues IV fit son testament au château de la Bastide de Gadernoux, reçu par Bernard Isar de Belpech, le 20 mai 1498, et voulut être inhumé en la sépulture de ses prédécesseurs, dans l'église de Pamiers. De Marguerite Ysalguier, qui lui survécut, il laissa deux enfants :

1° Corbeiran, qui suit;

2° Brunette de Lordat, mariée avec l'agrément de Catherine de Foix, reine de Navarre, le 29 novembre 1501, avec François *de Lautrec*, seigneur de Saint-Germier, l'un des 100

gentilshommes de l'hôtel du roi Louis XII, et gentilhomme du roi et de la reine de Navarre.

XIV. Corbeiran DE LORDAT, seigneur baron de la Bastide de Gadernoux, de Cazenave, de Prunet et autres lieux, co-seigneur du Lordadais, institué héritier universel de son père le 20 mai 1498, épousa 1° Marie DE LORDAT, fille de Jean de Lordat, seigneur d'Unzent, de Castagnac, de Brie, etc., et d'Yolande d'Aure (ces époux firent, le 20 décembre 1501, une donation contractuelle de la moitié de leurs biens au profit de l'aîné des enfants mâles qui naîtrait de leur mariage); 2° après avoir perdu son fils, et sans successeur mâle de son nom, à 67 ans, par pactes passés à Toulouse le 21 juin 1551, en présence d'Antoine de Lordat, seigneur de Saint-Victor, et reçus par Guyon Fosse, notaire royal, Anne DE MANSENCOME, fille de feu François, seigneur de Mansencome (1), contrat où elle fut autorisée de noble Gabriel d'Astarac, seigneur de Fontrailles, et de Gabrielle d'Astarac, femme de noble Odet de Mansencome, son frère. Corbeiran lui assigna 3000 livres tournois sur la place et seigneurie de la Bastide de Gadernoux, et donna au fils qui naîtrait de ce mariage la 4e partie de ses biens. Il fit son testament à la Bastide de Gadernoux le 9 octobre 1562, devant Jean Gaubert, notaire royal. Ses enfants furent;

DE LORDAT: d'or, à la croix de gueules.

DE MANSENCOME: d'or, au tourteau de gueules.

Du premier lit:

1° Bernard de Lordat, seigneur de Prunet, marié par contrat du 10 juillet 1535, passé au château de Recombes devant Gaffier, notaire, avec Charlotte *de Castelpers*, fille de noble et puissant seigneur Bertrand, baron de Castelpers, vicomte d'Ambialet. En considération de ce mariage, Corbeiran ajouta à la donation contractuelle de 1501, la moitié des biens qui lui restaient libres. Charlotte de Castelpers sur-

---

(1) François de Mansencome était issu de la maison de Poyanne et petit-fils d'Aimeri de Poyanne, seigneur de Nesse, chambellan des rois Charles VIII et Louis XI, marié avec Isabeau de Lasseran, dame de Mansencome et de Montclar, et dont les enfants prirent le nom et les armes *de Mansencome* par substitutions des 5 novembre 1486 et 18 janvier 1487.

vécut à son mari, et épousa en secondes noces, le 26 novembre 1552, Pierre *du Faur*, seigneur de Pibrac, président au parlement de Toulouse. Il fut dit au contrat que Pierre du Faur jouirait de la dot qui avait été constituée à Charlotte de Castelpers lors de son premier mariage, ainsi que des fruits de la terre de Prunet, qu'elle avait reçus pour douaire. Elle avait eu de Bernard de Lordat :

A. Yolande de Lordat, mariée, le 19 octobre 1552, avec Arnaud *du Faur*, fils aîné de Pierre, dont on vient de parler. Elle réunit sur sa tête les trois quarts des biens de la maison de Lordat. Elle est qualifiée dame de la baronnie de Pujol, en Agénais, et de Cazenave, vicomtesse d'Ambialet, et femme de noble et puissant seigneur Arnaud du Faur, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, dans divers arrêts qui la maintinrent dans cette riche succession contre les demandes de ses oncles. Le dernier fut rendu en la chambre de l'édit établie à Castres le 9 janvier 1599. Les terres comprises dans les trois parts qu'elle recueillit sont la baronnie de Cazenave, les châteaux, fiefs et places d'Urs, de Prades, Lassur, Vernaux, Garanou, Vèbre, Luzenac, Axiat, Sabenac, Bestiac, Senconnac, Appi, Lordat, Caussou, Unac et Albiez. Ses oncles eurent pour leur 4e partie la place et juridiction de la Bastide, y compris la moitié de la justice et la 4e partie de la terre de Carlaret, avec les terres de Brugnes. Des arrangements ultérieurs firent rentrer Cazenave, Urs et une partie du Lordadais dans la branche de la Bastide ;

B. Françoise de Lordat, mariée avec Paul *de Lordat*, seigneur de Sainte-Colombe, qui n'en eut pas d'enfants ;

C. Madeleine de Lordat, dame de Saussenac, mariée, le 17 mai 1579, avec Louis *de Brunet*, seigneur de Lestelle, conseiller et chambellan de Henri, roi de Navarre, depuis Henri IV ;

D. Marie de Lordat, femme d'Antoine *de Saint-Orens*, vicomte de Conserans, seigneur de Pellefigue ;

2° Jeanne de Lordat, mariée avec Arnal *de Lavedan*, seigneur de Sauveterre ;

3° Françoise de Lordat, mariée avec François *de Rigaud de Vaudreuil*, seigneur d'Aguts ;

4° Marguerite de Lordat, épouse de Raimond-Roger *de Mauléon*, seigneur de Soulan et de Belpech ;

Du second lit :

5° Jacques-Paul, dont l'article suit ;

6° Paul-Jacques, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE BRAM, rapportée ci-après.

XV. Jacques-Paul DE LORDAT, baron de la Bastide de Gadernoux, légataire de son père le 9 octobre 1562, épousa, par contrat passé au château d'Honoux le 17 janvier 1577, devant Bernard de Magrin, notaire royal de la ville de Montréal, Anne DE SAINT-JEAN, fille de feu François de Saint-Jean, seigneur d'Honoux, et de Françoise de Thurin. Jacques-Paul transigea sur partage avec Paul-Jacques, son frère, le 7 juillet 1591. Il eut pour fils unique Jean Ier du nom, qui suit :

DE SAINT-JEAN : d'azur, à 2 lions affrontés d'or, soutenant une cloche d'argent.

XVI. Jean DE LORDAT, Ier du nom, seigneur baron de la Bastide de Gadernoux, de Cazenave et autres lieux, épousa au château de Colombières, diocèse de Beziers, contrat reçu par Daverous notaire royal à la Bastide-Saint-Amans, le 15 janvier 1601, Jeanne DE GENIBROUSE, fille de messire Guillaume de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans, et d'Aldonce de Peyreuse, dame de Boisseron et de Colombières. Jean de Lordat fit son testament à la Bastide le 26 janvier 1624, reçu et souscrit le lendemain par Reynier, notaire de Belpech. Il laissa un fils et deux filles :

DE GENIBROUSE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces ondées d'or, aux 2 et 3 de gueules à 3 épis rangés d'argent.

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Marie de Lordat, alliée, par contrat du 17 août 1627, avec Paul *de Varagne*, seigneur de Gardouch, baron de Belesta, qui fut tué en duel par le baron d'Arnave le 2 juillet 1634 ;

3° Anne de Lordat, mariée avec François *de la Prune*, seigneur de Cardenac, de la Barthe et de Roquereine, en 1639.

XVII. Jean DE LORDAT, IIe du nom, marquis de Lordat, seigneur baron de Cazenave, de la Bastide, d'Urs, de Carlaret, de Trémoulet et autres places, épousa, par contrat du 31 juin 1639, passé devant Bessier, notaire royal à Toulouse, Marie DE GRUEL, fille de feu messire Charles de Gruel, baron de Calmont, et de Jeanne de Ferroul de Selles. Il en eut un fils :

DE GRUEL : de gueules, à 3 grues d'argent.

XVIII. Jean DE LORDAT, IIIe du nom, marquis de Lordat et du Lordadais, baron de la Bastide, de Cazenave et autres places, marié, par contrat passé au château de la Busquière en Comminges, devant Bremont, notaire royal de la ville de Boulogne, le 24 août 1665, avec Charlotte D'ORBESSAN, fille et assistée de Pierre d'Orbessan, seigneur de la Busquière, de Montadet et autres places, et de dame Marguerite d'Espagne de Ramefort. De ce mariage sont issus :

D'ORBESSAN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un vase d'or, à la bordure de sable; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de sable.

1° Joseph, qui suit;

2° François de Lordat, né le 6 août 1681, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves furent faites par Laurent de Villeneuve-Maurens, commandeur de Saint-Félix, et Joseph de Madron, chevalier dudit ordre, suivant leur procès-verbal des 12 - 16 mai 1700;

3° Autre Joseph de Lordat, chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître en 1699;

4° Jean-Baptiste, vicomte de Lordat, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, créé brigadier des armées du roi le 1er janvier 1719, marié à Rethel, en 1736, avec Lucrèce-Charlotte *de Cathins*, (famille du duché de Clèves) fille d'André-Horace de Cathins, et de dame Antoinette de Chourses de Beauregard;

5° François de Lordat, qui entra dans les ordres en 1694, et mourut peu de temps après;

6° Thérèse de Lordat, mariée avec Marc-Antoine *de Mauléon*, seigneur de Brenac et de Nébias, en 1712;

7° Marguerite de Lordat, épouse de Pierre *de Paulo*, seigneur de Martissens et de la Garde;

8° Françoise de Lordat, religieuse à Lombez;

9° Marie-Thérèse de Lordat, morte avant 1729.

XIX. Joseph, comte DE LORDAT, mestre de camp de cavalerie, épousa, par contrat du 21 octobre 1702, passé au château de la ville de Belpech, devant Vidalat, notaire royal de Mirepoix, Honorée DE VOISINS, fille de messire Jean-François de Voisins, marquis d'Alzau, et de feu dame Paule d'Alibert. De ce mariage sont provenus deux fils :

1° Jean-François, qui suit;

2° Jacques de Lordat, né le 10 août 1710, chevalier de l'or-

dre de Malte; ses preuves furent faites par Henri-Louis de Chalvet et Jérôme de Polastron-la-Hillière-Saint-Cassien, chevaliers dudit ordre et commissaires délégués, suivant leur procès-verbal des 12-20 mai 1729.

XX. Jean-François, marquis DE LORDAT, seigneur baron du Lordadais, d'Urs, de la Bastide, de Trémoulet, de Carlaret et autres places, épousa, en 1745, Jeanne-Marie DE MONTPEZAT, dont il n'eut qu'un fils : DE MONTPEZAT de gueules, à la balance d'or.

Marie-François-Joseph de Lordat, né en 1752, mort à Toulouse le 27 juillet 1767. Ses biens passèrent aux demoiselles de Salles de Gudanne, ses plus proches héritières.

BRANCHE DE BRAM.

XV. Paul-Jacques DE LORDAT, Ier du nom, seigneur de Prunet, second fils de Corbeiran, baron de Cazenave, et de Jeanne de Mansencome sa seconde femme, légataire de la 3e partie des biens non grevés de son père le 9 octobre 1562, transigea avec son frère Jacques-Paul au sujet de sa légitime le 7 juillet 1591. Le même jour, par contrat passé au château d'Honoux, devant Magrin, notaire à Montréal, il s'allia avec Jeanne DE SAINT-JEAN, veuve de Jean de Voisins, seigneur de Pezens, et sœur de Jean de Saint-Jean d'Honoux, lieutenant pour le roi en la province de Languedoc, et d'Anne de Saint-Jean, femme de Jacques-Paul, frère aîné de Paul-Jacques de Lordat. Par contrat du 10 juin 1598, ce dernier acquit de Jean de Bernay la baronnie de Bram, sur laquelle fut transféré, en 1719, le titre de baronnie des états de Languedoc attaché à la terre de Clermont-Lodève. (*Pièces fugitives pour l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, IIe partie, *Journal de Faurin*, p. 48, colonne I). Pendant les guerres des religionnaires, Paul-Jacques de Lordat, qui avait été capitaine-lieutenant de la compagnie du duc de Montmorency, commanda dans le Haut-Languedoc un camp volant de sept à huit mille hommes, chargé de contenir les garnisons de Mazères, du Mas-Sainte-Puelle, de Revel et de Puylaurens, qui ravageaient le pays, et de s'opposer au passage des protestants

DE SAINT-JEAN : comme à la p. 31

des Cevennes. Il remporta plusieurs avantages, défit à Lampy un corps de 800 hommes, et secondé par le baron de la Bastide et le seigneur de Castagnac, ses neveux, il fit lever le siége de Varilhes à 4000 hommes des troupes du duc de Rohan, qui en perdirent 1500 dans cette affaire. Le baron de Bram eut trois enfants :

1° Jean, dont on va parler ;

2° Jeanne-Françoise de Lordat, femme de Pierre *de Monfaucon*, seigneur de Festes ;

3° Barbe de Lordat, morte en bas âge.

XVI. Jean DE LORDAT, baron de Bram et de la Bastide, seigneur d'Arzens, de Villarzens, de Buzarens, de Villesiscle et autres places, maréchal de camp, gouvernenr des ville haute, cité et château de Carcassonne, fut d'abord page des rois Henri IV et Louis XIII en 1610. Il servit sous son père dans les guerres contre les religionnaires et se trouva aux siéges de Montauban, de Montpellier et de Pamiers. Quoique jeune encore, il était parvenu par sa bravoure et sa capacité au commandement des carabins de Languedoc. *Monsieur*, duc d'Orléans, le retint gentilhomme ordinaire de sa chambre le 8 juillet 1631, et il reçut le brevet d'aide-de-camp le 13 septembre 1635. Déjà, par brevet du 17 mai précédent, Louis XIII lui avait donné une pension de 2000 livres. Il le nomma mestre de camp d'un régiment d'infanterie le 10 août 1636. Il se signala le 14 novembre de cette année à la reprise de Corbie sur les Espagnols, puis, en 1637, au secours de Leucate, où il contribua à la défaite des ennemis. Il reçut dans cette brillante action une blessure à travers le corps. Le roi récompensa sa valeur en lui envoyant par un exprès la commission de lever et commander le régiment de la Couronne, de 40 compagnies avec 20 brevets de capitaine en blanc, pour les remplir à son choix. Embarqué avec ce corps pour les côtes d'Espagne, il fit partie des descentes à la Corogne et à Saint-Antoine en Galice, et se trouva, le 22 août 1638, au combat naval où 14 galions et 4 frégates

d'Espagne furent brûlés ou coulés bas en vue de Guttari. Après le combat du 7 septembre où l'amirante de Castille et le marquis de Mortare forcèrent le prince de Condé à lever le siège de Fontarabie, le baron de Bram n'ayant point reçu d'ordre pour la retraite s'était maintenu dans son poste à la tête d'un seul bataillon. Assailli de toutes parts, il se replia avec le plus grand sang-froid, et quoique atteint d'une balle dans le bas-ventre, il continua à contenir les Espagnols, ramena sa petite troupe dans les fossés de Figuières, et y tint bon jusqu'à ce que le prince de Condé, informé de sa position, eût envoyé des vaisseaux pour le recueillir. A la fin de la campagne, le baron de Bram étant venu à la cour, fut présenté à Louis XIII. Promu au grade de maréchal de camp le 10 mars 1641, par suite de sa conduite dans la guerre de Piémont, et particulièrement au secours de Casal, il se trouva au siége de Turin et aux opérations de l'armée en Roussillon. En 1645 il fut employé à l'armée de Flandre. Son habileté dans les affaires égalait son courage. Il fut envoyé par le cardinal Mazarin auprès du prince d'Orange, allié de la France contre l'Espagne, pour concerter avec lui les opérations de la guerre et suivre les négociations avec la Hollande. Le roi le nomma gouverneur des ville et château de Carcassonne le 22 juin 1647. En 1650, il fut appelé par les troubles de Guienne au siège de Bordeaux, et fut l'un de ceux que Louis XIV chargea de négociations secrètes auprès du duc d'Orléans son oncle. Il reçut ce monarque à son passage à Carcassonne le 30 janvier 1659, et l'accompagna dans son voyage de Provence. Il fit son testament au château de Bram le 1er avril 1681, mourut à l'âge de 90 ans et fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Bram. Il avait épousé, par contrat passé devant Bessier, notaire à Toulouse, le 30 mars 1621, Claire Potier de la Terrasse, fille de feu messire Jean Potier, chevalier, seigneur de la Terrasse, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président au parlement de Toulouse, et de dame Françoise de la Bourgade. Ses enfants furent :

Potier de la Terrasse : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même et surmonté d'un croissant d'argent.

1° Pierre de Lordat, tué aux approches de Berg-op-Zoom ;

2° Jean-Baptiste-Gaston de Lordat, seigneur de Villarzens, capitaine au régiment de Lordat, commandé par son père. Il fut tué en duel en 1652. (*Preuves de* 1755) ;

3° François de Lordat, capitaine au régiment de la Couronne, tué au siège de Gravelines au mois de juillet 1644 ;

4° Jacques, qui suit ;

5° Françoise de Lordat, mariée avec Louis *de Casteras*, seigneur de Villemartin ;

6° Claire de Lordat, mariée, le 13 juin 1665, avec Jean-Sébastien *de Voisins*, seigneur de Pomas. Elle était veuve en 1681, et vivait encore en 1703.

XVII. Jacques DE LORDAT, chevalier, baron de Bram, seigneur de Villarzens, de Villesiscle et autres places, né le 3 avril 1633, avait été destiné à l'ordre de Malte, pour lequel il fit ses preuves le 4 décembre 1643, jour où il fut reçu page du grand-maître. (*Voir ses quartiers dans le registre II de la Langue de Provence, fol.* 175, *à la Bibliothèque de l'Arsenal.*) Il fut nommé major de la cité de Carcassonne le 6 septembre 1653, et fut depuis lieutenant des maréchaux de France en Languedoc. Il fut maintenu dans sa noblesse et déclaré de noble et illustre race par jugement de M. de Bezons, intendant de la généralité de Montpellier, du 5 décembre 1668. Il épousa au château d'Alzonne, le 27 janvier 1663, Anne-Marguerite DE ROUX, fille de feu messire Christophe de Roux, baron d'Alzonne, et de dame Catherine-Françoise de Frezals. Il vivait encore le 10 octobre 1717. Il eut de son mariage, outre quatre fils morts en bas âge :

DE ROUX : de gueules, à 6 mouchetures d'hermine d'argent, 3, 2 et 1.

1° Louis, comte de Lordat, baron de Bram, né le 3 juillet 1670, reçu page du roi en la petite écurie le 3 décembre 1687. Il entra dans les mousquetaires en 1692. Le roi lui fit don de la cornette des chevau-légers Dauphins le 1er novembre 1695. Il fut nommé successivement mestre de camp de cavalerie le 12 mai 1705, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et sous-lieutenant des chevau-légers de la Reine les 14 avril et 14 août 1708. L'année suivante il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Malplaquet. Il s'était trouvé à cinq siéges, et en premier lieu à la prise de Mayence en 1688. Il fut nommé gouverneur de la ville, cité et du château de Carcassonne le 22 mai 1717, et brigadier le 1er février 1719. Par contrat du 20 septembre suivant, il acquit de Pélagie

d'Albert de Luynes, veuve de Louis de Guilhen de Castelnau de Clermont, marquis de Saissac, le droit d'entrée aux états de Languedoc attaché à la baronnie de Clermont-Lodève, et obtint qu'il fût transféré sur la baronnie de Bram par lettres patentes du mois d'octobre de la même année, enregistrées au parlement de Toulouse le 26 mars 1721, en la sénéchaussée de Lauragais le 26 avril suivant, et en la cour des comptes de Montpellier le 24 septembre 1722. Il mourut sans postérité le 15 mars 1752. Tous ses biens passèrent par substitution à son neveu, Joseph-Marie;

2° Joseph de Lordat, prêtre, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, docteur en l'université de cette ville, nommé abbé commendataire de Montolieu le 31 octobre 1718. (*Gall. Christiana*, t. VI, p. 1009). Il mourut à Toulouse en 1754;

3° Louis de Lordat, seigneur de Carlipa, de la Bastide, d'Ayroux, des Campmazes et du Puy-Saint-Pierre, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 14 octobre 1695. Il fut enseigne puis lieutenant de vaisseau en 1705 et 1712, et capitaine d'une compagnie franche de marine le 15 juillet 1714. Il mourut à Toulouse le 1er février 1725;

4° Paul-Jacques, IIe du nom, qui suit;

5° Joseph de Lordat
6° Pierre-François de Lordat } morts jeunes;

7° Françoise de Lordat
8° Marguerite de Lordat } religieuses à Prouille;

9° Claire de Lordat, religieuse à Beaumont;

10° Jeanne de Lordat, religieuse à Limoux.

XVIII. Paul-Jacques IIe, marquis DE LORDAT, né le 31 mai 1679, fit ses preuves pour être reçu dans l'ordre de Malte en 1695. Il fit partie, comme enseigne de vaisseau, de l'expédition de Port-Mahon, sous le comte de Villars, en 1705, et y eut le bras percé d'un coup de feu. (*Cab. du St-Esprit; Mélanges*, *vol.* 303, *fol.* 949). Il fut nommé aide-major de la marine au département de Toulon le 23 octobre 1715 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 16 mars 1723. En cette dernière année il fit la campagne d'Alger sous du Quesne. Depuis il fut commandant du fort de Toulon. A la mort de son frère aîné, il fut pourvu du gouvernement de la ville et du château de Carcassonne. Il s'en démit le 10 mars 1753 en faveur de son fils Joseph-Marie; mais ce dernier étant mort avant son père, celui-ci fut appelé à ce gouvernement par de nouvelles provisions. Il mourut dans sa 86e année

le 8 août 1765. Il avait épousé, le 5 janvier 1721,
DE MASNAU : Jeanne-Marie DE MASNAU, fille d'Ignace de Masnau, seigneur de Bousignac, et d'Angélique de Viguier de Bidault. De ce mariage sont issus :

1° Louis de Lordat, sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, mort à Prague le 14 décembre 1741 ;

2° Joseph-Marie, comte de Lordat, baron de Bram et des états de Languedoc, seigneur des Campmazes, de Carlipa, du Puy-Saint-Pierre et autres places, maréchal de camp, etc. Il naquit le 25 mai 1725 et fut reçu page du roi en la petite écurie le 1er avril 1740. Il fut nommé successivement premier cornette des chevau-légers d'Orléans le 1er janvier 1748, gouverneur des ville, cité et château de Carcassonne le 10 mars 1753, sous-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne et mestre de camp de cavalerie le 28 janvier 1754, capitaine lieutenant des gendarmes de Flandre le 10 février 1759, major et inspecteur de la gendarmerie le 22 mai de la même année, brigadier des armées du roi le 20 février 1761, maréchal de camp le 25 juillet 1762, gouverneur de Brouage le 28 mars 1764. Le comte de Lordat fit la guerre de Flandre de 1744 à 1747. Il se trouva aux sièges de Menin, Fribourg, Tournay, Oudenarde, Mons, Charleroy, Namur; aux batailles de Raucoux et de Laufeldt, au siége de Maestricht en 1748. Dans la guerre d'Allemagne, il se trouva à la prise de Cassel et de la Hesse en 1758, à la bataille de Lutzelberg, puis à celle de Minden en 1759, et aux affaires de Corbach, de Warbourg, et de Clostercamp en 1760. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, p. 607). Il mourut à Paris, le 5 mars 1765, à l'âge de 39 ans. C'était un officier de mérite. Il a laissé des mémoires sur la gendarmerie. Il avait épousé, le 6 juin 1757, Marguerite-Louise *Colbert*, fille de Charles-Eléonor Colbert, marquis de Seignelay, lieutenant général au gouvernement de Berry, et de Marie-Renée de Gontaut-Biron. De ce mariage sont issus :

A. Marie-Paul-Jacques, marquis de Lordat, baron de de Bram et des états de Languedoc, né le 25 mars 1758, marié en 1778, avec Antoinette-Marie-Françoise *de Biotière de Chassincourt-Tilly*. Le marquis de Lordat est décédé le 5 février 1779, laissant une fille :

Marguerite-Louise-Charlotte-Joséphine de Lordat, mariée, le 8 octobre 1796, avec Louis-Antoine-Paul, vicomte *de Bourbon-Busset*, mestre de camp de cavalerie, premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois, commandant en chef par intérim de la province de Bourgogne, décédé le 9 février 1802 ;

B. Louis-Gabriel, vicomte de Lordat, né le 6 janvier 1760, mort sans postérité ;

C. Marie-Charles-Antoine de Lordat, né le 1er août 1761, reçu chevalier de l'ordre de Malte au berceau, mort en bas âge ;

3° Jean-Ignace de Lordat, né le 23 janvier 1729, abbé commendataire de Berdoues, au diocèse d'Auch, et vicaire général de Narbonne ;

4° Jean-Pierre-Anne de Lordat, chevalier de l'ordre de Malte, lieutenant de vaisseau et commandant d'une compagnie de marine. Il périt à la mer, le 20 novembre 1759, au combat de Belle-Isle (1). Il montait le vaisseau le *Thésée*, d'où trois hommes seulement furent sauvés ;

5° Jean-Baptiste-Anne de Lordat, mort en bas-âge ;

6° Joseph-Gabriel-Saturnin de Lordat, né le 1er septembre 1733 ; chevalier de l'ordre de Malte le 1er mai 1750, page du roi en la petite écurie, garde du pavillon amiral, puis capitaine des galères, commandeur d'Espalion en 1761. Le 17 août 1759, faisant partie de l'escadre de M. de la Clue, attaquée près de Lagos, par l'amiral Boscawen, il prit part à la belle défense du *Centaure* commandé par M. de Sabran-Gramont, et qui assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu l'amiral de 90 canons, ne se rendit que quand il fut près de couler bas. Il est mort dans les prisons pendant la terreur en 1793 ;

7° François-Anne-Louis, dont l'article suit ;

8° Marie-Victoire de Lordat, mariée, en 1747, avec Jean-Jacques *d'Avessens de Saint-Rome*, seigneur d'Aguts ;

9° Claire de Lordat, morte en bas-âge ;

10° Marie-Angélique de Lordat, chanoinesse de Saint-Sernin à Toulouse ;

11° Jacquette de Lordat, morte jeune ;

12° Marie-Gabrielle de Lordat, mariée, le 11 octobre 1768, avec François *de Varagne de Gardouch*, marquis de Belesta, mestre de camp de cavalerie.

XIX. François Anne-Louis, marquis de Lordat, baron de Bram et des états de Languedoc, seigneur du Lordadais, de Villesiscle, des Campmazes, d'Arzens, de Buzarens, de Villarzens, de Saint-Rome et autres places, né le 16 novembre 1734, page du roi en la petite écurie, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 16 juillet 1751, lieutenant-colonel des carabiniers avec rang de mestre de camp de cavalerie en 1774,

---

(1) De Rozoi, dans ses *Annales de Toulouse*, 5e partie, généalogie de la maison de Lordat, p, 91, cite un trait touchant de générosité de cet officier au moment de périr.

chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, frère du roi, gouverneur de Fanjaux, décédé en 1787, avait épousé : 1° le 8 juin 1779, Marie-Françoise DE MONTAGNAC, fille d'Antoine, comte de Montagnac, seigneur des Linières (neveu du bailli de Chauvence, grand-prieur d'Auvergne) et de Jeanne-Antoinette de Lastic-Sieujac; 2° en 1781, Marie DE CAUMONT LA FORCE, dame pour accompagner la comtesse d'Artois, présentée à la cour le 25 mars 1781, sœur du duc de la Force, pair de France. De ce second mariage sont issus :

DE MONTAGNAC : de sable, au sautoir d'argent, cantonné de 4 molettes d'éperon du même.

DE CAUMONT-LA-FORCE : d'azur, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

1° Hilarion-Gabriel-Amédée-Louis, marquis de Lordat, baron de Bram, marié, en 1807, avec Zénobie-Joséphine-Alexandrine *de Mesnard*, fille de Marc-Antoine-Alexandre-Dieudonné-Edouard, comte de Mesnard (frère aîné du comte de Mesnard, pair de France, premier écuyer de S. A. R. la duchesse de Berry), capitaine-colonel en survivance des gardes de la porte de *Monsieur*, et de Louise-Joséphine de Caumont-la-Force; sans enfants ;

2° Louis-Philibert-Victor, comte de Lordat, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 26 octobre 1785 ;

3° Anne-Alexandre-Louis-Auguste qui suit ;

4° Marie-Joséphine de Lordat, mariée à Louis, comte *d'Hautpoul-la-Terrasse*.

XX. Anne-Alexandre-Louis-Auguste, vicomte DE LORDAT, né en 1787, reçu chevalier de l'ordre de Malte au berceau, a épousé, en 1828, Louise-Joséphine-Mathilde DE VILLENEUVE, fille de Pons-François-Louis, marquis de Villeneuve-Hauterive, ancien préfet, sous la restauration, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne, du Cher, de la Creuse et de la Corrèze, et de Marceline-Madeleine-Philippine du Haget de Vernon, fille du comte de Vernon, colonel du régiment de Chartres, maréchal de camp en 1788, et de Louise-Victoire de Gontaut-Biron. De ce mariage est issu :

DE VILLENEUVE : de gueules, à une épée antique d'argent garnie d'or, posée en bande, la pointe en bas.

XXI. Marie-Louis-Charles DE LORDAT, né en 1829.

MAC SHEEHY,

En Irlande et en France.



ARMES : *D'argent, au navire de sable, voguant vers sénestre, sur une mer d'argent, ondée d'azur; au chef d'azur, chargé d'un lézard au naturel* (1).

L'écu timbré d'un casque d'argent à 5 grilles, posé de trois quarts et orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent, de sable et d'azur.

Cimier : Un lion au naturel.

Cri : AON DIA, AON RIGH (*Un Dieu, un Roi*).

Devise : 1692. — SEMPER ET UBIQUE FIDELES. — 1792.

OBSERVATIONS SUR LES ARMES DES MAC SHEEHY.

Le lézard est un signe traditionnel qui remonte à

(1) Le lézard est quelquefois d'*or*.

des temps où le merveilleux servait à expliquer les origines. D'après d'anciennes légendes, Colgan, roi de la province de Munster, vers le milieu du VII[e] siècle, étant venu au monde tenant un lézard dans la main, sa postérité adopta le symbole du lézard. (*Geogh's Antiquities of Ireland*, Dublin, 1748, p. 138.) On retrouve en effet ce symbole sur les écussons ou dans les cimiers des Mac Carthy, des O'Keeffe et de plusieurs autres familles du Munster, descendues d'Heber Fionn, fils aîné de Milesius. Les Mac Sheehy, comme on le verra plus loin, quoique d'origine milésienne, ne descendaient pas de la branche de Colgan, roi de Munster; mais ils habitaient cette contrée plusieurs siècles avant que les familles irlandaises, à l'exemple de celles d'Angleterre et du continent, adoptassent l'usage des armoiries.

Les Mac-Sheehy de France ont ajouté à leur devise ancienne ces mots : *Semper et ubique fideles*, que le comte de Provence, depuis Louis XVIII, autorisa les officiers irlandais, qui l'accompagnèrent en 1792, à inscrire sur leurs drapeaux, avec les millésimes 1692-1792. (*Military memoirs of the Irish nation*, par Matthew O'Connor, in-8°. Dublin, 1845, p. 367).

REMARQUES SUR LE NOM.

Le nom patronymique de cette famille qui, en irlandais est *Mac Sig'ag'* (1) ou *Mac Sighagh*, se trouve écrit quelquefois dans les auteurs *Mac Shean*, *Mac Sheyn*, *Mac See*, etc.; mais l'orthographe le plus généralement adoptée est *Mac Sheehy*. Ces variantes, qu'on trouve dans les noms de toutes les familles anciennes, ont pour celle-ci fort peu d'im-

(1) Ce n'est que depuis environ 250 ans que les historiens ont substitué la lettre *h* au signe, point ou apostrophe, qui en tenait lieu autrefois. Cette remarque est essentielle pour ceux qui consultent les anciens monuments sur les familles d'Irlande.

portance, car il n'en a pas existé d'autre en Irlande dont le nom ait quelque analogie avec le sien.

Les substantifs-particules *O'* et *Mac*, qui précèdent les noms des familles nobles d'Irlande, n'ont point absolument dans la langue irlandaise la même signification.

O', dans les temps anciens, se disait *Ua*. Il signifie littéralement descendant, comme fils, petit-fils ou à tout autre degré. Mais il exprime exclusivement une descendance en ligne directe et masculine, et non une descendance par les femmes ou par voie de substitution (1).

Mac signifie rigoureusement *fils de*, mais il a reçu de l'usage la même extension que la particule *O'*.

Il y a lieu de croire, et Keating affirme, que l'emploi des particules O' et Mac, doit remonter à l'époque où Brien Boruma (Boiroimhe), roi d'Irlande, tué à la bataille de Clontarf, en 1014, prescrivit à toutes les branches de la famille milésienne d'adopter un nom patronymique distinctif. Chaque branche, chaque tribu choisit le nom de celui de ses ancêtres qui s'était le plus illustré, et le fit précéder de la particule O' ou Mac (descendant de).

L'aîné de la tribu ou de la race se distinguait par l'emploi de son nom patronymique seul, comme *O'Neill*, *Mac-Carthy*, etc. Tous les autres membres de la famille faisaient précéder leur nom patronymique de leur nom de baptême, comme *Hugues O'Neill, Edmond Mac Sheehy*, *Daniel O'Brien*, etc.

La notice que nous allons donner, et le tableau qui la précède, sont extraits d'un ouvrage manuscrit plein de recherches savantes et curieuses, intitulé : *Essai sur les familles irlandaises milésiennes*, par M. de la Ponce.

---

(1) Suivant M. de la Ponce, le mot *Mac* ne s'applique qu'aux descendants mâles.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

4 HEREMON, le plus jeune des fils de Milésius, et le premier monarque d'Irlande, suivant les Annales.

49 COLLA *Huais* (*le Noble*), roi d'Irlande, mort en 331, suivant O'Flaberty.

76 SAMUEL (*Somhairle*), vivait au commencement du XIVe siècle.

77 RENAUD (*Randle*). 77 | Dowell (*Dubhgall*), auteur des *Mac Dowell* d'Irlande et d'Ecosse.

78 DANIEL (*Domhnall*). 78 | ROGER (*Rudhruigh*), ancêtre des *Mac Rory*, seigneurs des Hébrides.

79 2° ALEXANDRE (*Alusdrum*). 79 | 1° ENÉE (*Aongus*), auteur des *Mac Donnell* d'Antrim et des *Mac Donald* d'Ecosse.

80 HECTOR Donn (*Eocha*), vers le milieu du XVe siècle.

81 SIG'AG' (*Sighagh*), auteur des *Mac Sheehy*, à la fin du XVe siècle.

89 MAC SHEEHY, qui suivit en France le roi Jacques II, en 1691.

90 BERNARD Ier, mort en 1783, avait eu de son mariage avec Honora O'Hehir cinq fils :

91 MORGAN, mort sans postérité.

91 JEAN Ier, père de
- 92 JEAN II. | PATRICE.

91 BERNARD II.
- 92 BERNARD III, mort 1807. | JEAN, mort en 1795. | ELISA, religieuse.

91 PATRICE mort en 1779.

91 JEAN I, le Jeune, mort en 1815, laissa de Gabrielle *Ballet du Bouyes* :
- 92 JEAN-BERNARD-LOUIS, marié en 1812, à Amélie-Jeanne *Chrestien*, dont :
  - 93 MARIE-VIRGINIE-ALBERTINE.
- PATRICE-MAURICE, tué en 1805, à Trafalgar.

* Le tableau généalogique de la famille *Mac Sheehy* depuis Heremon jusqu'à notre époque existe en entier dans l'ouvrage de M. de la Ponce. Nous nous bornons à en extraire ce fragment, qui explique suffisamment l'origine.

La famille MAC SHEEHY est originaire d'Irlande. Elle est venue s'établir en France vers la fin du XVII[e] siècle, lorsque la fortune, trahissant les derniers efforts tentés pour la cause des Stuarts, força quatorze mille Irlandais à quitter pour toujours leur patrie, et à chercher chez une nation hospitalière un refuge contre l'oppression de leur croyance et de leur fidélité.

Les annales de l'Irlande et les généalogistes les plus estimés reconnaissent dans les Mac Sheehy des descendants de la race royale d'Heremon, fils de Milesius, et premier monarque d'Hibernie, plusieurs siècles avant notre ère, origine qui leur est commune avec plusieurs grandes familles, et entre autres les Mac Donnell, marquis d'Antrim et pairs d'Irlande, dont les Mac Sheehy sont une branche collatérale. Keating, dans son *Histoire générale d'Irlande*, traduite en anglais par Dermod O'Connor, in-fol. Londres, 1738, préface, pages VII et VIII; Comerford, *Histoire d'Irlande*, in-8o, Baltimore, 1826, pages 209, 210; Mac Geoghegan, *Histoire d'Irlande* in-4o. Paris, 1758-1763, 3 vol., t. I, p. 204; O'Flaherty, dans son *Ogygia*, in-4°. Londres, 1685, page 362; O'Brien, *Dictionnaire irlandais-anglais*, in-4°. Paris, 1768, p. 193, sont tous d'accord sur cette illustre origine et sur la descendance de la tribu des Mac Sheehy de *Colla Uais*, roi d'Ulster et de Meath, au commencement du quatrième siècle.

Les anciens domaines de cette famille étaient situés, avant le X[e] siècle, dans la province de Munster (Momomie), oú ils possédaient, à l'ouest du comté de Limerick, la partie méridionale de la baronnie actuelle de Connello. (*O'Brien*, p. 128, 193; Ferrar, *History of Limerick*, in-8°, 1787, p. 390.)

L'Irlande fut redevable aux Mac Sheehy de plusieurs fondations pieuses. On cite, entre autres, celle d'un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de sainte Catherine, qui fut fondé et doté à Killshane, dans le comté de Li-

merick, par sir Mac Sheehy, gentilhomme irlandais, (Alemande, *Histoire monastique d'Irlande*, in-12, Paris, 1690, p. 349, 379; Ferrar, p. 188.)

Les chroniques nationales fournissent un certain nombre de documents relatifs à cette famille; nous citerons les suivants :

Après la victoire remportée, en 967, par le célèbre Brien (*Boiroimhe*), roi de Munster, sur les meurtriers de son frère aîné Mahon, ce monarque, suivant un usage immémorial, distribua des présents aux chefs qui lui avaient fourni leurs contingents armés. Les *Mac Sheehy*, seigneurs de Conall Gabhra (le Bas Connello) reçurent pour leur part dix épées, dix boucliers, dix chevaux, dix coupes et le droit de prendre part à la table royale. (*Ferrar*, p. 383.)

Lorsque Jacques, septième comte de Desmond, mort en 1462, se rendit dans le Connaught pour épouser Marie, fille d'Ulrick de Burgh, comte de Clanricarde, il se fit accompagner par les *Mac Sheehy*, qu'il attacha à sa personne en qualité de gardes du corps. (*Etat ancien et actuel du comté de Cork*, par Smith, Dublin, 2 vol. in-8°, 1750, t. I, p. 55.) Cette famille, ajoute l'historien, obtint depuis lors, dans cette province, la même considération dont elle jouissait déjà dans le comté de Limerick.

A l'époque de l'insurrection, fomentée et dirigée par Gérald, comte de Desmond, en 1579, les parents des Géraldins coururent aux armes; les *Mac Sheehy*, les Mac Mahon, les Mac Sweeny se joignirent à eux, et, ajoute Curry, ils sont toujours restés fidèles à la cause de leur patrie. (*Revue critique et historique des guerres civiles de l'Irlande*, in-4°, Dublin, 1786, p. 125.)

En 1570, Maurice *Mac Sheehy* était secrétaire et ami de ce même comte de Desmond. (*Vindiciæ Hibernicæ*, par Carey, in-8°, Philadelphie, 1823, p. 94).

En 1572, Mathieu *Mac Sheehy* obtint l'évêché de Cork; il mourut en 1582. (*Smith*, t. I, p. 381.)

Sir Edmond *Mac Sheehy* épousa, en 1515, Marie

Fitz-Maurice (1), née en 1485, fille d'Edmond Fitz-Maurice, dixième comte et lord de Kerry (Petty-Wicombe), dont les descendants sont marquis de Lansdowne et pairs d'Irlande (Collin's *Peerage*, 8 vol. in-8°, t. VIII, p. 21.)

Hélène, fille d'Emmanuel *Mac Sheehy*, épousa Maurice Mac Mahon (2), des seigneurs de Tourdile. (*Biblioth. de la rue de Richelieu, preuves de Chérin*, 1789, *section des manuscrits; archives de M. le comte de Mac Mahon* à Paris.)

Les Mac Sheehy ont contracté d'autres alliances illustres, notamment avec les *O'Lyne*, les *Mac Donagh*, barons de Ballynadoone, les *de Burgh* (3), comtes de Clanricarde, les *Fagan*, les *Bourke* (4), comtes de Mayo, les *Fitz-Patrick* (5), comtes d'Upper-Ossory, etc.

Pendant la guerre dite de Tyrone, au mois de juin 1600, Roger *Mac Sheehy*, alors vieux et aveugle, fut dépouillé de ses domaines par Dermod O'Connor, prince de Connaught, qui fit prisonniers ses deux fils et lui enleva ses villes et ses châteaux. Cet événement, si funeste à cette famille, est relaté avec détail dans cette lettre de sir Montmorres à O'Donnell : « Je vous fais savoir que Dermod O'Con-« nor vient d'en agir fort mal à notre égard. Il s'est « emparé du comte de Desmond, de Thomas Oge et

---

(1) *Fitz-Maurice* : d'argent, au sautoir de gueules; au chef d'hermine. Devise : *Virtute non verbis.*

(2) *Mac Mahon* : d'argent, à 3 lions léopardés contrepassants de gueules, armés et lampassés d'azur, l'un sur l'autre. Devise : *Sic nos, sic sacra tuemur.*

(3) *De Burgh* : d'or, à la croix de gueules, accompagnée au canton dextre supérieur d'un lion de sable. Devise : *Un roy, une foy, une loy.*

(4) *Bourke* : d'or, à la croix de gueules; au premier canton, un lion de sable, et au deuxième, une main du même. Devise : *A cruce salus.*

(5) *Fitz-Patrick* : de sable, au sautoir d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or. Devise : *Fortis sub forte fatiscet.*

« des deux fils de *Mac Sheehy*, ainsi que de leurs
« villes et de leurs châteaux, sous prétexte de faire
« valoir les droits de sa femme (Marguerite, fille du
« feu comte) au comté de Desmod. Le comte est pré-
« sentement entre ses mains, tout le pays est livré au
« pillage et à la dévastation. Roger *Mac Sheehy*, qui
« est vieux et aveugle, a été chassé de sa demeure et
« abandonné sans aucune ressource, et ses fils ont
« été renfermés dans une étroite captivité. Cette con-
« duite paraissant à Con O'Neill et aux autres gentils-
« hommes du Connaught qui accompagnent ledit
« Dermod, constituer un acte de perfidie et de trahi-
« son, ces gentilshommes du Connaught et Con O'
« Neill sont venus nous rejoindre, conduisant avec
« eux les fils de Roger; et nous leur avons réelle-
« ment une vive reconnaissance de ce qu'ils ont
« fait; c'est pourquoi nous vous prions de leur
« adresser aussi vos remercîments, et de, etc., etc.
« Signé à Castlelishine, le 24 juin 1600, *Mac Morres*,
« John *Gerald*, Thomas *Fitz-Maurice*, *Mac Shihy*. »
(Carew, *Pacata Hibernia*, p. 68, et *Mémoire généalogique sur la famille de Mariscò Morres*, in-4°, Paris, 1817, p. 249.)

Il y a lieu de penser que ce fut depuis cette époque que la tribu des Mac Sheehy fut refoulée dans le comté de Kerry. De nos jours, les débris de cette famille qui sont restés en Irlande habitent Killarney, près des beaux lacs de ce nom, et plusieurs auteurs des Mac Sheehy, émigrés en France, ont reçu le jour à Killarney, dans le comté de Kerry. (*Actes de l'état civil*; *archives de la famille*.)

Lorsqu'à la fin du XVII° siècle, les Irlandais prirent les armes en faveur du roi Jacques II, qui fit naître et trompa leurs dernières espérances, les Mac Sheehy combattirent pour sa cause aux désastreuses bataille de la Boyne, le 11 juillet 1690, et d'Aghrim, les 12-13 juillet 1691. Ce ne fut qu'après la fatale capitulation de Limerick qu'ils abandonnèrent leur patrie pour rejoindre le monarque en France, où ils se sont distingués dans l'église et dans les armes. En

effet, cette famille a fourni des docteurs de Sorbonne et à l'armée plusieurs braves officiers, qui tous ont versé leur sang ou sont morts pour leur patrie adoptive, tandis que deux de ses membres, restés en Irlande, périssaient martyrs de leur fidélité à la religion de leurs pères, et victimes de l'extermination qui, sous le règne de Georges III d'Angleterre, poursuivait encore les catholiques romains dans la malheureuse Irlande. On peut voir dans John Curry, *Revue historique et critique des guerres civiles en Irlande*, t. II, p. 274, le récit détaillé et touchant de la mort d'Edmond et de Nicolas *Mac Sheehy*, tous deux livrés au dernier supplice et ensuite écartelés, après une procédure dont l'iniquité soulève l'indignation de l'historien anglais lui-même.

BRANCHE DES MAC SHEEHY DE FRANCE (1).

N... Mac Sheehy, né en Irlande, combattit contre les Anglais en 1690 et 1691. Etant passé en France à la suite de Jacques II, il servit dans les brigades irlandaises. Il eut pour fils :

Bernard Ier (Brian) Mac Sheehy, capitaine au régiment irlandais de Fitz-James, cavalerie, au service de France. Il mourut en 1783, dans un âge très-avancé, laissant de son mariage avec Honora O' Hehir, d'une famille noble d'Irlande, cinq fils : O' Hehir :

1° Morgan Mac Sheehy, mort sans postérité ;

2° Jean I Mac Sheehy, qui fut père de :

- A. Jean II Mac Sheehy, mort sans enfants ;
- B. Patrice Mac Sheehy, officier dans un régiment irlandais ;

3° Bernard II Mac Sheehy, qui laissa deux fils et une fille :

- A. Bernard III Mac Sheehy, né en 1774, adjudant-général au service de France, tué par un boulet de canon, à la bataille d'Eylau, le 8 février 1807. Il ne fut point marié ;

(1) Voir le tableau généalogique, p. 4.

B. Jean Mac Sheehy, né en 1776, mort en 1795 sans postérité;

C. Elisa Mac Sheehy, née vers 1776, en Irlande, où elle a embrassé la vie religieuse dans un couvent de Killarney. Elle vivait encore en 1846;

4° Patrice Mac Sheehy, né en 1741, officier au régiment irlandais de Dillon, tué d'un coup de canon à l'attaque du fort de la Grenade, en Amérique, le 4 juillet 1779. Le major Browne écrivit à cette occasion à la famille Mac Sheehy une lettre qui contient les honorables témoignages que nous transcrivons ici : « Le malheureux » Patrice est tué; il a assez vécu pour savoir le succès de » ses camarades; il demanda si le morne était pris, et dès » qu'on lui eut dit que oui : « *Eh bien! je meurs con-* » *tent!* » Et il expira. Jamais personne ne se présenta au » danger avec plus de courage et de gaîté, et jamais offi- » cier ne fut plus regretté..., etc. » (*L'original de cette lettre est conservé dans les archives du chevalier Mac Sheehy, son neveu.*);

5° Jean Ier, le Jeune, qui suit.

Jean Ier Mac Sheehy, le Jeune, né à Killarney, en Irlande, le 4 juillet 1745, fut conseiller d'état, premier médecin ordinaire des rois Louis XV et Louis XVI, et chevalier de l'ordre du Roi (Saint-Michel). Il mourut en 1815, ayant eu de son mariage, célébré en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, le 20 août 1782, avec demoiselle Gabrielle Ballet du Bouyes, deux fils :

Ballet du Bouyes

1° Jean-Bernard-Louis, qui suit;

2° Patrice-Maurice Mac Sheehy. Il entra fort jeune dans la marine militaire, et était aspirant de seconde classe lorsque, à peine âgé de 16 ans, il fut tué, le 21 octobre 1805, au combat naval de Trafalgar.

Jean-Bernard-Louis Mac Sheehy, né à Paris le 4 décembre 1783, fut inscrit en 1788, en qualité de cadet gentilhomme au régiment de Dillon irlandais, et reçu de minorité, la même année, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il entra au 10e régiment de chasseurs à cheval le 6 juillet 1802, fut breveté capitaine à l'armée de l'Ouest le 9 juillet 1804, chef d'escadron à l'armée de Portugal le 15 avril 1813, et lieutenant-colonel à l'armée d'Espagne le 12 sep-

tembre 1823. Il a été décoré de l'ordre militaire de Pologne en 1808, de la Légion d'honneur et nommé chevalier de l'Empire à l'issue de la bataille de Wagram, en 1809, et plus tard officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Le chevalier Mac Sheehy compte douze campagnes. Il a reçu six blessures : deux coups de feu, l'un à la bataille de Tann, le 19 avril 1809 ; l'autre au combat de Guétaria en Espagne, le 17 juillet 1812, et un coup de lance et trois coups de sabre à la bataille de Preussisch-Eylau, où il eut deux chevaux tués sous lui par le boulet; enfin il a eu l'honneur d'être cité dans les ordres du jour de l'armée de Portugal, les 18 août 1812 et 19 mars 1813. Il a épousé à Brest, le 21 avril 1812, Amélie-Jeanne Chrestien, d'une famille noble de Bretagne, originaire de Normandie. De ce mariage est issue une fille :

Chrestien : de sinople, à la fasce d'or, accompagnée de 3 casques de profil du même.

Marie-Virginie-Albertine Mac Sheehy, née à Tarascon (Provence) le 24 décembre 1829.

DE MONTAUT,

Seigneurs Barons DE MONTAUT, DE HAUTERIVE, DE PUY-DANIEL, DE BRASSAC, DE LABAT, *barons* DE MIGLOS et *Marquis* DE MONTAUT, *au pays de Foix* *.



ARMES : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à la fasce de gueules, qui est* DE MONTAUT (1) ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à l'arbre de sinople, chargé de* 2 *corbeaux affrontés de sable, qui est* DE BONREPOS (2).
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.

La maison DE MONTAUT (3) a eu pour berceau une terre de son nom, située près de Noé, dans le

---

(*) Nous ne citons ici que les seigneuries des deux branches du pays de Foix. *Voir le Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, pour les autres branches de cette famille.

(1) Telles sont les armes primitives de la maison de Montaut, ainsi qu'on le voit dans les sceaux gravés dans l'*Histoire du Lan-*

Haut-Languedoc. La généalogie de cette ancienne et illustre famille a été donnée par la Chenaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse*. Nous nous

---

guedoc de D. Vaissète (sceau de Sicard de Montaut, extrait d'une charte de l'année 1242, t. V, pag. 687, col. 1 et pl. VII, n. 99). On retrouve la *fasce* dans une quittance de son sceau, que donna Guilabert de Montaut, chevalier, à Nicolas de Hermanville, trésorier du roi à Toulouse, en 1304 (vol. LXXVI des *Sceaux* de Clairambault, fol. 5,931, à la Bibliothèque royale.) Ce n'est que dans le XIVe siècle que, par suite d'une alliance, et vraisemblablement d'une substitution, la maison de Montaut prit les armes de celle de Bonrepos, originaire du Haut-Languedoc, et éteinte à cette époque. Ces changements d'armes étaient assez fréquents dans les grandes familles au XIIIe et au XIVe siècle.

(2) Il y a quelques légères divergences dans la description des armes de Bonrepos, soit dans les registres de l'ordre de Malte, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, grand-prieuré de Toulouse, t. I, p. 488, où elles sont décrites : *d'argent, à l'arbre de sinople, chargé de 2 corbeaux affrontés de sable*, soit dans l'*Histoire de Malte*, de l'abbé de Vertot, t. VII, p. 64, qui les a décrites : *d'argent, à l'arbre de sinople, accosté de 2 corbeaux affrontés de sable*, soit dans un manuscrit intitulé *Histoire généalogique des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par le chevalier François-Paul-Antoine de Viguier, de l'an MDCCXLIV, où elles sont peintes : *d'or, au pin de sinople, sur un monceau du même, sommé de deux oiseaux sans couleur* (ce manuscrit curieux se trouve chez la famille de Malard, à Toulouse) soit dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chenaye-des-Bois, t. X, p. 269, où on lit : *d'or, au pin de sinople, arraché et accoté de 2 autours ou faucons de sable sur un monceau du même*, soit dans le *Dictionnaire véridique*, t. II, p. 247, où j'ai décrit ces armes : *d'or, au pin de sinople, accosté de 2 faucons de sable, chacun sur un monceau du meme*, soit enfin dans les *Archives de la noblesse de France*, t. X, nobiliaire de la généralité de Montauban, p. 62, où je les ai décrites: *d'or, au pin de sinople sur un monceau de sable, sommé de 2 faucons affrontés du même, becquetant dans l'arbre.* On voit que c'est toujours un arbre et 2 oiseaux, les oiseaux diversement placés, et le fond de l'écu variant dans sa couleur. On sait que les couleurs ne sont désignées par des hachures que depuis environ 250 ans.

(3) Ce nom s'écrit encore aujourd'hui *de Montault* et *de Montaut*, il s'est aussi écrit *de Montaud*, et quelquefois, mais rarement, *de Montalt* ; dans les actes en latin, il est constamment écrit *de Montealto*.

bornerons à continuer la filiation de cet auteur pour ce qui concerne les deux branches du pays de Foix, dont l'aînée, dite *de Brassac*, s'arrête en 1743 dans l'ouvrage de la Chenaye, et dont la cadette, dite de *Labat*, et plus tard *Miglos*, n'y a nullement été mentionnée depuis sa séparation en 1580.

BRANCHE AINÉE PRISE EN 1743.

XVII. Jean-Baptiste *alias* Jean-François, marquis DE MONTAUT, né à Foix, le 28 avril 1743, chevalier, seigneur de Brassac, de Cadarcet, d'Arnac et autres places, épousa, par contrat du 7 février 1777, passé devant Lafont, notaire à Foix, Augustine DE NARBONNE-LARA, née le 29 novembre 1754, fille aînée de messire Jean-Jacques, chevalier, baron de Narbonne-Lara, et de dame Catherine de Bellissens-Castelnau. Il était assisté de son cousin Jean-Louis de Montaut, seigneur de Junac, baron de Miglos. Son père lui fit cession de la terre de Brassac, donnant entrée et séance aux états de Foix, par acte du 28 septembre 1769, passé devant Lafont, notaire à Foix. Il fit son testament le 2 janvier 1807. De son mariage avec Augustine de Narbonne-Lara sont issus :

DE NARBONNE LARA : écartelé, aux 1 et 4 de gueules plein, qui est *de Narbonne*; aux 2 et 3 de gueules, à 2 chaudières fascées d'or et de sable, d'où sortent de chacune 8 serpents de sinople, quatre de chaque côté de l'anse, qui est *de Lara*.

1° Jean de Montaut, né à Foix, le 16 novembre 1777, reçu par faveur, avant l'âge prescrit par les ordonnances, sous-lieutenant dans la compagnie de Brassac, au régiment de Royal-Marine, mort à Paris, le 22 pluviose an VI (10 février 1798);

2° Jean-Jacques, dit plus tard Auguste, dont l'article suit;

3° Jacques-Étienne-Henri, comte de Montaut-Brassac, né le 2 août 1780, marié avec demoiselle *de Baychis*, dont il a eu deux filles;

A. Zénobie-Antoinette-Louise de Montaut, née au château de Brassac, le 1er octobre 1826, mariée, par contrat passé le 12 août 1844, devant Font, notaire à Foix, à Alphonse *de Saint-Jean de Pointis*;

B. Elise-Agathe de Montaut, née le 3 décembre 1827, au château de Brassac, mariée, par contrat du 28 février 1848, passé devant Charpentier, notaire à

Foix, à Roger *de la Passe*, morte après trois mois de mariage, et enterrée à Brassac ;

4° Jean-Anne-Louis-Tristan de Montaut, né à Brassac, le 22 mai 1784, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité, le 9 août 1788. Il s'est tué par accident, à la chasse, à Cadarcet, le 30 janvier 1805;

5° Jean-Mamers-Victor de Montaut, né le 11 mai 1789, mort à Cos, le 20 août suivant;

6° Jules-Augustin, vicomte de Montaut, né le 5 janvier 1797, ancien capitaine commandant aux chasseurs de Nemours (1er régiment de chasseurs à cheval), marié, par contrat du 24 février 1827, passé devant Cabanis, notaire à Toulouse, et signé par le roi Chartes X et la famille royale, avec Marie-Scholastique-Anne-Françoise *de Champreux d'Altenbourg*, dont il a eu :

Marie-Anne-Marguerite de Montaut, née à Toulouse, le 21 avril 1828, mariée, par contrat passé le 24 juillet 1844, devant Cabanis, notaire à Toulouse, à Jules-Célestin-Fortuné, marquis *de Mun-Sarlabous* ;

7° Georges-Victoire-Reine de Montaut, née à Brassac, le 20 septembre 1781, mariée le 20 juillet 1797, au marquis de *Casteras-Seignan* ;

8° Charlotte-Victoire de Montaut, sœur jumelle de Jules-Augustin, née à Foix le 5 janvier 1797, morte à Brassac, le 14 janvier 1805.

XVIII. Jean-Jacques *alias* Auguste, marquis DE MONTAUT, né à Foix, le 30 novembre 1778, obtint le 19 avril 1786, de M. Berthier, généalogiste des ordres du roi par intérim, un certificat de ses preuves pour être admis officier au service du roi. Il épousa, le 10 août 1802, par contrat passé devant Lagelle, notaire à Auch, Guilheme-Suzanne-Alexandrine DE NOEL, fille de messire André-Jean-François de Noel, et de demoiselle Antoinette-Angélique de Lescure. De ce mariage est issu :

DE NOEL : d'azur, à la colombe volante d'argent, en bande, becquée et membrée d'or ; à la bordure componée d'or et de gueules.

XIX. Jean-Antoine-Maxime, comte DE MONTAUT, né à Auch, le 31 août 1803, marié par contrat passé devant Cabanis, notaire à Toulouse, le 4 juin 1827, avec Marie-Thérèse-Sidonie DE LUPÉ, fille de feu messire Joseph, marquis de Lupé, et de

DE LUPÉ : d'azur, à 3 bandes d'or.

dame Antoinette-Appollonie-Elisabeth de Villeneuve de Croisillat, dont deux fils et une fille :

1° Pierre-Alexandre-Charles de Montaut, né à Toulouse, le 24 décembre 1829;

2° Louis-Paul-Maurice de Montaut, né à Saint-Avit (Gers), le 25 août 1833;

3° Élisabeth-Augustine de Montaut, née à Toulouse, le 16 mai 1828.

BRANCHE CADETTE, DITE DE LABAT, et plus tard MIGLOS, *prise à la mort de Samson* DE MONTAUT, en 1580.

XI. Samson DE MONTAUT, seigneur de Brassac et de Labat, gouverneur de la ville d'Ax et du château de Mérens, au pays de Foix. Odet de Savoney et Pierre de Sers, ses tuteurs, firent hommage en son nom, au roi de Navarre, comte de Foix, pour la tour et seigneurie de Labat et ses dépendances, le 5 mai 1518, et il fit hommage pour celle de Brassac, entre les mains de Jacques de Foix, évêque de Lescar, commissaire délégué du roi de Navarre, le 19 septembre 1549. Ce prince le nomma au gouvernement d'Ax et du château de Mérens, par lettres du 17 mai 1552, et il prêta serment pour cette charge, le 29 juillet 1555. Le 19 mars 1569, il fut prié par le conseil de la ville de Foix, de lever et d'amener avec lui 100 soldats de la Barguillère, pour protéger la ville et le pays contre les ravages que commettaient les huguenots. (*Histoire du pays de Foix, par l'abbé Pezet*, 1841, *page* 297). Samson de Montaut avait épousé, 1° Anne DE SERS; 2° Isabeau D'AMBOIX, laquelle vivait lors du testament qu'il fit devant Rignac, notaire à Foix, le 9 mars 1580. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Brassac, sépulture de sa famille. Il avait eu de sa première femme :

DE SERS : d'azur au lion d'or.
D'AMBOIX : d'or à l'olivier de sinople.

1° Mathieu, dont la filiation se trouve dans la Chenaye-des-Bois ;

2° François, Ier du nom, dont l'article suit.

DE MIGLOS : aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; au 2 d'argent à un champ de sinople : au 3 d'azur à la croix d'or.

XII. François DE MONTAUT, Ier du nom, second fils de Samson de Montaut, seigneur de Brassac et de Labat, gouverneur de la ville d'Ax et du château de Merens, au pays de Foix, et de damoiselle Anne, *alias* Catherine de Sers, épousa par contrat du 17 février 1574, reçu par Guilhem Rolland, notaire à Tarascon, au comté de Foix, Miramonde, *alias* Marguerite DE MIGLOS, fille de Bertrand de Miglos, seigneur de Junac, et de Gabrielle de Goyrans. Dans ce contrat de mariage, François reçut de son pére la terre et seigneurie de Labat. Son père confirma encore cette donation dans son testament du 9 mars 1580, où il est dit que le château de Labat a été ravagé et détruit en partie par les religionnaires. De leur mariage est provenu :

DE MONSTRON : écartelé aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces d'or.

XIII. François DE MONTAUT, IIe du nom, seigneur de Labat, qui se maria, par contrat passé au château d'Escouloubre, le 31 août 1614, devant Roillet, notaire à Quillan, diocèse d'Aleth, avec damoiselle Marguerite DE MONSTRON, fille de Louis-Alexandre de Monstron, seigneur d'Escouloubre, del Bousquet, de Sainte-Colombe, et de Françoise de Montfaucon de Roquetaillade. Il hérita d'une somme de 7,000 fr. par le testament de son cousin et beau-frère, François de Miglos, baron de Miglos et seigneur de Junac. Ce testament, qui est du 13 juin 1628 et passé à Tarascon devant Roland, notaire, donne la baronnie d'abord à l'enfant qu'Antoinette de Monstron, sa femme, croit porter dans son sein, et ensuite au premier enfant mâle qui naîtra de Louis de Montaut, ou de François-Jacques de Montaut, ou de Jean de Montaut, ses trois neveux, en commençant par les enfants de l'aîné, et ainsi de suite. Du mariage de

François II de Montaut avec Marguerite de Monstron naquirent :

1° Louis de Montaut, marié à damoiselle *du Faur de Saubiac*, dont est issu :

A. Louis-Alexandre de Montaut, qui se trouva en naissant héritier de la baronnie de Miglos, par le testament de son grand-oncle maternel, François de Miglos. Il rendit hommage de sa baronnie, composée de quatre villages, le 11 octobre 1667. (*Arch. de Pau, inventaire second*, f. 37.) Il mourut sans laisser de postérité. Il était aussi seigneur du Soulé;

B. Joseph de Montaut, marié à noble Françoise *de Duran*, qui se remaria, par contrat du 12 juin 1692, passé devant Dumas, notaire à Foix, avec Jérôme de Lupé, co-seigneur de Montlaur et de l'Herm;

C. N.... de Montaut, mariée à noble *de Las*, duquel elle n'eut point d'enfants. Elle survécut à ses deux frères et laissa tous ses biens, y compris la baronnie de Miglos, à Pierre de Montaut, seigneur de Labat, son cousin, lui substituant néanmoins son premier enfant mâle, et, au défaut du premier, le second, et du second, le troisième, suivant l'ordre de primogéniture; et, au cas où ledit noble Pierre de Montaut, seigneur de Labat et ses trois enfants mâles viendraient à mourir sans laisser d'autres enfants mâles de légitime mariage, elle leur substitua noble Jean du Faur de Saubiac;

2° François-Jacques de Montaut, mort sans postérité;

3° Jean de Montaut, qui suit;

4° François-Thimoléon de Montaut-Labat, dont les preuves furent faites le 25 février et 16 mars 1649, pour être reçu chevalier de l'ordre de Malte, au grand-prieuré de Toulouse, par François-Paul de Béon du Massés-Cazaux, et Jean-Paul de Cardaillac-Donzon, chevaliers et commissaires de l'ordre. En 1680, il obtint la faculté de racheter les biens aliénés de Gabre et de Capoulet. Il mourut en 1704, commandeur de Gapfrancés. (*Voir à la Bibliothèque de l'Arsenal les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieuré de Toulouse*, t. I, p. 488.)

5° Jeanne de Montaut, reçue en 1668 aux religieuses maltaises de Toulouse, sur les preuves que fit son frère Thimoléon en 1649;

6° Françoise de Montaut, reçue aussi en 1668 aux religieuses maltaises, sur les mêmes preuves que sa sœur. Elles paraissent l'une et l'autre comme témoins dans une donation que Marguerite de Faure de Saint-Maurice fit au couvent,

par acte du 10 juin 1704, passé devant Savy, notaire à Toulouse ;

7° Marie de Montaut-Labat de Caudeval.

XIV. Jean DE MONTAUT, IIIe du nom, seigneur de Labat, reçut une donation que lui fit son père, par acte passé devant Douguet, notaire à Foix, le 25 juin 1659. Il se maria, par contrat passé devant Renalieu, notaire à Tarascon, le 30 septembre 1663, avec damoiselle Marguerite DE LONGUEVERGNE, fille de noble Antoine de Longuevergne et de damoiselle de Calmels. Il rendit hommage de sa terre de Labat, qui avait moyenne et basse justice, le 25 septembre 1667. (*Archives de Pau, ancienne cote de l'inventaire second, lods et ventes*, f. 7.) Il mourut à Labat, le 12 avril 1695, âgé de 75 ans. (*Registres de la commune de Labat.*) De son mariage il eut :

DE LONGUEVERGNE : parti au 1 d'azur à la tour d'or, maçonnée de sable ; au 2 d'azur, au levrier passant d'argent ; au chef de gueules, brochant sur le tout, chargé de 3 molettes d'éperon d'or.

XV. François DE MONTAUT, IIIe du nom, seigneur de Labat, épousa, par contrat du 17 février 1702, passé devant François de Saint-Serny, notaire à Foix, Jeanne DE VILLEMUR-PAILHÉS, fille de messire Jacques de Villemur-Pailhés, en présence de François-Thimoléon de Montaut-Labat, commandeur de Malte, et de Marie de Montaut-Labat de Caudeval. De ce mariage sont nés :

DE VILLEMUR : écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'or lampassé et armé de gueules ; aux 2 et 3 de gueules à 3 pals d'or.

1° Pierre de Montaut, qui suit ;

2° Marguerite de Montaut, mariée sous signature privée, le 19 février 1721, le contrat passé en acte public le 31 décembre 1738, devant Ribat, notaire à Foix, avec Jean-Charles *alias* Charles *de Cellery*, seigneur d'Allens, Serres et autres places, ancien lieutenant de vaisseau.

XVI. Pierre DE MONTAUT, seigneur de Labat, puis baron de Miglos, qui servit dans les mousquetaires, vendit la terre de Labat à MM. de Gardebosc (qui l'ont revendue à MM. Estèbes, propriétaires actuels) et alla se fixer à Miglos, qui lui fut donné, comme on l'a dit plus haut, par madame de Las. Cette terre lui donnait entrée et séance aux états de Foix comme

baron. Il avait épousé, par contrat passé devant Toulza, notaire à Toulouse, le 7 octobre 1726, Thérèse DE THONEL-ORGEIX, fille de Joseph de Thonel-Orgeix. De ce mariage sont provenus onze enfants, dont trois sont morts sur les champs de bataille : deux furent tués à la bataille de Rosbach, le 5 novembre 1757, et le troisième à la prise de Pondichery par les Anglais, en 1761. Le seul mâle de ces onze enfants qui se soit marié est :

DE THONEL : d'azur, à 3 épis de blé d'or posés en pal, accostés de 2 tours d'argent, sommés de 3 tourelles du même ; le tout, crénelé, maçonné et ajouré de sable.

1° Jean-Louis de Montaut, qui suit. Il ne survivait lors de son mariage que :
2° Marie-Anne de Montaut, née le 25 juillet 1727, devenue abbesse du monastère de Prouille ;
3° Marie de Montaut, alliée par contrat passé devant Auzère, notaire à Oust-en-Conserans, le 28 juillet 1760, avec Jean-Louis *d'Icart de Pontaut* ;
4° Jean-Pierre de Montaut, né le 12 avril 1739, officier dans le régiment d'Aquitaine (infanterie) ;
5° Jean de Montaut, né le 30 mars 1740, lieutenant dans le même régiment d'Aquitaine.

XVII. Jean-Louis DE MONTAUT, seigneur de Junac de Sieuras, Gestiés, l'Hercour, baron de Miglos, qualifié dans son contrat de mariage, ainsi que son père, de haut et puissant seigneur, se maria, le 10 juin 1769, devant Toulza, notaire à Toulouse, avec damoiselle DE COMBETTES-CAUMONT. Il fut assisté de son cousin, messire Jean-Baptiste-François de Montaut-Brassac. De son mariage sont nés :

DE COMBETTES : bandé d'or et d'azur ; au chef de gueules chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent.

1° Dominique de Montaut, vivant à Tarascon non marié ;
2° Jeanne-Françoise de Montaut, mariée à Jean-Louis, baron *de Vendomois* ;
3° Christine de Montaut, morte sans alliance ;
4° Madeleine de Montaut, vivante et non mariée ;
5° Clotilde de Montaut, mariée à noble *de Fornier Castelet Savignac*.

DE LA MOUSSAYE,

Sires, marquis et *comtes* DE LA MOUSSAYE et DE PLOUER, *vicomtes* DE PLÉHÉREL, *seigneurs* DE KERGOET, DE LA RIVIÈRE, DE PONTUAL, DE TOURAUDE, DE MUR, DE LA VILLEGUERIF, DE LA VIEUVILLE, DU PONTGAMP, DE BEAULIEU, DE SAINT-MARC, DE LORGERIL, DE CARNÉ, DE LA CHESNAYE, etc., *juveigneurs* DE PENTHIÈVRE, *en Bretagne.*



ARMES : *d'or, fretté d'azur.*

L'écu timbré d'une couronne ducale (1). Au-dessus un casque ouvert de front, sommé d'une couronne de marquis.

Supports : deux griffons de sable.

Devise : HOUNNOUR, HOUNNOUR A MOUSSAYE !

(1) Un avis de la commission du sceau de France a consacré pour la maison de la Moussaye l'usage de porter sur ses armes la couronne à fleurons ou ducale, semblable à celle que portaient les anciens comtes de Penthièvre. (*Lettre de M. le comte de Pastoret, conseiller d'état, commissaire du roi au sceau de France, du 20 juin 1829*).

Les documents de l'histoire de Bretagne font mention, dès le XI[e] siècle, d'une seigneurie appelée LA MOUSSAYE, en latin *Moussœa* ou *Mousseia*, située à 3 lieues de Lamballe, vers le midi, s'étendant sur les bords de l'Arguenon et sur le penchant oriental des montagnes qui se groupent dans cette partie de l'ancienne Armorique. La juridiction de cette seigneurie comprenait un territoire aujourd'hui peuplé de douze mille habitants, et dont se composent presque en entier les communes de Plénée, Éréac et Sévignac, outre quelques portions des communes voisines. Un vaste château flanqué de quatre tours, élevé sur une haute colline couronnée par une forêt appelée la forêt de la Moussaye et dominant plusieurs lacs et étangs, en était le chef-lieu. La première édification de ce château se perd dans la nuit des temps. Vers 1500, il fut rebâti sur un plan remarquable par sa noblesse et par sa grandeur (1). Les tours et les murs, construits en granit, ont jusqu'à présent résisté aux efforts du temps, et ce qui reste des ruines du château offre encore un beau modèle de l'architecture du XVI[e] siècle. (Voir les *Dictionnaires géographiques* de Corneille et de la Martinière et Manet; *Histoire de la Petite-Bretagne*; t. I, p. 107, etc.).

La terre de la Moussaye faisait partie du comté de Lamballe, l'un des grands districts ou apanages de la maison de Penthièvre. Cette maison, sortie d'Eudon, premier comte de Penthièvre, second fils de Geoffroi, duc de Bretagne en 992, remontait sa souche jusqu'à Nominoé, mort en 851, gouverneur de la Bretagne sous l'autorité plutôt apparente que réelle de Louis-le-Débonnaire, et qui descendait lui-même des anciens souverains du pays. Nominoé fit

---

(1) On trouve une belle lithographie du château de la Moussaye, d'après une vue de 1829, et une carte de ses environs, d'après Cassini, dans une généalogie de la maison de la Moussaye, imprimée chez Crapelet en 1842, travail intéressant qui a servi de base au nôtre.



la guerre à Charles-le-Chauve, le vainquit en 845, et redevint complétement indépendant. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, t. XIII, pp. 192, 193, 247, 248).

Eudon, comte de Penthièvre, mort en 1079, avait laissé d'Agnès, fille d'Alain Cagnard, comte de Cornouaille, sept fils : Geoffroi, comte de Penthièvre, mort sans enfants en 1093; Brient, Alain le Roux et Alain le Noir, tous trois successivement comtes de Richemont en Angleterre, domaine qui fut le prix des services qu'ils avaient rendus à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, lors de la conquête de l'Angleterre en 1066; Etienne, comte de Penthièvre; Robert de Penthièvre, nommé dans une charte du comte Geoffroi, son frère aîné, en faveur de l'abbaye de Marmoutier. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 52); et Derrien de Penthièvre, qui fit construire le château de la Roche-Derrien, lequel échut à ses neveux, et eut ses seigneurs particuliers dans les XIIe et XIIIe siècles.

La maison de Penthièvre, après avoir jeté beaucoup d'éclat dans l'histoire, se trouvait, au commencement du XIIIe siècle, considérablement déchue de son ancienne splendeur. Des nombreuses branches qu'elle avait projetées, trois seulement subsistaient alors, sous les noms *d'Avaugour*, *de Quintin* et *de Penthièvre-la-Moussaye.*

Alain II d'Avaugour, chef de la branche aînée, était fils de Henri II, comte de Penthièvre, fils d'Alain Ier, comte de Tréguier, de Penthièvre, de Guingamp et de Goello, fils du comte Henri Ier, qui, lui-même, était le troisième fils d'Etienne, comte de Penthièvre.

Dépouillé des comtés de Tréguier, de Guingamp, de Saint-Brieuc, de Lamballe et d'autres fiefs considérables, par la politique du roi Philippe-Auguste et l'ambition du duc de Bretagne (Pierre Mauclerc), neveu à la mode de Bretagne de ce monarque,

Henri II d'Avaugour, quoique chef de la maison de Penthièvre, en avait quitté le nom et les armes (*d'hermine, à la bordure de gueules*), et ne fut plus connu, ainsi que sa postérité, que sous le seul nom *d'Avaugour*, nom d'un château situé aux extrémités des paroisses de Plousy et de Bourbriac. Il prit un écu *d'argent au chef de gueules* (sceau de 1229), qu'Alain II d'Avaugour, son fils, changea pour un écu à *une aigle au vol abaissé* (sceau de 1264; *Cartulaire de Marmoutier*, copie, t. III, p. 405), mais qui fut repris et porté sans interruption par Henri III d'Avaugour, son petit-fils et les descendants de ce dernier. Cette branche des barons d'Avaugour s'est éteinte en hoirs mâles en 1331 (1).

La branche connue sous le nom *de Quintin*, formée par Geoffroi, frère puîné de Henri II d'Avaugour, comte de Penthièvre, s'est éteinte au XVe siècle, et ses biens sont passés dans la maison du Perrier. Elle portait l'écu d'Avaugour. (Palliot, *Vraye et parfaite science des Armoiries*, p. 144).

La branche *de Penthièvre-la-Moussaye* avait pour chef, en 1250, Guillaume de Penthièvre, seigneur de la Moussaye. Nous allons rappeler la filiation de cette branche d'après le témoignage de l'histoire de Bretagne, et les actes des diverses réformations où sa noblesse d'ancienne extraction a été prouvée.

I. Guillaume Ier DE PENTHIÈVRE, seigneur de la Moussaye, né vers le commencement du XIIIe siècle,

(1) L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 60, cite plusieurs membres de la maison d'Avaugour appartenant à des branches dont la jonction aux barons d'Avaugour n'est pas connue. Juhel *d'Avaugour*, chevalier, seigneur du Parc et de la Roguinière, vivait en 1416. Henri *d'Avaugour* fut archevêque de Bourges de 1421 à 1436. Guillaume *d'Avaugour*, écuyer, chambellan du régent en 1420, portait : *d'hermine, au chef de gueules*. Son écu ayant pour supports deux griffons et pour cimier un griffon issant. (*Recueil de l'ancienne noblesse de France, tiré de l'arrière-ban et du sceau*, manuscrit in-folio de la Bibliothèque de l'Arsenal, fol 162).

est le premier auteur certain de la maison de la Moussaye(1). Ce seigneur, n'étant point intervenu dans les partages de la branche d'Avaugour, devait, comme celle-ci, retrouver sa souche dans l'un des derniers fils du comte Eudon, et probablement dans Robert de Penthièvre, le sixième, frère puiné du comte Etienne, auteur de la branche d'Avaugour. Celle de Guillaume de Penthièvre avait adopté pour armes distinctives un *fretté*, c'est-à-dire une figure indiquant une puînesse avant que l'usage du lambel, de la cotice et de la bordure ne fût connu. Olivier, fils aîné de Guillaume, ayant recueilli de son père le château de la Moussaye, en prit le nom, qu'il transmit à sa postérité. Avant lui, nulle autre famille, en Bretagne, n'avait été connue sous ce nom. Guillaume de Penthièvre laissa deux fils :

1° Olivier, dont l'article suit;

2° Raoul de la Moussaye, chevalier. Lui et trois autres chevaliers bretons, Jean de Quebriac, Prigent de la Rochejagu et Geoffroi de Boisbilly, se trouvant à Limisso, port de l'île de Chypre, au mois d'avril 1249 (*v. st.*), avec l'armée que le roi saint Louis conduisait à Damiette, donnèrent procuration à un marinier de Nantes pour le fret d'un navire destiné à leur passage. L'acte original existe dans les archives de M. le marquis de la Moussaye, pair de France. En voici la teneur : « Universis presentes litteras inspecturis notum sit quod nos Johannes de Kebriac, Radulphus *de Mouceia*, Prigetus de Rochajacuti, Gauffridus de Boesbily, milites, ad communem custum transfretationis associati, de prudentia Hervei marinarii, Nannetensis civis, plene confidentes, dicto Herveo plenam et omnimodam potestatem damus tractandi, ordinandi et conveniendi pro nobis et nostro nomine, cum quibuscumque navium dominis seu partionariis, super pretio passagii nostri ad Damyetam, promittentes nos ratum habituros et completuros quicquid per procuratorem nostrum circa

(1) La bibliothèque du couvent des Jacobins à Rennes contenait un manuscrit qui aurait pu fournir quelques lumières sur les ancêtres immédiats de Guillaume de Penthièvre. Il avait pour titre *Honneurs et Antiquités de la maison de la Moussaye*. On ignore si ce manuscrit, qu'il serait intéressant de retrouver, a échappé à la révolution de 1789, qui a détruit les couvents et dispersé leurs archives.



hoc actum fuerit et conventum. Datum apud Nymocium sub sigillo mei Johannis supradicti, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense aprilis. » L'écu de Raoul de la Moussaye se trouve placé à Versailles dans la troisième salle carrée des Croisades.

II. Olivier, sire DE LA MOUSSAYE, fils aîné de Guillaume de Penthièvre, prit la croix, en 1269, et fit le voyage de la Terre Sainte avec le comte de Richemont et plusieurs autres seigneurs bretons. (*Chroniques de Vitré*). Revenu en France après la mort du roi saint Louis, il vendit, au mois de novembre, 1271, au vicomte de Rohan, le grand pré d'Uzel, pour payer les frais de la croisade. De son côté, Jean de Bretagne avait engagé, pour deux mille marcs d'argent, une partie de son comté de Richemont. Voici l'acte de la vente consentie par Olivier de la Moussaye : « Universis, etc. Herveus de Bouteville, tunc temporis senescallus nobilis viri domini Johannis, ducis Britanniæ, in Broerec et in Ploermel, salutem in Domino. Noverint quod *Oliverius de la Moussaye, armiger, primogenitus Guillelmi de Penthièvre*, in jure coram nobis constitutus, vendidit nobili viro vicecomiti de Rohan, militi, pratum quod vocatur magnum pratum de Vsel, situm in eadem parochia, prout illud pratum metitur et dividitur inter propinquius vadum molendini dicti Oliverii et vetus fossatum quod descendit de illo vado ad aquam quæ vocatur Oust, cum terra arabili intra dictum fossatum et dictam terram existente, dicto vicecomiti de Rohan et suis heredibus in perpetuum habendum, jure hereditario, et possidendum, pro quadraginta libris monetæ currentis et venditionibus. De quibus quadraginta libris dictus Oliverius coram nobis se tenuit penitus pro pagato, etc. Datum mense novembri anno Domini millesimo CC°. septuagesimo primo. » (*Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, col. 1024 (1) 1025). Olivier mourut

(1) A la table générale, au mot *Penthièvre*, le renvoi indique



en 1278, dans un âge avancé, laissant de son mariage avec N.... DE VITRÉ, fille d'André, seigneur de Vitré, et de Thomasse de Mathefelon, un fils, qui suit.

DE VITRÉ : de gueules, au lion d'argent.

III. Gervais, sire DE LA MOUSSAYE, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Boquien en 1278, avait cessé de vivre en 1280 (*Titres du Boquien et de la Moussaye*), laissant de sa femme, dont le nom est ignoré, deux enfants :

1° Bertrand, Ier du nom, qui suit;

2° Olive de la Moussaye.

IV. Bertrand, Ier du nom, sire DE LA MOUSSAYE, chevalier, donna partage noble, en 1280, à sa sœur Olive, de ce qui lui revenait dans les *succession et échaste de monseigneur Gervais, sire de la Moussaye*, leur père trépassé. Tels sont les termes de l'acte de partage qui s'est conservé. Bertrand de la Moussaye fut du nombre des seigneurs bretons qui siégèrent au parlement rassemblé à Nantes par le duc Jean II au mois de janvier 1288. Il accompagna le duc Arthur dans l'expédition de Flandre, et fut tué, en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. Il avait eu, de son mariage avec Gillette DE RIEUX, trois fils :

DE RIEUX : d'azur, à 10 besants d'or, 3, 3, 3 et 1.

1° Geoffroi, sire de la Moussaye, né en 1292. Le duc Jean III ayant conduit à Compiègne, en 1339, un secours de 8000 hommes au roi Philippe de Valois, contre Edouard, roi d'Angleterre, la Bretagne se trouva dégarnie de troupes. Un parti anglais vint débarquer aux environs de Dol, et s'avança dans l'intérieur du pays, exerçant de grands ravages. Aussitôt le sire de la Moussaye rassembla ses vassaux, ses amis, ses anciens compagnons d'armes, et repoussa les Anglais. On attribue à la part glorieuse qu'il eut dans cette action ces paroles que le duc, à son retour, prononça en le revoyant: *Hounnour, hounnour à Moussaye!* paroles qui sont restées la devise de la famille. Après la mort du duc Jean III, deux compétiteurs, Charles de

---

la colonne 1014 au lieu de 1024, erreur d'autant plus facile à reconnaître qu'à la colonne 1014 il n'est fait mention ni du nom de Penthièvre ni du nom de la Moussaye.



Blois et Jean de Montfort, se disputèrent ses états. Un arrêt de la cour des Pairs consacra les droits du premier et Philippe de Valois envoya une armée pour les soutenir. Le seigneur de la Moussaye embrassa la cause de Charles de Blois, avec du Guesclin et toute la noblesse qui détestait le parti anglais en Bretagne. Le duc Charles, fait prisonnier par Ageworth à la Roche-Derrien, fut conduit en Angleterre et renfermé pendant plusieurs années dans la tour de Londres. Rymer, et après lui D. Morice (*Preuves*, col. 1517), rapportent un sauf-conduit donné par Edouard III à Geoffroi de la Moussaye et à trois écuyers de sa suite se rendant en Angleterre, en 1357, pour la rançon de Charles de Blois. Geoffroi mourut peu après son retour et fut inhumé, en 1358, dans l'abbaye de Boquien ;

2° Bertrand, IIe du nom, qui suit ;

3° Olivier de la Moussaye.

V. Bertrand, IIe du nom, sire DE LA MOUSSAYE, chevalier, succéda à ses frères Geoffroi et Olivier. Il ne dut pas rester étranger aux événements qui firent de la Bretagne, pendant vingt-trois ans, le théâtre d'une guerre acharnée ; mais l'histoire n'a rappelé que la part qu'y prirent ses deux frères. Bertrand II avait épousé, vers 1320, Isabeau DE PLEUMAUGAT, rappelée dans les preuves de la branche de Carcouet. Il en avait eu deux fils :

DE PLEUMAUGAT : d'argent, à 3 bandes d'azur.

1° Guillaume, IIe du nom, qui suit ;

2° Olivier de la Moussaye, seigneur de Kergoet, tué à la bataille d'Auray en 1364. (*Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, t. I, p. 311).

VI. Guillaume, IIe du nom, sire DE LA MOUSSAYE et de Kergoet, fut arbitre avec Olivier de Brehan de l'exécution des clauses du contrat de mariage de Guillaume, seigneur de Lesquen et de Jeanne du Parc, le mardi 28 août 1364. (D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 1581, 1582). Il s'était marié deux fois : 1° vers 1340, avec Olive DU MARGARO, d'une très-ancienne famille ; 2° avec Jeanne DE MAIMBIER. Ses enfants furent ;

DU MARGARO : d'azur, à 3 coquilles d'argent.

DE MAIMBIER :

Du premier lit :

1° Guillaume, IIIe du nom, qui suit;

2° Alain, auteur de la BRANCHE DE LORGERIL, rapportée ci-après.

Du second lit :

3° N.... de la Moussaye, dont se déclarent issus MM. de la Moussaye, seigneurs de Carcouet. On ne rapporte rien ici de leur filiation ni de leurs services, qui sont très-honorables, parce qu'on n'a pas eu communication de leurs titres.

VII. Guillaume DE LA MOUSSAYE, IIIe du nom, chevalier, sire de la Moussaye, épousa Jeanne DE DINAN, fille de messire Roland de Dinan, qui fut tué, en 1364, à la bataille d'Auray. En 1386, le roi Charles VI ayant préparé au port de l'Ecluse, en Flandre, un armement contre les Anglais, tout ce qu'il y eut de grand en France, dit D. Lobineau, voulut être de la partie. Guillaume de la Moussaye fut de ce nombre, ainsi que Bertrand et Eon de la Moussaye, écuyers. (*Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, t. I, p. 432). En 1396, Guillaume de la Moussaye fit hommage au vicomte de Rohan pour les fiefs qu'il possédait dans la vicomté de Rohan. (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 671). Guillaume III de la Moussaye eut de Jeanne de Dinan :

DE DINAN : de gueules, à 4 fusées rangées d'hermine, accompagnées de 6 tourteaux du même.

1° Edouard, dont l'article suit;

2° Robert de la Moussaye, mort sans alliance;

3° Raoul de la Moussaye, chanoine de Rennes, protonotaire du Saint-Siége et archevêque de Dol, prélat dont les vertus égalaient le savoir et la haute éloquence, qui lui fit donner le surnom de *Bouche d'or*. Lors de l'avènement du duc Pierre II, ce fut lui qui, suivant le droit du chapitre de Rennes, remit l'épée à ce prince et le harangua. Bientôt il fut appelé dans les conseils du duc (1450) et y exerça longtemps la principale influence. En 1440 Raoul de la Moussaye fut envoyé en ambassade vers le roi de France. (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 1231, 1346). En 1451, il siégea au parlement tenu à Vannes, à la tête de tous les prélats, immédiatement après le comte de Richemont, héritier de la couronne. Les prérogatives du siége de Dol étaient depuis plusieurs siècles un sujet de dicus-

sion entre les titulaires de ce siége et les archevêques de Tours. Raoul de la Moussaye entreprit de mettre un terme à ces fâcheuses discussions, et il y parvint. Le succès de ses efforts le rendit très-agréable au Saint-Siége. Plusieurs chroniques rapportent qu'il était désigné cardinal, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée. Cette dignité fut conférée à Alain de Coëtivy, successeur de Raoul. Il fut inhumé dans l'église cathédrale de Dol. Son anniversaire se célébrait le 16 des calendes d'août. (*Titres de l'église de Dol*, fol. 104);

4° Jean de la Moussaye, prêtre, docteur en droit, chanoine de Dol et vicaire-général de son frère. (*Titres de l'église de Dol*, manuscrits latins, n° 5211, c. fol. 61). Il fut aussi conseiller de Pierre II, duc de Bretagne. En 1448 il assista au concile d'Angers comme procureur de l'évêque de Dol, son frère. Il s'intitulait alors docteur en droit, régent en l'université d'Angers. (*Le Baud, d'Argentré, Lobineau*). En 1451, Jean de la Moussaye assista au parlement général ou états tenus à Vannes. (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 1565, 1686);

5° Jeanne de la Moussaye, mariée, vers 1390, avec Alain *de la Motte*, chevalier, seigneur de Vaucler.

Fils naturel de Guillaume III, sire de la Moussaye.

Jean, *bâtard* de la Moussaye, *écuyer, qui porta les armes avec distinction. Un compte du trésorier des guerres du dernier octobre 1419, porte que pendant 14 mois et 19 jours il avait suivi le dauphin depuis son départ de Paris. Il avait fait montre avec 16 écuyers à sa suite au siége devant Tours le 1er décembre 1418.* (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 984).

DE PLÉGUEN : VIII. Edouard, sire DE LA MOUSSAYE, de la Rivière et de Kergoet, chevalier, chambellan de François Ier duc de Bretagne, épousa Françoise, dame DE PLÉGUEN, de laquelle il eut :

1° Amauri Ier, qui suit.

2° Olivier de la Moussaye, reçu chanoine de Dol en 1462. (*Titres de l'église de Dol*, fol. 74).

IX. Amauri, Ier du nom, sire DE LA MOUSSAYE, de la Rivière, de Pléguen et de Kergoet, chambellan et grand-veneur de Bretagne, gouverneur de Dol et de

Dinan, et l'un des généraux du duc François II, parcourut une longue carrière et son nom se trouve lié à tous les évènements remarquables des régnes de Pierre II, Arthur III et François II. Il était écuyer et chambellan du duc Pierre II en 1451. (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 1604, 1627, 1646). Il était chevalier en 1453, servit à la conquête de la Guienne par Charles VII et se distingua aux sièges de Castillon et de Bordeaux. En 1455 il accompagna le duc Pierre II lorsque ce prince se rendit à Bourges pour conférer avec le roi de France. Sous le règne du duc Arthur III (connétable de Richemont) le sire de la Moussaye fut successivement choisi par les nobles de Bretagne pour un de leurs capitaines, envoyé par le duc pour tenir les revues générales dans les évêchés de Rennes et de Saint-Brieuc, nommé gouverneur de Dol et de Dinan, puis grand-veneur de Bretagne. En 1465 il servit dans l'armée bretonne qui marcha au secours du duc de Bourgogne, et qui arriva sous les murs de Paris le lendemain de la bataille de Montlhéry. Lorsque la faiblesse du duc François II et son aveugle confiance dans quelques étrangers eurent amené sur la Bretagne les calamités qui finirent par causer sa perte, la noblesse se divisa. Une grande partie arbora les couleurs de la France. Amauri de la Moussaye resta fidèle à son souverain, et entreprit pour le défendre tout ce que permettait la supériorité des forces qu'il eut à combattre. Après la retraite du duc sur Vannes, et sa sortie du port avec le prince d'Orange, Amauri de la Moussaye dégagea de la place 2,800 hommes de cavalerie, et dirigeait ces forces vers Nantes, lorsqu'il fut attaqué à Joué par un corps de l'armée française. Tous les bretons périrent dans cette lutte trop inégale, à l'exception de 600 avec lesquels le sire de la Moussaye alla se renfermer dans Nantes. Il concourut à la belle défense de cette place dont les Français furent forcés de lever le siège. (Le détail de ces actions se trouve dans toutes les histoires de Bretagne et de France). Amauri de la Moussaye avait recueilli, en

1457, la succession de Raoul, évêque de Dol, son oncle. Il se maria deux fois 1° en 1455 avec Euphrasie DE COETLOGON, sœur de Jean, III° du nom, sire de Coetlogon, qui, le 13 janvier 1461, lui donna partage dans les successions de Jean II, sire de Coetlogon et Isabeau de la Sauraye, leurs père et mère. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 718). Après la mort sans enfants d'Euphrasie, le sire de la Moussaye se remaria : 2° avec Marguerite DE LANGOURLA, de laquelle il laissa deux fils et une fille :

DE COETLOGON : de gueules, à 3 écussons d'hermine.

DE LANGOURLA : d'azur, à 3 bandes d'or.

1° Amauri II, sire de la Moussaye, de la Rivière, de Pléguen et de Kergoet. Il devint seigneur de Plouer, de Pontual et de Touraude, par son mariage avec l'héritière *de Plouer*. Lorsqu'en 1491 Anne, duchesse de Bretagne, épousa Charles VIII, cette princesse attacha à sa personne une garde de 50 chevaliers ou écuyers, choisis pour la plupart parmi les principaux seigneurs de la Bretagne. Amauri de la Moussaye en fit partie. Il était en outre maître d'hôtel de la reine. A la mort de Charles VIII il faisait son service près de la reine et prenait la qualité de chevalier (D. Morice, *Preuves*, t. III, col. 793). Il mourut jeune encore, laissant pour fils unique :

Jacques, sire de la Moussaye, comte de Plouer, seigneur de Pléguen, de la Rivière, de Kergoet, de Pontual et de Touraude. Il fut tué, très-jeune, dans un combat singulier. Sa riche succession revint à sa tante, Gillette de la Moussaye, épouse de Gui Goyon ;

2° Christophe de la Moussaye, abbé commendataire de Boquien en 1495 ;

3° Gillette, qui suit.

X. Gillette DE LA MOUSSAYE, dame de la Moussaye, de Plouer, de Kergoet, de la Rivière, de Pontual et de Touraude, après la mort de Jacques de la Moussaye, comte de Plouer, son neveu, s'était mariée deux fois : 1° avec Gui GOYON DE MATIGNON, chevalier, sire de Launay-Goyon et du Vaudoré, mort en 1528; 2° avec Jean, seigneur DE COMMENAN. Elle eut de son premier mari une nombreuse postérité que nous allons rapporter comme ayant succédé aux riches possessions de la branche aînée de la Moussaye et étant connue dans l'histoire sous ce nom. Les enfants de Gabrielle de la Moussaye et de Gui Goyon sont :

GOYON : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

DE COMMENAN : chevronné d'argent et de sable de 10 pièces.

1° Jacques, dont on va parler;

2° Nicolas Goyon, seigneur de la Rillardaye, qui de son mariage avec Louise *de la Prévôté* a laissé :

A. Jean Goyon, seigneur de la Fosse, vivant en 1598;

B. Jacquemine Goyon, mariée, le 4 avril 1585, avec Jean *Bouan*, seigneur de la Grandville;

3° Marie Goyon, épouse de François *Goyon*, seigneur de l'Isle-Havart.

XI. Jacques Goyon, sire *de la Moussaye*, comte de Plouer, seigneur de la Rivière, de Kergoet, de Pontual, de Touraude, de Launay-Goyon, du Vaudoré, etc., épousa, le 14 avril 1529, Louise de Chateaubriand, veuve de Julien Thierry, sire de Bois-Orcant, et fille de Jean de Châteaubriand, chevalier, sire de Beaufort, chambellan de François, duc de Bretagne, et de Jeanne d'Espinay. Jacques Goyon étant mort en 1538, à 22 ans, Louise de Châteaubriand se remaria en troisièmes noces avec Jean des Nos, seigneur de Vaubersart. Elle avait eu du sire de la Moussaye, son second mari :

De Chateaubriand : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

1° Amauri III, qui suit;

2° eanne Goyon de la Moussaye.

XII. Amauri Goyon, IIIe du nom, sire *de la Moussaye*, comte de Plouer, seigneur de Pontual, de Kergoet, de la Rivière, de Touraude, de Launay-Goyon, du Vaudoré, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, décédé le 21 octobre 1582, s'était marié : 1° avec Catherine de Guémadeuc, fille unique de Jacques, sire de Guémadeuc et de Madeleine du Chastellier; 2° avec Claude d'Acigné, veuve de Claude, sire du Chastel, vicomte de Pommerith. Il laissa du premier lit un fils unique, qui suit.

De Guémadeuc : de sable, au léopard d'argent, accompagné de 6 coquilles du même.

D'Acigné : d'hermine, à la fasce alésée de gueules, chargée de 3 fleurs de lys d'or.

XIII. Charles Goyon, baron *de la Moussaye*, comte de Plouer, vicomte de Tonquedec et de Pommerith, baron du Juch et de Marcé, seigneur de Mur, de Launay-Goyon, etc., embrassa la religion réformée, dans laquelle ses descendants ont longtemps

persévéré. Il mourut en 1593, laissant des Mémoires pleins d'intérêt et qui sont encore inédits. Il avait épousé, le 21 décembre 1570, Claude DU CHASTEL, vicqmtesse de Pommerith et de Tonquedec, baronne du Juch et de Mur, fille de Claude, sire du Chastel, lieutenant général pour le roi en Bretagne, et de Claude d'Acigné. De ce mariage sont provenus :

DE CHASTEL : fascé d'or et de gueules.

1° Amauri, IVe du nom, qui suit ;

2° Charles Goyon, vicomte de Pommerith, tué dans les guerres de Hollande ;

3° Jacques Goyon, baron de Marcé, époux d'Elisabeth *du Matz de Montmartin*. Leurs descendants, les marquis de Goyon de Marcé, existaient en 1814 ;

4° Claude Goyon, seigneur de Touraude, marié, en 1624, avec Anne *Franchet de l'Aumosne*. Luc-Jean de Goyon de Beaufort, seigneur de Touraude, qui représentait cette branche à l'époque de la révolution, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 20 juin 1794 ;

5° Claude Goyon de la Moussaye, mort sans alliance ;

6° Françoise Goyon de la Moussaye, mariée avec David *Mesnard*, chevalier, seigneur de Toucheprès, seigneur châtelain des Herbiers, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine d'une compagnie de 50 chevau-légers ;

7° Philippote Goyon de la Moussaye, mariée, le 16 janvier 1592, avec David *de la Muce*, seigneur de Ponthus, décédée la même année ;

8° Charlotte Goyon de la Moussaye ;

9° Marguerite Goyon de la Moussaye.

XIV. Amauri GOYON, IVe du nom, marquis *de la Moussaye* en 1615 par lettres patentes d'érection de cette terre, comte de Plouer, vicomte de Tonquedec et de Pommerith, baron de Marcé et du Juch, seigneur de Mur, de la Motte, du Parc, de Kergoet, de Launay-Goyon, etc., fut l'un des chefs du parti protestant durant les guerres de religion. (Voir les histoires du temps et entre autres l'*Histoire de Louis XIII* par Michel le Vassor). Amauri, marquis de la Moussaye, mourut en 1624. Il avait épousé Catherine DE CHAMPAGNE, dame de Nogent-sur-

DE CHAMPAGNE : de sable, fretté d'argent, au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

Loir, morte à Paris le 11 juillet 1649, fille de Louis de Champagne, comte de Suze, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, et de Madeleine de Melun. Elle l'avait rendu pére de trois fils :

1° Amauri, V[e] du nom, qui suit;

2° Brandelis Goyon de la Moussaye, baron du Juch, tué dans les guerres de Hollande du vivant de son père;

3° François Goyon, baron *de la Moussaye*. Il fit ses premières armes sous le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, qu'il suivit dans toutes ses expéditions depuis le siége d'Arras en 1640. Ce prince, témoin de sa valeur et de sa capacité, lui fit conférer le grade de maréchal de camp le 22 avril 1644. François embrassa son parti avec chaleur dans les troubles de la Fronde, et fut nommé par lui lieutenant-général de ses troupes et gouverneur de Stenay où il mourut en 1657. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 186).

XV. Amauri Goyon, V[e] du nom, marquis *de la Moussaye*, comte de Plouer, vicomte de Tonquedec et de Pommerith, baron de Marcé, du Juch et de Nogent-sur-Loir, seigneur de Kergoet, de Mur, de Launay-Goyon, de la Motte du Parc, etc., suivit aussi le parti du prince de Condé, qui le nomma successivement maréchal-de-camp et lieutenant-général de ses troupes. Il avait servi avec distinction en Allemagne et en Catalogne. En 1646, il commandait plusieurs régiments à la bataille de Nordlingue, et y fut grièvement blessé. L'année suivante, à la bataille de Lens, il se tenait près du prince de Condé pour recevoir et faire exécuter ses ordres. Au moment le plus périlleux, il prit le commandement du régiment de Villequier, et, dans une charge qui rétablit le combat et contribua à fixer la victoire, il eut son cheval tué sous lui, fut blessé et fait prisonnier. Le marquis de la Moussaye fut depuis gouverneur de Rennes. Il était chambellan du grand Condé. Les mémoires du temps rapportent plusieurs anecdotes qui prouvent jusqu'à quel point il possèda la confiance de ce prince. (Voir le *Dictionnaire des batailles*; la *Vie du vicomte de Turenne*; la *Vie du*

LA TOUR D'AUVERGNE: écartelé, au 1 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent brochante, qui est *de la Tour*; au 2 d'or, à 3 tourteaux de gueules, qui est *de Boulogne*; au 3 coticé d'or et de gueules, qui est *de Turenne*; au 4 de gueules, à la fasce d'argent, qui est *de Bouillon*; sur le tout d'or, au gonfalon de gueules, frangé de sinople, qui est *d'Auvergne*.

prince de Condé; les *Mémoires de Motteville*, etc.). Il avait épousé, le 11 avril 1629, Henriette-Catherine DE LA TOUR D'AUVERGNE, sœur du vicomte de Turenne et fille de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan, maréchal de France, et d'Elisabeth de Nassau-Orange, fille de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange. Aux grands biens, que le marquis de la Moussaye possédait en Bretagne, il ajouta le comté de Quintin que lui céda Henri de la Tremoïlle, duc de Thouars, pair de France, son beau-frère. Il eut de Henriette-Catherine de la Tour d'Auvergne :

1° Brandelis Goyon de la Moussaye, comte de Quentin, mestre de camp du régiment de Bourgogne. Il fut tué en duel à 21 ans, en 1651, par le comte de Tavannes;

2° Henri Goyon, marquis de la Moussaye, comte de Plouer et de Quintin, vicomte de Tonquedec et de Pommerith, baron de Saint-Bonnet et de Nogent-sur-Loir, marié avec Susanne *de Montgommery* et décédé sans postérité;

3° Amauri Goyon de la Moussaye, mort célibataire;

4° Marie Goyon de la Moussaye. Zélée protestante, elle quitta la France en 1691 et se réfugia en Angleterre où elle mourut le 8 octobre 1717;

5° Elisabeth Goyon de la Moussaye, mariée, en 1679, avec René *de Montbourcher*, marquis du Bordage, maréchal de camp, tué au siège de Philisbourg le 18 octobre 1688. Sa veuve lui survécut treize ans et mourut le 18 octobre 1701. René-Amauri de Montbourcher, leur fils, marquis du Bordage, recueillit du chef de sa mère le marquisat de la Moussaye. Après sa mort, en 1744, les marquisats de la Moussaye et du Bordage échurent à sa sœur, Henriette de Montbourcher, épouse de François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France. Le duc de Coigny, leur petit-fils, vendit, vers 1780, la terre de la Moussaye à une société de spéculateurs qui en firent raser les forêts et en aliénèrent les plus beaux droits. Il ne reste maintenant, autour des ruines du château, qu'un domaine dégradé qui ne représente pas le quart de la valeur primitive de l'antique seigneurie.

BRANCHE DE LORGERIL.

VII. Alain DE LA MOUSSAYE, chevalier, capitaine de Rennes, second fils de Guillaume II, sire de la Moussaye, et d'Olive du Margaro, sa première femme, eut un commandement de gens d'armes en l'armée que du Guesclin conduisit en Guienne en 1372. (Le Baud.; *Hist. de Bretagne*, p. 342). En 1378, suivi de deux chevaliers et de vingt écuyers, il rejoignit le connétable en Normandie, sous les murs de Pont-Audemer, et se signala dans les assauts qui amenèrent la reddition de cette place. Alain de la Moussaye se trouva au siége de Cherbourg, et prit part à la délivrance de Saint-Malo et à la seconde expédition de Guienne. (*Hist. de du Guesclin*, par Hay du Châtelet, pp. 397, 456). Devenu capitaine de Rennes en 1380, il ratifia en cette qualité le traité de Guérande le 20 août 1381, ainsi que Jean et Guillaume de la Moussaye, chevaliers (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 606). A l'endroit de cette dernière citation, on a imprimé de la Houssaye au lieu de la Moussaye. Cette erreur, souvent commise, se trouve dans Froissard et dans plusieurs autres ouvrages. Il existe un procès-verbal du 16 février 1669, dressé et signé par le procureur-général du parlement de Rennes, par M. de la Faluère, conseiller, et par les RR. PP., prieur et bibliothécaire des Jacobins de la ville de Rennes, *touchant les nom, armes, devises et antiquités du seigneur Alain de la Moussaye, qui se trouvent dans leur couvent, tant en imprimés et manuscrits qu'en pierre et en bois.* Il y avait à Saint-Malo une tour maintenant détruite, appelée la tour de la Moussaye, dont on rapporte la construction à cette époque. D'après d'anciens mémoires de famille, Alain de la Moussaye avait épousé Jeanne DE ROHAN. Il en eut :

DE ROHAN : de gueules, à 9 mâcles d'or, 3, 3 et

1° François de la Moussaye, mort sans alliance ;

2° Roland, Ier du nom, qui suit.

VIII. Roland DE LA MOUSSAYE, 1er du nom, écuyer, porta les armes avec distinction sous les ducs Jean V et François II. Il accompagna le premier, en 1418, au voyage qu'il fit à Paris pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre. Le duc donna une ordonnance pour que Roland fût payé des frais de ce voyage (D. Morice; *Preuves*, t. II, col. 968). Les efforts du duc ayant été inutiles, partie de ses troupes se rangea sous les drapeaux du dauphin. Au mois de janvier, que l'on comptait encore 1418 (*v. st.*), Roland de la Moussaye, accompagné de son jeune fils et de dix écuyers, se rendit au siége de Tours et contribua principalement à la réduction de cette place et de son château. Le régent promit à Roland de la Moussaye une récompense pour ce fait d'armes si important, et s'acquitta de cette promesse, lorsqu'il fut roi, par le don de la maison noble et manoir de la Férandière, en Poitou (1), proche la ville de Poitiers, en laquelle maison il y avait colombier, garenne et juridiction. Roland échangea le fief de la Férandière contre la seigneurie de la Touche-Trebry près Moncontour. Plus tard, il vendit cette dernière terre pour acheter la seigneurie de Lorgeril, agréablement située à trois lieues de Lamballe, sur la rive du Frémur, non loin de la mer, et s'y fixa définitivement. Le 31 décembre 1422, Roland signa le

(1) Nous citerons d'autant plus volontiers les lettres de Charles VII, si honorables pour Roland de la Moussaye, qu'elles font voir que ce dernier avait eu à combattre son beau-frère qui défendait la ville et le château de Tours pour les ennemis du roi. « Charles, etc., considérant les bons et grands services que notre « bien amé Rolland *de la Moussaye*, écuyer, nous a par long- « temps faits en nos guerres en plusieurs manières à l'encontre de « nos ennemis et adversaires, et mesmement en la réduction en « notre obéissance des ville et chastel de Tours esquels étoient « lors Charles Labbé et autres tenant le parti contraire, esquels « services ledit Rolland expoza et mit plusieurs fois son corps en « péril et danger de mort et y dépensa la plupart de sa chevance « et fut cause et principal moyen envers ledit Charles Labbé et « autres de réduire et remettre lesdites ville et chastel de Tours « en notre obéissance, et que, après ladite réduction nous pro-

traité d'alliance des états de Bretagne avec le duc de Bourgogne. (D. Morice; *Preuves*, t. II, col. 1128). Roland de la Moussaye fut compris dans la réformation de la noblesse en 1427. Il avait épousé Alix DE SAINT-MELOIR, fille aînée du seigneur de Saint-Meloir. Il eut de ce mariage deux fils et deux filles, entre autres :

DE SAINT-MELOIR : de gueules à 10 molettes d'éperon d'or.

1° Jean, dont l'article suit;

2° Guillaume de la Moussaye, tué à la guerre, sans avoir pris d'alliance;

3° Catherine de la Moussaye, mariée à Pierre *Goyon*, seigneur de Vaurouault, fils de Jean Goyon, seigneur de Vaurouault, et d'Isabelle, dame du Verger. Catherine de la Moussaye reçut son partage le 11 novembre 1443 (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 405).

IX. Jean DE LA MOUSSAYE, seigneur de Lorgeril, vivant sous les ducs François Ier, Pierre II, Arthur III et François II, a eu pour enfants :

1° François, dont l'article suit;

2° Jean de la Moussaye, mort célibataire;

3° Roland de la Moussaye, que sa bravoure fit connaître dans les armes sous le nom de *Capitaine Roland*. Les mémoires domestiques ne disent point s'il fut marié;

4° Gilles, auteur de la BRANCHE DE LA FOLINAIE, rapportée à son rang;

5° Deux filles, dont l'une épousa le seigneur *de Saint-Alban*.

« mimes audit Rolland de la Moussaye donner aucun don et no-
« table office et lui faire plusieurs biens en notre royaume, ce que
« n'avons encore fait : comme ces choses avons bien mémoire,
« considérant aussi que la femme de feu Charles Labbé étoit sœur
« de la femme dudit Rolland, et que d'icelle Jean de la Mous-
« saye, leur fils, est héritier en partie, nous avons transporté et
« transportons à ce dernier tous les biens que feu Charles Labbé,
« Brise, sa femme, et Jean, leur fils, possédaient en Poitou au
« jour de leur trépas et que nous avions confisqués. 14 octobre
« 1445. » (Copie d'un vidimus desdites lettres par Olivier de Sanitry, garde du scel aux contrats de la ville de Tours, se trouve dans les *Monuments de l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine*, recueillis par D. Housseau, religieux bénédictin, et conservés à la Bibliothèque Royale, carton XXVIII).

••

DE BREFEILLAC : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

X. François DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de Lorgeril, épousa, en 1505, damoiselle Marguerite DE BREFEILLAC. Cette génération correspond à peu près à l'époque où la Bretagne, réunie à la France, cessa d'avoir ses intérêts propres et ses historiens particuliers. Les nobles Bretons restèrent fidèles à la profession des armes, mais leurs services cessèrent d'être recueillis par les annales du pays, ce qui explique les lacunes fréquentes qui se rencontrent depuis ce temps dans l'histoire des familles. François de la Moussaye laissa un fils, qui suit.

GOYON : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

XI. Roland DE LA MOUSSAYE, II[e] du nom, seigneur de Lorgeril, fut élevé enfant d'honneur à la cour de Louis XII. Après la mort de ce monarque (1515), Roland fut destiné par son père au parti des armes. Il fit une partie des guerres d'Italie, et à son retour, il s'allia avec Jeanne GOYON DE BEAUCORPS, fille de François Goyon, seigneur de Beaucorps, et de Louise Jouin. Il eut deux fils :

1° Georges, I[er] du nom, qui suit ;

2° François de la Moussaye, mort sans alliance.

ROQUEL : d'argent, à 3 jumelles de gueules, accompagnées de 10 merlettes de sable, 4, 3, 2 et 1.

XII. Georges DE LA MOUSSAYE, I[er] du nom, né en 1540, fit ses premières armes à la bataille de Saint-Quentin en 1557. L'année suivante, il se trouva sous le duc de Guise au siége de Calais, où il fut grièvement blessé, et perdit un bras en combattant vaillamment, dit un ancien mémoire, pour chasser les Anglais de France. De retour en Bretagne, il épousa damoiselle Gillette ROQUEL (1), dont il eut un fils, Toussaint qui suit.

DES DÉSERTS : de gueules, au chef de vair de deux tires.

XIII. Toussaint DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de Lorgeril, épousa damoiselle Jacquemine DES DÉSERTS, d'une très-ancienne famille de Bre-

(1) Guillaume Roquel servait, en 1414, sous le connétable de Richemont. Des gentilshommes de ce nom prêtèrent serment parmi ceux de Lamballe au duc de Bretagne en 1437 (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 908, 1303, 1306).

tagne, dont les planches de D. Morice rappellent les sceaux primitifs (*un lion, une palme*). De ce mariage est provenu :

XIV. Georges DE LA MOUSSAYE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Lorgeril et de Saint-Marc, marié, vers 1640, avec Marguerite DENOUAL, fille de Jean Denoual, sieur du Gravier, et de Marguerite Preheu. Par arrêt du 23 janvier 1669, rendu en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, au rapport de M. de Bréhan, Georges de la Moussaye et François, son fils aîné, furent déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus dans la qualité de chevaliers. Georges fit viser dans cet arrêt la filiation de sa branche et de celle de la Folinaie, depuis Roland de la Moussaye, son cinquième aïeul, mari d'Aliette de Saint-Meloir. Georges laissa deux fils : DENOUAL :

1° François de la Moussaye, chevalier. Il continua la branche aînée sous la dénomination de *seigneurs* DE SAINT-MARC et DU PESLE. Cette branche s'est honorablement soutenue jusque vers le commencement de la révolution, époque à laquelle elle s'est éteinte. La veuve du dernier seigneur de Saint-Marc est décédée à Saint-Brieuc, en 1829, âgée de 86 ans;

2° Sébastien, qui suit.

XV. Sebastien DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de Lorgeril, épousa damoiselle Renée DE SAINT-GUÉDAS, fille puînée du seigneur de Saint-Guédas, vicomte de Saint-Denoual et de Planguenoual. Sebastien mourut jeune, laissant une fille en bas âge, qui lui survécut peu. Sa veuve se remaria, dissipa tous les biens de sa fille, et vendit la terre de Lorgeril, que les seigneurs de Saint-Marc s'efforcèrent inutilement de recouvrer. DE SAINT-GUÉDAS : de sable, à 12 étoiles d'or, 4, 4, 4.

BRANCHE DE LA FOLINAIE,

seigneurs DE LA VILLEGUERIF et DE LA VIEUVILLE.

X. Gilles DE LA MOUSSAYE, écuyer, quatrième fils de Jean de la Moussaye, seigneur de Lorgeril, eut

en partage la terre de Gueravilly, démembrement de Lorgeril, qu'il échangea contre la terre de la Folinaie. Il servit dans la marine royale. Il épousa damoiselle Marie GOURES, issue par plusieurs générations de Jean Goures, lequel servait, en 1419, dans l'armée du dauphin, régent de France, avec 19 écuyers de sa compagnie. En 1437, Eon et Pierre Goures sont inscrits parmi les nobles de Goello qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne. (D. *Morice*, t. II, col. 919, 1308).

GOURES : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

XI. François de la MOUSSAYE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Folinaie, fils de Gilles de la Moussaye et de Marie Goures, épousa damoiselle Françoise DES RONDIERS, fille de N.... des Rondiers, seigneur de la Croix. Il en eut Julien, qui a continué la postérité.

DES RONDIERS. d'azur, au lion d'or.

XII. Julien DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de la Folinaie, chevalier de l'ordre du Roi, servit avec distinction sous Henri IV et sous Louis XIII. Il épousa, en 1585, Perronnelle GOYON, dame de la Villeguerif, de Beaussais, des Noes, de la Vieuville, de la Villaumont, de la Villedaniel et des Métairies. De ce mariage sont issus :

GOYON : comme à la p. 20.

1° Charles, dont on va parler;

2° Mathurin de la Moussaye, écuyer, seigneur de Beaussais, marié, en 1656, avec Laurence *Boullain*, de laquelle il eut un fils :

Jean de la Moussaye, écuyer, seigneur de Beaussais, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, en 1669, conjointement avec les seigneurs de Lorgeril et de Saint-Marc, ses aînés. Il avait épousé, en 1658, Louise *des Rondiers*, et en eut :

A. Georges de la Moussaye, mort sans postérité;

B. Jean de la Moussaye, décédé sans avoir pris d'alliance;

C. Louis de la Moussaye, seigneur de Beaussais, marié, en 1693, avec demoiselle Anne *Cotton*, fille du seigneur de la Faye-Cotton. Il ne laissa qu'une fille :

Demoiselle de la Moussaye, dame de Beaussais, mariée à M. *le Bouetoux de Bergerac*.

XIII. Charles DE LA MOUSSAYE, seigneur de la Folinaie, de la Villeguerif, de la Vieuville, des Noes, de la Villedaniel et des Métairies, fut compris ainsi que ses cinq fils dans l'arrêt rendu pour sa famille par la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, le 23 janvier 1669, arrêt qui la maintint dans son ancienne extraction et dans la qualité de chevalier. Il avait épousé damoiselle Françoise BERTHO, fille de Jean Bertho, seigneur de B[illegible]scoublière, et de Marguerite Mouesan. Les noms de leurs enfants sont :

BERTHO : d'or, à l'épervier de sable, la tête contournée, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1° René, qui suit ;

2° Philippe, auteur de la BRANCHE DE LA CHESNAYE, mentionnée ci-après ;

3° Jean de la Moussaye, seigneur des Métairies, marié : 1° avec damoiselle N... *de la Bouexière*, morte sans enfants ; 2° avec damoiselle Marie *Marin*, dont un fils :

Jean de la Moussaye, seigneur des Métairies, mort au service. Il ne fut pas marié ;

4° François de la Moussaye, seigneur des Noes, marié avec damoiselle Jeanne-Françoise *Goubin*. Leur fils :

Charles de la Moussaye, seigneur des Noes, n'eut de son mariage avec damoiselle N... *de Botherel*, dame de la Chevrie, qu'une fille :

Claire-Victoire de la Moussaye, alliée à messire François-Bertrand *de Botherel*, chevalier, seigneur du Plessix ;

5° Sébastien de la Moussaye, seigneur de la Villedaniel, marié avec damoiselle Claude *le Roy*. Il eut pour fille unique :

Renée de la Moussaye, épouse de René *de la Choue*, seigneur de la Haute-Mettrie.

XIV. René DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de la Villeguerif et de la Vieuville, épousa, vers 1645, damoiselle Mathurine LAMBERT, fille de N... Lambert, seigneur de Lorgeril en Plorec. Il eut pour fils :

LAMBERT : de gueules, au griffon volant d'or.

XV. Pierre DE LA MOUSSAYE, seigneur de la Villeguerif et de la Vieuville, capitaine au régiment de Saint-Mesme, puis commandant des milices de Bre-

DE BRÉHAN : de gueules, au léopard d'argent.

tagne. Il épousa damoiselle Jacquemine DE BRÉHAN, et en eut :

1° Victor-Martial, mentionné ci après ;
2° N... de la Moussaye, } cordeliers.
3° N... de la Moussaye, }

LE GOBIEN : coupé, au 1 d'argent, à 3 têtes de loup de sable, lampassées de gueules, au canton d'azur, chargé d'un croissant d'or ; au 2 d'argent, à 3 fasces ondées d'azur.

XVI. Victor-Martial DE LA MOUSSAYE, seigneur de la Villeguerif, eut de son mariage avec damoiselle Françoise LE GOBIEN, une fille unique :

Françoise de la Moussaye, dame de la Villeguerif, mariée, en 1754, avec messire Augustin *de Ruellan*, seigneur du Tiercent. Dans le cours de la révolution, cette dame, sans enfants et affaiblie par l'âge et les infirmités, fut amenée par des conseils intéressés à disposer de ses biens, qui étaient considérables et dont les anciennes lois assuraient la reversion au marquis de la Moussaye, alors émigré.

BRANCHE DE LA CHESNAYE.

Marquis de la Moussaye.

XIV. Philippe DE LA MOUSSAYE, chevalier, seigneur de la Folinaie, second fils de Charles de la Moussaye, seigneur de la Folinaie, de la Villeguerif, etc., et de Françoise Bertho, est compris avec son père et ses frères dans l'arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne qui les maintint en 1669 dans leur ancienne extraction. Il avait épousé damoiselle Jeanne PIÉDEVACHE, fille du seigneur du Tertre-Pin, famille portée dans les plus anciens rôles de la noblesse de Bretagne. De ce mariage sont issus :

PIÉDEVACHE : d'argent, à 3 pieds de vache de gueules, onglés d'or.

1° Toussaint de la Moussaye, seigneur de la Folinaie, marié avec damoiselle Renée *de Pontual*, dame de Pontcornou, dont il n'eut qu'une fille morte en bas âge ;

2° Maurice de la Moussaye, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. En 1685 il était au service comme garde de la Marine. En 1689, au retour du combat de Bantry, comme il allait désarmer à Rochefort, il fit partie d'une attaque de chaloupes françaises qui enle-

vèrent à l'abordage une frégate ostendaise. Il eut un bras emporté dans cette action. Il n'en continua pas moins de servir le roi. En 1692 il fut fait lieutenant de vaisseau et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1700. Il commandait la frégate la *Chasse* lorsqu'en 1706, protégeant un convoi, il attaqua et prit à l'abordage une frégate anglaise (*Etat de services délivré au Havre le* 18 *novembre* 1715, carton 14, n° 76, et carton 19, n° 14). Depuis il fut fait capitaine de vaisseau. Il mourut en célibat;

3° François, IIe du nom, qui suit;

4° N... de la Moussaye, } tués au service du roi.
5° N... de la Moussaye, }

XV. François DE LA MOUSSAYE, IIe du nom, seigneur de la Chesnaye, commandant pour le roi à Saint-Domingue, n'avait eu, comme cadet d'une branche cadette, qu'un très-modique patrimoine; mais la nature l'avait doué d'un esprit actif et intelligent, d'une intrépidité rare, et ces qualités ne restèrent pas stériles. Il s'embarqua à Brest, sur un vaisseau de guerre, comme simple volontaire, sans désirer aucun rang dans la marine royale où servaient ses frères. N'étant pas assujetti aux règles du service, il put prendre part à toutes les expéditions périlleuses, et, passant successivement sur plusieurs bords dans diverses escadres, il se distingua dans une foule de combats de terre et de mer livrés pour la plupart aux Indes occidentales, où les Français commençaient alors à former des établissements. Après quelques années le commandement de la partie sud de l'Ile de Saint-Domingue lui fut confié par le roi avec le grade de colonel, commandement dans lequel il a laissé les plus honorables souvenirs. Il avait reçu de vastes concessions territoriales qui fructifièrent entre ses mains. Mais cédant au désir de revoir sa patrie, il vendit ses biens de Saint-Domingue, et du produit de cette vente il acquit les seigneuries du Pontgamp, de la Chesnaye-Tanio, de Beaulieu, un hôtel à Rennes et quelques autres propriétés. La fortune qu'il avait faite aux Indes occidentales lui fit donner dans son pays le surnom de *la Moussaye l'Indien*. A son retour en

DE LA CHOUE : d'argent, à 3 chouettes de sable, becquées, membrées et allumées de gueules.

France il épousa, en 1714, Emilie DE LA CHOUE, fille d'Yves de la Choue, écuyer, et de Françoise Bernard. Il eut de ce mariage quatre fils :

1° François-Victor, dont l'article suit ;

2° Maurice-René de la Moussaye, seigner de Beaulieu, officier au régiment de Marsan, tué dans la guerre de 1742. Il ne fut pas marié ;

3° Alexandre de la Moussaye, officier de la marine royale. Il a péri sur le vaisseau l'*Alcyon* en 1750 ;

4° Joseph-Gilles-François, auteur d'une BRANCHE ÉTABLIE EN ARTOIS (ci-après p. 51).

XVI. François-Victor, comte DE LA MOUSSAYE, seigneur du Pontgamp, de Beaulieu, de la Chesnaye-Tanio, de la Villéon et de la Sourdière, officier de la marine royale, quitta jeune encore le service, et, ayant fixé sa résidence à Rennes, il s'occupa avec zèle et talent de l'administration de la Bretagne, qui, comme on le sait, se régissait elle-même : il fut l'un des membres les plus considérés de l'ordre de la noblesse, et presque constamment commissaire des états. Il mourut en 1778. Il avait épousé, en 1740, Anne-Jeanne-Gabrielle LE MINTIER, fille de Pierre le Mintier, seigneur des Granges, et de dame Radegonde de Boisgelin. De ce mariage sont issus, outre deux garçons morts en bas âge :

LE MINTIER : de gueules, à la croix engrêlée d'argent.

1° Victor-François-Gervais, qui suit ;

2° François-Auguste-Félix, auteur de la SECONDE BRANCHE ACTUELLE, dont on parlera ci-après ;

3° Françoise-Anne-Emilie de la Moussaye, née en 1741, religieuse à l'abbaye royale de Saint-Georges à Rennes ;

4° Marie-Anne de la Moussaye, née en 1749, mariée avec N... *Piquet*, comte de Montreuil, frère aîné de l'amiral de la Motte-Piquet ;

5° Emilie de la Moussaye, née en 1750, mariée avec Louis *Prévost*, seigneur de la Touraudais, officier de la marine royale ;

6° Renée de la Moussaye, née en 1751, morte sans alliance.

XVII. Victor-François-Gervais, marquis DE LA

MOUSSAYE, né en 1752, chef des nom et armes de la maison de la Moussaye depuis l'extinction de la branche de Saint-Marc, obtint du roi Louis XVIII, le 7 mars 1818, des lettres patentes du titre héréditaire de marquis, enregistrées à la cour royale de Rennes. En 1788, il fut l'un des députés que la noblesse de Bretagne envoya à la cour du roi Louis XVI. Emigré en 1791, il porta les armes aussi longtemps que d'anciennes blessures le lui permirent. Il rentra en France en 1802 et mourut à Saint-Brieuc en 1819. Il a laissé quelques écrits qui portent l'empreinte d'un esprit supérieur et cultivé. Il avait épousé, en 1772, Sainte-Louise DES COGNETS (d'une famille d'ancienne chevalerie) morte en exil en Angleterre. Elle était fille unique de Louis des Cognets, seigneur des Hayes, de Belouse, et de Saint-Clavien, et de dame des Cognets de l'Hôpital, qui devint l'héritière de cette branche par la mort de Toussaint des Cognets, son frère, comte de l'Hôpital, vicomte de Pléhérel, capitaine des vaisseaux du roi. La fortune foncière du marquis et de la marquise de la Moussaye, réunie, se composait des terres et seigneuries du Pontgamp, de Beaulieu, de la Vieuville-au-Sénéchal, de la Villeguerif, de la vicomté de Pléhérel, des seigneuries des Hayes, de Carné, du Menubois, de Belouse, de la Ville-Tanet et des Fermes. Les confiscations ont dévoré ces grands biens, dont il reste à peine quelques débris. Du mariage de Victor, marquis de la Moussaye, et de Sainte des Cognets sont issus, outre trois filles mortes en bas âge :

DES COGNETS : de sable, à la croix vidée contrepotencée d'argent, cantonnée de 4 merlettes du même.

1° Casimir de la Moussaye. Attaché comme officier à l'état-major de l'armée royale débarquée sur la plage de Quiberon, il fit partie d'un corps d'avant-garde, qui après quelques progrès rapides fut attaqué le 5 juillet 1795, à Landevan, par l'armée républicaine. Les soldats que conduisait M. de la Moussaye, accablés par le nombre et peu aguerris, se débandèrent; lui tint ferme et se fit tuer. Il était âgé seulement de 18 ans. (Voir les *Mémoires de MM. de Vauban et de Villeneuve* et toutes les relations de l'expédition de Quiberon);

2° Louis-Toussaint, dont l'article suit;

3° Paul, comte de la Moussaye, capitaine aux hussards de la garde royale, mort à l'âge de 29 ans le 25 décembre 1826. Il avait fait la campagne d'Espagne en 1823, et reçu la décoration de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille ;

4° Adélaïde de la Moussaye, mariée à Louis *de Visdelou*, marquis de Bédée, officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant de la garde d'honneur de Rennes, mort en 1836, sans postérité ;

5° Victorine de la Moussaye, mariée avec Stanislas-Armand *de Lorgeril*.

XVIII. Louis-Toussaint, marquis DE LA MOUSSAYE, pair de France, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, est né à Rennes le 15 novembre 1778. Officier d'artillerie dans l'émigration, il fit la campagne qui se termina par la catastrophe de Quiberon. Après la pacification (1801) il revint en France et fut successivement attaché à l'état-major de la grande armée depuis la bataille d'Iéna jusqu'à la paix de Tilsitt, intendant de la haute Autriche en 1809, de la Carinthie en 1810 et de la Carniole en 1811, ministre de l'empereur près la république de Dantzig, préfet du département du Léman ; et, depuis la restauration, chargé d'affaires durant deux ans à la cour de Russie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi d'Anglerre et de Hanovre en 1818, près du roi de Wurtemberg en 1819, près du roi de Bavière en 1821, puis en 1827 près du roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, président du collége départemental des Côtes du Nord le 13 octobre 1820, et trois fois élu député par ce département en 1820, 1824 et 1827, et enfin pair de France le 11 septembre 1835. La *Biographie des Hommes du jour,* de MM. Sarrut et Saint-Edme, rappelle avec détail les faits qui se rattachent à la carrière du marquis de la Moussaye et les apprécie avec impartialité. Son caractère politique semble tracé dans ces paroles que lui adressa Louis XVIII, lorsqu'il lui fut présenté : « Je suis heureux de trouver des Français qui unissent d'anciens sentiments d'at-

tachement à l'expérience des choses nouvelles, » paroles qui renferment toute la pensée de ce prince, l'alliance du progrès social et des institutions monarchiques. Le marquis de la Moussaye a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 5 septembre 1814, grand-croix de l'ordre de la Couronne de Bavière en 1825 et commandeur de la Légion-d'Honneur en 1839. Il a épousé, le 21 juin 1821, Alexandrine DE LA ROCHEFOUCAULD, née le 19 mars 1801, fille d'Alexandre--Armand-Louis-Henri, comte de la Rochefoucauld-Cousage, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis (fils du comte de la Rochefoucauld-Cousage, vice-amiral, grand croix de l'ordre de Saint-Louïs, et de Louise-Françoise de Rochechouart), et de dame Marie-Anne-Marguerite de Chery, d'une très-ancienne famille de Nivernais, alliée entre autres à la maison de Courtenay et qui a donné deux évêques à l'église de Nevers. De ce mariage sont issus :

DE LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur ; à 3 chevrons de gueules, le 1er écimé, brochants sur le tout.

1° Louis-Alain-Guillaume-Olivier de la Moussaye, né à Bruxelles le 28 avril 1830 ;

2° Georges-Maurice-Olivier-Marie de la Moussaye, né à Paris le 20 avril 1838 ;

3° Marie de la Moussaye, mariée, le 10 juin 1847, avec Eugène, comte *de Viry*, fils aîné du comte de Viry, chef de cette illustre maison, lieutenant-général de mer, commandant en chef la marine sarde, et de dame Lock, fille de Charles Lock et de Cécile-Marguerite Ogilvie, petite-fille de Jacques Fitz-Gerald, duc de Leinster, en Angleterre ;

4° Elisabeth de la Moussaye ;

5° Marguerite de la Moussaye ;

6° Claire de la Moussaye.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XVII. François-Augustin-Félix, vicomte DE LA MOUSSAYE, seigneur de la Chesnaye-Tanio, né en 1757, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, second fils de François-Victor, comte

de la Moussaye, et d'Anne-Jeanne-Gabrielle le Mintier, était officier au régiment Royal, cavalerie, lorsqu'il émigra en 1791. Après la campagne des princes, il rejoignit les défenseurs de la cause royale en Bretagne et y eut un commandement. Il prit part à presque tous les combats qui se livrèrent à cette époque. La funeste issue de l'expédition de Quiberon, où il servit dans le corps d'armée commandé par le chevalier de Tinteniac, ne lui fit point poser les armes; il continua à lutter contre des forces supérieures aussi longtemps qu'il y eut des troupes royalistes réunies. (Voir les *Mémoires de MM. de Puisaye, de Villeneuve, de Vauban*, etc.). Les princes, frères de Louis XVI, le nommèrent maréchal-de-camp. En 1814, le vicomte de la Moussaye se rendit à Paris pour complimenter le roi Louis XVIII au nom de la noblesse de Bretagne. Il est décédé en 1837, laissant de son mariage avec demoiselle N... DE LESQUEN DE LA VILLEMENEUST trois fils et deux filles :

DE LESQUEN : de sable, à 3 jars d'argent, becqués et membrés de gueules.

1° Amauri-Eugène, qui suit;

2° Victor de la Moussaye, officier supérieur d'infanterie, marié avec Hélène *Mac Grath*, d'une ancienne famille d'Irlande. Il a de ce mariage deux fils et une fille;

3° François de la Moussaye, conseiller de préfecture, marié avec Marie *Mac-Grath*, dont aussi deux fils et une fille;

4° Cécile de la Moussaye, } non mariées.
5° Amélie de la Moussaye, }

XVIII. Amauri-Eugène, vicomte DE LA MOUSSAYE, capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, a fait avec distinction les campagnes de Russie et d'Espagne. Les graves blessures qu'il y reçut le forcèrent, jeune encore, de quitter le service. Il a épousé 1° Angélique THIERRY; 2° demoiselle FOURNIER DE TRÉLO, famille noble et parlementaire. Du premier mariage est né :

THIERRY :

FOURNIER DE TRÉLO : d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or; à la bordure engrêlée de sable, chargée de 8 besants d'or.

Alain de la Moussaye.

BRANCHE ÉTABLIE EN ARTOIS.

XVI. Joseph-Gilles-François DE LA MOUSSAYE, seigneur de la Folinaie, quatrième fils de François de la Moussaye, seigneur de la Chesnaye, et d'Emilie de la Choue, fut successivement officier, puis capitaine au régiment de Provence, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et pensionnaire du roi. Enfermé dans Cassel, en 1762, il défendit avec 100 hommes seulement une redoute que les ennemis attaquèrent avec plus de 2,000 hommes, et qu'ils furent obligés d'abandonner après y avoir perdu beaucoup de monde. Joseph de la Moussaye se maria deux fois: 1° le 5 mai 1754, avec Louise-Françoise-Josèphe DE HARCHIES, d'une maison considérable d'Artois. Il n'eut de cette première union que deux enfants, morts jeunes; 2° le 26 octobre 1784, avec Bernardine-Isabelle-Marie GAILLARD D'ALQUINE, de laquelle sont issus :

DE HARCHIES : d'or, à 5 cotices de gueules; au canton du même.

GAILLARD D'ALQUINE:

1° Joseph, qui suit;

2° Demoiselle de la Moussaye, mariée avec Henri *le Sergeant*, baron de Bayenghem, député et président du conseil général du Pas de Calais, depuis pair de France;

3° Demoiselle de la Moussaye.

XVII. Joseph DE LA MOUSSAYE, titré comte de la Moussaye, par lettres patentes du roi du mois de juillet 1826, naquit en 1787. Sorti en 1805 de l'école militaire de Fontainebleau, il fit toutes les guerres depuis cette époque jusqu'à la restauration, et gagna tous ses grades sur le champ de bataille, Il fut blessé devant Dantzig le 15 mai 1807, puis à Friedland le 14 juin de la même année. En 1808, Joseph de la Moussaye était aide-de-camp du général Schramm, commandant en Espagne une brigade suisse. Peu d'instants avant la bataille de Baylen (19 juillet) un colonel de carabiniers espagnols, d'une stature colossale, s'avança sur le front de cette brigade, défiant les officiers à un combat singulier. Joseph de

la Moussaye s'élança le premier, et après une lutte acharnée, l'espagnol tomba mort. Joseph avait reçu un coup de sabre au bras gauche, mais l'action générale s'engageant, il combattit toute la journée et eut deux chevaux tués sous lui. Ce fait d'armes, digne des anciens preux, est consigné dans une déclaration revêtue de la signature de tous les officiers de la brigade suisse. Blessé devant Vitepsk en 1812, et au retour de Moscou, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille de Lutzen le 2 mai 1813. Le 19 du même mois, deux jours avant la bataille de Bautzen, Joseph de la Moussaye, alors chef de bataillon au 134ᵉ de ligne, soutint à Weissing, avec deux bataillons qu'il commandait, tout l'effort du corps prussien d'Yorck et d'un corps russe. Les deux tiers de ses soldats tombèrent à ses côtés. Cette résistance opiniâtre dégagea le 5ᵉ corps de la grande armée commandé par le général de division Lauriston, qui se trouvait compromis. Joseph de la Moussaye fut nommé colonel à la suite de cette action. Il reçut de nouvelles blessures à Goldberg le 19 août 1813, et, le 29 du même mois à Lowemberg, où percé de huit coups de lance, il fut fait prisonnier. Le comte de la Moussaye est mort le 4 janvier 1829, à l'âge de 42 ans. Le 18ᵉ régiment d'infanterie légère, qu'il commandait, fit élever un monument à sa mémoire dans le cimetière de la ville d'Angers. Il avait commandé auparavant le régiment de Hohenlohe. De son mariage avec Sophie DE COLNET, d'une ancienne famille originaire de Bruges, il a laissé quatre fils :

DE COLNET : d'argent, à la main de gueules, gantée d'or, soutenant un faucon au naturel, becqué et membré d'or, chaperonné de gueules, et accosté de 2 branches d'olivier de sinople.

1° Gustave de la Moussaye ;
2° Louis de la Moussaye ;
3° Alfred de la Moussaye ;
4° Eugène de la Moussaye.

TESTU DE BALINCOURT,

Marquis DE BALINCOURT; *seigneurs* DE VILLIERS-LE-VICOMTE, D'HÉRÉVILLE, DE MARGICOURT, D'ARRONVILLE, DE NESLE, DE VERVILLE, DE MENOUVILLE, DE FROUVILLE, *barons* DE CHARS, *dans le Vexin français*; *barons* DE BOULOIRE, *au Maine*; DE SÉNARET, *en Languedoc*; *seigneurs châtelains* DE LAUNAY, DE PIERREBASSE, DE LA GALAISIÈRE, *etc.*, *en Anjou*.



ARMES : *D'or, à 3 lions léopardés l'un sur l'autre de sable, lampassés et armés de gueules, le second contrepassant* (1).
Couronne de marquis.
Supports : deux sirènes.
Devise : VIS LEONIS.

Cette famille jouit d'une position distinguée par son ancienneté, ses services et ses alliances. Elle a

(1) Voir la *Science héroïque*, par Wilson de la Colombière, p. 269; le *César Armorial*, par César de Grandpré, édit. in-18, 1645, p. 562; la *Méthode raisonnée du Blason*, par le P. Ménestrier, p. 159; le *Dictionnaire héraldique*, de Jean Chevillard, p. 145; l'*Armorial de France*, par M. d'Hozier, t. I, p. 539; l'*Armorial des principales familles de France*, par Dubuisson, t. II, p. 107; le *Nobiliaire de Normandie*, gravé par Louis Chevillard; l'*Armorial des Etats de Languedoc*, par Gastelier de la Tour, p. 155; la *Vraye et parfaite science des Armoiries*, par Palliot, p. 185. Ce dernier auteur a gravé et décrit par erreur les lions de *gueules*.

rempli des charges à la cour et dans les conseils de nos rois. Parmi les officiers qu'elle a fournis, on compte des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, un maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et des généraux. Plusieurs personnages de son nom l'ont aussi porté avec distinction dans l'ordre de Malte, le parlement, le sacerdoce et les lettres.

Le nom de Testu est connu dès le XIIIe siècle. On n'est point d'accord cependant sur la province d'où cette famille tire son origine. Quelques-uns la croient originaire de Normandie et d'autres de Touraine, sans doute à cause des fiefs qu'elle possédait anciennement dans ces deux provinces. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès la fin du XIIIe siècle, son nom se voit parmi ceux des nobles et fieffés de la vicomté du Pont-Audemer, où Guillaume Testu, chevalier, seigneur de Villiers-le-Vicomte, était également possessionné en 1500.

Une ancienne tradition de famille fait dériver le nom de Testu de l'acception d'opiniâtre au combat. Les armoiries sont comme un indice de cette tradition, la position du lion contrepassant les rendant parlantes.

Robert *Testu* demeurait en la paroisse de Bonneville-la-Louvette, vicomté du Pont-Audemer, en 1294. Par acte de cette année, passé sous son sceau, il vendit à l'abbaye de Sainte-Barbe une pièce de terre située à Bonneville. (*Archives du Calvados*, par M. d'Anisy, t. I, p. 119).

Simon *Testu*, archidiacre de Vendôme, fut l'un des exécuteurs du testament de la reine Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, fait à Châteauneuf-sur-Loire en 1304. (*Inventaire du Trésor des chartes*, vol. VII, fol. 5494).

Robert *Testu* était, en 1371, l'un des 278 écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, duc de Molina, connétable de France. (*Cabinet du Saint-Esprit*, *Mélanges*, vol. VIII, fol. 62)

Au commencement du XVe siècle, Gérard *Testu*

était abbé de Sainte-Marie de la Valette, au diocèse de Tulle, en Limosin. Il mourut le 26 avril 1433, après avoir fait de grands biens à ce monastère. (*Gallia christiana*, t. II, col. 683).

Le 4 janvier 1442 (*v. st.*), Pierre *Testu* avoua tenir du roi Charles VII la Grange de Saint-Georges-sur-Cher. (*Cabinet du Saint-Esprit*, vol. 50 des *Généalogies*, fol. 386).

Samsonnet *Testu*, en 1451, était du nombre des 68 hommes d'armes d'une compagnie d'ordonnance sous la conduite de Renaud du Dresnay, bailli de Sens. (*Cab. du Saint-Esprit*, vol. 83 des *Généalogies*, fol. 479).

Gilles *Testu* servait, en 1453, parmi les hommes d'armes de la compagnie de 100 lances des ordonnances du roi commandée par le comte de Dammartin. (*Ibid. vol.* 39 *des Généalogies*, fol. 417, 462, 555).

Le Lieur : d'or, à la croix denchée de gueules, cantonnée de 4 têtes de femme d'azur.

I. Guillaume Testu, écuyer, puis chevalier, seigneur de Villiers-le-Vicomte, épousa, vers 1520, Isabeau, nommée aussi Elisabeth le Lieur, fille de Robert le Lieur, seigneur des Marchais. Guillaume Testu est qualifié vicomte héréditaire de Breteuil et vicomte du Pont-Audemer et du Pontauton. Il fut pourvu de ce dernier office par lettres du roi François Ier, datées de Fontainebleau le 15 octobre 1528. Il est qualifié noble homme Guillaume Testu, écuyer, seigneur de Villiers-le-Vicomte et de Breteuil, et nommé avec sa femme dans l'acte de profession religieuse de Catherine Testu, leur fille, du 3 novembre 1539. Il mourut après le 3 mars 1542, date d'un acte où il est nommé et qualifié Guillaume *le Testu*, écuyer, vicomte du Pontauton et du Pont-Audemer. (*Cop. en papier, collationnée le* 11 *avril* 1646). Isabeau le Lieur lui survivait ayant la tutelle de leurs enfants, le 2 octobre 1549. On apprend d'un acte du 30 janvier 1551, cité plus bas, que la terre de Villiers-le-Vicomte avait été vendue sur lui par décret. Il est rappelé et qualifié chevalier, seigneur de Villiers-le-Vicomte et vicomte de Breteuil, dans les



preuves pour l'ordre de Malte, en 1664 et 1678, de Timoléon et Claude-Gabriel Testu de Balincourt, ses arrière-petits-fils. Il avait eu de son mariage avec Elisabeth le Lieur qui vivait encore en 1560 :

1° Guillaume Testu, mort peu après 1549 ;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DE BALINCOURT, qui suit ;

3° Laurent, auteur de la BRANCHE DE FROUVILLE, rapportée à son rang ;

4° Isabelle Testu, mariée, par contrat du 26 décembre 1547, passé devant Boisselet et Brahier, notaires au Châtelet de Paris, avec Louis *de Maquerel*, écuyer, seigneur de Quémy et de Rimbercourt, gentilhomme de la chambre du roi. Il assista au contrat de mariage de Jean Testu, son beau-frère, en 1560 ;

5° Madeleine Testu, mariée avec Antoine *Bagin*, seigneur d'Adouville ;

6° Catherine Testu, religieuse à l'abbaye de Montmartre. Lors de son entrée en religion, son père, par acte du 3 novembre 1539, lui constitua une pension sur ses terre, seigneurie et vicomté de Breteuil (*Arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du 10 mars 1660*). Par acte du 30 janvier 1551 (*v. st.*), Bon Blocquet, écuyer, seigneur de Hacqueville, greffier en chef du bailliage de Montdidier, constitua à Catherine *le Testu*, sa vie durant, une pension annuelle de 30 livres, au moyen de 360 livres consignées en ses mains et provenant de la vente et adjudication par décret de la terre et seigneurie de Villiers-Vicomte et vicomté de Breteuil, vendue sur noble homme Guillaume *le Testu*, seigneur desdits lieux et dame Isabeau le Lieur, sa femme. (*Arrêt du conseil d'état du 3 mars 1667*).

BRANCHE DE BALINCOURT.

II. Jean TESTU, IIe du nom, écuyer, puis seigneur de Balincourt et de Margicourt dans le Vexin français, secrétaire des finances et d'état sous le roi François II, suivant les lettres patentes de ce prince datées de Bar, le 29 septembre 1559 (1), puis con-

(1) C'est-à-dire onze jours après le sacre de ce prince, auquel Jean Testu avait été attaché comme secrétaire de ses commandements lorsqu'il était dauphin, suivant ses lettres de provisions du

seiller et maître d'hôtel ordinaire du roi Charles IX et son ambassadeur à Bruxelles auprès de la duchesse de Parme (Marguerite d'Autriche), gouvernante des Pays-Bas, depuis 1563 jusqu'en 1566, reçut du roi, le 3 juin de cette dernière année, une lettre par laquelle S. M. lui marque la satisfaction qu'elle avait de ses services et de sa conduite. Le même prince, en considération des bons et loyaux services de Jean Testu, en qualité de son ambassadeur en Flandre, lui accorda des lettres de protection et de sauvegarde le 25 septembre 1572. (*Arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du* 10 *mars* 1660). En 1560, il avait acquis la terre de Balincourt de Marie de Cugnac, veuve de Jean Rolin, seigneur de Beauchamp. Il acquit celle de Menouville le 17 mars 1584, puis, le 24 avril suivant, celles de Margicourt et d'Arronville, que lui céda par échange Marc de Bussy, écuyer, seigneur d'Estrées. Il fit foi et hommage pour Margicourt, le 3 juin de la même année, à Jean de Neuville, seigneur de Bouconvilliers. Le 28 juillet 1583, Jacques de la Haye, écuyer, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, avait fait foi et hommage à Jean Testu, à raison du fief de Berval. relevant de la seigneurie de Balincourt. (*Arrêt de la chambre des francs-fiefs de* 1660). Jean Testu mourut au mois de janvier 1586. Le 1er février suivant, sa veuve fut pourvue de la garde-noble de leurs enfants mineurs. (*Arrêt du conseil d'état du* 3 *mars* 1667, *où sont rappelés et visés vingt titres sur ce degré*). Il avait épousé, par contrat du 12 mars 1560 (1) passé devant Poutrain et Ymbert, notaires au

---

18 juin 1554, visées dans l'arrêt du conseil d'état rendu en faveur de Gabriel Testu de Balincourt, le 3 mars 1667. Le même arrêt rappelle la charge de secrétaire du roi prise par Jean Testu le 17 janvier 1559, comme préalable de son admission au conseil des finances et de sa participation aux affaires avec les secrétaires d'état. Ce fut le connétable de Montmorency qui contribua à l'avancement de Jean Testu, seigneur de Balincourt, en l'employant sous lui dans diverses négociations importantes.

(1) Dans ce contrat (comme dans tous ses autres actes) il est

Châtelet de Paris, Geneviève LE SUEUR, fille de feu Jacques le Sueur, seigneur d'Osny en Vexin français, et d'Anne Hennequin. Geneviève le Sueur se remaria, en 1593, avec Louis de Saint-Simon, seigneur de Sandricourt et d'Amblainville, chevalier de l'ordre du Roi, veuf de Marguerite de Créquy-Bernieules. Elle avait eu de son premier mari :

LE SUEUR : d'azur, à 2 croissants entrelacés d'argent, l'un montant, l'autre versé, accompagnés de 3 soucis d'or et surmontés d'une étoile du même.

1° Philippe-Guillaume, dont l'article suit ;

2° Jean-Guillaume, auteur de la BRANCHE DE PIERREBASSE, rapportée plus loin ;

3° Elisabeth Testu, mariée, par contrat du 1er août 1599, avec Jean *de Dampont*, chevalier, seigneur des Aubains et de Mucé, fils aîné de Jacques de Dampont, seigneur d'Us, des Aubains, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Rose de Morès, fille de Charles de Morès, chevalier, seigneur de Jondrey et de Garencières, et d'Anne de Harcourt. Le 21 décembre 1618, Jean de Dampont, veuf d'Elisabeth Testu, intervint au partage noble fait entre les frères et sœurs de sa femme, des successions de Jean Testu, seigneur de Balincourt, et de Geneviève le Sueur, leurs père et mère. (*Orig. en pap.*). Jean de Dampont agit dans cet acte et dans un autre du 27 janvier 1625, comme ayant la garde noble des enfants issus de son mariage avec ladite Elisabeth Testu ;

4° Marguerite Testu, mariée, par contrat du 16 février 1586, avec Eustache *Thiboust*, chevalier, seigneur de Thibouville et de Janville, en Beauce, dont elle était veuve en 1618 ;

5° Geneviève Testu, mariée, le 27 août 1595, avec Charles *d'Ailly*, chevalier, seigneur d'Ennery et de Louville, aussi veuve en 1618 ;

6° Marie Testu, religieuse à l'abbaye de Maubuisson ;

7° Susanne Testu, religieuse à l'abbaye de Morienval ;

8° Anne Testu, religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs le 4 septembre 1598.

III. Philippe-Guillaume (1) TESTU, chevalier, seigneur de Balincourt, d'Arronville, d'Héréville, de

---

nommé Jean Testu, et énoncé fils de noble homme Guillaume *le Testu*, en son vivant vicomte héréditaire de Breteuil et seigneur de Villiers-le-Vicomte. (*Arrêt du conseil d'état de 1667*).

(1) Dans plusieurs actes il n'a que le seul prénom de *Philippe*.

Margicourt, de Menouville, de Frileuse, en Vexin, et de Launay, en Anjou, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, consacra quelques années de sa jeunesse à des voyages à l'étranger. Le 6 mai 1586, le roi Henri III lui accorda des lettres de passe-port et sauf-conduit, datées de Paris, pour voyager en Italie, lui quatrième, avec port d'armes. (*Orig. en papier*). Philippe-Guillaume Testu fut fait chevalier par le roi Henri IV cinq jours après la bataille d'Ivry, pour y avoir combattu vaillamment auprès de sa personne, ainsi que le porte le brevet de ce prince, daté du camp de Vernon le 19 mars 1590. (*Arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du* 10 *mars* 1660 *; arrêt du conseil d'état du* 3 *mars* 1667). Le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'état et couronne de France, accorda à Philippe-Guillaume Testu des lettres de sauvegarde et d'exemption du logement des gens de guerre dans ses terres de Balincourt, d'Arronville, de Margicourt et de Frileuse, datées de Paris, le 12 juillet 1593. (*Orig. en pap.*). Gilles de Valence, seigneur de Boubiers, fit foi et hommage au seigneur de Balincourt, le 21 novembre 1598, tant pour lui qu'au nom de ses beaux-frères, à raison de la terre de Boubiers, mouvante de Montchevreuil tenu en plein fief, foi et hommage de la seigneurie de Balincourt. Philippe-Guillaume passa un bail à ferme le 20 juillet 1601. Il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par lettres de retenue du 3 février 1604. (*Orig. en parchemin*). Claude de Boulainvilliers lui fit foi et hommage pour la terre de Boubiers le 1er avril 1613. Un mandement fut adressé à Philippe-Guillaume Testu, le 8 juillet 1614, pour procéder à l'élection des députés de la noblesse pour l'assemblée des états-généraux convoquée par le roi à Sens. Un autre hommage fut rendu au seigneur de Balincourt, pour le fief de Boubiers, le 30 juin 1618. Il donna à Henri II, duc de Montmorency, le 18 octobre 1624, le dénombrement de sa terre et seigneurie de Balincourt, mouvante de la baronnie et châtellenie de

l'Isle-Adam. Il avait épousé, assisté de Geneviève le Sueur, sa mère, épouse de messire Louis de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Sandricourt, chevalier de l'ordre du Roi, par contrat du 22 juin 1598, passé devant Fournyer et Motelet, notaires au Châtelet de Paris, Anne Barjot de Moussy, fille de Claude Barjot, chevalier, seigneur de Moussy, baron de Chollet, de la Jumellière, de Launay, de Brenezay, etc., conseiller aux conseils d'état et privé, premier président du grand conseil, et de dame Anne d'Availloles, dame de Roncée ; et sœur et autorisée de Léonor Barjot, chevalier, seigneur de Moussy, marié avec Renée de Beauvau, sœur de Jean-Baptiste de Beauvau, époux de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. (*Arrêt du conseil de* 1667). Le seigneur de Balincourt survécut à sa femme. Le 21 juillet 1618 il accepta la garde noble de leurs enfants, nommés :

Barjot de Moussy : d'azur, au griffon d'or, adextré en chef d'une étoile du même.

1° Louis, dont l'article viendra ;

2° Claude Testu de Balincourt, seigneur d'Arronville, lieutenant, puis capitaine au régiment de Picardie par brevet du mois de décembre 1629. Le duc de Montmorency lui avait fait don, le 14 octobre 1628, des droits de relief de Balincourt. Il mourut jeune ;

3° René, auteur de la Branche de Menouville, rapportée ci-après ;

4° Gabriel Testu de Balincourt, chevalier, seigneur d'Hédouville, de Hodenc, de Vornay et du fief de Balincourt. Il partagea avec ses frères les 23 octobre 1630 et 12 avril 1636, fut nommé grand-maître des eaux et forêts de Normandie, puis, en considération de ses services en cette charge et en plusieurs autres commissions importantes, conseiller d'état par lettres du 26 mars 1652. Le 22 octobre 1664, il reçut à foi et hommage Sébastien de Cœuret pour le fief du bois de Sandricourt, relevant d'Hédouville. Il fournit au roi l'aveu et dénombrement d'Hédouville le 9 juillet 1666, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 3 mars 1667 (*Original en parchemin, signé Bechameil*). Il avait épousé : 1° Renée *de Bauquemare*, morte sans enfants et inhumée en l'église Saint-Paul à Paris, le 12 décembre 1653, fille de Charles de Bauquemare, seigneur de Bourdeny, maître des requêtes, et d'Anne de Hacqueville ; 2° par contrat du 5 octobre

1654 (1), reçu par Ogier et Groyn, notaires au Châtelet de Paris, en présence d'illustrissime seigneur Victor Bouthillier, archevêque de Tours, cousin du futur époux, Jeanne *Grangier*, fille de feu messire Maximilien Grangier, chevalier, seigneur de la Forêt et de Souscarrière, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de Marie du Tremblay, et petite-fille de Jean Grangier, chevalier, seigneur de Liverdis, du Monceau, de Gagny, etc., maître d'hôtel du roi, ambassadeur de France au pays des Grisons, et de Louise de Ruyns. Gabriel Testu fut inhumé le 27 juin 1672 dans l'église de Saint-Paul. Sa veuve fut pourvue le 12 juillet suivant de la garde noble de leurs enfants, savoir :

A. René-François Testu de Balincourt, chevalier, seigneur d'Hédouville, de Hodenc, d'Us et du fief de Balincourt, né en 1656, reçu conseiller au parlement de Paris le 31 janvier 1676. Il fournit au roi l'aveu et dénombrement de sa terre d'Hédouville le 16 juillet 1686, fut chef du conseil de M. le comte de Toulouse et mourut célibataire à Paris le 22 mars 1737;

B. Jean-Baptiste Testu de Balincourt, bachelier en théologie, inhumé en l'église Saint-Paul le 17 avril 1684;

C. Timoléon Testu de Balincourt, né le 5 novembre 1657, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 16 août 1664 ; ses preuves furent faites le 6 octobre 1669. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* par l'abbé de Vertot, édition de 1755, p. 281). Il fut commandeur de Coulours et d'Etrépagny, et mourut de la petite vérole, à Paris, le 26 août 1727;

D. Claude-Gabriel Testu de Balincourt, baptisé le 29 avril 1659, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 4 février 1678 (*Ibid.*, p. 291). Il fut successivement sous-lieutenant, puis lieutenant aux gardes françaises le 6 octobre 1686, devint capitaine de la compagnie de Boucoiran au même régiment au mois de janvier 1692 et se retira en 1697. (*Abrégé chronologique et historique de toutes les troupes de France*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. III, p. 257). Il mourut au mois de février 1715;

E. Charles-François Testu de Balincourt, baptisé le 12 janvier 1667;

---

(1) Gabriel Testu y est qualifié conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

F. Marie-Antoinette Testu de Balincourt, mariée, le 23 juin 1685, à Jean *de Rochechouart*, marquis de Montmoreau et de Saint-Auvent, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fils de Jean de Rochechouart, comte de Saint-Auvent et de Montmoreau, et de Marie Regnault de Lâge. Elle mourut sans enfants le 11 septembre 1690, et fut inhumée dans l'église Saint-Paul à Paris. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 688);

5° Claude Testu de Balincourt, religieuse à Vasiville en Beauvaisis.

IV. Louis Testu de Balincourt, chevalier, seigneur de Balincourt, d'Arronville, de Menouville, d'Héréville, de Margicourt en Vexin français, baron de Bouloire (1) au Maine, seigneur du Bois de Loresse et de la châtellenie de Launay en Anjou, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie par commission du 24 décembre 1629, fit foi et hommage, le 22 septembre 1627, à Henri II, duc de Montmorency, pour les terres de Balincourt et de Menouville et le fief du Causse, relevant en plein fief et à une seule foi et hommage de la baronnie et châtellenie de l'Isle-Adam. Il en rendit un autre par fondé de pouvoir à Henri de Bourbon, prince de Condé, le 10 septembre 1633, et acquit le fief de la Grize de Jean Vallin le 8 février 1635. Il servait alors et jusqu'en 1639, dans l'armée du maréchal de Châtillon, suivant deux certificats de ce général des 12 août 1635 et 8 septembre 1639. (*Orig. en pap.*). Il avait fait un partage avec ses frères le 18 mai 1638; le 5 juin suivant, il passa une transaction avec Jean de Dampont, acte dans lequel sont

(1) Ancienne châtellenie possédée originairement par la maison de Chabot. Unie à celles de Maisoncelles et d'Ecorpain, elle fut érigée en baronnie sous la dénomination de baronnie de Bouloire, en faveur de Jean de Maillé de la Tour-Landry et de ses descendants et ayants-cause, par lettres patentes du mois de septembre 1598, registrées au parlement le 24 avril 1598. (*Tablettes chronologiques et historiques*, par Chazot de Nantigny, t. V, p. 262).



nommés les frères de Louis Testu et Charles Testu, seigneur de Pierrebasse. Louis fut élu député de la noblesse dans une délibération des trois ordres tenue à Pontoise le 6 juin 1651, pour assister aux états-généraux convoqués à Tours. (*Orig. en papier*). Le 30 juin 1659, foi et hommage fut rendu au seigneur de Balincourt pour le fief de Montchevreuil à Boubiers. Louis Testu, baron de Bouloire, fut reconnu exempt du droit de francs-fiefs, après avoir fait preuve de sa noblesse, par arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du 10 mars 1660 (*Original en parchemin*). Il eut acte de la production de ses titres de noblesse devant M. de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen le 3 janvier 1668. L'inventaire de ses meubles, effets et titres fut fait après son décès au château de Bouloire le 11-13 octobre 1671. (*Orig. en pap.*). Il avait épousé : 1° au château de Pimpean, par contrat du 1er juin 1640, passé devant Bouleux, notaire juré à Doué, sous le sceau de la cour de Saumur, Claude de Hamelin, morte le 22 décembre 1661. Elle était dame de la baronnie de Bouloire, et fille de défunt messire Claude de Hamelin, chevalier, seigneur des Moulins de Corzé et du Bois-en-Mazé en Anjou, et de Françoise de Maillé de la Tour-Landry, baronne de Bouloire; 2° par contrat du 19 janvier 1666, passé devant Jean Lecaron, notaire au Châtelet de Paris, Angélique de Villebois, remariée, au mois de février 1690, à Charles de Héron, chevalier, seigneur de Neuville. Elle était fille de Jean de Villebois, chevalier, seigneur de Couzy, conseiller du roi en ses conseils, et de dame Marie de Longueval. Elle eut la terre de Ronsoy, près Péronne, du chef de sa mère, arrière-petite fille de Susanne de Hallwin, marquise de Maignelers, dame de Ronsoy. Le seigneur de Balincourt a eu pour enfants :

De Hamelin : d'azur, au lion couronné d'or.

De Villebois : d'azur, au château à 3 tours couvertes et girouettées d'argent, sommé d'un arbre du même.

Du premier lit :

1° Charles Testu de Balincourt, chevalier, seigneur de Balincourt, du Bois de Loresse et de Launay, baptisé en l'église

d'Arronville le 24 octobre 1649, alors âgé de 7 ans et deux mois. Il servit d'abord dans les mousquetaires, passa lieutenant dans les gardes françaises en 1666 et y fut fait capitaine d'une compagnie par commission du 30 mars 1672. (*Orig. en parch.*). Charles Testu était tuteur honoraire de ses frères et sœurs lorsqu'il fit faire à Bouloire l'inventaire des biens délaissés par son père, le 1er octobre 1670. Il fit foi et hommage à Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conty, le 7 août 1671, pour la terre seigneuriale de Balincourt, relevant de la baronnie de l'Isle-Adam, reçut un hommage le 3 août 1673 de Jean-Armand de Sailly, chevalier, seigneur de Berval, pour un fief relevant de sa terre de Balincourt, et donna à bail le moulin d'Arronville le 15 mai 1674. Charles Testu servait alors dans les Pays-Bas à l'armée du prince de Condé. Blessé mortellement le 15 août de cette année, à la tête de sa compagnie, dans une charge contre l'arrière-garde du prince d'Orange à Seneff, il fut transporté à Charleroy où il mourut le 23 (1). (*Abrégé chronologique et historique de toutes les troupes de France*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. III, p. 254, 255, 278; *Histoire de la Milice française*, par le P. Daniel, t. II, p. 286). Il ne s'était pas marié;

2° Gabriel Testu de Balincourt, *dit* le chevalier de Balincourt, sous-lieutenant de la compagnie de son frère Charles, tué à la bataille de Seneff. Il ne fut pas non plus marié;

3° Louis Testu de Balincourt, } morts jeunes;
4° Edouard Testu de Balincourt, }

5° Henri qui a continué la postérité;

6° Marie-Agnès Testu de Balincourt, religieuse;

7° Geneviève Testu de Balincourt, mariée avec Nicolas *le*

(1) Voici l'épitaphe qu'on lui fit dans l'église de Saint-Pierre d'Arronville :

» Cy gist le cœur de messire Charles Testu, chevalier, seigneur
» de Balincourt, baron de Bouloire au Maine, seigneur du Bois
» de Loresse, de Launay en Anjou et autres lieux, capitaine au
» régiment des gardes françaises, mort à Charleroy le 23 aoust
» 1674, des blessures qu'il auoit receues à la bataille de Senef. Il
» a ordonné que son cœur fût aporté à Saint-Pierre d'Arronville,
» sa paroisse, dans le tombeau de ses ancêtres. Son frère, Gabriel
» Testu, chevalier de Balincourt, sous-lieutenant de sa compagnie,
» auoit été tué à la mesme bataille le 14 aoust 1674, et enterré
» dans une église près du champ de bataille.

» *Requiescant in pace.* »

Moitier, chevalier, seigneur de Tombrel, de Neuville-au-Bosc et de Treigny ;

8° Catherine Testu de Balincourt, épouse de Claude-François *de Saint-Offange*, chevalier, baron de la Jaille, seigneur de la Motte-Modon, de la Bussière et de la Grange de Verines en Anjou, colonel de cavalerie ;

9° Louise-Claude Testu de Balincourt, } religieuses à la visitation du Mans ;
10° Madeleine-Anne Testu de Balincourt, }

11° Louise Testu, religieuse au même monastère ;

Du second lit :

12° Marie-Jeanne Testu de Balincourt, mariée à 15 ans, en 1682, avec Nicolas-François, comte *de Messey*, chevalier, seigneur de Mauvilly, enseigne des gendarmes d'Anjou, puis capitaine guidon des gendarmes de Flandre. Il était veuf en 1685, et tuteur de René-François-Claude de Messey, leur fils unique, et transigea sur partage en cette qualité avec Henri Testu, chevalier, seigneur de Balincourt, son beau-frère, par acte passé devant Jean-Baptiste Guyot, notaire au châtelet de Paris, le 9 septembre 1689. (*Orig. en parchemin*) ;

13° Louise-Angélique Testu de Balincourt, morte au mois d'octobre 1671.

V. Henri Testu de Balincourt, chevalier, seigneur de Balincourt, de Maisoncelles, d'Arronville, d'Héréville, de Margicourt, des Moulins de Corzé, de la Ténébrière, châtelain de Launay, baron de Bouloire, fit foi et hommage, le 2 août 1675, pour sa terre de la Ténébrière. Le 24 mai 1684, il transigea avec Claude-François de Saint-Offange, son beau-frère, pour la cession des terres de Launay et du Bois-en-Mazé. Nicolas, marquis de Fresnoy, lui fit offre de foi et hommage le 23 décembre 1689, pour le fief de Gournay. Henri Testu fut nommé capitaine des chasses de la varenne du Louvre par lettres patentes du 24 août 1698. (*Orig. en parchemin*). Les héritiers d'Antoine d'Auvergne, seigneur de la Motrais, lui firent foi et hommage le 2 novembre 1706. Il reçut encore un hommage pour la justice de Nesle le 15 octobre 1707, de Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc de Montplaisir, veuve de Louis Cœuret, seigneur de Nesle. Henri Testu de Balincourt mourut

DE SÈVE : fascé d'argent et de sable; à la bordure componée d'argent et de sable, de 18 compons.

DE MASPARAULT : d'argent, au lion de gueules; à la bordure d'or, chargée de 9 tourteaux de gueules chacun surchargé d'une étoile d'or.

le 2 septembre 1710. Il avait épousé : 1° par contrat du 4 août 1676, passé devant Plastrier, notaire royal à Paris, Claude-Marguerite DE SÈVE, morte le 26 mars 1680, fille d'Alexandre de Sève, chevalier, seigneur de Chatignonville, de Châtillon-le-Roi et autres lieux, conseiller d'état et au conseil royal des finances, et de Marie-Marguerite-Guillemette de Rochechouart, dame de Châtillon-le-Roi; 2° le 26 janvier 1682, Marie-Susanne-Thérèse DE MASPARAULT, sœur de Madeleine-Thérèse de Masparault, épouse de Jean de Rochechouart, marquis de Montmoreau, et fille de feu Etienne de Masparault, chevalier, seigneur de Chennevières-sur-Marne, et de Cécile-Hortense-Octavie Cardoli-Colonna, dame romaine. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1° Claude-Guillaume, dont l'article suit;
2° Catherine-Marguerite Testu de Balincourt, baptisée le 18 août 1678;

Du second lit :

3° Joseph Testu de Balincourt, chevalier, seigneur de Maisoncelles, né le 29 octobre 1683. Il fut capitaine au régiment d'Artois et mourut célibataire;

4° Louis-Timoléon Testu de Balincourt, né le 15 novembre 1684;

5° François, mentionné après le maréchal de Balincourt, son frère aîné;

6° Bernard Testu de Balincourt, baptisé le 17 octobre 1688, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 18 février 1715, puis capitaine de dragons. Il mourut à Malte;

7° Jacques Testu de Balincourt, baptisé le 4 mars 1690, mort jeune;

8° Henri Testu de Balincourt, baptisé le 20 juin 1691;

9° Jean-Baptiste Testu de Balincourt, né le 22 avril 1697, seigneur d'Ecorpain au Maine, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 11 février 1715, décédé à Malte. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 317);

10° Jean-Dominique Testu de Balincourt, chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris;

11° Pierre Testu de Balincourt, mort religieux à l'abbaye de Villers-Cotterets;

12° Marie-Françoise Testu de Balincourt, mariée, par contrat du 10 mai 1717 avec Benjamin *de Malleray*, écuyer, seigneur d'Aubanie en Poitou, fils de Josué de Malleray, écuyer, seigneur de Larsan, d'Aubanie, etc., et de Susanne de la Barre;

13° Madeleine Testu de Balincourt, née le 20 janvier 1696, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

VI. Claude-Guillaume Testu de Balincourt, marquis de Balincourt, baron de Bouloire, seigneur de Maisoncelles, d'Ecorpain, d'Arronville, de Margicourt, d'Abiville, de Fontenelles, de Quincampoix, de Saint-Cyr, de Châtillon-le-Roi, de Mérobert, de Nohen et de Montmartin en partie, chevalier des ordres du Roi, premier maréchal de France (1) et président du tribunal des maréchaux de France, gouverneur des ville et citadelle de Strasbourg, naquit à Paris le 18 mars 1680. Il entra à 17 ans dans les mousquetaires, y servit pendant deux ans, passa dans le régiment du Roi, infanterie, et servit pendant quatre ans dans ce corps comme officier. Il fit ses premières armes en Flandre, en 1700, sous le maréchal de Boufflers, et se fit remarquer le 11 juin 1702, en chargeant les gardes à cheval du prince d'Orange jusque sur les glacis de Nimègue. Il se trouva à la canonnade de Peer. Nommé, le 9 mai 1703, colonel du régiment d'Artois, infanterie, sur la démission du marquis de Rothelin, il alla joindre ce corps en Bavière, sous le maréchal de Villars. Chargé de soutenir un fourrage

---

(1) Le titre de premier maréchal de France était porté par le maréchal nommé par le roi pour présider le tribunal des maréchaux de France. (*Délibération de ce tribunal du mercredi 8 avril 1767, signée des maréchaux de Clermont-Tonnerre, duc de Biron, de Contades, d'Estrées, de Senneterre, et duc de Broglie*). Le plus ancien en grade avait le titre de doyen des maréchaux de France.



à la tête de quatre compagnies de grenadiers et de 25 cavaliers, il fut enveloppé par quinze détachements des ennemis; mais s'étant retranché dans un cimetière, il sut s'y maintenir et faciliter aux fourrageurs leur retour au camp. Il fit sa retraite en bon ordre et sans autre perte que celle d'un capitaine. A la première bataille d'Hochstædt, le 20 septembre 1703, M. de Balincourt, commandant la brigade d'Artois, passa le Danube à Donawerth dans la nuit, chargea l'ennemi pendant sa retraite et lui fit bon nombre de prisonniers. Vers la fin de cette campagne, il servit sous l'électeur de Bavière au siège de l'abbaye de Kempten, qui fut prise le 14 novembre. En 1704 il fut détaché de l'armée du maréchal de Marchin pour se jeter dans le village de Pleintheim le jour de la seconde bataille d'Hochstædt (13 août). Il y tint ferme pendant toute l'action et chassa au delà du village sept bataillons anglais qui y avaient pénétré. Mais pendant qu'il les poursuivait dans la plaine, les troupes françaises restées à Pleintheim se rendirent à son insu et le comprirent dans la capitulation. En 1706 il servit en Catalogne sous le maréchal de Tessé, et se trouva au siège de Barcelonne et à l'affaire de Castelfollit. En Roussillon, l'année suivante, il servit à la prise de Bascara le 26 juin et à celle du château de Calabous et de Livia, le 12 septembre; puis successivement à la canonnade du Pont-Major en 1708, à l'enlèvement des quartiers ennemis à Châtillon, à Bascara, à Figuières le 6 août 1709, ainsi qu'à la défaite du général commandant les troupes palatines près de Gironne le 2 septembre. Créé brigadier d'infanterie le 29 mars 1710, M. de Balincourt continua à servir en Roussillon. Il suivit en Espagne le maréchal de Noailles, fut employé au siége de Gironne et prit part, le 23 janvier 1711, à la prise d'assaut de la ville basse. La ville haute se rendit le 25. Il continua de servir en Espagne en 1712, 1713 et 1714. A la retraite de Ripouille il avait sous ses ordres deux régiments d'infanterie, un de cavalerie et un de dragons. En Aragon, sous le duc de Vendôme, il se trouva aux

siéges d'Areins et de Pratz-del-Rey, puis au blocus de Barcelonne. Ce fut M. de Balincourt qui contribua le plus à la prise de cette place. Lors de l'assaut général donné par le maréchal de Berwick, il fut chargé en chef de l'attaque du bastion de Sainte-Claire, où pendant tout le siége on n'avait pu parvenir à soutenir un logement, et l'emporta l'épée à la main. Après cet assaut qui dura bien avant dans la nuit, Barcelonne se rendit le 12 septembre 1714. Le roi Louis XV, « Considérant l'ancienne noblesse du « seigneur de Balincourt, sa belle conduite au siége « de Barcelonne, ses services antérieurs dans ses « armées, ceux rendus par ses ancêtres, notamment « par Jean Testu, seigneur de Balincourt, son tri- « saïeul, maître d'hôtel du roi Charles IX et envoyé « en Flandre, auprès de la duchesse de Parme, gou- « vernante des Pays-Bas, où il demeura plusieurs « années, rendant des services considérables à l'état, « ceux de Philippe-Guillaume Testu, son bisaïeul, « seigneur de Balincourt, qui se signala, en 1590, à « la bataille d'Ivry, où il fut fait chevalier par le roi « Henri IV, pour avoir combattu vaillamment auprès « de sa personne, et ceux de son aïeul, de son père; « de deux de ses oncles, tués à la bataille de Se- « neff, etc. », par lettres patentes du mois de juillet 1719 (1), unit à la châtellenie de Balincourt les terres et seigneuries de Héréville, d'Arronville et de Margicourt et les érigea en *marquisat de Balincourt*, en faveur dudit seigneur de Balincourt et de sa postérité, et à leur défaut en faveur de ses collatéraux. (*Original en parchemin*). Le marquis de Balincourt fut promu au grade de maréchal de camp le 1er février 1719. Employé à l'armée du Rhin par lettres du 15 septembre 1733, il couvrit la basse Alsace

(1) L'activité des services du marquis de Balincourt lui ayant fait négliger l'enregistrement de ces lettres, il en obtint, le 10 octobre 1750, de surannation qui furent enregistrées à la chambre des comptes le 7 novembre suivant. (*Orig. en parchemin*).

pendant le siége de Kehl. L'année suivante il commanda des corps séparés, combattit à Etlingen au mois de mai et joignit le maréchal de Berwick au siége de Philisbourg. Il monta la tranchée les 6 juin et 6 juillet. Après la capitulation de cette place, il prit part à la prise de Worms le 23 et commanda sur cette frontière pendant l'hiver. Il avait été créé lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 1er août de la même année. Il fit la campagne de 1735 sous les ordres du maréchal de Coigny et fut employé en Alsace jusqu'en 1741, qu'il conduisit un corps de troupes considérable en Westphalie. Il commanda pendant l'hiver dans les évêchés de Munster, de Paderborn et d'Osnabruck. En 1742, commandant la première colonne de l'armée de Westphalie sous le maréchal de Maillebois, il marcha au secours du feld-maréchal comte de Seckendorff, qui commandait en Bavière les troupes de l'empereur Charles VII, compétiteur de Marie-Thérèse. M. de Balincourt se porta à Dingelfingen au mois de novembre. Le grand-duc de Toscane, commandant l'avant-garde de l'armée autrichienne, forte de 10,000 hommes, ayant surpris et fait prisonnier le marquis de Crillon, comme il se rendait à Landau, profita de ce succès pour attaquer M. de Balincourt. Celui-ci, campé sous Dingelfingen, près de la rive gauche de l'Iser, n'ayant que des forces très-inférieures, fit des dispositions telles que l'ennemi, quoiqu'appuyé dans ses attaques par 16 pièces de canon, fut forcé de se retirer avec beaucoup de perte, après huit heures d'efforts inutiles pour entamer le détachement français. Le marquis de Balincourt jeta du secours dans Braunaw, assiégé par le prince Charles, et le 12 février 1743 il rétablit la communication de Ratisbonne à Amberg, coupée par les quartiers que les ennemis occupaient sur la Wiltz. Il les en chassa, y rétablit les quartiers français et prit position à Burkenfeld pour les soutenir. A la bataille de Dettingen, le 27 juin, il chargea l'ennemi à la gauche de l'armée. Son cheval ayant été tué sous lui de six coups de feu,

il combattit à pied à la seconde charge. Passé à l'armée du maréchal de Coigny par lettres du 19 juillet, il fut investi, par ordre du même jour, du commandement en Alsace en l'absence du maréchal. Le marquis de Balincourt, chargé de la défense du Haut-Rhin, menacé par le prince Charles, soutint pendant quarante jours au poste de Rhinviller le feu continuel d'une nombreuse artillerie et força l'ennemi de renoncer au projet de pénétrer en Alsace (1). Dans une dernière attaque, 3,000 hommes d'élite, grenadiers et croates, ayant passé le Rhin près de Niffern sous la conduite du prince de Waldeck, et sous le feu d'une batterie de canons et de bombardes, essaya d'enlever une redoute française qui formait la tête de tous les points de défense. Le marquis de Balincourt tailla en pièces cette colonne, dont presque aucun n'échappa, tous ayant été tués, ou noyés ou faits prisonniers. (*Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, t. VI, p. 346). En 1744, il eut le commandement d'un corps détaché sur le bas Rhin, vis-à-vis l'embouchure du Necker. Lorsque, par la négligence du comte de Seckendorff, l'ennemi eut passé le fleuve à Hertz, M. de Balincourt rejoignit l'armée et contribua principalement à la reprise des lignes de Weissembourg, le 5 juillet. L'ennemi s'étant retiré derrière le Mutler, bloquait 300 cavaliers commandés par M. de Tillières et renfermés dans le fort Louis : le marquis de Balincourt les dégagea et ramena son détachement sans que les Autrichiens qui l'enveloppaient et le harcelaient continuellement dans sa retraite pussent l'entamer. Il était à la tête de la maison du roi et commandait la droite de l'armée réunie des maréchaux

(1) Cette belle défense fut un événement heureux dans les circonstances où se trouvait l'armée. Le maréchal de Coigny en parle avec de grands éloges dans ses *Mémoires*, et le même sentiment d'admiration se trouve dans des lettres de félicitation du ministre de la guerre et dans la correspondance des princes du sang qui se trouvaient à l'armée.



de Noailles et de Créquy dans la marche qui obligea le prince Charles à repasser le Rhin. Il prit part, le 23 août, au combat de Haguenau. Au siége de Fribourg, qui capitula le 6 novembre, il fut placé sous les châteaux avec cinq régiments de dragons et deux brigades d'infanterie, pour fermer la gorge de la vallée de Saint-Pierre et dicta la capitulation des châteaux le 25. La garnison déposa les armes et se rendit prisonnière. Le marquis de Balincourt était alors investi du commandement de Fribourg. Pendant l'hiver il commanda en Alsace dans les villes forestières, le Brisgau et la Souabe. Il eut ordre de démolir Fribourg, Brisack et Rhinfeld, et d'évacuer ces places au mois d'avril 1745. Le roi lui avait donné le gouvernement de Mont-Dauphin, en Dauphiné, par provisions du 26 janvier 1739. (*Orig. en parchemin*). Il fut nommé, le 1er janvier 1746, gouverneur des ville et citadelle de Strasbourg et des forts en dépendants, gouvernement vacant par la mort du maréchal de Broglie. La dignité de maréchal de France, à laquelle le marquis de Balincourt fut élevé le 19 octobre 1746, et le collier des ordres du Roi, qu'il reçut dans la même promotion que le comte de Provence, depuis Louis XVIII, le 7 juin 1767, ont été les récompenses de ses longs et signalés services. (*Brevets originaux*; *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. III, pages 353 à 357; *Gazette de France*; *Annales du temps*). Le marquis de Balincourt est mort au mois de juin 1770, sans avoir eu d'enfants de son mariage, contracté le 1er décembre 1714, ensuite d'une dispense de Rome des ides de juillet même année, mariage célébré en la chapelle du château de Balincourt le 12 janvier 1715, avec Marguerite-Guillemette ALLEMAN DE MONTMARTIN, fille de Pierre Alleman, chevalier, comte de Montmartin, de la Mure et de Vachères, lieutenant de roi en la province de Dauphiné, et de Marie-Anne de Sève, sa première femme. Après la mort du maréchal de Balincourt, le marquisat de Balincourt échut à Charles-Louis Testu, son neveu, institué

ALLEMAN : de gueules, semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout.

légataire universel du maréchal par son testament du 16 février 1767.

VI. François Testu de Balincourt, chevalier, comte de Balincourt, seigneur de Nesle, de Verville, d'Hédouville et d'Us, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, naquit le 13 octobre 1687. Il commença à servir en qualité d'enseigne au régiment d'Artois, infanterie, en 1705. Ayant joint ce corps en Catalogne, il se trouva au siége de Barcelonne. Il passa ensuite avec ce régiment à l'armée de Roussillon sous le duc de Noailles, et y obtint le commandement d'une compagnie le 1er décembre 1706. L'année suivante, il servit à la prise de Bascara et du château de Calabous et à celle de Livia et de Puicerda; en 1708, à la canonnade de Pont-Major et au siége de Tortose; en 1709 à la surprise des quartiers de Châtillon, de Biscara et de Figuières, ainsi qu'à la défaite du général Frawemberg; au siége de Gironne en décembre 1710; au secours de cette place en 1713; au siége et à l'assaut de Barcelonne en 1714. Il prit le commandement d'une compagnie dans le régiment Mestre-de-camp général, dragons, le 25 novembre 1719. Il fut fait exempt de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi le 1er janvier 1722, et eut rang de mestre de camp de cavalerie par commission du 15 octobre suivant. Il servit en cette qualité sous le marquis d'Asfeld au siége de Philisbourg en 1734. Il fut fait troisième enseigne de sa compagnie le 7 décembre 1738, et brigadier de cavalerie le 1er janvier 1740. En 1743 il servit à l'armée du Rhin, fut nommé second enseigne des gardes du corps le 13 juin et combattit le 27 à Dettingen. Le brevet de premier enseigne lui fut donné le 5 décembre, et celui de maréchal-de camp le 2 mai 1744. Après avoir servi aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, il marcha de Flandre en Alsace et s'y trouva à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg. Ayant suivi Louis XV en Flandre en 1745, il combattit à Fontenoy, et servit aux siéges de Tournay et de

sa citadelle, d'Oudenarde et de Dendermonde. Dans la campagne suivante, le comte de Balincourt couvrit avec l'armée les siéges de Mons, Charleroy, Saint-Guislain et Namur et combattit à Raucoux. En 1747, il suivit le roi dans les Pays-Bas et se trouva le 2 juillet à la bataille de Laufeldt. Il fut fait troisième lieutenant de sa compagnie le 9 août, puis lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 10 mai 1748. Il passa par les grades de second et de premier lieutenant les 25 avril 1750 et 3 octobre 1752. Le comte de Balincourt fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 20 juin 1755. Il quitta les gardes du corps au mois de janvier 1759, et reçut, le 17 février suivant, la promesse de la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Il avait été gouverneur de Saint-Venant. Il mourut en 1766. (*Chronologie militaire*, t. V, p. 420, 421). Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1714, mariage célébré le 21 janvier 1715, Rosalie Cœuret de Nesle, dame de Nesle en Vexin français, fille aînée de Louis Cœuret, chevalier, seigneur et marquis de Nesle et de Verville, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et de Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc-Montplaisir. De ce mariage sont provenus :

Cœuret de Nesle : d'argent, à 3 cœurs de gueules.

1° Charles-Louis, dont l'article suit;

2° Claude-Guillaume Testu, chevalier de Balincourt, mousquetaire du roi dans la première compagnie, puis capitaine de cavalerie, mort sans postérité après la bataille d'Hastembeck, où il s'était trouvé avec son frère;

3° Marie-Rosalie Testu de Balincourt, mariée, en 1745, avec Victor *du Wicquet*, chevalier, baron d'Ordre, seigneur de Saint-Martin, d'Audinghen et de Maquinghen, maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps du roi, mort le 30 juillet 1751;

4° Agnès-Henriette-Félicité Testu de Balincourt, mariée avec Antoine-Henri-Claude, marquis *des Barres*, enseigne des gardes du corps;

5° Marguerite-Guillemette Testu de Balincourt, mariée par contrat du 28 mai 1753, passé devant Jourdain, notaire au Châtelet de Paris, avec Antoine *de Rancher*, chevalier, seigneur de Maudétour, de Mezières et autres lieux, lieutenant pour le roi au gouvernement de Berry;

6° Odille-Thérèse-Hélène Testu de Balincourt, mariée, par contrat passé devant le même notaire le 20 novembre 1758, avec François-Michel-Antoine, marquis *de Rancher*, chevalier, baron de la Ferrière, ancien capitaine de carabiniers, commandeur des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. De ce mariage sont nées :

A. Charlotte-Françoise-Félicité-Odille de Rancher, mariée avec Alexandre-César, comte *de la Tour du Pin*;

B. Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher, mariée : 1° le 6 juin 1784, avec Alexandre-Roger-François *du Pouget*, marquis de Nadaillac, major de cavalerie, mort en Angleterre en 1794 ; 2° en 1797, avec Jean-François *de Pérusse*, baron, puis duc d'Escars, premier maître d'hôtel du roi Louis XVIII, lieutenant général des armées, etc. mort sans enfants en 1822 ;

7° Monique-Rosalie Testu de Balincourt.

VII. Charles-Louis Testu de Balincourt, comte, puis marquis de Balincourt, baron de Sénaret et des états de Languedoc, seigneur de Balincourt, d'Arronville, d'Hédouville, de Margicourt, de Theuville, de Nesle, de Saint-Lubin, etc., maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, naquit le 30 mars 1729. Il entra au service dans la première compagnie des mousquetaires du roi, le 23 février 1744 et se trouva comme aide-de-camp de son père aux batailles de Raucoux et de Laufeldt en 1747 et 1748. Il fut nommé cornette avec rang de capitaine dans le régiment de Berry, cavalerie, les 18 mars et 13 avril 1748, puis colonel dans le régiment des grenadiers de France le 5 septembre 1749. Il se trouva avec ce corps à la bataille d'Hastembeck en 1757. Il devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom (*Balincourt*), par commission du 10 février 1759, régiment qui fut incorporé dans Royal-Roussillon au mois de décembre 1761. Il avait reçu la croix de l'ordre de Saint-Louis en 1759, pour une action de valeur dans la guerre de *sept ans*, dont il fit toutes les campagnes. A la bataille de Minden (1er août 1759), M. de Balincourt chargea plusieurs fois les ennemis à la tête de son régiment. Il reçut une forte contusion à l'épaule et deux balles dans sa

cuirasse. Il fut promu au grade de brigadier de cavalerie le 25 juillet 1762 et combattit à Johannesberg et Friedberg le 30 août suivant. Il fut créé maréchal de camp le 3 janvier 1770. (*Brevets en originaux*; *Table historique de l'Etat militaire de France*, in-18, 1766, p. 13). Le marquis de Balincourt est décédé au château de Champigny, près de Sens, au mois d'octobre 1794. Il avait épousé : 1° au château de Nesle, le 12 octobre 1752, Anne-Claudine DE ROCHEFORT D'ALLY DE SAINT-POINT, inhumée le 11 septembre 1772 (1) dans l'église Saint-Sulpice, fille de Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ally, marquis de Saint-Point, comte de Montferrand, baron de Sénaret, de Saint-Vidal, etc., capitaine de cavalerie, et d'Anne-Félicité Alleman de Montmartin; 2° en 1778, Anne-Alexandrine DE BERNARD DE CHAMPIGNY, fille de Jean-François-Alexandre de Bernard, marquis de Champigny, comte de Montgon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et d'Anne-Louise Bochard de Champigny, sœur d'Alexandre-Conrad Bochart de Champigny, officier aux gardes françaises, lieutenant-général des armées du roi. Le marquis de Balincourt a eu :

DE ROCHEFORT-ALLY : de gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de 6 merlettes du même en orle.

DE BERNARD DE CHAMPIGNY : écartelé de sable et d'argent, à 4 rocs d'échiquier de l'un en l'autre ; sur le tout d'azur, à une fleur de lys d'or.

Du premier lit :

1° Amédée-Claude-Guillaume-Rosalie Testu de Balincourt, marquis de Balincourt, né le 3 août 1753, capitaine au régiment de Condé, marié, par contrat des 28 et 29 janvier 1776, signé par le roi et la famille royale, et passé

(1) Par son testament, fait à Balincourt le 30 mai 1771, déposé en l'étude de Raince, notaire au Châtelet de Paris et ouvert le 10 septembre 1772, elle légua en usufruit au comte de Balincourt, son mari, le marquisat de Saint-Point, en Maconnais, le comté de Montmartin, en Dauphiné, avec la charge de lieutenant de roi qui s'y trouvait affectée, avec pouvoir d'aliéner cette dernière terre pour liquider les dépenses qu'il avait faites en celle de Châtillon. D'après le vœu de la testatrice, le marquisat de Saint-Point, après la mort de son mari, devait échoir au chevalier de Balincourt, son fils puîné, auquel elle légua cent cinquante mille livres. Pour le surplus de ses biens, elle institua son fils aîné son légataire universel.

devant Bronod, notaire au Châtelet de Paris, avec Henriette-Zéphirine *de Polignac*, fille de François-Camille, marquis de Polignac (grand oncle du duc et du prince de Polignac), premier écuyer de Mgr le comte d'Artois, et de Marie-Louise de la Garde. (*Orig. en pap.*) Il mourut sans postérité ;

2° N...., chevalier de Balincourt, mort à l'âge de 18 ans, à Paris, le 2 août 1775 ;

Du second lit :

3° Charles-Alexandre-Maurice, qui suit;

4° Marie-Louise-Claudine-Clémentine Testu de Balincourt, mariée, le 16 février 1804, avec Louis-Charles-Achille *de Morell*, vicomte d'Aubigny, marquis d'Assy.

VIII. Charles-Alexandre-Maurice Testu de Balincourt, marquis de Balincourt, officier de la Légion d'Honneur, lieutenant-colonel de cavalerie, démissionnaire à la révolution de 1830, membre du conseil général du département de Vaucluse, a épousé, le 17 février 1824, Marie-Jacqueline-Marguerite-Euphrosine de Vanel de l'Isle-Roy, fille de Marie-Joseph-Gabriel-Luc de Vanel, baron de l'Isle-Roy, et de Louise-Augustine-Henriette de Génas. De ce mariage sont issus :

De Vanel de l'Isle-Roy : écartelé d'azur, aux 1 et 4 trois rocs d'échiquier d'or, qui est *de Roques*; aux 2 et 3 une colombe essorante d'argent, portant au bec un rameau d'olivier de sinople, qui est *de Seyes* ; sur le tout d'argent, au chêne terrassé de sinople, qui est *de Vanel.*

1° Luc-Charles-Fernand, comte de Balincourt ;

2° Claude-Alexandre-Edgard de Balincourt ;

3° Marie-Louise-Valentine de Balincourt ;

4° Marie-Charlotte-Nathalie de Balincourt, née le 28 février 1829, décédée le 14 août 1830.

BRANCHE DE MENOUVILLE.

IV. René Testu de Balincourt, chevalier, seigneur de Menouville, d'Auvers, et d'Hérouville en partie, troisième fils de Philippe-Guillaume Testu, chevalier, seigneur de Balincourt, et d'Anne Barjot de Moussy, naquit vers 1602. Le 23 octobre 1630 (acte reçu par Richardière, notaire), René Testu fit avec Louis et Gabriel, ses frères, le partage des châteaux, terres et seigneuries délaissés par le décès de Philippe-Guillaume Testu, leur père. (*Arrêt du conseil*

d'état du 3 mars 1667). Il fit un nouveau partage avec Louis, son frère aîné, le 12 avril 1636. Enfin, le 5 juin 1638, par acte passé devant Gerbauld et Tronçon, notaires au Châtelet de Paris, René et ses frères Louis et Gabriel transigèrent sur la succession de messire Gaspard de Dampont, leur cousin-germain, chevalier, seigneur d'Us, fils et héritier d'Elisabeth Testu. René épousa, par contrat du 30 septembre 1642, Antoinette DE LA FONTAINE, fille de Charles de la Fontaine, chevalier, seigneur de Cormeilles en Vexin, de Levemont et de Cravant, et de Madeleine de Berbisy. Antoinette de la Fontaine se remaria, en 1658, avec Samuel de Charmont, chevalier, seigneur de la Houssaye. Elle avait eu de son premier mari :

DE LA FONTAINE : d'azur, à 3 pattes d'aigle d'or ; au chef de vair.

1° Louis, mentionné ci-après ;

2° Gabriel Testu, enseigne de la compagnie colonelle du régiment du Roi, tué au siége de Lille ;

3° René Testu, *dit* le chevalier de Menouville, mort à Pontoise le 24 février 1677, et inhumé dans le chœur de l'église de Menouville ;

4° Françoise Testu, mariée avec André *de la Fontaine*, chevalier, seigneur de Lezeville et d'Archemont ;

5° Marie Testu, épouse de François *de Sebouville*, seigneur des Marais.

V. Louis TESTU DE MENOUVILLE, chevalier, seigneur de Menouville, d'Auvers, et d'Hérouville en partie, né en 1647, épousa, par contrat du 7 mars 1670, Charlotte DE SEBOUVILLE, fille de Léonor de Sebouville, chevalier, seigneur des Marais, du Jardin, etc., et de Marie le Meunier. Louis Testu fut maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant de Rouen du 12 décembre 1699. De son mariage sont provenus :

DE SEBOUVILLE : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules ; à la bordure du même.

1° Louis Testu, né le 24 juin 1674, mort jeune ;

2° Nicolas, qui suit ;

3° François Testu, né en 1684, vivant en 1710 ;

4° Louise Testu, née en 1671, morte le 18 avril 1675 ;

5° Charlotte Testu, née le 20 novembre 1672, morte en 1675 ;

6° Louise Testu, née le 21 septembre 1677. Elle vivait le 25 juillet 1698;

7° Marie-Henriette Testu, née en 1680. Elle fut marraine sous le nom de Henriette Testu le 12 avril 1696;

8° Louise Testu, née en 1681;

9° Marie-Charlotte Testu, mariée avec Joseph *de Pontbriant*, gentilhomme breton, capitaine d'infanterie.

VI. Nicolas TESTU DE MENOUVILLE, chevalier, seigneur de Menouville (1), de Briançon et de la Chapelle, né en 1675, rendit aveu, le 1er septembre 1710, au prince de Conty, pour sa terre de Menouville, mouvante de la châtellenie de l'Isle-Adam, acte où il agit en son nom et au nom de son frère. Nicolas Testu mourut à Pontoise le 28 octobre 1752, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Maclou. Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1705, Anne-Jeanne DE MOREUIL, fille de Georges de Moreuil, seigneur de Moulins, et d'Antoinette de Formé. Leurs enfants furent :

DE MOREUIL : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion naissant d'argent, brochant.

1° Nicolas-René Testu, né le 14 avril 1711, mort jeune;

2° Emmanuel-Claude-Placide-François, qui suit;

3° Marie-Anne Testu, née le 24 novembre 1708, morte le 24 juillet 1709;

4° Autre Marie-Anne Testu, mariée, le 14 juillet 1737, avec Louis-Pierre-Nicolas *de Guilbon*, chevalier, seigneur de Wavignies et d'Aussonville-en-Conchy, fils d'Antoine de Guilbon, chevalier, seigneur de Wavignies, et de Marguerite le Marchand;

5° Louise-Léonore Testu, religieuse à l'abbaye de Poissy.

VII. Emmanuel-Claude-Placide-François TESTU DE MENOUVILLE, chevalier, baron de Chars, seigneur de la Chapelle, de Briançon et autres lieux, né le 26 septembre 1718, fut capitaine de grenadiers au régiment de Lyonnais. Il épousa, le 15 avril 1747, Marie-Armande DE SAILLY, morte à Paris le 20 avril 1789, fille d'Armand-Laurent de Sailly, chevalier, seigneur d'Homeaux, et de Marie-Anne le Maire. Le baron de Chars

DE SAILLY : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 croisettes de sable, et accompagnée de 3 têtes de butor d'or.

(1) Ce fut de son vivant que la terre de Menouville fut vendue.

est décédé à Pontoise le 30 décembre 1806. De son mariage est issu, outre plusieurs enfants morts en bas âge, Armand-Pierre-Claude-Emmanuel, qui suit.

VIII. Armand-Pierre-Claude-Emmanuel Testu, chevalier d'Aclinville, seigneur de Daunoy, etc., *comte de Balincourt*, né à Chartres le 26 février 1762, entra dans les chevau-légers de la garde du roi en mars 1778. Au mois de janvier 1780 il passa dans le corps de la gendarmerie de France, compagnie de la Reine, et fut aide-de-camp du marquis d'Avernes, son cousin, lieutenant-général des armées du roi, capitaine-lieutenant de cette compagnie. En 1781, il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbon, y fut nommé capitaine en février 1785, puis, par le choix du duc de Bourbon, major en second en 1788. La révolution a fixé là ses services et ses grades. Il est décédé au mois de novembre 1829. Il avait pris en 1784 le titre de vicomte de Balincourt d'après la volonté du comte de Balincourt, son oncle à la mode de Bretagne (alors sans héritier mâle) et de l'agrément du roi Louis XVI, auquel il eut l'honneur d'être présenté sous ce titre le 4 avril 1786. Après la mort du comte de Balincourt son oncle, il prit le titre de comte de Balincourt. De son mariage contracté devant Mᵉ Brichar, notaire au Châtelet de Paris, le 21 mai 1786, avec Marie-Charlotte-Olympiade Boutin, fille de Charles-Robert Boutin, chevalier, conseiller d'état ordinaire et au conseil royal des finances, ancien intendant des finances et intendant de la généralité de Bordeaux, et de dame Jeanne-Gabrielle-Delphine-Victoire de Chauvelin, sont issus :

Boutin : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles d'argent, et en pointe de 2 canettes affrontées du même.

1° Marie-Emmanuel-Jean-François-Ignace-Xavier Testu de Balincourt, mort enseigne de vaisseau à 20 ans, en 1807 ;
2° Armand-Claude-Jules-Louis-Joseph, qui suit ;
3° Marie-Alexandrine Testu de Balincourt ;
4° Rosine Testu de Balincourt.

IX. Armand-Claude-Jules-Louis-Joseph Testu de Balincourt, comte de Balincourt, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, of-

ficier de la Légion d'Honneur, est né le 14 octobre 1790. Page en 1804, il entra sous-lieutenant au 26e régiment de chasseurs à cheval en 1808, fit les campagnes de 1808 en Espagne, de 1809 en Autriche, de 1810 et 1811 en Espagne et rejoignit l'armée en Russie en 1812. Il était alors lieutenant. Pendant cette campagne il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur au combat de la Bérézina, où son corps contenait l'armée russe pendant le passage de ce fleuve. L'année suivante il fit la campagne de Prusse, pendant laquelle il fut nommé capitaine à la bataille de Bautzen (septembre 1813). A celle de Leipsick il fut grièvement blessé et eut un cheval tué sous lui. M. de Balincourt passa ensuite capitaine dans la jeune garde, et commandait à ce titre un escadron de chasseurs à la bataille de Craonne, en 1814, pendant la campagne de France. Nommé chef d'escadron en 1817, il fit la campagne de 1823, en Espagne, à l'armée de Mgr le Dauphin. Pendant cette campagne il fut nommé officier de la Légion d'Honneur après le combat de la Cabeza, où, à la tête de son escadron, il culbuta une colonne ennemie, fit prisonnier le colonel et plusieurs officiers, et s'empara de 300 chevaux. Le comte de Balincourt fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1824. Chef d'escadron aux chasseurs de la garde en 1828, avec rang de lieutenant-colonel, il a quitté le service à la révolution de 1830. De son mariage, contracté, le 6 février 1822, avec Athénais-Marie-Félicité LE ROUX, fille d'Eusèbe-Magloire le Roux, et de dame Marie-Geneviève Guericy, sont issus : LE ROUX.

1° Charles Christian-Jules, vicomte de Balincourt;

2° Charles-Jules-Joseph de Balincourt;

3° Athénaïs-Marie de Balincourt, née le 21 novembre 1822, morte le 20 mai 1824.

BRANCHE DE PIERREBASSE, *éteinte*.

III. Jean-Guillaume TESTU, chevalier, seigneur de Menouville au bailliage de Senlis, de la Galaisière en

Anjou et de Pierrebasse, second fils de Jean Testu, seigneur de Balincourt, et de Geneviève le Sueur d'Osny, fit le partage noble des successions de ses père et mère avec son frère Philippe-Guillaume et ses sœurs, par acte passé devant Richard et Fontaine, notaires au Châtelet de Paris, le 21 décembre 1618. (*Orig. en pap.*; *Arrêt de la chambre souveraine des francs-fiefs du* 10 *mars* 1660). Il avait épousé, le 18 août 1593, Renée CLEREMBAULT, fille de Gui Clerembault, écuyer, seigneur de Pierrebasse et de la Maison-Rousse, en Anjou, et d'Anne d'Avril. De ce mariage sont provenus :

CLEREMBAULT : burelé d'argent et de sable de 10 pièces.

1° Charles, qui suit;

2° Jean Testu de Pierrebasse;

3° François Testu de Pierrebasse;

4° Gabriel Testu de Pierrebasse;

5° Geneviève Testu de Pierrebasse, mariée, en 1615, avec Michel *le Bel*, écuyer, seigneur de la Jaillère et du Chastelier;

6° Renée Testu de Pierrebasse;

7° Catherine Testu de Pierrebasse;

8° Anne Testu de Pierrebasse.

IV. Charles TESTU, chevalier, seigneur de Pierrebasse et de la Galaisière, s'allia, par contrat du 10 septembre 1622, avec Antoinette DE BROC, demoiselle d'honneur de la reine mère, fille de messire François de Broc, chevalier, seigneur de Broc et de Lézardière, baron de Cinquars-la-Pile, de Chemiré, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Françoise de Montmorency-Fosseux, dame ordinaire de la reine mère, fille de Pierre de Montmorency-Fosseux, marquis de Thury, comte de Châteauvillain, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de Jacqueline d'Avaugour, dame de Courtalain. (*Histoire des Grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 582; *Archives de la Noblesse*, généalogie DE BROC, p. 13). Charles Testu a laissé :

DE BROC : de sable, à la bande fuselée d'argent.

1° Pierre, dont on va parler;

2° Alexandre Testu de Pierrebasse, capitaine dans le régiment du Roi, puis lieutenant et ensuite capitaine dans les gardes françaises. Blessé à la bataille de Seneff, en 1674, il fut tué au siége de Saint-Guislain, en 1677. (*Le Pippre de Nœufville*, t. III, p. 491.) Il avait épousé, le 21 décembre 1667, Antoinette *le Maistre*, veuve de Pierre de Certaines, seigneur de Fricambault, et fille de Charles le Maistre, seigneur de Grandchamp, et de Françoise de la Robie. Antoinette le Maistre n'ayant pas eu d'enfants d'Alexandre Testu, se remaria en troisièmes noces avec Eléonor le Roy, seigneur de Rodon;

3° Charles Testu de Pierrebasse, abbé commendataire de Notre-Dame de Roche et de Toussaints d'Angers, doyen de l'église cathédrale d'Auxerre en 1661 jusqu'en 1707. (*Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 746.);

4° Anne Testu de Pierrebasse.

V. Pierre Testu, seigneur de Pierrebasse, de la Galaisière, du Pin, de Lavaux, etc., lieutenant-commandant du château d'Angers sous M. de Fourilles, épousa: 1° par contrat du 5 avril 1655, Jeanne de Chennevières, fille d'Hector de Chennevières, écuyer, seigneur de Saint-Victor, et de Jeanne Moreau; 2° par contrat du 22 août 1673, Bonne-Marie Richardeau, fille de François Richardeau, conseiller du roi élu en l'élection de Baugé, et de Claude Falloux. Pierre Testu et Alexandre, son frère, furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance de M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi en la généralité de Tours, du 4 octobre 1668. Pierre Testu a eu:

De Chennevières: de gueules, à l'écu d'argent, chargé d'une merlette de sable et accompagné de 8 étoiles d'argent en orle.

Richardeau;

Du premier lit:

1° Armand Testu de Pierrebasse, vivant le 4 octobre 1668. Il faisait alors ses études;

Du second lit:

2° Charles-Erasme, qui suit;

3° Demoiselle Testu de Pierrebasse.

VI. Charles-Erasme Testu de Pierrebasse, chevalier, seigneur de la Galaisière, paroisse de Lué et de

Chaumont au diocèse d'Angers, né le 2 septembre 1675, épousa : 1° par contrat du 21 septembre 1700, Agnès BITAULT, fille de Jacques Bitault, écuyer, seigneur de Chizé, et de Madeleine de Coulanges ; 2° Antoinette ERRAULT, veuve de Pierre de Masseilles, chevalier, seigneur de Milon. Elle survécut à son second mari et mourut sans enfants à Paris le 16 octobre 1745. Charles-Erasme n'avait eu d'Agnès Bitault que des filles :

BITAULT : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de corbeau de sable.

ERRAULT : d'azur, à 3 chevrons d'or.

1° Renée-Marie-Madeleine Testu de Pierrebasse, mariée par contrat du 28 juillet 1756, passé devant Joseph Cailliot, notaire royal et tabellion à Baugé, pour la résidence de Montigné, avec Pierre *de la Haye*, chevalier, seigneur de la Sevaudière et de la Barrière, fils aîné de Pierre de la Haye, chevalier, seigneur de la Sevaudière, et de Catherine le Bret ;

2° Antoinette-Charlotte Testu de Pierrebasse, mariée à Léonor-François *de Renard*, chevalier, seigneur de Baudelan ;

3° Marie-Jeanne Testu de Pierrebasse ;

4° Renée-Agnès Testu de Pierrebasse, née le 16 mai 1712, reçue à Saint-Cyr le 29 avril 1734. Ses preuves existent à la Bibliothèque royale, fonds de d'Hozier ;

5° Henriette-Thérèse Testu de Pierrebasse.

BRANCHE DE FROUVILLE, *éteinte*.

II. Laurent TESTU, chevalier, seigneur de Villers en Vexin, fils puîné de Guillaume Testu, et d'Isabeau le Lieur, fut successivement homme d'armes de la compagnie de M. de Suze, commissaire ordinaire des guerres, chevalier du guet de la ville de Paris (1),

(1) Le huitième volume du *Recueil coté R*, édition de 1761, p. 54, où se trouve le récit de l'entrée à Paris, le 21 mars 1561, de la reine Elisabeth de France, femme de Philippe II, roi d'Espagne, porte que Laurent Testu, chevalier du guet, armé d'un fort riche corps de cuirasse, assistait à cette solennité à la tête de sa compagnie composée de 150 arquebusiers, savoir, 100 à pied et 50 à cheval. La charge de chevalier du guet était alors considérable. Elle avait été remplie pendant plusieurs générations par la maison de Harlay dans les XVe et XVIe siècles.

capitaine de la Bastille, conseiller et maître d'hôtel du roi. Il assista au contrat de mariage de Jean Testu, seigneur de Balincourt, son frère aîné, du 12 mars 1560. Diverses revues passées par lui en qualité de commissaire des guerres les 20 juin et 9 novembre 1564 et 10 juin 1566, et signées TESTU, sont scellées de son sceau en placard, représentant *trois lions léopardés, celui du milieu contrepassant*. Il fut nommé chevalier du guet de la ville de Paris sur la résignation de François de Salvert le 9 avril 1568. Il a cette qualité et celle de capitaine de la Bastille dans une quittance qu'il donna le 10 avril 1577, et celles de conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et commissaire général des vivres et munitions de ses armées dans un acte du 20 avril 1594. Il assista, le 22 juin 1598, au contrat de mariage de Philippe-Guillaume Testu, seigneur de Balincourt, son neveu, et vivait encore le 19 juillet 1605. Il avait épousé Guillemette COLLIN, dont le tombeau en marbre se voyait en la chapelle Saint-Roch de l'église Saint-Paul. Elle était fille de Julien Collin, célèbre avocat d'Avignon, et de Colette du Pré. Ses enfants furent : COLLIN :

1° Louis, qui suit ;

2° Isabelle Testu, mariée avec Antoine *Viole*, seigneur de Roquemont et de Noiseau, chevalier de l'ordre du Roi, maître des cérémonies de France. Ils sont rappelés dans une quittance du 31 mai 1620, donnée par Louis de Bussy, chevalier, seigneur de Mirval, de Saint-Aubin et de Gournay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, tant à cause d'Isabelle Viole, son épouse, que comme tuteur de Laurent Viole, fils mineur de feu messire Antoine Viole chevalier, seigneur de Noiseau, maître d'hôtel du roi, et maître de ses cérémonies, et de dame Isabelle Testu.

III. Louis TESTU, chevalier, seigneur de Frouville et de Villers en Vexin, conseiller d'état, l'un des quatre maîtres d'hôtel du roi, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris en 1603, assista avec son père au contrat de mariage de Philippe-Guillaume Testu de Balincourt en 1598. Louis Testu mourut le 11 septembre 1636. Il s'était marié deux fois : 1° avec Marie LE COMTE, fille de Charles le Comte, seigneur

LE COMTE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.

de la Martinière (issu de la branche aînée des seigneurs de Montauglan), maître en la chambre des comptes de Paris, et de Jeanne le Picard; 2° avant 1626, avec Françoise BARAT, sœur de N.... Barat, maître d'hôtel du roi. Ses enfants furent ;

BARAT : d'argent, à l'anille ou fer de moulin de sable.

Du premier lit :

1° Marie Testu de Frouville, mariée, par contrat du 11 janvier 1624, avec René *de Chaumejan*, marquis de Fourilles, capitaine aux gardes françaises, puis grand maréchal des logis de la maison du roi en 1656. De ce mariage est née :

Claude-Louise de Chaumejan de Fourilles, mariée, le 24 janvier 1659, à Louis-François *de la Garde*, marquis de Chambonas, lieutenant de roi en Languedoc, mort sans postérité. Elle devint unique héritière de Jacques Testu, son oncle, aumônier du roi, dernier rejeton mâle de cette branche ;

Du second lit :

2° Charles, dont on va parler ;

3° Louis Testu de Frouville, seigneur de Villers, page du roi, puis mousquetaire, tué en duel ;

4° Henri Testu de Frouville, abbé de Saint-Saulve et de Montreuil-sur-Mer, aumônier du roi, inhumé aux carmes déchaussés le 16 février 1689 ;

5° Hercule Testu, seigneur de Villers, capitaine au régiment de la Marine, tué au siége de Stenay en 1654;

6° Jacques Testu, aumônier et prédicateur du roi, abbé de Notre-Dame de Belval en Argonne, et des Alleux, prieur de Saint-Denis de la Chartre, reçu, en 1664, l'un des 40 de l'Académie française, mort au mois de juin 1706. Esprit à la fois brillant et solide, il montra beaucoup de talent pour la prédication ; mais l'altération prématurée de sa santé le força de renoncer à cette carrière. Il se voua dès lors à la culture de la poésie sacrée et publia *des Stances chrétiennes*, dont une cinquième édition parut en 1703. Sa piété et l'aménité de ses mœurs lui concilièrent des affections remarquables par la diversité des caractères, celle du célèbre abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, et celle de Mme de Sévigné. Il eut pour successeur à l'Académie française le comte de Saint-Aulaire. D'Alembert a composé l'éloge de Jacques Testu dans son *Histoire de l'Académie française*, t. II, pages 538 à 546, et Titon du Tillet

lui a donné place dans son *Parnasse français*, édit. in-fol. p. 507;

7° Françoise Testu de Frouville, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche en 1640, morte sans alliance le 14 avril 1690;

8° Elisabeth Testu de Frouville, } religieuses à Poissy;
9° Catherine Testu de Frouville, }

10° Louise Testu de Frouville, abbesse de Vernon, bénite à Paris le 3 décembre 1675, décédée le 4 août 1696;

11° Charlotte Testu de Frouville, } religieuses hospitalières à Vernon.
12° Marie Testu de Frouville, }

IV. Charles Testu, chevalier, seigneur de Frouville, maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris, est cité sur les états de la maison de Louis XIII parmi ses maîtres d'hôtel de 1610 à 1643. Il remplit la même charge sous Louis XIV, suivant une quittance qu'il donna le 28 octobre 1656. Il mourut le 17 septembre 1681, sans enfants de son mariage avec Louise Coutel d'Ardanne, fille de Jacques Coutel, seigneur d'Ardanne, conseiller au parlement de Paris, et de Charlotte Barat, et sœur de Charlotte Coutel d'Ardanne, mariée, en 1640, avec Adrien du Bosc, chevalier, seigneur de Vitermont. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 373). Louise Coutel fut inhumée dans l'église des capucines le 28 juin 1607.

Coutel d'Ardanne : d'azur, au lion d'or; au chef palé d'argent et de gueules de 8 pièces.

Généalogie extraite de celle dressée pour la continuation de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* et certifiée, le 22 août 1755, par le P. Simplicien de Sainte-Basilisse, augustin de la place des Victoires, et par le P. Alexis Caquet, son successeur, le 25 avril 1760.

DE TRIMOND,

Seigneurs DE SAINT-BRÈS, DE MEYRANES, DE FERRIÈRES, *en Languedoc;* DE TARTONNE, DE LA PENNE, DE LAMBRUISSE, DE CLUMANS, D'AIGLUN, DE SÉRÉNON, DE LA TOUR, DES TRÉMOUX, DE PUYMICHEL, *etc., en Provence.*



ARMES : *d'azur, à une cloche d'argent, surmontée d'une croix fleurdelysée d'or* (1).
Couronne de marquis.
Supports : deux aigles.
Devise : IN HOC SIGNO VINCES.

La famille DE TRIMOND (2) est originaire de Languedoc. Les possessions qu'elle avait dès 1200 dans

(1) Voir l'*État de la Noblesse de Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, t. III, p. 162; l'*Armorial de la généralité de Montpellier*, p. 875, et l'*Armorial de France* de MM. d'Hozier, registre I, seconde partie, p. 575. Maynier, dans son *Nouveau Etat de Provence*, seconde partie, p. 116, à la suite d'une notice où règne quelque confusion dans les faits, a par erreur surmonté la cloche d'une fleur de lys d'or, au lieu d'une croix fleurdelysée.

(2) En latin *Trimundi*. Ce nom a été traduit indifféremment par *Trimond* et *de Trimond*.

cette contrée, en Provence et dans le comté Venaissin, et ses alliances avec les principales familles, prouvent qu'elle tenait dès lors un rang distingué parmi la noblesse. Bernardin de Trimond, qui dressa en 1490 un journal historique de sa maison, dit qu'elle avait jeté beaucoup d'éclat sous les comtes de Barcelonne, tradition qu'il tenait de ses parents, à qui l'avaient transmise des vieillards très-âgés qui la tenaient de ses ancêtres : *Audivi a majoribus nostris, qui acceperunt a senibus grandævis, eos audivisse ab antecessoribus nostris, familiam nostram multum claruisse sub comitibus Barcinone*, etc. Les charges importantes remplies par les auteurs de cette famille font voir qu'elle fut également en faveur auprès des comtes de Toulouse et de Provence.

Tous les auteurs qui ont écrit sur la noblesse de Provence ont parlé de cette famille. Le P. Columbi, jésuite, qui avait entre les mains toute sa généalogie, en fait mention d'une manière plus particulière dans ses *Opuscula varia* (comprenant l'histoire de la ville de Manosque, sa patrie), Lyon, 1668, pages 436 et suivantes. Il en rappelle la descendance depuis Raimond de Trimond, vivant en 1200, père d'Alphonse, et aïeul de Bertrand ; ce dernier, marié avec Catherine de Castellane, et père de Pierre de Trimond, à partir duquel on conserve dans la famille tous les titres, au nombre d'environ cent-cinquante, à l'appui de la filiation.

DU PLESSIS ; I. Noble Raimond DE TRIMOND, vivant en 1200, seigneur de Saint-Brès, de Meyranes et de Ferrières en Languedoc, de Tartonne et de la Penne, en Provence, gouverneur d'Aiguesmortes, eut pour femme damoiselle Diane DU PLESSIS, ainsi qu'on le voit par le testament qu'il fit le 12 septembre 1240, reçu par Jean Vincent, notaire de Montpellier, et par lequel il légua à Ferdinand de Trimond, son frère, et aux enfants de celui-ci l'usufruit des biens qu'il avait dans

Beziers (1) jusqu'à ce qu'il fût réintégré dans les fiefs et terres qu'il possédait dans le comté Venaissin : *usque quo reintegretur in feudis et terris quas habet in comitatu Venasino* (le comté Venaissin avait été confisqué, en 1215, sur le comte de Toulouse, durant la croisade contre les Albigeois, et les biens de ses sujets restés fidèles mis sous le séquestre). On voit par le testament de Raimond, qu'il avait eu de son mariage avec Diane du Plessis deux fils :

1° Godefroi, qui suit ;

2° Alphonse, auteur de la BRANCHE DE TARTONNE, *seigneurs* DE LA PENNE et DE CLUMANS, en Provence, rapportée ci-après.

II. Noble Godefroi DE TRIMOND, seigneur de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes, gouverneur de Narbonne, épousa damoiselle Cassandre DE NOGARET, dont il eut deux fils :

DE NOGARET *ancien* : d'or, au noyer de sinople.

1° Alexandre de Trimond, seigneur en partie de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes par partage avec son frère puîné.

(1) La postérité de Ferdinand Trimond a subsisté à Beziers avec distinction jusqu'en 1650. C'est peut-être de cette branche qu'est sorti un rameau de Trimond, établi au comté Venaissin dans le XIV siècle. Guillaume *Trimundi* vivait à Carpentras en 1352. Trimond *Trimundi*, damoiseau, était syndic de Carpentras en 1367, 1372, 1385, 1388 et 1392. Maynier (p. 116) rapporte qu'il fut disgracié par la reine Jeanne pour avoir parlé trop librement de sa conduite au sujet de la mort (1346) d'André de Hongrie son mari. Or, Trimond de Trimond n'était point sujet de la reine Jeanne, et comme Maynier le qualifie seigneur de Clumans, il le confond évidemment avec Louis de Trimond, alors chef de la branche de Tartonne et de Clumans. Le nom de Trimond *Trimundi* se voit avec ceux des autres officiers du comté Venaissin et celui de Bertrand de Vincens, archevêque d'Embrun, dans une requête présentée par eux, en 1389, au pape Boniface IX, pour le maintien des statuts du pays. (*Hist. de la Noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. III, p. 355). Barthélemi *Trimundi*, probablement fils de Trimond, fut aussi syndic de Carpentras en 1392, 1404, 1415, 1417 et 1428 et testa en 1449. Ce sont les dernières traces connues de ce rameau.

Il épousa, par contrat du 4 février 1280 (*v. st.*) reçu par Jean Théron, notaire à Toulouse, Jeanne *de Laigue* (*de Aqua*) et ne laissa qu'un fils;

Jean de Trimond, chevalier hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, et seigneur en partie de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes, qui, conjointement avec Guillaume de Trimond, son cousin, dont nous parlerons bientôt, consentit un bail nouveau au profit de Pierre de Ferrières par acte du 5 des ides (9) de novembre 1306, passé devant Pierre *de Bosco*, notaire de Saint-Brès. (*Original.*) On conserve dans les archives de la famille deux autres titres sur Jean de Trimond, tous deux passés en son nom par ses fondés de pouvoir. L'un est un bail nouveau du 4 août 1316; l'autre, du 1er août 1322, est relatif à deux réductions de censives;

2° Grégoire-Pons, qui suit.

III. Noble Grégoire-Pons DE TRIMOND, seigneur en partie de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes, acquit une censive par acte du 4 des ides (12) de mars 1285. (*Orig.*) Il avait épousé damoiselle Agnès DE CHATEAUNEUF, de laquelle il eut deux enfants :

DE CHATEAUNEUF : d'or, à 3 pals d'azur; au chef de gueules.

1° Guillaume, qui suit;

2° Béatrix de Trimond, mariée à noble Pierre *de Beaumont*, le jeune, damoiseau, dont elle resta veuve avec une fille;

Alasacie de Trimond, épouse de Guigues *de Vals*, damoiseau. Autorisée de son mari, elle fit avec Béatrix, sa mère, une donation entre-vifs le 2 décembre 1321 et une vente de biens fonds le 8 mars 1323. (*Originaux.*)

IV. Noble Guillaume DE TRIMOND, seigneur en partie de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes consentit deux baux à ferme les 7 mai 1302 et 6 mars 1303 (*v. st.*) et une vente le 8 septembre 1306. (*Originaux*). Il avait épousé damoiselle Marthe DE LA ROUVÈRE. Le 6 janvier 1313 (*v. st.*) il fit son testament devant Jean *de Bosco*, notaire de Saint-Brès, institua Jean, son fils, son héritier universel, et en cas que ce dernier mourût sans enfant, lui substitua Jean de Trimond, chevalier de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, son cousin, pour la moitié de l'u-

DE LA ROUVÈRE :

sufruit de tous ses biens, l'autre moitié étant réservée par le testateur à Marthe de la Rouyère, sa femme; enfin, après la mort sans enfants de son dit fils et celle de ladite Marthe, il appela à recueillir la propriété de ses biens Pierre de Trimond, seigneur de Tartonne et de la Penne, habitant à Digne, son cousin germain, ainsi que les enfants mâles de ce dernier. selon l'ordre de primogéniture. (*Copie notariée. Voir aussi les extraits de d'Hozier, à la Bibliothèque royale. Ce testament y est daté par erreur de* 1303).

V. Noble Jean DE TRIMOND, seigneur en partie de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranès, accompagna, en 1314, Charles d'Anjou, duc de Calabre, fils aîné de Robert d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, lorsque ce prince fut nommé gouverneur de Florence par le choix de cette république. (*Nouveau état de Provence*, par Maynier, seconde partie, p. 116). Jean de Trimond étant mort sans postérité, la substitution portée au testament de son père s'ouvrit au profit de noble Pierre de Trimond, chef de la branche de Tartonne, son cousin issu de germain.

BRANCHE DE TARTONNE.

Seigneurs de la Penne et de Clumans.

II. Noble Alphonse DE TRIMOND, seigneur de Tartonne et de la Penne en Provence, second fils de noble Raimond de Trimond et de Diane du Plessis, se retira sur les fiefs qui lui échurent des successions de ses père et mère, et fit son séjour à Manosque (*Journal de* 1490; *le P. Columbi*). Il fit son testament le 16 novembre 1281, reçu par Olivier Cassan, notaire à Forcalquier, légua à Marthe DU PUY, sa femme, une pension annuelle de 50 florins d'or, ainsi que sa maison située dans l'enceinte du château de Manosque, avec les clôtures, meubles et titres. Il en avait trois fils :

DU PUY : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

1° Bertrand, qui suit;
2° Bernard de Trimond, } leur père leur légua à chacun 500
3° Mathias de Trimond, } florins d'or.

III. Noble Bertrand DE TRIMOND, seigneur de Tartonne et de la Penne, institué héritier universel de son père le 16 novembre 1281, épousa à Manosque, par contrat passé devant Philippe Portalès, notaire, le 16 octobre 1289, damoiselle Catherine DE CASTELLANE. Le P. Columbi, dans son *Histoire de Manosque*, p. 436, 437, rappelle deux transactions passées au sujet de la taille entre les nobles et les bourgeois du château de Manosque et du bourg Saint-Pierre, des 1er septembre 1293 et 31 juillet 1322, dans la première desquelles intervint noble Bertrand de Trimond, et dans la seconde noble Laure, sa fille, représentée par son fondé de pouvoir. Bertrand de Trimond fit son testament le 13 février 1312, reçu par Portalès, notaire. Catherine de Castellane, à laquelle il légua 40 florins d'or de pension annuelle et la jouissance de la moitié de sa maison et de ses meubles, l'avait rendu père de deux fils et d'une fille :

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour d'or, sommée de 3 tourelles du même celle du milieu supériqure.

1° Pierre, Ier nom, qui suit;
2° Vincent de Trimond, auquel son père légua tous les biens qu'il avait dans le terroir du château de Manosque du Bourg-Saint-Pierre. Sa destinée ultérieure n'est pas connue;
3° Laure de Trimond, à laquelle son père légua 500 florins d'or pour lui être payés lors de son mariage. Elle épousa noble Jean *de la Croix*, seigneur de Corbières.

IV. Noble Pierre DE TRIMOND, Ier du nom, seigneur de Tartonne et de la Penne, comme héritier principal de son père, puis de Saint-Brès, de Ferrières et de Meyranes en partie, à cause de la substitution faite en 1313 en sa faveur, par noble Guillaume de Trimond, son cousin, acquit partie des terres de Lambruisse et de Clumans (anciennement Clumanc) de

damoiselle Philippe de Procule, femme de Pierre de Saint-Georges, par acte du 26 mars 1352, passé devant Olivier Chaussegros, notaire à Clumans. Pierre de Trimond se retira à Digne à cause de la proximité de ses terres. Il avait épousé, par contrat passé devant Pierre Falcon, notaire de cette ville, le 18 novembre 1340, damoiselle Françoise DE VILLENEUVE. On ignore le nombre de leurs enfants, leurs testaments n'étant point connus; mais ils eurent pour fils aîné Louis, Ier du nom, qui suit.

DE VILLENEUVE : de gueules, fretté de 6 lances d'or, semé d'écussons d'argent dans les claires-voies.

V. Noble Louis DE TRIMOND, Ier du nom, seigneur de Tartonne, de la Penne et en partie de Lambruisse et de Clumans, près Digne, se fit expédier par contrainte, le 13 avril 1375, l'acte d'acquisition faite par son père des terres de Lambruisse et de Clumans, du 26 mars 1352, et rendit hommage pour la terre de Lambruisse à Louis, roi de Sicile et comte de Provence, suivant acte passé devant Antoine Clarian et Antoine Fabre, notaires à Castellane. Il eut pour femme damoiselle Sigismonde DE GÉRIN, laquelle fit son testament le 28 septembre 1392, reçu par Jacques Olaiaire, notaire à Digne. Louis de Trimond fit le sien devant Reynaud, notaire de la même ville, le 8 août 1406. Il fit plusieurs legs pies et ordonna que tous les premiers mercredis après la fête de Saint-Michel archange et de la Toussaint, on fit un festin aux religieux franciscains de Digne, auquel il veut que les chanoines, les prêtres et les musiciens de Notre-Dame du bourg de ladite ville assistent annuellement et perpétuellement. (*Originaux*). Louis de Trimond avait eu de son mariage avec Sigismonde de Gérin :

DE GÉRIN :

1° Georges, Ier du nom, qui suit;

2° Pierre de Trimond, héritier particulier de son père en 1406; On juge par l'ordre des temps qu'il eut pour petits-fils les deux frères, Claude et Honoré, qui suivent :

A. Claude de Trimond, marié avec Delphine *Roland*, de laquelle sont issus deux fils et deux filles :

a. Antoine de Trimond marié le 4 octobre 1495, avec Françoise *Thoard*, dont il reconnut la dot

par acte du 25 mars 1556. Dans son testament du 25 juin 1547 il se dit fils de Claude et cousin de Bernardin de Trimond. Il y nomme ses enfants et petits-enfants. Les premiers sont :

I Antoine de Trimond, marié avec Catherine *Merlesse*, qui fit un codicille le 17 novembre 1555. Il laissa Pierre de Trimond ;

II Thomas de Trimond ;

III Jacques de Trimond ;

IV André de Trimond, marié à Catherine *Jourdain*, eut d'une première femme :

aa. Jean de Trimond ;

bb. Marguerite de Trimond ;

V Marguerite de Trimond, mariée à Antoine *Bermond* ;

VI Antonine de Trimond, mariée à Antoine *Laugier* ;

VII Jeanne de Trimond, mariée à Etienne *Trichand* ;

b. Jean de Trimond, prêtre. Il testa le 12 mai 1507;

c. Madeleine de Trimond ;

d. Antoinette de Trimond;

B. Honoré de Trimond, qualifié maître ès arts (gradué en l'université) prêtre, professeur de théologie au couvent des frères mineurs de Digne, auquel Catherine, veuve de noble Georges II de Trimond, par son testament du 28 décembre 1479, fit un legs de 4 florins d'or pour soixante messes qu'elle ordonna être célébrées après sa mort ;

3° Rostang de Trimond, héritier particulier de sa mère ;

4° Catherine de Trimond ;

5° Scarlàte de Trimond, mariée à Rostang *Durand*, de la ville de Digne ;

6° Briande de Trimond, abbesse des monastères de Sainte-Catherine de Digne et de Sarribes en 1430. Elle vivait en 1440. (*Gallia Christiana*, t. III, colonne 1142, où se trouve le récit de son installation.)

VI. Noble Georges DE TRIMOND, Ier du nom, héritier particulier de sa mère, en 1392, ne vivait plus lors du testament de son père, en 1406. Il avait laissé entre autres enfants :

1° Georges, IIe du nom, qui suit ;

2° Béatrix de Trimond.

VII. Noble Georges de Trimond, IIe du nom, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse, etc., institué héritier particulier de Louis de Trimond, son aïeul, le 8 août 1406, épousa 1° du consentement de noble Benoît Michardi, son curateur, par articles du 27 juin 1413, passés devant Bertrand Lesamini, notaire de Digne, avec damoiselle Catherine de Bioules, fille de noble Pierre de Bioules, seigneur de la Javie ; 2° avec Catherine Falconesse, laquelle fit son testament sous le seul nom de Catherine, veuve de noble Georges de Trimond, reçu par Jacques Gaudemard, notaire à Digne, le 28 décembre 1479. Georges II avait fait le sien dès 1443, et avait laissé de son second mariage :

De Bioules : de gueules, au château donjonné de 3 tours d'or.

Falconesse :

1° Moneti, dont l'article suit ;

2° Siffredi de Trimond, qui se maria et eut pour fils :

Antoine de Trimond, qui fut sous la tutelle de Moneti, son oncle, ainsi qu'il paraît par deux quittances données par Antoine à noble Bernardin de Trimond, son cousin germain, fils de Moneti, les 26 octobre 1491 et 5 septembre 1492 ;

3° Grégoire de Trimond. Il voyageait dans des pays éloignés lors du testament de sa mère, qui l'institua son héritier ;

4° Antoine de Trimond, substitué par sa mère à son frère Grégoire ;

5° André de Trimond, légataire de sa mère en 1479. L'année suivante, par acte signé Thalamet, notaire, André de Trimond fit hommage au roi Charles, comte de Provence, pour les terres de Tartonne, Lambruisse et Clumans ;

6° Honorade de Trimond, mariée à noble Boniface *d'André* ;

7° Hugues de Trimond, femme de noble Elzias *de Magnan* ;

8° Andrive de Trimond, alliée à noble Bertrand *d'Eymini*.

VIII. Noble Moneti de Trimond, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse, etc.,

légataire de sa mère le 28 décembre 1479, passa, le 2 avril 1483, devant Barnaba Jarami, notaire de Folcalquier, une transaction avec Boniface d'André, Honorade de Trimond sa femme et Louis leur fils, transaction où Moneti, Pierre, Georges et Honorade de Trimond sont énoncés enfants de feu noble Georges de Trimond et de noble Catherine Falconesse. Moneti s'était allié, le 3 novembre 1486, avec damoiselle Anne d'Oraison. Il acquit de Jean Gaudemard une partie de maison par acte du 4 mars 1467, passé devant Honorat Tuffety, notaire à Digne. Il eut pour fils unique Bernardin, qui suit :

D'Oraison : de gueules, à 3 fasces ondées d'or

IX. Noble Bernardin de Trimond, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse, etc., épousa, par contrat du 16 décembre 1486, passé devant Bertrand Eymini, notaire à Digne, damoiselle Anne d'Orcier, sœur de Chérubin d'Orcier, évêque de Digne. Bernardin de Trimond et ses cousins Jean et Antoine, obtinrent du pape Sixte IV une bulle qui leur permit de se choisir un confesseur, soit séculier soit régulier, d'avoir en leur maison un autel portatif pour y célébrer l'office divin, où tous les sacrements pussent être administrés et où l'on pût ensevelir les morts ; enfin de pouvoir faire choix aux lieux où ils habiteraient de sept autels ou sept églises pour y faire leurs stations et y gagner les mêmes indulgences qu'à Rome, avec faculté pour leurs femmes d'entrer dans tous les monastères, même ceux de Sainte-Claire, quatre fois l'an, avec trois femmes de leur suite et parler et manger avec les religieuses : *dummodo non pernoctent*. Cette bulle, sur parchemin vélin, porte en tête, à droite, les armes du pape (de la maison de la Rovère), *un chêne* ; à gauche, celles de Trimond, *une cloche d'argent en champ d'azur, surmontée d'une croix fleurdelysée*, avec cette devise : In hoc signo vinces. Bernardin de Trimond passa un compromis avec noble Jacques de Barras, le 24 octobre 1514. Il fit son testament le 18 juin 1547 et vivait encore le 14 août 1549, date d'un accord qu'il

D'Orcier :

fit avec Marguerite de Castillon, sa belle-fille. Il laissa de son mariage avec Anne d'Orcier quatre fils :

1° Antoine, Ier nom, mentionné ci-après;

2° Pierre de Trimond, chanoine et grand-vicaire de Digne en 1562 On conserve un indult du pape Paul III adressé à l'évêque, au prévôt et aux chanoines de l'église de Digne, à l'effet de pourvoir ledit Pierre de Trimond de la première dignité ou du premier bénéfice qui viendrait à vaquer dans leur diocèse, attendu son mérite et son savoir ;

3° André de Trimond, qui fit les guerres du roi François Ier, en Italie. Il obtint un congé temporaire de M. de Bonnivet, colonel général de l'infanterie française, daté de Chivas le le 17 avril 1540. André fut tué à la prise de Sisteron, en 1562, y commandant un régiment d'infanterie ;

4° Mathieu de Trimond. Il passa avec André son frère un acte de partage le 19 février 1561 et testa le 6 mai 1571.

X. Noble Antoine de Trimond, Ier du nom, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse, etc., fut nommé capitaine gouverneur de la ville de Seyne, en Provence et de son district, par provisions de René, bâtard de Savoie, gouverneur de Provence, datées de Villeneuve le 2 avril 1521, et scellées du sceau du roi. Antoine de Trimond épousa, par contrat du 19 février 1522 (*v. st.*) reçu par de Bérard, notaire à Cucuron, Marguerite de Castillon-Cucuron, fille de Fouquet de Castillon, seigneur en partie de Cucuron, et de Colette de Brison. Antoine reçut de son père, le 17 février 1535, une donation de tout ce qu'il avait acquis soit au moyen des offices royaux qu'il avait exercés, soit dans les députations auxquelles il avait été nommé auprès de la cour du roi par le conseil des trois états de Provence, et rendit deux hommages au roi pour les terres de Lambruisse et de Clumans, les 26 janvier 1540 (*v. st.*) et 16 août 1544. (*Archives du roi en Provence*, registre II, fol. 114, verso et fol. 211). Vers la fin de sa vie, Antoine Ier alla habiter aux Mées. Il eut de son mariage trois fils et deux filles :

De Castillon : de gueules, à 3 annelets d'argent.



1° Thomas, qui suit;

2° Jacques de Trimond, qui fut prêtre, ainsi qu'il appert de son démissoire signé par Claude Ferreti, grand vicaire de Riès, le 20 novembre 1552;

3° André de Trimond, viguier de la ville de Digne, par provisions de Claude, comte de Tende, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, datées de Marseille le 31 décembre 1561. André mourut en Piémont, y commandant dans les troupes de Savoie;

4° Louise de Trimond, mariée par contrat du 28 juin 1556, passé devant Hugon de Bérard, notaire aux Mées, avec noble et magnifique seigneur Paul *de Richieud*, écuyer, seigneur de Mauvans, l'un des chefs les plus actifs des religionnaires en Provence, et des plus redoutés par ses cruautés. Il fut tué à Massignac, en Périgord, le 30 octobre 1568, commandant l'avant-garde du baron d'Acier (Jacques de Crussol) contre le duc de Montpensier;

5° Marthe de Trimond.

DE ROCHAS : de gueules, à une rose d'or, surmontée d'un croissant d'argent.

XI. Noble Thomas DE TRIMOND, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse, fut lieutenant de la compagnie de chevaux-légers du baron du Poët. Il s'allia, par contrat du 3 janvier 1552, passé devant Antoine Gaudemard, notaire à Digne, avec damoiselle Françoise DE ROCHAS, fille de noble Pierre de Rochas, seigneur d'Aiglun, et d'Eléonore de Villeneuve. Jacques de Trimond, prêtre, frère de Thomas, lui fit donation, en faveur de ce mariage, de tous les biens qu'il avait aux Mées, donation insinuée au bailliage de Digne le 9 décembre suivant. Thomas laissa deux fils :

1° Antoine, II° du nom, qui suit;

2° Léon de Trimond, né aux Mées, chanoine de l'église cathédrale de Nismes, le 5 janvier 1590. Il fut reçu conseiller en la sénéchaussée de la même ville le 2 mars 1600, et prieur de St-Martin de Baldrangue le 4 janvier 1610. Il testa le 22 juillet 1609. Ce fut lui qui fit réparer les églises de Cabrières et de Poulx, dont il était prieur, pendant les guerres des huguenots, et qui y rétablit le service divin. Ménard, dans son *Histoire de la ville de Nismes*, t. V p. 279, rapporte que le 12 avril 1594, Raimond, évêque de Nismes, ayant tenu un synode général pour régler la

discipline ecclésiastique de son diocèse, Léon de Trimond prononça un discours en latin, sur l'origine et l'utilité des synodes et sur les deux qualités essentielles que doivent avoir les prêtres, la sainteté des mœurs et la science. Ce discours se trouve parmi ses opuscules, imprimés à Lyon en 1612 (petit in-12) sous ce titre : *Leonis Trimundi, Mediensis orationes quœdam, epistolæ, epigrammata et juvenilia opera.* Ce magistrat, ajoute Ménard, issu d'une noble famille, sut très-bien allier le sacerdoce avec la justice, et par son mérite et ses talents il fit honneur à l'église et au présidial de Nismes.

XII. Noble Antoine DE TRIMOND, IIe du nom, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse et d'Aiglun, capitaine dans le régiment du duc de la Valette, gouverneur de Provence, épousa, par contrat du 16 février 1577, passé devant Constantin, notaire aux Mées, damoiselle Marguerite DE BUS, sœur du vénérable César de Bus, fondateur de la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne. Le 16 mai 1598, Antoine transigea avec Léon de Trimond, son frère, sur le partage des successions de leurs père et mère. Antoine fit son testament le 24 septembre 1606, reçu par Joffroy, notaire de la ville des Mées. et mourut le 11 octobre 1608. Marguerite de Bus, sa veuve, mourut le 29 janvier 1633. Leurs enfants furent :

DE BUS : d'azur, au tronc d'arbre écimé écôté d'or, soutenu par 2 léopards lionnés d'argent couronnés d'or.

1° Honoré, Ier du nom, qui suit;

2° Germain de Trimond, jésuite ;

3° Emeric de Trimond, chanoine de la cathédrale de Nismes le 10 juin 1625, archidiacre le 31 octobre 1636, et conseiller au présidial de la même ville en 1628. Il dota 10 pauvres demoiselles pour entrer en religion, et fit bâtir à ses dépens, dans le vannage de Nismes, à Cavairac, une église qui lui coûta 20,000 livres. On y voit son épitaphe dans le sanctuaire, à gauche du maître autel. Il avait fait son testament le 14 avril 1629;

4° Louis, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE LANGUEDOC, rapportée ci-après ;

5° Isabeau de Trimond ;

6° Susanne de Trimond, mariée à N... *Redortier*;

7° Françoise de Trimond, mariée à N... *Chais.*

XIII. Noble Honoré DE TRIMOND, Ier du nom, seigneur de Tartonne, de la Penne, de Clumans, de Lambruisse et d'Aiglun, émancipé par son père le 22 janvier 1599, épousa, par contrat du 6 novembre de la même année, passé devant Jean Joffroy, notaire des Mées, damoiselle Françoise D'IRIGII, qui mourut le 25 octobre 1638. Il présenta requête à la sénéchaussée de Digne, conjointement avec Louis, son frère, pour informer de leur noblesse d'extraction, information qui eut lieu le 22 février 1610. (*Orig. scellé dugrand sceau de la chancellerie*). Il rendit hommage au roi en la chambre des comptes de Provence, pour la terre d'Aiglun, les 8 septembre 1631 et 13 juin 1635. Le 31 mai de cette dernière année, il avait été reconnu comme noble exempt du droit de francs fiefs par ordonnance des commissaires royaux sur ce fait. Il fut en la même qualité exempt de taxe pour le ban et arrière-ban, par jugement des commissaires en Provence du 31 mars 1643. Dans le temps des désordres, dits *du semestre*, toutes les maisons d'Honoré de Trimond furent pillées : le dommage qu'il éprouva fut évalué à 60,000 livres par les consuls de Beaucaire, commis par arrêt du conseil. Pendant cette sédition il s'était réfugié à Manosque, où il mourut, le 18 septembre 1658, trois jours après avoir testé; sa piété s'était manifestée par beaucoup de bonnes œuvres. L'église des Carmes de Manosque conservait un très-beau tableau qu'il avait fait faire pour ce couvent. Il eut de Françoise d'Irigii cinq fils et deux filles.

1° Léon, dont on va parler;

2° Charles de Trimond. Il fit trois campagnes en Italie en qualité de volontaire dans le régiment de la Cassaigne, cavalerie, suivant un congé que lui donna le duc de Longueville en 1642. Sa santé l'ayant forcé d'abandonner les armes, il embrassa l'état ecclésiastique et fut fait prieur de Cabrières. C'est lui que Mme de Sévigné appelle dans ses lettres *le médecin malgré lui*. Il employait ses moments de loisir à l'étude de la botanique, qu'il aimait passionnément, et imagina une infinité de remèdes très-salutaires

dans la composition desquels il n'entrait que des simples. Il se faisait un devoir de soulager tous les pauvres et ne refusait ses secours à personne. Louis XIV lui demanda un de ses secrets et voulut bien, à sa prière, ne le divulguer qu'après sa mort. (Voir les détails de cette anecdote dans le *Traité des Opérations*, de Pierre Dionis, in-8°, page 268, et dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XLVI, p. 527). Il testa le 27 janvier 1666 et mourut à Fontainebleau le 24 novembre 1686 ;

3° Antoine de Trimond, chanoine de la cathédrale de Nismes le 1er juillet 1628, par la résignation du canonicat de Léon, son grand oncle, prieur de Notre-Dame-St-Sauveur de Vagnas, de St-Jacques de Belcodène, et enfin par résignation de Charles, son frère, de Notre-Dame du Plan de Quinson. Il testa le 18 décembre 1656;

4° Abel de Trimond, chanoine de l'église de Nismes le 8 juin 1653 en remplacement de Mathurin Berjon. Il fut prieur de Belcodène et de Quinson après Antoine, son frère, testa le 27 janvier 1666 et mourut en 1669. Il avait pris part aux délibérations des notables et officiers de la ville de Nismes pour sonmaintien en l'obéissance du roi, en 1652, à l'occasion de la révolte de Gaston, duc d'Orléans, frère de S. M. (*Hist. de Nismes*, t. V, pages 330 et suivantes des *Preuves*);

5° Pierre de Trimond;

6° Anne de Trimond, femme de noble N... *de la Gramuse*;

7° Claire de Trimond, mariée à noble N... *de Taloire*.

XIV. Noble Léon DE TRIMOND, seigneur de Tartonne, de la Penne, d'Aiglun et de la Tour, conseiller au parlement de Provence, naquit le 11 mars 1605. Il se maria 1° à Manosque, par contrat du 7 juin 1626, reçu par Laugier, notaire de cette ville, avec damoiselle Isabeau DE VILLENEUVE, qui testa le 3 février 1637 et mourut le 16 avril 1637, fille de Josias de Villeneuve, co-seigneur de Tartonne, et de Susanne de Saffalin, de la ville de Manosque; 2° le 3 mars 1642, avec Marguerite DE BOMPAR, (*de Boniparis*), veuve de noble Marc-Antoine de Rians, avocat au parlement, laquelle fit un codicille le 21 avril 1654, et mourut sans enfants. Léon de Trimond fut reçu conseiller aux requêtes du parlement de Provence le 17 février 1642, et conseiller au semestre du même parlement le 8 février 1648, charge qui fut suppri-

DE VILLENEUVE : comme à la p. 7

DE BOMPAR : d'azur, à 2 colombes d'argent, perchées sur un tronc écoté d'or en fasce.



mée par édit du mois de mars 1649. Il fut déclaré issu de noble race et lignée par jugement des commissaires départis par le roi pour la vérification des titres de noblesse en Provence, du 22 février 1668, jugement où furent visés les titres de sa famille depuis 1352. Il testa les 25 septembre 1635 et 27 septembre 1660. De son premier mariage sont provenus :

1° Honoré, II[e] du nom, qui suit;

2° Antoine de Trimond, né le 16 novembre 1628 ;

3° Louis de Trimond, né le 15 septembre 1630, prêtre, docteur en théologie, chanoine et official de Nismes et prieur de Belcodène comme successeur d'Abel son oncle, et prieur de Quinson par suite de la résignation d'Emeri son frère, en faveur duquel Abel s'en était démis. Il testa le 20 mai 1689;

4° Emeric, auteur de la Branche de Puymichel, rapportée ci-après;

5° Marguerite de Trimond, née le 26 juin 1632, religieuse bernardine à Manosque, le 21 décembre 1648 ;

6° Françoise de Trimond, religieuse ursuline à Digne, où elle fit profession le 4 novembre 1654, sous le nom de *Sœur de Saint-Sauveur*.

XV. Noble Honoré de Trimond, II[e] du nom, seigneur d'Aiglun, de l'Escale, de Sérénon et de la Tour, né le 28 février 1627, reçu conseiller au parlement de Provence au lieu de Vincent de Boyer, seigneur d'Eguilles, le 25 octobre 1659, épousa, le 6 juin 1660, damoiselle Elisabeth de Chaussegros, de la ville de Digne, fille de Bernardin de Chaussegros, seigneur d'Archail. En 1663 Honoré de Trimond fit hommage par la terre d'Aiglun en la chambre des comptes de Montpellier, où toutes les causes de MM. du parlement d'Aix étaient évoquées. Il laissa trois fils et une fille :

de Chaussegros :

1° Jean-Augustin, qui suit;

2° Charles de Trimond, capitaine au régiment de Forsac, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

3° Honoré-Luc de Trimond, capitaine au même régiment, mort à Paris ;

4° Thérèse de Trimond, mariée avec N... *de Milani*, seigneur de Cornillon, capitaine de carabiniers et mère de :

Pierre-François de Milani-Forbin, marquis de Cornillon, lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, mort à Paris le 16 mars 1766.

XVI. Noble Jean-Augustin de Trimond, seigneur d'Aiglun, de l'Escale, de Sérénon, de la Tour, etc., reçu conseiller au parlement d'Aix, le 23 décembre 1698, épousa, le 30 avril 1699, damoiselle Charlotte de Pontevès, fille de François, marquis de Pontevès-Giens, premier consul d'Aix et procureur de Provence, et de dame Catherine d'Andrea. Jean-Augustin fit son testament le 12 janvier 1736, et mourut sans postérité le 30 juin 1737. Il avait été juge dans le procès du P. Sicard. (Voir *la Gazette Ecclésiastique*, année 1731, pag. 231, et les *Causes célèbres* de Richer, t. II, p. 477).

De Pontevès : de gueules, au pont à 2 arches d'or, maçonné de sable.

BRANCHE DE PUYMICHEL.

XV. Noble Emeric de Trimond, seigneur de Tartonne, de Clumans et de Lambruisse, fils puîné de noble Louis Ier de Trimond, et d'Isabeau de Villeneuve, naquit le 11 août 1635. Il avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique et pourvu du prieuré de Quinson. Il changea de vocation et se maria avec damoiselle de Beraud, dont il eut deux fils et deux filles (Il avait testé le 23 mars 1695):

De Beraud : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys du même.

1° Louis, IIe du nom, qui suit;

2° Honoré de Trimond, chanoine de la cathédrale de Nismes et prieur de Quinson et de Belcodène, mort à Paris ;

3° Marie-Elisabeth de Trimond, mariée 1° avec Joseph *de Valbelle de Caderache* ; 2° avec M. *de Boutheuil*. Elle n'eut pas d'enfants ;

4° Jeanne-Thérèse de Trimond, religieuse à la Visitation de Digne, morte en 1758.

D'AYMAR : de gueules, à une colombe essorante d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier d'or : au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

DE THOMASSIN : de sable, à 12 faulx d'argent 4, 4 et 4 adextré et sénestré du même.

XVI. Noble Louis DE TRIMOND, IIe du nom, seigneur de Tartonne, de Puymichel, des Trémoux, de Hauteval, etc., d'abord pourvu du canonicat et des prieurés de Louis, son oncle, épousa : 1° le 7 février 1704, damoiselle Catherine D'AYMAR DE PIERRERUE, veuve de Jean de Glandevès, co-seigneur de Puymichel ; 2° par contrat du 18 février 1717, passé devant d'Arbes, notaire à Aix, damoiselle Anne DE THOMASSIN, morte le 9 février 1752, fille de noble Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, conseiller au parlement de Provence, et de dame Gabrielle de Séguiran. Louis de Trimond fit hommage pour sa seigneurie de Puymichel le 27 mars 1711 et mourut le 25 décembre 1758, après avoir testé le 15 juin précédent. Il avait eu de son second mariage :

1° Henri-Joseph-Gabriel, dont on va parler ;
2° Gabrielle-Agnès de Trimond, née en janvier 1718, morte à cinq ans ;
3° Marie-Elisabeth de Trimond, née en février 1720, religieuse bernardine à Manosque, morte le 18 octobre 1767 ;
4° Marie-Elisabeth-Charlotte de Trimond, née le 2 juillet 1721, morte le 23 janvier 1778 après avoir testé le 9 ;
5° Susanne-Delphine de Trimond, née en avril 1723, morte à Puymichel le 31 août 1768 ;
6° Anne-Thérèse-Félicité de Trimond, née en octobre 1724, morte à la Visitation de Digne en 1748 ;
7° Rose-Madeleine de Trimond, née au mois d'août 1727.

DURAND :

XVII. Noble Henri-Joseph-Gabriel DE TRIMOND, seigneur haut justicier de Tartonne et des Trémoux, de Puymichel, de Hauteval, etc., reçu conseiller au parlement d'Aix le 8 octobre 1740, en la charge de Jean-Augustin de Trimond, son oncle, épousa, le 4 avril 1758, Dorothée DURAND. Il fit hommage au roi pour ses terres de Puymichel, de Hauteval, des

Trémoux le 22 mars 1764 et mourut en 1789, ayant eu de son mariage :

1° Un fils né à Puymichel le 17 décembre 1761, mort le 11 mars 1764 ;

2° Marguerite-Dorothée de Trimond, née à Aix le 15 février 1760, mariée, en 1780, au président *de Noyer de Saint-Vincent*, morte le 12 décembre 1834 ;

3° Luce-Guillelmine-Henriette-Adélaïde de Trimond, née le 12 décembre 1767, mariée à M. *de Raousset-Boulbon*.

BRANCHE DE LANGUEDOC.

XIII. Noble Louis DE TRIMOND, IIe du nom, fils puîné de noble Antoine de Trimond, IIe du nom, seigneur de Tartonne, d'Aiglun, etc., et de Marguerite de Bus, fut appelé à Nismes avec son frère Emeric, par Léon de Trimond, leur oncle, chanoine de l'église cathédrale et conseiller en la sénéchaussée. Louis s'y maria, par contrat passé devant Ferrand, notaire, le 22 octobre 1616, avec Dauphine DE FABRE, qui mourut le 16 avril 1652. Louis de Trimond fut nommé premier consul de la ville de Nismes, comme gentilhomme, en 1643, ainsi qu'il appert d'un certificat des consuls de Nismes, du 23 décembre 1727 (Cassan, greffier), scellé du grand sceau de la ville. Le 8 octobre 1643, acte passé devant Ferrand, notaire, il fut fondé de procuration par la ville pour assister, comme premier consul, aux états de Languedoc. Il testa le 1er mai 1650, et mourut le 7 septembre 1652. Il avait eu de Dauphine de Fabre :

DE FABRE :

1° Léon, qui forme le degré suivant ;

2° Honoré de Trimond, chanoine de Nismes,

3° Antoine de Trimond ;

4° Louis de Trimond ;

5° Emeric de Trimond ;

6° Honorade de Trimond ;

7° Isabeau de Trimond ;

8° Susanne de Trimond;

9° Madeleine de Trimond;

10° Autre Susanne de Trimond.

XIV. Noble Léon DE TRIMOND, avocat-général en la chambre des comptes et cour des aides de Languedoc, épousa, par contrat du 17 avril 1653, passé devant Libone, notaire à Nismes, damoiselle Jeanne DE BAUDAN, fille de Jean de Baudan, conseiller du roi, juge-mage de la sénéchaussée et siége présidial de Beaucaire et de Nismes, et de Marthe de Montcalm. Léon de Trimond fut nommé premier consul de Nismes, comme gentilhomme, en 1655, suivant le certificat précité. Il exerça cette charge dans des circonstances qui mirent en relief sa haute intégrité et son zèle pour les intérêts de la province. Il était question d'y introduire une monnaie de cuivre préjudiciable au pays. Il s'opposa à l'émission de cette monnaie, et ses concitoyens, reconnaissants de son patriotisme, lui firent don d'une somme de 20,000 livres pour l'indemniser de ses dépenses. La conduite qu'il tint dans ces circonstances critiques est exposée dans un discours qu'il prononça aux états de Languedoc le 3 janvier 1657. Le 31 juillet 1658, Léon de Trimond fut pourvu de l'office d'avocat-général en la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier. Il l'exerça avec beaucoup d'honneur jusqu'en 1684. Il s'en démit alors en faveur de son fils aîné. Celui-ci étant mort, le 16 août 1688, après quatre années d'exercice, Léon, son père, fut pourvu de nouveau de cette charge, par provisions du 6 avril 1689. Il fit son testament le 21 janvier 1701. Ses enfants furent :

DE BAUDAN : écartelé, au 1 palé d'argent et de sable; au 4 d'azur, au cerf saillant d'argent, chevillé de 10 cors d'or; aux 2 et 3 de gueules, au croissant d'argent.

1° Honoré de Trimond, avocat-général à la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier, mort sans alliance;

2° Jean-Louis, qui a continué la postérité;

3° Jacques de Trimond, né le 21 décembre 1658. Il fut chanoine de l'église cathédrale de Montpellier, après avoir

longtemps desservi la cure de Notre-Dame-des-Marbres de ladite ville. Il testa le 8 mai 1729 ;

4° Louise de Trimond, mariée, le 27 janvier 1678, avec messire Jean *de Solas*, conseiller en la chambre des comptes de Montpellier. Elle vivait, veuve, en 1698.

XV. Noble Jean-Louis DE TRIMOND, conseiller du roi et son premier chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Languedoc, naquit le 10 mai 1655, et se maria, le 20 novembre 1701, avec damoiselle Madeleine VEYSSIÈRE, fille de messire Pierre Veyssière, conseiller en la cour des aides de Montpellier, et de Marguerite Bagnol. Jean-Louis de Trimond fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon de Basville, conseiller d'état, commissaire départi par le roi en Languedoc, du 12 octobre 1697. Il fut pourvu de la charge de chevalier d'honneur le 26 août 1703, d'après ses preuves de noblesse, certifiées le 1er du même mois par M. d'Hozier, preuves où se trouvent rappelées celles faites en 1697 devant M. de Basville, depuis Pierre de Trimond, son Xe aïeul, seigneur de Tartonne et de la Penne, vivant en 1313. « Nous certifions au » roi (dit M. d'Hozier) que le sieur de Trimond, » étant issu d'une race dont l'ancienneté est si bien » marquée et si bien établie, il peut, comme gen- » tilhomme d'extraction, être reçu sous le bon plaisir » de S. M., dans ladite charge de chevalier d'honneur » à la chambre des comptes de Montpellier. » (*Fonds de d'Hozier à la Bibliothèque royale*). Jean-Louis de Trimond fit son testament le 8 mai 1729, reçu par Tesses, notaire de Montpellier, et mourut le 27 février 1738. Il avait eu cinq fils et deux filles : VEYSSIÈRE :

1° Pierre, IIe nom, qui suit ;

2° Jean-Louis de Trimond, mort à 21 ans, le 6 janvier 1726 ;

3° Jean-Jacques de Trimond du Bousquet, mort à 80 ans, le 18 septembre 1764, après avoir testé le 6 août de la même année ;

4° Laurent de Trimond, mort le 17 mars 1729 ;

5° Pierre-François de Trimond, officier de galères, retiré avec pension, mort le 24 janvier 1773 ;

6° Marguerite de Trimond, née le 20 avril 1717, reçue en la maison royale de Saint-Cyr le 3 mai 1728. La minute de ses preuves se trouve dans le cabinet de M. d'Hozier, in-fol., t. X, p. 88. Elle mourut à Saint-Cyr le 21 avril 1737;

7° Catherine de Trimond, mariée, par pactes du 8 août 1744 et contrat du 23 septembre 1747, avec messire N... *de la Roque-Vallongue*, écuyer, mort à Saint-Bauzile du Putois en 1754. Elle est décédée le 26 décembre 1781. Elle avait fait son testament le 24 octobre 1780.

XVI. Noble Pierre DE TRIMOND, IIe du nom, né le 27 juin 1704, fut pourvu, le 14 août 1738, de la charge de chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Languedoc. Il fut reçu et prêta serment le 27 du même mois. Il s'allia, par contrat du 18 juillet 1742, passé devant Marignan, notaire à Nismes, avec damoiselle Marie-Henriette GUIRAUD, née le 25 mars 1723, fille de David Guiraud, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, et de noble Marie-Madeleine-Théodore de Ruffi. Pierre de Trimond entra trois fois aux états de Languedoc, pour la baronnie de Barjac, par procuration du marquis du Roure, son parent Il mourut *ab intestat* le 4 novembre 1774. Il n'avait eu que deux fils :

GUIRAUD :

1° Louis-David de Trimond, né le 7 avril 1743, mort le 27 du même mois ;

2° Daniel-Victor, qui suit.

XVII. Noble Daniel-Victor DE TRIMOND, né le 18 février 1745, fut reçu conseiller au parlement de Provence le 2 mai 1767, par la résignation de Henri-Joseph-Gabriel de Trimond, seigneur de Puymichel, son cousin, fut ensuite maître des requêtes en 1772, et intendant de Montauban en 1783. Rendu à la vie privée par suite de la suppression des intendances, il acheta de M. Francès Daville, la terre de Maisse,

en Gâtinais, et s'y retira avec toute sa famille. Poursuivi dans sa retraite par la Convention, et incarcéré pendant trois mois, il ne dut son salut et sa liberté qu'à la révolution du 9 thermidor. Il fit son testament au château de la Saussaye (1), près Arpajon, le 30 octobre 1812, mourut le 18 janvier 1813 et fut inhumé, selon sa dernière volonté, à la paroisse de Marolles. Il avait épousé, le 21 octobre 1779, Antoinette-Claude BOUVART, de laquelle sont issus :

BOUVART : d'azur, à 3 fasces d'or, accompagnées en chef d'un croissant d'argent et en pointe de 3 étoiles du même bien ordonnées.

1° Louis-Pierre-Victor, qui suit ;

2° François-de-Sales-Haute-Guienne de Trimond, né à Montauban le 6 mai 1785, mort le 7 juillet 1786 ;

3° François-de-Sales-Joseph, mentionné plus bas ;

4° Henriette de Trimond, née le 7 décembre 1780, morte le 13 décembre 1782 ;

5° Marie-Etiennette-Pauline de Trimond, née le 30 juin 1787, mariée, le 24 septembre 1804, avec Léopold *Gueau*, comte de Reverseaux, morte le 26 août 1827 ;

6° Louise-Marie-Geneviève-Joséphine de Trimond, née le 15 février 1790, décédée le 29 mars 1846 ;

7° Marie-Jeanne-Monique de Trimond, née le 15 février 1797, mariée, le 4 septembre 1822, avec Ange-Marie-Hippolyte *Mascaren*, comte de Rivière.

XVIII. Noble Louis-Pierre-Victor, vicomte DE TRIMOND, né le 8 mars 1782, épousa, le 6 juin 1807, Marie-Josèphe CRIGNON. Daniel-Victor lui fit don, en faveur de ce mariage, de partie de la terre de Maisse. Il y mourut *ab intestat*, le 16 août 1835. Suivant son désir, son corps fut transporté à Marolles et inhumé à côté de son père. Le roi Louis XVIII lui avait accordé le titre de vicomte le 11 septembre 1820. De son mariage sont issus :

CRIGNON : d'azur, à la fasce palée d'or et de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'une ancre du même.

1° Daniel-Augustin-Edmond, qui suit ;

2° Marie-Henriette-Thays de Trimond, née le 23 mars 1808, mariée, le 16 mars 1830, avec Hector-Adolphe *de Bodin*, chevalier de Boisrenard, morte le 21 janvier 1840 ;

(1) Il avait acheté ce château de M. Joly, par acte passé devant Pean de Saint-Gilles, notaire à Paris.

3° Marie-Antoinette-Béatrix de Trimond, née le 12 juin 1812, mariée, le 27 septembre 1830, avec Alexandre-Gonzague *le Petit de Sérans*, capitaine au 14e régiment de chasseurs à cheval;

4° Marie-Joséphine-Susanne-Alasacie de Trimond, née le 7 septembre 1814, mariée, le 15 juin 1835, avec Marie-Pierre-François *Brossaud de Juigné*;

5° Marie-Augustine-Alix de Trimond, née le 11 février 1818, mariée, le 14 mai 1839, à Charles-Côme-Marie *de Larocque-Latour*, capitaine au 3e régiment de hussards;

6° Marie-Philippine-Laure de Trimond, née le 25 juin 1821, mariée, le 28 mars 1843, avec Henri-Gabriel *Davy de Balloy*.

HENNEQUIN : vairé d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

XIX. Noble Daniel-Augustin-Edmond, vicomte DE TRIMOND, né le 6 août 1810, sous-lieutenant à l'école d'application de l'artillerie et du génie le 16 août 1831, lieutenant d'artillerie le 16 août 1833, capitaine le 25 avril 1840, démissionnaire le 22 décembre 1845, a épousé, le 3 février 1846, contrat passé devant Vinnebeaux, notaire à Caen, Isabelle-Claire HENNEQUIN D'ECQUEVILLY.

DE LA CHEVALLERIE : de gueules à 4 burelles (fasces) d'argent.

XVIII. Noble François-de-Sales-Joseph DE TRIMOND, né le 17 mai 1793, fils puîné de Daniel-Victor, épousa, le 11 février 1817, Louise-Constance DE LA CHEVALLERIE. Il est décédé le 15 janvier 1840. De son mariage sont issus :

1° Louis-Antoine-Emile de Trimond, né le 25 janvier et mort le 8 février 1818;

2° Louis-Marie-Hippolyte, qui suit;

3° Louise-Geneviève-Antoinette de Trimond, née le 27 décembre 1820, mariée, le 2 février 1841, avec Charles *de Bonnault de Villemenard*;

4° Marie de Trimond, née le 17 janvier 1822, morte le même jour.

XIX. Noble Louis-Marie-Hippolyte DE TRIMOND est né le 5 mars 1825.

DE LA TULLAYE,

Seigneurs DE LA TULLAYE, DE LA HAYE-DIRÉE, DE BELLE-ISLE, DU PORTDURAND, DE LA JAROUSSAYE, DE LA SAUDRAYE, DU PLESSIS-TISON, DE BONNEVILLE, DE LA SUZE, DE VARENNES, DE CIERZAY, DE COULONGÉ, DE COETQUELFEN, DE LA COUDRE, etc., *marquis* DE MAGNANNE, *en Bretagne* et *en Anjou*.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules,* qui est DE LA TULLAYE ; *aux 2 et 3 de sable, à 6 roquets ou rocs d'échiquier d'argent à l'antique*, qui est DE RACAPÉ (1).

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

Cimier : un lion issant.

---

(1) Ces derniers quartiers ont été ajoutés aux armes de la Tullaye, dans la branche du Plessis-Tison, comme héritière du marquisat de Magnanne, en Anjou, après l'extinction de la maison de Racapé(*Voir p.* 15).

La maison DE LA TULLAYE a pris son nom d'une terre située en Bretagne, dans la paroisse de Saint-Germain en Coglais, et relevant en plein fief de la baronnie de Fougères.

Les auteurs de cette famille ont toujours observé dans leurs partages, le gouvernement noble et avantageux établi par l'assise du comte Geoffroi, et ont passé aux plus anciennes réformations. Leur ancienne extraction et la qualité de chevalier ont été reconnues dans la dernière, en 1668-1671, et dans diverses preuves faites pour Saint-Cyr, pour le service militaire et pour les honneurs de la cour. Elle possède encore tous les titres originaux visés dans ces preuves.

Une note supplémentée par M. Cherin de Barbimont rappelle parmi les premiers sujets de cette maison :

Pierre, seigneur *de la Tullaye*, mentionné dans une charte du mois d'avril 1100;

André, seigneur *de la Tullaye*, vivant en 1185;

Et Jean, seigneur *de la Tullaye*, qui intervint dans un acte du 8 février 1250 (*v. st.*).

Etienne *de la Tullaye*, seigneur de la Tullaye, près Fougères, vivait en 1325. (*Généalogie manuscrite de la main de l'abbé le Laboureur, au cabinet des ordres du Roi, vol.* 54, *fol.* 554).

Les petits-fils d'Etienne ont formé plusieurs branches dont celle des seigneurs de la Tullaye, l'aînée, est la seule qui se soit continuée. Ses juveigneurs, au commencement du XVe siècle, étaient Etienne, dont on va parler, et Olivier *de la Tullaye*, vivant en 1437.

Etienne *de la Tullaye*, né vers le milieu du quatorzième siècle, fut présent, comme fondé de pouvoir du comte d'Alençon et du Perche, seigneur de Fougères, au compte de cette baronnie, rendu pour le terme de l'Ascension 1408, par Raoulin d'Orenge, receveur. Dans ce compte se trouve une somme que ce prince ordonna, le 10 février 1407, être payée au sénéchal de Fougères et à plusieurs gentilshommes,

au nombre desquels se trouvait Raoul de la Tullaye, qui avaient témoigné dans l'instance mue entre le comte d'Alençon et le duc de Bretagne, au sujet du rachat de la terre de Fougères demandé par le duc. (*Chambre des comptes de Bretagne*, *registre cote* 466). Etienne de la Tullaye fut présent en la même qualité à un autre compte de la baronnie de Fougères, pour le terme de l'Ascension 1411, rendu par Raoulin d'Orenge. Le 8 janvier 1418, Etienne de la Tullaye, Guillaume et Raoul de la Tullaye, Pierre le Porc, chevalier, capitaine de Fougères, Pierre le Sénéchal, connétable, et les autres nobles de la baronnie de Fougères, firent serment de fidélité au duc d'Alençon, et jurèrent d'observer le traité fait entre lui et le duc de Bretagne. (*Ch. des comptes de Bretagne; arch. du château de Nantes*).

SEIGNEURS DE LA TULLAYE.

I. N.... DE LA TULLAYE, seigneur de la Tullaye, du Plessis, de la Haye-Dirée, etc., vivant vers 1370, fils ou petit-fils d'Etienne, seigneur de la Tullaye en 1325, eut, entre autres enfants :

1° Guillaume, qui suit ;

2° Raoul de la Tullaye, écuyer. Il fut l'un des gentilshommes entendus, le 4 fevrier 1407, sur le différent entre le comte d'Alençon et le duc de Bretagne. Le 11 août 1415, Raoul de la Tullaye scella de son sceau un hommage rendu par Guillaume de la Tullaye, son frère, au comte d'Alençon. Raoul était l'un des hommes d'armes de la compagnie de Lancelot Gouion, seigneur de Sévigné, dont la revue fut faite le 15 mai 1420 par Raoul, sire de Coetquen, maréchal de Bretagne, en l'armée levée pour le recouvrement de la personne du duc de Bretagne, détenu par Olivier de Blois, comte de Penthièvre. (*Original en parchemin.*) Raoul de la Tullaye fut compris parmi les nobles, comme possesseur d'un hébergement sis dans la paroisse de Parigné, évêché de Rennes, lors de la réformation de cette paroisse, faite le 1er septembre 1438. (*Preuves de cour*.) Il n'eut qu'une fille :

Jeanne de la Tullaye, mariée à Guillemot *de Kéraufray*, écuyer.

II. Guillaume DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de la Tullaye, du Plessis et de la Haye-Dirée, rendit hommage au comte d'Alençon, le 11 août 1413, pour la terre de la Tullaye, qu'il tenait noblement de ce prince, à cause de sa seigneurie de Fougères, et fit sceller cet acte du sceau de Raoul de la Tullaye, son frère. (*Chambre des comptes de Bretagne*; *Preuves de cour*). Ces deux frères prêtèrent serment le 8 janvier 1428 aux duc de Bretagne et d'Alençon et s'obligèrent d'observer le traité conclu entre ces princes. Le 9 septembre 1430, Guillaume de la Tullaye avoua tenir noblement à foi et à bail du duc de Bretagne, selon la coutume du pays, à cause de sa seigneurie de Fougères, le lieu de la Tullaye, située dans la paroisse de Saint-Germain en Coglais. (*Chambre des comptes de Nantes*). Guillaume de la Tullaye avait épousé damoiselle Guillemette DE GUITTÉ, dame de la Haye-Dirée, qui intervint avec lui dans deux actes des dernier février 1435 et 23 août 1439. Elle resta veuve avant le 26 mai 1454, et vivait encore le 24 octobre 1476. Il en avait eu deux enfants :

DE GUITTÉ : d'azur, à la croix d'argent.

1° Jacques, qui suit;

2° Gillette de la Tullaye, mariée avec Colin *Langlais*, écuyer du pays du Maine. Le 24 octobre 1476, ils cédèrent à Jacques de la Tullaye tous les droits de Gillette en la succession de Guillemette de Guitté, leur mère.

III. Jacques DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de la Tullaye, de la Haye-Dirée, paroisse de Saint-Remi du Plain, etc., épousa damoiselle Raoulette DU PARC, sœur de Jean du Parc, seigneur du Paris, avec lequel Jacques de la Tullaye fit un échange le 8 février 1466 (*v. st.*). Comme fondé de pouvoir de sa mère. Jacques de la Tullaye rendit aveu aux plaids de Sens le 16 janvier 1471 (*v. st.*). Il fit un transport de rente le 9 juillet 1475 et des acquisitions les 10 mars 1474, 24 octobre 1476 et 18 novembre 1477, passa un accord avec sa sœur le 20 juin 1496, et reçut une quittance de son fils aîné le 4 juin 1497. Il ne vivait plus

DU PARC : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

le 4 octobre 1515. De son mariage avec Raoulette du Parc sont provenus :

1° Pierre, dont on parlera ci-après ;

2° Jean de la Tullaye, écuyer, seigneur de Laubanière, émancipé le 8 novembre 1492, et marié avec Perrine *Bonnier*. Le 4 juin 1497, il donna quittance à Jacques de la Tullaye de la dot que ce dernier lui avait constituée. Il fut compris au rôle des nobles de la paroisse de Marcillé-Raoul dans la réformation de 1513. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Jean de la Tullaye mourut sans enfants après l'année 1515 ;

3° Nicolas, auteur de la BRANCHE DE BELLE-ISLE, rapportée ci-après ;

4° Alain de la Tullaye, recteur de Saint-Aubin et de Saint-Malo de Becherel, puis doyen de l'église collégiale de Clisson, où il fit plusieurs fondations et où se voyait sa sépulture. Il avait fait son testament le 9 octobre 1527 ;

5° Jeanne de la Tullaye, mariée à Jean *Galays*, écuyer, sieur de Launay. Ils vivaient en 1517 ;

6° Renée de la Tullaye, mariée, par contrat du 15 novembre 1510, avec Simon *Abraham*, écuyer, seigneur de Longpré.

IV. Pierre DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de la Haye-Dirée, était marié avec damoiselle Guillemette LENFANT, de la maison de Tandouric, lors d'une quittance qu'il donna à son père le 4 juin 1497, de la dot qu'il lui avait constituée. Il donna un aveu au seigneur de Beaumanoir le 30 avril 1499. Il acquit des héritages au nom de Nicolas, son frère, le 17 avril 1506, et fut compris au rôle des nobles dans la réformation des paroisses de Basoges et de Saint-Remy du Plain, évêché de Rennes, en 1513. (*Cabinet du Saint-Esprit*, *vol.* 3 *de Bretagne*, *fol.* 132, 133). Il laissa un fils qui suit.

LENFANT : d'argent, à quatre fusées de sable en pal.

V. Gilles DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de la Haye-Dirée et de la Bossande, épousa, le 13 novembre 1510, damoiselle Jeanne DU CHASTELIER, fille de Mathurin du Chastelier, écuyer, et de Georgine du Plessis. Le 4 octobre 1515, il donna partage à Jean de la Tullaye, son oncle. Lui et sa femme firent un échange

DU CHASTELIER : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules couronnée d'or.

le 25 mai 1518. Gilles de la Tullaye vivait encore le 21 mai 1540, date d'un aveu qu'il donna au roi pour les terres nobles de la Haye-Dirée et de la Bossande. Il n'eut que des filles :

1° Marie de la Tullaye, dame de la Haye-Dirée, mariée avec Jean *de la Villéon*, chevalier, seigneur de la Ville-Marie, vivant en 1555, fils de Jacques de la Villéon, chancelier de Bretagne ;

2° Mathurine de la Tullaye, épouse de Pierre *Bodart*, écuyer, seigneur de Vauléart ;

3° Bertrande de la Tullaye ;

4° Briande de la Tullaye. Elle et ses sœurs reçurent partage de Marie de la Tullaye, leur aînée, le 24 juin 1555.

BRANCHE DE BELLE-ISLE.

IV. Nicolas DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de la Touche, puis seigneur de Belle-Isle et du Breil, obtint, le 13 avril 1499, d'Anne, duchesse de Bretagne, don de tous les biens échus à cette princesse par droit d'aubaine, de la succession de Françoise de Richebourg, morte sans hoirs; ce don accordé en considération des services dudit Nicolas de la Tullaye. Il fit des acquisitions d'héritages les 17 avril 1506 et 3 mai 1508, fut partagé comme juveigneur dans les successions de Jacques, seigneur de la Tullaye et de Raoulette du Parc, ses père et mère, le 15 novembre 1516 et fit un échange le 15 mai 1518. Il avait épousé damoiselle Jeanne CENSIER, veuve avant 1527, et qui vivait encore le 22 décembre 1541. Il en avait eu deux fils et une fille :

CENSIER :

1° Yves, qui suit ;

2° Jacques de la Tullaye, écuyer, sieur du dit lieu, homme d'armes de la compagnie de 50 lances, des ordonnances du roi sous la charge de Gui de Rieux, seigneur de Châteauneuf, dont la montre fut faite à Chinon le 16 février 1569. (*Cabinet du Saint-Esprit, vol.* 266 *des Sceaux*, fol. 2505).

3° Anne de la Tullaye, légataire, en 1527, ainsi que ses frères Yves et Jacques, d'Alain de la Tullaye, leur oncle, doyen

de Clisson. Elle épousa Vincent *de la Barre*, écuyer, seigneur du Buron, qui en était veuf en 1547.

V. Yves DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de Belle-Isle et du Breil, chef de nom et d'armes après le décès de Gilles de la Tullaye, son cousin-germain, épousa, par contrat du 23 novembre 1540, passé devant Lefèvre et O. le Bret, notaires royaux à Nantes, Renée RICHEROT. Comme fils aîné, héritier principal et noble il passa une transaction le 22 décembre 1541; se rendit adjudicataire le 7 avril 1547 des droits appartenant à son frère et à sa sœur, sur une maison située à Nantes; reçut une quittance le 1er février 1548, fit deux accords, le premier le 15 mars 1549, avec Vincent de la Barre, seigneur du Buron, son beau frère, le second, le 18 janvier 1560, avec Marin de la Barre du Buron, son neveu. Yves de la Tullaye avait été reçu conseiller du roi, secrétaire et auditeur en la chambre des comptes de Bretagne le 2 août 1555, office qu'il résigna à son fils aîné, le 13 janvier 1571. Il mourut avant le 7 février 1573. Il avait eu de son mariage : RICHEROT I

1° Alexandre, dont l'article suit;

2° Jean Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE JAROUSSAYE ;

3° André de la Tullaye, écuyer, sieur de la Giberaye et du Fresne. Il reçut partage de juveigneur le 24 février 1588. Il fut avocat général en la chambre des comptes de Bretagne, et mourut en 1605, sans enfants de son mariage avec damoiselle Claire *le Charron*. Sa succession fut recueillie par son neveu René de la Tullaye, seigneur de Belle-Isle;

4° Charles, auteur de BRANCHE DU PLESSIS-TISON, *marquis de Magnanne*, mentionnée plus loin;

5° Jeanne de la Tullaye, mariée avec Christophe *Tituau*, seigneur de Lestang, conseiller au parlement de Bretagne. Ils passèrent un accord le 30 juillet 1574;

6° Marguerite de la Tullaye, l'aînée, mariée avec Pierre *André*, sieur du Tertre et de Champeaux;

7° Marguerite de la Tullaye, la jeune, mariée à Raoul *Nicollon*, écuyer, sieur du Port-Boissinot, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne.

VI. Alexandre DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de

Belle-Isle, du Breil et du Portdurand, d'abord homme d'armes de la compagnie de 50 lances du sire de Rieux, suivant la montre qui en fut faite à Limoges le 15 juin 1569 (*vol.* 267 *des Sceaux*, *fol.* 2664), puis conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne, épousa, par contrat du 12 novembre

Gaultier :

1574, damoiselle Françoise Gaultier, de la maison de la Ragottière. Elle lui survécut. Au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, Françoise Gaultier eut partage d'aîné noble par sentence arbitrale du 24 février 1588. Elle vivait le 18 septembre 1591 et est rappelée comme défunte le 4 juillet 1606. Alexandre en avait eu :

1° René, Ier du nom, qui suit ;

2° Jacques de la Tullaye, vivant en 1591 ;

3° Marie de la Tullaye, mariée avec noble François *Coustureau*, maître en la chambre des comptes de Bretagne.

VII. René de la Tullaye, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belle-Isle et du Portdurand, fut nommé maître en la chambre des comptes de Bretagne le 10 décembre 1605, et reçu le 24 janvier 1606. Il épousa,

Bitault : de sable, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une molette du même.

le 14 mars 1607, damoiselle Marguerite Bitault, fille aînée de messire Gabriel Bitault, seigneur du Plessis, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Renée le Maire, dame du Plessis-Guérif. René de la Tullaye fit son testament le 10 février 1635. De son mariage sont provenus :

1° René, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Jacques de la Tullaye, écuyer, sieur de Launay-Gobin, en Anjou. Il fut déchargé du droit de francs fiefs par les commissaires royaux départis en Anjou le 15 juin 1641. Il vivait, non marié, en 1668 ;

3° Louise de la Tullaye, légataire de 20 mille livres par le testament de son père. Elle ne fut pas mariée.

VIII. René de la Tullaye, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belle-Isle et du Portdurand, épousa, le 9 avril

1644, damoiselle Louise DAVY, dame de Borro, de laquelle il eut :

> DAVY : d'argent, au chêne arraché de sinople fruité d'or, accosté de 2 harpes de gueules.

IX. Salomon DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur de Belle-Isle et du Portdurand, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 30 octobre 1668.

BRANCHE DE LA JAROUSSAYE.

VI. Jean DE LA TULLAYE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Jaroussaye, second fils d'Yves de la Tullaye, seigneur de Belle-Isle, et de Renée Richerot, fut mis sous la tutelle de sa mère le 7 février 1573. Jean de la Tullaye fut maître en la chambre des comptes de Bretagne. Il fit un accord le 30 juillet 1574, fut nommé curateur de Charles de la Tullaye, son frère, le 22 novembre 1580, reçut partage comme juveigneur le 24 février 1588 et fit un autre partage le 6 février 1597. Il épousa : 1° par contrat passé devant Denan et Blanchard, notaires à Nantes, le 1er juillet 1577, damoiselle Anne DE LA PRESSE; 2° par contrat du 7 octobre 1603, passé devant Lodin et des Ourmes, notaires à Rennes, damoiselle Susanne CROC DE LA ROBINAYE, veuve de Jacques de la Touche, écuyer, sieur de la Mareschée. Il résigna sa charge de maitre des comptes à René de la Tullaye, son neveu, le 10 décembre 1605. Ses enfants furent;

> DE LA PRESSE :

> CROC DE LA ROBINAYE : d'azur, au griffon d'or, langué, becqué et armé de gueules.

Du premier lit :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

Du second lit :

2° Roland de la Tullaye écuyer, sieur du Fresne, marié, le 25 mai 1655 avec damoiselle Louise *de Lezenec*, de laquelle il eut un fils et trois filles :

A. René de la Tullaye, écuyer, sieur de la Saudraye, qui fit enregistrer ses armes à *l'Armorial général de Bretagne* t. II *Rennes*, fol. 145, en 1698 ;

B. Renée de la Tullaye, mariée au seigneur *du Bois de la Roche* ;

C. Marguerite de la Tullaye, mariée avec Jean-Baptiste *de Tanouarn*. Elle vivait, veuve, en 1698 ;

D. Mathurine de la Tullaye.

VII. Jean DE LA TULLAYE, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Jaroussaye et de Chambord, maître en la chambre des comptes de Bretagne, épousa, par contrat du 26 septembre 1603, passé devant Pailletan, notaire à Rennes, damoiselle Julienne DE LA TOUCHE, dame de la Biauchère, fille aînée de feu Jacques de la Touche, écuyer, sieur de la Mareschée, de la Touche, etc., et de Susanne Croc de la Robinaye. Jean de la Tullaye mourut avant le 26 juillet 1623, date d'un aveu rendu par Philippe de la Presse, écuyer, sieur de la Salmonière, comme tuteur des enfants mineurs du dit Jean de la Tullaye. Il avait eu de Julienne de la Touche :

DE LA TOUCHE d'or, à 3 tourteaux de gueules.

1° René, I[er] du nom, qui suit;

2° Alexandre de la Tullaye, } morts sans postérité avant 1650;
3° Etienne de la Tullaye, }
4° François de la Tullaye, }

5° Susanne de la Tullaye. Elle reçut de son frère aîné, partage noble dans les successions de leurs père et mère et dans celles de leurs frères, le 4 décembre 1650.

VIII. René DE LA TULLAYE, I[er] du nom, chevalier, seigneur de la Jaroussaye, épousa, par contrat du 9 mai 1653, passé devant Millet, notaire à Rennes, damoiselle Perrine BONNIER, fille de feu messire René Bonnier, seigneur de Boishamon, et de dame Hélène le Douillet. René fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction ainsi que Salomon de la Tullaye, écuyer, seigneur du Plessis-Tison, autre Salomon de la Tullaye, écuyer, sieur de Belle-Isle et du Portdurand, Salomon-François de la Tullaye, écuyer, fils aîné du susdit seigneur du Plessis-Tison, Jacques de la Tullaye, écuyer, sieur du Plessis-Gobin et Roland de la Tullaye, écuyer, sieur du Fresne, par arrêt de

BONNIER : d'argent, à 3 trèfles de sinople.

la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 30 octobre 1668. René laissa de son mariage avec Perrine Bonnier :

1° Pierre de la Tullaye, seigneur de la Jaroussaye, mort sans postérité ;

2° Guillaume de la Tullaye, écuyer, mort aussi sans postérité ;

3° René, IIe du nom, qui suit ;

4° Louise de la Tullaye, mariée avec Nicolas *de Couasnon*, écuyer, seigneur de Lanceulle.

IX. René DE LA TULLAYE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Jaroussaye, épousa, par contrat du 1er août 1688, passé devant Ernoul et Ferraoul, notaires de la châtellenie du Loroux et de la juridiction de Janzé, damoiselle Renée DE LA CORBINAYE, fille de feu messire René de la Corbinaye, chevalier, seigneur de la Corbinaye, et de dame Marguerite de la Motte-Baracé. René de la Tullaye fit enregistrer ses armes, en 1698, à l'*Armorial genéral de Bretagne*, t. II. fol. 84. Il mourut en 1702. Le 27 septembre de cette année, Renée de la Corbinaye, sa veuve, fut pourvue de la tutelle de leurs enfants mineurs, savoir :

DE LA CORBINAYE : d'argent, à la croix denchée de gueules, cantonnée de 4 corneilles de sable.

1° René de la Tullaye, âgé de 13 ans en 1702 ;

2° Pierre de la Tullaye, âgé de 7 ans ;

3° Perrine de la Tullaye, âgée de 14 ans ;

4° Françoise de la Tullaye, âgée de 5 ans ;

5° Renée de la Tullaye, baptisée le 2 octobre 1701, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr au mois de janvier 1711. Ses preuves se trouvent à la Bibliothèque royale, fonds de d'Hozier.

BRANCHE DU PLESSIS-TISON.

Marquis de Magnanne.

VI. Charles DE LA TULLAYE, écuyer, sieur du Mée, quatrième fils d'Yves de la Tullaye, seigneur de Belle-Isle, et de Renée Richerot, fut mis sous la tutelle de

sa mère le 7 février 1573, et sous la curatelle de Jean de la Tullaye, son frère, le 22 novembre 1580. Il fut partagé comme juveigneur dans les successions de ses père et mère le 24 avril 1588; prit part, le 18 septembre 1591, à un avis de parents relatif à des biens à aliéner au profit de ses neveux, et se maria par contrat du 23 décembre 1594, passé devant Rafegeau et et Lemoyne, notaires royaux à Nantes, avec damoiselle Françoise DE VAUCOULEURS, fille unique et héritière de messire Gilles de Vaucouleurs, écuyer, seigneur de Tadein, juveigneur du marquisat de Vaucouleurs, et de dame Renée le Roy du Plessis-Rafflay. Charles de la Tullaye fit un partage avec ses frères et sœurs le 6 février 1597. Françoise de Vaucouleurs lui survécut et fut pourvue de la tutelle de ses enfants mineurs le 26 avril 1607. Elle se remaria, en 1611, avec François de Cadaren, écuyer, seigneur du Plessis-Tison. Elle se démit de tous ses biens en faveur de Salomon de la Tullaye, son fils, le 11 septembre 1635. Elle était alors veuve de son second mari. Elle avait eu du premier, outre plusieurs enfants morts en bas âge:

DE VAUCOULEURS: d'azur, à la croix d'argent.

1° Salomon, dont l'article suit;

2° Marquise de la Tullaye, mariée, par contrat du 17 février 1625, passé devant Johanneau et Pénifort, notaires royaux à Nantes, avec René *Foucault*, écuyer, seigneur de Launay, maître en la chambre des comptes de Bretagne.

VII. Salomon DE LA TULLAYE, écuyer, seigneur dudit lieu, de la Guilbaudière, de la Durandière, de la Suze et du Plessis-Tison, conseiller du roi, maître en la chambre des comptes de Bretagne, fut baptisé en l'église paroissiale de Saint-Denis à Nantes le 18 juillet 1599. En qualité de fils aîné héritier présomptif principal et noble, il donna partage à Marquise, sa sœur, le 27 août 1637. Il avait été pourvu de son office de maître des comptes par la résignation de René de la Tullaye, son cousin germain, du 20 avril 1636. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extrac-

tion et dans la qualité de chevalier par arrêts de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne des 30 octobre 1668 et 23 mars 1671, où furent visés les titres de sa filiation depuis Guillaume de la Tullaye, son quatrième aïeul, vivant en 1413. Il avait épousé : 1° par contrat du 18 février 1636, damoiselle Renée DE LESRAT, fille aînée de messire Gui de Lesrat, écuyer, seigneur des Briottières, conseiller au parlement de Bretagne, et de Françoise Fourché; 2° par contrat du 15 décembre 1644, passé devant Serezin, notaire à Angers, dame Françoise MARTINEAU, veuve de Mathieu de la Lande, écuyer, sieur d'Essard, conseiller du roi, prévôt général d'Anjou, et fille de feu Nicolas Martineau, seigneur de la Berthière, conseiller du roi, juge et prévôt d'Angers, et de damoiselle Perrine Avril. Salomon mourut avant le 17 septembre 1677. Ses enfants furent ;

DE LESRAT : d'azur, à une tête de loup arrachée d'or ; au chef d'argent.

MARTINEAU : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable; au chef de gueules, chargé d'une coquille d'argent entre 2 étoiles d'or.

Du premier lit :

1° Françoise de la Tullaye, mariée, le 17 mai 1667, avec messire Louis *Binet*, chevalier, seigneur de la Belottière, fils de feu messire Victor Binet, seigneur de Montifray, président en la chambre des comptes de Bretagne, et de Jeanne du Pé. Elle vivait en 1698;

2° Marquise de la Tullaye ;

3° Anne de la Tullaye ;

Du second lit :

4° Salomon-François, Ier du nom, qui suit;

5° Jeanne de la Tullaye, femme de messire Henri *du Bois*, chevalier, seigneur de la Ferronnière;

6° Elisabeth de la Tullaye.

VIII. Salomon-François DE LA TULLAYE, Ier du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, du Plessis-Tison, de Bonneville, de Belle-Isle, de la Mothe et autres lieux, ondoyé le 21 mars 1653, acquit, par contrat du 9 septembre 1677, pour la somme de 87 mille livres, la charge de procureur général en la chambre des comptes de Bretagne, de messire Yves Morice, chevalier, seigneur de Coetquelfen ; et par le même acte fut

arrêté le mariage de Salomon-François de la Tullaye avec Marie-Anne MORICE, fille unique dudit seigneur de Coetquelfen et de dame Marie Geffroy. Leur contrat fut passé devant Petit et Belon, notaires royaux à Nantes le 8 mai 1679. Marie-Anne Morice étant décédée peu après 1682, Salomon-François se remaria, avec dispense de parenté du second au troisième degré, datée de Rome le jour des ides d'avril 1687, avec dame Anne ROGIER DU CRÉVI, veuve de messire Louis du Plessis, chevalier, seigneur de Genonville. Salomon-François s'obligea, par acte du 14 mai 1691, à payer une somme de 20 mille livres à messire Henri du Bois, chevalier, seigneur de la Ferronnière, son beau-frère, et passa avec ce dernier, alors veuf de Jeanne de la Tullaye, une transaction le 7 avril 1693. Salomon-François de la Tullaye et Anne Rogier du Crévi firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial général de Bretagne*, t. I, *Nantes*, p. 161, en 1698. Le 19 avril 1724, Salomon-François fit le partage de ses biens entre ses enfants, savoir;

MORICE : d'argent, à la croix ancrée de sable.

ROGIER DU CRÉVI : d'argent, au cor de chasse de sable, lié de gueules, accompagné de 5 mouchetures d'hermine de sable, 2 en chef et 3 en pointe bien ordonnées.

Du premier lit :

1° Salomon-François, II[e] du nom, mentionné ci-après ;

2° Marie de la Tullaye, mariée, le 21 avril 1706, avec messire Gabriel-Nicolas *de Grignon*, chevalier, marquis de Pousange et de la Pelissonnière;

3° Jeanne de la Tullaye, morte sans alliance ;

Du second lit :

4° Louis-Salomon de la Tullaye, chevalier, seigneur de Varennes, de la Motte, etc., né le 27 octobre 1692, membre puis chancelier de l'Académie royale des belles lettres d'Angers. (*Etat de la France*, année 1749, t. VI, p. 45). Il donna partage à dame Louise-Renée du Plessis de Genonville, sa sœur utérine, épouse d'Antoine-René le Fèvre de la Faluère le 4 août 1728. Il avait épousé par contrat du 2 janvier 1725, passé devant Garnier et Daburon, notaires royaux à Angers, damoiselle Marie-Françoise-Paule *Vollège de Cierzay*, fille de Paul Vollège, seigneur de Cierzay, et de dame Marie-Renée Mangin. De ce mariage sont issus :

A. René-Henri de la Tullaye, chevalier, seigneur de Varennes, de Cierzay, des Chapelains, de la Boissière,

d'Angliers, etc. Il fit un accord avec sa mère le 4 septembre 1769, donna une procuration le 7 octobre 1786 et rendit un aveu le 13 avril 1789. Il avait épousé, par contrat du 11 novembre 1771, passé devant Rouillé et Hérault, notaires royaux à Nantes, damoiselle Elisabeth-Geneviève *Levy*, fille de messire Etienne Levy, seigneur de Launay, de la Verrière, de la Boissière, du Tertre et de Port-Lambert, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de feu dame Elisabeth Sengtack ;

B. Marie-Mélanie de la Tullaye, mariée avec François-Gabriel *le Tourneux*, écuyer seigneur d'Avrillé, maître en la chambre des comptes de Bretagne ;

C. Hélène-Pulchérie de la Tullaye, épouse de messire Pierre-Gabriel *de Rechignevoisin*, chevalier, seigneur de Guron, ancien officier de cavalerie, veuf de Lucie-Rose Texier de Saint-Germain ;

D. Marie-Anne de la Tullaye, mariée avec messire François-Alexandre-Marie-Anne *Texier*, chevalier, seigneur de Saint-Germain, frère de Lucie-Rose.

IX. Salomon-François DE LA TULLAYE, IIe du nom, chevalier, marquis de Magnanne en Anjou, seigneur de Coetquelfen, du Plessis-Tison, de Coulongé, du Portdurand, de Belle-Isle, etc., conseiller aux conseils d'état et privé, procureur général en la chambre des comptes de Bretagne, naquit à Nantes le 18 décembre 1682. Il fit un accord avec son père le 3 juin 1715, reçut, le 1er juin 1719, comme fils aîné, héritier principal et noble, le compte de la gestion des biens délaissés par sa mère. Il avait épousé, par contrat du 18 juillet 1715, passé devant Hullin, notaire royal au Mans, damoiselle Anne-Thérèse-Henriette DE RACAPÉ, fille de messire Henri-François de Racapé, chevalier, marquis de Magnanne(1) seigneur

DE RACAPÉ : de sable, à 6 roquets ou rocs d'échiquier d'argent à l'antique.

---

(1) La terre de Magnanne, et Anjou, à laquelle furent incorporées celles du Ménil, de Brezel, de Bressaut et de Teigné, avait été érigée en *marquisat de Magnanne* par lettres patentes du mois d'avril 1701 registrées au parlement le 6 mars 1702 et en la chambre des comptes de Paris le 10 mai suivant, en faveur de



du Ménil et autres lieux, et de feu dame Anne-Marie Millet de Naumare. Ces époux vivaient le 2 juillet 1745. Leurs biens furent partagés le 24 février 1763 entre leurs enfants, savoir :

1° Anne-Henri-Salomon, qui suit;

2° François-Henri de la Tullaye, chevalier, seigneur de Coetquelfen et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, brigadier des armées du roi et directeur de l'artillerie de la marine. Il assista avec la noblesse aux états de Bretagne en 1764. (*Certif. du greffier des états du 30 décembre de cette année*). Il épousa, par contrat passé au château de Troërin le 19 octobre 1767 devant Pirion et Blondel, notaires royaux à Lesneven, damoiselle Marie-Anne-Corentine *de Troërin*, dame de Kerjan, fille mineure de feu messire François-Charles de Troërin de Kerjan, chevalier, chef de nom et d'armes de Troërin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne de Keroullas. De ce mariage sont issus :

A. Jean-Marie-Henri-Salomon de la Tullaye, né à Brest le 3 mars 1770. Il fit des preuves devant M. Cherin pour le grade de sous-lieutenant le 7 août 1786. (*Bibliothèque royale*). Il est décédé sans enfants, colonel d'artillerie;

B. Jean-Marie-Tanguy de la Tullaye, né en 1771, mort sans enfants ;

C. René-Paulin de la Tullaye, né à Brest le 23 mars 1772, officier de la marine royale, mort sans enfants;

D. Jeanne-Henriette-Salomé de la Tullaye, née en 1768, mariée à M. *de Boscals de Réal*, décédée ;

3° Marie-Jean de la Tullaye, prêtre, prieur de Saint-Saturnin, chanoine de l'église de Nantes ;

4° Augustin-Louis de la Tullaye, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, successivement capitaine de dragons dans le régiment de la Ferronnays et major du régiment de Chabot. Il mourut célibataire avant le 12 novembre 1766 ;

---

messire Henri-François de Racapé, père de madame de la Tullaye. Celle-ci hérita du marquisat de Magnanne de son frère Michel-Henri-Augustin de Racapé, décédé sans postérité. Cette famille avait été maintenue dans la généralité de Tours, le 19 juin 1668, d'après les preuves de sa filiation depuis Jean Racapé, écuyer, seigneur de la Goderie, marié le 12 novembre 1419 avec Marie de Champagné.

5° Marie-Jeanne-Pulchérie de la Tullaye de la Suze. Elle partagea avec ses frères les 24 février et 18 mars 1765;

6° Marie-Jeanne-Henriette de la Tullaye, demoiselle du Plessis-Tison, mariée, le 11 novembre 1755, avec messire Christophe-Prudent *Juchault*, écuyer, seigneur de Monceaux.

X. Anne-Henri-Salomon DE LA TULLAYE, chevalier, marquis de Magnanne, seigneur du Portdurand, de la Coudre, de Coulongé, de Coetquelfen, de Belle-Isle, de Bonneville, du Plessis-Tison, etc., conseiller du roi en ses conseils, procureur général en la chambre des comptes de Bretagne, naquit à Nantes le 30 juillet 1716. Il s'allia, par contrat du 2 juillet 1745, passé devant Herault et Forget, notaires royaux à Nantes, avec damoiselle Françoise-Siméonne-Stylite MOULIN DE CHEVIRÉ, fille de feu messire Siméon-Stylite Moulin de Cheviré, chevalier, seigneur de Cheviré, mestre de camp de dragons, major des ville et château de Nantes, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Louise-Hilarionne Bonnier, dame de la Piltière. Leurs enfants furent :

MOULIN DE CHEVIRÉ: de gueules, à 3 croisettes patées d'or.

1° Augustin-Louis-Salomon, qui suit;

2° Anne-Salomon-Louis de la Tullaye, chevalier, né à Nantes le 30 octobre 1752, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, nommé successivement major de vaisseau le 1er mai 1786, capitaine de vaisseau et contre-amiral par ordonnance du 8 juillet 1816. Ce fut pour lui que M. Cherin fils, généalogiste des ordres du roi, dressa le 7 avril 1788 ses preuves pour les honneurs de la cour. (Voir le mémoire à la Bibliotèque royale). Par suite de la suspension des présentations, M. Cherin y mit ces mots : *Veto* (paraphé CH. 2 mars 1790), Anne-Salomon-Louis est mort sans postérité le 12 décembre 1821;

3° Joseph-Siméon-Stylite de la Tullaye, né à Nantes le 21 mars 1754. Admis à l'examen des élèves du corps royal d'artillerie le 8 mai 1768, il fut nommé lieutenant en second dans cette arme au régiment de Toul le 28 mai 1770, y devint lieutenant en premier, puis capitaine le 4 avril 1784, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il a été nommé colonel d'artillerie à prendre rang du 6 mars 1813, par brevet du 5 octobre 1815;

4° Christophe-Siméon-Stylite de la Tullaye, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, décédé le 23

février 1827, laissant de son mariage avec demoiselle Delphine *Mérot* :

Henriette-Siméonne-Stylite de la Tullaye, née le 4 décembre 1819, mariée, le 20 avril 1842, avec Jean-Bertrand-Camille Raoul *de Saint-Pern* ;

5° Alexandre-Jean-Baptiste, chevalier de la Tullaye, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Lui et ses frères Anne-Salomon-Louis, Joseph-Siméon-Stylite et Christophe-Siméon-Stylite ont fait toutes les campagnes de l'émigration pour la cause du roi. Le chevalier de la Tullaye est veuf sans enfants de Marie *O'Rourke* qu'il avait épousée en 1801, fille de Patrice O'Rourke, gentilhomme irlandais ;

6° Siméonne-Louise de la Tullaye, morte à 16 ans ;

7° Jeanne-Henriette-Adélaïde de la Tullaye, morte sans alliance.

XI. Augustin-Louis-Salomon DE LA TULLAYE, chevalier, seigneur dudit nom, marquis de Magnanne, seigneur de Belle Isle, du Portdurand, du Plessis-Tison, de la Coudre, et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, procureur général en la chambre des comptes de Bretagne, naquit à Nantes le 6 novembre 1751. Il reçut des ordres du roi, les 14 octobre 1780 et 12 décembre 1788, à l'effet de se trouver à Rennes à l'ouverture des états de Bretagne. Lors de la révolution, par fidélité aux principes, il refusa le remboursement de son office, dont il perdit la finance. (Il formait la quatrième génération des possesseurs de cette charge). Le marquis de Magnanne est décédé le 23 janvier 1825. Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1786, passé devant Guesdon et Allain, notaires royaux à Nantes, damoiselle Henriette-Julie PERRÉE DE LA VILLESTREUX, fille mineure de messire Nicolas-Olivier Perrée, chevalier, seigneur de la Villestreux, de Courville, etc., maître en la chambre des comptes de Bretagne, et de dame Catherine Périsset. De ce mariage sont issus :

PERRÉE DE LA VILLESTREUX :

1° Augustin-Jean, dont l'article suit :

2° Salomon-Louis, mentionné après sont frère aîné ;

3° Henri-Jean-Salomon, mentionné après ses frères ;

4° Marie-Henriette de la Tullaye, née à Nantes le 12 juillet 1789, mariée à Charles-Réné-François *Dean de Luigné*, chevalier, fils de René-Toussaint Dean de Luigné, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Perrine-Marie-Anne-Charlotte de Quatrebarbes ;

5° Marie-Adelaïde de la Tullaye, épouse d'Amédée *de Cumont* décédée ;

6° Julie de la Tullaye, mariée au comte *de la Grandière*, décédée.

XII. Augustin-Jean DE LA TULLAYE, chevalier, marquis de Magnanne, né à Nantes le 26 juin 1788, a épousé, au mois de janvier 1814, Susanne DE L'ECUYER, fille de messire Michel-Denis de l'Ecuyer, chevalier, seigneur de la Papotière, et de dame Victoire du Bouchet de la Tour du Roc d'Allas. De ce mariage sont issus au château de Magnanne :

DE L'ECUYER : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 coquilles d'or, et accompagnée de 6 merlettes de sable, 3 en chef et 3 en pointe bien ordonnées.

1° Jules-Augustin de la Tullaye, né le 22 décembre 1817, marié, le 12 septembre 1842, avec Marie *le Cercler* ;

2° Alexandre-Henri de la Tullaye, né le 5 juillet 1819 ;

3° Louis-François-Henri de la Tullaye, né le 10 septembre 1820 ;

4° Joseph-Edmond de la Tullaye, né le 9 janvier 1822, marié, le 8 juin 1847, avec Marie-Caroline *de Heère* ;

5° Cécile-Marie de la Tullaye, née le 29 mai 1823, mariée, le 8 juin 1847, avec Charles-François *de Moulignon* ;

6° Amélie-Marie de la Tullaye, née le 15 août 1826, morte le 7 novembre 1833 ;

7° Elisabeth-Victoire de la Tullaye, née le 17 mai 1830.

XII. Salomon-Louis, comte DE LA TULLAYE, né le 15 septembre 1790, a épousé, le 13 février 1816, Edmonde-Marie-Louise-Elisabeth DE L'ECUYER, sœur de Susanne, épouse de son frère aîné. De ce mariage sont issus :

DE L'ECUYER : comme ci-dessus.

1° Raoul-Henri-Denis vicomte de la Tullaye, né le 9 novembre 1819, marié avec Marie-Eudoxie *de l'Ecluse*, née le 3 septembre 1827. De ce mariage :

Marie-Alexandre Henri-Xavier de la Tullaye, né le 28 mai 1847 ;

2° Louis-François de la Tullaye, né le 4 mai 1821 ;

3° Louise-Blanche-Salomé de la Tullaye, née le 30 septembre 1818, sœur de la congrégation de Saint-Vincent de Paul;

4° Susanne-Joséphine de la Tullaye, née le 26 mai 1822.

du Fou : d'azur, à l'aigle d'or.

XII. Henri-Jean-Salomon de la Tullaye, chevalier, né le 10 juin 1796, fut gendarme de la garde du roi, puis lieutenant de chasseurs. Il épousa, le 17 décembre 1822, Athénaïs du Fou, fille de Bonaventure, comte du Fou, ancien maire de la ville de Nantes, chevalier de la Légion d'Honneur. De ce mariage est issu :

Louis-Alfred de la Tullaye, né le 8 décembre 1823.

NOBILIAIRE

DE LA GÉNÉRALITÉ

DE LA ROCHELLE.

AVANT-PROPOS.

La généralité de La Rochelle ne comprenait que cinq élections où la noblesse était peu nombreuse, savoir :

La Rochelle, port de mer célèbre par le rôle qu'il a joué dans les guerres civiles du règne de Louis XIII, comme ayant été longtemps le rempart du calvinisme. La Rochelle est la capitale du pays d'Aunis.

Saintes, capitale de la Saintonge.

Saint-Jean-d'Angély. }
Marennes. } en Saintonge.

Cognac en Angoumois.

Le présent nobiliaire comprend toutes les familles qui ont été reconnues nobles et inscrites au catalogue des gentilshommes du royaume durant la dernière recherche générale des usurpateurs de noblesse ordonnée en 1696. M. Michel Bégon, conseiller du roi en ses conseils, intendant de La Rochelle et de la marine à Rochefort, commença cette opération dans sa généralité en 1698, et la termina en 1700. Ses registres (2 volumes in-fol.) signés de lui, existent à la Bibliothèque Nationale de Paris, section des manuscrits.

Le but de cette recherche était de soulager le peuple en faisant rentrer dans la classe des contribuables une foule de gens qui s'étaient affranchis de leur quote part d'impôts en se prétendant nobles. Les décisions rendues par M. Bégon contre ces derniers sont citées en caractères plus fins que les maintenues.

La création de la grande maîtrise des armoiries, en 1696, en l'année même où cette dernière recherche fut ordonnée, a été cause de l'omission dans les jugements de maintenue des armes de presque toutes les familles. Il faut croire que ce fut par ordre supérieur, et pour astreindre les familles à payer le droit

de 20 livres fixé pour l'enregistrement de leurs armes dans les registres de la grande maîtrise. Mais comme des brevets d'armoiries avaient été délivrés à tous les bourgeois et marchands qui voulurent bien payer 20 livres d'enregistrement, cette mesure fiscale qui enlevait aux armoiries leur signification nobiliaire, et en faisait un objet de trafic, fut un motif pour beaucoup de gentilshommes de refuser d'y faire inscrire leurs armoiries. Les registres de la grande maîtrise des armoiries ne m'ont donc fourni qu'une partie des armes des familles maintenues. Il m'a fallu chercher les autres renseignements de ce genre dans tous les ouvrages héraldiques, manuscrits et imprimés, et malgré bien des compulsoires, je n'ai pu parvenir à combler toutes les lacunes.

Dans la généralité de La Rochelle, beaucoup d'anciennes familles avaient péri durant les guerres de religion. Aussi y restait-il peu de noblesse d'épée lors de la recherche de 1696, tandis que la noblesse de charges y était relativement plus nombreuse. Pour expliquer la base des maintenues de ces dernières, il est utile de prévenir qu'outre les officiers des chancelleries et charges de secrétaires du roi, la noblesse était attribuée aux maires, consuls, échevins et conseillers des villes de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély depuis Charles V, et des villes d'Angoulême, Cognac et Niort. J'ai toujours rappelé dans le texte ces diverses sources d'anoblissement, et, comme dans les précédents nobiliaires, j'ai ajouté aux maintenues de M. Bégon quelques observations et renseignements sur plusieurs familles. S'il en est qui tiennent encore aux souvenirs honorables de leur ancienne position, et qui veuillent me mettre à même de réparer les lacunes qu'elles pourront remarquer dans le nobiliaire, je m'empresserai de faire droit à leurs observations dans le volume qui sera sous presse.

Dans chaque notice, la première date est celle du plus ancien titre produit; la seconde, séparée de la première par un tiret, est celle de la maintenue.

NOBILIAIRE

DE LA GÉNÉRALITÉ

DE LA ROCHELLE.

A

D'ACHARD, seigneur de Thiou, de Vérac, de Pommier, 1489.— 18 août 1698, en Limosin et Guienne. *Ecartelé, aux 1 et 4, échiquetés d'or et d'azur; aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'hermine.*

AISSE, sieurs de Pommier, de Cougoussae et de la Noue, etc., 1510.—6 mars 1700. Ancienne famille de Saintonge. *De sable, à 6 épées d'argent en bande, la pointe en bas.*

D'AITZ, sieurs du Gautret, de Château d'Aitz, etc. Cette famille a été maintenue par MM. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 10 juin 1667; Barentin et de Maupeou, intendants de Poitiers, les 9 janvier 1669, et 16 mai 1698, et Begon, le 14 février 1699. *De gueules, à la bande d'or, au lambel du même, brochant.*

D'ALBANIE, seigneurs de la Gadillière, de la Genestière, etc., 1519. — 25 juin 1699.

D'ALOIGNY, seigneurs de Bonneval, de Chesdemay, etc., 1319. — 24 novembre 1699. *De gueules, à 5 fleurs de lys d'argent, en sautoir.* La branche de Rochefort portait : *De gueules, à 3 fleurs de lys d'argent.*

Cette famille portait originairement le nom DE SAINT-FLOVIER (*de Sancto Flodoveo*).

Hugues Ier, seigneur *de Saint-Flovier*, près Chinon, en Touraine, vivait en 1175. En cette année, Pierre de Montrabé, seigneur de Preuilly, qui avait reçu de l'abbaye de Becherun, en reconnaissance de ses bienfaits et de sa protection, la propriété foncière du pont de la Roche, qu'une inondation avait emporté, s'engagea à fournir tous les matériaux nécessaires à la reconstruction de ce pont, et permit aux moines d'installer à la Roche un homme libre, chargé de la surveillance et garde du pont, aux ordres et pour les intérêts de l'abbaye. Pierre de Montrabé

donna cette charte en l'église de Saint-Melain de Preuilly, du consentement de sa femme Ænor, d'Eschivard, leur fils, et de Jeanne, leur fille, en présence de Josbert de la Guerche, de Jourdain et Gautier, tous trois frères du seigneur de Preuilly, de Geoffroi de la Selle, de Hugues *de Saint-Flovier*, de Humbert le Roux, de Silvestre de la Roche, de Bernard du Pont et de Marc, prieur de Resay. (*Titres de l'abbaye de Becherun, recueil de D. Housseau, à la Bibliothèque Nationale*, t. V, charte 1911).

Hugues de Saint-Flovier épousa Denise, dame *d'Aloigny* en Poitou, de laquelle il eut :

1° Hugues, II° du nom, qui suit ;

2° Airaud de Saint-Flovier ;

3° Guillaume de Saint-Flovier.

Hugues II *de Saint-Flovier*, seigneur d'Aloigny, du consentement de ses frères et de Denise, sa mère, donna, en 1211, par acte scellé du sceau de Geoffroi, seigneur de Preuilly, un fief aux religieux de la Merci-Dieu, en Touraine. En 1229, du consentement de ses frères, il fit don à la même abbaye de tout le droit qu'il avait à la Rochepozay, en présence de ses fils, non nommés dans cette charte. Elle est scellée du sceau de Hugues II de Saint-Flovier, représentant un *losangé*, armes de Saint-Flovier. Ce n'est que postérieurement, et probablement depuis la mort de Denise, dame d'Aloigny, que ses petits-fils en adoptèrent les armes. (Vol. 678 *de Gaignières*, fol. 170, 173.)

La généalogie d'Aloigny est imprimée dans le XI° volume du *Nobiliaire de France* de Saint-Allais.

Il y avait au royaume de Naples une illustre famille d'Alougny, comtes de Borello, que de la Mara, duc de la Guardia, dans son traité des illustres familles de ce royaume, dit être connue depuis l'an 900. L'Hermite Souliers en a donné un fragment généalogique depuis Mauro *d'Alougny*, vicaire et dictateur de la république d'Amalfi, vivant vers 930. Elle portait pour armes : *D'or, à la croix de gueules, chargée de 5 fleurs de lys d'argent.*

ANCELIN, seigneurs de la Mauvignière et de Savigné, descendus de Jean *Ancelin*, écuyer, sieur de Breuillard, reçu conseiller à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Jean-d'Angely, le 21 novembre 1586. — 31 juillet 1698. *De gueules, au lion d'or.*

D'ANCHÉ, sieurs du Bourgneuf et de la Grêlière, en Saintonge, 1489. — 14 septembre 1700. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.* Ancienne famille du Poitou, connue par le cartulaire de Noaillé depuis 1112.

ANDRÉ (Antoine), élection de Saintes, condamné par défaut à 2000 livres d'amende, le 2 août 1698. (*Tome II, fol.* 601.)

D'ANGOULÊME, seigneurs de Gurat, en Angoumois, 1495.

— 8 avril 1699. Il y avait en Quercy une très ancienne famille de ce nom portant : *D'azur, à 2 étoiles d'or en pal.*

ARNAULT (Louis), sieur de Bellevue, élection de Saintes, condamné à 2100 livres d'amende, les 27 février 1699 et 24 mars 1700. Deux contrats de mariage des 31 mars 1558 et 2 août 1574 étaient argués de faux. (*II, fol.* 605, 616.)

ARNOULT, seigneurs de Saint-Simon, de Vignolles, de la Salle-Vaumondois et de Consac, 1481. — 5 février 1700.

D'ASNIÈRES, seigneurs de la Chapelle, 1492. — 16 mai 1698. *D'argent, à 3 croissants de gueules.*
La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le t. IV de l'*Histoire des Pairs et des principales maisons de France.*

AUBERT, sieurs de Monnac, de Bardon, de Courserac, etc., 1479. — 5 juillet 1699. *Losangé de gueules et d'azur ; à la bande d'or, brochante sur le tout.*

AUDEBERT, sieurs de la Mormerie, 24 février 1698. Le jugement ne rappelle pas la filiation. *D'azur, au sautoir alésé d'or.* Jean et Jourdain *Audebert de Laubuge*, reçus chevaliers de l'ordre de Malte en 1523, portaient : *D'or, au sautoir d'azur.* René et Louis *Audebert de Laubuge*, frères, furent reçus dans le même ordre en 1548 et 1658.

B

BADIFFE, sieurs de la Touche, du Maine, de Vaux, etc. Jacques *Badiffe*, anobli par lettres du roi Louis XIV, du mois de janvier 1644, est l'auteur de cette famille. — 11 janvier 1700.

DE BALODE, seigneurs d'Ardennes, de Montizeau, de Vignolles, 1546. — 20 avril 1698. *D'hermine, à la bande de pourpre.*

DE BARBEZIÈRES, seigneurs de Montigné, maintenus par M. de Maupeou, intendant de Poitiers, le 12 janvier 1700, et par M. Begon, le 24 juillet suivant. *Fuselé d'argent et de gueules.* La branche de la Roche-Chemerault dont était Méri ou Aimerie de Barbezières, seigneur de la Roche-Chemerault et du Bois-le-Vicomte, grand maréchal-des-logis de la maison du roi, reçu chevalier des ordres, le 31 décembre 1585, portait : *D'argent, à 5 fusées de gueules, accolées en fasce* (P. Anselme, t. IX). Palliot, p. 295, dit : *D'argent, à une fasce losangée de 3 pièces et deux demies de gueules.* Ancienne famille, qui tirait son nom de la terre de Barbezières, située à une lieue et demie d'Aigre, en Angoumois.

BARBOSE-CABECE. Un arrêt rendu par le roi de Portugal, du



7 août 1673, établit que Jean *Barbose-Cabece* père d'autre Jean, mainteuu par M. Begon, le 5 juillet 1699), était fils de Gaspard CABECE et de Marie Girard; lequel Gaspard était fils d'autre Gaspard *Barbose-Cabece* et d'Eléonore *Boulard*; ce dernier, fils d'Antonio-Gonçalès *Cabeça* et de Genebra *Barbosa*; et que cette famille descend du véritable tronc des Barbosa et Cabeça au royaume de Portugal.

DE BARÈGES, *voir* de VARÈGES.

BARDOUIN, comtes de Sansac, seigneurs de Boisbuchet, de Sonneville, etc., 1556. — 27 décembre 1698. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier arrachées de sable, défendues d'argent.*

BARON (Jacques), sieur de Beauroux, élection de Saintes, condamné par défaut à 2100 livres *d'amende*, le 18 décembre 1699. *D'hermine, à la fasce de gueules, chargée de 3 fers de lance d'argent.* (Armorial de la Rochelle, 78. Recherche de cette généralité, t. II, fol. 600).

BARON (Pierre), sieur de Laubray, élection de Saint-Jean-d'Angely, condamné par défaut à 2000 livres, le 22 septembre 1700. (II, fol. 566).

BARON (Charles), sieur de la Roche Baron, élection de la Rochelle, condamné par défaut à 2100 livres, le 29 novembre 1699. (II, fol. 595).

DE BARRAU, seigneurs de Parron, barons de Benque, originaires de Guienne, 1469. — 6 mai 1698. *D'or, au lion de gueules.*

BARTHOMMÉ, seigneurs de Barbaud, de Taupignac, de la Vignolière, anoblis par l'échevinage de Saint Jean-d'Angély, en 1588. — 10 décembre 1699. *D'azur, au cœur d'or, adextré d'une épée d'argent et senestré d'une flèche du même.*

DE BAZILLE, sieurs de la Prévôterie, 1534. —12 février 1699.

DE BEAUCHAMP, sieurs de la Briasse, 1509.—20 et 29 juin 1698. *D'azur, à l'aigle éployée d'argent.* Seigneurs de Villeneuve, de Souvigné, de Grandfief, de Cherbonnières, 1433. — 17 décembre 1699. Branche des seigneurs du Breuil et des Bernardières, 22 mars 1700. *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent.* Ancienne noblesse du Poitou.

DE BEAUCHESNE (Gatien), sieur de Potonville, condamné à 2000 livres d'amende, le 18 décembre 1699. (II. 590).

DE BEAUCORPS, seigneurs de la Bastière, de la Boisron, de Cherve, de Guillonville, des Crouillères, etc., 1548.—13 juin 1699. *D'azur, à 2 fasces d'or.*

DE BEAUMONT, seigneurs du Chastenet, de Janvelle, etc.,

1541. — 30 mars 1700. *D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir ; à la bordure d'azur.*

DE BEAUPOIL, seigneurs de Tiersat, de Mareil, du Maine, etc., 1555. — 22 décembre 1698. Ce jugement rappelle celui de M. d'Aguesseau, intendant de Limosin, rendu en faveur de cette famille, le 2 novembre 1669. *De gueules, à 3 accouples de chien d'argent, 2 et 1, les laisses, ou liens d'azur, tournés en fasce.* Voyez DE SAINTE-AULAIRE.

DE BEGEON ou DE BEJON, sieurs de la Rochefroissart, de Villemainseuil, 1529. — 3 février 1699. *D'argent, à la fasce engrêlée de gueules, accompagnée de 3 étoiles du même.*

DE BELLEVILLE, seigneurs de Saint-Palais, de Chanteloup, de la Rousselerie, 1521. — 14 janvier 1700. *Gironné de vair et de gueules de 10 pièces.* Noble et très-ancienne famille.

BERNARD, seigneurs de Javersacq. Le premier titre produit par cette famille est la provision de l'office de secrétaire de la maison et couronne de Navarre, accordée à Pierre *Bernard*, le 22 septembre 1588. Il fut secrétaire du roi lors de la réunion de la Navarre à la France, et résigna cet office à son fils Gédéon *Bernard*, le 5 novembre 1622.—26 décembre 1698. *D'or, à 3 huchets de gueules.*

BERNARD (Clément), sieur de la Fond, anobli par la charge de conseiller de la ville d'Angoulême, dans laquelle il fut reçu le 5 février 1632. — 14 mai 1699.

BERNARD DE LA POMMERAYE (Jean), élu maire de la ville de Cognac en 1666, est la souche de cette famille. — 3 février 1699. *D'azur, à la croix haussée d'or, soutenue d'un croissant d'argent.*

DE BERRANDY. Martin *de Berrandy*, sieur de Beauséjour, élu maire de la Rochelle, le 6 avril 1611, fut la souche de cette famille. — 28 mars 1699. *D'azur, au chevron accompagné en chef de 3 étoiles rangées, et en pointe d'un chien surmonté d'un cœur ; le tout d'or.*

BERTHELOT, sieurs du Courret, maintenus par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 22 janvier 1669. — 8 juin 1698. *De gueules, au lion d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 besants d'argent.*

BERTINAUD, seigneurs de Saint-Saurin, de Beauregard, etc. Gilles *Bertinaud*, échevin de la Rochelle, le 12 mars 1518, a ac-

quis par cette charge la noblesse à sa famille.—29 juin 1698. *De sable, à 3 hures de sanglier d'argent.*

DE BERTON, seigneurs de Bonnemie, originaires de Guienne. Cette famille a produit depuis 1544 devant M. de Besons, intendant de cette province, qui l'a maintenue par ordonnance du 6 août 1698. Le jugement de M. Begon, qui la rappelle, est du 17 décembre de la même année. *D'or, à une bisse couronnée et tortillée de sept plis de gueules, vomissant trois flammes du même.*

BIET, sieurs du Val. La noblesse de cette famille lui fut acquise par la charge de conseiller du roi chauffe-cire, en la grande chancellerie de France, dont fut pourvu Antoine *Biet*, le 27 avril 1621. — 12 novembre 1699.

DE LA BLACHIÈRE, seigneurs de l'Isle, de Fontiers, de Torfou, etc., maintenus les 20 janvier 1665, 24 novembre 1668 et par M. Begon, le 20 juin 1698. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de 3 aiglettes de sable, et accompagné de 6 flammes d'or, 3 en chef mal ordonnées, et 3 en pointe rangées; et encore accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, une à chaque canton, et d'un croissant du même au-dessus du chevron.*

DE BLOIS, seigneurs de Seudre, de Roussillon, etc., élection de Saintes, 1511. — 26 mars 1700. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'or.*

DU BOIS, seigneurs du Fresne, de Chazelin, de la Mothe, des Mignardières, de la Gravelle, etc., 1511. — 30 octobre 1699. *D'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, membrée de gueules.*

DE BOISMORIN. *Voyez* MORIN.

BOISSEAU, sieurs de la Lauberterie, de la Galernerie, etc. Famille qui tire sa noblesse de Louis *Boisseau*, sieur des Marais, nommé conseiller du corps de la ville de Saint-Jean-d'Angély, le 28 juin 1595, et décédé en exercice. — 24 décembre 1698. *D'azur, à 3 boisseaux d'or.*

BOISSON, sieurs de Bussac, de Boissonnier, du Breuil. Famille qui tire sa noblesse de la charge de maire et conseiller du corps de ville d'Angoulême, dont fut pourvu Jean *Boisson*, le 15 janvier 1642. — 3 juillet 1698 et 11 mars 1699. *D'or, à 3 sapins terrassés de sinople.*

DES BORDES, sieurs de Berguillas. Famille anoblie par la charge de conseiller du corps de ville d'Angoulême, dont fut pourvu Philippe *des Bordes*, le 30 octobre 1647. — 27 septembre 1700. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 arêtes de poisson d'argent en pals.*

BOSCAL DE RÉALS, seigneurs barons de Mornac, 1536. — 20 novembre 1699. *De gueules, au chêne d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or.* Famille originaire du Languedoc.

DE BOSQUEVERT, sieurs du Montet, 1445. — 24 novembre 1699. *D'argent, semé de glands de gueules, à la bande ondée du même, brochante; au chef cousu d'or, chargé de 3 merlettes de sable.*

BOUCHAUD (Jean et Paul) sieurs de la Fosse, élection de Saint-Jean-d'Angely, condamnés par défaut chacun à 2100 livres d'amende, le 1er mars 1700. (II, *fol.* 621.)

DU BOULLET, sieurs de l'Orangerie, du Coudret, etc., ont été maintenus sur la production d'un arrêt du conseil d'Etat du 9 mai 1669. — 16 décembre 1698.

DU BOURG DE FARNOUX. Cette famille, qui a fourni des conseillers au parlement de Bordeaux, descend de Dominique *du Bourg*, médecin ordinaire de Henri IV, auquel ce prince confirma le 4 mars 1593, les priviléges et exemptions attribués aux commensaux de sa maison. — 2 juillet 1699. *D'azur, à 3 tiges d'épine d'argent; au chef cousu de gueules, chargé du nom de Jésus d'or.*

BOURGUIGNON (François), sieur de Chièvres, élu maire de la ville de Cognac, en 1657, est l'auteur de cette famille. — 3 février 1699.

LE BRETON, sieurs de Faye, de la Ramade, de Ransanne, etc., 1539. — 1er juillet 1699.

DU BREUIL, seigneurs de Théon, de Châteaubardon, etc., 1528. — 18 juillet 1698. *D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de 2 étoiles de gueules.*

DE LA BROUSSE, seigneurs de Rebuyrolles, de la Puyade, de Puyrigard et de Cressac, 1587. — 31 mars 1700. Cette maintenue rappelle des lettres de recognition d'ancienne noblesse, accordées par Louis XIV en 1664 et 1671, celles-ci, datées du camp d'Ath, en faveur de Thibaud *de la Brousse*, chevalier, seigneur de la Puyade, et une enquête faite le 19 décembre 1644, devant le sénéchal de Périgord. Ces lettres ont été confirmées par arrêt du conseil d'état, en 1672. La branche aînée, dite des marquis de Verteillac, existe en Périgord. Il y a dans cette famille de nombreux services militaires et de belles alliances. *D'or, au chêne terrassé de sinople, fruité de 12 glands d'or; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE BRUMAUD (la veuve de Charles), sieur de Belle-Epine, condamnée à 2000 livres, le 8 juin 1698 (*II fol.* 592).

BUREAU, sieurs de la Merlandière, du Bourdet. Cette famille descend d'André *Bureau*, sieur de Lormont, anobli pour ses services par Henri IV, au mois de mars 1594. — 11 août 1700.

DE BURETTE (François), sieur du Mesnil, élection de la Rochelle, condamné par défaut à 2100 livres, le 22 mars 1700 (*II. fol.* 612).

DU BUSSON, seigneurs de Rochefort et de Coiffart. Famille originaire du duché de Mantoue, 1547. — 19 février 1699.

C

DE CALAIS, sieurs de Marille et de Favaux, maintenus, le 2 juillet 1699, sur la production d'une sentence de maintenue rendue en leur faveur, le 3 décembre 1668, par M. Colbert du Terron, intendant de la généralité de la Rochelle. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 coquilles du même.*

DE CASTELLO, seigneurs des Fontaines, des Hommes, de Giborne, de Maillé, 1512. — 20 mars 1699. *D'or, à 3 aigles éployées et couronnées de gueules.*

DE CAULAINCOURT (1). Le premier acte produit par cette famille et visé dans une maintenue de noblesse rendue en sa faveur par M. Barentin, intendant de Poitou, du 1er septembre 1667, est le contrat de mariage de Jean *de Caulaincourt*, avec Françoise *du Biez*, du 14 août 1531, père de Fremin de Caulaincourt, marié, le 6 décembre 1558, avec Marie de Louvel.—28 juin 1699. La branche des marquis de Caulaincourt, aînée de cette ancienne famille, et dont était le duc de Vicence, général de division et grand-écuyer de l'empereur Napoléon, existe en Picardie. *Voir* le t. II des ARCHIVES DE LA NOBLESSE, *Nobiliaire de Picardie*, p. 25.

DE CERIS, seigneurs de la Mothe, de Chazel, de Châteaucouvert, etc., 1525. — 1er février 1700. *D'azur, à la croix alesée d'argent.* La terre de Ceris, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située en Angoumois.

DE CHARON, seigneurs de la Gravelle, ont produit depuis Bernard *Charon*, pourvu par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, de la charge de vice-chancelier et garde-des-sceaux des comté de Périgord, vicomté de Limosin et seigneurie d'Albret, le 26 octobre 1570 ; puis de la charge de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, le 27 janvier 1578. Il avait été institué légataire d'autre Bernard *Charon*, son aïeul, chevalier seigneur de Leinos, conseiller du roi de Navarre, le 15 novembre 1542. — 10 avril 1698. La

(1) Le nom est écrit *de Collincourt*.

branche de Salles a été maintenue le 20 juin 1699. *D'argent, à un chardon fleuri de 3 pièces d'azur, tigé de sinople.*

CHEVALIER, sieurs de Villemorin, de Thebaudière, des Bois, de la Chaussée, etc. ont pour auteur Jean *Chevalier*, reçu échevin de Saint-Jean-d'Angely, le 14 novembre 1570.—20 juin 1690 et 11 février 1700. *D'azur, à 3 étoiles d'argent rangées en chef et un croissant du même en pointe.*

CHEVREUL, seigneurs de Bellevau et de Rommefort, 1497. — 21 juin 1699.

DE CHIÈVRES, seigneurs du Gazon, du Breuil, de Guitres, de la Valade, de Montbron, de Salignac, de Rouillac, etc., 1509. — 16 et 17 mai 1699. *D'argent, à l'aigle de sable au vol abaissé.*

CIVADIER, sieurs du Breuil, de Galienne, etc. Famille anoblie par l'échevinage de la ville de Cognac. — 21 août 1700.

DU CLADIER, sieurs de l'Estang, de Neufville, de la Folie, etc. 1550. — 9 juin 1699.

CLAVEURIER, seigneurs de la Rousselière et des Pibles, maintenus par M. Barentin, intendant de Poitiers, le 31 décembre 1667, et par M. Begon, le 10 avril 1698. *D'azur, à 4 clés d'or en croix, attachées en cœur par un annelet du même.* Jacques *Claveurier de la Rousselière* fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1568. Cette famille, actuellement éteinte, est connue depuis Simon *Claveurier*, échevin de Poitiers en 1371. Maurice *Claveurier* fut maire de cette ville en 1415.

DE CLÉMENCEAU (Françoise d'Hérisson, veuve d'Élie), condamnée par défaut à 2200 livres d'amende, pour s'être induement qualifiée dans des actes de veuve d'écuyer. — 8 juin 1698 (*II, fol.* 605).

DE COMPAING, sieurs de la Chasgnée et de la Chevalerie, maintenus par M. Barentin, intendant de Poitiers, le 31 décembre 1667, et par M. Begon, intendant de la Rochelle, le 3 juillet 1699. Famille originaire de l'Orléanais et descendue de Guillaume *Compaing*, seigneur de Fresnay, que le roi Charles VII anoblit au mois de février 1429, avec transmissibilité de la noblesse à ses descendants mâles et femelles, en considération des services qu'il avait rendus à la défense d'Orléans contre les Anglais. *D'azur, au rencontre de cerf d'or, accompagné en chef d'une tête de léopard du même, que surmonte une fleur de lys cousue d'or.*

LE COMTE (1), sieurs du Puy, de Belhomme, de la Salle, de l'Isleau, de la Polleterie. Cette famille, originaire de Guienne,

(1) Écrit aussi *le Compte.*

descend de François *le Comte*, nommé maître des requêtes par le roi Charles IX, le 16 janvier 1568. — 20 avril 1698. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules; aux 2 et 3 de sable, à la croix ancrée d'or.*

DE CONNIDON, sieurs de la Combe, de Freneaux, de Fleurac, 1557. — 24 juillet 1700.

DE LA COUR, seigneurs de Mérignac, de Pernant, de Fontimbert, 1542.— 1er février 1700. *D'azur, à l'épervier d'or, becqué, langué et membré d'argent, grilleté d'or, perché du même.*

CREAGH, famille ancienne et illustre d'Irlande, qui a suivi les Stuarts dans leur exil en France. Louis XIV naturalisa Richard *Creagh* par lettres-patentes du mois d'avril 1655. Il fut produit une généalogie certifiée, en 1692, par les hérauts d'armes d'Irlande, en conséquence des ordres du roi d'Angleterre, attestant que cette famille descendait de Niel-le-Grand, issu en ligne directe du roi Hugon, surnommé le Grand, fils de Hermion. — 1er juillet 1699. *D'argent, à 3 branches de laurier de sinople; au chef de gueules, chargé de 3 besants d'or.*

CRESPIN, sieurs de la Chabosselaye. Famille descendue de François *Crespin*, pourvu d'une charge de conseiller-clerc au parlement, le 20 avril 1518; depuis, président au parlement de Bretagne, le 11 juin 1550. — 15 mai 1698. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 pommes de pin du même.*

DE LA CROIX, seigneurs du Clos, de Janvelle, du Repaire, de Lonsac, en Guienne et en Saintonge, 1514.—10 novembre 1698.

DE CUMONT, seigneurs de Pansacre, du Taillant, de Charmekœil, 1487. — 14 juin 1698. *D'azur, à la croix patée d'argent.* Ancienne famille qui tire son nom de la terre de Cumont, à deux lieues de Ribérac, en Périgord.

DE CURZAY, seigneurs de Parçay, de Boisbertaud, de Coulonges, de Vignolles, de Saint-Maixent, de Rouillac, en Poitou, 1491. — 3 avril 1699. Des titres visés dans des maintenues, rendues par les intendants de Poitou et de Limosin, les 18 décembre 1598 et 27 avril 1599, font connaître cette famille depuis 1382; elle est éteinte depuis peu. *D'argent, au cœur enflammé de gueules, surmonté d'un croissant du même.* (Voir un fragment de la généalogie de Curzay dans l'*Armorial général* de d'Hozier, t. I, p. 674, et des preuves de Saint-Cyr, de 1712, à la Bibliothèque du roi).

Il y a en Poitou deux terres considérables de Curzay ou de Cursay : l'une située à deux lieues de Lusignan, l'autre à deux

lieues et demie de Loudun, et distante de dix-neuf lieues de la première.

Ces terres ont été possédées par deux illustres familles étrangères à la précédente, et éteintes depuis bien des siècles.

Arnoul ou Ernoul, seigneur *de Curzay*, près Lusignan, fut présent, vers 1025, à une charte de Hugues, seigneur de Luzignan, en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. (*Rec. de D. Fonteneau*, t. VI).

Guillaume *de Curzay* est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Maixent, d'environ l'an 1050. (*Ibid.*, t. XV).

Vers le même temps, Aimar *de Curzay* fut témoin d'une charte de Hugues II, vicomte de Châtellerauld, en faveur de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers. (*Ibid.*, t. X).

Isembert *de Curzay* fut témoin, vers 1070, avec Pierre de Tonhec, à une charte d'Isembert II, évêque de Poitiers, par laquelle il se désista, en faveur des religieux de Saint-Cyprien, de certaines coutumes injustes que les seigneurs d'Angles avaient établies dans la terre de Lurais. (*Cartul. de Saint-Cyprien, cop. fol.* 91).

Trois frères, Adémar, Maurice et Philippe *de Curzay*, furent témoins, en 1088, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Cyprien, par Boson, vicomte de Châtellerauld. (*Ibid., cop. fol.* 107, 108).

Guillaume *de Curzay*, qualifié très-noble chevalier, fit une donation à l'abbaye de Noaillé en 1130. Il y a dans le cartulaire de cette abbaye beaucoup de chartes sur cette ancienne famille. On voit aux fol. 110 et 111 une charte de Guillaume, seigneur de Lusignan, du mois de septembre 1229, par laquelle il fit donation au prieuré de Notre-Dame de Lusignan, du moulin d'Enjambes. Elle est scellée de son sceau, où l'on distingue *un écusson accompagné de six annelets*, 3, 2 *et* 1. — Le même sceau se voit à une autre charte de l'année 1256, par laquelle, soit le même Guillaume *de Cursay*, chevalier, soit son fils, investit des particuliers de certains héritages qui étaient sous le gariment de Renaud de Marconnay (D. Fonteneau, t. XI; titres de Saint-Hilaire de Poitiers, vol. 677 de Gaignières, fol. 347). Jean *de Cursay*, chevalier, d'après une quittance militaire donnée à Pons, le 19 août 1345, scellait d'un sceau semblable. (*Recueil de l'ancienne noblesse*, tiré du ban et arrière-ban conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 28).

La maison DE CURSAY, en Loudunois, était également ancienne et considérable. Long *de Cursay* fut témoin en 1126 d'une charte d'Ayraud Achard, en faveur de l'abbaye de Fontevrauld. (*Cartul. de cette abbaye*, cop. t. II, fol. 6 et 443).

Plusieurs chartes du même cartulaire rappellent des membres de cette famille. En 1129, Aimeri *de Cursay* assiste avec Guillaume de Mirebeau comme témoin d'une donation faite aux religieuses de Fontevrauld (*fol.* 15). Payen *de Cursay*, frère d'Ai-

meri, paraît avec lui à une donation faite au même monastère par Olivier du Mesnil, en y faisant recevoir deux de ses filles religieuses (*fol.* 32). Enfin, vers 1140, Babin, seigneur du château de *Cursay*, donna aussi quelques biens à l'abbesse Pétronille (*fol.* 40).

L'héritière de cette maison, Jeanne, dame *de Cursay*, fille de Huet, baron de Cursay, chevalier renommé par ses faits d'armes dans la guerre contre les Anglais, épousa, vers 1170, Aimar *Odart*, chevalier, seigneur de Verrières, auquel elle porta la baronnie de Cursay et plusieurs terres considérables.

Les armes des de Cursay de Loudunois étaient : *Fascé d'argent et d'azur de 8 pièces ; à la bordure engrêlée de gueules.*

D

DAUNIS, sieurs de Bourville, du Vigneau, etc. Cette famille fut anoblie pour services rendus à Louis XIV, par lettres de ce prince du mois de mars 1644. — 16 juillet 1700.

DELVOLUE (Jean), sieur de Beaurocher, élu maire de Cognac en 1659, est l'auteur de cette famille. — 22 février 1699.

DESMIER, seigneurs du Breuil, de Blanzac, de Lavaure, etc., 1470. — 21 mars 1700. Branche *Dexmier*, seigneurs de Loron, d'Archiac et de Saint-Simon le lendemain 22 mars 1700. L'abbé le Laboureur a publié la généalogie de cette famille, à laquelle il donne pour chef Foucaud *Desmier*, vivant en 1082. Elle a formé de nombreuses branches. De celle d'Olbreuse, la dernière, était Eléonore *Desmier*, mariée en 1665 avec Georges-Guillaume *de Brunswick*, duc de Zell et de Lunebourg, créée princesse par l'empereur, et mère de Sophie-Dorothée *de Brunswick*, mariée 1° en 1675 avec Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbuttel, qui fut tué en 1676 ; 2° le 21 novembre 1682, avec Georges-Louis duc de Brunswick, électeur de Hanovre, couronné roi d'Angleterre le 12 août 1714. *Ecartelé d'argent et d'azur, à 4 fleurs de lys de l'un en l'autre.*

DEXMIER (Gui), sieur du Fossé. Jeanne Philastre, sa veuve, fut déchargée d'une amende de 4,000 livres, en prouvant que son mari, loin de se prétendre noble, avait été compris dans les rôles des tailles comme roturier, et qu'à raison de ses propriétés il avait payé le droit de francs fiefs. (II, fol. 333.)

DUSSAULT, aussi DU SAULT, seigneurs de la Barde, de Riveron, etc. Famille anoblie au XVI[e] siècle par les charges du parlement de Bordeaux, 1592. — 28 novembre 1699. *De sable, à l'aigle éployée, au vol abaissé d'argent, becquée et armée d'or.*

E

ESNAUD (Blaise), sieur de l'Épronnière, élection de Saint-Jean-d'Angely. Un acte de notoriété des habitants de la paroisse de la Roussière, diocèse de Nantes, du 19 juillet 1700, porte que Mathurin *Esnaud*, père de Blaise, et autre Blaise, aïeul de ce dernier, étaient sabotiers et travaillaient dans le bois de Pelletré. Condamné à 2,100 livres d'amende, par M. Begon, le 24 septembre 1700. (II, fol. 551 à 562.)

DE L'ESTANG, seigneurs de Rulles, de Sigogne, de Bois-Breton. Famille ancienne et des mieux alliées de l'Angoumois, 1510. — 31 janvier et 29 octobre 1699. *D'argent, à 7 fusées de gueules, 4 et 3.*

ESTOURNEAU, sieurs de la Touche. Cette famille a été maintenue par arrêt du conseil du 30 août 1672, et déchargée de la taille et d'une amende de 3,000 livres, à laquelle elle avait été condamnée par un précédent arrêt du 14 août 1667. — 12 avril 1698. *De gueules, à 3 chevrons d'or, chacun chargé d'un étourneau de sable.*

F

FALLIGON, sieurs de la Chapelle, de Tourteron, de Villeneuve. Philippe *Falligon*, élu échevin de la ville d'Angoulême le 4 avril 1631, a acquis par cette charge la noblesse qu'il a transmise à sa famille. — 27 juin 1698.

DU FAU, sieurs de Chambraignac, originaires du Condomois, 1491. — 17 décembre 1698. *De gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même.*

FAURE, seigneurs du Chiron, descendus d'André *Faure*, maire de la Rochelle en 1529. — 4 juillet 1699. *D'argent, à la bande de gueules.*

FAURE (Jean), sieur de Saint-Palais-du-Ré, élection de Cognac, condamné à 2,100 livres d'amende, par défaut de justifier la qualité d'écuyer par lui prise. — 17 mai 1699. (II, fol. 606.)

DE LA FAYE, seigneurs de Chardeuil, d'Amberac, de Jussac, élection de Cognac, 1556. — 14 mai 1699.

FÉ, sieurs de Saint-Marin et de Segeville, anoblis par la charge de maire de la ville de Cognac, dont fut pourvu, en 1661, Philippe *Fé*, conseiller du roi, président en l'élection de Cognac. — 22 février 1699. La branche de Boisragon descend de Jean *Fé*, pourvu de la charge d'échevin de la ville d'Angoulême, le 26 juillet 1686.—19 novembre 1699.

FERRET, seigneurs de la Serve, 1512. — 12 juillet 1698. *D'azur, à une chaîne d'or en bande.*

FLAMBART, sieurs de la Neuville. Le jugement de M. Begon, du 15 février 1698, ne rappelle point la filiation de cette famille.

DE FLEURY, seigneurs du Vert, ont prouvé depuis Jean *de Fleury*, écuyer, seigneur de la Rafinière, dont le fils, Philippe *de Fleury*, écuyer, épousa, le 2 septembre 1525, Jacquette *Lauvergnat.* — 26 juin 1699.

LE FOURESTIER, seigneurs d'Orignac et de Baudouère, en Saintonge, 1546. — 18 avril 1698. Branche de Lestage et de la Roumade, 1556. — 2 janvier 1700. *D'argent, au lion de gueules, couronné d'or.*

DE FRANCQUEFORT, sieurs du Bosc, de la Vergne, de Fribaud, 1526. — 13 juillet 1698. *D'azur, au chevron accompagné en chef de 2 étoiles, le tout d'or, et en pointe d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.*

FRETARD, seigneurs d'Auvilliers, de Gasteuille, de Reuville, originaires de l'Orléanais, 1511. — 28 novembre 1699. *De gueules, fretté d'argent.*

FROTIER, seigneurs de la Messelière, de Lespinay, de Lonlay, 1508. — 5 janvier 1700. Très-ancienne famille du Poitou. *D'argent, au pal de gueules accosté de 10 losanges du même, cinq de chaque côté, posées 2, 1 et 2.*

G

DE GAALON, sieurs de Courdault, originaires de Normandie. Pierre *de Gaalon*, écuyer, sieur de Courdault, a obtenu, le 11 février 1699, des lettres de réhabilitation de noblesse, lesquelles furent enregistrées après qu'il eût prouvé sa descendance de Jean *de Gaalon*, dont la veuve, Colette *de Vigny*, vivait en 1436. — 13 juin 1690. *De gueules, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

LE GAIGNEUR (Jacques), sieur de la Brune, élection de la Rochelle, condamné, par défaut, à 2,100 livres d'amende, le 10 février 1700. (II, fol. 610.)

GAILLARD, sieurs de Saint-Marc, ont produit une maintenue rendue en leur faveur par M. Barentin, intendant de Poitiers, le 1er septembre 1667, et une sentence de M. Colbert du Terron, du 19 septembre 1668. — 2 juillet 1699. *Parti, au 1 d'azur, à 4 chevrons d'or, le dernier brisé; au 2 d'argent, au lion de gueules, couronné de sable.*

GAILLARD, seigneurs de Laleu, de Saint-Disant, du Fief-Gaillard, de la Roche-Gaillard et de Querroué, élection de La Rochelle, 1547. — 11 janvier 1700. *D'azur, au chevron d'or, surmonté de 3 trangles du même.*

GALLIOT, sieurs de la Garde, de Maillat, de la Taillandie, de Regnac, 1549. — 5 juin 1699. *De gueules, à 3 bandes d'or; au chef du même, chargé de 3 fleurs de lys de gueules.*

GAUDIN, sieurs de la Lignière, du Cluzeau, etc., 1503.—4 juin 1699. *D'azur, à 10 losanges d'or en orle.*

GAUGAING, sieurs de la Barnegouhe, de Boismalet, du Presneau, etc., anoblis par la charge de maire de la ville de Niort, dont fut pourvu Philippe *Gaugaing*, le 29 mai 1628. — 4 novembre 1699. *D'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés de 3 geays d'argent.*

DE GAUSSÉ, seigneurs de Puiballon, 1509. — 4 novembre 1699.

GENTIL, seigneurs de la Fond. Cette famille a produit deux maintenues de noblesse : l'une de M. Barentin, intendant de Poitiers, du 1er septembre 1661, et l'autre de M. Colbert du Terron, du 18 mars 1669. — 29 octobre 1699. *Cinq points d'or équipolés à quatre d'azur.*

GEOFFROY, seigneurs des Bouchaux, 1498. — 31 décembre 1698.

DE GOMMIER, seigneurs de la Gachetière, en Saintonge, 1475. — 12 mai 1699. *D'azur, au sautoir alesé d'or, surmonté d'une fleur de lys du même.*

GOULLARD, seigneurs d'Anville, du Breuil-Millon, 1530. — 1er juillet 1699. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.* Cette famille a fourni des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis le commencement du XVIe siècle.

GRAND, sieurs de Tentillac, de Thillac, de Bellussière, de Chastenet, maintenus par arrêt du conseil d'Etat du 2 septembre 1669, et par M. Begon, le 25 janvier 1699. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 étoiles d'argent.*

LE GRAND, seigneurs des Gallois, de Courpetant, des Vallées, de la Tour. Cette famille a été anoblie par Henri IV, le 13 novembre 1599. — 18 juin 1698. *De gueules, au lion d'argent.*

DE LA GRANGE (Jacques), sieur de Clergue, élection de la Rochelle. Trois contrats de mariage par lui produits, des 8 avril 1495, 1er septembre 1588 et

28 juin 1580, ayant été argués de faux, une ordonnance de M. Begon, du 24 juillet 1700, lui enjoignit de produire, sous quinze jours, les originaux de ces actes, et un jugement du même intendant, du 24 septembre suivant, le condamna, comme usurpateur de noblesse, à 2,000 livres d'amende. *D'azur, au lion d'argent, une trangle du même, brochante au-dessous de la tête du lion.* (Armorial de la Rochelle, 40.)

GREEN DE SAINT-MARSAULT, sieurs de la Feulheterie. Branche naturelle de la maison de Saint-Marsault, formée par Jean *Grain*, bâtard *de Saint-Marsault*, dit le capitaine la Barde, sieur de la Barde et de Fauconvert, fils naturel de Samson *Grain de Saint-Marsault*, seigneur de Parcoul, chevalier de l'ordre du Roi, et de damoiselle Catherine *Martin*. Il fut légitimé et anobli par Henri IV, au mois de janvier 1605. Son arrière-petit-fils, Mathurin *Grain de Saint-Marsault*, écuyer, épousa, le 17 août 1666, Renée *de Volvire*, dont il eut Jean, qui suit, et une fille nommée Anne. Jean *Green de Saint-Marsault*, écuyer, s'allia, par contrat du 14 septembre 1696, avec Hélène *de la Porte*, et fut maintenu dans sa noblesse par M. Begon, intendant de la Rochelle, le 20 juin 1699. *Parti, au 1 de gueules, à 3 demi-vols d'or*, qui est GREEN; *au 2 de gueules, à 3 M couronnées d'or*, qui est DE SAINT-MARSAULT.

GRENIER, seigneurs de la Mothe, de Boissel, de la Prade, de la Saussaye, etc., 1548. — 29 octobre 1699. *D'azur, à 3 levriers l'un sur l'autre d'argent, colletés de gueules.*

GRIFFON, seigneurs de la Richardière, famille descendue de Jean *Griffon*, reçu échevin de la ville de Saint-Jean-d'Angely, le 25 mai 1569, et anobli par cette charge. — 4 juillet 1698. Branche de la Chaignée, maintenue par arrêt du conseil d'Etat du 23 juin 1667, et par M. Begon, le 10 juin 1699. *D'azur, au griffon d'or.* La branche de la Richardière est éteinte. Il existe encore celle des Vareines et de Plenneville.

GRIMOARD, seigneurs de Frâteaux, de la Motte, 1562. — 8 avril 1699. Ancienne noblesse du Périgord, qui avait formé trois branches principales : celle de Mauriac, éteinte au XIVe siècle dans la maison de Taillefer; celle de Jaure, éteinte dans la famille de la Barde, et celle de Frâteaux, éteinte dans les maisons de Saint-Chamans et de Carbonnières. Jean *Grimoard*, chevalier, seigneur de Frâteaux, lieutenant-colonel du régiment d'Estissac, fut créé maréchal-de-camp le 10 octobre 1652. *D'azur, à 2 aigles d'or, l'une au-dessus de l'autre.* Les branches de Mauriac et de Jaure portaient : *De gueules, à 2 bars adossés d'argent, accompagnés de 2 fleurs de lys d'or.* On trouve la filiation de ces diverses branches

dans la généalogie *de Taillefer*, imprimée t. XI de l'*Histoire des Pairs et des anciennes familles de France*, pages 16-28.

GUIBERT, seigneurs de Landes, maintenus par arrêt du conseil d'Etat du 16 novembre 1672. Marie-Scolastique *Lambert*, veuve de Louis *Guibert*, seigneur des Landes, fut maintenue par M. Begon, le 22 septembre 1700. *D'azur, à 3 casques d'argent.*

GUIBOURG, sieurs de Launay et du Val, ont prouvé depuis Antoine *Guibourg*, sieur de Launay, secrétaire du roi et greffier de la Chambre des comptes de Bretagne, élu échevin de la ville de Nantes, le 1er mai 1617, et pendant les années 1618 et 1619. — 10 juin 1699.

GUILLAUDEAU (les enfants de feu Pierre), sieur de Villedoux, élection de la Rochelle, condamnés contradictoirement à 4,000 livres d'amende. — 8 août 1698. (II, fol. 588.)

GUILLAUMEAU, seigneurs de Flaville. David *Guillaumeau*, reçu conseiller de l'hôtel-de-ville d'Angoulême, le 6 août 1626, a transmis à sa famille la noblesse qu'il acquit par l'exercice de cette charge. — 14 mai 1699.

GUILLEM, seigneurs de Piton, 1544. — 22 juin 1699.

GUINOT. *Voir* GUYNOT.

GUITON, seigneurs de Longchamps, de Maulévrier, du Gaignon, de la Coutancerie, d'Agonnay, 1480. — 19 juin 1699. *D'or, au gui de chêne de sinople, chargé d'un taon de sable ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

GUY, seigneurs de Ferrières, de la Cour-Bertrand, de Chancillon, de Chabrol, de Poulevin, etc., en Angoumois. — 14 février 1699. *D'argent, à trois fermaux de gueules ; au chef d'azur.*

GUY, seigneurs de la Bataille, de la Cailletière, de la Guinalière, 1544. — 13 novembre 1699.

GUYNOT ou GUINOT, barons de Riou, seigneurs de la Chataigneraye, des Brandes, de la Rivière, etc., 1480. — 18 janvier 1699. Les seigneurs de Boisrond, de Saint-Simon, de Rouzay, de Beaurepaire, d'Issou-la-Prévôté et de Soulignac, barons de Moragnes, avaient été maintenus le 3 mars 1698. *D'azur à 3 pals d'argent ; au chef d'azur, soutenu d'argent et chargé de trois étoiles d'or.*

H

HARDY (René), sieur de Durville, élection de Saintes, condamné, par défaut, à 2,200 livres d'amende, le 25 juin 1698. (II, fol. 600, verso.)

D'HÉRISSON, seigneurs de Vigneux en Champagne, et de la Grandforest au pays d'Aunis, 1546. — 26 mars 1700. Dans le jugement de M. Begon sont visées deux maintenues de noblesse rendues pour cette famille par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, du 11 août 1666, et M. de Caumartin, intendant de Champagne, du 3 mars 1668. *D'azur, à trois roses d'argent.*

HILAIRET. Jacques *Hilairet,* sieur du Caillaud. et Bernard Hilairet, sieur de Basserine, furent anoblis en considération de leurs services par lettres patentes de Louis XIV du mois de février 1661. — 19 juillet 1700.

HORRIC, seigneurs de la Courrade, de la Girardière, de la Caillaudière, etc., 1551. — 22 décembre 1698. *D'azur, à 3 fermaux d'or.*

I

ISLE, seigneurs du Breuil, de la Touche, etc., de l'Isleau, de Beauchêne, etc., en Saintonge.1557. — 18 juillet 1698. *D'argent, à 3 roses de gueules, pointées et boutonnées de sinople.*

DE L'ISLE, seigneurs de Villechau, de la Rigauderie, de Sommard, etc. 1518. — 7 mai 1698.

J

DE JARSINS, sieurs de Margery, en Saintonge, 1559. — 17 avril 1699.

JAU, seigneurs de Chantigny. Famille anoblie par les charges municipales de la ville de Niort en 1521 et 1537. — 20 novembre 1699. *Fascé ondé d'or et d'azur.*

LE JAY (Jacques), élection de La Rochelle, condamné, par défaut, à 2,000 livres d'amende, le 24 décembre 1699. (II, fol. 596.)

JOHANNET (Louis), sieur de la Barre, élection de Cognac, condamné par défaut, à 2,100 livres, le 1[er] mars 1700. (II, fol. 625.)

DU JON, sieurs de la Baffardière, de la Vallée, du Sollois. 1529. — 22 novembre 1699.

JOUBERT, seigneurs de Saint-Christophe, 1530. — 24 décembre 1698. *D'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable au 1[er] canton, et deux fers de lance d'azur posés, l'un au 2[e] canton, l'autre au 3[e].*

JUGLARD, sieurs du Tillet, de la Grange, 1547. — 27 avril 1699. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une croisette ancrée de sable et accompagnée de 2 lions léopardés du même.*

D

DE LABADIE, seigneurs d'Aumay en Angoumois, 1523. — 3 février 1699. *D'azur, à une tierce accompagnée en chef de 2 étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout d'argent; à la cotice du même.*

DE LABAT, sieurs de Pont, etc., originaires de Guienne, 1558. — 18 juillet 1698. *D'azur, au pal d'argent, accosté de 2 molettes d'éperon d'or.*

DE LAGE, seigneurs de Migré, de Mongouault, de la Vergne, de Marville, etc., 1499. — 24 novembre 1699. *D'argent, à l'épervier essorant d'azur, armé et couronné d'or, tenant dans la serre droite un poisson du même.*

DE LAIGLE DE LA MONTAGNE, seigneurs des Granges, 1538. —8 avril 1699. *De gueules, à l'aigle éployée d'argent.* Voir le *Grand Nobiliaire de Champagne*, province ou s'est établie la branche de Champgerbault.

LAISNÉ, seigneurs de la Couronne et de Francherville, de Beaucaire, de Chardonneau et du Portal, 1491. — 29 octobre 1699. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 molettes d'éperon du même.* Cette famille descend de Jacques *Laisné*, prêvot royal de Cognac, anobli par lettres patentes du roi Charles VIII; du mois de novembre 1491. Isaac *Laisné*, chevalier, seigneur de Nanclas, maréchal de camp, et Philippe *Laisné*, chevalier, seigneur de Gondeville, représentant une autre branche de la même famille, ont été maintenus le 18 décembre 1699. Il en existait une autre en Beauvaisis.

LAMBERT, sieurs des Andreaux et de Fontfroide. Jean *Lambert* fut anobli par la charge de maire et échevin de la ville d'Angoulême, dont il fut pourvu, le 29 mars 1648. — 30 mars 1700.

DE LANCHÈRE (Nicolas), sieur de Saint-Surin de Clerbise, élection de Saintes. Condamné, par défaut, à 2,200 livres d'amende, le 8 juin 1698. (II, fol. 598.)

DE LASTRE, sieurs de Boucheraud, de la Couture, de la Touche-Morteau, etc., 1528.— 18 juin 1699. *D'azur, à 3 tours crénelées d'argent, maçonnées de sable.*

DU **LAUX**, seigneurs de Chambon et de Cellette, en Angoumois, 1556. — 3 avril 1699. *D'or, au chêne de sinople, sur lequel broche un lion léopardé de gueules ; à la bordure d'argent, semée de tourteaux d'azur.*

DE **LAVAL**, sieurs de Ladon, de la Brunetière, etc., 1545. — 22 novembre 1699.

DE **LIGOURE**, seigneurs de Mornay et de Riblemont, famille anoblie en 1618, par la charge d'échevin de la ville de Saint-Jean d'Angely, exercée par Isaac de Ligoure. —20 janvier 1698. *D'or, à 3 lys d'argent, tigés et feuillés d'or.*

DE **LIVENNE**, seigneurs de Verdilles, de Grosbois, etc., 1547. — 17 avril. 1699. La branche des seigneurs du Cluzeau et de la Motte. a prouvé depuis 1481, et a été maintenue le même jour. Branche des seigneurs de Laumont et des Rivières. 1457. — 15 septembre 1700. *D'argent, à la fasce d'azur, frettée d'argent, accompagnée de 3 étoiles de gueules.* Paul *de Livenne* fut reçu chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem en 1524.

DE **LOUBERT**, sieurs du Marchis, ont produit un arrêt de maintenu de noblesse rendu en leur faveur, par la cour des aides de Paris, le 25 septembre, 1663. — 12 juillet 1698. *D'azur, à 6 épis de blé d'or,* 3, 2 et 1.

DE **LUBERSAC**, seigneurs de la Foucaudie, en Angoumois, 1536. — 7 mars 1699. *De gueules, au loup d'or.*

La terre de Lubersac, située en Limosin, non loin de la chartreuse de Glandiers, a été le berceau de cette ancienne maison.

Une généalogie de Lubersac, pleine de recherches curieuses, mais mal digérées, a été publiée en 1816, dans le IX[e] volume du *Nobiliaire de France* de Saint-Allais, p. 481. Le nom *de Luperciaco* qu'elle porte dans les actes en latin, ayant été propre à d'autres familles qui tiraient ce nom de diverses localités du royaume, D. Coll, auteur de cette généalogie, a confondu en une seule souche, toutes les familles qui apparaissaient dans les anciens titres sous cette appellation *de Luperciaco.* Aussi (p. 486) il cite une charte de l'an 1093 de Hugues *de Luperciaco,* qu'il traduit par de Lubersac, et qu'il faut traduire par de Lurcy. Lurcy était un fief considérable, qu'on appelait dès le temps le plus reculé, Lurcy-le-Bourg, pour le distinguer de Lurcy-le-Châtel, distant d'une demi-lieue du premier. Lurcy-le-Bourg est dans la vallée de Montenoison (1), à 6 lieues au nord-est de Nevers. Par cette charte de 1093,

(1) On l'appelait aussi Lurcy-le-Val.

citée par D. Martenne dans son *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 262; Hugues de Lurcy rappelle que ses ancêtres avaient fondé au bourg de Lurcy, un couvent de l'ordre de Cluny, sous le nom de prieuré de Saint-Gervais et Saint-Protais (1). Ces seigneurs possédaient Lurcy en franc-alleu, car Hugues dit expressément qu'il ne tenait ses biens que de Dieu seul. Ayant perdu sa fille, l'unique enfant qu'il eut de son mariage avec *Adélaïde*, du consentement de cette dame et en présence de ses chevaliers, savoir : entre autres Geoffroy de Jailly, Rotger de Marray, Girbert de Lurcy (d'une branche cadette), Richard de Luzy, Hugues de Saint-Franchy, Hugues de la Bretonnerie, etc., qui l'avaient assisté, dit-il, dans la guerre qu'il avait faite pour conserver ses domaines et ses priviléges, contre les entreprises de ses ennemis, il fit donation de l'universalité de ses biens, au monastère de Saint-Gervais et de Saint-Protais de Lurcy, n'en exceptant que ceux qu'il avait précédemment donnés à quelques-uns de ses chevaliers. On trouve dans l'*Inventaire des titres de Nevers*, t. I, folio 598, n° MMCLXXXIIII, une charte de l'année 1088, par laquelle le même Hugues de Lurcy (*de Luperciaco*), étant sur le point de partir pour faire le pélerinage de Jérusalem, fit donation à l'église de la Charité du lieu de Charly.

D. Coll, (p. 487 de la généalogie précitée) a extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Josse, en Ponthieu, une charte de Philippe, comte de Flandre, de l'an 1178, dans laquelle intervient comme témoin et souscripteur Gérard *de Luperciaco*, dont le nom doit être traduit par *de Louverchies*, terre située dans l'Amiénois.

Il existe dans le pays de Combrailles une terre de Lupersat, sur le ruisseau de Tarde, à 3 lieues et demie à l'est d'Aubusson, et 2 lieues au sud de Mainsat. Astaïs de Lupersat abandonna à l'abbaye de Bonlieu, par charte de 1188, un cens de 4 deniers que cette abbaye lui devait sur le mas de la Faurie (*Cartul. de Bonlieu*, fol. 17). Une autre charte du même monastère, du XIII des calendes (16) de janvier 1194, fait mention du château de Lupersat. Baluze, dans son *Histoire de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 107 et 108, cite un traité fait le 29 avril 1249, entre Robert V, comte d'Auvergne, et le sire de Bourbon, contenant le dénombrement des lieux, églises, vassaux, etc., appartenant à chacun de ces princes, dans le pays de Combrailles. Parmi les vassaux du comte, figure Pierre *de Lubersac*, fils d'Ébrard; et parmi ceux du sire de Bourbon, Bertrand *de Lobersas* et Copéojus *de Lubersac* (2).

(1) Ces saints étaient vénérés par un grand nombre d'églises et de communautés, et entr'autres par celle de Lubersac en Limosin, ce qui a pu contribuer à la confusion que nous signalons.

(2) Ces variantes sont dans la charte. Le Lupersat de Combrailles s'appelait aussi anciennement Lubersac, Lobersac, Lobersas.



Pierre *de Lobersac* est nommé dans le testament d'Éléonore de Baffie, comtesse d'Auvergne, de l'année 1285 (Ibid. p. 118).

Tous ces sujets sont étrangers à la maison de Lubersac en Limosin. Nous pensons que c'est également à tort, que dans les salles des croisades du musée de Versailles, on lui a fait application d'un titre de 1211. Il s'agit de Geoffroi *de Lupersat*, seigneur de Lupersat et de Saint-Pardoux, vassal du comte d'Aubussson, auquel il donna quittance de 1042 livres tournois, provenant d'un revenu de ses terres de Lupersat et de Saint-Pardoux, dont il lui avait confié la garde pendant son voyage d'outremer. Saint-Pardoux-le-Neuf est situé à 5 quarts de lieue d'Aubusson, entre cette ville et Lupersat. Il est bien évident que c'est du revenu de ces terres, voisines de la sienne, dont le vicomte d'Aubusson rendait compte à Geoffroi de Lupersat; et non des terres de Lubersac et de Saint-Pardoux l'Enfantier, situées en Limosin, près du Vigeois à plus de 25 lieues du château d'Aubusson. Au reste, la maison de Lubersac n'a pas besoin d'illustrations d'emprunt sa filiation est parfaitement établie depuis 1146, et elle s'est constamment alliée aux plus nobles familles.

DE LUCHET, seigneurs de Luchet, de la Rivière, de la Mothe, etc., 1562. — 23 novembre 1699.

M

MAGE (Charles), sieur de Pevizat, election de Saintes, condamné par défaut à 2000 francs d'amende, le 11 août *1700*, (*II*, *fol*. 564.)

DE MAINVIELLE, sieurs d'Escurat, en Saintonge, ont produit depuis le 5 décembre 1532. — 18 avril 1698. *D'argent*, *à* 3 *merlettes de sable.*

MARCHAND, voyez DE LA MOTHE.

DE MAREUIL, seigneurs de la Voute, de Segonzac, de Villebois, etc., 1489.—26 décembre 1699. *De gueules, au chef d'argent*; *au lion d'azur*, *lampassé*, *armé et couronné d'or*, *brochant*.

C'était une branche cadette de l'illustre maison des barons de Mareuil, en Périgord, connue depuis Guillaume 1er de Mareuil, qui fut témoin en 1099, à une charte de Rainaud, évêque de Périgueux, par laquelle il donna au chapitre de Saint-Astier, l'église de Saint-Étienne de Bonsac. La maison de Mareuil avait formé sept branches principales; la dernière existait en Normandie, généralité d'Alençon, en 1669.

MARIN, seigneurs de Saint-Palais, originaires de Guienne, 1544.

— 19 décembre 1699. *De gueules, au lion d'argent, lampassé et armé de sable.*

MAROIX, sieurs de la Clergette, de Mortagne, de la Roche-briant. Cette famille a été maintenue sur la production d'un arrêt de la cour des aides, du 29 mai 1663, et d'un arrêt du conseil d'État, du 17 juin 1672, qui la reconnaissent noble de race. La maintenue de M. Begon, du 19 juin 1699, n'énonce point les filiations rappelées dans ces arrêts. *De gueules, à la croix d'argent, cantonné de 4 lionceaux d'or.*

DE MASSOUGNIE ou DE MASSOGNE, seigneurs de Charenton, de la Brousse, etc., en Angoumois, 1481. — 7 mai 1699. *D'or, à 3 têtes de serpent couronnées d'azur ; au chef de gueules, chargé de 2 croisettes d'argent.*

MATHIEU, seigneurs de Beaulieu, de Boisse, de Jagonnas, de Thain, etc., 1500. — 15 décembre 1698.

MAUGUY (Jean), sieur de Lescart, élection de Cognac, condamné par défaut à 2,200 livres, le 28 novembre 1698. (*II fol.* 607).

MEHÉE, seigneurs de l'Étang, des Fontaines, etc., 1512. — 1er juin 1699. *De gueules, à 3 aigles d'argent, becquées et membrées de sable.* Guillaume *Mehée des Fontaines* fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1546.

DE MÉNOUERE ou DE MÉNOIRE, seigneurs de Feuillade, de la Roche-de-Croisac, etc., 1553. — 18 avril 1699. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

MESCHIN, seigneurs du Fieffranc, en Poitou, des Places, de Bessé, de la Prade, etc. Les chefs des premiers degrés de cette famille étaient docteurs en médecine. Elle acquit la noblesse au commencement du 17e siècle par les charges parlementaires et municipales. — 30 janvier 1699. Elle a été exemptée des révocations prononcées contre les anoblis les 26 mai 1662, 12 septembre 1665, 15 juin 1666. *D'azur, à 2 fasces d'or, chargées de 5 roses de gueules, 3 et 2, et accompagnées de 5 étoiles d'argent, 3 en chef et 2 en pointe.*

MESCHINET, sieur de Cochet. Cette famille n'a prouvé avec qualifications nobles que depuis 1613. Ayant été imposée aux tailles, elle a obtenu des lettres de réhabilitation de noblesse, entérinées par arrêt de la cour des aides du 23 avril 1695. — 11 mars 1699.

MESNAGE, sieurs de l'Isle et de la Baltrie, famille descendue de Louis *Mesnage*, docteur en médecine, reçu maire de la ville de Cognac le 1er janvier 1656. — 20 décembre 1698.

MESNARD, sieurs de la Tacherie et du Chassé, famille anoblie par lettres patentes du roi Henri IV du mois de mai 1607, enregistrées à la chambre des comptes le 11 janvier 1608. — 4 février 1698. Branche de Besté, élection de Saint-Jean-d'Angely. — 30 avril 1699. Branche de Boisboucard. — 4 novembre 1699.

MIGNONNEAU, sieurs de Louche, maintenus par arrêt du conseil d'état du 26 juin 1696, et par M. Begon, le 21 mars 1700. *D'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant du même, et accompagné de 3 étoiles d'or.*

DE **MONCOURIER** (Jean), sieur de la Chapelle, élection de Saintes, condamné à 2,100 livres, le 1er mars 1700. Dans sa production se trouvaient en simples expéditions des actes des 14 juillet 1548, 14 mars 1584, 16 janvier 1633, argués de faux, et dont il n'a pu produire les originaux dans le délai d'un mois. (*II fol.* 613).

DE **MONFRIAND**, sieurs de Chambon, en Angoumois, 1531. — 1er juillet 1699.

MONNEREAU, sieurs de Champaigne, 1542. — 12 juillet 1698. *D'argent, à une merlette de sable.*

DE **MONTALEMBERT**, seigneurs de Vaux, de Saint-Simon, 1506. — 3 février 1699. *D'argent, à la croix ancrée de sable.* Très-ancienne famille de l'Angoumois, qui, depuis six cents ans, a projeté de nombreuses branches. Celle de Saint-Simon est la cadette immédiate de celle de Cers, représentée par l'illustre orateur, le comte Charles de Montalembert.

DE **MONTAULT**, seigneurs de Castelnau, de la Mothe, de la Garde, etc., 1228. — 22 février 1699. *Losangé d'argent et d'azur.* Cette famille descend de Jean *de Montault*, écuyer, fils naturel d'Arnaud-Guilhem *de Montault*, seigneur de Castelnau d'Arbieu, de Peyriac et de Saint-Cricq, lequel, n'ayant pas eu d'enfants légitimes de sa femme, Marguerite *de Gout de Rouillac*, institua, par son testament du 26 septembre 1609, Alexandre *de Montault*, son neveu, son légataire universel. Par ce même testament, il fit des legs audit Jean *de Montault* et à sa sœur Jéronime, ses enfants naturels, qu'il avait fait légitimer par lettres patentes du roi Henri III du 26 octobre 1585. Jéronime épousa Jean Bonpart *de Mélignan*, seigneur de Triguan, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Bayonne.

Jean *de Montault* son frère, s'allia, par contrat du 1er octobre

1598, passé devant Blays, notaire royal à Bordeaux, avec Jeanne *de Rellion*, dont il eut :

Arnaud *de Montault*, écuyer, seigneur de la Mothe, marié par contrat du 24 septembre 1628, passé devant Bossus, notaire royal, avec Jaquette *de la Porte*. Il eut pour fils puîné :

Jacques *de Montault*, écuyer, seigneur de la Garde et de Castelnau, qui se maria le 8 juillet 1664, contrat reçu par Mousnereau, notaire royal, avec Marguerite *du Perrier*. Lui et ses frères produisirent leurs titres le 16 novembre 1666, devant M. de Rabastens, subdélégué de M. Pellot, intendant de Mantauban. Dans cette production et dans celle de 1699, devant M. Begon, intendant de la Rochelle, productions remontant à 1228, Jacques, déguisant la position de sa branche, fit admettre dans l'énoncé que son aïeul, Jean *de Montault*, était fils de Marguerite *de Gout*, c'est-à-dire fils légitime d'Arnaud-Guilhem, supposition démentie par les titres que nous venons de citer (Voir la généalogie de Montault dans le VIII[e] volume des ARCHIVES DE LA NOBLESSE).

DE MONTGRAND, sieurs de Laugerie, de Montsoreau, 1524. — 20 juin 1698.

DE MONTPELLIER, sieur de Mosny, élection de Saintes, condamné à 2,000 livres, le 30 juillet 1698. (*II fol.* 191).

MOREL, seigneur de Chénonières, de Chamberlanne, de Renon, de Boisdoré, etc., en Saintonge, 1508. — 11 septembre 1700. *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 3 *fleurs de lys d'azur ; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à l'aigle de sable*.

MORIN DE BOISMORIN, seigneurs de Boisbréan, de la Plaine, de Chazelle, etc., 1531. — 12 novembre 1699. *D'azur, au porc-épic d'or.*

DE LA MOSINIÈRE (Jean), sieur de la Croix, élection de Cognac, condamné à 2,100 livres d'amende, le 24 novembre 1699. (*II fol* 593).

DE LA MOTHE, anciennement MARCHAND, seigneurs de la Mothe et de Cristeuil, 1495. — 15 avril 1699. Par lettres patentes du mois d'avril 1556, Jacques *Marchand*, écuyer, seigneur de la Mothe et de Cristeuil, fut autorisé a changer le nom de *Marchand* en celui de *de la Mothe*.

DE MOTHES, seigneurs de Saint-Pé, originaires de Guienne, famille maintenue par M. Pellot, intendant de cette province le 20 juillet 1667, et par M. Begon, intendant de la Rochelle le 1[er] juillet 1699. *De sable, au lion d'or, posant sa patte senestre sur une motte d'argent, surmonté de* 3 *étoiles d'or.*

MOYNE, seigneurs de Lespineuil, originaires de Guienne, 1545. — 18 juillet 1698.

N

DE NEILLES (Léon), sieur de Fleurac et de Montlambert, élection de Saintes, condamné par défaut, à 2,100 livres, le 29 novembre 1699. (*II fol.* 597).

DE NOGARET, famille de Guienne, qui a produit des lettres de maintenue de noblesse accordées par Louis XIV au mois de novembre 1665. — 17 avril 1699. *D'argent, au noyer de sinople; une cotice de gueules brochante sur le tout.*

NORMAND, sieurs du Fesnage. La noblesse de cette famille procède de la charge de conseiller de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême, dont fut pourvu, en 1515, Jean *Normand*, décédé dans l'exercice de cette charge. — 25 mai 1699.

O

ORRY (Pierre), sieur d'Audonne, élection de Saintes, condamné par défaut à 2100 livres, le 8 août 1698.

P

PALLET, sieurs de Curay et des Rousseaux, famille anoblie en 1596 par l'échevinage de Saint-Jean d'Angely. — 3 février 1698.

PANNETIER, sieurs de Langle, de Germignac, de Lorgère, etc., 1559. — 22 mars 1700. *D'argent, au lion de gueules.*

PASCAULT, barons de Pauléon. Jean *Pascault*, écuyer, sieur de Villars, échevin de la ville de la Rochelle en 1607, et lieutenant-général au présidial de cette ville, est l'auteur de cette famille, laquelle fut maintenue dans sa noblesse, acquise par cette charge, par ordonnance de M. Colbert du Terron, intendant de la marine du Ponent et du pays d'Aunis, du 29 janvier 1671.—11 janvier 1700. *D'argent, au mouton naissant de sable, surmonté et accosté de* 3 *branches d'épine de sinople.*

Il y avait, en Poitou, une ancienne famille *Pasquaud*, laquelle portait : *De gueules, à la fasce vivrée d'or.*

DE PÉRÈS, sieurs du Plessis, en Angoumois, maintenus par M. Barentin, intendant de Poitou, le 8 juillet 1667, et par M. Begon le 11 février 1699.

DU PERRIER, sieurs de la Seguinière, 1561. — 26 juin 1699.

DE LA PERRIÈRE (Jean-Baptiste), sieur de Lanay, élection de la Rochelle, condamné par défaut à 2,100 livres, le 22 septembre 1700. (*II fol.* 862).

PETIT, sieurs du Petitval. Cette famille tirait sa noblesse de l'office de secrétaire du roi dont fut pourvu, le 17 novembre 1603, Pierre Petit, mort en exercice le 30 août 1646. — 12 juin 1699. *De gueules, à une gerbe d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or*.

DE **PINDRAY**, seigneurs de Milsens, de Villars, de Saint-Denis, de Boisbertaud, etc., 1527. — 17 juillet 1698. *D'argent, au sautoir de gueules*. La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le IIIe volume des ARCHIVES DE LA NOBLESSE. Elle est connue depuis Pierre *de Pindray*, qui fut présent, le XVI des calendes de novembre (17 octobre) 1098, avec Gui de la Rochefoucauld et Pierre de Fleurignac, à une charte par laquelle Adémar et Guillaume de la Rochefoucauld, fils de Gui, confirmèrent les donations faites par leurs ancêtres au couvent de Saint-Florent de Saumur. (*Cartulaire blanc de Saint-Florent*, fol. 112 ; *Recueil de D. Housseau*, t. III, n° 1025).

En 1112, Aimeri *de Pindray* fut témoin d'un accord passé entre les moines de Nanteuil et les religieuses de Fontevrauld, touchant la possession du lieu de Tusson (*Cartul. de Fontevrauld*, cop., fol. 30).

PINEAU, seigneurs de Nieuil. Sire Marc *Pineau*, échevin de la Rochelle, fut père d'Yves *Pineau*, sieur de Grolleau, élu maire de la Rochelle en 1546. — 5 février 1700. *D'argent, à 3 pommes de pin de sinople*.

PINIOT, sieurs de la Girardière, de la Prefouyère, etc., ont été maintenus par M. Begon le 13 août 1700, sur la production d'une ordonnance de maintenue, rendue au profit de cette famille par M. Colbert du Terron, intendant de la Rochelle et du pays d'Aunis, du 13 décembre 1669. *D'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de 3 étoiles de gueules, et en pointe d'un lion du même, armé de sable*.

POCQUAIRE ou **POCAIRE**, seigneurs de Coulonges, de Juchault, etc., 1470. — 28 novembre 1699.

DE **POLIGNAC**, seigneurs de Fontaines, de Sorlut, etc., 1432. — 22 mars 1700. *Écartelé aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules ; au 2 de sable, au lion d'or, lampassé de gueules, armé et couronné d'argent ; au 4 d'argent plein*.

Cette ancienne famille a eu pour berceau la terre *de Poulignac*, à deux lieues au sud-ouest de Blanzac, en Angoumois, et jus-

qu'en 1587, elle s'est appelée *de Poulignac* dans tous ses actes. Depuis, elle a répudié ce nom pour prendre celui *de Polignac*, et changé les armes de son premier auteur connu, Achard *de Poulignac*, qui portait son écu *écartelé aux 1 et 4 d'un lion, aux 2 et 3 d'un filet en barre* (quittance scellée dudit Achard du 22 mai 1340) pour porter des *fasces*, par allusion à sa prétention de descendre des anciens vicomtes de Polignac en Velay. Dans les preuves de cour faites par cette famille, non-seulement cette prétention a été rejetée, mais il a été établi que son nom originaire était SENEBRUN, et son signe héraldique, propre et authentique, *un lion*. Au reste, beaucoup de très-anciennes familles ont eu, dans l'origine, des sobriquets, tels que les Foucauld de Lardimalie, les Feraud de Glandevès, les Adhémar de Monteil, les Ébrard de Saint-Sulpice, etc. Une autre terre de Poulignac, aujourd'hui Polliguac, également en Angoumois, mais distante de huit lieues de celle dont nous venons de parler, située à deux lieues à l'est de Montendre, a donné son nom à une famille qui portait en son sceau *une bande resarcelée*, et dont était Richard *de Poulignac*, chevalier, vivant en 1340. Cette famille de Poulignac, différente de celle des *Senebrun de Poulignac*, est éteinte depuis longtems.

DU **PONT**, seigneurs de la Garde, du Vivier, etc., 1481. — 22 juin 1699.

DE **PONTHIEU**, seigneurs de Beaupuy, du Breuil, de Pluviaud, etc., 1507. — 9 avril 1698. *Écartelé d'or et de gueules.*

DE PONTLEVAIN (François), sieur de Saint-André, élection de Cognac, condamné par défaut, à 2,100 livres, le 17 mai 1699 (*II fol.* 607).

DE LA **PORTE**, seigneurs de la Valade, de Beaumont, de Saint-Genis, de Serignac, etc., 1481. — 17 mai 1699. Seigneurs de Fleurac, de Chastillon, de la Fenêtre, de la Cour, etc., 1481. — 10 juin 1699. *D'azur, à la fasce componée d'or et de gueules de six pièces, accompagnée de 2 loups passants d'or.*

DE **POTIERS**, seigneurs de Jugeras, du Cazeau, de Saint-Paul-en-Blaye, etc., 1528. — 1er février 1700. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné de 7 larmes d'argent en orle.*

DES PRÈS (Charles), sieur du Bruzeau, élection de Saint-Jean-d'Angely, condamné à 2,100 livres d'amende, par M. Begon, les 25 janvier et 22 septembre 1700. (*II fol.* 619).

PREVERAUD, seigneurs de Mitral, famille anoblie par l'échevinage d'Angoulême, le 26 août 1656. — 12 février 1699. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 grenades du même.*

DU PUY (Jean-Baptiste), sieur de la Martinie, élection de la Rochelle, condamné par défaut à 2,100 livres d'amende, le 29 novembre 1699 (II, *fol.* 604).

Q

DE QUEUX, sieurs de Saint-Hilaire, maintenus par sentence de M. Colbert du Terron, intendant de la Rochelle et du pays d'Aunis, du dernier février 1670, et par jugement de M. Begon du 13 juillet 1698. *Dor, à 3 hures de sanglier, arrachées de sable, défendues d'argent.*

R

DE RANQUES, seigneurs de Verdon, du Chaillou, de Saint-Pardoux, du Breuil-Baradin, de Granges, des Varennes, etc., 1504. — 17 avril 1699.

RAVALET, seigneurs de Ris, de Clairons, 1489. — 29 mai 1699. *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 tourteaux de gueules.*

RAYMOND, seigneurs de Villognon, des Molières, de Grand-pré, 1521. — 8 février 1700.

DE REGNIER, de Vaujompe, de Saint-Sulpice, de la Planche, etc., 1545. — 17 mai 1699. *D'azur, à 3 coquilles d'argent.*

REGNIER ou RESNIER, sieurs du Bourgneuf, de la Bauchetière, du Pain, etc. 1502. — 15 septembre 1700. Pierre *Regnier*, seigneur du Bourgneuf en Gastine, épousa, vers 1450, Catherine *de Montalembert*, fille de Jacques de Montalembert, seigneur de Ferrières, et de Catherine de Nuchèze.

RENOUARD, sieurs de la Jouigière, de la Passonne, de Cervolles, d'Armelles, etc. 1530. — 26 décembre 1698. *D'argent, à la quintefeuille de gueules.*

RESTIER, sieurs de la Faye, de Lavaure, de la Taillandie, de la Traversière, de Brassac, etc. 1534. — 24 novembre 1699.

DE RIGNOLLES (Jean), écuyer, sieur de la Foix, élu maire de Cognac en 1666. Jeanne *des Ruaux*, sa veuve, fut maintenue sur le fondement du privilége de noblesse attaché à cette charge. — 3 février 1699.

DE RIPPE, seigneurs de Beaulieu, famille anoblie par la charge d'échevin d'Angoulême, en 1598. — 5 mai 1698. *D'argent, à l'aigle éployée de sable, accompagnée de 3 serres d'aigle du même.*

DE **RIVERON**, sieurs de Mizac, de l'Houmade, de Tesson, etc. 1524. — 3 décembre 1699.

ROBERT, sieurs de Tauzia, originaires de Guienne, ont été maintenus par M. Pellot, intendant de cette province, le 31 mai 1667, sur preuves remontant à 1557, et par M. Begon, le 15 mars 1700. *De gueules, à l'agneau pascal d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

ROCHIER, sieurs de la Fontaine, des Bouchauds, de la Levée, des Brouillards, de la Vallée, etc. 1524. — 15 juin 1699. *Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

ROLLAND, sieurs de Saint-Victor. Antoine *Rolland*, maire de Saint-d'Angely en 1544, a acquis la noblesse par cette charge. — 6 juillet 1698. *De gueules, à la croix d'argent.*

DE **ROQUEFEUIL**, seigneurs de la Salle, ont produit une main tenue de noblesse rendue par M. de Besons, intendant en Languedoc, rendue le 17 décembre 1668 au profit de Pierre *de Roquefeuil*, écuyer, seigneur de Campiez. — 17 décembre 1699. *Contrefascé d'or et de gueules de 4 pièces*, qui est DE BLANQUEFORT; *chaque demi-fasce d'or chargée d'un nœud de cordelière de gueules, et chaque demi-fasce de gueules chargée d'un nœud de cordelière d'or*, qui est DE ROQUEFEUIL. Voir pour l'origine et les diverses branches de la maison de Roquefeuil, le précédent volume, *Nobiliaire de Montauban*, p. 80, 81, 82.

DE **ROSSI**, seigneurs de Chantecaille, 1542. — 18 juillet 1700. Famille originaire de Nole, en Italie.

DU **ROUSSEAU**, seigneurs de Ferrières, de Berneille, des Granges, de la Mothe, etc. 1540. — 19 novembre 1699. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants du même; au chef d'argent, chargé de 3 losanges de gueules.*

ROUSSELET (Jean), demeurant à Saintes, secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des aides de Montauban, dont il obtint les lettres d'honneur enregistrées le 4 septembre 1688, a été maintenu le 15 janvier 1698.

LE **ROY**, seigneurs de l'Enchère, 1533. — 21 juin 1698. *D'argent, à la bande de gueules, accostée de 2 lions couronnés du même.*

S

DE **SAINT-ANDRÉ**, seigneurs de Chandoiseau et du Verger, en

Saintonge, ont produit depuis le 3 avril 1549.—17 avril 1698. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné à dextre d'un croissant, à senestre d'une étoile du même et en pointe d'un lion d'or.*

DE SAINTE-AULAIRE, seigneurs de Brie et de la Dixmerie, 1542. — 5 août 1698. *De gueules, à 3 accouples de chien d'argent, 2 et 1, les liens d'azur, tournés en fasce.* Voyez DE BEAUPOIL.

DE SAINT-FLOVIER, voyez D'ALOIGNY.

DE SAINT-LAURENS, seigneurs de Feuillade, du Vignaud, 1549. —12 février 1699. *De sable, à 3 mains d'or.*

DE SAINT-LÉGER, seigneurs de Boisrond, d'Orignac, etc., ont produit devant M. d'Aguesseau, intendant de Limoges en 1667; M. de Maupeou, intendant de la généralité de Poitiers, le 9 novembre 1699, et M. Begon, le 28 décembre de la même année. *De gueules, à la croix écartelée d'argent et d'azur, cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.*

DE SAINT-MARTIN, seigneurs de Puycerteau, du Parc, etc. 1505. — 27 novembre 1699.

DE SAINT-MARTIN, seigneurs de Plaisay-le-Chapt, de Limot, de la Loge, des Granges, etc. Ancienne famille du Poitou; 1541. — 19 avril 1699. Branche de la Vinestrie, 14 avril 1699.

DE SAINT-MATHIEU, sieurs des Trousses — Saint-Brandière et de Gibraud, 14 avril 1698, et sieurs de Bérac, 13 juillet suivant. Cette famille descend d'Odet de Saint-Mathieu, conseiller au parlement de Bordeaux, anobli par lettres du roi Henri II, du mois de novembre 1556. Elle avait été maintenue par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 18 mai 1668, et M. Colbert du Terron, intendant du pays d'Aunis et de la marine du Ponent, le 30 août 1670.

DE SAINT-MAURIS, seigneurs de Rochehavre, de Favière, etc. originaires de Guyenne. 1544. — 20 décembre 1699.

DE SAINT-ORENS, seigneurs de Bellefigue, du Plessis, du Breuil-Marmand, 1519. — 1er février 1700. Cette famille avait été maintenue par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 26 juillet 1667. *Parti, au 1 d'argent, à la croix patée de sable; au 2 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.* Ancienne famille de Guienne.

DE SAINT-VINCENT (Gaspard), élection de la Rochelle, condamné par défaut, à 2,100 livres, le 2 février 1699. (*II fol.* 594).

SALBERT, seigneurs de Forges. Jean *Salbert*, élu maire de la

Rochelle, en 1561, a transmis à sa famille le privilège de noblesse attaché à cette charge. 28 décembre 1699. Branche du Rondeau, 1578. — 11 août 1700. *D'argent, à 3 hures de sanglier de sable.*

DU SAULT, voyez DUSSAULT.

SAUNIER, sieurs du Couraud et de la Chaudronne. Jean Saunier, reçu maire de la ville de Cognac, le 26 décembre 1666, pour l'année 1667, est l'auteur de cette famille. Louis XIV avait attribué la noblesse aux maires et aux échevins de Cognac, par lettres patentes du mois de décembre 1651. — 5 mars 1698 et 27 février 1699.

DE SEICHES, seigneurs de Seiches en Comminges, de Rantin et de Montlambert, 1460. — 20 décembre 1698. *D'argent, au corbeau de sable, becqué et membré de gueules.* Jean *de Seiches* fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1567.

DE SIRAND, seigneurs de la Vacherie, des Chevreux, du Port-Limosin, de Laparée, etc., 1558. — 20 avril 1698.

DE TAYON, sieurs de Morsal, de Trotard, 1530. — 17 juillet 1698.

T

DE TANTILLON (Jean), sieur de Roucheron, élection de Saintes, condamné par défaut, à 2,200 livres, le 8 juin 1698. (*II fol.* 600).

DU TEIL, sieurs de Sainte-Croix, de Chastillon, etc., maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 mars 1667, et par M. Begon, intendant de la Rochelle, le 25 mars 1699. *D'argent, au teil arraché de sinople, accompagné de 3 croisettes de gueules.*

THÉBAULT, sieurs de la Roche-Grosbois, d'Azuré, de Mairé, etc., 1527. — 8 août 1698. *De gueules, à 3 tours d'or, chacune chargée d'un annelet de sable.*

THIBAULT, sieurs d'Allery, maintenus par M. de Maupeou, intendant de Poitiers, le 1er avril 1699, et par M. Begon le 5 février 1700. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au chef d'argent, chargé d'un croissant d'azur, entre deux étoiles de gueules.*

DE LA TOUCHE, seigneurs de la Faye, de Chabreuille, de la Beauze, de Bourdillac, de Brie-au-Mont, etc., 1483. — 5 juillet 1699. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tour d'argent.*

DE LA TOUCHE, seigneurs du Fournoux, du Chillac, etc., 1464. — 4 avril 1699. *D'or, au lion de sable, lampassé et couronné de gueules.*

DE LA TOUCHE, sieurs de Saint-Laurent, de Rochefort, de Belmont. — 24 avril 1698. Le premier acte de la production est le codicille de Gaston *de la Touche*, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, du 7 novembre 1582.

DE LA TOUR, seigneurs de Boumette, de la Fantonnière, de Geay, etc., 1471. — 6 mars 1698. *D'argent, à l'aigle éployée, au vol abaissé de gueules, becquée et onglée d'or ; à la bordure d'azur, chargée de 11 besants d'or.*

Olivier *de la Tour, de Bonnamie de Geay*, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1546.

DE LA TOUR, sieurs du Maine-Bonneau, 1543. — 22 février 1699.

Raimond *de la Tour*, du diocèse de Saintes, fils de Bertrand, seigneur de la Tour et de la Boisse-Saint-Fort, fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1582. Il portait : *De gueules, à 3 chevrons d'argent.*

DE LA TOUR (Antoine), sieur de Saint-Jude, élection de Saintes, condamné par défaut, à 2,200 livres d'amende. (*II fol.* 599).

TOUSSAINT, sieurs du Plessis, de Villard, etc., 1513. — 12 juillet 1698. *D'argent, à la bande de gueules, chargée d'une quintefeuille d'or, et accompagnée de 2 annelets de gueules.*

TURPIN, seigneurs de Jouhé, de Bouin, d'Ardillieux, etc., 1466. — 8 juillet 1699. *D'azur, à 3 besants d'or.*

Cette famille, du Poitou, pour être différente de la maison de Turpin de Crissé, originaire de la même province, n'en est pas moins ancienne et très-distinguée. Elle a fait des preuves de cour en 1789.

DE TUSTAL, seigneurs de la Motte, de la Casse, etc. Cette famille a fait preuve depuis Bertrand *de Tustal*, président au parlement de Bordeaux, lequel fit son testament le 9 février 1498. — 15 juin 1699.

V

DE LA VALADE, seigneurs de Saint-Georges, de Charnancole, des Grais, des Marais, 1497. — 8 juillet 1698 et 13 juin 1699. Cette maintenue en rappelle une de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, du 23 mars 1667. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.*

VALENTIN, seigneurs de Saint-Maixent, de Villeneuve, de Montbrun, etc., 1476. — 31 décembre 1698. *D'argent, à la croix d'azur, chargée de 4 étoiles à 6 rais d'or, et au centre d'un croissant du même.* Famille originaire d'Écosse. Wastre et Georges *Valentin*, écuyers, seigneurs de Saint-Maixent, archers de la garde écossaise du roi Charles VII, obtinrent de ce prince, le 8 août 1448, des lettres adressantes au sénéchal de Saintonge pour être réintégrés dans des biens qui avaient été saisis sur eux. Wastre épousa Isabeau *de Graffort*, et leur postérité a continué cette famille.

DE **VALLÉE**, seigneurs de Puygabil, de Monsanson, 1524. — 20 avril 1698 *De sable, au lion couronné d'or* Ou, selon le Laboureur, Histoire de la maison de Castelnau, t. III, p. 92, *d'azur, à 3 chevrons d'or.* Il rapporte l'alliance, vers 1482, de Jeanne *de Vallée*, dame des Coudreaux, de Fléchine et d'Aviré, fille de Pierre *de Vallée*, écuyer, seigneur de Puygabil, et sœur d'autre Pierre *de Vallée*, écuyer, seigneur de Puygabil et de Passay, en Poitou, avec Pierre de Castelnau, écuyer, seigneur de la Rivière, et de la Princerie.

DE **VARÈGES** ou DE **BARÈGES**, seigneurs de la Hite, en Bigorre, et de Puymoreau, élection de Saintes, 1551. — 6 mars 1700. *D'or, à 2 vaches de gueules, accornées, onglées et clarinées d'azur.* La tradition fait descendre la maison de Barèges des premiers vicomtes de Béarn, dont cette famille porte les armoiries. On ne connaît pas de preuves historiques à l'appui de cette prétention.

DE **VARS**, seigneurs de Vauzelle, du Repaire, 1541. — 5 juin 1699. Cette famille tirait son nom de la terre de Vars, située à 3 lieues d'Angoulême.

DE **VASSELOT**, seigneurs de Bourchemin, des Gaquinollés, de la Chesnaye, 1520.—27 février 1699. *D'azur, à 3 guidons d'argent, bordés de sable, la lance d'or.* Ancienne famille du Poitou. Elle a fait des preuves de cour en 1789.

VERDIER, sieurs de Saint-Vallier et de Coiron, famille maintenue par arrêt du conseil d'état du 9 avril 1665, et par M. Begon le 11 septembre 1700.

VIETTE, sieurs du Colombier, de la Rivagerie, famille qui a tiré sa noblesse de l'échevinage de la Rochelle en 1600. — 21 mars 1700.

VIGIER, seigneurs du Roc, de la Pile, de Beaucaire, etc., 1505. — 12 février 1699. *D'argent, à 3 fasces de gueules.*

DU **VIGNAUD**, seigneurs de Fayolle, de Vancarte, en Angoumois, ont produit une maintenue de noblesse rendue en leur faveur au conseil d'état, le 25 avril 1669. — 12 juin 1699. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent.* Louis *du Vignaud* fut reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1623.

DE **VILLEDON**, seigneurs de Gouay, de la Chevalerie, de Sansay, etc., 1494. — 26 mars 1699. *D'or, à 3 fasces ondées de gueules.*

DE **VILLESON**, sieurs de la Roche, ont été maintenus par M. Colbert du Terron, le 7 octobre 1669. — 2 juillet 1699. *D'azur, à 3 flanchis d'or, bien ordonnés, en chef un lion couché du même.*

DE **VOULLON**, sieurs du Breuil, de Puyneuf, de la Vergnaye, etc., ont prouvé depuis 1510. — 4 juillet 1699. *D'azur, à 3 étoiles d'or.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME DEUXIÈME.

Art. Dessoffy, p. 12. Le comte Henri Dessoffy, né le 7 octobre 1825, s'est marié, au mois de juin 1848, avec Laure de Saint-Vincent.

Art. de Fontaine. James-Alexandre-Gilles de Fontaine a une fille de son mariage avec Valentia Stormont Spreckley :

Mélanie-Louise-Valentia de Fontaine, née à Londres le 10 octobre 1850.

Art. Green de Saint-Marsault, p. 25. Rétablir ainsi l'article 7° :

7° Marie Green de Saint-Marsault, mariée, en 1578, avec Jérôme *de la Grèze*, seigneur de Traversay, fils de Gabriel de la Grèze, seigneur de Traversay, et de Marguerite Bonin de Messignac. (*Biblioth. nationale*, *fonds de du Chesne*, *vol. coté* 9612, fol. 64).

TOME CINQUIÈME.

Art. de Saint-Pern (*de Sancto Paterno*). Nous avons rappelé la tradition qui attribue à cette maison une origine irlandaise. Cette tradition a pris sa source dans la vie même de saint Patern (*sanctus Paternus*) né dans le diocèse de Vannes en 490. Il alla annoncer l'évangile dans la Grande-Bretagne, passa en Irlande, où son père s'était retiré, puis de là en Palestine, où il fut sacré évêque par Jean III, patriarche de Jérusalem (mort en 524). De retour en Angleterre, saint Patern exerça l'épiscopat dans le comté de Cardigan sur la mer d'Irlande; puis étant revenu dans sa patrie, les habitants de Vannes l'élurent leur évêque. Il mourut vers 557. (*Vies des Saints*, par Baillet.)

La terre de Saint-Pern, appelée *Sanctus Paternus* dans les actes en latin qui la concernent (1), a reçu ce nom en commémoration de ce saint personnage. Située près de Bécherel, au diocèse de Saint-Malo, intendance de Nantes, elle a été de temps immémorial le patrimoine de la maison de Saint-Pern. Les premiers monuments qui la rappellent, ont un caractère de grandeur et de piété qui ne dément point cette illustre origine. Comme ils ont été récemment découverts dans les titres de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et des prieurés de Saint-Magloire de Lehon et de Saint-Jacques de Bécherel, nous en ferons le sujet d'une note supplémentaire à la généalogie de Saint-Pern.

I. Quirmarhoc, seigneur DE SAINT-PERN, chevalier, né vers l'an 1000, vécut sous les rois de France Robert II et Henri I, et sous Alain V et Conan II, ducs de Bretagne. Il épousa une dame nommée *Rotrucie*, sœur de Guillaume Grannast. Fondateur ou possesseur héréditaire de l'église de Saint-Pern, et plein de la ferveur de son siècle pour la restauration et l'agrandissement des communautés religieuses, il en fit don au monastère de Saint-Nicolas d'Angers (2) avec la terre enclose, divisée par un fossé qui l'environnait, et qu'il transmit franche et exempte de tous droits, telle qu'il la possédait, sans en retenir aucunes coutumes. Toutefois, prévoyant le cas où des hommes de son fief, en se réfugiant sur la terre des moines, lui causeraient à lui-même un dommage, il fut statué que les religieux arrêteraient ces hommes, ou, s'ils ne pouvaient le faire, qu'ils les éloigneraient de leur terre, sauf ensuite audit seigneur à poursuivre son droit sur eux avec le consentement

(1) Voir les *Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice.

(2) L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, ordre de Saint-Benoît, avait été fondée, en 1020, par Foulques Nerra, comte d'Anjou. (*Art de vérifier les dates*).

des moines. A ce don, Quirmarhoc ajouta celui de deux charruées de terre, libres et franches de toutes coutumes. La cession de l'église de Saint-Pern fut consacrée par une solemnité qui en marque l'importance. L'abbé Arraud (1) étant venu d'Angers en Bretagne à Saint-Pern, le jour de la fête du patron (*sanctus Paternus*), Quirmarhoc se rendit auprès de lui avec ses chevaliers et sa suite (*cum suis militibus atque sua familia*), accompagné de la vicomtesse de Dol (2), mère du vicomte Rivallon. Le troisième jour de la fête, Quirmarhoc fit don à l'abbé Arraud de sa dîme de *Langoso jaloio*, ainsi que de la moitié de son droit en toutes ses pêcheries. La charte de ce don, qu'il fit pour le salut des âmes de ses parents, de la sienne, de celle de son épouse et de celles de ses héritiers qui l'aideront à l'accroissement de cette église, fut déposée par lui sur l'autel de Saint-Pern en présence des moines et de beaucoup d'autres assistants. A la suite de la transcription de ces chartes (celle de la donation de l'église de Saint-Pern et celle peu postérieure du don de la dîme et des pêcheries) le cartulaire de Saint-Nicolas porte que Quirmarhoc se sentant près de mourir, se fit transporter à Saint-Pern, et défendit, sous peine d'anathème, d'enlever aux moines quelque chose de ce qu'il leur avait concédé. Après sa mort, il fut inhumé dans cette église (*Cartulaire de Saint-Nicolas d'An-*

(1) Arraudus ou Aderaldus fut abbé de Saint-Nicolas d'Angers du temps de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, qui commença à gouverner en 1040 et fut inhumé en l'abbaye de Saint-Nicolas en 1060. A cette dernière époque l'abbé Arraud n'existait plus. La donation de Quirmarhoc est par conséquent d'environ 1055. D. Housseau l'a datée d'avant 1060. Laurent le Pelletier, dans son livre intitulé : *Breviculum fundationis et series abbatum sancti Nicolai Andegavensis*, petit in-4°, Angers 1616, p. 17, fait mention de la donation à l'abbé Aderaldus de l'église de Saint-Pern.

(2) Veuve de Hamon I, vicomte de Dinan, et mère 1° de Hamon II, vicomte de Dinan, 2° de Rivallon, vicomte de Dol. (Du Paz; *Généalogies de plusieurs illustres maisons de Bretagne*, p. 499).



gers; recueil de D. Housseau à la Bibliothèque nationale, t. II, n° 596).

II. Bressel, seigneur DE SAINT-PERN, succéda à son père vers 1060 et vivait en 1096. En cette année Guillaume Grannast son oncle, pour pourvoir aux frais de voyage de Thibaud son frère, qui avait pris la croix pour se rendre à Jérusalem, vendit aux moines du prieuré de Saint-Pern, du temps de Natalis, abbé de Saint-Nicolas d'Angers (1), la part qu'il avait au moulin sur la Rance près de Plouasne, que les deux frères possédaient en commun, et fit confirmer cette vente par son neveu Bressel, fils de Quirmarhoc (*nepotem suum Bressel, filium Quirmarhoc*). La charte de cette vente fut passée à Plouasne (2) en présence de plusieurs garants et témoins nommés au degré qui suit.

III. Even, seigneur DE SAINT-PERN, né vers l'an 1075, fut présent en 1096 à la vente faite par Guillaume Grannast, son grand-oncle, à Garnier et Hingant, moines de Saint-Pern, de la moitié du moulin dont on vient de parler. Guillaume donna pour pleiges *per fidem* de cette vente Guillaume de Plouasne, du fief duquel le moulin relevait, Eudes, fils de Judicaël et Bili de Plouasne, et pour pleins garants Geoffroi de Dinan, son fils Olivier, *Evenum filium Bressel* et Maifinit, frère du moine Hingant. (*Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers*, *Rec. de D. Housseau*, t. II, n. 596).

Il existe dans les titres une lacune de deux générations depuis Even. Sa postérité se divisa en deux

(1) Il est fait mention de l'église de Saint-Pern parmi celles dépendantes de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers dans des bulles en faveur de l'abbé Natalis, données à Sablé le 16 des calendes de mars (14 février) 1096, par le pape Urbain II. Ce souverain pontife prêchait alors la croisade contre les infidèles dans les états du comte Foulques le Rechin, l'Anjou, le Maine et la Touraine. (*Laurent le Pelletier*, p. 23).

(2) Plouasne est situé à une lieue au nord-ouest de Saint-Pern, à 2 lieues et demie au sud d'Evran et à 4 de Dinan.

branches. L'aînée conserva la terre de Saint-Pern, à 7 lieues et 1/2 au nord-ouest de Rennes. La branche puînée eut en partage la terre de Ligouyer, située dans la paroisse de Saint-Pern. A ces deux branches appartenaient quelques sujets isolés que nous allons citer.

Guillaume *de Saint-Pern*, moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, fut présent, en 1158, à une donation faite à ce monastère par Hugues, archevêque de Dol (D. Morice, *Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne*, t. I, fol. 774).

Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, avait fait construire un étang sur des terres appartenant aux moines du prieuré de Saint-Magloire de Lehon. Les réparations qu'il fit faire à cet étang ayant causé des dommages aux religieux, pour les indemniser, il leur donna le tiers de la dîme du blé dans toute la paroisse de Saint-Magloire, dîme qui lui provenait d'un échange fait avec Alain d'Anjou et Evan de Plouasne, et s'obligea pour lui et ses successeurs, à ne jamais construire de maisons sur les bords de cet étang. Cet accord, d'environ 1210, fut confirmé par Gervaise, dame de Dinan, épouse de Juhel de Mayenne (1), en présence de Jarnigon de Mauny, sénéchal de Dinan, Raoul, son fils, Guillaume Morvan, Silvestre le Jeune. Pierre et Roland *de Saint-Pern*, frères, Olivier du Colombier, Gautier de Mauny, Olivier de Bellac, Eudes d'Evran. (*Titres du prieuré de Lehon; cartulaire de l'abbaye de Marmoutier*, t. III, p. 192).

Vers 1218, du temps de Thibaud, prieur de Saint-Jacques de Becherel, à la suite du don fait à ce prieuré par Roland de Dinan, du 8e qui lui appartenait en la dîme de Plouasne, il y eut un accord fait entre les moines et les possesseurs des sept autres huitièmes, savoir Roland, vicomte de Pondouvre, Raoul d'Espinay, Thomas de Bellac, Olivier

(1) Juhel de Mayenne et son épouse Gervaise fondèrent l'abbaye de Fontaine-Daniel en 1212.



d'Espinay, Raoul de l'Isle, Hamon, fils de Henri et Robert de Broon, lesquels abandonnèrent aux moines tout ce qui leur appartenait en la dîme de Trogor. Cet accord fut passé en la cour et sous le sceau de Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, en présence de Jarnigon de Mauny, sénéchal, Gautier de Mauny, Raoul d'Espinay, Thomas de Bellac, Hervé de Longaulnay, Hamon Blanchard, Lucas de la Porte, Raoul le Ferron, Jean *de Saint-Pern*, Guillaume de Maurans, etc. (*Titres du prieuré de Bécherel*; *cartulaire de l'abbaye de Marmoutier*, t. III, p. 342).

Roland *de Saint-Pern* intervint dans une enquête faite en 1235 pour l'évêque de Dol, l'abbé de la Vieuville et Pean de Dol, au sujet des exactions et dommages que leur avaient causés les chevaliers et gens de guerre du comte Pierre Mauclerc (*Preuves de l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, col. 889).

L'écu d'Hervé *de Saint-Pern* figure aux salles des croisades du musée de Versailles. Il avait fait partie de la première expédition du roi saint Louis à la Terre-Sainte en 1248. Voici l'acte de fret que lui et trois autres écuyers bretons, Macé de Kerouartz, Guillaume de la Fontaine et Eudon Janvier contractèrent avec un marinier de Nantes pour leur passage de Limisso en Chypre à Damiette. « Universis pre-« sentes litteras inspecturis, notum sit quod nos, « Herveus de Sancto Paterno, Maceus de Kairhoart, « Guillelmus de Fonte et Eudo Janver, armigeri, « ad communem custum transfretacionis associati, « de prudencia Hervei, marinarii, Nannetensis civis, « plene confidentes, dicto Herveo, plenam et omni-« modum potestatem damus tractandi, ordinandi « et conveniendi, pro nobis et nostro nomine cum « quibuscumque navium dominis seu parcionariis, « super pretio passagii nostri ad Damyetam, promit-« tentes nos ratum habituros et completuros quicquid « per dictum procuratorem nostrum circa hoc actum

« fuerit et conventum. Datum apud Nymossium « sub sigillo mei Hervei supradicti, anno Domini M° CC° XLIX°, mense aprilis. » (*Original en parchemin, aux archives de la famille*).

La filiation de la branche de Saint-Pern-Ligouyer se suit sans interruption depuis Philippe de Saint-Pern, chevalier, seigneur de Ligouyer, vivant en 1234.

Dans le siècle suivant on trouve quelques sujets isolés qui appartiennent à cette branche, celle des seigneurs de Saint-Pern, aînée, étant alors éteinte.

Guyon *de Saint-Pern* servit sous Olivier de Mauny, chevalier en l'armée du connétable du Guesclin, suivant les rôles de deux revues passées à Pontorson et à Caen, les 1er mai et 1er août 1371 (*D. Morice*, t. I, col. 1649, 1655.).

Le 26 avril 1379, dans le temps que le roi Charles V envoyait une armée pour exécuter l'arrêt de confiscation de la Bretagne sur le duc Jean V, il y eut un traité fait entre les chevaliers, les nobles et les bourgeois de Rennes, qui tous jurèrent de vivre et de mourir pour la garde et défense de la ville et du château, et de ne les remettre qu'au légitime héritier du duché de Bretagne. Jean et Bertrand *de Saint-Pern*, écuyers, prirent part à ce traité de confédération. (*Archives du château du Fresne*, *près Baugé. Trésor de D. Villevieille*).

Tome sixième.

Art. Picot, seigneurs de la Mintaye, de Trémar, de Peccaduc, de Pontaubray, de Vaulogé, de Vahais, etc. Cette famille, originaire de la partie de la Bretagne nantaise qui confine à l'Anjou et à la Vendée, est connue depuis la fin du douzième siècle. Par une charte d'environ 1180, Bernard, seigneur de Machecoul, en présence de Guillaume de Clisson, de Maurice de Liré, de Pierre Guinant, de Guillaume *Picot* et de plusieurs autres témoins, confirma au prieuré de Saint-Martin de Machecoul, sauf son

droit et les justes coutumes, les concessions faites à ce monastère par plusieurs de ses vassaux nobles (ses fidèles) de biens situés dans la mouvance de sa terre; confirmation également accordée par Aanor, femme du seigneur de Machecoul, par Raoul et Bernard, ses fils, et par Beatrix, sa fille. Celle-ci, après la mort de ses père et mère et de ses frères, ayant succédé dans la terre de Machecoul, concéda au même prieuré, pour le repos de leurs âmes, le libre passage de la Loire à un lieu appelé la passe d'Arnoul, par charte de l'an 1214, à laquelle furent témoins Brient de Belleville, Guillaume de Saint-Médard, Gendoin de Thorigné, O. de Cay, sénéchal de Machecoul, et P. Gunant, sans doute le même qui avait assisté à la charte précédente. (*Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier*, copie à la Bibliothèque nationale, t. III, fol. 119, 120).

Les plus anciennes possessions de cette famille étaient situées dans le comté de Nantes et l'Anjou.

Des quatre branches qu'elle a formées, celle des seigneurs de la Mintaye s'est éteinte en 1797. La branche de Trémar a ses représentants actuels aux États-Unis. Celle des vicomtes de Peccaduc, barons de Herzogenberg, existe en Autriche. A la branche de Pontaubray, vicomtes de Vaulogé, seigneurs de Vahais, il faut ajouter ce qui suit :

XII. Henri-Louis Picot, vicomte de Vaulogé, né à Laval le 23 août 1814, a épousé, le 26 septembre 1843, Marie-Louise-Nelly de Girardin, fille du baron Alexandre-Numance de Girardin, ancien capitaine des chasses du roi Charles X, et de dame Sydonie-Isabelle-Ferdinande d'Yve de Bavay. De ce mariage est issu :

Henri-François-Edgard Picot de Vaulogé, né le 28 septembre 1845.

Tome huitième.

Art. de Montault, p. 5. La charte de concession en faveur de l'abbaye d'Eauze est de l'an 1089, et

non pas de 1039. Uncians de Montault qui y intervint devait être l'un des petits-fils d'Odon Ier.

TOME NEUVIÈME.

REVUE DES SALLES DES CROISADES, grande salle, p. 9. Avant la note sur Macé des Lyons il faut placer celle qui suit :

FLORENT DE VARENNES, amiral de France : *de gueules, à la croix d'or.*

La famille de Florent de Varennes tirait son nom de la terre de Varennes, située à 2 lieues d'Albert, en Picardie. En 1254, Florent de Varennes, chevalier, fit une donation à l'abbaye de Longpont, et en scella la charte de son sceau représentant *une fasce* (voir à la Bibliothèque nationale la copie du *Cartulaire de Longpont*, fol. 122). Au mois de décembre 1274, Florent de Varennes, chevalier, seigneur de Forceville (1) et Jean de Varennes, écuyer, son fils aîné, firent don de 140 livres à l'abbaye d'Orcamp pour constituer 10 livres de rente au profit des moines et convers. Ils en scellèrent l'acte de leurs sceaux. Celui de Florent n'existe plus; mais celui de son fils représente *une fasce*, et pour brisure *une merlette au 1er canton*. (Copie du *Cartul. d'Orcamp*, fol. 184).

D'après ces monuments contemporains, il est évident qu'on a pris pour les armes propres de Florent de Varennes, la croix dont il pavoisait ses vaisseaux comme amiral de la flotte qui transporta saint Louis et son armée à Tunis pour la croisade de 1270. Cette erreur, propagée par l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, a induit Gastelier de la Tour à attribuer à la maison de Varagnes (*de Varanas*), marquis de Gardouch et de Belestat, en Languedoc portant : *d'or, à la croix de sable,* ce Florent de Varennes, dont Joinville loue la science militaire et l'intrépidité.

P. 10, lige 17. Écu *d'or*, lisez : écu *d'azur*.

(1) Forceville est à une demi-lieue de Varennes.



Art. DE BRIEY D'ASPREMONT, page 19. Thierri de Briey, marié, vers 1070, avec Hadvise, fille et héritière de Gobert III, seigneur d'Aspremont, chevalier, avoué de Metz, *ajoutez :* et de Hadvise de Joigny, fille de Geoffroi IV, comte de Joigny, suivant Alberic de Trois-Fontaines. (*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, 1818, t. XI, p. 305).

Art. COURONNEL, *Nobiliaire d'Artois*, p. 14 et 15. La Chenaye des Bois, t. V, p. 234 de son dictionnaire in-4°, dit que la famille Couronnel descendait de Charles *Couronnel*, seigneur de Mernes, vivant en 1443, bisaïeul de Florent Couronnel, vivant vers 1560 (t. IX, p. 371). On trouve dans le même temps un Florent Couronnel, procureur du roi à Bethune, lequel fut nommé exécuteur du testament d'Isabeau de Noyelles, veuve de François de Nedonchel, en date du 7 août 1557.

Même *Nobiliaire d'Artois*, p. 46, ligne 12, 23 janvier 1339, lisez : 23 janvier 1439.

TOME DIXIÈME.

Art. DE SARCUS. Un compulsoire de la précieuse collection recueillie par D. Grenier, religieux bénédictin, historiographe de Picardie, et conservée à la Bibliothèque nationale, du cartulaire de l'abbaye de Beaupré, ordre de Cîteaux, et du registre des hommages du comté de Clermont en Beauvaisis, du XIVe siècle, a procuré la découverte de plusieurs titres anciens sur la maison de Sarcus. Nous allons en donner un extrait d'après l'ordre des degrés auxquels ils se rapportent.

I. Geoffroi DE SARCUS, Ier du nom. Il faut ajouter à son article p. 11 de la généalogie :

En 1172, Geoffroi de Sarcus fut témoin avec Renaud de Saint-Paul, Pierre de Hodenc, etc., à une charte de Guillaume, vidame de Gerberoy, par laquelle ce dernier, de concert avec sa femme Mabilie et son fils Guillaume, donna aux religieux de Beau-

pré un droit de paturage dans la forêt de Bray (*Archives de l'abbaye de Beaupré*, *boîte* LOYÈRES, *pièce IV*; *D. Grenier*, 30e *paquet*, *n*° 2) Dans le même paquet se trouve un échange fait en 1176, entre Simon de Beauvais, chevalier, et le prieur de Sénarpont. Parmi les choses cédées par Simon se trouvaient des dîmes à *Ursionis Mesnil*, et qui dépendaient partie du fief de Hugues d'Oiry, partie du fief de Geoffroi *de Sarchuz*. A la demande de Simon de Beauvais, Geoffroi de Sarcus donna son approbation à cet échange, du consentement de sa femme *Elisabeth*, et de leurs enfants ci-après nommés, en présence de Gautier, doyen de Sarnoy et de Willard, prêtre de Sarcus. (*Archives de Saint-Lucien de Beauvais*, *layette* SÉNARPONT, *cote D*). Enfants de Geoffroi Ier de Sarcus :

1° Gui, mort sans enfants;

2° Pierre, Ier du nom, qui a continué la postérité;

3° Hugues;

4° Geoffroi;

5° Elisabeth;

6° Agnès.

D'après D. Grenier nous avions cité comme fils de Geoffroy Guillaume *de Sarcus*, chevalier vivant en 1190. Il appartenait à une branche cadette de cette maison.

III. Pierre DE SARCUS, IIe du nom, chevalier, p. 12. Il y a dans D. Grenier deux copies de la charte de fondation de la chapellenie du vieux Sarcus par Pierre II de Sarcus, chevalier. La première, qui paraît plus exacte pour les noms des lieux, est dans le 26e paquet, n° 2. La seconde est dans le 28e paquet, n° 2).

P. 13. M. Simon, conseiller au présidial de Beauvais, dans son *Nobiliaire de vertu*, faisant suite à son *Supplément à l'histoire du Beauvaisis*, p. 81, rappelle que Pierre de Sarcus accompagna Philippe de Dreux évêque de Beauvais, à la croisade contre les Albigeois,

ce qui se rapporte à l'an 1209. Il était de retour de cette expédition en 1212. Mais cette guerre s'étant prolongée, Pierre, seigneur de Sarcus, fit partie d'un nouveau renfort de croisés qui allèrent rejoindre Simon de Montfort. Au moment de partir, *Petrus dominus* de Sarquiez, *iter ad Albigenses arripiens*, par charte du mois d'avril 1214 (*v. st.*) fit don en aumône perpétuelle à l'église de Beaupré, d'un muid de froment à la mesure de Gerberoy, à prendre annuellement sur sa grange de *Sarquiez*. Renaud et Thibaud de Sarcus, fils de Pierre, donnèrent leur consentement à cette donation, faite en présence de vénérable homme Hugues, chanoine de l'église de Reims, frère du donateur. Les chevaliers qui suivent furent témoins de cette charte, savoir : Baudouin de Coquerel, Gautier de Bretencourt, Robert, vicomte de Poix, Aimeri de Saint-Paul, Gautier de Fontaines, etc. (*Archives de l'abbaye de Beaupré*, *boîte* Sarcus, *pièce IX*; *D. Grenier*, *paquet* 28e, *liasse* 2e).

IV. Renaud de Sarcus, Ier du nom, p. 14. Il est nommé Renaud *de Sarquux* dans une charte du mois d'octobre 1241, par laquelle Pétronille, épouse d'Eudes de Limermont, chevalier, et Aelide, femme de Pierre de Monsures, chevalier, firent donation à l'abbaye de Beaupré de biens confrontant aux siens, ladite charte passée sous le sceau de la cour du doyen de Beauvais. (*Cartulaire de Beaupré*, fol. LXVI *verso*). Au fol. LXVII, *verso*, se trouve la charte d'une concession faite à l'abbaye de Beaupré, au mois d'août 1250, par Renaud Ier de Sarcus et Pierre, son fils, qui suit (Voir aussi *D. Grenier* 30e *paquet*, *n*o 4e, *carton D*).

V. Pierre de Sarcus, IIIe du nom, p. 15. Par charte du mois d'avril 1258, ledit Pierre, qualifié chevalier, seigneur *de Sarcuz*, confirma aux religieux de Beaupré les dons que leur avaient faits, savoir, Pierre *de Sarcuz*, chevalier, son aïeul, de deux muids de froment de rente, dame Eustachie, sa femme, un demi-muid, et Renaud de Sarcus chevalier, son père, un demi-muid; ces trois muids de froment à prendre annuellement à

la Toussaint sur sa grange de Sarcuz (*Archives de l'abbaye de Beaupré, boîte* SARCUS, *pièce XL*; D. Grenier, 30e *paquet, n°* 4). Par lettres du mois d'août 1261, scellées du sceau de Pierre, seigneur de Sarcus, chevalier, ce seigneur, conjointement avec *Flandrine*, son épouse, et Renaud leur fils aîné, approuvèrent la vente faite à l'abbaye de Beaupré d'une maison située dans la ville de Sarcus. (*Cartulaire de Beaupré*, fol. LXII, *verso*, et LXIII). Aux fol. LXXIII, *verso*, et LXXIV, *recto*, du même cartulaire, on trouve une charte du mois d'août 1263, par laquelle Flandrine, autorisée du seigneur Pierre de Sarcus, chevalier, son mari, confirma aux religieux de Beaupré la vente d'une maison que leur avait faite Herberi le Tourneur, et Aelis, sa femme, vassaux de la dame de Sarcus. De Pierre III et de Flandrine étaient issus deux fils :

1° Renaud, sire de Sarcus, écuyer. Les religieux de Beaupré avaient à Sarcus une maison dépendante de leur monastère et vraisemblablement concédée par les seigneurs de Sarcus. Des bornes-limites avaient été placées anciennement pour indiquer les biens que ces religieux y possédaient en main-morte. Pierre, sire de Sarcus, les avait confirmés dans cette possession. Renaud, son fils, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres (anchisseurs), les maintint dans les mêmes droits, et déclara, par lettres du mois de juin 1278, scellées de son sceau, que ces religieux tiendraient avec toute la franchise que ses pères leur avaient accordée, leur maison de Sarcus, avec le pourpris et les courtil et cour, ainsi que les biens qu'ils y possédaient par achats ou par dons, tels qu'ils sont limités par les bornes mises avant son père ou placées par son avis, et ce, moyennant VIII deniers de reconnaissance payables chaque année le jour de Noël à lui et à ses héritiers. (*Cartulaire de l'abbaye de Beaupré*, fol. LXXV);

2° Pierre, IVe du nom, qui a continué la postérité (VIe degré).

Additions aux pages 22 et 23.

VIII. Pierre DE SARCUS, VIe du nom, seigneur de Sarcus, de Fricamps et de Bergicourt, est nommé dans les hommages et dénombrements rendus vers 1378 à Louis II, duc de Bourbon, comte de Clermont, pour la châtellenie de Bulles, comme tenant en fief

de messire Pierre de Milly, chevalier, seigneur de Moismont, et en arrière-fief de la châtellenie de Milly, mouvante de Bulles, son manoir de Sarcuz avec les biens en dépendants, le moulin de Sarcuz, 100 masures en la ville de Sarcuz et les biens qu'il possédait à Sarnoy, Sarçuz, Harons et au terroir de Menancourt, avec toute justice et seigneurie. (*Registre des hommages du comté de Clermont*, copie in-fol. à la Bibliothèque nationale, fol. 240, 241, 242, 288). A la marge de ces hommages le roi d'armes du duc de Bourbon a peint d'après son provincial les armes des vassaux. Celles du seigneur de Sarcus sont : *de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même* (1). L'écu est posé sur une bannière, signe réservé dans ce registre aux seigneurs bannerets.

Vassaux du seigneur de Sarcus :

Jean *de la Cour*, pour la mairie de la ville de Sarcus. Il portait : *de gueules, à 3 clefs antiques d'argent.*

Lyonnel *de Sorel*, pour un fief à Soremesnil, mouvant de Sarcus. Il portait : *de gueules, à 2 lions léopardés d'argent; à la cotice d'azur, brochante sur le tout.*

Damoiselle Jeanne *de Bachieu*, pour un fief à Desseurmesnil, mouvant de Sarcus. Elle portait : *Fascé d'hermine et de sinople; une cotice de gueules sur le tout.*

Andrieu *Cailleur*, pour des biens joignant à la ville de Sarcus, et une masure dans ce lieu : *coupé d'or et d'argent, à 3 merlettes de sable, bien ordonnées.*

A la page 317 du même registre (hommage de la châtellenie de Conty en 1378), on lit que messire

---

(1) Un autre Pierre de Sarcus, puîné de cette maison, mentionné, en 1378, dans l'hommage de la châtellenie de Conty, comme tenant à Fresnemontier un fief qui avait appartenu à Guérard de Sourdon, portait pour brisure *une étoile de sable sur le sautoir.* (Fol. 314 du *Registre des hommages du comté de Clermont*).

Pierre, seigneur *de Sarcuz*, de Friscampz et de Bergicourt, chevalier, tenait de la châtellenie de Conty son manoir de Bergicourt, le quart de la rente du terroir de la ville, etc., en toute justice et seigneurie (*son écu placé sur une bannière, comme à la p.* 240).

Vassaux du seigneur de Sarcus à Bergicourt :

Jean *le Coq*, pour son manoir appelé le Hamel. Il portait : *d'or, au coq de sable, crêté et barbé de gueules.*

Jean *du Sauchoy*, pour un fief à Bergicourt : *d'argent, au sautoir de sable, chargé de 5 étoiles d'or.*

Fol. 329 du même registre. Le seigneur de Sarcuz tenait à Rost un fief mouvant de Renaud d'Estrées et en arrière de la châtellenie de Conty. Guérart *de Rost*, vassal du seigneur de Sarcus pour deux fiefs situés à Rost, portait : *de sable à 3 rocs d'échiquier d'or.*

P. 73 de la généalogie. Après Théodebert *de Sarcus*, vivant en 1107, on peut ajouter comme appartenant aux Sarcus de Flandre :

Gerbod *de Sarcus*, témoin avec Hugues, comte de Saint-Pol, Robert de Béthune, Roger, châtelain de Lille, Evrard, châtelain d'Aire, Adam de Formezelle, Arnoul d'Ardres, à une charte de l'an 1113, par laquelle Baudouin VII (à la Hache), comte de Flandre, ratifia une donation faite à l'abbaye de Samer par Eustache le Jeune, comte de Boulogne (*Chartrier de Samer, boîte cotée* nº 1-20; *D. Grenier*, 26ᵉ *paquet*, nº 3. PICARDIE).

P. 75, peut-être le *titre* existait-il seulement pour la possession indivise, *lisez* : peut-être le *litige* existait-il seulement, etc.

Au témoignage des historiens sur l'ancienneté de la maison de Sarcus, il faut ajouter celui de M. Bignon, intendant en Picardie. Dans son mémoire sur cette généralité, dressé en 1698, par ordre du roi, pour l'instruction de M. le duc de Bourgogne, et au

chapitre des terres seigneuriales et des familles, cet intendant s'exprime ainsi : « DE SARCUS, ancienne « maison qui a plus de six cents ans de noblesse. » (*D. Grenier*, 14e *paquet*, *portefeuille* 4, *p*. 208.)

P. 81, ligne 3 de l'article D, au lieu de : dont le nom doit être ajouté à ceux d'Ambroise II, *lisez* : dont le nom doit être ajouté à ceux des enfants d'Ambroise II.

TOME ONZIÈME.

Art. CARPENTIER, p. 24. Françoise-Charlotte-Félicie Carpentier de Changy est décédée à Nevers le 29 septembre 1847.

Art. CHARRIER, p. 24, ligne 14, Barraud, *lisez* : Barroud.

Art. GOUHIER, p. 6, ligne 13, au lieu de : fille de Pierre d'Escalles, chambellan du roi, *lisez* : fille de Richard d'Escalles, seigneur d'Argentelles, chambellan du roi.

P. 19, ligne 8, après ces mots : Pierre-Claude-Marie *Louvet d'Herponcey*, ajoutez : garde du corps du roi, compagnie de Gramont.

P. 22, degré de Charles-Raimond GOUHIER, vicomte de Petiteville. Il a deux enfants de son mariage avec Henriette Berthilde HUE DE CARPIQUET DE GROSMESNIL, savoir :

1° Charles-Guillaume-Robert Gouhier de Petiteville, né au château de Bretteville le 8 mai 1847 ;

2° Jeanne Gouhier de Petiteville, née au château de Petiteville le 11 juillet 1842.

Art. DE LA TULLAYE, page 10, ligne première. L'article B doit être rétabli ainsi :

B. Renée de la Tullaye, mariée avec Gabriel *de Bouvans*, seigneur du Bois de la Roche.

TABLE GÉNÉRALE DU XIme VOLUME.

NOTA : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A

d'Abancourt, article Gouhier, page 14.
d'Abbé, art. Carpentier, 5.
Abraham, art. de la Tullaye, 5.
d'Abzac, art. Gourjault, 10.
d'Achard, Nobiliaire de la Rochelle, 3; art. de Cornette, 13.
d'Acheu, art. de Gaudechart, 19, 28.
d'Acier, art. de Trimond, 12.
d'Acigné, art. de la Moussaye, 13, 14.
Adam, art. Gourjault, 7.
d'Agnan, art. de Lary de la Tour, 9.
d'Aigneau d'Ouville, art. de Cornette 20.
d'Aiguesvives, art. de Lordat, 5, 20.
d'Ailly, art. Testu de Balincourt, 6.
Aimar, art. Gourjault, 4.
Aisse, Nob. de la Rochelle, 3.
d'Aitz, Nob. de la Rochelle, 3.
d'Albanie, Nob. de la Rochelle, 3.
d'Albert de Luynes, art. de Lordat, 37.
d'Albi, art. de Lordat, 9.
d'Albret, art. de Lordat, 24.
d'Alibert, art. de Lordat, 32.
Allain, art. de Cornulier, 24.
Allaire, art. Gouhier, 21.
Alléaume, art. Gouhier, 33.
Alleman, art. Testu de Balincourt, 20, 24.
d'Aloigny, Nob. de la Rochelle, 3.
d'Alouhe, art. Gourjault, 12.
d'Alsteren, art. de Hinnisdal, 14.
d'Amanoes, art. de Lordat, 11.
d'Amboise, art. de Hinnisdal, 27.
d'Amboix, art. de Montaut, 5.
l'Amirault, art. de Cornette, 6.
Ancelin, Nob. de la Rochelle, 4.
d'Anché, Nob. de la Rochelle, 4.
André, art. de la Tullaye, 7; Nob. de laRochelle, 4.
d'André, art. de Trimond, 9, 10.
d'Andréa, art. de Trimond, 17.
d'Angennes, art. de Gaudechart, 38.
d'Angoulême, Nob. de la Rochelle, 4.
Anquetil de Beauregard, art. de Cornette, 19.
Antoine, art. Charrier, 5.
d'Anvin, art. de Hinnisdal, 16.
d'Aquin, art. de Lordat, 7.
d'Archiac, art. Gourjault, 5.
Ardier, art. Charrier, 6.
d'Ardres, additions, 15.
d'Arembert, art. Gourjault, 7
d'Argenton, art. Gourjault, 4.
Arlet, art. de Cornette, 6.
Arnault, Nob. de la Rochelle, 5.
d'Arnave, art. de Lordat, 34.
Arnoult, Nob. de la Rochelle, 5.
d'Arquinvilliers, art. de Gaudechar 7, 8, 20, 24.
d'Asnave, art. de Lordat, 4, 16, 19.
d'Asnières, Nob. de la Rochelle, 5.
d'Assignies, art. Carpentier, 9.
d'Astarac, art. de Lordat, 29.
d'Astier, art. Carpentier, 21.
d'Astugue, art. de Lary de la Tour, 9
d'Aubas du Breuil, art. de Cornette, 8.
Aubert, art. Gouhier, 32; Nob. de la Rochelle, 5.
Audebert, Nob. de la Rochelle, 5.
Augier, art. Charrier, 7.
d'Aure, art. de Lordat, 29.
d'Aurières, art. Charrier, 13.
d'Auterive, art. de Lordat, 6.
d'Auvergne, art. Testu de Balincourt, 13.
d'Aux, art. de Lary de la Tour, 5.
d'Availles, art. Gourjault, 2.
d'Availloles, art. Testu de Balincourt, 8.

d'Avaugour, art. de la Moussaye, 4; art. Testu de Balincourt, 30.
d'Avernes, art. Testu de Balincourt, 28.
Averweys, art. de Hinnisdal, 32.
d'Avessens de Saint-Rome, art. de Lordat, 39.
d'Avion, art. de Hinnisdal, 23.
Avril, art. Testu de Balincourt, 30; art. de la Tullaye, 13.
d'Axiat, art. de Lordat, 16.
d'Aymar, art. de Trimond, 18.

B

de Bachieu, additions, 14.
de Bachivilliers, art. de Gaudechart, 14.
Bacquelin, art. Charrier, 5.
Badiffe, Nob. de la Rochelle, 5.
de Badol de Rochetaillé, art. Charrier, 21.
de Baelge, art. de Hinnisdal, 13, 14.
Bagin, art. Testu de Balincourt, 4.
Bagnol, art. de Trimond, 21.
de Bahuno, art. de Cornulier, 40.
Baile, art. Charrier, 9.
Baillon, art. de Cornulier, 19.
de Balincourt, art. Charrier, 21.
Ballet du Bouyes, art. Mac Sheehy, 10.
de Balode, Nob. de la Rochelle, 5.
Banchereau, art. de Cornette, 9, 14.
de Bar, art. de Lordat, 27.
de Bar-sur-Seine, art. de Gaudechart, 6.
Barat, art. Testu de Balincourt, 34.
de Barbazan, art. de Lordat, 23.
de Barbezières, Nob. de la Rochelle, 5.
Barbose Cabece, Nob. de la Rochelle, 5.
Bardin d'Origny, art. Carpentier, 17, 19, 20.
de Bardonnenche, art. Charrier, 21.
Bardouin, Nob. de la Rochelle, 6.
de Barèges, voir de Varèges.
Baril, art. de Cornulier, 4.
Barjot de Moussy, art. Testu de Balincourt, 8.
Barme, art. Charrier, 9, 13.
Baron, Nob. de la Rochelle, 6.
de Barquet, art. Gouhier, 16.
de Barras, art. de Trimond, 10.
de Barrau, Nob. de la Rochelle, 6.
de la Barre, art. de Cornulier, 7, 42; art. Gourjault, 7, 14, 15; art. Testu de Balincourt, 13; art. de la Tullaye, 7.
des Barres, art. Testu de Balincourt, 22.
Barroud, additions, 16.
de la Barthe-Giscaro, art. de Lary de la Tour, 9.
Barthommé, Nob. de la Rochelle, 6.
de Barville, art. Gouhier, 33.
de Bassabat, art. de Lary de la Tour, 4, 5, 6, 7.
de Batz, art. de Lary de la Tour, 10.
de Baudan, art. de Trimond, 20.
Baudouin, art. de Cornulier, 23.
de Bauffremez, art. de Hinnisdal, 23.
de Baulens, art. de Lordat, 20.
le Bault, art. Carpentier, 16.
de Bauquemare, art. Testu de Balincourt, 8.
de Baychis, art. de Montaut, 3.
de Bazille, Nob. de la Rochelle, 6.
de Béarn, art. de Lordat, 17.
de Beauchamp, Nob. de la Rochelle, 6.
de Beauchamp-Villette, art. Gouhier, 11.
de Beauchesne, Nob. de la Rochelle, 6.
de Beaucorps, Nob. *de la Rochelle*, 6.
de Beaufort, art. Carpentier, 10.
de Beaumont, art. Gourjault, 5; art. de Lordat, 12; art. de Trimond, 4; Nob. de la Rochelle, 6.
de Beaupoil, Nob. de la Rochelle, 7.
de Beaurepaire, art. Gouhier, 20, 36.
de Beauvais, additions, 11.
de Beauvau, art. Gourjault, 8; art. Testu de Balincourt, 8.
de Beauvilliers, art. Gourjault, 9.
du Bec de Boury, art. de Gaudechart, 18, 29.
de Becdelièvre, art. de Cornulier, 33.
de Bechillon, art. Gourjault, 10.
de Beeckman, art. de Hinnisdal, 36.
de Beesde, art. de Hinnisdal, 9.
de Begeon, Nob. de la Rochelle, 7.
Begon, art. Charrier, 12.
le Bel, art. Testu de Balincourt, 30.
de Bélestat, additions, 9.
de Belhomme, art. Gouhier, 36.
de Bellac, additions, 5, 6.
de Belleau, art. Gouhier, 17.
de Belleforière, art. de Hinnisdal, 8.

de Bellenger, art. Gouhier, 55.
de Belleville, Nob. de la Rochelle, 7; additions, 8.
de Bellevue, art. Gouhier, 10.
Bellin, art. Gourjault, 14.
de Bellissens, art. de Montaut, 5.
de Belpech, art. de Lordat, 28.
Benoit, art. Charrier, 12.
de Béon, art. de Montaut, 7.
Béraud, art. Charrier, 19.
de Béraud, art. de Trimond, 17.
de Berbisy, art. Testu de Balincourt, 26.
de Berchem, art. de Hinnisdal, 57.
de Bérenger du Gua, art. de Hinnisdal, 29.
de Berghes, art. de Hinnisdal, 25, 59.
de Bergier, art. Carpentier, 15.
de Beringhen, art. de Hinnisdal, 9.
Berjon, art. de Trimond, 18.
de Berlo, art. de Hinnisdal, 59.
Bermond, art. de Trimond, 8.
Bernard, art. de la Moussaye, 26; Nob. de la Rochelle, 7.
de Bernard de Champigny, art. Testu de Balincourt, 24.
du Bernard de Lécussan, art. Gouhier, 26.
Bernard de la Pommeraye, Nob. de la Rochelle, 7.
de Bernart, art. Gouhier, 15.
de Bernay, art. de Lordat, 55.
de Bernières, art. Gouhier, 22, 54.
de Berrandy, Nob. de la Rochelle, 7.
de Bertelincourt, art. de Gaudechart, 8.
Berthelot, art. Gouhier, 18; Nob. de la Rochelle, 7.
Bertho, art. de la Moussaye, 25, 24.
de Berthout, art. de Hinnisdal, 57, 58.
Bertin, art. Gouhier, 9.
Bertinaud, Nob. de la Rochelle, 7.
de Bery, art. de Gaudechart, 28, 29.
le Besgue, art. de Gaudechart, 38
Besolle, art. Charrier, 5.
Besset, art. Charrier, 15.
de Béthune, art. de Hinnisdal, 5, 25, 24; additions, 15.
de Bezolles, art. de Lary de la Tour, 4, 5.
de Bezu, art. de Gaudechart, 15.
Bidon, art. Gouhier, 56.
Biet, Nob. de la Rochelle, 8.
de Bieville, art. Gouhier, 22.
du Biez, Nob. de la Rochelle, 10.
Bignon, additions, 14.
de Billard, art. Gouhier, 17.
Binet, art. de la Tullaye, 15.
de Bintinck d'Obitch, art. de Hinnisdal, 55.
de Biotière, art. de Lordat, 58.
de Bioules, art. de Trimond, 9.
de Biran, art. de Lary de la Tour, 4.
de Biré, art. de Cornulier, 25, 26.
Bitault, art. Testu de Balincourt, 52; art. de la Tullaye, 8.
de la Blachière, Nob. de la Rochelle, 8.
Blanchart, additions, 6.
de Blanquefort, Nob. de la Rochelle, 52.
de Blocquel, art. de Cornulier, 27.
de Blocquerie, art. de Hinnisdal, 15.
de Blois, art. de la Tullaye, 5; Nob. de la Rochelle, 8.
de Blondel-Pamèle, art. de Hinnisdal, 5.
Bodart, art. de la Tullaye, 6.
Bodin, art. de Trimond, 25.
Bodson de Noirefontaine, art. Gourjault, 20.
de la Boëssière, art. de Cornulier, 20.
le Bœuf, art. de Cornulier, 29.
Bogard, art. de Cornette, 16.
Bohier, art. Charrier, 5, 16.
du Bois, art. de Cornulier, 9; Nob. de la Rochelle, 8.
du Bois des Cours, art. Carpentier, 22.
du Bois de la Ferronnière, art. de la Tullaye, 15, 14.
du Bois de la Roche, art. de la Tullaye, 10.
du Bois de la Verronnière, art. de Cornulier, 50.
du Boisbilly, art. de la Moussaye, 5.
de Boisgelin, art. de la Moussaye, 26.
de Boislève, art. de Cornulier, 14.
de Boismorin, voy. Morin.
Boisseau, Nob. de la Rochelle, 8.
Boisson, Nob. de la Rochelle, 8.
Bolacre, art. Carpentier, 4, 6, 11.
Bollioud, art. Charrier, 14.
de Bompar, art. de Trimond, 15.
Bompart, art. Charrier, 11.
de Bongars, art. Carpentier, 17.
de Bonnault de Villemenard, art. de Trimond, 24.
Bonnier, art. de la Tullaye, 5, 10, 11, 17.
de Bonrepos, art. de Montaut, 1, 2.
Bonyol, art. Charrier, 5.
de Boote, art. de Hinnisdal, 56.
des Bordes, art. de Lary de la Tour, 5; Nob. de la Rochelle, 8.
de Bordes, art. de Lordat, 4, 19.
de Bordes de Lassale, art. de Lary de la Tour, 11.

Borel, art. de Gaudechart, 26.
du Bos de Drancourt, art. de Gaudechart, 31.
du Bosc, art. de Gaudechart, 28; art. Testu de Balincourt, 55.
du Bosc de Radepont, art. de Gaudechart, 19.
Boscal de Réals, art. de la Tullaye, 16; Nob. de la Rochelle, 9.
du Bosco, art. de Trimond, 4.
de Bosquevert, Nob. de la Rochelle, 9.
Bosset, art. Charrier, 7.
de Bossost de Campeils, art. de Lary de la Tour, 9.
de Botherel, art. de la Moussaye, 25.
Bouan, art. de la Moussaye, 15.
de Boubers, art. de Gaudechart, 35.
de Bouchain, art. de Hinnisdal, 34.
Bouchaud, Nob. de la Rochelle, 9.
de Bouchavesne, art. Carpentier, 6, 8.
Boucher, art. de Gaudechart, 17, 19.
du Bouchet de la Tour, art. de la Tullaye, 19.
le Bouetoux, art. de la Moussaye, 22.
de la Bouexière, art. de la Moussaye, 25.
de Boufflers, art. de Gaudechart, 8, 19, 30, 31.
de Boulainvilliers, art. Testu de Balincourt, 7.
Boulard, Nob. de la Rochelle, 6.
Boullain, art. de la Moussaye, 22.
de Boullemer, art. Gouhier, 34.
du Boullet, Nob. de la Rochelle, 9.
de Boulogne, art. Carpentier, 8; art. de Gaudechart, 6.
du Bourblanc, art. de Cornulier, 39.
de Bourbon, art. de Gaudechart, 5.
de Bourbon-Busset, art. de Lordat, 38.
Bourdens, art. de Lary de la Tour, 11.
de la Bourdonnais, art. de Cornulier, 25, 33.
de la Bourdonnaye, art. de Cornulier, 14.
de Bourg, art. Charrier, 18.
du Bourg de Farnoux, Nob. de la Rochelle, 9.
de la Bourgade, art. de Lordat, 55.
Bourgoing, art. Carpentier, 20.
de Bourgouin, art. de Gaudechart, 33.
Bourguignon, Nob. de la Rochelle, 9.
Bourke, art. Mac Sheehy, 7.
de Bournel, art. de Hinnisdal, 25, 26.
de Bourrassol, art. de Lary de la Tour, 8.
Bouschon, art. Charrier, 8.
de Boussenac, art. de Lordat, 11.
de Bousset, art. Charrier, 19.
de Boutheuil, art. de Trimond, 17.
Bouthillier, art. Testu de Balincourt, 9.
Boutin, art. Testu de Balincourt, 28.
de Bouvans, additions, 16.
Bouwart, art. de Trimond, 25.
Boux, art. de Cornulier, 33.
de Bouzenton, art. Carpentier, 10, 11.
du Bouzet, art. de Lary de la Tour, 5, 6.
Boynet, art. Gourjault, 7, 17.
de Brabant, art. de Hinnisdal, 36.
de Bras de Fer, art. Gouhier, 25.
de Brassac, art. de Lordat, 4.
Brechts, art. de Hinnisdal, 16.
de Brefeillac, art. de la Moussaye, 20.
de Brehan, art. de la Moussaye, 8, 21, 24.
le Bret, art. Testu de Balincourt, 32.
de Bretagne, art. Carpentier, 15; art. de Cornulier, 9; art. de la Moussaye, 2.
de Bretencourt, additions, 12.
de Breteuil, art. de Gaudechart, 10.
le Breton, art. de Cornette, 8; art. Gouhier, 7; Nob. de la Rochelle, 9.
de la Bretonnerie, Nob. de la Rochelle, 23.
du Breuil, art. Gouhier, 10; art. Gourjault, 16; Nob. de la Rochelle, 9.
de Briey d'Aspremont, additions, 10.
de Brilhac, art. Gourjault, 19.
de Brison, art. de Trimond, 11.
Brisse, art. Carpentier, 14.
Brisson, art. Carpentier, 18.
de Broc, art. Testu de Balincourt, 30.
Broé, art. Charrier, 4.
de Broon, additions, 6.
Brossard, art. de Cornulier, 36; art. Gouhier, 31.
Brossaud de Juigné, art. de Trimond, 24.
de Brosses, art. Charrier, 15.
Brosset, art. Gouhier, 33.
de Brouilhac, art. Gourjault, 17.
de la Brousse, Nob. de la Rochelle, 9.
de Broyart, art. Carpentier, 11.
Bruant de Monceau, art. Carpentier, 10.
de Bruc, art. Testu de Balincourt, 13, 22.
Brulart de Sillery, art. Charrier, 4.

le Brumand, art. de Cornette, 11.
de Brumaud, Nob. de la Rochelle, 9.
le Brun, art. de Gaudechart, 18.
de Brunet, art. de Lordat, 30.
de Brunineck, art. de Hinnisdal, 14.
de Brunswick, Nob. de la Rochelle, 14.
de Bryas, art. de Hinnisdal, 30.
de Brye de la Juyère, art. de Cornulier, 4.
de Bruyères, art. de Lordat, 24.
des Buats, art. Gouhier, 7, 8, 12.
de Buch, art. de Lordat, 8.
Budan, art. Gourjault, 20.
de Buffevent, art. de Gaudechart, 18.
Buisson de Vianny, art. de Cornette, 16.
de Buor, art. de Cornulier, 29.
Bureau, art. de Cornulier, 32; Nob. de la Rochelle, 10.
de Burette, Nob. de la Rochelle, 10.
de Burgh, art. Mac Sheehy, 6, 7.
de Bus, art. de Trimond, 15, 19.
de la Bussière, art. Carpentier, 22.
du Busson, Nob. de la Rochelle, 10.
de Bussu, art. de Gaudechart, 29.
de Bussy, art. Testu de Balincourt, 5, 33.
Butel de Sainte-Ville, art. Gourjault, 20.

C

de Cadaren, art. de la Tullaye, 12.
Cailleur, additions, 14.
de Calais, Nob. de la Rochelle, 10.
de Calmels, art. de Lordat, 4; art. de Montaut, 8.
de Calmesnil, art. Gouhier, 15, 17, 27.
de Calonne, art. de Gaudechart, 40.
de Calvisson, art. de Hinnisdal, 18.
de Camarena, art. de Hinnisdal, 36.
Camus de Riverie, art. Charrier, 18.
de Cante, art. de Lordat, 4, 22.
de Cantiers, art. de Gaudechart, 17.
Caraccioli, art. Carpentier, 11.
de Cardaillac-Donzon, art. de Montaut, 7,
de Carné, art. de Cornulier, 4.
de Carnin-Lillers, art. de Hinnisdal, 22, 23.
Carpentier, additions, 16.
de Carpentin, art. Gouhier, 18.
de Cassagne, art. de Lary de la Tour, 11.
Cassard, art. de Cornulier, 37.
de Cassières, art. de Cornette, 6.
de Castelbon, art. de Lordat, 2, 6, 17.
de Castellane, art. de Trimond, 2, 6.
de Castello, art. Gourjault, 10; Nob. de la Rochelle, 10.
de Castelnau, art. de Lordat, 39; Nob. de la Rochelle, 36.
de Castelpers, art. de Lordat, 29, 30.
de Casteras, art. de Lary de la Tour, 11; art. de Lordat, 36; art. de Montaut, 4.
de Castillon, art. de Trimond, 11.
de Catheu, art. de Gaudechart, 32.
de Cathins, art. de Lordat, 32.
de Caulaincourt, Nob. de la Rochelle, 10.
de Caumont, art. de Lordat, 16.
de Caumont-la-Force, art. de Lordat, 40.
de Caussou, art. de Lordat, 26.
de Cauville, art. de Gaudechart, 39.
de Cavailhes, art. Carpentier, 23.
de Cavasse, art. Charrier, 23.
de Cay, additions, 8.
de Ceberet, art. de Hinnisdal, 26.
de la Celle, art. Gourjault, 2.
de Cellery, art. de Montaut, 8.
de Cenasme, art. de Gaudechart, 24.
Censier, art. de la Tullaye, 6.
de Centmars, art. Carpentier, 3.
le Cercler, art. de la Tullaye, 19.
de Ceris, Nob. de la Rochelle, 10.
de Certaines, art. Testu de Balincourt, 31.
Chabot, art. Gourjault, 7.
Chaïs, art. de Trimond, 15.
de Chalmoux, art. Carpentier, 18.
de Chalvet, art. de Lordat, 33.
Chambon, art. Charrier, 7.
de la Chambre, art. Gourjault, 15.
de Champagne, art. de la Moussaye, 16.
de Champagné, art. de la Tullaye, 16.
Champion, art. de Cornulier, 7.
de Champreux d'Altenbourg, art. de Montaut, 4.
de Champs, art. Carpentier, 13.
de Chantemerle, art. de Gaudechart, 8, 14.
le Chanteur, art. Gouhier, 29.
de la Chapelle, art. Gouhier, 5.
de la Chapelle de la Roche-Griffart, art. de Cornulier, 7.
Chappus, art. Charrier, 9.
Charbonneau, art. de Cornulier, 18.

Chardon, art. Charrier, 10.
de Charensat, art. Charrier, 5.
de Charmond, art. Testu de Balincourt, 26.
de Charon, Nob. de la Rochelle, 10.
Charrette, art. de Cornulier, 9, 32.
Charrier, additions, 16.
le Charron, art. de la Tullaye, 7.
de Charry, art. Carpentier, 17.
de Chasseigne, art. Carpentier, 16.
de Chastanet, art. de Lary de la Tour, 6.
Chasteigner, art. Gourjault, 6.
du Chastel, art. Carpentier, 10; art. de la Moussaye, 13, 14.
du Chastellier, art. de la Moussaye, 13; art. de la Tullaye, 5.
de Chastillon, art. Carpentier, 10; art. de Gaudechart, 3, 9.
de Chateaubriand, art. de la Moussaye, 13.
de Chateauneuf, art. de Trimond, 4.
de Châteauverdun, art. de Lordat, 11, 24.
de Châteauvillain, art. de Hinnisdal, 23.
de Châtillon, art. Testu de Balincourt, 10.
Chauderon, art. Charrier, 5.
Chaudon, art. Charrier, 6.
de Chaumejan, art. Testu de Balincourt, 34.
de Chaumont, art. de Gaudechart, 8, 17, 29.
de la Chaussée d'Eu, art. de Gaudechart, 8, 27.
de Chaussegros, art. de Trimond, 16.
de Chauvelin, art. Testu de Balincourt, 28.
de Chavagnac, art, de Hinnisdal, 18.
de Chazal, art. Carpentier, 21.
de Chazot, art. Gouhier, 33.
du Chemin, art. Gouhier, 16.
de Chennevières, art. Testu de Balincourt, 31.
Chérest, art. de Cornette, 4.
Chérot, art. de Cornette, 3, 6.
de Chéry, art. Carpentier, 4; art. de la Moussaye, 29.
de la Chesnaye, art. de Gaudechart, 36.
du Chesne de Beaumanoir, art. de Cornette, 19.
Chevalier, Nob. de la Rochelle, 11.
de la Chevallerie, art. de Trimond, 24.
Chevallier d'Availles, art. Gourjault, 14.
Chevallier de la Coindardière, art. Gourjault, 19.
Chevallier des Essarts, art. Gourjault, 15.
de Chevremont, art. de Gaudechart, 9, 18.
Chevreul, Nob. de la Rochelle, 11.
de Chièvres, Nob. de la Rochelle, 11.
de Chillau. art. de Cornulier, 30.
Cholier de Cibeins, art. Charrier, 24.
Chotard, art. de Cornulier, 37.
de la Choue, art. de la Moussaye, 23, 26, 31.
Choul, art. Gouhier, 36.
de Chourses, art. de Lordat, 32.
Chrestien, art. Mac Sheehy, 11.
Cicinella, art. Carpentier, 11.
Cicredi, art. de Lordat, 21.
Civadier, Nob. de la Rochelle, 11.
du Cladier, Nob. de la Rochelle, 11.
Claret, art. de Cornette, 20.
Clarke, art. de Cornette, 9.
de Clary, art. de Gaudechart, 12, 13.
Clauson, art. de Cornette, 4.
Clauzel, art. de Cornette, 11, 12.
Claveurier, Nob. de la Rochelle, 11.
de Clémenceau, Nob. de la Rochelle, 11.
de Clément, art. de Gaudechart, 33.
le Clerc de la Provoterie, art. de Gaudechart, 33.
Clérembault, art. Testu de Balincourt, 30.
de Clermont, art. de Gaudechart, 3.
de Clisson, additions, 7.
du Clos, art. Gouhier, 30.
de Clouet, art. de Gaudechart, 32.
Cochon de Maurepas, art. de Cornulier, 18.
Coeffier, art. Charrier, 7.
le Coeffrel, art. Gouhier, 36.
de Çoëtivy, art. de la Moussaye, 10.
de Çoëtlogon, art. de Cornulier, 40; art. de la Moussaye, 12.
de Coëtquen, art. de la Tullaye, 5.
Cœuret de Nesle, art. Testu de Balincourt, 13, 22.
des Cognets, art. de la Moussaye, 27.
Colbert, art, de Lordat, 38.
Collas de l'Eperonnière, art. de Cornulier, 36.
Collesson, art. Carpentier, 20.
Collin, art. Testu de Balincourt, 33.
de Colnet, art. de la Moussaye, 32.
de Colombier, additions, 8.
Colonna, art. Testu de Balincourt, 14.
de Colonne, art. de Lary de la Tour, 5.
de Comaille, art. de Cornulier, 3, 6, 30.
de Combaud, art. de Gaudechart, 32.

des Combes, art. Charrier, 15.
de Combettes-Caumont, art. de Montaut, 9.
de Commenan, art. de la Moussaye, 12.
de Commines, art. Carpentier, 4.
de Comminges, art. de Lordat, 4, 7, 19, 25.
de Compaing, Nob. de la Rochelle, 11.
le Compasseur, art. de Cornette, 8.
Compère, art. Charrier, 8.
le Comte, art. Testu de Balincourt, 35; Nob. de la Rochelle, 11.
de Concoret, art. de Cornulier, 5.
de Connidon, Nob. de la Rochelle, 12.
de Conteville, art. de Gaudechart, 11.
de Conty, art. de Gaudechart, 8, 36.
Cools, art. de Cornette, 18.
de Coppis, art. de Hinnisdal, 40.
le Coq, additions, 15.
de Coquerel, additions, 12.
Coquille, art. Carpentier, 19, 20.
de la Corbinaye, art. de la Tullaye, 11.
Cormerais de l'Horme, art. de Cornette, 4.
le Cornu, art. Gouhier, 29, 32.
de Corswarem, art. de Hinnisdal, 12, 31.
de Cortembach, art. de Hinnisdal, 12.
de Corteshem, art. de Hinnisdal, 31.
le Corvaisier, art. de Cornulier, 13.
de Corvol, art. Carpentier, 21.
Cosnier, art. de Cornulier, 16, 18.
Cossart d'Espiès, art. de Gaudechart, 32.
de Cottignies, art. de Hinnisdal, 5.
Cotton, art. de la Moussaye, 22.
de Couasnon, art. de la Tullaye, 11.
de Coudun, art. de Gaudechart, 12.
de Couëtus, art. de Cornulier, 42.
de Couhé, art. Gourjault, 2.
de Coulanges, art. Testu de Balincourt, 32.
Couppé de Kermadec, art. de Cornette, 6.
de la Cour, additions, 14; Nob. de la Rochelle, 12.
de Courmondrain, art. Carpentier, 12, 15.
Couronnel, additions, 10.
Courtez, art. Charrier, 9.
des Courtils de Merlemont, art. de Gaudechart, 33.
de Courtjarret, art. Gouhier, 5, 22.
Coustave, art. Charrier, 4.
Coustureau, art. de la Tullaye, 8.
Coutel d'Ardanne, art. Testu de Balincourt, 33.
Couze, art. Charrier, 6.
de Craon, art. de Hinnisdal, 27.
Creagh, Nob. de la Rochelle, 12.
de Créquy, art. de Hinnisdal, 27.
de Créquy-Bernieules, art. Testu de Balincourt, 6.
Crespat, art. Charrier, 5.
Crespin, Nob. de la Rochelle, 12.
de Crévecœur, art. de Hinnisdal, 26.
Crignon, art. de Trimond, 23.
du Croc, art. de Gaudechart, 24.
Croc de la Robinaye, art. de la Tullaye, 9, 10.
de Croix, art. de Hinnisdal, 5, 38.
de la Croix, art. de Gaudechart 27; art. de Trimond, 6; Nob. de la Rochelle, 12.
de Cronen, art. Gouhier, 7, 8.
de Croy, art. de Hinnisdal, 27.
de Cugnac, art. Testu de Balincourt, 5.
de Cumont, art. de la Tullaye, 19; Nob. de la Rochelle, 12.
de Cursay en Loudunois, Nob. de la Rochelle, 14.
de Curzay, Nob. de la Rochelle, 12, 13.

D

Dalmas, art. Charrier, 7.
Dambray, art. de Cornulier, 22.
de Damian de la Chapelle, art. de Gaudechart, 9.
de Dampont, art. Testu de Balincourt, 6, 10, 26.
de Dargies, art. de Gaudechart, 3, 4, 6, 7, 16.
Daunis, Nob. de la Rochelle, 14.
Dauzy, art. Gourjault, 18.
David, art. Gourjault, 18.
David de Saint-Hilaire, art. de Gaudechart, 36.
Daville, art. de Trimond, 22.
Davy, art. de la Tullaye, 9.
Davy de Balloy, art. de Trimond, 24.

Dean de Luigné, art. de la Tullaye, 19.
de Deckere, art. de Hinnisdal, 36.
Delorme, art. de Cornette, 16.
Delvolue, Nob. de la Rochelle, 14.
Deniau, art. de Cornulier, 13.
Denoual, art. de la Moussaye, 21.
de Derval, art. de Cornulier, 21.
des Déserts, art. de la Moussaye, 20.
Desmier ou Dexmier, Nob. de la Rochelle, 14.
de Dinan, art. de la Moussaye, 9; additions, 3, 4, 5.
Dionnois, art. Carpentier, 5.
de Dixmude, art. de Hinnisdal, 27.
Doat, art. de Lary de la Tour, 11.
Docoy de Saint-Bris, art. Gourjault, 12.
de Dol, additions, 3, 6.
de Donnainval, art. de Gaudechart, 6.
de Donchierff, art. de Hinnisdal, 15, 16, 31.
Dondel, art. de Cornulier, 35.
Donye, art. Charrier, 8.
Doresmieulx, art. Carpentier, 6.
Douard, art. de Cornulier, 17.
le Douillet, art. de la Tullaye, 10.
le Doulcet, art. de Cornulier, 22.
Dragon, art. Carpentier, 5.
de Drenville, art. Carpentier, 16.
du Dresnay, art. de Cornulier, 15, 19.
de Dreux, additions, 11.
Droullin, art. Gouhier, 7, 13.
de Duffle, art. de Hinnisdal, 37.
de Dun, art. de Lordat, 15.
de Duran, art. de Montaut, 7.
Durand, art. de Trimond, 8, 18.
Durant, art. Charrier, 12.
de Durban, art. de Lordat, 11, 21, 22.
Duret, art. Charrier, 22.
de Durfort, art. de Lordat, 4, 16, 19.
Dussault, Nob. de la Rochelle, 14.
de Dyck, art. de Hinnisdal, 6.
Dyel, art. de Cornette, 3, 5, 6.

E

Écherpes, art. Gouhier, 33.
de l'Écluse, art. Gouhier, 4; art. de la Tullaye, 19.
de l'Écuyer, art. de la Tullaye, 19.
d'Efferen, art. de Hinnisdal, 32.
d'Effiat, art. Charrier, 7.
d'Élie, art. de Lary de la Tour, 7.
d'Ennetières, art. Carpentier, 10.
d'Erkenteel, art. de Hinnisdal, 31.
d'Erquinghem, art. Carpentier, 4, 5.
Errault, art. Testu de Balincourt, 32.
d'Escalles, art. Gouhier, 6.
d'Eschivard, Nob. de la Rochelle, 4.
d'Escorches, art. Gouhier, 8, 9, 10, 14, 17, 21.
d'Escrots d'Estrée, art. de Cornulier, 26.
Escudier, art. Charrier, 4.
Esnaud, Nob. de la Rochelle, 15.
d'Espagne de Ramefort, art. de Lordat, 32.
d'Esparbès, art. de Lary de la Tour, 9.
de l'Espinasse, art. Carpentier, 19.
d'Espinay, art. Gouhier, 9; art. de la Moussaye, 13; additions, 5, 6.
de l'Espinay, art. de Cornulier, 29.
d'Espinay-Saint-Luc, art. de Gaudechart, 8, 19, 27.
des Essarts, art. de Gaudechart, 21, 24; art. Gouhier, 36.
de l'Estang, Nob. de la Rochelle, 15.
Estienne, art. Gouhier, 21.
Estourneau, Nob. de la Rochelle, 15.
d'Estouteville, art. Gouhier, 4,
d'Estrées, art. de Hinnisdal, 3, 27; additions, 15.
d'Étampes, art. de Hinnisdal, 18.
d'Évran, additions, 5.
d'Eymini, art. de Trimond, 9.

F

de Fabre, art. de Trimond, 19.
Fagan, art. Mac Sheehy, 7.
Faget, art. de Lary de la Tour, 11.
de Falconesse, art. de Trimond 9, 10.
Falligon, Nob. de la Rochelle, 15.
Falloux, art. Testu de Balincourt, 31.
de Farecourt, art. de Gaudechart, 6.
de la Farge, art. Charrier, 4.
du Fau, Nob. de la Rochelle, 15.
du Faur, art. de Lordat, 30.
du Faur de Pibrac, art. de Cornulier, 12, 14.

du Faur de Saubiac, art. de Montaut, 7.
Faure, art. de Lordat, 14; Nob. de la Rochelle, 15.
de Faure de Saint-Maurice, art. de Montaut, 7.
Favreau, art. Gourjault, 6.
du Fay, art. de Gaudechart, 11, 17, 33; art. Gourjault, 12.
de la Faye, Nob. de la Rochelle, 15.
du Faye, art. de Gaudechart, 14.
de Fayel, art. de Hinnisdal, 3.
de la Fayolle, art. de Lordat, 12.
Fé, Nob. de la Rochelle, 15.
le Febvre de Wagicourt, art. de Gaudechart, 27.
de Ferrari, art. Charrier, 25.
Ferray des Fontaines, art. de Cornette, 13.
Ferret, Nob. de la Rochelle, 16.
Ferreti, art. de Trimond, 12.
de Ferrières, art. de Trimond, 4.
le Ferron, additions, 6.
de Ferroul de Selles, art. de Lordat, 31.
de Feugerets, art. Gouhier, 26.
de Feuquières, art. de Gaudechart, 10.
le Feuvre, art. de Cornulier, 16.
le Fèvre de la Faluère, art. de la Tullaye, 14.
de Feydeau, art. Gourjault, 5, 6.
de Fiennes, art. de Hinnisdal, 17.
de Fiéret, art. de Lary de la Tour, 10.
Fitz-Gérald, art. de la Moussaye, 29.
Fitz-Maurice, art. Mac Sheehy, 7.
Fitz-Patrick, art. Mac Sheehy, 7.
Flambart, Nob. de la Rochelle, 16.
de Fleurignac, Nob. de la Rochelle, 29.
Fleuriot, art. de Cornulier, 8, 10, 22.
de Fleury, Nob. de la Rochelle, 16.
de Florat, art. Charrier, 6.
de Foix, art. de Lordat, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28; art. de Montaut, 5.
de la Fond, art. Carpentier, 21.
de Fontaine, additions, 1.
de la Fontaine, art. de Gaudechart, 9, 39; art. Testu de Balincourt, 26; additions, 6.
de Fontaines, art. de Gaudechart, 8, 9, 13, 14, 15, 16; additions, 12.
de Fontenay, art. Carpentier, 7.
de Forcadel, art. de Hinnisdal, 26.
de Formé, art. Testu de Balincourt, 27.
de Formezelle, additions, 15.
de Fornier, art. de Montaut, 9.
du Fossat, art. de Lordat, 12, 13.
de la Fosse, art. Carpentier, 6, 8: art. de Gaudechart, 29.
du Fou, art. de la Tullaye, 20.
du Fou de Vigean, art. Gourjault, 11.
Foucaud, art. de Cornulier, 9.
Foucault, art. Gourjault, 8; art. de la Tullaye, 12.
Foucault de Vauguyon, art. de Cornulier, 28.
de Fougères, art. de la Tullaye, 2, 3.
de Fouilleuse, art. de Gaudechart, 7, 8, 18, 24, 29.
Foulé, art. Carpentier, 13, 14.
de Foulques, art. Gouhier, 18.
du Four, art. Charrier, 16, 19; art. Gouhier, 25, 36.
Fourché, art. de la Tullaye, 18.
le Fourestier, Nob. de la Rochelle, 16.
Fournier, art. de Gaudechart, 16.
le Fournier de Wargemont, art. de Gaudechart, 40.
Fournier de Trelo, art. de la Moussaye, 30.
Foy, art. de Gaudechart, 26.
le Franc, art. Gouhier, 10.
Franchet de l'Aumosne, art. de la Moussaye, 14.
de Francquefort, Nob. de la Rochelle, 16.
des Francs, art. Gourjault, 10.
de Franquetot, art. de la Moussaye, 16.
de la Frasse de Seynas, art. Charrier, 25.
de Fresnoy, art. Testu de Balincourt, 15.
Frétard, Nob. de la Rochelle, 16.
des Friches-Doria, art. de Cornulier, 27.
de Frizals, art. de Lordat, 36.
Frotier, Nob. de la Rochelle, 16.
de Fumal, art. de Hinnisdal, 16, 17, 19, 21, 23.
de Furstenberg, art. de Hinnisdal, 20, 21, 23.

G

de Gaalon, Nob. de la Rochelle, 16.
Gabard, art. de Cornulier, 33.

Gaboury, art. Charrier, 19.
de Gadernonx, art. de Lordat, 26, 27.
le Gaigneur, Nob. de la Rochelle, 16.
Gaignon, art. Charrier, 10.
Gaillard, Nob. de la Rochelle, 16, 17.
Gaillard d'Alquine, art. de la Moussaye, 31.
de Gain de Linars, art. Carpentier, 22.
le Gal de Cienfiou, art. de Cornulier, 14.
de Galard de Béarn, art. de Cornulier, 43.
Galays, art. de la Tullaye, 5.
Galliot, Nob. de la Rochelle, 17.
de la Gallissonnière, art. de Cornulier, 22; art. Testu de Balincourt, 11.
de Ganac, art. de Lordat, 4.
de Ganger, art. de Gaudechart, 8.
de Garanou, art. de Lordat, 11.
de la Garde, art. Testu de Balincourt, 25, 34.
Gardié de Beuze, art. de Cornette, 19.
de Gardouch, additions, 9.
de Garges, art. de Gaudechart, 13.
Garnett, art. de Cornette, 4.
Garnier, art. de Cornulier, 32; additions, 4.
Gastepère, art. Charrier, 5.
Gathovius de Holsbecke, art. de Hinnisdal, 40.
Gaudemart, art. de Trimond, 10.
Gaudin, Nob. de la Rochelle, 17.
Gaugaing, Nob. de la Rochelle, 17.
Gaultier, art. de la Tullaye, 8.
de Gaussé, Nob. de la Rochelle, 17.
de Gavarret, art. de Lordat, 26.
Gayot de la Bussière, art. Charrier, 15.
Gayte, art. Charrier, 5.
le Geay, art. Gourjault, 12.
Geffroy, art. de la Tullaye, 14.
de Geloes, art. de Hinnisdal, 40.
de Genas, art. Testu de Balincourt, 25.
de Genibrouse, art. de Lordat, 31.
de Gennes, art. de Cornulier, 37.
Gentil, Nob. de la Rochelle, 17.
le Gentil, art. Carpentier, 14.
Geoffroy, art. Gourjault, 9, 11, 13, 14; Nob. de la Rochelle, 17.
de Géradon, art. Carpentier, 24.
de Gérin, art. de Trimond, 7.
Germa, art. de Cornette, 18.
Geuf, art. Charrier, 8.
de Ghistelles, art. Carpentier 10; art. de Hinnisdal, 39.
de Gilbert de Lomel, art. de Cornette, 9, 10, 12, 13.
Gillain, art. Gouhier, 12.
Gillet de la Renommière, art. de Cornulier, 22.
Gillier, art. Gourjault, 12.
de Gillon, art. Carpentier, 9.
de Girardin, additions, 8.
Giraud, art. de Cornette, 3; art. de Cornulier, 25.
Givart, art. Gouhier, 29.
de Glandevès, art. de Trimond, 18.
de Glapion, art. Gouhier, 12.
de Glatigny, art. Gouhier, 16.
le Gobien, art. de la Moussaye, 24.
Godeschal, art. de Gaudechart, 2.
de Gommier, Nob. de la Rochelle, 17.
de Gontaut-Biron, art. de Lordat, 38, 40.
Goret, art. de Cornulier, 14.
Gotans, art. de Hinnisdal, 33.
de Gotterswyc, art. de Hinnisdal, 23.
Goubin, art. de la Moussaye, 23.
Gouhier, additions, 16.
Gouin, art. de Cornulier, 36.
Gouion de Sévigné, art. de la Tullaye, 3.
de Goulaine, art. de Cornulier, 9.
Goullard, Nob. de la Rochelle, 17.
Goures, art. de la Moussaye, 22.
de Gout de Rouillac, Nob. de la Rochelle, 26.
de Gouy, art. Carpentier, 2
Gouyon, art. de Cornulier, 18.
Goyon, art. de Cornulier, 25, 27, 28; art. de la Moussaye, 12, 1519, 20, 22.
de Goyrans, art. de Montaut, 6.
de Graffort, Nob. de la Rochelle, 36.
de la Gramuse, art. de Trimond, 15.
Grand, Nob. de la Rochelle, 17.
le Grand, Nob. de la Rochelle, 17.
de la Grandière, art. de la Tullaye, 19.
de la Grange, Nob. de la Rochelle, 17.
Grangier, art. Testu de Balincourt, 9.
Grannast, additions, 2, 4.
Green de Saint-Marsault, art. Gourjault, 18; Nob. de la Rochelle, 18; additions, 1.
Grenier, Nob. de la Rochelle, 18.
de la Grèze, additions, 1.
Griffon, Nob. de la Rochelle, 18.
de Grignan, art. Charrier, 19.
de Grignon, art. de la Tullaye, 14.
Grilhaut des Fontaines, art. de Cornette, 13.
de Grimberghe, art. de Hinnisdal, 37.
Grimoard, Nob. de la Rochelle, 18.
Grimouard, art. de Cornulier, 30.

Grollier, art. Charrier, 18.
du Gru du Bois, art. Carpentier, 17.
de Gruel, art. de Lordat, 31.
Gruet, art. de Cornette, 20.
du Gué, art. Charrier, 13, 14, 17.
Gueau, art. de Trimond, 23.
de Guémadeuc, art. de la Moussaye, 13.
de la Guerche, Nob. de la Rochelle, 4.
Guéricy, art. Testu de Balincourt, 29.
Guérin, art Charrier, 10; art. Gourjault, 14.
du Guermeur, art. Carpentier, 24.
Guerpel, art. Gouhier, 8.
de Guéry, art. Gouhier, 15.
du Guesclin, art. de la Moussaye, 8, 17; additions, 7.
Guibert, Nob. de la Rochelle, 19.
Guibourg, Nob. de la Rochelle, 19.
de Guighoven, art. de Hinnisdal, 6, 7.
de Guilbon, art. Testu de Balincourt, 27.
de Guilhot, art. de Lordat, 28.
Guillaudeau, Nob. de la Rochelle, 19.
Guillaume, art. Carpentier, 17.
Guillaumeau, Nob. de la Rochelle, 19.
Guillem, Nob. de la Rochelle, 19.
de Guillenghien, art. de Hinnisdal, 20.
de Guillon, art. Gouhier, 5.
Guinant, additions, 7, 8.
Guinot, voy. Guynot.
Guiraud, art. de Trimond, 22.
de Guirengaud, art. de Cornette, 19.
de Guiry, art. Gouhier, 23, 31.
Guiton, Nob. de la Rochelle, 19.
de Guitté, art. de la Tullaye, 4.
de Gutschoven, art. de Hinnisdal, 8, 10, 32.
Guy, Nob. de la Rochelle, 19.
Guyet, art. Charrier, 5; art. de Cornulier, 12.
Guymont, art. Carpentier, 16.
Guynot ou *Guinot*, Nob. de la Rochelle, 19.
Guyogon, art. Charrier, 7.
Guyon, art. Gouhier, 36.

H

de Haccourt, art. de Hinnisdal, 9.
de Hacqueville, art. Testu de Balincourt, 8.
du Haget de Vernon, art. de Lordat, 40.
de Hallebout, art. Gouhier, 20.
Hallouin, art. de Cornulier, 24.
de Hallwin, art. de Hinnisdal, 39; art. Testu de Balincourt, 11.
de Hamelin, art. Testu de Balincourt, 11.
de Hangest, art. de Gaudechart, 8, 30.
de Hangouart, art. Carpentier, 3, 5.
de la Hante, art. de Cornette, 8.
de Harchies, art. de la Moussaye, 31.
de Harcourt, art. Testu de Balincourt, 6.
Hardy, Nob. de la Rochelle, 20.
de Harenc, art. Charrier, 24.
le Haste, art. de Cornulier, 25.
de Haudion, art. Carpentier, 9.
de Hauport, art. Carpentier, 9.
de Haut, art, de Cornette, 8.
de Hauthem, art. de Hinnisdal, 31.
d'Hautpoul, art. de Lordat, 40.
Hay des Nétumières, art. de Cornulier, 13, 14, 20.
de la Haye, art. de Hinnisdal, 25; art. Testu de Balincourt, 5, 32.
des Hayes, art. Gouhier, 28.
Hector, art. Gourjault, 2.
de Heère, art. de la Tullaye, 19.
de Heers, art. de Hinnisdal, 33.
de Heetveelde, art. de Hinnisdal, 36.
Hélies, art. Gourjault, 16.
de Hellende, art. de Gaudechart, 13.
de Hemricourt, art. de Hinnisdal, 16.
Henard, art. Gouhier, 28, 31.
Hennequin, art. Testu de Balincourt, 6; art. de Trimond, 24.
Herbert du Jardin, art. de Cornette, 10.
de Herckenrode, art. de Hinnisdal, 31.
d'Herisson, Nob. de la Rochelle, 11, 20.
de Hermanville, art. de Montaut, 2.
l'Hermite, art Gouhier, 34.
de Héron, art. Testu de Balincourt, 11.
d'Hérouville, art. Gouhier, 3.
de Hesbert, art. Gouhier, 11.
de Heurne, art. de Hinnisdal, 4.
de Heusden, art. de Hinnisdal, 9.
Hilairet, Nob. de la Rochelle, 20.
Hillen, art. de Hinnisdal, 9.
de Hodenc, additions, 10.
de Hoensbroeck, art. de Hinnisdal, 10.
de la Hogue, art. Carpentier, 24.
l'Homme de Montigny, art. de Cornette, 9.

Horric, Nob. de la Rochelle, 20.
l'Hôtelier, art. de Cornette, 16.
Houé, art. de Cornette, 4.
du Houlley, art. Gouhier, 10.
de Houmeaux, art. de Cornulier, 11, 15.
du Houx, art. Gouhier, 27.
Hudebert, art. Gouhier, 15, 21.
Hue de Carpiquet, art. Gouhier, 22; additions, 16.
de Huesch, art. de Hinnisdal, 15.
Hugues, art. de Lordat, 18.
de Hulsberg, art. de Hinnisdal, 33.
de Hunolstein, art. de Hinnisdal, 30.
de Huntington, art. Carpentier, 7.

I

d'Icart, art. de Montaut, 9.
de l'Ile-Adam, art. de Gaudechart, 16.
Imbert de la Bazecque, art. de Cornette, 10.
d'Inville, art. de Gaudechart, 9.
d'Irigii, art. de Trimond, 14.
Isle, Nob. de la Rochelle, 20.
de l'Isle, Nob. de la Rochelle, 20; additions, 6.
d'Issard, art. Charrier, 4.
Iver, art. Gouhier, 35.
Ivery, art. de Gaudechart, 32.

J

de Jailly, Nob. de la Rochelle, 23.
Janvier, additions, 6.
Janvre, art. Gourjault, 17.
le Jar, art. de Cornulier, 15.
de Jarno, art. Gourjault, 17.
de Jarsins, Nob. de la Rochelle, 20.
Jau, Nob. de la Rochelle, 20.
le Jay, Nob. de la Rochelle, 20.
le Jay de Gerzat, art. Charrier, 4.
Jaymaert, art. de Hinnisdal, 33.
le Jeune, additions, 5.
de Johannes, art. Gouhier, 18.
Johannet, Nob. de la Rochelle, 20.
de Joigny, additions, 10.
Joly, art. Carpentier, 15.
du Jon, Nob. de la Rochelle, 20.
du Jorna, art. de Cornette, 4, 5.
Joubert, art. Gourjault, 11; Nob. de la Rochelle, 20.
de la Joue, art. de Cornulier, 23.
Jouin, art. de la Moussaye, 20.
Jourdain, art. de Trimond, 8.
Juchault de la Moricière, art. de Cornulier, 26; art. de la Tullaye, 17.
Juglard, Nob. de la Rochelle, 21.

K

de Keersbeeck, art. de Hinnisdal, 33.
de Kéraufray, art. de la Tullaye, 3.
de Kergadiou, art. Carpentier, 22.
de Kermeno, art. de Cornulier, 32.
de Kérouartz, additions, 6.
de Kéroullas, art. de la Tullaye, 16.
de Kervenozaël, art. de Cornulier, 19.
Kieffel, art. de Hinnisdal, 38.
de Kœnigsegg, art. de Hinnisdal, 19.

L

de Labadie, Nob. de la Rochelle, 21.
de Labat, Nob. de la Rochelle, 21.
Labbé, art. de la Moussaye, 18.
de Lage, Nob. de la Rochelle, 21.
de Laigle de la Montagne, Nob. de la Rochelle, 21.
de Laigue, art. de Trimond, 4.
Laisné, Nob. de la Rochelle, 21.
de Laistre, art. de Gaudechart, 35.
Lambert, art. de la Moussaye, 23; Nob. de la Rochelle, 19, 21.
de Lameth, art. de Gaudechart, 36.
de Lanchère, Nob. de la Rochelle, 21.
de Landas, art. Carpentier, 10, 11,

15; art. de Hinnisdal, 5, 19.
de la Lande, art. Charrier, 7; art. de la Tullaye, 15.
des Landes, art. de Gaudechart, 28; art. de Lordat, 8.
de Langeais, art. de Gaudechart, 2.
de Langhen, art. de Hinnisdal, 11.
Langlàis, art. de la Tullaye, 4.
Langlois, art. Gouhier, 33.
de Langourla, art. de la Moussaye, 12.
de Lanloup, art. de Cornulier, 20.
de Lannoy, art. Carpentier, 9; art. de Hinnisdal, 29.
de Larocque-Latour, art. de Trimond, 24.
de Laroque, art. de Lary de la Tour, 11.
de Las, art. de Montaut, 7.
de Lasseran, art. de Lordat, 29.
le Lasseur, art. Gouhier, 17.
de Lastic, art. de Lordat, 40.
de Lastre, Nob. de la Rochelle, 21.
Laugier, art. de Trimond, 8.
de Launay, art. Charrier, 19; art. de Cornulier, 7.
de Laurenzan, art. de Lary de la Tour, 7.
de Lautrec, art. de Lary de la Tour, 5; art. de Lordat, 27, 28.
Lauvergnat, art. Gourjault, 14, 17; Nob. de la Rochelle, 16.
Lauvergne, art. Gourjault, 15.
du Laux, Nob. de la Rochelle, 22.
de Laval, Nob. de la Rochelle, 22.
Law de Lauriston, art. de Cornulier, 44.
Léger, art. Gouhier, 36.
de Leiningen, art. de Hinnisdal, 19.
Lemoine-Maudet, art. de Cornette, 3.
Lenfant, art. de la Tullaye, 8.
de Lers, art. de Lordat, 4.
de Lescallé, art. Gouhier, 26, 27.
Lescalopier, art. Charrier, 19.
Lescot, art. Charrier, 4.
de Lescot, art. de Gaudechart, 28.
de Lescure, art. de Montaut, 4.
de Lesquen, art. de la Moussaye, 8, 30.
de Lesrat, art. de la Tullaye, 15.
de Levis, art. de Gaudechart, 5; art. de Lordat, 3.
Lévy, art. de la Tullaye, 15.
de Lezenec, art. de la Tullaye, 9.
de Lezennes, art. de Hinnisdal, 3.
Libault, art. de Cornulier, 35.
de Lichtervelde, art. de Hinnisdal, 39.
de Lières, art. de Hinnisdal, 17, 18, 25.
le Lieur, art. Testu de Balincourt, 3, 32.
de Lieurray, art. de Gaudechart, 8, 19.
de Ligne, art. de Hinnisdal, 3, 39.
de Lignières, art. de Gaudechart, 8, 32.
de Ligoure, Nob. de la Rochelle, 22.
de Limermont, additions, 12.
de Linden, art. de Hinnisdal, 5.
Linière de Charroppin, art. de Cornette, 11.
Liotaud, art. Charrier, 17.
de Liré, additions, 7.
de Lissac, art. de Lordat, 28.
Lithier, art. Carpentier, 14.
de Livenne, Nob de la Rochelle, 22.
de Lobersac, Nob. de la Rochelle, 24.
Lock, art. de la Moussaye, 29.
de Lœuvre, art. de Cornette, 2.
de Longaulnay, additions, 6.
de Longueil, art. de Hinnisdal, 29.
de Longueval, art. de Hinnisdal, 27; art. Testu de Balincourt, 11.
de Longuevergne, art. de Montaut, 8.
de Longueville, art. de Trimond, 14.
de Loos, art. de Hinnisdal, 20, 34.
de Lorgeril, art. de la Moussaye, 28.
le Lorrain, art. de Gaudechart, 15.
de Louail, art de Cornulier, 36.
de Loubert, Nob. de la Rochelle, 22.
le Loup, art. de Cornulier, 31.
Louveau, art. Gourjault, 16.
de Louvel, Nob. de la Rochelle, 10.
de Louverchies, Nob. de la Rochelle, 25.
de Louverval, art. Carpentier, 6.
Louvet d'Herponcey, art. Gouhier, 19; additions, 16.
de Lovedan, art. de Lordat, 30.
Loysel, art. de Cornulier, 8.
de Lubersac, Nob. de la Rochelle, 22.
de Luchet, Nob. de la Rochelle, 24.
de Lupé, art. de Lary de la Tour, 5; art. de Montaut, 4.
de Lupersat, Nob. de la Rochelle, 24.
de Lurcy, Nob. de la Rochelle, 22.
de Lusignan, Nob. de la Rochelle, 15.
de Luynes, art. de Cornulier, 25.
de Luzarches, art. Gourjault, 7.
de Luzy, art. Charrier, 12; Nob. de la Rochelle, 25.
Lyfsoens, art. de Hinnisdal, 32.

M

Mac Donagh, art. Mac Sheehy, 7.
Mac Donald, art. Mac Sheehy, 4.
Mac Donnell, art. Mac Sheehy, 4, 5.
Mac Dowell, art. Mac Sheehy, 4.
Mac Grath, art. de la Moussaye, 30.
Mac Mahon, art. Mac Sheehy, 6, 7.
Mac Rory, art. Mac Sheehy, 4.
Mac Sweny, art. Mac Sheehy, 6.
Macaire, art. de Gaudechart, 26.
de Machecoul, additions, 7, 8.
Madier de Milly, art. Charrier, 21.
de Madron, art. de Lordat, 32.
Mage, Nob. de la Rochelle, 24.
de Magnan, art. de Trimond, 9.
de Magnien, art. Carpentier, 12.
Magon de la Ballue, art. de Cornulier, 21.
Maheut, art. Gouhier, 34.
de Maillé, art. Testu de Balincourt, 10, 11.
de Mailly, art. Carpentier, 8.
de Maimbier, art. de la Moussaye, 8.
de Mainemares, art. de Gaudechart, 24.
de Mainvielle, Nob. de la Rochelle, 24.
le Maire, art. Testu de Balincourt, 27; art. de la Tullaye, 8.
de Maisons, art. de Hinnisdal, 29.
le Maistre, art. Testu de Balincourt, 31.
de Malart, art. Gouhier, 20, 33.
de Malleray, art. Gourjault, 17; art. Testu de Balincourt, 15.
de Mallevaud, art. Gourjault, 18.
le Mallier, art. de Cornulier, 20, 26.
Mangin, art. de la Tullaye, 14.
Manseault, art. Gourjault, 17.
de Mansencome, art. de Lordat, 29, 33.
de Maornac, art. de Lordat, 20.
de Maquerel, art. Testu de Balincourt, 4.
Marchand, voy. de la Mothe.
le Marchand, art. Carpentier, 21; art. Testu de Balincourt, 27.
de la Marck, art. de Hinnisdal, 20, 21, 23, 24.
de Marckais, art. de Hinnisdal, 23.
de Marconnay, art. Gourjault, 11, 12; Nob. de la Rochelle, 13.
des Mares de Walle, art. de Hinnisdal, 36.
de Marescot, art. Gouhier, 6, 27.
de Mareuil, Nob. de la Rochelle, 24.
de Margaro, art. de la Moussaye, 8, 17.
Marguerie, art. Gouhier, 17.
Marin, art. de la Moussaye, 23; Nob. de la Rochelle, 24.
Marion, art. de Cornulier, 33.
de Marliac, art. de Lordat, 11.
Maroix, Nob. de la Rochelle, 25.
de Marquefave, art. de Lordat, 4, 10, 13, 19.
de Marray, Nob. de la Rochelle, 23.
de la Marre, art. Gouhier, 27.
de Martigues, art. de Cornulier, 5.
de Martimont, art. de Gaudechart, 6.
Martin, art. de Cornulier, 9; Nob. de la Rochelle, 18.
Martin de la Baluère, art. de Cornulier, 20.
Martin des Martinières, art. de Cornette, 14, 16, 17, 20.
Martineau, art. de la Tullaye, 13.
de Martines, art. de Gaudechart, 30.
du Mas, art. Charrier, 7.
Masearen, art. de Trimond, 23.
Mascranny, art. Charrier, 18.
de Masnau, art. de Lordat, 38.
de Masparault, art. Testu de Blaincourt, 14.
de Massas, art. de Lary de la Tour, 4.
de Masseilles, art. Testu de Balincourt, 32.
de Massougnie ou *de Massogne*, Nob. de la Rochelle, 25.
de Mathefelon, art. de la Moussaye, 7.
Mathieu, Nob. de la Rochelle, 25.
du Matz de Montmartin, art. de la Moussaye, 14.
de Maubus, art. Carpentier, 5.
Mauclerc, art. Gourjault, 12.
Mauguin, art. Charrier, 5.
Mauguy, Nob. de la Rochelle, 25.
de Mauléon, art. de Cornulier, 22; art. de Lary de la Tour, 2, 5, 7; art. de Lordat, 30, 32.
Maumarchet, art. Gourjault, 2.
de Mauny, art. de Gaudechart, 6, 7; additions, 5, 6.
de Maurans, additions, 6.
Maurin, art. Charrier, 6.
Mauvière, art. Cornette, 2, 7.
du May, art. Charrier, 17.
de Mayenne, additions, 5, 6.
des Mazis, art. Gouhier, 24.
Mazuyer, art. Charrier, 8, 14.
de Mean, art. de Hinnisdal, 37.
de Meers, art. de Hinnisdal, 36.

Mehée, Nob. de la Rochelle, 25.
le Meignen, art. de Cornulier, 24
Mélignan, Nob. de la Rochelle, 26.
de Mellet, art. Gouhier, 26 ; art. de Lary de la Tour, 10.
de Mélotte, art. Carpentier, 24.
de Melun, art. de Hinnisdal,; art. 27. de la Moussaye, 15.
Ménardeau, art. de Cornulier, 25.
le Meneust, art. de Cornulier, 32, 37.
de Ménouère ou *de Ménoire*, Nob. de la Rochelle, 25.
Mercier, art. Carpentier, 5.
le Mercier de Beausoleil, art, de Cornette, 5.
le Mercier de la Clertière, art. de Cornette, 4, 5.
le Mercier de Maisoncellle, art. de Cornette, 3, 4, 6, 7.
le Mercier de Richemont, art. de Cornette, 5, 6.
du Merdy, art. de Cornulier, 19, 20.
le Merle, art. de Cornulier, 37.
du Merle, art. Gouhier, 14.
Merlesse, art. de Trimond, 8.
Mérot, art. de la Tullaye, 18.
Meschin, Nob. de la Rochelle, 25.
Meschinet, Nob. de la Rochelle, 25.
Mesnage, Nob. de la Rochelle, 26.
Mesnard, art. de la Moussaye, 14 ; Nob de la Rochelle, 26.
de Mesnard, art. de Lordat, 40.
du Mesnil, art. de Gaudechart, 32 ; art. Gouhier, 7.
de Messey, art. Testu de Balincourt, 13.
de Messignac (Bonin), additions, 1.
de Mettecoven, art. de Hinnisdal, 9, 16, 31, 33, 40.
de Metternich, art. de Hinnisdal, 39.
le Meunier, art. Testu de Balincourt, 26.
de Meyère, art. de Hinnisdal, 36.
Michon, art. Charrier, 20, 22.
de Miglos, art. de Montaut, 6, 7.
Mignonneau. Nob. de la Rochelle, 26.
de Milani, art, de Trimond, 17.
Millard, art. Gouhier, 21.
Millet de Neumare, art. de la Tullaye, 16.
Millot, art. Carpentier, 14.
de Milly, art. de Gaudechart, 5 ; additions, 14.
Minard, art. Charrier, 7, 16.
Minet, art. Charrier, 17.
le Mintier, art. de la Moussaye, 26, 30.
de Miossens, art. de Lary de la Tour, 4.
de Mirebeau, Nob. de la Rochelle, 14.
de Mirepoix, art. de Lordat, 17, 19.
Mocquot, art. Carpentier, 17.
le Moictier, art. de Gaudechart, 20, 21.
le Moine, art. Gouhier, 29.
Moinet de Lisle, art. Gouhier, 23.
le Moitier, art. Testu de Balincourt, 13.
le Molvier, art. Charrier, 3.
de Mombreck, art. de Hinnisdal, 34.
Monchy, art. de Hinnisdal, 27.
de Moncoquier, art. Carpentier, 16.
de Moncorps, art. Carpentier, 22.
de Moncourier, Nob. de la Rochelle, 26.
de Monfaucon, art. de Lordat, 34.
de Monfriand, Nob. de la Rochelle, 26.
Monier, art. de Lary de la Tour, 8.
de Monnay, art. de Gaudechart, 18, 29.
Monnereau, Nob. de la Rochelle, 26.
de Monspey, art. Charrier, 24.
de Monstron, art. de Montaut, 6, 7.
de Monsures, additions, 12.
de Montagnac, art. de Lordat, 40.
de Montagu, art. Gouhier, 25.
de Montalembert, art. Gourjault, 8 ; Nob. de la Rochelle, 26, 31.
de Montault, art. de Lary de la Tour, 3 ; Nob. de la Rochelle, 26 ; additions, 8, 9.
de Montbourcher, art. de la Moussaye, 16.
de Montbrun, art. de Lordat, 23.
de Montcalm, art. de Trimond, 20.
de Montégut, art. de Lary de la Tour, 3, 10.
de Montesquiou, art. de Lary de la Tour, 3, 4, 8.
de Montfort, art. de Lordat, 3 ; additions, 12.
de Montgommery, art. Gouhier, 23 ; art. de la Moussaye, 16.
de Montgrand, Nob. de la Rochelle, 27.
de Monthomer, art. de Gaudechart, 30.
de Monti, art. de Cornulier, 21.
de Montlezun, art. de Lary de la Tour, 4, 3.
de Montlouy, art. Gourjault, 6.
de Montmorency, art. de Cornulier, 14 ; art. de Gaudechart, 24 ; art. Testu de Balincourt, 5, 7, 30.
de Montmorin, art. Charrier, 4.
de Montpellier, Nob. de la Rochelle, 27.
de Montpezat, art. de Lordat, 33.
de Montrabé, Nob. de la Rochelle, 3.
de Montrichart, art. Carpentier, 15.
de Montsorbier, art. de Cornulier, 26.

Morand, art. Gourjault, 2.
Moreau, art. de Cornulier, 35; art. Testu de Balincourt, 31.
Morel, art. de Cornulier, 20, 38; art. Gouhier, 12, 29; Nob. de la Rochelle, 27.
de Morell, art. Testu de Balincourt, 25.
de Morès, art. Testu de Balincourt, 6.
de Moreuil, art. Testu de Balincourt, 27.
Morice de Coetquelfen, art. de la Tullaye, 13, 14.
Morin, art. de Cornulier, 31, 33.
Morin d'Auvers, art. Gouhier, 22.
Morin de Boismorin, Nob. de la Rochelle, 27.
de Mornay, art. de Gaudechart, 8, 18, 21, 23, 24.
Morvan, additions, 5.
de la Mosinière, Nob. de la Rochelle, 27.
de la Mothe, Nob. de la Rochelle, 27.
de Mothes, Nob. de la Rochelle, 27.
de la Motte, art. de Gaudechart, 14; art. Gouhier, 5; art. de la Moussaye, 10.
de la Motte-Baracé, art. de la Tullaye, 11.
Mouesan, art. de la Moussaye, 28.
de Moulignon, art. de la Tullaye, 19.
de Moulin, art. de Cornulier, 20.
Moulin de Chevïré, art. de la Tullaye, 17.
deMoussy-la-Comtour, art. Gourjault, 19.
de Moustier, art. de Hinnisdal, 26.
Moyne, Nob. de la Rochelle, 28.
de Moysen, art Gourjault, 14.
de la Muce, art. de la Moussaye, 14.
de Mude, art. de Hinnisdal, 3.
de Mun-Sarlabous, art. de Montaut, 4.
du Mur, art. Charrier, 6.
de Murviel, art. de Lary de la Tour, 7.
de Myée de Guesprée, art. Gouhier, 13.
Myron, art. de Cornulier, 8.

N

Nadau, art. de Cornette, 3, 5, 6, 18.
de Narbonne de Fimarcon, art. de Lary de la Tour, 5, 8.
de Narbonne-Lara, art. de Montaut, 3.
de Nassau-Orange, art. de la Moussaye, 16.
de Nedonchel, additions, 10.
de Neilles, Nob. de la Rochelle, 28.
Néron de Longpré, art. de Cornette, 3, 4, 6.
de Nesle, art. de Gaudechart, 8, 12.
de Neuchèze, art. Carpentier, 17.
de Neufville, art. Carpentier, 2, 8; art. Gouhier, 27.
de Neuville, art. Testu de Balincourt, 5.
Neville, art. Carpentier, 7.
de Néville, art. de Lary de la Tour, 3.
Nicolas, art. de Gaudechart, 15.
Nicollon, art. de la Tullaye, 7.
Niobet, art. de Cornette, 8.
de Nisem, art. de Hinnisdal, 7.
de Noaillan, art. de Lary de la Tour, 4, 8.
de Noaillé, art. Gourjault, 3.
de Noel, art. de Montaut, 4.
de Nogaret, art. de Trimond, 3; Nob. de la Rochelle, 28.
de Nollent, art. Gouhier, 21.
de Nollet, art. Gouhier, 12, 13.
Normand, Nob. de la Rochelle, 28.
le Normand, art. Gouhier, 7.
de Nos, art. de Lary de la Tour, 8.
des Nos, art. de la Moussaye, 15.
Nou, art. de Cornulier, 24.
de la Noue, art. de Cornulier, 7.
le Noury, art. Gouhier, 31.
de Noyelles, art. de Hinnisdal, 23; additions, 10.
de Noyer de Saint-Vincent, art. de Trimond, 19.
de Nuchèze, art. Gourjault, 5, 6; Nob. de la Rochelle, 31.
de Nully, art. de Gaudechart, 30.

O

d'Offay, art. de Gaudechart, 3.
d'Offoy, art. de Gaudechart, 3.
Ogilvie, art. de la Moussaye, 29.
O'Hehir, art. Mac Sheehy, 9.

d'Oilliamson, art. de Cornulier, 42.
d'Oiry, additions, 11.
d'Omecourt, art. de Gaudechart, 14.
d'Oraison, art. de Trimond, 10.
d'Orbessan, art. de Lordat, 52.
d'Orcier, art. de Trimond, 10.
d'Orenge, art. de la Tullaye, 2, 3.
d'Orléans-Rothelin, art. de Gaudechart, 40.
O'Rourke, art. de la Tullaye, 18.
Ory, art. Carpentier, 14.
Orry, Nob. de la Rochelle, 28.
d'Oyembrugge-Duras, art. de Hinnisdal, 39.

P

Pain, art. de Cornette. 6,
de Palairac, art. de Lordat, 14.
Pallet, Nob. de la Rochelle, 28.
de la Pallu, art. Gouhier, 25.
Pannetier, Nob. de la Rochelle, 28.
Papin-Lépine, art. de Cornette, 18.
de Pappenheim, art. de Hinnisdal, 19.
du Parc, art. de la Moussaye, 8; art. de la Tullaye, 4, 5, 6.
Parent, art. Charrier, 6.
Parthenay, art. Gourjault, 6, 7, 9.
de Pas de Feuquières, art. de Hinnisdal, 29.
Pascault, Nob. de la Rochelle, 28.
Pasquaud, Nob. de la Rochelle, 28.
Pasquier, art. de Cornette, 4.
de la Passe, art. de Montaut, 4.
Pasté, art. de Gaudechart, 26.
Patry, art. Gouhier, 20.
le Paulmier, art. Gouhier, 34.
de Paulo, art. de Lordat, 32.
Paynel, art. Gouhier, 3.
du Pé, art. de la Tullaye, 13.
Pelacot, art. Charrier, 6.
Pélisson de Gennes, art. Gouhier, 20.
de Pellard, art. Gourjault, 15.
le Pelletier Duclary, art. de Cornette, 12.
de Penne, art. de Lordat, 18.
de Percin, art. de Cornette, 5; art. de Lary de la Tour, 5.
de la Perelle, art. de Lordat, 16.
de Pérès, Nob. de la Rochelle, 28.
Périsset, art. de la Tullaye, 18.
Perrée de Villestreux, art. de la Tullaye, 18.
du Perrier, art. Gouhier, 13; Nob. de la Rochelle, 27, 28.
de la Perrière, Nob. de la Rochelle, 29.
Perrin de Flancourt, art. de Gaudechart. 33.
du Perron, art. de Gaudechart, 39.
de Pérusse, art. Testu de Balincourt, 23.
Petit, Nob. de la Rochelle, 29.
le Petit de Sérans, art. de Trimond, 24.
de Peyreuse, art. de Lordat, 31.
de Peyronencq, art. de Lary de la Tour, 11.
Philippes, art. Gouhier, 13.
le Picard, art. Testu de Balincourt, 34.
Pichard, art. Gouhier, 36.
Picot, additions, 7.
Picot de Vaulogé, art. de Gaudechart, 35.
Picou, art. Charrier, 19.
Piédevache, art. de la Moussaye, 24.
de Pierrefitte, art. Gouhier, 35.
de Piétra-Santa, art. de Hinnisdal, 23.
de Pillavoine, art. de Gaudechart, 17, 33.
Pinchon, art. Carpentier, 9.
de Pindray, Nob. de la Rochelle, 29.
Pineau, Nob. de la Rochelle, 29.
Pinet, art. Carpentier, 19; art. de Cornette, 2.
Piniot, Nob. de la Rochelle, 29.
de Pins, art. de Lary de la Tour, 8.
de Pintaflour, art. Carpentier, 6.
Piquet, art. de la Moussaye, 26.
de Plagnole, art. de Lordat, 26.
de Plaisant, art. Gouhier, 13.
Planelly, art. Charrier, 24.
de Pléguen, art. de la Moussaye, 10.
du Plessier, art. de Cornulier, 34.
du Plessis, art. Testu de Balincourt, 8; art. de Trimond, 2, 5; art. de la Tullaye, 5.
du Plessis-Liancourt, art. de Gaudechart, 8, 20.
du Plessis de Genonville, art. de la Tullaye, 14.
du Plessis-Rafflay, art. de la Tullaye, 12.
de Pleumaugat, art. de la Moussaye, 8.

de Plouasne, additions, 4, 5.
de Plouer, art. de la Moussaye, 10.
Pocquaire ou Pocaire, Nob. de la Rochelle, 29.
Poisson de Sainte-Royère, art. Charrier, 7.
de Poissy, art. de Gaudechart, 18, 29.
de Poix, additions, 12.
de Polastron, art. de Lordat, 33.
de Polignac, art. Gourjault, 13; art. Testu de Baliucourt, 25; Nob. de la Rochelle, 29.
Pollaer, art. de Hinnisdal, 10, 11.
Pollalion, art. Charrier, 18.
Pomereul, art. Carpentier, 20.
Pommeret, art. de Cornulier, 37.
de Pommereuil, art. de Gaudechart, 38.
de Pondouvre, additions, 5.
de Pons, art. Gourjault, 10.
du Pont, art. Carpentier, 5; Nob. de la Rochelle, 4, 30.
de Pontbriand, art. Testu de Balincourt, 27.
de Pontevès, art. de Trimond, 17.
de Ponthieu, Nob. de la Rochelle, 30.
de Pontlevain, Nob. de la Rochelle, 30.
de Pontual, art. de la Moussaye, 24.
de Pontville, art. Gourjault, 8.
le Porc, art. de la Tullaye, 5.
Portal, art. Charrier, 6.
de la Porte, additions, 6; Nob. de la Rochelle, 18, 26, 30.
Potier, art. de Gaudechart, 28.
Potier de la Terrasse, art. de Lordat, 35.
de Potiers, Nob. de la Rochelle, 30.
du Pouget, art. Testu de Balincourt, 23.
Poulain de Boisgourd, art. de Cornulier, 39.
Poullain, art. Gouhier, 26, 35.
Poussin, art. Gouhier, 11.
de Pouy, art. de Lary de la Tour, 5.
de Poyanne, art. de Lordat, 29.
du Prat, art. Charrier, 5, 6.
du Pré, art. Testu de Balincourt, 33.
de Préallé, art. de Lary de la Tour, 7.
Preheu, art. de la Moussaye, 21.
de Preissac, art. de Lary de la Tour, 2, 6.
des Près, Nob. de la Rochelle, 30.
de la Presse, art. de la Tullaye, 9, 10.
de Preud'homme, art. Carpentier, 8.
de Preuilly, Nob. de la Rochelle, 4.
Preveraud, Nob. de la Rochelle, 30.
Prévost, art. de la Moussaye, 26.
de Prévost de Saint-Cyr, art. de Cornette, 19.
de la Prévoté, art. de la Moussaye, 13.
des Prez, art. Carpentier, 9.
de Procule, art. de Trimond, 7.
de Provence, art. de Trimond, 2.
de la Prune, art. de Lordat, 31.
de Prunen, art. de Hinnisdal, 33.
de Prunet, art. de Lordat, 26.
du Puy, art. de Trimond, 5; Nob. de la Rochelle, 31.

Q

de Quatrebarbes, art. de la Tullaye, 10.
de Quebriac, art. de la Moussaye, 5.
Quentin, art. de Gaudechart, 31.
du Quesne, art. de Cornette, 12.
du Quesnel, art. de Gaudechart, 9.
de Queux, Nob. de la Rochelle, 31.
de Quincarnon, art. Gouhier, 12.
Quittrée, art. Gouhier, 12.

R

de Rabat, art. de Lordat, 11, 18.
de Racapé, art. de la Tullaye, 1, 15.
Raguideau, art. de Cornulier, 34.
Raguienne, art. de Cornette, 3.
Ramires, art. de Cornulier, 27.
de Rampemont, art. Carpentier, 8.
de Ramsay, art. Gourjault, 18.
de Rancher, art. Testu de Balincourt, 22, 23.
de Ranques, Nob. de la Rochelle, 31.
de Ranst, art. de Hinnisdal, 37.
Ranvier, art. Charrier, 21.
Raoul, art. de Cornulier, 11.
de Raousset-Boulbon, art. de Trimond, 19.
Rapine, art. Carpentier, 15.
Ravalet, Nob. de la Rochelle, 31.
de Ravenel, art. Gourjault, 15.

Raymond, Nob. de la Rochelle, 31.
de Rechignevoisin, art. de la Tullaye, 15.
Reculès, art. de Cornette, 12.
Redortier, art. de Trimond, 15.
de Reffuge, art. de Gaudechart, 24.
Regnault de Lage, art. Testu de Balincourt, 10.
Regnier, art. Gourjault, 8, 9.
Regnier ou Resnier, Nob. de la Rochelle, 31.
de Regnier, Nob. de la Rochelle, 31.
de Reilly, art. de Gaudechart, 9.
de Rellion, Nob. de la Rochelle, 26.
du Renard, art. Testu de Balincourt, 32.
Renouard, Nob. de la Rochelle, 31.
Restier, Nob. de la Rochelle, 31.
de Revignan, art. de Lary de la Tour, 4.
de Rheède, art. de Hinnisdal, 35.
de Rhuis, art. de Cornulier, 24.
de Rians, art. de Trimond, 15.
Richard de Soultrait, art. Carpentier, 1, 17.
Richardeau, art. Testu de Balincourt, 31.
de Richebourg, art. de la Tullaye, 6.
de Richelieu, art. Testu de Balincourt, 8.
de Richemont, art. de la Moussaye, 6, 9, 20.
Richer, art. Charrier, 22.
Richerot, art. de la Tullaye, 7, 9, 11.
de Richieud, art. de Trimond, 12.
deRickel, art. de Hinnisdal, 9, 12, 33, 35.
de Rieux, art. de la Moussaye, 7; art. de la Tullaye, 6, 7.
Rigaud de Vaudreuil, art. de Lordat, 30.
Rigioly, art. Charrier, 22.
de Rignolles, Nob. de la Rochelle, 31.
de Riom, art. Charrier, 6.
Rioult, art. Gouhier, 30.
de Rippe, Nob. de la Rochelle, 31.
de Riveron, Nob. de la Rochelle, 32.
de la Rivière, art. de Cornulier' 31.
de Roaix, art. de Lordat, 26.
Robert, Nob. de la Rochelle, 32.
Robert de Grandville, art. de Cornulier, 44.
Robeyns, art. de Hinnisdal, 13.
de la Robie, art. Testu de Balincourt, 31.
de Rochas, art. de Trimond, 12.
de la Roche, art. de Gaudechart, 20; art. Gourjault, 6; Nob. de la Rochelle, 4.
de la Rochebrochard, art. Gourjault, 19.
de Rochechouart, art. Gourjault, 8; art. de la Moussaye, 29; art. Testu de Balincourt, 10, 14.
de Rochefort, art. de Gaudechart, 6.
de Rochefort d'Ally, art. Charrier, 21; art. Testu de Balincourt, 24.
de la Rochefoucauld, art. Carpentier, 20; art. de la Moussaye, 29; Nob. de la Rochelle, 29.
de la Rochejagu, art. de la Moussaye, 5.
de Rochemeaux, art. Gourjault, 2.
Rochier, Nob. de la Rochelle, 32.
de Rodelle, art. de Lordat, 16.
du Rodrou, art. de Cornulier, 23.
de Roffignac, art. Carpentier, 16.
Rogier du Crévi, art. de la Tullaye, 14.
Rogier d'Irey, art. Gourjault, 12.
de Rogues, art. de Cornulier, 16.
de Rohan, art. de Gaudechart, 8, 10; art. de la Moussaye, 6, 9, 17.
Roland, art. de Trimond, 7.
Rolet, art. Charrier, 11.
Rolin, art. Testu de Balincourt, 5.
Rolland, art. Gourjault, 10; Nob. de la Rochelle, 32.
de Romain, art. de Cornulier, 30.
des Rondiers, art. de la Moussaye, 22.
de Ronquerolles, art. de Gaudechart, 7.
de Roost, art. de Hinnisdal, 13.
de la Roque-Vallongue, art. de Trimond, 22.
de Roquefeuil, Nob. de la Rochelle, 32.
de Roquefort, art. de Lordat, 4, 24, 25.
Roquel, art. de la Moussaye, 20.
de Roquelaure, art. de Lary de la Tour, 5, 6, 7, 8.
de Roquemont, art. Gouhier, 20.
de Rosnyvinem, art. Gouhier, 24.
de Rosset, art. de Cornette, 10.
de Rossi, Nob. de la Rochelle, 32.
de Rost, additions, 15.
de Roucy, art. de Hinnisdal, 27.
de Rougé, art. de Cornulier, 27.
de Roumengoux, art. de Lordat, 11.
du Roure, art. de Trimond, 22.
du Rousseau, Nob. de la Rochelle, 32.
Roussel, art. Carpentier, 19; art. Charrier, 4.
Rousselet, Nob. de la Rochelle, 32.
de Rouvenac, art. de Lordat, 16.

Rouvière, art. Charrier, 19, 20.
de Rouvroy, art. de Gaudechart, 34.
Roux, art. Carpentier, 17.
de Roux, art. de Lordat, 36.
le Roux, art. de Cornulier, 21; art. Gouhier, 11; art. Testu de Balincourt, 29; Nob. de la Rochelle, 4.
Rouxel, art. Gouhier, 15.
Rouxel de Ferry, art. Gouhier, 6, 7.
Rouxel de Médavy, art. Gouhier, 6, 14, 23, 33, 34.
de la Rouyère, art. de Trimond, 4, 5.
le Roy, art. de la Moussaye, 23; art. Testu de Balincourt, 31; Nob. de la Rochelle, 32.
le Royer, art. de Cornulier, 4.
du Rozier, art. Charrier, 22.
des Ruaux, Nob. de la Rochelle, 31.
de la Rue, art. de Gaudechart, 27.
de Ruellan, art. de la Moussaye, 24.
de la Ruelle, art. de Hinnisdal, 16.
de Ruffi, art. de Trimond, 22.
de Ruffo, art. de Gaudechart, 33.
de Ruyns, art. Testu de Balincourt, 9.

S

de Saffalin, art. de Trimond, 15.
de Sailly, art. de Cornulier, 44; art. de Gaudechart, 8, 31; art. Testu de Balincourt, 12, 27.
de Saint-Alban, art. de la Moussaye, 19.
de Saint-André, Nob. de la Rochelle, 32.
de Sainte-Aulaire, Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Chamans, art. de Gaudechart, 40.
de Saint-Clair, art. Gouhier, 35.
de Saint-Denis, art. Gouhier, 3.
de Saint-Félix, art. Carpentier, 24.
de Saint-Flovier, voy. d'Aloigny.
de Saint-Franchy, Nob. de la Rochelle, 23.
de Saint-Fuscien, art. de Gaudechart, 29.
de Saint-Gelais, art. Gourjault, 5, 6.
de Saint-Georges, art. Gourjault, 11, 12, 13; art. de Trimond, 7.
de Saint-Guédas, art. de la Moussaye, 21.
de Saint-Jean, art. de Lordat, 28, 31. 33.
de Saint-Jean-Pointis, art. de Montaut, 3.
de Saint-Julien, art. de Lary de la Tour, 4.
de Saint-Laurens, Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Léger, Nob. de la Rochelle, 33.
de Sainte-Marie, art. de Cornette, 7.
de Saint-Martin, Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Mathieu, Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Mauris, Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Médard, art. de Lordat, 12; additions, 8.
de Saint-Meloir, art. de la Moussaye, 19, 21.
de Saint-Offange, art. Testu de Balincourt, 13.
de Saint-Orens, art. de Lordat, 30; Nob. de la Rochelle, 33.
de Saint-Paul, additions, 10, 12.
de Saint-Pern, art. de Cornulier, 15, 20, 21; art. de la Tullaye, 18; additions, 1.
de Saint-Priest, art. Charrier, 13.
de Saint-Serny, art. de Montaut, 8.
de Saint-Simon, art. de Lordat, 12; art. Testu de Balincourt, 6, 8.
de Saint-Vincent, Nob. de la Rochelle, 33; additions, 1.
de Saissac, art. de Lordat, 5.
Salbert, art. Gourjault, 16; Nob. de la Rochelle, 33.
de la Salle-Carrière, art. de Gaudechart, 35.
de Salles, art. de Lordat, 18.
de Salvaing de Boissieu, art. Gouhier, 22.
Sancy de Hault, art. Gouhier, 20.
de la Sangle, art. de Gaudechart, 2.
de Sarcus, additions, 10.
de Sariac, art. de Lordat, 28.
de Sarnoy, art. de Gaudechart, 5.
de Sarquiez, additions, 12.
de Sartoris, art. de Cornulier, 44.
de Sasssembrouck, art. de Hinnisdal, 4, 5.

du Sauchoy, additions, 15.
du Sault, voy. Dusault.
de Saumeron, art. Charrier, 5.
Saunier, Nob. de la Rochelle, 54.
de la Sauraye, art. de la Moussaye, 12.
du Saussay, art. Gouhier, 5.
de Saveuse, art. de Gaudechart, 8, 28, 29; art. de Hinnisdal, 27.
de Savignies, art. de Gaudechart, 10.
de Savigny, art. Carpentier, 11, 12.
de Savoney, art. de Montaut, 5.
de Schabrouck, art. de Hinnisdal, 31.
de Schellardt-Obendorff, art. de Hinnisdal, 20.
de Schleiden, art. de Hinnisdal, 25.
Schouteete, art. de Hinnisdal, 6.
Schroots, art. de Hinnisdal, 10, 11, 12.
de Schulenburg, art. de Hinnisdal, 30.
Scott, art. de Cornette, 10.
de Sebouville, art. de Testu de Balincourt, 26.
de Séguiran, art. de Trimond, 18.
de Seiches, Noo. de la Rochelle, 54.
de Seiglières, art. de Hinnisdal, 28, 29.
de la Selle, Nob. de la Rochelle, 4.
le Sellier, art. de Gaudechart, 28, 29.
Senant, art. de Cornulier, 19.
Senebrun, Nob. de la Rochelle, 30.
le Sénéchal, art. de la Tullaye, 5.
Sengtack, art. de la Tullaye, 15.
de Senneville, art. Charrier, 25.
de Sepper, art. de Hinnisdal, 8.
le Sergeant, art. de la Moussaye, 31.
le Sergent, art. Gouhier, 11.
Sergent-Alleaume, art. de Cornette, 4.
de Serre, art. Carpentier, 7.
de Serres, art. de Lordat, 19, 27.
de Sers, art. de Lary de la Tour, 8; art. de Montaut, 5, 6.
de Sesmaisons, art. de Cornulier, 22, 45.
de Sève, art. Testu de Balincourt, 14, 20.
le Sieur. art. Gouhier, 10.
de Silly, art. Gouhier, 35.
de Simony, art. de Hinnisdal, 37.
de Sirand, Nob. de la Rochelle, 54.
de Snellinck, art. de Hinnisdal, 36.
de Snoy, art. de Hinnisdal, 5.
de Soissons-Moreuil, art. de Hinnisdal, 27.
de Solas, art. de Trimond, 21.
de Soler, art. de Lordat, 16.
de Sombreuil, art. de Cornulier, 27.
de Sorel, additions, 14.
de la Souche, art. Carpentier, 6, 15.
de Soueil, art. de Lordat, 5.
Souplis, art. Gouhier, 11.
de Sourdon, additions, 14.
de Soyecourt, art. de Hinnisdal, 28, 29.
de Specule, art. de Hinnisdal, 7.
de Stavèle, art. de Hinnisdal, 39.
de Steenhuys, art. de Hinnisdal, 5.
de Suc, art. de Lordat, 5,
le Sueur, art. Gouhier, 14; art. Testu de Balincourt, 6, 8.
de Sulmo, art. de Lordat, 22.
Suyrot, art. Gourjault, 16, 17.

T

Tabourier, art. Gouhier, 11.
de Tackœn, art. de Hinnisdal, 17.
Taillebois, art. Charrier, 7.
de Taloire, art. de Trimond, 15.
le Tanneur, art. de Cornulier, 15.
de Tanouarn, art. de la Tullaye, 10.
de Tantillon, Nob. de la Rochelle, 54.
du Tartre, art. de Gaudechart, 15.
Taveau, art. Gourjault, 9.
de Tayon, Nob. de la Rochelle, 34.
du Teil, Nob. de la Rochelle, 54.
le Tellier, art. Gouhier, 35.
le Tellier de Laubray, art. de Cornnette, 5.
de Tende, art. de Trimond, 12.
le Tenneur, art. Gouhier, 13.
de Tenremonde, art. Carpentier, 5.
le Terrier d'Equainville, art. de Cornette, 20.
le Terrier de Manneville, art. de Cornette, 20.
Testu de Balincourt, art. Gourjault, 17.
Texier de Saint-Germain, art. de la Tullaye, 15.
Thébault, Nob. de la Rochelle; 54
Thibault, Nob. de la Rochell 54.
Thiboust, art. Testu de Balincourt, 6.
de Thiembronne, art. Carpentier, 5. art. de Hinnisdal, 26.
de Thiennes, art. de Hinnisdal, 39, 40,
Thierry, art. de la Moussaye, 13, 39,

de Thieulaine, art. Carpentier, 8, 6.
Thoard, art. de Trimond, 7.
de Thomassin, art. de Trimond, 18.
de Thonel-Orgeix, art. de Montaut, 8.
de Thorigné, additions, 8.
Thoynard, art. Carpentier, 16.
de Thurin, art. de Lordat, 31.
de Tinguy, art. de Cornulier, 18.
le Tirant, art. de Gaudechart, 13.
Tituau, art. de la Tullaye, 7.
de Tollet, art. de Hinnisdal, 34.
de Tollevast, art. Gouhier, 3.
de Torsay, art. Gourjault, 5.
de la Touche, art. de la Tullaye, 9, 10; Nob. de la Rochelle, 34, 35.
de Toulouse, art. Testu de Balincourt, 9; art. de Trimond, 2, 3.
de la Tour, art. de Lordat, 16, 20; additions, 9; Nob. de la Rochelle, 35.
de la Tour d'Auvergne, art. de la Moussaye, 16.
de la Tour du Pin, art. de Cornulier, 13; art. Testu de Balincourt, 25.
de la Tour Saint-Quentin, art. de Hinnisdal, 25.
de Tourmignies, art. Carpentier, 2.
de la Tournelle, art. de Gaudechart, 6.
le Tourneulx, art. de Cornulier, 25, 33.
le Tourneur, additions, 15.
le Tourneux, art. de la Tullaye, 18.
Tournier, art. de Lordat, 26.
Toussaint, Nob. de la Rochelle, 35.
Toustain, art. Gouhier, 28, 30, 31.
Touzé, art. de Cornulier, 33.
du Tremblay, art. Testu de Balincourt, 9.
de Trémereuc, art. de Cornulier 13.
de la Trémoïlle, art. de la Moussaye, 16.
du Tressay, art. de Cornulier, 18.
de Treuille, art. Gourjault, 12.
Trichand, art. de Trimond, 8.
de Trie, art. de Gaudechart, 33.
Trinquart, art. Charrier, 4.
de Troërin, art. de la Tullaye, 16.
de la Tronchaye, art. de Cornulier, 15.
de Troostemberg, art. de Hinnisdal, 33.
Trottereau, art. de Cornulier, 33.
de Trousseauville, art. Gouhier, 3.
de Troyes de Boisregnard, art. de Cornulier. 31.
de la Tullaye, additions, 16.
de Turgis, art. Charrier, 14.
Turpin, Nob. de la Rochelle, 35.
de Tustal, Nob, de la Rochelle, 35.

U

d'Urgel, art. de Lordat, 6.

V

de Vailly, art. Charrier, 7.
Vaisson, art. Charrier, 7.
de la Valade, Nob. de la Rochelle, 35.
de Valbelle, art. de Trimond, 17.
Valence, art. de Cornette, 3.
de Valence, art. Testu de Balincourt, 7.
Valentin, Nob. de la Rochelle, 36.
Valet, art. Charrier, 8.
de la Valette, art. de Trimond, 13.
de Vallée, Nob. de la Rochelle, 36.
de Valon, art. de Gaudechart, 33.
de Vals, art. de Trimond, 4.
Van den Abeel, art. de Hinnisdal, 33.
Van Arnhem, art. de Hinnisdal, 35.
Van den Bosch, art. de Hinnisdal, 13, 34, 35.
Van den Broeck, art. de Hinnisdal, 6.
Van den Creest, art. de Hinnisdal, 14.
Van den Cruyce, art. de Hinnisdal, 36.
Van Elder, art. de Hinnisdal, 31.
Van der Gracht, art. de Hinnisdal, 39.
Van der Hulst, art. de Hinnisdal, 36.
Van den Rouchout, art. de Hinnisdal, 31.
Van Vlucten, art. Carpentier, 5.
Van der Warden, art. de Hinnisdal, 34.
de Vanel de l'Isle-Roy, art. Testu de Balincourt, 25.
de la Vaquerie, art. de Gaudechart, 16, 26, 27.
de Varagne, art. de Lordat, 31, 39;

additions, 9.
de Vardes, art. de Gaudechart, 19.
de Varèges, Nob. de la Rochelle, 36.
de Varènes, art. de Lordat, 24.
de Varennes, art. de Gaudechart, 34; additions, 9.
de Vars, Nob. de la Rochelle, 36.
de Vasselot, Nob. de la Rochelle, 39.
le Vassor de Beauregard, art. de Cornette, 12.
de Vaucouleurs, art. de la Tullaye, 12.
de Vaulx, art. Carpentier, 13.
des Vaux, art. de Cornulier, 4, 32, 37.
Vegus, art. de Gaudechart, 9.
le Velain, art. Gouhier, 32.
de Velpen, art. de Hinnisdal, 34.
de Velroux, art. de Hinnisdal, 34.
de Vendomois, art. de Montaut, 9.
Verdier, art. Charrier, 13.
du Verger, art. de la Moussaye, 19.
du Vergier, art. Gourjault, 12.
Vergne, art. de Cornette, 14.
de la Vergne, art. Gourjault, 2.
de Vernajoul, art. de Lordat, 11.
du Verne, art. Carpentier, 22.
de Vernetty, art. de Cornulier, 44.
de la Verniole, art. de Lordat, 4.
le Verrier, art. Gouhier, 7, 8, 34.
de Verteillac, Nob. de la Rochelle, 9.
Veyssière, art. de Trimond, 21.
Veziade, art. de Lordat, 14.
Viard, art. Gouhier, 16.
de la Viefville, art. de Gaudechart, 13.
le Viel, art. Gouhier, 23, 26, 27.
de Vielchastel, art. de Gaudechart, 8, 34.
Viette, Nob. de la Rochelle, 36.
de la Vieuville, additions, 6.
Vigier, Nob. de la Rochelle, 36.
de Vignacourt, art. de Gaudechart, 28.
du Vignaud, Nob. de la Rochelle, 37.
de Vigne, art. Carpentier, 13.
de la Vigne, art. de Cornette, 10.
de Vigny, Nob. de la Rochelle, 16.
de Viguier, art. de Lordat, 38 ; art. de Montaut, 2.
de Villebois, art. de Cornulier, 29 ; art. Testu de Balincourt, 11.
de Villedon, Nob. de la Rochelle, 37.
de Villèle, art de Lordat, 14.
de Villemur, art. de Lordat, 19, 20; art. de Montaut, 8.
de Villeneuve, art. de Lordat 32, 40 ; art. de Trimond, 7, 12, 15, 17.
de Villeneuve de Croisillat, art. de Montaut, 3.
de Villeneuve-Tourrettes, art. de Hinnisdal, 30.
de Villeneuve-Vence, art. de Hinnisdal, 30.
de la Villéon, art. de Cornulier, 13 ; art. de la Tullaye, 6.
de Villeson, Nob. de la Rochelle, 37.
de Villiers, art. de Gaudechart, 16, 17.
de Villiers-l'Isle-Adam, art. de Hinnisdal, 27.
de Villy, art. Gouhier, 24.
de Vincens, art. de Trimond, 3.
Viole, art. Testu de Balincourt, 33.
de Vion, art. de Gaudechart, 31, 33.
de Virnos, art. de Lordat, 14.
de Viry, art. de la Moussaye, 29.
de Visdelou, art. de la Moussaye, 28.
le Viste, art. Charrier, 13.
de Vitalis, art. Gourjault, 20.
de Vitré, art. de la Moussaye, 7.
Vivien, art. de Cornulier, 6.
de Vivônne, art. Gourjault, 1, 2, 5, 8, 13.
de Voisins, art. de Lordat, 28, 32, 33, 36.
Vollège de Cierzay, art. de la Tullaye, 14.
de Volvire, Nob. de la Rochelle, 18.
de Vos, art. de Hinnisdal, 16.
de Voullon, Nob. de la Rochelle, 37.
de la Vove, art. Gouhier, 8.
Voyneau, art. de Cornulier, 26.
Vuagan, art. de Gaudechart, 2.

W

de Waelhoven, art. de Hinnisdal, 10.
de Wainonville, art. Carpentier, 7, 8, 11.
de Waldbourg, art. de Hinnisdal, 19.
de Wallenrode, art. de Hinnisdal, 19.
de Warsies, art. de Gaudechart, 6.
de Warty, art. de Gaudechart, 5.
de Wasquehal, art. Carpentier, 9 ;

art. de Hinnisdal, 3.
de Waumèle, art. Gouhier, 28.
de Wauthier, art. de Hinnisdal, 6.
Wechter, art. de Hinnisdal, 34.
de Wendin, art. de Hinnisdal, 23.
de Werfengeys, art. de Hinnisdal, 9.
de Wetzenhausen, art. de Hinnisdal, 19.
de Wezeren, art. de Hinnisdal, 34.
du Wicquet, art. Testu de Balincourt, 22.
de Wiedt, art. de Hinnisdal, 49.
de Wignacourt, art. Carpentier, 9.
de Wissocq, art. de Hinnisdal, 27.
de Withem, art. de Hinnisdal, 33.
de Wittgenstein, art. de Hinnisdal, 39.
de Woelmont, art. de Hinnisdal, 46.
de la Woestine, art. de Hinnisdal, 39.
de Wonsheim, art. de Hinnisdal, 20.

Y

Ysalguier, art. de Lary de la Tour, 3, 9; art. de Lordat, 28.
d'Yve de Bavay, additions, 8.

Z

Zelis, art. de Hinnisdal, 42.
de Zerckingen, art. de Hinnisdal, 6.
de Zillebeke, art. de Hinnisdal, 47.

FIN DE LA TABLE ET DU ONZIÈME VOLUME.